



HAL
open science

Les apprentissages de la participation. Regards croisés sur un dispositif institué et une mobilisation contestataire.

Laura Seguin

► **To cite this version:**

Laura Seguin. Les apprentissages de la participation. Regards croisés sur un dispositif institué et une mobilisation contestataire.. Sociologie. Université François Rabelais - Tours, 2016. Français. NNT : . tel-01380754

HAL Id: tel-01380754

<https://shs.hal.science/tel-01380754>

Submitted on 13 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ FRANÇOIS – RABELAIS DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE « Sciences de l'Homme et de la Société »

UMR CITERES 7324 - Equipe COST

THÈSE présentée par :

Laura SEGUIN

soutenue le : 13 juin 2016

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université François – Rabelais de Tours**

Discipline/ Spécialité : Aménagement de l'espace et urbanisme

Les apprentissages de la participation Regards croisés sur un dispositif institué et une mobilisation contestataire

THÈSE dirigée par :

Mme LARRUE Corinne

Professeure, Université François Rabelais, Tours

et co-dirigée par :

Mme BERTHELEU Hélène

Maître de conférences, Université François Rabelais, Tours

RAPPORTEURS :

M. BARBIER Rémi

Professeur, ENGEES de Strasbourg

Mme DEBOULET Agnès

Professeure, Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

JURY :

Mme BACQUÉ Marie-Hélène

Professeure, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense

M. BARBIER Rémi

Professeur, ENGEES de Strasbourg

Mme BERTHELEU Hélène

Maître de conférences, Université François Rabelais de Tours

Mme DEBOULET Agnès

Professeure, Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

Mme LARRUE Corinne

Professeure, Université François Rabelais de Tours

Mme NEVEU Catherine

Directrice de recherche au CNRS, EHESS Paris

Mme NEZ Héloïse

Maître de conférences, Université François Rabelais de Tours

À Nicole et Alain

Remerciements

Ce travail met en avant la dimension collective des apprentissages. Mon propre parcours de thèse y fait écho et je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont accompagnée dans ce parcours.

Je tiens tout d'abord à remercier mes deux directrices de thèse, Hélène Bertheleu et Corinne Larrue, pour leur enthousiasme, leur confiance, leur disponibilité et leurs regards complémentaires riches d'enseignements.

Je remercie Marie-Hélène Bacqué, Rémi Barbier, Agnès Deboulet, Catherine Neveu et Héloïse Nez qui ont accepté de participer au jury de cette thèse. Un remerciement tout particulier à Héloïse Nez pour nos échanges, ses relectures, et pour m'avoir guidée lors de ma première expérience de rédaction d'article.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs rencontrés au cours de mes enquêtes de terrain et sans qui ce travail n'aurait pu être mené à bien. Je remercie tout particulièrement les membres de l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) qui m'ont offert l'opportunité d'effectuer un stage lors de mon Master et qui ont nourri ma curiosité pour l'éducation à l'environnement et l'éducation populaire. Je remercie Michel et Francis de m'avoir accordée toute leur confiance dans le suivi de la conférence de citoyens. Merci à Véronique et Raoul de m'avoir fait partager tous les méandres de la mise en place du projet. Merci à Jean-Etienne, Cécile, Marie, Annie, Élodie, Danièle, Stéphanie, pour leur accueil très chaleureux au sein de l'Ifrée. Je tiens également à remercier toutes les personnes rencontrées lors d'entretiens ou de réunions de travail, et qui ont accepté de répondre à mes questions, particulièrement les membres de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Charente. Un grand merci aux participants à la conférence de citoyens qui ont accepté d'effectuer des entretiens, parfois filmés, et qui ont témoigné une grande curiosité pour mon travail. Ma seconde enquête de terrain n'aurait pu être menée à bien sans l'accueil bienveillant des membres du Collectif ardéchois contre le gaz de schiste qui m'ont accordé leur confiance et un peu de leur temps pour les entretiens. Un remerciement particulier à Yan, Antoine et Christophe pour avoir facilité mes premiers pas sur ce terrain, ainsi qu'à Catherine et Michel pour avoir rendu mon séjour particulièrement agréable en m'offrant un hébergement au cœur de l'Ardèche.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du l'UMR Cités, territoires, environnement et société (CITERES) et en particulier à ceux de l'équipe Construction politique et sociale des territoires (CoST) qui m'ont encouragé à prendre part aux diverses activités scientifiques qui font la vie d'un laboratoire. Je remercie en particulier Patrice Melé pour son regard bienveillant sur mon travail et Dominique Bachelart qui a contribué à mon intérêt pour les sciences de l'éducation. Je remercie également les enseignants et personnels du département de sociologie de l'Université de Tours qui ont accompagné mes premiers pas en tant qu'apprentie enseignante, et avec qui j'ai également pu échanger sur la thèse. Un remerciement tout particulier à Nadine Michaud pour son aide précieuse à l'occasion de la réalisation de mon film de recherche. Je remercie également le personnel du laboratoire qui a su m'aiguiller dans les rouages administratifs et grâce à qui j'ai pu bénéficier de bonnes conditions de travail durant ces années doctorales : Lydia, Muriel, Monique, Viviane, Vincent, Alain, Jean-Philippe, et Adeline. Je salue également les doctorants et jeunes docteurs

avec qui j'ai partagé ces années de thèse et qui ont contribué à les rendre très riches et agréables. Je pense notamment à Cécilia, Matthieu A., Samira, Matthieu A., Mathieu G., George-Henry, Elsa et Ludovic qui ont fait vivre le bureau 251 de la MSH. J'ai une pensée particulière pour Cécilia à qui je souhaite bonne route dans l'aventure de l'éducation populaire au sein de l'Engrenage (j'en profite pour remercier également Emilie pour nos échanges très instructifs), et pour Matthieu A. avec qui j'ai expérimenté la rédaction collective aux côtés de George-Henry : merci à vous deux pour cette expérience. Je remercie également Benjamin, Marie, Cyril, Daniel, Hadrien, Gaël, Raphaël, Thomas, Gwenhaël, Nathy, Fabien, Alejandra, Cyro, Edith, Adèle, pour leurs présences et leurs amitiés.

Parmi les chercheurs rencontrés au cours de ces années et qui ont pris le temps de lire un article, un chapitre, ou encore de réagir à une présentation de mon travail lors de rencontres scientifiques, je tiens à remercier Dominique Cottreau, Rémi Barbier, Luigi Bobbio, Catherine Neveu et Stéphanie Dechezelles. J'adresse un remerciement tout particulier à Cécile Cuny qui, en plus de son intérêt vis-à-vis de ma recherche, m'a permis d'enseigner les questions de participation du public auprès d'apprentis urbanistes. Je remercie également les membres du GIS « Participation du public, décision, démocratie participative » qui m'ont donné l'occasion, grâce à l'organisation des journées doctorales, de rencontrer chercheurs et jeunes chercheurs engagés dans le même champ de recherche, et d'échanger sur nos travaux.

Je pense enfin à mes proches, à qui je témoigne toute ma gratitude pour leur soutien et leur intérêt vis-à-vis de ce projet : famille, amis bordelais, amis tourangeaux, amis chizéens et amis sétois. Je ne remerciais jamais assez mes parents pour leur soutien et leurs encouragements tout au long de mes études... Je remercie Maud, Cécilia, Marion, et Constance dont l'amitié m'est chère depuis le lycée et parfois même bien avant ! Je remercie les amis chizéens rencontrés juste avant le début de cette thèse pour leurs encouragements et les précieux moments d'évasion partagés ensemble : un remerciement tout particulier à Guillaume pour son important soutien, à Lorelei, Andréaz, Hélène, Thomas, Ronan, Etienne et Claire. J'ai également une pensée pour Laure, Adams, Rémi, Sandrine, Cyrielle... Et enfin Gabriel : merci pour ton soutien et ton optimisme, je suis certaine que ces pages nourriront ta curiosité pour la démocratie et les mouvements sociaux...

Sommaire

Introduction 11

PARTIE 1 : Conflit ou participation ? Effets ou apprentissages ? Cadrage théorique... 21

1. CHAPITRE 1. Conflit et participation : un ménage impossible ?..... 23

1.1. Des conflits environnementaux aux dispositifs de participation..... 23

1.1.1. Les années 1960-1970 : un tournant critique 24

1.1.2. De l'expérimentation à l'institutionnalisation de l'écologie politique..... 34

1.1.3. Les dispositifs de démocratie participative 40

1.2. Conflit et participation : de l'opposition à la pensée d'une hybridation 55

1.2.1. Les critiques de la démocratie participative 55

1.2.2. Penser l'hybridation entre conflit et participation 64

Conclusion du chapitre 1 71

2. CHAPITRE 2 : Des effets aux processus d'apprentissage 73

2.1. Les effets de la participation politique 73

2.1.1. Trois types d'effets de la participation..... 74

2.1.2. Les écueils de l'évaluation des effets..... 89

2.2. Expérience participative et processus d'apprentissages..... 94

2.2.1. Comment apprend-on au sein d'expériences participatives ? 94

2.2.2. Cadre d'analyse des processus d'apprentissage 105

Conclusion du chapitre 2 114

Conclusion de la partie 1 115

PARTIE 2 : Une enquête ethnographique, deux terrains entre conflit et participation 117

3. CHAPITRE 3 : Deux terrains entre conflit et participation 119

3.1. Une conférence de citoyens en contexte conflictuel 120

3.1.1. Deux structures très différentes..... 121

3.1.2. D'une démarche militante à un projet de participation 138

3.1.3.	Les participants : des citoyens pas si « lambdas »	152
3.2.	La mobilisation contre le gaz de schiste : du débat « sauvage » au débat « d'élevage »	175
3.2.1.	Une mobilisation « fulgurante ».....	176
3.2.2.	Organisation et institutionnalisation du mouvement.....	195
3.2.3.	Une diversité de mobilisés	215
Conclusion du chapitre 3		225
4.	CHAPITRE 4 : Choix des terrains, postures et méthodologie.....	227
4.1.	« Choix » des terrains et place du chercheur.....	227
4.1.1.	Intérêts du regard croisé	228
4.1.2.	L'entrée sur les terrains	234
4.1.3.	La recherche vue par les acteurs	240
4.2.	L'enquête ethnographique.....	245
4.2.1.	L'observation participante.....	246
4.2.2.	Les entretiens.....	250
Conclusion du chapitre 4		262
Conclusion de la partie 2		263
PARTIE 3 : Apprentissages du conflit, apprentissages de la participation.....		265
5.	CHAPITRE 5 : Apprendre le conflit par la participation	267
5.1.	« Instruire » le conflit sur l'eau	271
5.1.1.	Auprès des acteurs publics	271
5.1.2.	Auprès des citoyens.....	276
5.2.	Les entrepreneurs de mobilisation : instruire le conflit sur l'énergie.....	286
5.2.1.	Instruire le conflit et la montée en généralité.....	286
5.2.2.	Instruire le conflit de manière non violente	295
5.3.	Outils et dispositifs d'instruction du conflit.....	304
5.3.1.	Le jeu de rôle.....	305
5.3.2.	Le débat mouvant	308
5.3.3.	Le théâtre-forum.....	315
Conclusion du chapitre 5		320

6. CHAPITRE 6 : Apprendre à construire des accords collectifs	323
6.1. Apprendre à délibérer.....	324
6.1.1. La construction d'accords collectifs.....	324
6.1.2. Apprendre à délibérer par l'autogestion.....	343
6.2. Apprendre le langage des acteurs publics	355
6.2.1. Construire une parole « entendable » : le recours à l'expertise	356
6.2.2. L'expertise : compétence légitime	371
6.3. Apprendre à repérer les limites de la participation	379
6.3.1. Éprouver les limites de la coopération	379
6.3.2. Refuser parfois la participation	381
6.3.3. Résister à l'idéal délibératif.....	383
Conclusion du chapitre 6	386
7. CHAPITRE 7 : Effets et modalités d'apprentissage.....	389
7.1. Les effets d'apprentissage politique.....	389
7.1.1. Les effets sur les citoyens « ordinaires ».....	390
7.1.2. Effets sur les acteurs associatifs et militants politiques	427
7.1.3. Effets sur les élus et professionnels.....	441
7.2. Les modalités d'apprentissage	453
7.2.1. L'apprentissage par socioconstructivisme	455
7.2.2. « Apprendre en faisant » : l'apprentissage par l'expérience	476
7.2.3. L'apprentissage par (et de) l'autonomie.....	489
Conclusion du chapitre 7	501
Conclusion de la partie 3	502
Conclusion générale	503
Bibliographie.....	509
Sites internet	528
Annexes	529

Introduction

Les derniers chapitres de cette thèse sont rédigés pendant la COP 21¹, l'occasion de voir ma thématique de recherche placée au cœur des actualités médiatiques. Portant une attention particulière au mouvement de contestation qu'il occasionne, je me demande si un sommet sur le climat n'a jamais été reçu avec autant de défiance par une partie des acteurs associatifs. Difficile de trouver une réponse à cette question étant donné le contexte particulier dans lequel se déroule ce nouveau sommet sur le climat. L'interdiction de manifester, due à l'état d'urgence instauré au lendemain des attentats du 13 novembre 2015 à Paris, a en effet fortement perturbé le programme des manifestations prévues en marge des négociations internationales. Celles-ci avaient pourtant été préparées de longue date par les associations regroupées au sein de la Coalition Climat 21, formée en réaction aux échecs des dernières conférences sur le climat (Copenhague en 2009, Varsovie en 2013 notamment). Elles étaient le point d'orgue des appels à mobilisation de masse orchestrés par ailleurs tout au long de l'année 2015, à l'image du Tour de France d'Alternatiba parti de Bayonne le 5 juin 2015. Cependant, comme le souligne la sociologue Sylvie Ollitrault dans un article du 8 décembre 2015 publié sur le site *La vie des idées*², les militants ont su faire preuve de réactivité et d'inventivité en renouvelant la forme « manifestation » (installations d'artistes, détournement de publicités, déguisements, banderoles sur les balcons, installation sur les terrasses de café, etc.). Au-delà de ces diverses formes de manifestation, l'organisation d'un contre-sommet sous forme de « village de la transition » manifeste la volonté de construire un espace de débat autour des enjeux environnementaux qui soit alternatif à celui des négociations entre acteurs politiques et économiques dominants. En ce sens, le mouvement contestataire apparaît comme représentatif des rapports au politique caractérisant nos sociétés dans lesquelles est pourtant annoncée la « fin du politique » (Birnbbaum, 1975). S'il existe bien une perte de confiance envers les instances traditionnelles d'exercice du pouvoir, force est de constater la vigueur des réponses pratiques à cette crise, visible dans les multiples manières de « prendre part » en démocratie. Que ce soit au sein d'associations, de mouvements contestataires, dans

¹ 21^{ème} conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Cette conférence mondiale réunit annuellement les membres des Nations unies afin de définir des objectifs de lutte contre le changement climatique.

²Sylvie Ollitrault, « COP 21, ONG et état d'urgence », *La Vie des idées*, 8 décembre 2015, en ligne : <http://www.laviedesidees.fr/COP-21-ONG-et-etat-d-urgence.html> (accès le 10-12-2015).

l'occupation d'une Zone à défendre (ZAD), ou au sein de conseils de quartier, de jurys citoyens, de budgets participatifs, les occasions de « participer » à la vie démocratique sont nombreuses et s'étendent bien au delà de la seule participation électorale. En effet, si des signes d'éloignement de la sphère politique se manifestent, cela ne signifie pas pour autant que les citoyens se désintéressent des affaires publiques (comme l'abstention électorale pourrait le suggérer). Au contraire, des « citoyens critiques » (Norris, 1999) semblent aspirer à faire entendre leurs voix et leurs revendications par d'autres canaux que les institutions qui leur semblent devenues obsolètes. Ils trouvent ailleurs les moyens d'exercer leur action politique, davantage « contre » la démocratie représentative que totalement en dehors. C'est par exemple le sens des pratiques de surveillance et de contrôle des gouvernants mises en lumière par Pierre Rosanvallon (2006). Citoyens « défiants », vigilants vis-à-vis de l'action des représentants politiques, ceux-ci trouvent aujourd'hui davantage le sens de leur engagement dans des actions de contre-pouvoir que dans l'exercice du vote, dans des expériences de citoyenneté et de participation.

Participation, conflit et politiques environnementales

La participation est l'objet central de cette thèse. Celle-ci y est entendue avec une signification large et non restreinte à la seule participation telle qu'elle s'exerce au sein de dispositifs institutionnalisés. J'y inclus également la participation « contestataire », sous forme de mobilisations collectives qui sont les expressions d'un conflit social. Les deux cas d'étude mobilisés dans cette recherche sont effectivement *a priori* très différents, voire difficilement comparables. Il s'agit dans un cas d'une procédure participative type conférence de citoyens dans le domaine de la gestion locale de l'eau (en région Poitou-Charentes) : une procédure commanditée par des acteurs publics et répondant à une définition institutionnelle de la participation. Il s'agit donc d'un dispositif *top-down*, mis en place par les pouvoirs publics. À cet exemple de ce que Laurent Mermet (2007, p. 370) nomme débats publics « "d'élevage" (suscités, organisés, institués) » est mis en vis-à-vis un exemple de débats publics « "sauvages" (autonomes, spontanés, "ingérables") » : la mobilisation contre le gaz de schiste en France, et notamment son expression locale à travers un collectif composé d'habitants, d'acteurs associatifs et d'élus, en Ardèche. Il s'agit alors d'un processus *bottom-up*, davantage initié par des citoyens et acteurs associatifs, et qui a ensuite progressivement pris des formes institutionnelles. Notons d'emblée que cette thèse est l'occasion de contribuer à renouveler le regard sur les relations entre conflit et participation, deux processus souvent

opposés mais dont les frontières ne sont pas aussi étanches que je pouvais l'imaginer au départ. Nous verrons que l'attention portée aux apprentissages, éléments centraux de la problématique de cette thèse, s'avère particulièrement utile pour repenser les rapports entre conflit et participation. Ne sont-elles pas deux façons de prendre part à la démocratie ?

Cette recherche s'attache donc à explorer la participation dans le champ des enjeux environnementaux, dont la spécificité est d'engager simultanément des choix socio-économiques, des choix de territoire et des modalités de vivre ensemble. Dans ce domaine là, l'enjeu est de taille : les politiques de gestion de l'eau et les politiques énergétiques françaises sont issues d'une longue tradition centralisatrice et technocratique. Concernant les politiques publiques de gestion de l'eau - dans lesquelles s'inscrit l'un des cas d'étude de cette thèse - c'est un véritable système « technoscientifique » (Haghe, 2010, p. 48) qui l'organise actuellement en France. Il s'agit effectivement d'un domaine d'action publique dominé par le registre technique et la figure de l'expert, et le caractère scientifique ou scientifico-technique des études à la base des prises de décision. Les politiques énergétiques françaises - qui concernent le second cas d'étude - sont également depuis longtemps confinées au cercle des décideurs et experts scientifiques en la matière. Le citoyen communément qualifié de « lambda » ou d'« ordinaire » par les membres de ces « citadelles techniques »¹, est réputé non intéressé, non concerné par les problématiques environnementales, pourvu qu'aucune perturbation ne vienne entraver son bien-être quotidien.

Cette image caricaturale du citoyen-consommateur apparaît comme le double de cette citadelle technique (Barbier, Bedu, 2008), résultant d'une culture construite sur le principe d'une division du travail politique entre gouvernés et gouvernants. En échange de la délégation de pouvoir, le citoyen-consommateur semble avoir le droit d'être exigeant en matière de qualité de vie, tout en ne s'intéressant pas à la gestion des affaires communes. Cette délégation du pouvoir s'accompagne d'une délégation du savoir : en effet, pourquoi s'outiller des connaissances nécessaires à la prise de décision puisque celle-ci n'est finalement pas de son ressort ? La démocratisation des choix environnementaux représente donc un défi spécifique qui non seulement propose d'ouvrir les espaces de décision aux citoyens « ordinaires », mais suppose aussi de renouveler les rapports aux savoirs, et notamment à

¹ Cette expression est utilisée par Marie Tsanga Tabi et Dominique Verdon pour qualifier les services publics d'eau potable (2006), et reprise par Rémi Barbier et Clémence Bedu (2008) pour qualifier aussi la gestion des déchets.

l'expertise, cette forme de savoir tendue vers l'action, et qui reste l'apanage des experts « certifiés ».

La question des apprentissages de la participation

Cette thèse porte sur les apprentissages issus d'expériences participatives. Elle suggère que bien que l'activité politique ait été progressivement appropriée par les professionnels politiques, il existe cependant de nombreux moments où les citoyens se la réapproprient, et acquièrent par là-même de nouveaux savoirs ou de nouvelles compétences. Se mobilisant pour participer aux décisions, ou bien étant invités à participer, les citoyens entrent en situation d'« enquête sociale » au cours de laquelle ils s'approprient des informations, construisent du savoir sur l'enjeu, débattent, entrent en conflit, argumentent, s'accordent, font des choix, formulent une parole collective, des propositions. La notion d'enquête sociale apparaît comme particulièrement pertinente pour proposer un cadre d'analyse de la richesse des processus à l'œuvre au sein d'expériences participatives. Celle-ci est issue de la pensée de John Dewey, philosophe et pédagogue américain, qui développe une conception particulière de l'apprentissage étroitement liée à une réflexion sur la participation des citoyens en démocratie. Ce travail entend faire écho à sa conception de l'apprentissage par enquête sociale qui donne la priorité à la pratique, à l'expérimentation plutôt qu'à l'approche intellectualiste : partant d'une situation de doute, l'activité d'enquête consiste à expérimenter des hypothèses pour parvenir à une situation « unifiée ». L'intention de cette thèse est ainsi d'examiner la manière dont des « publics » - autre notion développée par John Dewey - apprennent lorsqu'ils s'engagent dans une expérience participative. Cette recherche s'inscrit donc dans le prolongement des recherches sur les effets de la participation, qui ont fait l'objet d'une grande attention de la part des chercheurs ces dernières années (notamment les effets des dispositifs institutionnalisés de participation). Ces travaux ont parfois eu recours à la notion d'apprentissage, voire, pour certains, au champ lexical de l'éducation et de la pédagogie, sans toutefois en envisager toutes les possibilités analytiques, notamment sur la question des modalités d'apprentissage, du « comment » apprend-on. Nous verrons effectivement que lorsque les travaux ont eu recours à la notion d'apprentissage, celle-ci a avant tout été entendue en tant que « produit » des expériences participatives, repérables une fois celles-ci achevées. Dans ce travail, je privilégie le recours à la notion d'apprentissage pour décrire davantage un processus, et spécifier les modalités par lesquels les acteurs apprennent lorsqu'ils sont engagés dans une expérience participative. L'attention se porte

donc non seulement sur ce que l'on apprend, mais aussi et surtout sur les manières dont on apprend. Ainsi, la notion d'apprentissage, pièce centrale de la problématique de cette thèse, mène à porter un regard particulièrement attentif aux processus avant même d'identifier les effets de la participation repérables ou évaluables « après coup », une fois l'expérience passée.

Un regard pluridisciplinaire

Afin de répondre à ces questions, seront mobilisés des travaux d'horizons disciplinaires différents. J'ai fait le choix d'explorer les apprentissages en ayant recours à différents cadres d'analyse, notamment puisés dans les sciences de l'éducation et le courant de l'éducation populaire, au service toutefois d'une approche socio-politique des expériences participatives étudiées. Ainsi, je mobilise des travaux de sociologie, de sciences politiques, d'anthropologie de la citoyenneté, mais aussi la philosophie politique ainsi qu'une approche de l'aménagement de l'espace questionnant la prise en compte des citoyens dans les choix publics territoriaux.

J'ai porté une grande attention aux travaux sur la citoyenneté entendue comme « expériences de citoyenneté », citoyenneté « ordinaire » ou encore « citoyenneté en acte », c'est-à-dire se distinguant d'une approche de la citoyenneté traditionnellement entendue comme statut, celui liant les individus et l'État. Cette approche a évidemment été fortement encouragée par Hélène Bertheleu et ses travaux sur la citoyenneté dans le cadre de dispositifs participatifs (2008, 2012) - par exemple au sein des conseils de vie locaux (Bertheleu, Neveu, 2005). Mon intérêt pour les travaux explorant la multiplicité des formes du politique par le recours à l'enquête sociologique et ethnographique a eu une influence certaine sur le choix du sujet de thèse ainsi que des méthodes d'enquête mises en œuvre. La perspective adoptée consiste à entrer par les « citoyennetés ordinaires » (Carrel, Neveu, 2014), la dimension expérimentale des actes de citoyenneté, tout en les inscrivant dans des contextes plus large pour mettre en évidence leurs relations à l'action publique. Nous verrons que le choix de ce prisme contribue à brouiller les frontières de ce qui est entendu par « participation », en mettant en vis-à-vis dispositifs institués de participation, mobilisations collectives et actes « ordinaires » de citoyenneté, ancrés dans le quotidien des individus et des collectifs. Ainsi sont mises en évidence des pratiques habituellement invisibles dans l'espace du politique, qui contribuent pourtant à forger l'action publique en tentant de la contourner, en la questionnant, en empruntant - tout en les détournant parfois - ses codes et ses discours, ou encore en créant des espaces de négociation avec les acteurs publics.

Ce positionnement socio-anthropologique particulier s'est fortement nourri des apports de la philosophie, discipline qui a fait l'objet de mes premières années d'études supérieures en classes préparatoires avant de me tourner vers une licence d'anthropologie puis un master de sociologie. Dans le champ de la philosophie politique, mon regard s'est tourné vers les penseurs de la démocratie en tant que processus toujours « à venir », en perpétuelle construction, ce qui étaye par ailleurs l'idée selon laquelle elle « s'apprend » continuellement. Les deux expériences étudiées dans cette thèse sont en effet bien loin d'être des modèles achevés de démocratie, et c'est sans doute ce qui fait leur richesse. Elles ne témoignent en rien d'une démocratie « réalisée » devant au contraire se concevoir comme un projet en perpétuelle construction, jamais achevé : la résolution définitive des conflits apparaît impossible dans un monde pluraliste. Même si la délibération peut mener à la construction d'accords collectifs, ceux-ci sont effectivement valables pour un temps et un lieu donné, c'est notamment le sens de la pensée de Chantal Mouffe, théoricienne de la démocratie agonistique :

« Toute croyance dans une possible résolution définitive des conflits, ainsi que dans la disparition de la tension inhérente à la division du sujet avec lui-même, bien loin de fournir l'horizon nécessaire au projet démocratique, est en fait ce qui le met en péril. Car, paradoxalement, l'avènement de la démocratie serait précisément le moment même de sa destruction. Elle est donc à concevoir comme un bien qui n'existe, comme bien, que dans la mesure où on ne peut pas l'atteindre. Et c'est dans la reconnaissance de l'impossibilité de son achèvement que la démocratie moderne manifeste que son projet est vivant et que le pluralisme l'habite » (1992, p. 96).

Se référant à l'expression de Derrida, la philosophe belge défend une démocratie toujours « à venir », un état instable par définition, en perpétuelle construction et déconstruction. C'est également le sens du titre de l'ouvrage de Francesca Polletta (2002) consacré à la démocratie interne aux mouvements sociaux américains : *Freedom is an endless meeting*. La démocratie se travaille, elle est davantage un processus qu'un état, et c'est par ailleurs la raison pour laquelle elle est une expérience si riche d'apprentissages. On retrouve également cette idée chez Étienne Balibar (2001) qui parle de citoyenneté « imparfaite » :

« Parler de *citoyenneté imparfaite* (*imperfect citizenship*) [...] ce n'est pas seulement (même si cette idée est présente) suggérer que la citoyenneté est une institution défectueuse, rectifiable, améliorable, c'est surtout suggérer que la citoyenneté est plutôt *une pratique et un processus* qu'une forme stable. Elle est toujours « en devenir » (*in the making*) ».

À ce titre, la pensée de John Dewey m'a été fort utile parce qu'il place l'enquête sociale au cœur de la démocratie et de la citoyenneté, invitant à « se départir de l'habitude de considérer la démocratie comme quelque chose d'institutionnel et d'extérieur à soi, acquérir l'habitude

de la traiter comme un mode de vie personnel » (Dewey, 1995 [1940], p. 47). Ses travaux trouvent aujourd'hui une grande actualité dans nos sociétés en mouvement : ils invitent à mesurer le caractère construit et toujours à construire de la démocratie. Comme le rappelle Joëlle Zask (1999), les écrits de John Dewey sont fortement marqués par la montée des totalitarismes dans les années 1930, au sein de sociétés où la démocratie semblait pourtant bien installée. Ces constats l'amènent à rappeler la nécessité de se « débarrasser des idées qui nous mènent à croire que les conditions démocratiques se maintiennent elles-mêmes automatiquement, ou qu'elles peuvent être identifiées avec l'accomplissement des prescriptions inscrites dans une constitution » (Dewey cité par Zask, 1999, p. 113).

Enfin, cette thèse donne à voir les transformations de l'action publique, dans un contexte de généralisation de l'impératif de participation des citoyens quant aux choix publics territoriaux. Ainsi, afin d'appréhender les politiques publiques environnementales et ses acteurs institutionnels, le travail s'inscrit également dans le domaine de l'aménagement de l'espace, et en particulier dans celui de l'analyse des politiques publiques d'aménagement. La notion de citoyenneté opère effectivement un retour en force dans ce domaine, visible tant dans les dispositifs de participation organisés dans l'objectif de définir collectivement les politiques publiques territoriales, que dans des actions de contestation voire des résistances à des projets d'aménagement ou à certains usages de l'espace. Elle invite les acteurs publics à une nécessaire évolution de leur métier, prenant en compte des impératifs de participation pas toujours bien compris, et bien souvent vus comme des contraintes. Dans cette perspective, le double encadrement de cette thèse a été particulièrement profitable, puisque j'ai bénéficié du regard de Corinne Larrue sur ces questions, et d'une manière générale des travaux des membres du laboratoire CITERES, adoptant bien souvent cette perspective pluridisciplinaire. J'ai porté un intérêt tout particulier aux territoires ruraux français, dans lesquels de nombreux conflits d'usage de l'espace, intégrant des demandes sociales fortes en terme de protection de l'environnement et des ressources naturelles, se sont fait jour ces dernières années. Ces conflits mettent en débat le devenir de ces espaces, et révèlent des visions antagonistes de ces derniers, portées par une diversité d'acteurs. La thèse donne à voir la manière dont ces débats se cristallisent, mais aussi la manière dont les différents acteurs tentent de construire des espaces de discussion, et ce qu'ils en retiennent. Ainsi, ce travail met en évidence « la productivité sociale » des conflits (Melé, 2013) : ce qu'ils produisent en terme de débats, de sociabilités, d'actions, de savoirs collectifs, et d'apprentissages. Ce positionnement théorique largement adopté par des chercheurs en géographie ou aménagement de l'espace et

urbanisme, nous vient du sociologue Georg Simmel, qui loin de penser les conflits comme des dysfonctionnements de la vie sociale, y voit une « forme de socialisation » (1999 [1908]), une situation créative de liens sociaux.

Structure de la thèse

La réflexion développée dans ce travail s'organise en trois grandes parties. La première partie présente le cadre théorique de la thèse, tout d'abord autour des notions de conflit et de participation (chapitre 1). Les relations paradoxales entre ces deux notions sont tout d'abord appréhendées à l'aune des filiations et distinctions historiques entre mobilisations collectives - notamment environnementales - et dispositifs institués de participation. Elles sont également envisagées à travers le débat théorique opposant démocratie agonistique et démocratie délibérative. Il s'agit là de visions opposées de la démocratie, pourtant l'analyse conduira à envisager l'hypothèse de leur hybridation : ne peut-on pas voir, aussi bien dans des procédures de démocratie délibérative que dans des mobilisations contestataires, des formes de contre-pouvoir de type délibératif ?

La présentation du cadre théorique se poursuit par l'analyse de l'articulation entre les notions d'effet et d'apprentissage à partir de la manière dont celles-ci ont été mobilisées dans le champ des recherches sur la participation. Les obstacles théoriques et méthodologiques rencontrés dans les recherches portant sur les effets de la participation nous mèneront à envisager le recours à la notion d'apprentissage comme particulièrement stimulante lorsqu'il s'agit de comprendre ce qui se passe et ce qui se produit lors d'expériences participatives. Celle-ci a effectivement l'avantage de considérer les processus avant même l'analyse des produits « après coup » de telles expériences. Nous esquisserons ainsi dans le chapitre 2 notre problématique de recherche : comment apprend-on au sein d'expériences participatives, tout autant conflictuelles que coopératives ?

La seconde partie présente les deux cas d'étude et aborde des questions épistémologiques et méthodologiques. Le troisième chapitre est une description de ces deux cas d'étude - les contextes dans lesquels ils s'inscrivent, les acteurs en présence - mettant en exergue leur double inscription dans des dynamiques de conflit et de participation. Le quatrième chapitre propose un retour réflexif sur le choix de ces cas d'étude, la posture adoptée dans les deux cas, ainsi que la méthodologie employée. L'enquête ethnographique conjuguant observation participante et entretiens a été privilégiée, et le souci d'utilité sociale de la recherche s'est, dans un cas, traduit par la mobilisation de l'outil audiovisuel.

La troisième partie analyse les dynamiques d'apprentissage du conflit et de la participation au sein des expériences étudiées, et propose une caractérisation des modalités d'apprentissage à l'œuvre. Le cinquième chapitre montre tout d'abord comment s'apprend le conflit. Il propose une analyse de son processus d'instruction, c'est-à-dire d'identification des antagonismes ou des « camps » en opposition sur les enjeux débattus. Il s'agit là d'un apprentissage préalable à toute construction d'accords collectifs, qui fait également l'objet d'un processus éducatif, analysé dans le sixième chapitre. Ce chapitre détaille donc les processus d'apprentissage de la participation, il détaille la manière dont les protagonistes apprennent à délibérer, à se conformer au langage des acteurs publics, mais aussi à identifier les points de rupture du dialogue au-delà desquels la participation trouve ses limites. Le septième et dernier chapitre répond spécifiquement à la question des effets et modalités d'apprentissage. Les effets d'apprentissage y sont abordés par types d'acteurs (citoyens « ordinaires », acteurs associatifs, élus et professionnels). Remobilisant les apports des sciences de l'éducation, abordées dans le second chapitre, je fais enfin apparaître trois éléments essentiels caractérisant les modalités d'apprentissage au sein de ces pratiques participatives : les apprentissages se font par pédagogie socioconstructiviste, par l'expérience et par autonomie (qui est dans le même temps un apprentissage de l'autonomie).

Ce parcours nous mènera à conclure sur ce qu'apprend cette enquête sur les apprentissages, à la fois au regard des recherches sur la participation, mais également du point de vue de la construction de l'action publique, et enfin de manière plus personnelle.

PARTIE 1 :

**Conflit ou participation ? Effets ou
apprentissage ? Cadrage théorique**

Quatre notions composent le cadre théorique de cette thèse : conflit, démocratie participative, effet et apprentissage. Il apparaît nécessaire de consacrer la première partie de cette thèse à un éclairage théorique de ces notions ainsi que de la manière dont elles sont articulées dans ce travail. Ceci permet d'une part d'explicitier le choix des deux terrains d'étude qui se situent aux frontières du conflit et de la participation (présentés dans la seconde partie), et d'autre part de proposer un questionnement spécifique sur ces objets : celui des effets et des processus d'apprentissages à l'œuvre au sein d'expériences participatives (auquel les réponses sont apportées dans la troisième partie). Le premier chapitre articule tout d'abord conflit et démocratie participative, il en montre à la fois les filiations et distinctions, tant historiques que théoriques. S'inscrivant dans le traditionnel débat entre penseurs de la démocratie délibérative et ceux de la démocratie agonistique, l'analyse mène à formuler, en fin de chapitre, un premier pan de la problématique de cette thèse : ne peut-on pas voir, à la fois dans des mobilisations contestataires, mais également dans des exemples de dispositifs participatifs, des formes d'hybridation entre conflit et délibération ? Ces deux formats de participation ne pourraient-ils pas être analysés conjointement en tant que « contre-pouvoirs délibératifs » ? Le second chapitre conduit à formuler un second type de question qui s'articule à ce premier questionnement. Une revue de la littérature portant sur les effets de la participation nous conduira à aborder la participation davantage à l'aune de la question des apprentissages. C'est ainsi que la problématique de cette thèse se dessinera au fil de ces deux chapitres : en quoi des expériences participatives en apparence opposées peuvent-elles mener à des apprentissages comparables voire similaires ? Quels sont les processus éducatifs à l'œuvre menant à apprendre aussi bien le conflit que la participation ?

1. CHAPITRE 1. Conflit et participation : un ménage impossible ?

Ce premier chapitre explore les relations complexes entre conflit et participation, deux notions centrales dans ce travail. Il s'agit d'une part de retracer le contexte historique dans lequel sont apparus les dispositifs de participation du public, notamment concernant les politiques publiques environnementales. Nous verrons qu'il existe une étroite filiation entre conflits sociaux et environnementaux des années 1960-1970 et l'institutionnalisation progressive de la participation à partir des années 1980. Dans un second temps seront abordées les critiques de la participation, à la fois celles des acteurs des mouvements sociaux, et à la fois celle des penseurs de la démocratie agonistique. En fin de chapitre, nous envisagerons une troisième voie permettant de sortir d'une vision trop binaire des relations entre conflit et participation. La pensée d'une hybridation entre ces derniers est effectivement au cœur de ce travail et constitue un premier pan de la problématique de cette thèse.

1.1. Des conflits environnementaux aux dispositifs de participation

Mobilisations collectives et procédures institutionnalisées de participation ont longtemps été étudiées séparément dans les recherches en sciences sociales. Alors que les premières naissent de situations de conflit opposant des visions du monde antagonistes et *a priori* inconciliables, les secondes sont dès leurs origines suspectées de viser la réduction du conflit voire son épuisement au profit des pouvoirs publics et/ou des intérêts des acteurs majoritaires. Pourtant, les relations entre mouvements écologistes et procédures participatives s'inscrivent tout à la fois sous le signe de la distinction que de la filiation (Neveu, 2011). Retracer la genèse de la notion de démocratie participative nous fait remonter aux mobilisations collectives de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. En effet, bien avant d'être institutionnalisée au sein de procédures, la démocratie participative était à l'origine une revendication des mouvements sociaux. Pourtant aujourd'hui, nombreux sont les acteurs des mouvements sociaux à critiquer voire dénoncer celle-ci. Il semble donc exister des relations complexes et paradoxales entre

mouvements sociaux et procédures participatives, que je propose d'explorer ici, en trois temps. Je montre tout d'abord que les mobilisations environnementales qui émergent en France dans les années 1960 et 1970 apparaissent comme profondément conflictuelles et sont porteuses d'une critique politique radicale à l'égard des institutions, des professionnels de la politique ainsi que de l'expertise et de la technique. Pourtant, à ce mouvement ultra critique succède une institutionnalisation de l'écologie politique, ouvrant la voie à la concertation entre acteurs publics et militants écologistes et transformant du même coup les répertoires d'action de ces derniers (de la contestation à la coopération). Enfin, c'est la participation du grand public qui fait l'objet d'une institutionnalisation au sein de procédures diversifiées. Celles-ci se distinguent évidemment des mouvements sociaux par leur caractère cadré et leur tendance à déconflicter les enjeux, mais il est également possible de relever de nombreuses filiations entre ces deux modalités de participation, notamment le recours à la délibération.

1.1.1. Les années 1960-1970 : un tournant critique

Pour l'historien de l'écologie Jean-Paul Deléage, les années 1960-1970 représentent l'étape majeure de la « prise de conscience environnementale » (1993, p. 35) des sociétés occidentales. Sylvie Ollitrault relève que c'est effectivement à cette époque que les premiers ouvrages nord-américains sur l'écologie apparaissent en France, citant entre autres *Printemps silencieux* de la biologiste Rachel Carson (*Silent Spring*, 1962), traduit et paru en France en 1963. Les préoccupations écologistes grandissent, aiguës par une série de catastrophes environnementales. En 1967, la marée noire provoquée par le naufrage du Torrey Canyon suscite l'émoi sur les côtes britanniques et françaises. Deux ans plus tard, c'est la pollution du Rhin par le déversement accidentel d'endosulfan (produit phytosanitaire) qui marque les esprits. Catalysant une diversité de luttes, le combat contre l'extension du camp militaire du Larzac, qui débute en 1971, apparaît comme l'un des actes fondateurs du mouvement de défense de l'agriculture paysanne. Emblématique de l'identité des militants écologistes français, le mouvement anti-nucléaire connaît dans le même temps un grand succès : la première manifestation nationale de 1971 rassemble 1 500 personnes à Fessenheim. Quatre mois plus tard, le mouvement rassemble 15 000 personnes face à la centrale nucléaire du Bugey. La mobilisation à Creys-Malville en 1977 marque les esprits par sa répression violente, celle à Plogoff de 1978 à 1981 par sa résistance. Le nucléaire, symbole de l'État

moderne en France, contribue à la création de lieux de contestation symbolique pour les militants écologistes, marquant durablement les esprits.

Mais dès leurs origines, ces mouvements ne sont pas uniquement écologistes. Contemporains de nombreux autres mouvements sociaux, ils sont au contraire empreints d'une forte critique sociale et politique, et ne se limitent pas à des revendications en terme de protection de la nature (contrairement à la mouvance de l'« écologie profonde »). Les mouvements écologistes qui prennent naissance en Europe et dans le monde à partir des années 1960 convergent en effet, avec d'autres mouvements sociaux, vers une critique sociale et politique plus profonde : celle du principe de délégation du pouvoir et du savoir, au fondement des États modernes.

Une critique de la délégation du pouvoir

En Europe et en Amérique du Nord, fleurissent au même moment des mouvements de luttes urbaines, des contestations dans le monde du travail et des contestations étudiantes, des luttes pour le logement, des luttes des immigrés, des luttes pour les droits des femmes, etc. C'est en leur sein que naissent les revendications en termes de « démocratie participative »¹, et les mouvements de contestation américains contribuent à diffuser en Europe et ailleurs antiautoritarisme, antiétatisme et apolitisme. On affirme un refus du jeu politique traditionnel, du principe de délégation du pouvoir aux seuls « professionnels » de la politique.

Professionnalisation, délégation du pouvoir et représentation

Max Weber est l'un des premiers penseurs du phénomène de professionnalisation politique, transformation majeure qu'il situe lors du passage de la féodalité à la monarchie (lors de la constitution des États modernes). En effet, afin d'asseoir le pouvoir de l'État sur les seigneurs et « ordres » féodaux, les monarchies européennes centralisent et se dotent de l'ensemble des fonctions de direction et d'organisation de la société. Alors que dans le système féodal, les fonctions économiques (agricoles), militaires, administratives, juridiques et politiques étaient exercées par un même seigneur, la constitution de l'État moderne s'accompagne d'une division du travail social et d'une spécialisation des tâches. Les monarques s'entourent d'une bureaucratie composée de différents services qui leur sont subordonnés. Les individus qui les composent, recrutés pour leurs compétences spécialisés et rémunérés pour l'exercice de leur fonction, deviennent ainsi des hommes politiques professionnels.

¹ Dans les années 1960, le « *civil rights movement* », et le mouvement « *Students for a Democratic society* » constituent les prémisses du discours participatif.

L'instauration des Républiques ne bouleverse pas cette centralisation et spécialisation des tâches. Pour les penseurs et élites du XVIII^{ème} siècle qui posèrent les fondements de la démocratie (représentative), la participation du peuple à la vie politique (hors des moments électoraux) fait effectivement l'objet d'une grande méfiance. Ainsi les démocraties modernes sont fondées sur une conception élitiste de la compétence politique, sur un refus de confier le pouvoir et la décision à n'importe quel citoyen, et la volonté de les réserver à un groupe restreint de spécialistes considérés comme compétents. Les élections distribuent les rôles politiques, et les compétences professionnelles sont à la base de la distribution des rôles bureaucratiques. La politique est une « carrière », un métier exercé par des individus aux intérêts professionnels spécifiques. Les inégalités d'accès au politique ne disparaissent donc pas avec l'avènement du suffrage universel. Elles ne sont certes plus institutionnalisées comme c'était le cas avec le suffrage censitaire, mais persistent au travers d'un « cens caché » (Gaxie, 1978), un processus d'« auto-exclusion » du champ politique par les agents sociaux les moins « préparés » à comprendre le politique. Daniel Gaxie montre qu'il existe une relation constante entre la fréquence du vote et divers déterminants sociaux : les abstentionnistes sont les individus les moins bien dotés en capitaux culturels (mesurés par le diplôme), appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées, plus souvent des femmes que des hommes, et plus souvent membres des classes d'âge intermédiaires (35-50 ans).

La sociologie a joué un rôle essentiel dans l'émergence de cette critique, et notamment les travaux de Pierre Bourdieu qui analyse la politique comme un « champ » autonome : « Comme le champ religieux, le champ politique repose sur une coupure entre les professionnels et les profanes » (2000, p. 52-53). Les représentants seraient effectivement les seuls à être autorisés à entrer dans l'espace du politique, tandis que les représentés (profanes) ne seraient autorisés qu'à demeurer à sa lisière. Cette coupure trouve ses racines dans la philosophie politique grecque (Platon et son gouvernement de savants), dans la philosophie des Lumières (Montesquieu) et chez les Révolutionnaires comme le rappellent Thomas Fromentin et Stéphanie Wojcik (2008). Les professionnels sont ceux à qui la parole et le pouvoir sont délégués, à travers les élections, mais aussi à travers le choix d'un porte-parole lors de la constitution d'un groupe, et finalement dans toute action visant à donner mandat ou procuration à quelqu'un. La délégation, ou représentation, est effectivement devenue un des piliers de notre organisation politique. Pour Pierre Bourdieu elle est un « acte originaire de constitution » indispensable à tout groupe qui souhaite se faire entendre en politique, un « acte de magie qui permet de faire exister ce qui n'était qu'une collection de personnes plurielles, une série d'individus juxtaposés » (1984, p. 51). Son analyse soulève le risque d'aliénation qui lui est inhérent, surtout pour les groupes dominés : « les individus [...] ne peuvent se constituer (ou être constitués) en tant que groupe, c'est-à-dire en tant que force capable de se faire entendre et de parler et d'être écoutée, qu'en se dépossédant au profit d'un porte-parole »

(p. 49). Cependant, les représentés oublient le plus souvent qu'ils tiennent leur statut de ceux qui leur ont attribué : ils deviennent des « fétiches », « qui semblent ne devoir qu'à eux-mêmes une existence que les agents sociaux leur ont donné » (Bourdieu, 1984, p. 49).

Plusieurs décennies après les travaux de Pierre Bourdieu, la prise de conscience de la politique comme « champ » autonome, circonscrite aux élites et marquée par des rapports de domination semble généralisée. La prise de conscience des artifices qui président à la fabrication du discours et de l'action de « l'homme d'État » croît sous l'effet de la médiatisation grandissante de la politique. Les représentants politiques apparaissant désormais aux yeux du grand public comme des « professionnels » appliquant les méthodes du marketing et de la publicité, ce qui s'oppose fortement à l'idéal démocratique d'une action dont la légitimité est issue du peuple. Selon Yves Sintomer (2007), la crise de la démocratie représentative tient en une suspicion grandissante des citoyens envers les élites, vues comme une caste isolée et futile¹, d'abord soucieuse de sa propre existence. Les partis politiques et leurs représentants auraient perdu de leur crédit, mais également l'État et ses institutions. En parallèle, l'affirmation de l'individu, du citoyen, mais aussi d'identités nationalistes ou régionalistes contribuent à créer des espaces d'intégration alternatifs à l'État, « minant ainsi de l'intérieur le centralisme étatique » (Abélès, 1992, p. 22). De manière générale, l'homme d'État et l'État lui-même ont été déconstruits, et le temps où l'activité politique était étroitement associée à l'État est révolu : « Cette absorption de l'activité du politique par l'État, le fait que l'État soit devenu le lieu du politique, est le produit d'un processus historique et par conséquent correspond à une époque éphémère » (Abélès, 1992, p. 23). Le politique est désormais à rechercher dans d'autres lieux.

En France, ces nouveaux lieux du politique s'incarnent dans des mouvements de contestation qui apparaissent dans les années 1960, après une décennie de politique de modernisation menée par le gouvernement gaulliste. Les mouvements sociaux urbains de la fin des années 1960 et de la décennie suivante, notamment étudiés par Henri Lefebvre (1968) et Manuel Castells (1975), sont porteurs à la fois d'une critique environnementale et d'une critique politique, appelant à un (meilleur) partage du pouvoir. Ces contestations portent effectivement l'idée d'une transformation de l'environnement urbain et du cadre de vie, et revendiquent une redéfinition des usages de la ville par ceux-là même qui y vivent. De ce mouvement ample de

¹ Thomas Fromentin et Stéphanie Wojcik (2008), dans l'introduction de leur ouvrage consacré à l'irruption du « profane » en politique, font également le constat d'une « banalisation », d'une désacralisation de l'élu (p. 24).

contestation, Mai 68 n'est pas le point de départ mais plutôt « l'épicentre » (Artières, Zancarini-Fournel, 2008) qui met en évidence sa dimension éminemment politique, contribuant à faire converger des revendications diverses. Mouvements radicaux de gauche et mouvements écologistes se retrouvent ainsi sur les mêmes aspirations politiques (plus de démocratie), mais aussi sur une même critique du productivisme et du capitalisme, dénonçant de concert la réduction de la nature à son statut d'instrument mis au service de finalités économiques. Il existe dans les discours des militants écologistes une remise en question du processus de modernisation amorcée par l'État depuis la fin de la seconde guerre mondiale (Blatrix, 2000 ; Claeys-Mekdade, 2006). Ceux-ci revendiquent le droit de mettre en débat des choix de société imposés sans avoir été préalablement discutés. En questionnant les choix effectués au nom de la modernité et du progrès, ces mouvements tentent donc de réintroduire du débat là où il s'est tari, de mettre en évidence l'existence de visions antagonistes du monde, qui demandent à être discutées. Trouvant des échos dans les travaux de sociologues et philosophes, cette revendication s'inscrit dans une critique profonde du phénomène de professionnalisation politique et de la coupure entre gouvernés et gouvernants. Les liens sont par ailleurs forts entre ces mouvements et le monde académique : de nombreux intellectuels marxistes y voient un espoir de transformation sociale. Par exemple, dans le cercle d'Alain Touraine, qui recherche alors « le mouvement social qui occupera, dans la société programmée, la place centrale qui fut celle du mouvement ouvrier dans la société industrielle et du mouvement pour les libertés civiques dans la société marchande » (1978, p. 40), voit dans le mouvement anti-nucléaire toutes les potentialités d'un renouveau des mouvements de transformation sociopolitique (Touraine, Hegedus, Wieviorka, 1980). De même, preuve de la convergence entre préoccupations environnementales et luttes pour la transformation sociale, syndicalistes et scientifiques se rencontrent dans une même critique du progrès technique et des systèmes de production (Bécot, Pessis, 2014).

Finalement, les nombreuses critiques qui apparaissent à la fin des années 1960 posent la question de la compatibilité entre mode de gouvernement traditionnel et nouveaux défis sociaux et environnementaux. La démocratie représentative s'est effectivement construite sans « questions environnementales » puisque celles-ci n'existaient pas jusqu'à une époque récente. Est-elle donc à même de répondre aux « défis de l'environnement » (Salles, 2006) ou bien représentation et environnement sont-ils incompatibles ? La philosophie politique et la

philosophie de l'environnement offrent une analyse stimulante de cette question. Mettant en vis-à-vis deux conceptions de la liberté à la manière de Benjamin Constant¹, Dominique Bourg et Kerry Whiteside (2009 ; 2010) s'attachent par exemple à montrer que la « liberté des modernes », dont le corollaire est la démocratie représentative, serait impuissante à prévenir la catastrophe environnementale en cours. Ils énumèrent ainsi une série de contradictions entre les logiques de la démocratie représentative et les celles nécessaires à la résolution des problématiques environnementales. Elles n'impliquent par exemple pas les mêmes limites territoriales et temporelles. Alors que le gouvernement représentatif a pour cadre l'État-Nation, les problèmes environnementaux ne sont, eux, pas territorialement contenus. Ils transcendent au contraire les frontières étatiques et la scène de leur résolution se situe à une échelle globale. De même, alors que le régime représentatif est rythmé par des élections à brève échéance, la temporalité des problèmes environnementaux relève du temps long et fait intervenir le futur comme horizon d'action. Or le futur est souvent une temporalité négligée par les représentants politiques : « la vulnérabilité des élus face au court terme électoral les rend réticents à considérer des changements politiques risqués, dont les bénéfiques ne concerneraient que de futurs électeurs » (Bourg, Whiteside, 2009). Ensuite, les institutions démocratiques modernes ont été pensées de manière à garantir la liberté individuelle de propriété, d'entreprise et de consommation : « l'une des caractéristiques de la représentation moderne est précisément d'affirmer la liberté de consommer des individus » (2009), c'est même la source de leur légitimité. Or selon les auteurs, la résolution des problèmes environnementaux passe inévitablement par un changement de modes de consommation qui affectera cette liberté positive, affaiblissant du même coup la légitimité du gouvernement. Enfin, les auteurs pointent ce qui semble être une des plus importantes contradictions, d'ordre métaphysique : alors que la démocratie moderne repose sur une métaphysique de l'infini (des ressources, des savoirs et des possibilités de l'action humaine par le pouvoir de la technique pour transformer le monde), la situation environnementale nous renvoie à la finitude : celle de notre planète, de notre pouvoir technologique face à la résolution des problèmes, et celle de notre prétention au savoir, à la connaissance scientifique.

¹ Dans son célèbre essai, Benjamin Constant (2010 [1819]) distingue la « liberté des anciens » à la « liberté des modernes ». La première correspond à la souveraineté politique des citoyens assurée dans le modèle de la démocratie antique (c'est le modèle de la liberté positive). La « liberté des modernes » correspond au contraire à une délégation de cette souveraineté à des représentants afin de jouir pleinement d'une liberté individuelle de production et de consommation (c'est le modèle de la liberté négative).

À cette critique du principe de délégation du pouvoir s'adjoint une seconde critique : celle du principe de délégation du savoir aux seuls « professionnels » des politiques publiques.

Une critique de la délégation du savoir

La construction des connaissances qui président aux décisions relève depuis longtemps du travail de l'expert, spécialiste d'une question et consulté par le pouvoir. L'État moderne se construit d'ailleurs dès ses prémises sur l'idée selon laquelle les décisions doivent s'appuyer sur des savoirs scientifiques. L'expertise, définie comme « la production d'une connaissance spécifique pour l'action » (Lascoumes, 2002, p. 369), s'institutionnalise progressivement au cours du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècle, notamment par la création des grands corps de spécialistes au service de l'État (corps des Mines, des Ponts, du Génie rural). Au cours du XIX^{ème} puis du XX^{ème} siècle, la complexification de l'action publique conduit à une multiplication de ces corps techniques et administratifs. Ainsi, les sciences modernes et les savoirs se construisent en rupture avec les savoirs populaires, mais en lien étroit avec le politique. Comme le montre l'historien des sciences Dominique Pestre (2003), la production économique et la gestion du social sont accompagnés par la production de savoirs. Le modèle du « choix rationnel » constitue ainsi la spécificité du processus décisionnel français, incarné par l'État centralisateur, pensé comme étant le seul à même de garantir l'intérêt général, en transcendant les intérêts individuels¹. Dans ce cadre là, toute critique de l'action de l'État est attribuée à l'ignorance de la population, ou à des peurs irrationnelles.

Fortement liée à la critique de la délégation du pouvoir, celle de la délégation du savoir a également été au cœur des mobilisations écologistes. Les questions environnementales ont tout d'abord largement contribué à mettre en question l'idée selon laquelle les décisions trouvent leur légitimité dans la rationalité scientifique et technique détenue par les seuls experts. Mais bien avant d'être une critique de la délégation du savoir, les mouvements écologistes sont porteurs d'une vision critique du savoir, de l'expertise et de la technique associés aux décisions politiques. Les sciences et techniques, autrefois envisagées comme solutions aux obstacles du développement humain sont en effet dénoncées comme étant à

¹ La politique française se caractérise effectivement par une longue tradition centralisatrice et étatique dans laquelle les décisions se prennent dans les grandes administrations d'État. Il n'en est par exemple pas de même dans la tradition anglo-saxonne, dans laquelle la confrontation des arguments des divers groupes d'intérêts préside à la prise de décision. Dans la lignée de la philosophie d'Adam Smith, la culture politique anglo-saxonne définit l'intérêt général comme la somme des intérêts particuliers, et admet donc que les groupes organisés, associations, lobbys, participent à son élaboration.

l'origine de bouleversements probablement irréversibles et dont les effets non souhaités peuvent être destructeurs (changement climatique, énergie nucléaire, manipulation génétique, etc.). La science n'a donc pas réussi à résoudre l'incertitude qui a toujours fait obstacle au progrès humain, mais elle a au contraire contribué à forger une autre source d'incertitude, celle liée aux risques inhérents au développement scientifique et technique. Cette idée, qui émerge dans les années 1970, sera formalisée plus tard par les travaux d'Ulrich Beck, qui mettent en évidence le développement d'une attitude réflexive et critique vis-à-vis de la modernité, de l'expertise et des institutions qui l'incarnent. La « société du risque » (2001) qu'il décrit est celle qui s'inquiète désormais des risques produits par son propre système de gestion technoscientifique, et non plus des risques extérieurs à elle-même. Par exemple, le risque n'est plus celui de la sous-production, mais plutôt celui de la surproduction. Il s'agit donc d'une « modernité réflexive » (Beck, 2001, p. 335), qui, contrairement à la société industrielle classique, questionne ses fondements. L'idée selon laquelle la science est finalement à l'origine des problèmes qu'elle cherche à résoudre contribue à ébranler la confiance en la rationalité scientifique associée aux décisions. De plus, l'histoire des sciences avait depuis plus longtemps montré la contingence des vérités scientifiques et leur caractère construit. Thomas Kuhn (1983 [1962]) avait par exemple mis en avant le fait que les vérités scientifiques reposent sur des « paradigmes », des « découvertes scientifiques universellement reconnues qui, *pour un temps*, fournissent à une communauté de chercheurs des problèmes types et des solutions » (p. 11). Plus tard, Bruno Latour et Steve Woolgar (1979) lèvent le voile sur la « fabrication » des faits scientifiques, leur contingence vis-à-vis des conditions matérielles et financières, à travers une enquête dans un laboratoire de biochimie.

Puisque les paradigmes scientifiques par lesquels les problèmes types et les solutions sont identifiés ne sont valables que *pour un temps*, il en devient de même pour les paradigmes d'action (politique), reposant sur la rationalité scientifique. Ce renouvellement du regard sur la science invite donc à relativiser la place des experts dans les décisions en matière d'environnement. Les mouvements écologistes s'accompagnent ainsi d'une forte réflexivité sur les sciences et techniques, et de leur lien avec le politique. Dans leur souci de réhabiliter les débats sur les choix de société et les choix environnementaux, ils dénoncent notamment l'omniprésence d'une rationalité technicienne - fer de lance de l'État moderne - et sa tendance à évacuer la dimension politique des enjeux. Plutôt que des choix techniques pris par un groupe restreint d'experts et technocrates, les mouvements de la décennie 70 revendiquent des choix de société discutés et partagés par l'ensemble de la population. On dénonce

l'aveuglement auquel le recours à la technique contribue face aux choix de société : « C'est maintenant la technique qui opère le choix *ipso facto*, sans rémission, sans discussion possible des moyens à utiliser » (Ellul, 1977, p. 245). Avec la parution de l'ouvrage *La technique ou l'Enjeu du siècle* en 1954, Jacques Ellul est l'un des premiers penseurs de l'aliénation à la technique, qu'il définit comme la propension des hommes à « rechercher en toutes choses la méthode absolument la plus efficace » (2008 [1954], p. 18). La rationalité hypertrophiée déjà repérée par Weber semble avoir envahie toutes les sphères de la vie sociale, le travail comme le politique en sont atteints. Jacques Ellul présente la technique comme le nouvel environnement de l'homme. La nature, polluée, souillée, n'est plus l'environnement sacralisé, c'est désormais la technique, ajoutant d'ailleurs que ce n'est pas directement cette dernière qui asservit l'homme mais plutôt « le sacré transféré à la technique » (2003 [1973], p. 316). Le mouvement antinucléaire se démarque particulièrement dans la dénonciation de la technocratie¹. André Gorz, penseur marxiste et engagé dans le mouvement antinucléaire, écrit en 1978 : « Des choix de société n'ont cessé de nous être imposés par le biais de choix techniques » (p. 26).

En pointant les insuffisances de l'expertise scientifique et technique associée aux décisions, les mouvements écologistes mettent en avant d'autres formes de savoirs, qu'ils revendiquent comme tout autant légitimes à être pris en compte dans les décisions. Au fil des mouvements de contestation, les militants usent effectivement d'une pluralité de savoirs et de savoir-faire, et montrent leur capacité à construire une contre-expertise. Ces savoirs entrent en confrontation à d'autres types de savoirs, et contribuent à mettre en question la frontière traditionnelle entre savoirs experts et « savoirs profanes » (Wynne, 1996), encore appelés « science des citoyens » (Irwin, 1995), ou « expertise citoyenne » (Topçu, 2008a). Les apports des *sciences studies* ont néanmoins contribué à revoir l'utilisation du terme « savoir profane ». Son caractère réducteur vis-à-vis d'une véritable expertise dont sont parfois porteurs les citoyens ne permet effectivement pas de rendre compte de la réalité et de la diversité des savoirs en jeu. Collins et Evans (2002) mettent en avant l'importance de la reconnaissance des savoirs, qui est la base de la distinction entre expert profane (« *lay expert* ») et expert. Les experts profanes peuvent pourtant être tout autant des experts que les autres, mais ils ne disposent pas du même statut institutionnel. Dans de nombreuses controverses sociotechniques, ceux qui étaient auparavant considérés comme profanes sont donc désormais

¹ Cf. *Technocratie française*, d'Yves Lenoir, paru en 1977.

à compter au rang des experts. Les experts traditionnels, eux, ne disposent plus du monopole du savoir sur les enjeux environnementaux et d'aménagement. Les catastrophes environnementales et les crises sanitaires des années 1990 ont effectivement participé à une transformation profonde des manières de gouverner les sciences et techniques, à une « métamorphose de l'expertise » (Granjou, Barbier, 2010) dans un monde devenu incertain. En France également, l'expertise est fortement questionnée, par exemple lors d'un colloque organisé en 1989 et intitulé « Les experts sont formels : controverses scientifiques et décisions politiques dans le domaine de l'environnement »¹. Devant le constat d'une emprise des connaissances scientifiques à la base du gouvernement des affaires publiques apparaît la nécessité de prendre en compte la diversité des formes de savoirs. Ces transformations conduisent notamment au développement des « forums hybrides » dans les années 1990, procédure regroupant experts et profanes autour de controverses sociotechniques. Ceux-ci apparaissent effectivement comme les héritiers des transformations du rapport aux sciences et à l'expertise. En France, c'est l'ouvrage *Agir dans un monde incertain* de Michel Callon, Pierres Lascoumes et Yannick Barthe (2001), qui en rend compte, illustrant la façon dont les « profanes » peuvent élaborer leur propres savoirs sur des questions technoscientifiques. Michel Callon avait initié cette analyse dans un texte de 1998, où il analysait les balbutiements d'une « démocratie technique » qui consisterait à « rendre discutables des questions comme celles des orientations de la recherche génétique ou de la définition des politiques industrielles compatibles avec la préservation de l'environnement » (p. 63). Ces réflexions ont notamment été inspirées des travaux de Phil Brown sur l'« épidémiologie populaire » que Yannick Barthe (2013) définit comme « le processus par lequel des citoyens collectent eux-mêmes des données et mobilisent des connaissances scientifiques pour comprendre la distribution et les causes d'une maladie ». Pour ces chercheurs, l'incertitude scientifique qui caractérise notre époque serait une occasion nouvelle pour réinventer un espace public qui ferait dialoguer experts et profanes. Nouvelles procédures « dialogiques » qu'ils opposent à la démocratie « délégative », les « forums hybrides » qu'ils détaillent seraient en effet à même d'ouvrir des espaces permettant aux citoyens « ordinaires » ou « profanes » de prendre part aux débats et décisions aux côtés des spécialistes.

¹ Colloque organisé par le Groupe d'exploration et de recherches multidisciplinaires sur l'environnement et la société (GERMES) et dont les actes sont parus dans les cahiers du GERMES intitulés « Environnement, science et politique », et sont repris dans l'ouvrage intitulé *La Terre outragée. Les experts sont formels !* (Theys, Kalaora, 1992).

Les mouvements sociaux des années 1960 et 1970 ancrent donc l'écologie politique, du moins lors de son émergence, dans une critique radicale de la représentation politique et de la délégation du savoir, et dans une volonté de transformation de la société. Voyons désormais son évolution au fil de son mouvement d'institutionnalisation.

1.1.2. De l'expérimentation à l'institutionnalisation de l'écologie politique

Parallèlement à ces critiques, les acteurs des mouvements sociaux des années 1960 et 1970 se sont attachés à proposer d'autres manières de faire de la politique, expérimentant alors les principes dont ils se réclament et qui se veulent le contre-modèle de ce qu'ils critiquent. Ces expérimentations ont donné lieu à des pratiques politiques novatrices. Le mouvement écologiste, comme d'autres « nouveaux mouvements sociaux » qui lui sont contemporains, apportent effectivement des propositions novatrices sur cette question. Pourtant, l'institutionnalisation progressive du mouvement le contraint ensuite progressivement à se professionnaliser, modifiant les répertoires d'action des militants ainsi que leurs modalités de recrutement.

Démocratie interne et modes d'action : « faire de la politique autrement »¹

En vis-à-vis d'une critique de la manière dont s'organise la vie politique française, les organisations issues du mouvement écologiste se veulent bien souvent être le modèle d'une autre manière de débattre et de décider. Elles font ainsi écho à d'autres mouvements politiques comme le Parti socialiste unifié (PSU), représentant de la « deuxième gauche » dans les années 1970. Mais qu'apportent réellement les mouvements écologistes ainsi que l'ensemble des mouvements sociaux des années 1960 et 1970 sur cette question ? Hélène Hatzfeld (2005) propose de voir dans cette décennie une tentative de « faire de la politique autrement », d'esquisser « une nouvelle définition du politique » (p. 237), qui se traduit par la recherche de modalités alternatives de participation au sein des mouvements sociaux. Deux éléments sont notamment revendiqués : l'appui sur le local et l'autogestion. Pour Pierre Rosanvallon, la décennie 70 est d'ailleurs présentée comme « l'âge de l'autogestion » (1976). Alexis Vrignon (2012) l'illustre par exemple en retraçant la genèse de l'association Les Amis de la Terre, qui se construit en lien étroit avec les idées de la nouvelle gauche sur

¹ Il s'agit du titre de l'ouvrage d'Hélène Hatzfeld (2005) : Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970.

l'autogestion. En se structurant en réseau de groupes locaux, elle affirme le refus de l'oligarchie : « Cette absence de structure centrale pensée comme telle manifeste un refus de l'institutionnalisation qui favoriserait la délégation de pouvoir, la bureaucratie, le réformisme au détriment de l'autonomie de l'individu et du militantisme » (p. 188). Alexis Vrignon fait par ailleurs référence à Roberto Michels (1914) qui avait mis en évidence une « loi d'airain de l'oligarchie » : selon lui toute organisation engendre des rapports de domination qui sont dus au développement de la division interne du travail en son sein (prenant l'exemple des partis politiques). Ainsi, le monde associatif qui fleurit durant cette décennie apparaît comme très critique vis-à-vis des modes d'organisation syndicaux ou partisans. L'autogestion et l'appui sur des groupes locaux apparaissent donc comme des principes d'organisation permettant de palier les dangers des structures pyramidales, suspectées de concentrer les décisions (le pouvoir) au sommet de la hiérarchie.

Cette distinction avec les traditionnelles organisations politiques (partis et syndicats) sera par ailleurs formalisées par les observateurs des mouvements urbains, environnementaux et sociaux qui se développent à partir des années 1970. Ces luttes « post-soixante-huitardes » (incluant aussi le mouvement féministe et le mouvement homosexuel) ont été désignées comme « nouveaux mouvements sociaux », s'inscrivant à la fois en continuité et en rupture avec des mouvements « anciens », sur le modèle du syndicalisme et du mouvement ouvrier. Erik Neveu (2011 [1996]) relève ainsi quatre éléments de rupture avec les mouvements ouvriers dits « anciens » :

- *les formes d'organisation et répertoires d'action* : des structures décentralisées afin d'assurer l'autonomie des groupes de bases et d'éviter la délégation de l'autorité, la prise en main d'une seule revendication concrète (qui peut mener à la dissolution du groupe lorsqu'elle se réalise)¹, et une inventivité dans les formes de manifestation. Patrick Champagne (1984) met l'accent sur l'importance de la recherche de médiatisation dans les manifestations contemporaines qu'il nomme « manifestation de papier » (p. 28) car davantage destinée à la presse qu'à la rue. Pourtant, les formats inventifs et ludiques de protestation (les *sit-in* et occupation de lieux, et plus récemment les *flash-mob*) peuvent aussi être analysés comme répondant à une volonté

¹ À ce titre, on a pu parler de la fin des grands récits révolutionnaires et des aspirations à refaire la société, et de l'avènement du pragmatisme et de l'efficacité : « la limitation des objectifs est revendiquée précisément dans le souci de préserver l'efficacité » (Ion, Frangiadakis, Viot, 2005, p. 19).

de toucher et de mobiliser au-delà des individus les plus politisés. Les mouvements expérimentent également la désobéissance civile et l'action directe. C'est notamment le cas du mouvement anti-nucléaire, avec les occupations de sites où il est prévu d'implanter une centrale (par exemple Seabrook aux États-Unis entre 1976 et 1978, Plogoff en France entre 1978 et 1981).

- *les valeurs et revendications* des mobilisés : alors que les anciens mouvements sociaux revendiquaient avant tout une redistribution des richesses (salaires), les mouvements « post-matérialistes » auraient des attentes davantage « qualitatives » s'accompagnant d'une « forte dimension expressive, d'affirmation de style de vie ou d'identités » (féministes, minorités sexuelles, minorités issus de l'immigration).
- *le rapport au politique* : à la place du binôme syndicat-parti à la conquête du pouvoir d'État, c'est davantage la volonté de construire des espaces autonomes et indépendants des institutions étatiques. Guidés par l'idéal d'autogestion et d'autonomie, beaucoup de ces mouvements s'inscrivent « en marge » de la société qu'ils contestent. À l'exemple des mouvements de squats collectifs visant à vivre autrement et s'inscrivant dans une logique « contre-culturelle » (Péchu, 2006). Néanmoins, ces contestations ne se situent pas toutes dans un refus de l'organisation sociale et politique dominante, et certains collectifs tentent d'agir et de peser sur les décisions en entrant dans le jeu institutionnel. Ce fût le cas notamment des Groupes d'action municipale (GAM), dont le premier est apparu à Grenoble en 1963. Nés de militants considérant que les partis politiques ne sont pas capables d'entendre les demandes sociales en matière d'urbanisme, de cadre de vie, de politique culturelle et de participation des citoyens aux décisions, les GAM sont devenus de véritables forces de proposition et ont acquis un rôle politique important puisque lors des élections municipales de 1965 et de 1971, les grands notables ont en partie été remplacés par des jeunes militants issus des GAM.
- et enfin *l'identité* de leurs acteurs : l'identité de classe (mouvement ouvrier, front populaire) aurait laissé la place à des identités multiples (des identités régionales ou locales, culturelles, religieuses, écologistes, féministes, homosexuelles, etc.). Ainsi, le déclin des formes traditionnelles de l'engagement ouvrier semblent faire écho aux travaux de sociologie montrant la manière dont la plupart des enfants d'ouvriers prennent leurs distance avec l'héritage de la culture ouvrière (Beaud, Pialoux, 1999).

La catégorie de « nouveaux mouvements sociaux » s'accompagne donc aussi d'une nouvelle figure du militantisme et de l'engagement politique. Dans un ouvrage de 1997, Jacques Ion interroge la « fin des militants » ou du moins d'une figure historique du militantisme, distinguant l'« engagement total » d'autrefois de ce qui serait aujourd'hui un « engagement distancié ». Il apparaît également comme davantage individualiste, comme l'écrit Sandrine Nicourd (2007, p. 1) :

« À la dépréciation de l'engagement intellectuel, politique ou religieux répondrait une valorisation des engagements de proximité, pragmatiques, circonscrits et affranchis à l'égard des organisations. Même "l'engagé" dont l'étymologie rappelle pourtant son lien aux autres institutions¹ [...] serait devenu "individualiste". »

Ces nouvelles représentations de l'engagement touchent jusqu'au champ lexical du militantisme, comme pour le libérer des lourdeurs de son passé : au militant qui se bat², qui « lutte » collectivement dans un « rapport de force », lui succéderait le « citoyen » ou le « participant » (Gundelach, Suine, 1994) à une association, ou à des actions politiques plus ponctuelles. Le thème de l'écologie semble enfin ouvert la voie à des représentations de l'engagement très différentes des représentations traditionnelles : les pratiques individuelles « éco-citoyennes », les choix de modes de consommation et de déplacement, sont effectivement vécues comme des engagements qui s'ancrent dans l'intimité du chez soi, et n'a plus nécessairement de caractère collectif et public.

Il a existé une sorte de fascination pour cette prétendue « nouveauté » des mouvements sociaux. Pourtant, « nombre des traits associés au "nouveau" se retrouvent sans peine dans diverses séquences de mobilisations "anciennes" » (Neveu, 2011 [1996], p. 66) où il existaient également des innovations tactiques (occupation d'usine, marches) ou des revendications qualitatives (temps de travail, mouvement pour les droits civiques). Aujourd'hui cette catégorisation et cette différenciation entre un « ancien » et un « nouveau » sont mis en question, d'autant que dans un contexte de crise sociale, l'héritage du mouvement ouvrier se réactualise, notamment à travers les luttes des « sans » (sans emploi ou travailleurs précaires, sans logement, sans papiers...). Les recherches sur les nouveaux mouvements sociaux ont eu néanmoins l'intérêt de mettre en évidence les transformations des modes de socialisation politique : les partis et syndicats ne sont plus les lieux uniques de l'apprentissage de la

¹ Sandrine Nicourd cite ici Michelle Perrot (1998) qui rappelle que la notion d'engagement combine trois origines : féodale, militaire et religieuse. L'« engagé » est celui qui « donne des gages » à un groupe, une organisation. Le terme revêt donc étymologiquement une dimension collective.

² Étymologiquement « militant » vient du latin *miles* qui signifie « soldat ».

politique. Les mouvements sociaux contribuent effectivement à une diversification des lieux d'apprentissage de l'activité politique, plus informels et moins institutionnalisés. Plutôt que le constat d'un « déclin » de l'intérêt et de l'engagement politique, de nombreux auteurs font celui d'une « mutation » (Perrineau, 1994).

Les innovations politiques en terme de démocratie interne et de modes d'action résistent-elles ensuite à l'institutionnalisation du mouvement de l'écologie politique ? En quoi ce processus d'institutionnalisation s'accompagne-t-il d'une déconflictualisation du mouvement ?

Institutionnalisation de l'écologie politique et déconflictualisation du mouvement

S'ils expérimentent des manières innovantes de faire de la politique, les nouveaux mouvements sociaux des décennies 1960 et 1970, prennent dans le même temps des formes institutionnelles. En ce qui concerne le mouvement écologiste, cette institutionnalisation apparaît pour de nombreux observateurs comme un affaiblissement voire une disparition de la portée critique du mouvement, correspondant au passage du conflit à la coopération avec les pouvoirs publics

Les années 1970 marquent la structuration des principales organisations écologistes. En France, la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN) est créée en 1968, et sera rebaptisée plus tard France Nature Environnement (FNE). Elle fait ses premières armes lors d'une mobilisation d'ampleur visant à préserver le parc de la Vanoise d'un projet de développement touristique, lutte dans laquelle s'illustre notamment la toute nouvelle Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) fondée par Philippe Lebreton¹. Aux États-Unis, c'est Greenpeace (1971) et Friends of the Earth (1969) qui voient le jour. Cette dernière trouve dès 1971 sa correspondante française sous l'impulsion d'Alain Hervé : Les Amis de la Terre, qui organise notamment les premières manifestations à vélo. Les associations fleurissent dans les années 1970, que Pierre Rosanvallon qualifie de « moment associatif » (2004, p. 422). Florian Charvolin (1993) montre par ailleurs que celles-ci jouent un rôle très important dans la création, en 1971, du premier Ministère français de l'Environnement. Inscrivant effectivement l'environnement à l'agenda politique, le constituant en « problème public », le « mécontentement environnemental » ou « *green discontent* » (Barbier, Larrue, 2011) trouve donc une réponse institutionnelle. Certes doté de

¹ La FRAPNA regroupe aujourd'hui huit sections départementales, dont la FRAPNA Ardèche, qui sera au cœur de la mobilisation contre le gaz de schiste étudiée dans cette recherche.

compétences restreintes, ce « ministère de l'Impossible » (Poujade, 1975) bénéficie cependant des apports des associations écologistes et notamment de leur expertise naturaliste. À mesure que le mouvement écologiste trouve de l'écho chez les institutions étatiques, c'est justement l'expertise qui semble devenir le moyen d'action privilégié par les associations écologistes, laissant de côté les dimensions de critique politique et sociale auxquelles elles étaient historiquement affiliées : « La montée en puissance de la stratégie d'expertise piège les groupes porteurs d'une critique sociale édulcorée par leurs interlocuteurs étatiques qui n'en retiennent que le volet environnemental » (Ollitrault, Villalba, 2014). Alors que les liens étaient à l'origine forts entre mouvements écologistes et partis d'extrême gauche, certains dirigeants des Verts affirment fermement leur autonomie idéologique, comme par exemple Antoine Waechter, candidat à la présidentielle de 1988, qui défend une conception environnementaliste et « niniste » (ni gauche, ni droite) de l'écologie. La professionnalisation se généralise au sein du mouvement environnemental. Pierre Lascoumes montre dans son ouvrage intitulé *L'éco-pouvoir* (1994) comment d'un mouvement écologiste très critique vis-à-vis des savoirs scientifiques et techniques, on est passé en quelques décennies à un appel à l'expertise et à la technique pour résoudre les problèmes environnementaux. Les associations écologistes recrutent aujourd'hui des scientifiques (naturalistes), experts, ingénieurs, et revendiquent bien souvent une posture « apolitique ». Pour Sylvie Ollitrault, ceux qui agissent pour la protection de l'environnement sont aujourd'hui des « experts en action » (2001). Leur répertoire d'action a évolué à mesure qu'ils ont acquis une reconnaissance institutionnelle :

« Un glissement s'est produit entre la période où le répertoire d'action tendu vers la reconnaissance devait se confronter à un adversaire pour imposer ses revendications et la période où, parce qu'ils étaient reconnus, ce registre d'action n'était plus légitime au regard des nouvelles exigences : participer aux prises de décision [...] les mouvements ont dû pacifier leur profil revendicatif et réorienter leurs prétentions de contre-pouvoir citoyens en faisant monter en puissance un registre d'expertise et de contre-proposition technique » (Ollitrault, 2008, p. 94).

Depuis les mouvements écologistes des années 1960 et 1970, les pays occidentaux n'ont effectivement plus connu de véritables mobilisations de masse pour la protection de l'environnement. Pour de nombreux analystes, il s'agit là d'un des effets de l'institutionnalisation progressive du débat environnemental. Ainsi, Marco Giugni (2001, p. 651) commente le cas de la Suisse, qui connaît les mobilisations les plus importantes à la fin des années 1960 :

« À partir de ce moment d'intense activité, la mobilisation écologiste a subi un déclin important, du moins sur le plan national. L'incorporation des enjeux liés à la protection

de l'environnement dans les arènes institutionnelles a très probablement contribué à ce déclin de la mobilisation. »

En ce qui concerne le mouvement anti-nucléaire, Sezin Topçu (2008b) observe les mêmes tendances au tournant de l'année 1986. À la suite de l'accident de Tchernobyl se créent l'ACRO et la CRIIRAD¹, associations qui visent à se poser en spécialistes, en experts, face aux experts officiels. Il s'agit désormais de montrer le « sérieux » des critiques : « le temps de la pure contestation est révolu » (p. 199). La mise en avant de l'expertise s'accompagne du choix d'un discours « apolitique », « indépendant » (p. 197). Néanmoins, le mouvement antinucléaire est porteur d'une importante réflexivité vis-à-vis de ces transformations. Le Réseau Sortir du Nucléaire se distingue en effet par sa volonté de ne pas aller sur le terrain scientifique et semble en ce sens l'héritier direct des mouvements de la décennie 1970, puisque ce choix délibéré vise à « mieux politiser la question nucléaire » (p. 202), à instaurer un « vrai débat » face à la « scientification des problèmes » (p. 205).

Ce détour par les mobilisations environnementales qui apparaissent à partir de la fin des années 1960 a permis d'identifier des demandes sociales en terme d'une plus grande participation du public aux décisions concernant l'environnement, l'aménagement du territoire ou encore les choix énergétiques. Apparaissant en étroite filiation de ces critiques et demandes sociales, des dispositifs institutionnalisés de débat public se développent à partir des années 1990. En quoi apportent-ils des réponses à ces revendications sociales ?

1.1.3. Les dispositifs de démocratie participative

Retraçant l'histoire des formes de participation citoyenne à la gestion de l'environnement, Célia Cleys-Mekdade (2006) distingue trois phases : « de l'imposition/acceptation moderniste de l'après-guerre et des trente glorieuses, allant vers l'opposition environnementale des années 1970-1980, pour aboutir au développement de la participation écocitoyenne depuis les années 1990 » (p. 1-2). De même, Cécile Blatrix (2000) établit une filiation entre la montée des conflits environnementaux dans les années 70, puis dans les années 90 (avec notamment la controverse sur le TGV Méditerranée), avec l'institutionnalisation progressive d'espaces de débat public. Ce phénomène atteindra son apogée en 1995 avec la création de la Commission nationale du débat public (CNDP). Depuis les années 1990, la demande de démocratie

¹ACRO : Association pour le contrôle de la radioactivité de l'ouest, CRIIRAD : Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité.

participative, à l'origine ascendante et contestataire, issue de revendications populaires, fait donc progressivement l'objet d'une législation et de politiques publiques. Après avoir montré en quoi la démocratie participative apparaît comme une réponse à la crise de la représentation et de l'expertise, j'aborde ci-dessous la diversité des dispositifs apparus ces dernières décennies. Je m'intéresse tout d'abord aux deux premières « grandes familles de dispositifs » identifiées par Loïc Blondiaux (2005) : les dispositifs pérennes d'association des habitants aux affaires locales comme les conseils de quartier, comités consultatifs d'associations, commissions extra-municipales, etc. ; et les dispositifs de consultation accompagnant un projet d'aménagement dans lesquels l'instauration d'un débat public apparaît comme un « mode d'anticipation ou de régulation des conflits » (p. 122), comme les enquêtes publiques ou les débats publics organisés par la CNDP. J'aborde ensuite la troisième grande famille de dispositif identifiée par Loïc Blondiaux : « des constructions démocratiques plus originales » (p. 123) souvent désignées sous l'appellation de procédures « mini-public », dont la conférence de citoyens étudiée dans cette thèse est un exemple.

Une réponse à la crise de la représentation et de l'expertise

Il existe bien une filiation historique entre mouvements sociaux et démocratie participative, puisque le développement de cette dernière apparaît comme une réponse directe aux critiques du gouvernement représentatif, entendues par les représentants politiques. Plusieurs indices laissent par ailleurs penser que ces derniers les ont complètement intégrées à leurs discours et stratégies. Ils ne manquent pas, par exemple, de se les réapproprier à leur avantage, en mettant en doute la représentativité d'un candidat adverse, ou encore en mobilisant la thématique de la « proximité » avec la « France d'en bas » (Pudal, 2004). Pour Rémi Lefebvre (2001 ; 2005), la rhétorique de la proximité et celle de la « crise de la représentation » apparaissent conjointement :

« Dans le contexte de plus en plus intériorisé par les élus d'une crise de la représentation, la proximité est perçue comme une manière de ressourcer la légitimité politique et de refonder le lien représentatif en ancrant les pratiques politiques dans l'immédiateté et la concrétude des problèmes rencontrés par les citoyens » (2005, p. 41).

La thématique de la « crise de la représentation » a donc aussi été construite par les représentants eux-mêmes, et relayée par les médias (Neveu, 1990), au point que certains observateurs s'interrogent sur la réalité de cette crise, et la fonction instrumentale de ce discours. Ainsi pour Bernard Lacroix (1994), celui-ci aurait paradoxalement servi à réaffirmer

la représentation en tant que système d'organisation légitime du pouvoir. « Faire participer » les citoyens serait gage d'une meilleure visibilité pour l'élu en mal de légitimité.

De même, le développement des dispositifs de participation du public semblent incarner une réponse aux critiques de la délégation du savoir et de l'expertise scientifique et technique qui fonde les décisions, apparues au sein des mouvements sociaux des décennies 1960 et 1970. La rhétorique du retour à la proximité s'accompagne en effet de la promotion des « savoirs d'usage » ou « expertise d'usage », que l'on cherche à recueillir et formaliser au sein de dispositifs particuliers. Ces savoirs sont aujourd'hui largement invoqués par la myriade d'acteurs entrepreneurs ou artisans de participation (élus, acteurs associatifs, cabinets de consultants, chercheurs) pour justifier et légitimer de nouvelles formes participatives, notamment la mise en place de procédures « mini-public » que nous explorerons ci-dessous. Celles-ci font le pari que l'« expertise profane » des habitants peut être utile lorsqu'elle est par exemple mobilisée dans un débat sur un projet d'aménagement pouvant avoir des conséquences sur les usages « ordinaires » du territoire. Mais nous verrons qu'à côté de ces « savoirs d'usage », de nombreux autres savoirs peuvent être mobilisés par les citoyens, aussi bien au sein de dispositifs participatifs qu'à l'occasion de mobilisations. Mentionnons par exemple les recherches sur les compétences des citoyens en matière d'urbanisme repérées par Isabelle Berry-Chikhaoui et Agnès Deboulet (2002), et qu'elles identifient en terme de compétences architecturales, urbanistiques et esthétiques : des « capacités de réflexion, d'analyse, d'interprétation », (p. 85), mais aussi des compétences sociales, discursives, communicationnelles.

Notons que d'une manière générale, les travaux sur cette question utilisent les notions de savoir et de compétence de manière indistincte, même si certains ont veillé à les différencier. La plupart s'accordent à utiliser la notion de « savoirs citoyens » (Sintomer, 2008 ; Topçu, Cuny, Serrano-Velarde, 2008 ; Nez, 2010 ; Deboulet, Nez, 2013), qui permet de rendre compte de la diversité des savoirs mobilisables par les citoyens. Je retiens sur cette thématique la typologie établie par Héloïse Nez qui distingue savoirs d'usage, savoirs professionnels, et savoirs militants :

« Si les savoirs d'usage sont des savoirs non spécialisés fondés sur une pratique du territoire, les savoirs professionnels sont des savoirs plus systématisés, basés sur une expertise technique, tandis que les savoirs militants se réfèrent à l'inscription dans des réseaux d'acteurs et à la maîtrise de savoirs et de savoir-faire politiques » (2011, p. 391).

Cette redéfinition des savoirs et savoir-faire mobilisables en politique apparaît comme une réponse démocratique aux critiques de la délégation du savoir entre « experts » et « profanes » et entre professionnels de la politique et citoyens « ordinaires ». Parler de savoir et savoir-faire plutôt que de compétence politique permet de se distinguer d'une vision élitiste de la politique se référant davantage à cette dernière. Comme l'écrit Héloïse Nez, avoir uniquement recours à la notion de compétence contribue à restreindre les ressources mobilisables aux seuls savoirs « systématisés » ou spécialisés, comme les savoirs professionnels. Elle rejoint ainsi Sophie Duchesne et Florence Haegel, pour qui l'ouverture de ce que l'on entend par compétence politique apparaît comme une nécessité démocratique : « car si le politique recouvre des savoirs spécialisés, comment s'étonner qu'il échappe largement aux non-spécialistes ? » (2001, p. 97). Alors que la compétence politique a longtemps été pensée comme cognitive, c'est-à-dire « centrée sur la connaissance du champ politique et la maîtrise des règles qui y prévalent » (Talpin, 2010, p. 93), la démocratie participative invite à la repenser de manière pragmatique, en tant que « capacité à maîtriser les codes et les pratiques nécessaires à l'expression de ses préférences en démocratie » (Talpin, 2010, p. 95). Il existe effectivement une diversité de savoirs, savoir-faire, capacités, aptitudes, comportements, utiles à l'activité de débat, et qui peuvent être puisés dans les expériences personnelles autant que professionnelles des individus. C'est certainement dans ce sens là que cette redéfinition de la compétence politique apparaît d'ailleurs comme plus démocratique : la définition classique de la compétence n'admettrait pas, par exemple, les savoirs d'usage, qui sont des savoirs non systématisés issus du vécu du quotidien, or ces savoirs sont les plus socialement partagés. Cette définition des savoirs citoyens a l'avantage d'ouvrir largement la palette des savoirs mobilisables au sein d'arènes participatives puisque ceux-ci peuvent être puisés dans diverses sphères de la vie des individus : professionnelle, politique, civique, mais aussi tout simplement celle de la fréquentation quotidienne d'un lieu de vie (les savoirs d'usage). C'est pourquoi il peut apparaître préférable de privilégier les notions de « savoir » et de « savoir-faire », qui recouvrent une réalité plus large que celle de « compétences ». Cependant, ayant procédé à une redéfinition de cette notion, elle peut tout à fait être utilisée dans le cas des ressources mobilisées par les citoyens lors d'expériences participatives. Le recours à la notion de compétence a alors l'avantage de désigner davantage un processus de « mobilisation en situation de ressources tirées des capitaux comme du stock d'expériences » plutôt que de « ressources naturalisées » (Berry-Chikhaoui, 2002, p. 76) : la compétence ne se réduit pas à la simple possession de savoir mais s'exerce « en situation » (Joseph, 1996). Ainsi, plutôt que

de l'évacuer, la notion de compétence peut être redéfinie. Julien Talpin lui adjoint par exemple l'adjectif « civique » plutôt que « politique », car cela permet une acception plus large des savoirs et savoir-faire mobilisables au sein des dispositifs créés depuis le « tournant délibératif »¹. On pourra par ailleurs également parler de compétences « participatives » ou « délibératives ».

Enfin, s'il a certes contribué à dépasser une définition restreinte de la compétence politique, il s'agit tout de même d'interroger ce « tournant délibératif » en tant que réponse à la question des inégalités devant l'accès au politique. En effet, il semble que cette ouverture à une diversité de savoirs, savoir-faire et même « attitudes » politiques s'accompagne bien souvent d'une mise en évidence de leur inégale distribution selon les appartenances sociales des individus :

« La palette de savoirs et de savoir-faire requis pour intervenir de façon compétente dans l'espace public est aujourd'hui beaucoup plus large qu'auparavant : savoir parler en public, monter en généralité et prononcer des discours orientés vers l'intérêt général, animer une réunion, gérer une négociation entre intérêts divergents, constituent autant de gestes démocratiques que ne maîtrisent pas la majorité des citoyens. » (Talpin, 2010, p. 95)

C'est pourquoi, malgré le fait qu'ils invitent fortement à mettre en question la notion de compétence politique, les dispositifs participatifs contribueraient dans le même temps à formaliser et légitimer d'autres types de compétences : « participatives », « délibératives », « coopératives », tout aussi exclusives de certaines catégories de population. Il s'agirait donc de rester vigilant quant aux potentiels effets en terme de reconfiguration des inégalités devant l'accès au politique lorsque celui-ci prend des formes « participatives » ou « délibératives » pourtant sensées être plus inclusives. Quelles formes de participation ont justement été adoptées lors de la progressive institutionnalisation de la participation du public, notamment concernant les politiques environnementales ?

Participation et environnement : un développement conjoint

La participation est aujourd'hui devenue un passage obligé de l'action publique, elle fait l'objet d'une législation, s'institutionnalise et se normalise dans des procédures. Ainsi, des dispositifs participatifs très variés sont apparus, avec des degrés différents d'influence du public sur les décisions : conseils de quartier, conseils de vie locale, budgets participatifs,

¹ Il emprunte cette expression à John Dryzeck (2002).

jurys de citoyens, etc. Sous diverses formes et diverses appellations, l'impératif participatif s'est imposé dans les politiques publiques et est devenu « le nouvel esprit de la démocratie » (Blondiaux, 2008a). Celui-ci semble même présent à l'échelle internationale. En Amérique du Sud, l'expérience du budget participatif de Porto Alegre (Gret, Sintomer, 2002) a été le symbole et l'espoir d'un renouvellement démocratique qui a largement inspiré les expérimentations européennes. Les dispositifs de participation expérimentés en Europe du Nord (Allemagne et Danemark) ont donné naissance aux conférences de citoyens et jurys de citoyens. En Amérique du Nord également et depuis de nombreuses années, des initiatives originales ont été entreprises dans le champ de la participation. C'est notamment au Québec que l'institutionnalisation de la participation, ainsi que son inscription dans le droit et dans les routines administratives semble particulièrement avancée, notamment dans le champ de l'environnement (Gauthier, 2006). Comme le notent par ailleurs Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, « c'est dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire que les choses sont allées le plus vite et le plus loin » (2002, p.19) concernant le développement de la concertation et de la participation. Participation des citoyens et protection de l'environnement ont effectivement cheminé de pair durant ces dernières décennies. Pour certains, ces évolutions constituent une réponse à la prise de conscience écologique, à la grandissante « demande sociale environnementale » (Salles, 2006, p.7). Cette revendication du « droit à participer » à la décision en matière d'environnement, d'aménagement des territoires, ou de choix énergétiques, fait donc progressivement l'objet d'une institutionnalisation. C'est ainsi que Rémi Barbier et Corinne Larrue (2011, p.68) retracent l'histoire du « couple participation et environnement » qui semblent liés de « manière consubstantielle » depuis le *green discontent* des années 60-70 : « À partir de là, dans l'ensemble des pays occidentaux, les politiques de l'environnement et de la participation vont évoluer en étroite articulation et donner progressivement naissance à des formes variées de "démocratie environnementale" ». Indicatrices de ce cheminement conjoint, les lois françaises instituant la participation des citoyens se sont particulièrement développées en complémentarité avec les lois concernant les politiques environnementales.

Participation et environnement - Cadre juridique

Contexte international

En 1992, la Déclaration de Rio¹ issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, déclare dans son principe 10 : « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. » Cette déclaration donnera naissance à une des premières références internationales juridiquement contraignante qui est la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement² signée à Aarhus (Danemark) en 1998, et appelée plus communément *Convention d'Aarhus*. Celle-ci énonce trois principes. Le premier de ces principes est l'obligation faite aux pouvoirs publics de fournir les informations demandées par le public dans le domaine de l'environnement. Le deuxième principe est celui de la participation, distinguée en trois domaines : les décisions qui peuvent avoir un impact important sur l'environnement, les plans, programmes et politiques relatifs à l'environnement et l'élaboration de dispositions réglementaires ou d'instruments normatifs juridiquement contraignant d'application générale. Le public doit être associé le plus en amont possible dans le processus de décision « lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et qu'[il] peut exercer une réelle influence »³. Le troisième principe est celui de l'accès à la justice⁴. La Convention prévoit une participation du public dans les domaines de l'énergie, des grands établissements industriels, du traitement des eaux, de la gestion des déchets. Elle est ratifiée par la France en 2002.

Cadre juridique français

En France, l'impératif participatif trouve ses premières traductions juridiques sur des questions d'aménagement dès 1983, avec la loi Bouchardeau relative à la démocratisation des enquêtes publiques⁵, et accompagne un processus plus

¹ Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Sommet Planète Terre, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, Brésil, 3-14 juin 1992. L'intégralité de la déclaration est disponible à l'adresse internet suivante : <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

² Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, Aarhus, 23-25 juin 1998. L'intégralité de la Convention est disponible à l'adresse internet suivante : http://www.centre.ecologie.gouv.fr/telechargement/la_convention_aarhus.htm

³ Convention d'Aarhus, 4^{ème} conférence interministérielle « Un environnement pour l'Europe », article 6-4.

⁴ Comme l'analyse Alexandre Roesch (2003), ces trois principes entretiennent une « relation symbiotique » : « la participation ne peut être effective sans un accès à l'information, mais cet accès à l'information et cette participation ne peuvent trouver de sens sans une protection juridique appropriée » (p. 47)

⁵Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement. Cette loi témoigne d'une volonté de revoir les modalités concrètes d'organisation des enquêtes publiques, qui se déroulent le plus souvent « sans public » (Blatrix, 1994).

général de décentralisation (qui s'accélère dans les années 1980¹). Celle-ci impose l'information et le recueil des avis de la population en amont de la réalisation de projets ayant des impacts potentiels sur l'environnement. En 1995 la loi Barnier², crée la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Celle-ci est chargée d'organiser des consultations sur les grandes opérations d'aménagement d'intérêt national mises en œuvre par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et les sociétés d'économie mixte (lignes électriques à très haute tension, autoroutes, voies ferrées, enfouissement de déchets radioactifs, extension ou création d'aéroports, etc.)³.

En 1999, la loi Voynet⁴ crée les conseils de développement, assemblées consultatives formées au sein de chaque communauté d'agglomération ou « pays ». Celles-ci assurent la participation de la société civile à l'élaboration du projet d'agglomération ou de la Charte de Pays, ainsi qu'à sa mise en œuvre et à son évaluation.

En 2002, la loi Vaillant⁵, rend obligatoires les conseils de quartier (ou conseils de vie locale) pour les villes de plus de 80 000 habitants, pour le développement d'une démocratie plus « proche des citoyens ». L'objectif est d'« associer plus largement les citoyens aux décisions locales » et d'« assurer la transparence du processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'équipements ainsi que la participation du public à l'élaboration des grands projets »⁶. Les citoyens participant à ces instances sont désignés de façon différente d'une commune à l'autre : tirage au sort (sur les listes électorales, celles des abonnés au service de l'électricité, ou parmi des volontaires), élection, ou encore désignation parmi des personnalités associatives locales.

Sur le plan procédural, le mouvement de décentralisation et de territorialisation des politiques publiques s'accompagne du développement des commissions publiques consultatives dans le domaine de l'environnement, l'aménagement, et la gestion des risques. Corinne Larrue et Rémi Barbier (2011) identifient deux grandes finalités, non forcément exclusives, à ces commissions publiques : la production concertée d'un programme d'action (comme c'est le

¹Avec notamment la loi Defferre, acte 1 de la décentralisation, qui réorganise les relations entre État et collectivités territoriales. Celles-ci acquièrent davantage d'autonomie afin de rapprocher les citoyens des décisions politiques les concernant (Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions).

² Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

³Un ouvrage collectif (Revel, Blatrix, Blondiaux, Fourniau, Hériard-Dubreuil, Lefebvre, 2007) associant chercheurs et acteurs en propose un bilan plutôt positif : « La CNDP en tant qu'institution politique radicalement inédite, en tant qu'exemple français le plus achevé à ce jour d'organisation de la participation des citoyens "ordinaires" à la discussion des choix collectifs, offre depuis une dizaine d'années maintenant un terrain d'observation et d'analyse privilégié des évolutions qui touchent aujourd'hui la plupart des éléments structurants de notre univers politique » (p. 9).

⁴ Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

⁵ Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

⁶ Site de l'Assemblée nationale : http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/democratie_proximite.asp (accès le 13-11-2009).

cas pour les Commissions locales de l'eau (CLE) : et l'information, la vigilance et la surveillance (comme c'est le cas des Commissions locale d'information auprès des installations nucléaires par exemple). Celles-ci sont censées favoriser la participation des différentes parties prenantes, incluant les associations et parfois même les simples riverains, comme c'est le cas pour les Comités locaux d'information et de concertation (CLIC) organisant l'information et la prévention sur les risques industriels. Politiques publiques environnementales et démocratie participative s'institutionnalisent donc ensemble, comme si la participation des citoyens était l'une des conditions de la résolution des problèmes environnementaux, et que les questions d'environnement et d'aménagement étaient un terrain propice à la participation. L'environnement apparaît ainsi comme un « laboratoire » (Theys, 2002, p. 2) où s'expérimentent de nouvelles procédures participatives ou modes de gouvernance. De même, dans le domaine de l'aménagement urbain, développement durable et participation des habitants apparaissent aujourd'hui comme un binôme incontournable : le développement durable serait l'occasion de renforcer l'inclusion des citoyens en urbanisme (Berke, 2002), et la participation, un instrument de mise en œuvre de l'urbanisme durable (Gariépy, Gauthier, 2009).

Les procédures « mini-public »

À côté de ces obligations procédurales légales, de nombreuses expérimentations en matière de participation du public font leur apparition au cours des années 1980 et 1990. Les procédures « mini-publics » sont sans doute parmi les plus innovantes en la matière. On peut les identifier selon la définition qu'en fait Yves Sintomer (2007) : « tout dispositif basé sur la sélection aléatoire d'un groupe restreint de citoyens, dépourvus d'intérêts propres par rapport à un enjeu d'action publique, et amenés à délibérer sur cet enjeu dans un cadre procédural réglé ». Leur originalité est effectivement de reposer sur le tirage au sort pour le recrutement des participants, afin de privilégier la participation des citoyens « ordinaires » (et non des citoyens mobilisés ou organisés qui se retrouvent dans les démarches basées sur la participation volontaire comme les conseils de quartier). Pour Sezin Topçu, on fait ici appel à la figure du « profane candide capable » (2008b, p. 187), qui se définit de manière idéalisée par son non-engagement, sa non-connaissance du sujet (son incompétence), mais à qui l'on demande d'exercer son « bon sens », c'est-à-dire une « faculté ordinaire de juger » (Sintomer, 2008, p. 119). Ces procédures reposeraient donc sur une « qualification en creux du profane, sur le mode du "ni-ni" (ni compétent pour, ni concerné par, ni habilité à). » (Estades, Rémy, 2003,

p. 212, cité par Topçu, 2008b, p. 193). Au sein de budgets participatifs, jurys de citoyens ou encore conférences de consensus/de citoyens, les participants sont amenés à délibérer dans des cadres d'échanges réglés, et invités à produire un avis sur une question posée.

Le budget participatif a été expérimenté pour la première fois à Porto Alegre au Brésil dans le but d'associer les citoyens à l'allocation des finances publiques. Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer (2005b, p. 128) signalent que toutes les conditions semblaient réunies pour cette innovation politique :

« Tout se passe comme si l'ampleur des problèmes, infiniment plus criants que dans les pays du Nord en terme de justice sociale, de fonctionnement de l'Etat et de démocratie, constituait une base nécessaire pour que certains acteurs, dans des contextes à chaque fois particuliers, puissent entamer des démarches radicales avec une légitimité suffisante pour que le scénario de gouvernance participative soit légitimé. La faiblesse relative de la démocratie représentative classique permet une flexibilité plus grande que dans les Etats les plus développés et favorise ainsi des expériences politiques innovantes. »

Dans leur ouvrage, Marion Gret et Yves Sintomer (2002) relatent le contexte d'émergence des budgets participatifs : en 1988 prend fin la dictature militaire au Brésil, date de la Constitution fédérale et de la première victoire du Parti des travailleurs aux élections municipales de Porto Alegre. Celui-ci a été l'architecte de l'expérience brésilienne de démocratie participative. Ceci explique qu'elle n'a pas été accaparée par les classes moyennes, peu représentatives du tissu social. Les citoyens ont été invités à élaborer le budget de la ville suivant trois principes : la prise en considération des propositions du niveau local, la justice distributive qui consiste à palier aux déséquilibres démographiques (privilégier les plus démunis), et enfin la logique technique qui implique que l'on doit recourir aux experts afin d'évaluer la faisabilité des projets proposés. Selon Marion Gret et Yves Sintomer, l'objectif de l'inclusion semble avoir été atteint : les secteurs populaires ont été les plus mobilisés, les femmes et les jeunes étaient très présents. Le budget participatif a été expérimenté en France sur l'un de mes territoires d'enquête, en région Poitou-Charentes. Cette région est effectivement un territoire d'expérimentation des procédures mini-public, notamment impulsées par Ségolène Royale - présidente de région de 2004 à 2014 - qui, lorsqu'elle évoque les « jurys citoyens tirés au sort » chargés d'évaluer les politiques publiques régionales, s'inspire semble-t-il en grande partie de l'expérience de Porto Alegre. Comme l'écrivent Yves Sintomer et Marion Ben Hammo (2006), « Au-delà de ses limites, Porto Alegre a fait école. Ségolène Royal y a puisé en partie son inspiration dans la mise en œuvre du budget participatif des lycées en Région Poitou-Charentes ». Ceux-ci ont regroupé élèves, parents d'élèves et personnels des établissements pour réfléchir à des projets qui permettraient d'améliorer la vie de

l'établissement. Dans la limite de l'enveloppe impartie de dix millions d'euro, la Région s'engage à respecter les projets décidés collectivement.

Le jury de citoyens est un autre exemple de procédure mini-public reposant sur la délibération des participants. Celui-ci est issu des travaux du sociologue allemand Peter Dienel qui, dans les années 1970, met en place les *Plannungszellen* (« cellules de planification ») avec pour objectif de renouveler le système politique en perte de légitimité. À la même époque aux Etats-Unis, Ned Crosby, politologue et fondateur du *Jefferson Center* en 1974 crée les *citizen's juries*. Le *Jefferson Center*¹ « for new democratic processes » promeut la création de nouvelles démarches de participation et contribue particulièrement à la réflexion sur la délibération. Les *citizen's juries* présentent des caractéristiques très similaires aux *Plannungszellen*. Ceux-ci innovent cependant en mettant en place des conditions favorables à la participation des citoyens : une indemnité est attribuée aux personnes tirées au sort, des dispositions dans les relations avec l'employeur ou pour la garde d'enfants sont prises. Parfois les avis formulés par les citoyens influencent directement les décisions publiques, comme par exemple lorsqu'en 1991, le ministre allemand des Postes et Télécommunications adopte des recommandations formulées par les vingt-deux cellules de planification organisées sur le thème, et particulièrement celles concernant la protection des données personnelles. Dans les années 1990, la ville de Berlin met en place des jurys citoyens dans le cadre d'une réforme de sa politique publique intitulée « Ville sociale ». Ces jurys visent à considérer les citoyens non pas seulement comme usagers des services publics mais avant tout comme pouvant contribuer à leur organisation. Les jurys étaient composés pour moitié d'habitants tirés au sort et pour moitié de membres d'associations locales. Ces jurys sont des exemples de « forum hybride » (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001) car ils réunissent dans un même espace de discussion habitants, associatifs et professionnels. Ainsi une délibération de qualité a pu y être observée, les jurés discutant le plus souvent en petits groupes et pouvant faire appel à l'expertise technique dès qu'ils en ressentent le besoin. Une autre particularité à souligner est le budget de 500 000 euros dont disposait chaque quartier ciblé par cette politique, dans le but de financer des projets micro locaux. Les participants disposaient d'une réelle compétence de décision concernant le financement ou non des projets présentés. La mise en place d'un jury de citoyen peut généralement se découper en trois grandes phases : la sélection des participants, leur formation et leur délibération. Les participants doivent chercher des

¹ Cf. <http://www.jefferson-center.org/>

solutions à un problème particulier rencontré par les politiques publiques. Le plus souvent il s'agit d'un thème de planification urbaine, mais des questions sociales ou écologiques sont aussi abordées. Des autorités légales sont généralement à l'origine de leur mise en place, le cas où les jurys de citoyens ont été mis en place sur une demande d'une association est beaucoup plus rare. Les participants sont nommés « jurés » puisqu'ils sont le plus souvent tirés au sort aléatoirement, le groupe peut se composer de quinze à cinquante personnes. Parfois le recrutement par tirage au sort est considéré comme ne pouvant pas être le moyen de recruter certains groupes cibles définis à l'avance, dans ce cas là le recrutement peut être mixte : le recrutement par tirage au sort se double d'un recrutement par critères sociodémographiques, dans le but d'obtenir une certaine diversité de citoyens. La phase d'information ou de formation intervient ensuite. Celle-ci doit présenter les différents points de vue sur le sujet débattu, par le biais de supports de préférence diversifiés : documentation, audition d'experts, de témoins ou de parties prenantes du problème exploré, visites, etc. La constitution de sous-groupes est parfois nécessaire afin de faciliter la prise de parole de ceux qui ne se sont pas exprimés lors des séances plénières. La phase de délibération vise ensuite à produire un « avis » sur la question posée, ainsi que des recommandations à l'autorité commanditaire qui est censée en rendre compte. Les personnes qui animent les jurys doivent avoir une compétence dans l'animation des discussions et la dynamique de groupe, elles ne doivent pas être partie prenante dans la question débattue et doivent être indépendantes de l'autorité qui les a convoquées.

Les expériences de jury de citoyens se multiplient en France depuis le début des années 2000. Ils peuvent être appelés différemment : jurys, panels, ateliers citoyens ou « ateliers participatifs », mais se caractérisent tous par une sélection aléatoire des participants, une (in)formation qui doit apporter les éléments représentant les différents points de vue sur la question posée, et une délibération collective sur les recommandations à formuler. Les objectifs assignés au jury sont variés, il peut s'agir de recueillir un avis avant de prendre une décision, ou bien d'évaluer les politiques conduites localement. Les jurys citoyens ont notamment connu une certaine notoriété lorsqu'en 2002, Ségolène Royale, députée socialiste, propose lors d'une intervention à l'Assemblée Nationale « d'intégrer dans la Constitution le principe de démocratie participative et de développer la mise en place de contre-pouvoirs dans une démocratie adulte », elle s'appuyait alors sur l'exemple des jurys berlinois. En 2006, lors d'une intervention publique à la Sorbonne, elle évoque l'idée d'une « surveillance populaire » de l'action des responsables politiques : « je pense qu'il faudra clarifier la façon dont les élus

pourront rendre compte, à intervalles réguliers, à des jurys citoyens tirés au sort »¹. L'idée d'une évaluation des actions des élus par des citoyens tirés au sort a créé la polémique, à droite comme à gauche, cette proposition a été notamment taxée de populisme et de démagogie. La région Poitou-Charentes a toutefois constitué pour Ségolène Royale un terrain d'expérimentation de ces pratiques. Après les budgets participatifs des lycées, un jury citoyen sur le changement climatique a par exemple été mis en place afin d'évaluer la politique du Conseil régional sur cette thématique.

Le jury citoyen sur le changement climatique en Poitou-Charentes

Il s'est déroulé en 2008, et a regroupé 26 participants tirés au sort. Il est possible de tirer des conclusions de cette expérience à partir du document de présentation de l'avis final² qui comporte le bilan des fiches d'évaluation remplies par les participants. Les participants ont apprécié la dynamique d'ensemble de la démarche, la bonne « organisation » et la bonne conduite des échanges, la convivialité, tout cela permettant de « créer un esprit de cohésion » autour de la question posée. Il apparaît à travers ces réponses que le consensus a été privilégié au dissensus, c'est par ailleurs ce que révèle les réponses à la question « Êtes-vous satisfait(e) de l'avis produit par le jury ? Pourquoi ? » :

- « Oui, c'est un travail de groupe »
- « Oui, une très bonne cohésion dans les réponses »
- « Non parce que ce n'est pas tout à fait un avis personnel »
- l'avis a « le mérite d'exister, d'être apolitique et le reflet d'un jury neutre et populaire, l'avis de M. Tout-le-monde ».

L'avis ne laisse pas apparaître de désaccords ni d'avis minoritaires. Les jurés sont satisfaits de l'expérience, beaucoup évoquent un « enrichissement » personnel, d'une part grâce aux informations dispensées sur le changement climatique, et d'autre part à travers les échanges d'idées entre participants. Ce qui leur semble « le moins réussi » est le fait que le sujet soit trop vaste pour en faire une investigation complète en seulement deux séances de travail. Les participants évoquent en effet le manque de temps pour répondre aux questions et pour rédiger l'avis, « le rythme de travail très lourd ». Lorsqu'est demandé aux participants « Si la Région refaisait un jury citoyen, qu'est-ce qu'il faudrait changer ? », les réponses témoignent de cette même limite : « un sujet plus restreint ou plus de temps », « plus de temps » (proposition qui apparaît quatre fois dans les réponses), ou bien « restreindre les sujets de questionnement », « un sujet moins vaste », « choisir des sujets plus concis ». Concernant les sentiments des jurés sur l'avenir de l'avis, ils sont très prudents :

- « j'avoue que je ne sais pas quoi en penser mais j'aimerais que cela serve vraiment à bousculer un peu les administrations et les idées reçues »
- « aucune idée, sceptique »
- « je pense que l'avis ne change pas grand-chose au fond »

¹ *Le Monde*, 18 novembre 2006.

² Région Poitou-Charentes, « Avis du jury citoyen. Evaluation de l'action régionale contre le changement climatique », document téléchargeable : www.ideal-debate.eu/fr/system/files/avisjurychangementclimatique.pdf.

le sentiment que « cela reste un vœu pieux et que seulement une toute petite partie puisse être prise en compte »
- « dois-je vraiment le dire ? Je suis assez pessimiste »
Le travail du jury et son avis ont certes été particulièrement mis en valeur par le Conseil régional dans des opérations de communication, mais aucune donnée ne permet de savoir quelles suites y ont été données.

Les conférences de consensus ou de citoyens sont très similaires aux jurys citoyens. Ce qui les distingue principalement est le fait qu'elles sont souvent mises en place dans le but de répondre à une controverse technique ou scientifique à laquelle les experts ne parviennent pas à trouver de réponse unanime. Dans une première étape, qui peut durer jusqu'à quatre jours, les formateurs et animateurs familiarisent le groupe au thème de la conférence. Le groupe doit élaborer les questions qu'il posera aux experts, ils ont par ailleurs la possibilité de choisir ces derniers parmi une liste qui leur est proposée. Le second temps est celui de la conférence en elle-même, elle peut durer de trois à quatre jours durant lesquels les experts répondent aux questions des citoyens, qui peuvent se retirer quand ils le souhaitent pour clarifier des questions ou en ajouter. Ensuite, à huis clos, le groupe délibère et rédige un rapport exposant l'orientation commune qui est ressortie de la conférence (on tente aussi de rendre compte des avis minoritaires). Il s'agit de dispositifs uniquement consultatifs visant à éclairer la décision par l'apport d'un avis « profane » sur une question. Cependant, dans certains pays, l'impact des conférences de consensus sur les décisions publiques est assez important. C'est le cas par exemple au Danemark où le *Danish Board of Technology*, constitué par le Parlement danois pour développer le débat sur les questions technologiques et scientifiques, a été le premier à initier les conférences de consensus en 1987. Les recommandations ont souvent directement influencé les prises de décision du Parlement en matière de santé ou d'environnement (impôt sur des véhicules privés, refus de financer les recherches de technologie génétique animale). En France, cette procédure est utilisée pour la première fois en 1998 sur le thème controversé des organismes génétiquement modifiés (OGM). Alors que la question de l'importation et de la culture des OGM en France est au cœur de l'agenda politique, Lionel Jospin, alors Premier ministre décide d'organiser la première conférence de citoyens au niveau national sur ce sujet. Celle-ci est pilotée par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Le bilan tiré de cette expérience est assez mitigé. En effet, les chercheurs qui ont suivi le dispositif mettent en avant la qualité du rapport, particulièrement bien argumenté et fourni :

« L'expérience nous a paru démontrer à quel point des citoyens, choisis parmi d'autres d'une façon quasi aléatoire, sont susceptibles de s'ériger en véritable sujet collectif

capable de se saisir intellectuellement et politiquement d'une question pourtant éminemment complexe, dès lors que le groupe ainsi rassemblé est honnêtement informé et dès lors, surtout, que ses membres ont acquis la certitude qu'il ne s'agit pas d'un simulacre mais qu'il leur est effectivement donné d'avoir véritablement "voix au chapitre". » (Boy, Donnet-Kamel, Roqueplo, 2000, p. 789)¹.

Cependant, intervenant au sein d'un espace public où il existe déjà une importante mobilisation militante (associations environnementales, syndicats agricoles) sur le sujet, cette procédure a fait l'objet d'une réception non unanime : « utilisée comme nouveau référentiel par les acteurs les plus modérés, elle a été sévèrement critiquée, à l'époque, par les associations plus radicales qui ont alors dénoncé une manipulation de l'opinion publique » (Joly, Marris, 2003, p. 201). De plus, lorsque l'on considère le traitement politique qui a été fait de ce travail, certains s'autorisent à parler d'échec puisque les recommandations n'ont pas été véritablement prises au sérieux dans les décisions relatives aux OGM qui ont suivies :

« Les parlementaires se sont quant à eux désintéressés de cette affaire : le Président de l'Assemblée nationale ayant fait connaître son opposition à cette initiative. Le gouvernement n'a pas indiqué comment il entendait prendre en compte les recommandations du panel de citoyens » (Joly, Marris, 2003, p. 201).

Tout comme d'autres dispositifs participatifs plus classiques, les procédures mini-public contiennent effectivement de nombreux écueils, dont les principaux demeurent celui des liens souvent faibles avec les décisions et celui des tentatives de réduction voire d'épuisement des conflits *via* la participation. C'est ce que Loïc Blondiaux (2005) nomme d'une part « le dilemme de la décision : leurre démocratique ou partage des responsabilités ? », et d'autre part « le dilemme du conflit : fabrique du consensus ou lieux de controverse ? ».

Il existe donc une filiation historique entre mobilisations collectives et démocratie participative, notamment dans le champ des politiques publiques environnementales. Pourtant des distinctions s'y repèrent également, puisque les procédures de participation ont rapidement fait l'objet de nombreuses critiques de la part des acteurs des mobilisations, notamment concernant la manière dont le conflit y serait « domestiqué », voire évincé. Nous allons maintenant aborder de manière plus précise la teneur de ces critiques de la participation, avant de proposer une voie alternative qui permette de penser l'hybridation entre conflit et participation, au cœur de notre programme de travail.

¹ Des conclusions similaires sont tirées dans le travail de Pierre-Benoît Joly, Claire Marris, et Marie-Angèle Hermitte (2003).

1.2. Conflit et participation : de l'opposition à la pensée d'une hybridation

S'il existe bien une filiation historique forte entre conflits environnementaux et procédures institutionnalisées de participation, il serait néanmoins irréaliste de gommer ce qui les distinguent. Ces distinctions sont abordées d'une part à la lumière des critiques des acteurs des mobilisations, qui, bien qu'à l'origine de la demande de « participation », sont également parmi ceux qui se sont les plus fortement opposés à ses formes institutionnelles. Je centrerai l'attention sur les critiques adressées aux procédures « mini-public » comme les conférences de citoyens, puisque c'est l'une d'entre elles qui fait l'objet de cette recherche. J'aborderai ensuite les critiques théoriques amenées par les penseurs de la démocratie agonistique, portant principalement sur le paradigme délibératif au cœur de ces procédures. Ces deux critiques interrogent principalement le statut et la place du conflit au sein des espaces participatifs, soupçonnés de viser sa réduction voire son évitement. Pour finir, je m'attacherai cependant à proposer une manière alternative de penser les relations entre conflit et participation au sein de dispositifs participatifs comme de mobilisations collectives. La pensée d'une hybridation entre ces deux paradigmes sera amenée à la lumière des travaux proposant de renouveler le regard sur cette question, et constitue le programme de travail dans lequel s'inscrit cette thèse.

1.2.1. Les critiques de la démocratie participative

Les dispositifs de participation, principalement basés sur l'idéal délibératif, font l'objet de critiques de la part de deux types d'acteurs : les acteurs mobilisés (associatifs, syndicaux), et des critiques plus théoriques de la part des penseurs de la démocratie agonistique.

Les critiques des acteurs des mouvements sociaux

L'analyse précédente amène donc à considérer la progressive institutionnalisation de la participation comme une réponse aux mobilisations collectives des années 1970-1980. Cependant, les acteurs de ces mouvements seront rapidement porteurs de nombreuses critiques vis-à-vis des procédures participatives, notamment celles à destination du grand public. Leurs critiques portent principalement sur les risques en terme d'instrumentalisation des procédures et des participants afin de mieux faire accepter les décisions ainsi que sur la tendance, au sein de ces procédures, à l'évacuation du conflit. Nous allons voir dans un

second temps que les critiques s'expliquent également par la reconfiguration des rôles des acteurs des mouvements sociaux que ces procédures occasionnent.

Des critiques en terme d'instrumentalisation et de déconflictualisation

Concernant les acteurs des mouvements sociaux, Guillaume Gourgues (2013) distingue deux grands types de critiques : des critiques de la part de ceux qui acceptent tout de même de participer tout en exprimant leur insatisfaction quant aux modalités de participation, et des critiques plus radicales de ceux qui refusent de jouer le jeu de la participation. Dans le premier cas, il s'agit de faire porter « le débat sur le débat » (Fourniau, 2007c), c'est-à-dire sur ses modalités internes, sur l'étendue de ce qui est soumis à discussion ou sur la manière dont les issues du débat sont prises en compte dans les décisions. Les critiques plus radicales viennent d'acteurs refusant de participer à ce qu'ils considèrent comme des tentatives de canalisation voire de « domestication » (Neveu, 2011) des conflits et mobilisations collectives. Une grande partie des critiques de la participation a effectivement consisté à la dénoncer en tant que réponse « apaisée » aux contestations en termes de déficits démocratiques du système représentatif. Pour Hélène Hatzfeld (2011, p. 56-57), des mobilisations collectives des années 60-70, seule la participation comme « outil politique » a connu une postérité dans les représentations et pratiques actuelles de la démocratie participative. Le second enjeu qui consistait à faire de la participation un « outil de contestation du système politique et social » aurait quant à lui disparu avec la fin de ces mouvements. Ainsi, la démocratie participative serait une manière de domestiquer les contestations et critiques en les intégrant dans les routines administratives de la fabrique de l'action publique. Les dispositifs participatifs ne constitueraient donc pas, aux yeux des acteurs des mouvements sociaux, une réponse satisfaisante aux demandes de « contre-pouvoir » (Rosanvallon) apparues dans les années 1960 et 1970. Les critiques de ces derniers portent le plus souvent sur les effets en terme de dépolitisation des débats auquel le recours aux procédures participatives contribueraient. Sur cette question, les mini-public sont particulièrement pointés du doigt en ce qu'ils sont avant tout des dispositifs basés sur un cadrage cognitif des problèmes (savoirs experts *versus* savoirs profanes) et non pas sur un cadrage politique (les règles du jeu, les rapports de force). Ainsi, certains acteurs associatifs qui refusaient initialement de jouer le jeu institutionnel en prenant part à des débats scientifiques et techniques critiquent également ces procédures en ce qu'elles ne permettraient pas de repolitiser les enjeux, de « rendre discutables » (Barthe, 2002) les choix scientifiques et techniques effectués par les pouvoirs publics. En ce qui

concerne les politiques environnementales et énergétiques, cette critique est particulièrement prégnante. C'est notamment le cas de certains militants anti-nucléaires, traditionnellement opposés à toute approche scientifique du problème, qui ont exprimé de fortes réticences face à l'intrusion du « profane » dans le débat sur cet enjeu (Topçu, 2008a ; 2008b). La conférence de citoyens sur les OGM précédemment évoquée a aussi été l'objet de nombreuses critiques de la part des acteurs associatifs engagés contre les OGM (Joly, Marris, 2003). Enfin, en 2009, le débat sur les nanotechnologies organisé par la Commission nationale du débat public avait été fortement perturbée par les opposants à cette technologie. Pour Brice Laurent (2010) - qui s'est également intéressé à la conférence de citoyens organisée sur ce même enjeu en 2006 par la région Île-de-France - le recours aux citoyens ordinaires ou profanes par le biais de ces débats publics a effectivement fait l'objet d'une instrumentalisation de la part de ses organisateurs. La visée sous-jacente était de neutraliser le conflit, de contourner les contestations et de se réserver la définition de cette technologie en tant qu'« innovation responsable ». Comme le rapporte Emanuel Bertrand (2012, p. 240), « il s'agit en fait souvent de discuter tout en sachant que les conclusions de la discussion s'inscriront nécessairement dans le cadre général de l'innovation responsable ». Face à ce qu'ils considèrent comme une opération de communication voire de manipulation de l'opinion dans une visée d'acceptation sociale des nanotechnologies, les membres du collectif grenoblois Pièces et Main d'œuvre n'ont pas hésité à manifester leur opposition à la tenue du débat public de 2009 en perturbant son déroulement. Voici un extrait de tract¹ distribué à cette occasion :

Décideurs : industriels, élus, technocrates,... Vous cherchez à faire accepter à la population des décisions déjà prises ? Vous aimez faire croire aux gens qu'ils participent aux prises de décision ? Vous êtes confrontés à une opposition de plus en plus gênante ?

**VOUS AUSSI, ORGANISEZ
VOTRE DEBAT PIPEAU !**

La Commission Nationale du Débat Pipeau vous livre
le secret de l'organisation de Débats Pipeaux en 10 leçons.

Certains mouvements opèrent donc une distinction radicale entre l'action protestataire qu'ils mènent et la participation au sein d'instances institutionnalisées. Cependant, ce n'est pas tant

¹ Site internet de Pièces et main d'œuvre - Site de bricolage pour la construction d'un esprit critique grenoblois : http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=resume&id_article=230 (accès le 10-12-2013).

l'idéal de démocratie participative qui est rejeté que les manières dont il est mis en œuvre par les acteurs publics, comme l'écrit Guillaume Gourgues (2013) :

« Les critiques radicales exprimées contre l'offre publique de participation s'articulent bien souvent avec la défense et la revendication d'une démocratie « réelle », impliquant une organisation alternative des responsabilités et des prises de décision, tant dans la sphère politique qu'économique »

C'est principalement parce qu'ils suspectent leur instrumentalisation de la part des pouvoirs publics que les acteurs associatifs s'opposent à ces procédures d'implication du grand public.

Des critiques dues à une remise en question de leur rôle ?

Pour certains observateurs, les critiques de la démocratie participative portées par les acteurs des mouvements sociaux s'expliquent par le fait qu'elles bouleversent leur rôle habituel :

« Les dispositifs participatifs sont ainsi souvent dénoncés par les associations - qui se considèrent les mieux placées pour représenter "le public" - comme des opérations de manipulation de l'opinion. L'appropriation de ce qui est produit dans le "petit monde" des dispositifs dialogiques dans le "grand monde" occupé par les mobilisations associatives et les tenants de procédures de décisions traditionnelles peut donc s'avérer problématique » (Joly, Marris, 2003, p. 196).

En effet, face au développement de la démocratie participative, les associations se retrouvent parfois dans une situation paradoxale : à l'origine de la demande de participation, elles en voient rapidement les menaces qu'elle fait peser sur leur rôle social (Rui et Villechaise-Dupont, 2005). Cette analyse des relations entre dispositifs participatifs et acteurs des mouvements sociaux permet d'apporter des explications plus nuancées aux critiques exprimées par ces derniers. Héloïse Nez note que l'espace participatif apparaît ainsi comme un « espace concurrent, qui remet en cause leur légitimité à représenter les intérêts de la population » (2010, p. 208) et identifie une « tentation "élitiste" » chez certaines associations, développant alors une conception capacitaire de la démocratie, qui va pourtant bien souvent à l'encontre de leurs idéaux. Cette distance vis-à-vis des procédures participatives s'expliquerait en effet, comme le souligne également Daniel Boy (2007), par l'effet de marginalisation des acteurs associatifs à l'occasion de leur mise en place. Ayant l'habitude d'être des partenaires privilégiés du débat public à la française, ceux-ci se retrouvent à faire l'objet d'un traitement similaire aux autres experts ou parties prenantes, et sont appelés à « "témoigner", au même titre que d'autres, des positions qui sont les leurs » (Boy, 2007, p. 310) C'est par exemple le cas au sein des conférences de citoyens, où ils sont invités à donner leur point de vue sur la question au même titre que les autres parties prenantes comme les acteurs économiques. Ces

nouvelles formes délibératives, dont les conséquences sont imprévisibles, peuvent donc être perçues comme moins confortables que la « négociation discrète » (Boy, 2007, p. 310) dans l'entre-soi des décideurs.

Les critiques des penseurs de la démocratie agonistique

Les procédures participatives qui se développent à partir de la décennie 1980 adoptent progressivement, de manière généralisée, un format particulier de mise en œuvre des débats : la délibération. Elles se construisent effectivement sur un modèle de discussion rationnelle, orientée vers la recherche de l'intérêt collectif et dans laquelle les participants sont considérés comme égaux. Pourtant, de nombreuses critiques théoriques sont formulées à l'égard de cet idéal délibératif, suspecté de masquer la dimension conflictuelle sensée être propre à toute forme de contre-pouvoir. Suspectée de contribuer à la pacification des rapports sociaux en faveur des groupes dominants, la démocratie délibérative est vivement condamnée par les penseurs de la démocratie agonistique, qui placent au contraire le conflit au cœur de la démocratie. Après avoir exploré cette opposition théorique, je présenterai les apports plus récents de travaux appelant à penser une hybridation possible entre démocratie délibérative et démocratie agonistique, entre délibération et conflit, que l'étude conjointe de mouvements sociaux et de procédures délibératives semble pouvoir permettre.

La démocratie délibérative

Développée en réaction critique au modèle démocratique agrégatif (le vote comme source de légitimité des décisions), l'idée de démocratie délibérative apparaît dans les années 1980, avec comme figure de proue les philosophes Jürgen Habermas, John Rawls et le sociologue Jon Elster. Ce dernier s'est attaché à montrer les limites du modèle agrégatif pour lui opposer une conception délibérative de la démocratie dans un article intitulé « Le marché et le forum » (1986). Le marché représente le modèle agrégatif. Il s'agit de la mise en balance des préférences individuelles que l'on retrouve dans le vote et qui fait de l'action politique un acte privé. Le forum se caractérise au contraire par l'échange d'arguments dans l'objectif de construire collectivement des choix politiques. L'idéal délibératif tire également ses racines de la philosophie pragmatique de John Dewey, et notamment de sa conceptualisation du « public » (2003 [1927]).

Les vertus de la délibération ont particulièrement été théorisées par Jürgen Habermas (1987), qui propose une éthique de la discussion reposant sur plusieurs règles : les individus y sont

considérés comme égaux et sincères, échangeant des arguments sans recourir aux émotions et prêts à se conformer à « la force du meilleur argument ». La discussion y est idéalisée comme coopérative, elle vise la recherche d'un consensus et de l'intérêt collectif et non pas la victoire d'un intérêt individuel. Le citoyen y est ainsi idéalisé comme un individu soucieux de l'intérêt général, et la discussion comme déagée de tout rapport de pouvoir entre acteurs. Ce modèle dit « conversationnel » de la délibération consiste à assimiler délibération et discussion rationnelle dans laquelle la décision serait soumise à une argumentation supposant le respect de certaines exigences normatives. C'est ainsi que Philippe Urfalino (2005, p. 101) définit le modèle conversationnel de la délibération :

« La délibération suppose qu'il y ait : quel que soit le lieu ou l'enjeu, discussion libre (aucune idée ou aucun argument ne sont exclus) et ouverte (à tous les membres du corps social concerné) ; égalité des participants, tous sont tour à tour orateurs et auditeurs ; respect de la force du meilleur argument, soit l'usage exclusif d'arguments sans recours aux émotions, la sincérité des interlocuteurs, la délibération est coopération (recherche du bien commun) et non agonistique (recherche de la victoire de son point de vue). »

La délibération résiderait donc dans une situation de discussion argumentée à laquelle participent de façon égale tous ceux qui sont concernés dans la perspective consensuelle d'un « accord ». Cette éthique est sensée garantir une authentique compréhension mutuelle et assurer le respect des fondements démocratiques.

Au-delà des finalités attribuées à la délibération, celle-ci suppose également des modalités d'interaction particulières. Le modèle délibératif habermassien met en avant la figure d'un citoyen soucieux de l'intérêt général capable de sélectionner les arguments les plus susceptibles de satisfaire le bien commun. Il suppose une sorte de « pureté » dans l'argumentation, ainsi que d'importantes compétences argumentatives. Les théoriciens de la délibération ont ainsi contribué à construire un idéaltype du « bon citoyen » (Talpin, 2007) à qui est demandée une capacité d'écoute de l'autre, d'expression, d'argumentation, une capacité à changer de préférences si les arguments adverses sont convaincants et une capacité à monter en généralité et à viser l'intérêt général. Selon cet idéal, la délibération politique pousserait les citoyens « à la généralisation, au dépassement de l'égoïsme des points de vue individuels, à l'inscription de l'individu dans une collectivité plus large » (Gret, Sintomer, 2002, p. 115).

Les conceptions agonistiques de la démocratie

Le modèle habermassien de la délibération a suscité de vives critiques du côté des philosophes, politologues et sociologues observateurs des procédures participatives

contemporaines. La méfiance et les critiques vis-à-vis de ce modèle tiennent tout d'abord principalement à la manière dont le conflit y est traité. On les trouve notamment chez la philosophe et politiste Chantal Mouffe (2000), qui, s'appuyant sur la pensée de Carl Schmitt, a tout particulièrement théorisé l'opposition entre démocratie délibérative et démocratie « agonistique ». Alors que la démocratie délibérative invite au dépassement des conflits *via* l'échange réglé d'arguments voire la recherche du consensus, la démocratie agonistique défend au contraire une conception de la démocratie fondée sur l'irréductibilité des conflits. Elle dénonce le caractère illusoire des théories délibératives qui inviteraient à nier les antagonismes qui sont pourtant les éléments essentiels de toute vie politique. La pensée postmarxiste de Chantal Mouffe en appelle au contraire à un « pluralisme agonistique », c'est-à-dire à une pratique démocratique qui permette des affrontements réels entre protagonistes porteurs d'une pluralité de positions et d'alternatives politiques. Ces critiques s'inscrivent dans une perspective philosophique plaçant le conflit comme l'essence même de la démocratie, et comme l'indice le plus pertinent pour juger de la dimension politique d'un débat, dans la lignée de Paul Ricœur (1991), Hannah Arendt (1995) ou encore Jacques Rancière (1998). Pour les tenants de la démocratie agonistique, le conflit ne doit pas être considéré comme dommageable à un processus démocratique, il est même tout à fait inhérent à l'activité politique : « une démocratie n'est pas un régime politique sans conflit, mais un régime dans lequel les conflits sont ouverts et en outre négociables » (Ricœur, 1991, p. 166). Pourtant, la plupart de ces penseurs pointent un essoufflement de la dimension conflictuelle des débats, la disparition du politique au profit de la politique entendue comme activité rationnelle de « gestion ».

Une disparition du politique au profit de la politique ?

Pour de nombreux analystes, les conflits idéologiques qui constituaient auparavant la dynamique des partis et des débats politiques auraient disparus avec l'effondrement du bloc communiste : « L'activité de débat a été parasitée par le brusque tarissement des antagonismes idéologiques » (Abélès, 1992, p. 24). L'ère postmoderne ne manque pas ainsi d'annonces de la « fin du politique » (Birnbaum, 1975), libéré des illusions d'émancipation sociale, des utopies, des grands récits, de la révolution. La politique ne serait plus confrontation de choix de société et de visions du monde : on assiste selon Jacques Rancière à « l'effondrement de la représentation conflictuelle de la politique » (1998), or pour ce dernier, le conflit est l'essence même de la politique. Se confondant désormais avec la « police », elle serait restreinte à la lutte pour le pouvoir, et l'exercice de l'objet de ce pouvoir : l'organisation, la gestion, la « bonne gouvernance » de la société. « Le » politique disparaît au profit de « la » politique : on passe de l'adjectif désignant l'activité de débat et de définition des

principes et fondement du pouvoir, de la société, de la loi, au nom désignant l'activité rationnelle de gestion de la société. Ce « formidable désenchantement de la politique entendue comme expression d'un antagonisme entre des conceptions cohérentes de la société » (Abélès, 1992, p. 22) serait pour certains à l'origine d'un désintéressement croissant envers la sphère politique, puisqu'il ne s'agit plus véritablement d'« explorer "la pluralité des mondes" » (Chevalier, 2005, p. 389) et de décider, mais davantage de « gérer » de manière technocratique et à l'aune d'un scénario unique.

Ériger le conflit en indicateur de la nature politique d'un débat va à l'encontre du modèle habermassien de la délibération qui s'inscrit davantage dans la perspective consensuelle d'un « accord » entre des participants dégagés de tout rapport de pouvoir. D'une manière plus générale, la démocratie agonistique va à l'encontre des représentations aujourd'hui dominantes du débat public, puisque les théories de la délibération ont inspiré la plupart des procédures participatives de ces dernières décennies.

Les critiques portent également sur la place prépondérante de l'argumentation rationnelle dans les théories de la démocratie délibérative. En effet, pour de nombreux penseurs de la démocratie agonistique, si le conflit apparaît comme inhérent à l'activité politique et à la démocratie, c'est parce qu'il est l'expression qu'un choix politique est à faire, et que la décision ne peut seulement émaner d'une analyse rationnelle (voire scientifique) du problème : « le conflit n'est pas un accident, ni une maladie, ni un malheur ; il est l'expression du caractère non décidable de façon scientifique ou dogmatique du bien public » (Ricœur, 1991, p. 166-167). C'est pourquoi l'argumentation rationnelle, qui fait souvent appel à des savoirs scientifiques, ne saurait être reconnue comme le fondement des pratiques de débat par les penseurs de la démocratie agonistique. Comme l'écrit Loïc Blondiaux, l'une des critiques théoriques des fondements de la démocratie délibérative est que celle-ci ne ferait que « projeter un idéal de discussion académique sur la réalité politique, négligeant ainsi le fait que la position "scolastique" de détachement et d'apesanteur du savant n'a strictement rien de comparable avec celle du citoyen engagé » (2008b, p. 137). L'idéal de discussion rationnelle entre participants supposés égaux et sincères a effectivement fait l'objet de fortes critiques pour son caractère irréaliste. Celui-ci ne prend effectivement pas en compte la réalité des situations de débat, des inégalités et des rapports de pouvoir à l'œuvre :

« Aux théories de la démocratie délibérative, le reproche a été également fait de viser la recherche d'un consensus rationnel, de promouvoir certaines formes d'argumentation fondées sur la rationalité et d'avantager la position d'acteurs qui, au regard de certains critères dominants ou des règles mêmes de la discussion, peuvent être jugés "raisonnables" » (Blondiaux, 2008b, p. 133).

Mettant l'accent sur l'absence de prise en compte des inégalités de classe et de genre, les travaux de Lynn M. Sanders (1997) de Iris Marion Young (2000). et Nancy Fraser (2005) ont pointé les défauts d'inclusion des groupes sociaux les plus faibles au sein des espaces délibératifs. Elles montrent effectivement le caractère illusoire des théories délibératives, qui, fondées sur un principe d'égalité des participants, ont justement tendance à nier les rapports de pouvoir et les effets de domination inhérents à toute forme d'échange basée sur l'argumentation rationnelle. Ne reconnaître que l'argumentation rationnelle comme règle d'échange a inévitablement pour effet d'avantager certains acteurs disposant des ressources argumentatives, cognitives et rhétoriques les plus importantes, au détriment de ceux qui rencontrent alors des difficultés à affirmer leur point de vue, « souvent dissident et dissonant » (Blondiaux, 2008b, p. 133). Ainsi, la généralisation du modèle délibératif créerait de l'exclusion dès lors qu'il néglige les inégalités et les rapports de pouvoir entre individus et groupes sociaux, ainsi que les discours ne correspondant pas à certaines normes discursives :

« Les normes de communication des modèles délibératifs ont notamment tendance à valoriser les discours qui semblent les plus dépassionnés et désincarnés. Elles présupposent une dichotomie entre raison et passion jugée problématique, car le primat accordé à la première sert souvent à délégitimer des cultures discursives propres à certaines minorités et aux femmes. » (Girard, Le Goff, 2010, p. 58).

Cette opposition théorique entre démocratie délibérative et démocratie agonistique est au cœur de la distinction généralement admise entre procédures de participation et mobilisations collectives. En effet, alors que les premières apparaissent bien souvent comme des tentatives de réduction voire d'épuisement du conflit (Blatrix, 2000), orientées vers la recherche d'un accord collectif, les mobilisations évoquent davantage l'idée d'un rapport de force et de visions du monde incompatibles. Tandis que l'expression du conflit est au cœur des mobilisations, la participation institutionnalisée viserait à le dépasser, voire le contourner. Ainsi, Iris Marion Young qui dénonce le primat de l'argumentation dans la démocratie délibérative, dénonce également le primat de l'ordre, comme le relatent Charles Girard et Alice Le Goff (2010, p. 62) :

« Le primat de l'ordre est apparent dans l'insistance sur les normes de civilité inhérents au modèle délibératif, qui conduisent à une opposition entre la délibération et les formes d'agir protestataire et d'activisme politique (manifestation, grève, etc.) qui risquent dès lors de se trouver disqualifiées et frappées d'illégitimité. »

Ces deux phénomènes s'opposeraient donc radicalement dans leurs finalités (la recherche du consensus d'un côté, celle du dissensus de l'autre), mais aussi par les modalités d'interaction qui s'y exercent. « L'usage de menaces et de mobilisations » (Fung, Wright, 2005, p. 51)

visant la construction d'un contre-pouvoir en situation de conflit diffère en effet grandement de « l'argumentation raisonnée » et aux idéaux délibératifs sur lesquels sont fondées la plupart des procédures participatives, les deux nécessitant des compétences politiques différentes. Philippe Urfalino (2005) propose ainsi de distinguer les compétences utiles en situation de délibération des compétences de type agonistique, qui correspondent davantage à ce qu'il nomme le modèle « rhétorique » ou de « l'art oratoire », qu'il définit ainsi :

« La délibération suppose l'inscription institutionnelle qui régit la sélection des participants et de ce qui peut être dit ; l'asymétrie entre orateurs et auditeurs (peu parlent, beaucoup écoutent) et l'inégalité (les compétences dans l'art oratoire sont inégalement distribuées ; le souci de persuader qui autorise l'appel aux émotions, ne suppose pas la sincérité des orateurs, est clairement agonistique. » (p. 102)

Ainsi, les situations les plus courantes de débat s'apparenteraient davantage à des « négociations » tendues vers la poursuite d'un intérêt égoïste que vers la recherche de l'intérêt général. Cette conception de la délibération accorde une place à certains registres d'expression tels que l'émotion, que la délibération habermassienne avait écarté mais qui participe pourtant souvent à informer le résultat final d'une délibération.

Après avoir passé en revue les critiques de la démocratie participative basée sur l'idéal délibératif et soupçonnée de réduire ou d'évacuer le conflit, nous allons désormais proposer une troisième voie qui permette de dépasser cette traditionnelle opposition entre conflit et participation. N'est-il effectivement pas possible de voir, à la fois au sein de mouvements contestataires et de procédures délibératives, des formes d'hybridation entre conflit et participation ?

1.2.2. Penser l'hybridation entre conflit et participation

Si mobilisations collectives et procédures de démocratie participative ont longtemps été étudiées séparément, c'est sans doute parce que le caractère institutionnalisé et cadré de ces dernières semble rendre impossible la comparaison avec des mobilisations collectives, qui se caractériseraient au contraire par leur spontanéité et leur caractère non contrôlé. Cependant, n'est-il pas possible d'envisager des alternatives à cette traditionnelle opposition entre démocratie délibérative et démocratie agonistique ? L'opposition théorique entre démocratie délibérative et démocratie agonistique résiste-t-elle à l'épreuve de l'observation de la diversité des espaces de débat ? L'analyse empirique mène effectivement à poser un certain nombre de questions : l'expression du conflit est-elle systématiquement exclue des procédures

délibératives ? Ne sont-elles pas parfois des espaces pouvant justement favoriser l'émergence d'une conflictualisation des enjeux, dans le sens d'une identification des antagonismes ? Inversement, les acteurs des mouvements sociaux ne s'engagent-ils jamais dans une recherche d'accords collectifs, notamment au sein d'interfaces délibératives avec les pouvoirs publics ?

Depuis quelques années, certains observateurs proposent d'aller au-delà des oppositions formelles entre mobilisation collective et participation instituée, entre conflit et délibération, jugées réductrices de la complexité des situations. Loïc Blondiaux défend par exemple l'idée que l'institutionnalisation de la participation ne conduit pas nécessairement à l'éradication du conflit, et relève « la possibilité de concevoir une pratique et un modèle agonistique de démocratie délibérative » (2008b, p. 135). La pensée d'une hybridation entre conflit et délibération se retrouve également sous la notion de « contre-pouvoir délibératif » d'Archung Fung et Erik Olin Wright (2005) qui proposent de voir dans la démocratie participative l'apparition de contre-pouvoirs alternatifs aux traditionnels contre-pouvoirs « agonistiques » (c'est-à-dire prenant les formes du conflit : mouvements sociaux, syndicats, partis). De son côté, Catherine Neveu (2011) rappelle que la revendication et l'expérimentation de la participation ou de la délibération est bien souvent au cœur des mobilisations agonistiques, pointant l'existence d'une « continuité nominale » (p. 187) entre mobilisations collectives et procédures institutionnalisées de participation, puisqu'elles sont toutes deux assimilées à la notion de démocratie participative. Ces travaux témoignent d'une même volonté de mise à distance des regards normatifs sur ces deux modalités de participation : il s'agirait de « dépasser une vision binaire attribuant un ensemble de vices ou de vertus, selon les points de vue, à l'un ou à l'autre, et qui reste du même coup prisonnière d'alternatives trop simplistes pour rendre compte de la richesse des phénomènes à l'œuvre » (Neveu, 2011, p. 205). De même, plutôt que de radicaliser leur opposition, Yves Sintomer en appelle à « l'étude des parallèles entre les dispositifs institutionnalisés – participatifs ou délibératifs – et les mouvements sociaux » (2011, p. 268). Explorons plus précisément la manière dont la délibération se trouve être au cœur des mouvements contestataires, et le conflit au cœur des procédures participatives pourtant basées sur un idéal délibératif.

La délibération au cœur des conflits

La filiation entre mouvements sociaux et démocratie délibérative n'est pas qu'historique, elle est aussi procédurale. Plusieurs travaux relèvent effectivement des homologies entre démocratie interne aux mouvements sociaux et procédures de démocratie participative. Pour

certain, c'est l'impératif délibératif qui opèrerait des « effets de cadrage » (Neveu, 2011, p. 196) jusque dans les modes d'organisation et de débats au sein des mouvements sociaux. Les observateurs des mouvements sociaux émergents dans les années 1980 et 1990, font effectivement état de la généralisation, dans l'organisation et les modes d'action des mouvements, d'un impératif délibératif comme « nouvelle grammaire » de l'action collective (Blondiaux, Sintomer, 2002). Au sein même d'action collective protestataire, la délibération apparaît effectivement comme un paradigme garantissant la qualité des débats. Celui-ci se serait ainsi généralisé, au point d'être un garant de la légitimité des décisions. Mais s'agit-il véritablement d'une diffusion récente de l'idéal délibératif au sein des mouvements sociaux contemporains ? La délibération ne serait-elle pas depuis plus longtemps au cœur des actions protestataires ? S'interrogeant sur le constat d'un « air de famille » entre assemblées générales étudiantes et démocratie participative, Julie Le Mazier (2014) se demande s'il s'agit véritablement d'une influence du développement de la démocratie participative, qui irait jusqu'à modifier les pratiques internes aux mobilisations étudiantes. Son analyse la mène à conclure qu'il ne s'agit pas d'une influence de l'impératif délibératif tel qu'il est mis en œuvre dans les procédures participatives, mais bien d'une filiation entre pratiques des mouvements sociaux et procédures participatives :

« C'est parce que les normes et procédures développées dans le monde de la participation et de la délibération proviennent pour partie, parmi d'autres filiations, de cultures militantes contestataires, que les dispositifs qui y sont mis en œuvre ressemblent à certaines pratiques des mouvements sociaux » (2014, p. 76).

Il existe donc une filiation forte entre mouvements sociaux et dispositifs participatifs, non seulement parce que c'est au sein des mobilisations des années 1960-1970 que naissent les revendications en terme de démocratie participative, mais en plus parce que les formes de débat alors expérimentées demeurent encore aujourd'hui les formats de référence pour la plupart des procédures participatives. Le recours à des pratiques participatives ou délibératives au sein des mouvements sociaux a donc une longue histoire, comme le rappelle Catherine Neveu (2011, p. 196) :

« Nombre de mouvements sociaux se situent dans une posture agonistique et de critique radicale du système économique, social et politique ; mais cela est loin de signifier qu'ils n'ont aucune "culture participative". [...] c'est même souvent la revendication de la participation ou de la délibération qui est constitutive de leur mobilisation critique. »

Ainsi, mobilisations collectives et procédures participatives ne se distinguent pas aussi radicalement par le type de compétences et savoir-faire politiques qui s'y exercent (agonistiques ou délibératifs). Cette vision dichotomique est loin de refléter la complexité de

ces processus où cohabitent en réalité le plus souvent diverses cultures et compétences politiques. Je montrerai qu'au cours des deux terrains effectués, j'ai rencontré ces deux types de compétences au sein des groupes et parfois chez un même individu, qui peut choisir de les mobiliser différemment suivant les situations. En ce qui concerne les mouvements contestataires, si ces deux types de compétences sont sollicités, c'est bien parce que ces derniers se caractérisent par une pluralité de situations. C'est notamment l'approche adoptée par les auteurs de l'ouvrage collectif *Conflits de proximité et dynamiques urbaines* qui proposent d'envisager les conflits urbains sous cet angle :

« Les situations qui nous occupent ne sont pas seulement des situations de conflits mais le plus souvent des situations d'interaction entre acteurs marquées à certains moments par le conflit mais aussi par des moments d'échanges, de négociation, des débats au sein de scènes ouvertes par des dispositifs de négociations ou de concertation plus ou moins institutionnelles » (Melé, 2013).

Ainsi, la délibération est-elle au cœur des mouvements sociaux, mais ceux-ci se caractérisent également par des moments de négociation voire de concertation entre acteurs, engageant davantage des interactions de type délibératives, dans l'objectif de trouver un accord collectif.

Le conflit au cœur des procédures délibératives

Les principales critiques de la démocratie délibérative portent sur leurs effets en terme de dépolitisation des débats dans le sens d'un évitement de leur dimension conflictuelle. Certains travaux rendent compte au contraire de processus de politisation au sein de dispositifs pourtant basés sur la délibération. C'est le cas des dispositifs étudiés par Marion Carrel (2006) analysés en tant qu'exemples de « contre-pouvoir délibératif temporaire » (p. 44). En y prenant part, les habitants de quartiers populaires prennent conscience d'injustices, de « choses qui font rager » (p.44), ce qui peut ensuite les conduire à la poursuite d'un engagement au delà du seul dispositif, par exemple au sein d'une action collective :

« Ces procédures peuvent tout à la fois contribuer à désamorcer une controverse sur un projet ou à contourner les groupes de pression, et avoir cependant pour effet d'ouvrir la boîte noire de la décision, d'augmenter la "discutabilité" des problèmes, de mettre en lumière des conflits et d'ouvrir concrètement l'éventail des choix possibles d'action publique. En cela, l'échange d'arguments en petits groupes délibératifs n'est pas nécessairement synonyme d'absence de conflit en leur sein, ni d'absence de politisation au sens d'un positionnement par rapport aux arguments politiques disponibles dans l'espace public » (p. 43).

Ainsi, délibération n'est pas forcément synonyme d'absence de conflit, ou de consensus systématique. Sur cette question, les conférences de citoyens sont particulièrement

intéressantes. Contraignantes du point de vue de la régulation des interactions et des prises de parole, elles sont des espaces où la participation de tous se trouve justement facilitée par ses contraintes, contribuant du même coup à faciliter l'entrée en situation de débat conflictuel, comme le note Loïc Blondiaux (2008b, p. 145) :

« C'est généralement dans les dispositifs du type "atelier" ou "conférences de citoyens" que la question de la prise de parole des membres des groupes les plus éloignés de la sphère publique est la mieux posée. En favorisant le travail en petits groupes, en recherchant systématiquement leur cohésion, en accompagnant la parole de chacun, ces procédures contribuent très fortement à abaisser les coûts sociaux de la prise de parole politique. Certains dispositifs participatifs de ce type sont mêmes parvenus, sous conditions, à des formes intéressantes de politisation, au prix de la constitution d'espaces publics relativement artificiels ».

Il fait par ailleurs ici référence à l'analyse de Marion Carrel précédemment citée. Les conférences de citoyens ont pourtant fait l'objet de forts soupçons de déconflictualisation des enjeux, sans doute car elles ont été trop fortement associées à la notion de consensus à cause de son appellation première (« conférence de consensus »). C'est le sens de l'analyse de Daniel Boy (2007), pour qui l'échec des tentatives d'adaptation du modèle danois des conférences de consensus en France s'expliquerait par le « contexte français » et un « rejet culturel » vis-à-vis du consensus. Analysant trois conférences de citoyens - celle de 1998 sur les OGM, celle de 2002 portant sur le changement climatique et celle de 2003 sur les boues des stations d'épuration - il évoque une « difficile acclimatation d'un modèle de délibération venu d'ailleurs ». Bien qu'il soit difficile de la prouver empiriquement, il pose une hypothèse « culturelle » selon laquelle « en France, il n'y a pas de consensus », contrairement aux pays du Nord de l'Europe. Il rappelle surtout que le modèle danois, lorsqu'il a été transposé en France, a vu son appellation modifiée, passant de « conférence de consensus » à « conférence de citoyens ». Le consensus semble en effet être un trait caractéristique des cultures des pays du Nord de l'Europe, alors qu'en France, c'est le conflit qui serait la règle, par exemple dans les discussions entre acteurs sociaux et pouvoirs publics. En France, la notion de consensus ferait donc l'objet d'une importante suspicion parce qu'elle renvoie à l'idée d'un accord minimal cachant en réalité de forts désaccords, comme si le consensus était toujours « mou ». Pour Daniel Boy, il existe une incompréhension ou une mauvaise interprétation de cette notion, car dans les conférences de consensus danoises, le groupe de profane ne doit pas obligatoirement parvenir à un accord unanime sur les points évoqués. Le consensus est en réalité conçu comme un « esprit » de travail, non comme un consensus final absolu, et dans les propositions finales des groupes apparaissent par ailleurs souvent les avis minoritaires et

désaccords internes au groupe. La transposition française semble avoir confondu la méthode de travail et la fin. Autrement dit, ce n'est pas parce que les modalités d'interaction se veulent coopératives au sein de ces espaces délibératifs que les désaccords y sont évincés ou que le conflit n'y est pas au cœur.

Identifier des pratiques agonistiques de démocratie délibérative

L'intention de cette thèse est bien de dépasser la traditionnelle opposition entre conflit et participation entendue comme délibération (recherche d'accords collectifs), en identifiant « une pratique et un modèle agonistique de démocratie délibérative » (Blondiaux, 2008b, p. 135). Les notions de conflit et d'accord sont pourtant deux paradigmes distinguant deux manières de faire de la sociologie. Alors que la sociologie marxiste avait placé le conflit social au cœur de ses analyses, « par la suite la question de l'accord a paru prendre le pas sur la notion de conflit sous la forme d'interrogations sur l'espace public, sur les modalités de construction du consensus » (Melé, 2013). Dans les années 1990, les théories de la démocratie délibérative ont joué un rôle important dans la diffusion d'une « conception consensualiste du social » (Chateauraynaud, 2011). Toutefois, comme l'observe Patrice Melé (2013), on assisterait aujourd'hui à un « retour du conflit », visible à la fois dans le renouveau des mobilisations à partir de la seconde moitié des années 1990, mais aussi par la place accordée au conflit au sein des recherches en sciences sociales. Plutôt que de considérer conflit et délibération comme des paradigmes radicalement opposés, cette recherche invite à les voir comme intrinsèquement liés. Il apparaît en effet que l'identification et la reconnaissance du conflit est une étape essentielle à l'activité délibérative, qui consiste ensuite à s'accorder autour d'un positionnement commun. En ce sens là, le conflit serait une « donnée structurelle » de la vie sociale qu'il est nécessaire d'identifier avant toute tentative de construction d'accords collectifs, comme l'écrit le philosophe Alain Vergnion :

« La notion de conflit peut être ressaisie dans la dimension du politique. On verra alors dans le conflit ou dans le désaccord la condition du politique et le moteur même de la vie sociale – avec cette particularisation, *in fine*, que le conflit est la caractéristique majeure de l'exercice de la démocratie ; il en définit l'essence [...] On peut admettre alors comme principe fondateur de la vie sociale que l'*omonoia*, la possibilité de l'accord autour d'une pensée commune, ne peut être obtenue que sur fonds de *dianoia* – ou plutôt, dans le lexique de la Grèce ancienne, de *diaphonia*, de dissonance ».

Ainsi, conflit et délibération ne sont pas à opposer radicalement, puisque sans le conflit, introduit par des visions contradictoires des affaires communes, le recours à la délibération serait inutile et vide de sens.

Il semble que l'opposition entre démocratie délibérative et démocratie agonistique puisse être revue à la lumière d'une clarification de ce que l'on entend par conflit et par délibération. Ces deux notions peuvent effectivement être entendues tout autant comme finalités des débats (d'un côté l'identification des antagonismes, de l'autre la recherche d'un accord) que comme modalités d'interaction (d'un côté l'opposition, la confrontation, de l'autre la coopération). Cependant, il existe une certaine confusion entre finalité et modalité, qui a en partie contribué à radicaliser l'opposition entre démocratie délibérative et démocratie agonistique. En effet, le conflit en tant que finalité ou contenu des débats (expression des antagonismes) semble avoir trop rapidement été associé au conflit en tant que modalité d'interaction (opposition, revendication, manifestation, voire violence). De même, la délibération en tant que finalité (recherche d'un accord collectif) n'a-t-elle pas été trop étroitement associée à la délibération en tant que modalité d'interaction (coopération, argumentation rationnelle) ? Cette recherche propose de revenir sur ces confusions portant préjudice à une analyse nuancée des procédures délibératives comme des mobilisations collectives. Ainsi, il s'agit d'envisager la possibilité que l'expression voire l'émergence des antagonismes, et donc du conflit, puisse aussi recourir à des modalités d'interaction délibératives ou coopératives, et qu'inversement la recherche d'accords collectifs comprenne parfois des modalités d'interaction agonistiques plutôt que délibératives.

Conclusion du chapitre 1

En France, la genèse de la démocratie participative se retrace à partir des conflits sociaux et environnementaux des années 1960 et 1970. Ceux-ci sont porteurs d'une critique de la délégation du pouvoir et du savoir, monopolisés par les professionnels de la politique. Les acteurs de ces mouvements sociaux sont ainsi à l'origine de la demande d'une plus grande participation des citoyens aux décisions concernant l'environnement, les choix énergétiques et l'aménagement du territoire. À partir des années 1990, les pouvoirs publics intègrent progressivement ces critiques et tentent d'y apporter des réponses par le biais de l'institutionnalisation de débats publics et procédures de participation basées sur l'idéal délibératif. Pourtant, à l'origine de cette demande de participation, les acteurs des mouvements sociaux deviennent rapidement les principaux critiques de ces procédures, dénonçant leur instrumentalisation et leur tendance à évacuer la dimension conflictuelle des enjeux débattus. J'ai montré en quoi ces critiques trouvaient un écho sur le plan théorique, au sein d'un débat opposant démocratie agonistique et démocratie délibérative. A partir de ces deux conceptions radicalement opposées de la vie démocratique, j'ai enfin formulé ce qui compose un premier élément de ma problématique de thèse : il s'agit de voir en quoi des expériences apparemment aussi différentes qu'une procédure délibérative et une situation de conflit peuvent en réalité tous deux être le théâtre d'une hybridation entre conflit et participation ou délibération. Le chapitre suivant conduira à identifier le deuxième élément essentiel de ma problématique de thèse : je montrerai pourquoi, dans l'objectif d'identifier cette hybridation, le recours à la notion d'apprentissage s'avère particulièrement pertinent. Celle-ci invite en effet à saisir empiriquement les modalités par lesquelles les différents acteurs engagés dans ces expériences sont amenés tout autant à apprendre le conflit que la délibération.

2. CHAPITRE 2 : Des effets aux processus d'apprentissage

C'est en entrant par la notion d'« effet » que je propose d'éclaircir celle d'« apprentissage », même si c'est bien cette dernière notion qui est au cœur de cette recherche. Il paraît pourtant inévitable de passer au préalable par une revue des travaux sur les effets de la participation, tant ceux-ci ont été nombreux¹ tout d'abord ; puis parce que ce sont eux qui initient les questionnements en terme d'apprentissage et de processus éducatif, sans pour autant que ceux-ci n'aient été placés directement au centre des analyses, comme je propose de le faire dans cette thèse. Je propose donc dans un premier temps un panorama des recherches sur les effets de la participation, avant de relever les obstacles théoriques et méthodologiques inhérents à l'évaluation de ces effets. Ceux-ci nous mèneront à envisager l'entrée par la notion d'apprentissage comme permettant de relever le défi qui consiste à identifier ce que la participation produit, non seulement *a posteriori* mais surtout dans le cours de l'expérience participative. Il s'agira finalement de poser la question de l'apprentissage entendu à la fois comme produit des processus observés mais également en tant que processus dont la dimension éducative est au cœur de cette recherche.

2.1. Les effets de la participation politique

La question des conséquences ou des effets de la participation a une importance majeure, puisqu'il s'agit d'évaluer la portée de processus initiés en réaction aux dysfonctionnements de la démocratie représentative, et porteurs d'une volonté de changements politiques et sociaux. Dans un premier temps nous passerons en revue les différents types d'effets identifiés dans la littérature sur les mouvements sociaux et les dispositifs de participation. Nous envisagerons ensuite les limites théoriques et méthodologiques au travail d'identification des effets de la participation.

¹ En ce qui concerne les procédures participatives, Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau évoquent une « traque inquiète des effets » (2011, p. 21), qui a fini par s'ériger en véritable programme scientifique.

2.1.1. Trois types d'effets de la participation

La question des effets a suscité de nombreuses recherches en sciences sociales, même si l'étude des effets des mouvements sociaux a connu des développements moindres que l'analyse de leur émergence et des modes d'action collective. Il existe cependant de nombreux travaux traitant de cette question, dont il est frappant de constater les similarités avec les travaux sur la démocratie participative. Il semble que les recherches sur les effets (ou conséquences) des mouvements sociaux et les recherches sur les effets de la démocratie participative se soient développées de manière disjointe alors qu'elles s'intéressent finalement à des types d'effet identiques. Par exemple, Didier Chabanet et Marco Giugni (2010) établissent une typologie des effets des mouvements sociaux en distinguant trois types de conséquences : les conséquences politiques, les conséquences culturelles et les conséquences sur les acteurs. Ils déclinent celles-ci selon leur caractère interne (transformations à l'intérieur même des mouvements) ou externes (effets des mouvements sur leur environnement). De même, faisant un bilan des recherches sur la participation, Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau (2011) relèvent trois types d'effets identifiés dans les recherches : « l'impact sur la décision » (effets politiques ou effets sur l'action publique), « la transformation des individus » (effets sur les acteurs de la participation), « les effets structurels [...] c'est-à-dire les changements qui affectent les rapports de force entre groupes et les représentations sociales d'un problème » (effets culturels). Ces effets sont également souvent distingués entre effets « internes » et effets « externes » (Carrel, 2006). Les effets de la participation politique, entendue à la fois comme action collective protestataire et comme dispositif institué de participation, sont donc ici distingués en trois grands types : les effets politiques ou effets sur l'action publique, les effets culturels ou structurels, et les effets sur l'ensemble des acteurs prenant part à ces expériences.

Effets politiques ou effets sur l'action publique

Il s'agit des effets en terme de changement politique, institutionnel ou législatif, les plus aisément identifiables. Les mouvements sociaux, parce qu'ils inscrivent des enjeux sur l'agenda politique, parce qu'ils sont sources de rapprochements et d'alliances politiques, parce qu'ils influencent l'opinion publique, peuvent avoir des effets sur les politiques

publiques, les décisions, les lois¹. Ce sont bien souvent à ces indices d'effectivité que l'on considère un mouvement social comme « réussi ». La difficulté qui se pose est d'ailleurs de déterminer les indicateurs permettant de parler d'effets sur l'action publique. Lorsque Marco Guigni (2001) s'intéresse aux effets des mouvements écologistes et antinucléaires sur les politiques publiques, il n'utilise que des indicateurs quantitatifs tels que l'évolution des dépenses pour la protection de l'environnement, l'évolution de la production d'énergie nucléaire ou encore le nombre de permis de construire accordés pour des centrales nucléaires. Ainsi conclut-il à un faible impact des mouvements sur les politiques publiques. Ces indicateurs ne peuvent cependant pas être les seuls pertinents pour évaluer leurs effets politiques : les mobilisations anti-nucléaires ont par exemple mené à l'abandon de projets de centrale (à Erdeven en 1975, à Plogoff en 1980). L'auteur indique qu'en Italie, appuyées par l'opinion publique et les partis politiques, elles ont conduit à l'abandon de l'option nucléaire (p. 652), d'autres mobilisations en Suisse ont conduit à un moratoire de 10 ans sur de nouvelles centrales.

La question qui se pose est donc celle des indicateurs à utiliser pour l'évaluation des effets ou impacts politiques des mobilisations, et elle se pose de la même manière dans les travaux sur la démocratie participative. Les premières recherches sur la participation ont porté sur les effets de la participation en terme de démocratisation de la décision et de l'élaboration des politiques publiques. Dans un article intitulé « *A ladder of Citizen participation* », Sherry Arnstein (1969) établissait une typologie des formes de participations basée sur le pouvoir accordé aux citoyens. Celle-ci lui permettait de mettre en évidence le faible impact des procédures participatives mises en place dans les politiques urbaines, qui relevaient selon elle plus du rituel symbolique que d'une véritable participation des citoyens. Aujourd'hui, la question des effets politiques de la participation reste au cœur des recherches en sciences sociales sur cette thématique. Le groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Participation du public, décision, démocratie participative » y a consacré un atelier intitulé « La fabrique participative de l'action publique »². Des études de cas concrets ont été menées, décrivant les dispositifs, leur fonctionnement et leurs effets de manière fine. La focale a donc été mise sur les effets de la participation sur l'action publique et la décision, principalement afin d'évaluer si les « promesses » de la démocratie participative étaient tenues lors de la mise en œuvre

¹ Leur impact dépend bien souvent de l'environnement dans lequel ils prennent place, de la « structure des opportunités politiques » (McAdam, 1999 [1982], Tarrow, 1982) dans laquelle ils s'inscrivent.

² Cf. www.participation-et-democratie.fr/fr/node/25 (accès le 11-10-2013).

concrète des dispositifs : ont-ils une réelle influence sur le processus décisionnel ? Transforment-ils les modes d'action publique et la manière dont s'élaborent les politiques publiques ? Un état des lieux des travaux sur cette question amènent Alice Mazeaud, Marie-Hélène Sa Vilas Boas et Guy-El-Karin Berthomé (2012) à identifier quatre types d'effets de la participation sur l'action publique :

- les effets sur le fonctionnement administratif : Archung Fung, lors de son enquête sur la participation des habitants dans les services scolaires et de police à Chicago (2004), a montré que celle-ci contribuait à rendre ces administrations plus efficaces et plus justes, c'est pourquoi il parle de « démocratie comme stratégie de réforme » (p. 1). De leurs côtés, Yves Sintomer et Marion Ben Hammo (2006) relèvent le fait que les budgets participatifs des lycées expérimentés en Poitou-Charentes ont eu des effets non négligeables sur le fonctionnement administratif régional :

« L'un des effets majeurs du dispositif, qui n'était pas forcément planifié initialement, est de remettre fortement en question les pratiques et les représentations de l'administration régionale, incitée à se moderniser. La prise en compte croissante d'un savoir d'usage et une meilleure réactivité des services régionaux aux demandes qui leurs sont adressées constituent l'une des grandes réussites du budget participatif des lycées, reconnues à la fois par les participants et par les agents des services techniques concernés. »

Ils notent cependant que même si ce dispositif mène à « une redéfinition des métiers et à une recomposition des identités professionnelles », la capacité des structures à s'adapter à cette nouvelle donne organisationnelle peut parfois s'avérer limitée.

- les effets sur le contenu des décisions et des politiques publiques : Camille Gardesse (2011) s'est intéressée aux effets de dispositifs participatifs sur le contenu du projet urbain dans le cas de la concertation pour le projet de réaménagement des Halles de Paris. Pour cela elle a choisi de regarder le contenu des documents détaillant le projet urbain (programme, cahier des charges, dessins et plans des projets, etc.), « en repérant la manière dont il reprenait les contributions des citoyens » (2011b, p. 4). Cependant, des précautions sont à prendre lorsque sont repérés des effets sur le contenu des décisions, et il s'agit de porter le regard au-delà de la procédure participative. En effet, les propositions émanant de dispositifs participatifs sont bien souvent des revendications portées par d'autres acteurs, notamment associatifs, et parfois depuis longtemps (Barbier, Bedu, Buclet, 2009). Le fait qu'elles soient finalement prises en compte dans les décisions à l'issue d'une procédure participative signifie qu'elles ont acquis une légitimité qu'elles n'avaient pas auparavant. C'est le

cas notamment des effets du budget participatif de Porto Alegre, dont le bilan est plutôt positif suivant Yves Sintomer et Marion Gret (2002) : beaucoup de travaux d'infrastructures ont été effectués et des améliorations sont à noter dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement économique. Or ces actions étaient à l'origine revendiquées par la société civile qui a largement contribué à impulser cette expérience. Enfin, Rémi Barbier et Corinne Larrue (2011), soulignent la difficulté qu'il y aurait à mesurer les « effets substantiels » de la participation sur la qualité de l'environnement : l'environnement se trouve-t-il véritablement transformé par la participation ? Comment établir que celle-ci a véritablement une « plus-value environnementale » ? Cette entreprise nécessiterait en effet des outils novateurs prenant en compte des indicateurs écologiques et biologiques.

- les effets sur le débat public, par exemple la mise en débat de choix qui n'ont jamais ou qui n'étaient plus discutés : c'est le sens de l'analyse de Yannick Barthe (2002) concernant le débat public sur la gestion des déchets nucléaires organisé en 1990 par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Celui-ci a effectivement permis de « rendre discutable[s] - et donc révisable[s] - » les choix effectués par le passé : « ce sont autant de possibles non advenus qui refont surface : certains points de "bifurcations" réapparaissent, certains chemins non suivis sont remis en scène pour être à nouveau considérés et discutés » (p. 73). Remarquons que les mobilisations anti-nucléaires des années 1970 ont également contribué à rendre discutable un choix technologique et sociétal qui s'imposait depuis des décennies.
- enfin, les auteurs identifient les effets sur l'identité, les ressources et les répertoires d'action des acteurs (*empowerment* des citoyens, constitutions de réseaux, etc.), mais il s'agit davantage d'effets de transformation des acteurs que nous abordons plus tard.

La plupart des travaux empiriques restent cependant dominés par une « recherche des conditions de l'approfondissement démocratique » (Mazeaud, Sa Vilas Boas, Berthomé, 2012, p. 9), prenant l'exemple de ceux menés sur les dispositifs sud-américains (Avritzer, 2003). On recherche principalement l'utilité de la participation en termes d'amélioration de l'efficacité des politiques publiques. Cependant, certains plaident pour un élargissement du panorama des effets, qui ne doivent pas se limiter aux effets sur l'action publique, et préfèrent pour cela réfléchir davantage en terme de « portée » de la participation (Fourniau, 2012, p. 1). Le panorama des effets de la participation doit effectivement être élargi et affiné, et cela vaut aussi bien pour les mobilisations collectives que pour les procédures participatives.

Effets culturels ou effets structurels

L'étude des effets culturels d'épisodes participatifs permet justement d'élargir le champ d'analyse de leurs portées. Mouvements sociaux et démocratie participative peuvent avoir des effets qui débordent les seuls cadres politiques dans lesquelles ils s'inscrivent. Didier Chabanet et Marco Giugni (2010) soulignent le caractère polysémique de la notion de culture qui empêche une identification claire des effets culturels : sont-ils des changements de valeurs, croyances, discours, ou de pratiques collectives, ou bien encore des changements identitaires ?¹ Certainement un peu de tout cela à la fois. À cette difficulté s'ajoute le fait qu'ils s'inscrivent dans le temps long, et qu'ils sont donc non immédiatement identifiables. Un mouvement social peut ne pas avoir d'effet politique direct, mais avoir des effets plus profonds sur l'opinion publique, les représentations et les pratiques sociales : « il est possible que les mouvements sociaux enregistrent leurs effets les plus importants au-delà du plan politique et contribuent davantage au changement culturel qu'au changement politique » (Guigni, 2001, p. 665). Par exemple, le mouvement contestataire de Mai 68 a indéniablement eu des effets culturels qui ont transformé la société française (changements dans les rapports à l'autorité, dans les rapports hommes/femmes par exemple). De même, à la frontière entre effets politiques et effets culturels, la décennie 1970 a eu des conséquences en terme de transparence de l'action publique et de renouvellement des formes de participation publique (Blatrix, 2000). Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, il est possible d'établir un parallèle direct entre le *green discontent* des décennies 1960 et 1970 et l'institutionnalisation progressive de l'environnement et de la participation comme objets d'action publique. De plus, ce mouvement écologiste a sans doute contribué à la diffusion d'une conscience environnementale bien au-delà des seuls militants. L'environnement apparaît aujourd'hui comme un véritable « paradigme » dont on ne peut plus faire l'économie. Conjuguées à l'effet de l'institutionnalisation des enjeux environnementaux, les mobilisations écologistes ont contribué à faire de l'environnement une « grandeur » (Boltanski, Thévenot, 1991), un principe de justification de l'action porteur de valeurs positives. Le suffixe « éco » est par

¹ Selon Daniel Cefaï (2001), la notion de culture politique se comprend en mêlant enquête de terrain, histoire intellectuelle et culturelle, sociologie politique et anthropologie historique. Elle s'identifie à travers des pratiques et des représentations communes à une société ou un groupe, à l'image d'un langage partagé. Marc Abélès (1992) apparente également la culture politique à une sorte de grammaire commune du politique : « un ensemble de manières de faire et de penser la politique partagées par une collectivité humaine » (p. 23).

ailleurs devenu un élément de discours omniprésent¹. Il semble parfois justifier de lui-même le bien fondé d'une pratique (éco-citoyen, éco-quartier, éco-label, éco-artisan, éco-conduite, éco-construction...), fonctionnant comme mot « mana », quasi magique. Les mouvements écologistes des années 1970 ont contribué à initier ces changements culturels dont on voit les effets plusieurs décennies plus tard, bien qu'ils soient également dus à des évolutions institutionnelles, politiques et juridiques. Les conditions externes aux mouvements sont effectivement des facteurs essentiels à prendre en compte pour l'évaluation de leurs éventuels effets culturels.

Du côté des procédures participatives, on peut également s'interroger sur un effet en terme de diffusion d'une « culture de la participation », ou bien de ce que Loïc Blondiaux et Yves Sintomer (2002) nomment l'« impératif délibératif ». L'institutionnalisation de la démocratie participative donnerait lieu à une nouvelle culture du débat public, rendu obligatoire par des lois, formalisé dans des procédures, et encadré par des professionnels faisant aujourd'hui partie d'un véritable « marché de la participation » (Nonjon, 2006) ? Assiste-t-on à ces « effets de cadrage » (Neveu, 2011) que le développement des dispositifs participatifs produit sur les autres formes de mobilisation et de participation citoyenne ? Certains mettent en évidence la dissémination d'un « tout participatif », jusque dans les modes d'organisation des actions collectives. En effet, ce contexte général, que Cécile Blatrix (2002) qualifie de « participationniste », travaille l'action collective « dans la mesure où les groupes doivent désormais intégrer cette exigence dans leurs discours et leurs actions » (p. 80). Ces effets sont bien des effets culturels parce qu'ils affectent une certaine culture politique.

Effets sur les acteurs

Les processus participatifs sont des espaces privilégiés de rencontre, d'échange, de débat, de délibération, autour d'un enjeu de bien commun. Lors de ces expériences, acteurs institutionnels, techniciens, acteurs associatifs et citoyens sont amenés à « éprouver » d'autres types de rapport au savoir, à l'expertise, au débat public, à la décision, et finalement à l'autre. Nombreux sont les travaux qui se sont donc penchés sur la question des effets sur les acteurs prenant part à des procédures participatives ou à des mobilisations collectives. L'attention s'est parfois uniquement portée sur les citoyens, afin de voir en quoi ces arènes pourraient

¹À propos des indicateurs d'effets culturels, Didier Chabanet et Marco Giugni se réfèrent à Thomas R. Rochon (1998) pour qui l'apparition de nouveaux éléments de vocabulaire indique celle de nouvelles valeurs sociales.

constituer des « écoles de démocratie » (Talpin, 2010 ; 2011), des lieux d'apprentissage de la citoyenneté. Cette focale tient à une volonté d'évaluer la portée démocratique de ces expériences, d'en voir les effets en termes de production ou de renforcement de la citoyenneté. Certains travaux se sont toutefois également intéressés aux acteurs publics et aux professionnels (élus, gestionnaires de services publics, techniciens, représentants de l'Etat) et à la manière dont ces expériences en viennent à transformer leurs pratiques et leurs représentations de l'action publique, de l'expertise et de la décision.

Les citoyens « ordinaires » ou « profanes »

Sociologues et politistes se penchent depuis longtemps sur la question de la socialisation politique¹. L'intérêt et les préférences politiques des individus se construisent largement lors de la socialisation primaire, et sont en lien avec l'héritage familial. Autrement dit, la propension à participer ou même à s'intéresser à la politique se détermine tôt dans la vie des individus. Cependant, des expériences politiques que les individus font lors de leur socialisation secondaire peuvent être l'occasion d'approfondissement voire de bifurcations vis-à-vis de cette socialisation politique initiale :

« Les expériences politiques fournissent des opportunités de socialisation de différentes manières : par contacts directs avec une dynamique collective (mobilisation protestataire, participation électorale, action militante), par une exposition aux flux d'information des médias qui en rendent compte (campagne de presse liée à un scandale politique, duel télévisé du second tour des présidentielles), par le biais des relations interpersonnelles que charrie l'appréhension de ces actions (discussions familiales, apostrophes sur le lieu de travail). » (Ihl, 2002, p. 138).

Auparavant, les partis et les syndicats étaient les lieux privilégiés de socialisation politique. Aujourd'hui, alors que le politique s'expérimente avant tout dans l'action, sans nécessairement entrer dans un cadre institutionnel, voire au quotidien, existe-t-il encore une éducation au politique, des apprentissages politiques ? Une expérience participative peut-elle jouer ce rôle là ? Peut-elle avoir des effets en terme de socialisation politique ?

Sur cette question, les mouvements sociaux ont constitué un terrain d'analyse propice. Les premières recherches sur les conséquences biographiques de l'engagement ont porté sur les activistes des mouvements nord-américains de la décennie 1960 (Demerath, Marwell, Aiken, 1971 ; McAdam, 1988, 1999 ; Whalen, Flacks, 1989 ; Fendrich, 1993). Celles-ci montrent

¹ L'expression apparaît pour la première fois chez Herbert Hyman avec son ouvrage *Political Socialization* (1959), mettant en avant le caractère éminemment « appris » des comportements politiques.

que « l'expérience militante affecte profondément et durablement les systèmes d'attitudes » (Chabanet, Guigni, 2010, p. 158) d'individus qui par la suite demeurent politiquement très actifs : « les ex-activistes ont toutes les chances d'être durablement marqués à gauche et d'être plus souvent que les non-engagés intéressés par la politique et actifs » (Fillieule, 2009a, p. 135). Ainsi, une expérience participative peut avoir des effets significatifs sur leurs « trajectoires » ou « carrières militantes » (Fillieule, 2001). En France, les travaux portant sur les effets d'évènements contestataires sur les trajectoires individuelles (politiques, professionnelles, privées) se sont notamment penchés sur la « génération 68 ». Julie Pagis (2009) a par exemple exploré les « incidences biographiques » de l'engagement dans ces épisodes contestataires, ainsi que leurs effets sur la deuxième génération (les enfants).

Si de nombreux travaux se sont attachés à retracer les trajectoires politiques d'individus, montrant par là qu'une expérience de mobilisation a des effets certains en terme de socialisation et d'apprentissages politiques, peu en revanche proposent une description fine de la manière dont des individus se politisent au cours de telles expériences. Les effets sont effectivement montrés à l'aune de leurs manifestations postérieures, mais la boîte noire du processus d'apprentissage et de socialisation politique demeure bien souvent ouverte. Comment les individus acquièrent-ils des savoirs et savoir-faire politiques dont ils ne disposent pas initialement ? La difficulté est sans doute d'avoir accès à des données qui seraient collectées avant l'engagement dans une mobilisation. Certes, les recherches relèvent des effets sur les carrières militantes (les individus qui s'y engagent seraient plus libéraux, ou radicaux, plus politisés). Cependant, est-ce parce que des individus se politisent lors d'une expérience qu'ils continuent ensuite à être actifs politiquement, ou bien est-ce parce qu'ils sont initialement politisés qu'ils s'engagent dans telle expérience puis dans telle autre ? L'identification des causes et des effets entre épisode participatif et rapport au politique d'un individu s'avère complexe, comme nous le verrons de manière plus approfondie dans la partie suivante (cf. partie 2.1.2). Du fait de l'imprévisibilité des mouvements sociaux, il apparaît en outre difficile d'établir un « état zéro » du rapport au politique entretenu par les acteurs avant l'épisode contestataire. L'évaluation des effets ne peut donc se faire qu'à partir de données récoltées pendant la mobilisation ou après. Cette impasse a été notamment soulevée par McAdam dans ses recherches sur les conséquences biographiques de l'activisme :

« La procédure usuelle a consisté à rassembler de l'information contemporaine sur les ex-activistes et ensuite d'inférer les effets de la participation à partir de ces données. Mais à défaut de disposer d'informations antérieures sur le sujet, il est difficile de

déterminer l'étendue et la signification des changements provoqués par la participation » (McAdam, 1999, cité par Fillieule, 2009a).

Cependant, les travaux ayant privilégié la notion d'apprentissage se sont plus finement intéressés aux effets internes aux mouvements sociaux. Engagés dans une mobilisation, les individus ont un intérêt à apprendre, pour des raisons d'efficacité et de légitimité de l'action par exemple, ou encore pour s'adapter au contexte politique et institutionnel sur lequel ils souhaitent agir. Ainsi, l'expérience contestataire est souvent un lieu où se construit un « capital militant » (Matonti, Poupeau, 2004). En effet, les individus mobilisés acquièrent un « répertoire d'action collective »¹, qui n'est pas donné à l'avance mais se construit au fil de la mobilisation et en fonction de l'environnement dans lequel s'inscrit le mouvement :

« En un temps et en un lieu donné, les gens apprennent un nombre limité de moyens pour se faire entendre et s'y cantonnent le plus souvent. Ces modes d'action évoluent lentement sous l'effet de l'expérience accumulée et des contraintes extérieures » (Tilly, 2008, cité par Fillieule, 2010, p. 77).

Le travail de Gilles Simon (2010) est sans doute celui qui illustre le mieux cette exploration des apprentissages individuels et collectifs au cours d'une mobilisation. Dans sa thèse sur la mobilisation anti-nucléaire de Plogoff, il s'est intéressé aux apprentissages effectués par les acteurs mobilisés au cours de huit années de résistance au projet de centrale nucléaire. Trente ans après, il a rencontré les principaux acteurs du mouvement, réalisant des entretiens et retraçant les différentes étapes d'un « apprentissage de la mobilisation sociale » qu'il définit comme « un processus par lequel les acteurs engagés dans la défense d'une cause tendent à intérioriser, consciemment ou inconsciemment, un ensemble de savoirs relatifs aux discours et aux conduites qu'ils doivent adopter afin de promouvoir leur cause de façon pertinente, et afin de contrer leurs adversaires » (p. 20). Il relève ainsi divers types d'apprentissages :

- le « difficile apprentissage de la technologie nucléaire » (p. 71), dans le but de produire un discours cohérent et légitime face aux experts officiels
- « l'apprentissage des relations médiatiques d'associés-rivaux », ou « l'acquisition d'une compétence spécifique à construire une relation aux médias » (p. 127-128)
- « l'apprentissage du rassemblement anti-nucléaire » (p. 155), qui correspond à une maîtrise progressive de savoir-faire dans l'organisation d'une manifestation ou d'une fête.

¹ Charles Tilly définit ce concept comme « une série limitée de routines qui sont apprises, partagées et exécutées à travers un processus de choix relativement délibéré » (1995, p. 26), repris par Cécile Péchu (2009, p. 454). Pour des définitions actualisées de cette notion voir Offerlé, 2008 ; Neveu, 2009 ; Péchu, 2009 ; Fillieule, 2010.

Il identifie donc des apprentissages chez ceux qui avaient une inexpérience de la mobilisation sociale, mais qui, au contact des militants écologistes notamment, acquièrent progressivement des savoirs sur l'enjeu du nucléaire ainsi que des savoir-faire politiques.

Les travaux sur les dispositifs participatifs, aussi variés soient-ils, relèvent les mêmes types d'effets sur les participants : des effets en termes d'acquisition de compétences cognitives spécifiques au domaine débattu, et des effets en terme d'acquisition de compétences et d'aptitudes politiques. Ainsi, ce qu'écrit Sandrine Rui concernant les dispositifs participatifs semble pouvoir s'appliquer également aux mobilisations collectives : « les participants s'engagent dans la discussion pour transformer le projet et se voient transformés en retour » (2004). Dans le domaine de l'environnement, un exemple nous est donné par le travail de Thomas Webler, Hans Kastenholtz et Ortwin Renn (1995). Dans le cas de procédures participatives sur la question de l'étude d'impact environnemental, les auteurs s'intéressent à l'« apprentissage social » à l'œuvre chez les participants, qu'ils distinguent en apprentissage cognitif et apprentissage moral : l'expérience participative permettrait de former les citoyens à l'échange réglé et honnête d'arguments, tendus vers l'intérêt commun et mettant de côté les revendications égoïstes. Rémi Barbier et Corinne Larrue (2011, p. 75-76) notent à propos de ce travail que les auteurs se réfèrent explicitement au modèle habermassien de la délibération et assoient leur analyse sur un fondement normatif, celui du « discours coopératif ». Le risque est alors celui d'une « mise hors-champ de la dimension agonistique de la gestion de l'environnement, au nom de la valeur supérieure de la coopération ». Les études sur les procédures basées sur l'idéal délibératif mettent effectivement en évidence cet effet en terme d'acquisition de compétences civiques davantage coopératives qu'agonistiques. Ce sont par exemple ce que Yves Sintomer et Marion Ben Hammo nomment les « effets en terme de citoyenneté » des budgets participatifs des lycées mis en place en Poitou-Charentes, parce que ceux-ci permettraient de comprendre et d'essayer de concilier les différents points de vue des protagonistes. Ce sont également les effets sur les participants aux budgets participatifs étudiés par Julien Talpin (2007 ; 2011), qui apprennent à « jouer les bons citoyens » (2006) par l'acquisition des comportements et savoir-dire légitimes au sein de ces arènes.

Cependant, Julien Talpin relève également l'acquisition d'aptitudes et de compétences politiques davantage agonistiques, en terme d'action collective : écrire des tracts, organiser une réunion, lancer des pétitions, mobiliser, organiser une manifestation (2011, p. 171). Son travail s'inscrit dans la lignée des travaux sur les budgets participatifs brésiliens (Dagnino, 2002), mais également de celui d'Archung Fung (2004) sur des instances participatives à

Chicago. Héloïse Nez (2010) observe le même type d'effets au sein de plusieurs expériences d'urbanisme participatif. Ces effets en terme de politisation de citoyens « ordinaires » (initialement pas ou peu politisés) ont parfois été désignés comme processus d'« empowerment » ou de « capacitation » (Carrel, 2006 ; Bacqué, Biewener, 2013), surtout pour désigner d'éventuelles poursuites de l'engagement à l'issue du dispositif. C'est alors la question du réinvestissement à plus long terme des acquis de la participation qui se pose. Certains travaux soulignent la fragilité des acquis, même lorsqu'il a existé un processus de politisation au cours de l'expérience participative. Marion Carrel (2006) parle par exemple d'un « contre-pouvoir délibératif temporaire » (p. 44) pour les instances de participation qu'elle étudie. Les habitants de quartiers populaires peinent effectivement à maintenir une action collective une fois le consultant chargé de la participation parti, alors qu'ils avaient enclenché un travail de « capacitation » (p. 40). Lorsque l'offre de participation est limitée, certains ne trouvent pas ailleurs les espaces leur permettant de poursuivre leur engagement. D'autres témoignent cependant d'effets à long terme, qui peuvent aller de la simple attention grandissante pour la politique, à un engagement civique, associatif, ou politique plus important. Dans le cas d'instances participatives, les participants peuvent effectivement choisir de poursuivre leur engagement en leur sein pour y investir les compétences qu'ils y ont acquis (si ces procédures sont durables), ou bien les réinvestir dans d'autres sphères : société civile ou politique locale (Talpin, 2011). Mais cette capacité à réinvestir les compétences acquises est fortement corrélée aux dispositions sociales initiales des participants. Par ailleurs, ce processus est à interroger du point de vue de la question d'un véritable renouvellement démocratique, certaines recherches mettant en avant un effet de professionnalisation politique chez les individus qui disposent au préalable de dispositions sociales favorables à la participation politique (disponibilité, compétences diverses, aisance à l'oral). Ces derniers deviennent effectivement des véritables professionnels, spécialistes de la vie politique locale (Talpin, 2011 ; Nez, 2010, 2013). Héloïse Nez (2010) relève par exemple que l'acquisition de connaissances techniques permet aux citoyens de se situer sur le même registre de langage que les techniciens ou les élus, et d'être ainsi moins exclus du débat public parce qu'ils en maîtrisent les normes et les codes. Cependant, elle relève aussi le risque d'un émoussement de la parole critique et d'une diminution de la spontanéité des demandes des citoyens qui ne sont pas, à l'origine, des professionnels de la ville¹. Le risque est également

¹ Voir également le travail de Sophie Vareilles (2006) auquel elle se réfère.

celui de faire de ces individus, devenus à leur tour experts, des « habitants professionnels », et de faire perdre à ces dispositifs leur capacité à impliquer les citoyens dits « ordinaires ».

En vis-à-vis de la professionnalisation de certains, les jeunes, les précaires, les personnes issues de l'immigration, semblent demeurer les grands absents des procédures participatives. Certains savoirs et compétences sont des ressources difficilement accessibles aux populations les moins scolarisées. Marie-Pierre Lefevre et Patrice Melé (2006) montrent par exemple qu'en cas de conflits, ce sont uniquement les individus qui disposent d'un certain capital culturel qui recourent au droit comme mode d'action. L'acquisition de compétences, de savoirs et savoir-faire nécessiterait donc *a priori* un certain capital culturel, car tout ne peut s'acquérir pendant l'expérience participative. Ainsi, le risque est de finalement renforcer la traditionnelle division du travail politique, les inégalités d'accès au politique, et de reproduire les rapports majoritaires / minoritaires (Bertheleu, 2012). Pour certains, ce ne serait donc pas une autre manière de faire de la politique, mais plutôt une autre manière de recruter ses professionnels et ses élites (Godbout, 1983). Peut-on s'en satisfaire pour une véritable démocratisation de la démocratie ? Il ne faut pas oublier aussi qu'à l'inverse, une mauvaise expérience de participation peut avoir un effet négatif en terme de politisation : un individu déçu cesse de participer et devient un sceptique de la politique, c'est la figure du « cynique » relevé par Julien Talpin (2011). Comme l'écrit Sandrine Rui (2009, p. 84), même s'il existe des exemples de poursuite de l'engagement à l'issue d'expériences participatives, « les retours vers le privé sont le plus souvent la règle. La déception constituant le ressort qui amène les individus, en retour des dispositifs participatifs, à cultiver leur jardin (Hirschman, 1983) ».

Les acteurs associatifs

Engagés au sein d'arènes participatives, les acteurs associatifs et les militants politiques apprennent également de l'expérience participative. Reprenant l'analyse de Louis Simard et Jean-Michel Fourniau (2007), Camille Gardesse (2011) relève des effets d'apprentissage chez ces acteurs dans le cadre de la concertation sur le réaménagement des Halles de Paris :

- un « apprentissage cognitif et comportemental » (Simard, Fourniau, 2007) : une montée en expertise et l'acquisition d'aptitudes et de compétences à parler en public.
- un « apprentissage stratégique de la manière de se positionner dans une instance publique pour essayer de jouer un rôle » (p. 9), apprentissage qui a un effet de légitimation des acteurs.

- un apprentissage en terme de fonctionnement démocratique et de gestion des réunions, qui peut être réinvesti dans le fonctionnement interne des associations.

Lorsque des acteurs associatifs sont engagés dans des procédures participatives aux côtés de citoyens davantage « profanes » de la politique, ils semblent acquérir d'autres types de savoirs. Julien Talpin relève qu'un des effets principaux pour les militants associatifs participants aux budgets participatifs est la « redécouverte du territoire ». Habituellement engagés pour des causes internationales (la justice mondiale, l'environnement), l'expérience leur permet de se centrer davantage sur les problèmes et les réalités locales :

« Les militants ont découvert les besoins élémentaires et presque quotidiens d'une partie des habitants : la nécessité d'avoir de meilleures écoles, un meilleur accès aux transports publics, de meilleures conditions de logement, de meilleures activités de loisirs pour les jeunes, une gestion plus durable de la circulation. » (2011, p. 177, traduction de l'auteure).

Héloïse Nez relève le même processus chez les acteurs associatifs qui ont eu tendance, au fil de leurs expériences de militantisme, à se professionnaliser : les citoyens non organisés leur apportent avant tout des savoirs d'usage ainsi que des « savoirs professionnels diffus » (p. 216-217), qui viennent nourrir leur réflexion.

Enfin, certaines recherches soulignent un possible effet d'institutionnalisation des acteurs associatifs lorsqu'ils prennent part à une expérience de démocratie participative. C'est notamment ce qui est relevé par Marion Gret et Yves Sintomer à propos du budget participatif de Porto Alegre (2002). Ils soulignent un effet d'atténuation de la portée critique des associations lorsqu'elles trouvent des formes plus institutionnelles *via* l'inclusion dans un processus participatif. Le budget participatif était effectivement basé sur une dynamique de cogestion entre l'exécutif et la structure de participation pyramidale. Attirés par le pouvoir institutionnel, les acteurs associatifs et militants politiques perdraient en autonomie à mesure qu'ils se rapprochent des instances de décision. Le risque est donc de voir se transformer un mouvement social en un élément du pouvoir de l'État.

Les élus et professionnels

Dans un souci d'évaluer leur portée démocratique, les recherches sur les mobilisations et les procédures participatives se sont donc rapidement emparées de la question des effets. Les travaux s'intéressant aux effets sur les acteurs ont la plupart du temps mis l'accent sur les « nouveaux » acteurs des débats publics, et notamment les citoyens « ordinaires ». On a souvent recherché les effets sur les citoyens, sans nécessairement interroger en parallèle les

potentielles vertus éducatives de ces expériences pour les élus et les professionnels des politiques publiques. Initiant des démarches participatives, agissant dans leur mise en œuvre, ou bien prenant part à des mobilisations aux côtés de citoyens, ils sont pourtant amenés, eux aussi, à découvrir diverses pratiques de participation, à éprouver des formats inhabituels de discussion (moins hiérarchisés) et à se confronter à d'autres types de savoirs. Les apprentissages de la participation ne sont donc pas uniquement ceux des citoyens à l'origine profanes des débats auxquels ils prennent part, ils sont aussi ceux d'élus, de techniciens ou d'experts. Pour une compréhension d'ensemble de ce que produit une expérience participative, il apparaît donc dommageable de ne centrer son attention que sur les citoyens ordinaires. Comment en effet rendre compte de sa richesse et de sa complexité si l'on ne s'intéresse pas à la façon dont ces expériences sont vécues par les acteurs politiques, et dont elles bousculent - *a minima* de manière temporaire- les manières habituelles de penser et d'agir en politique ? Il serait par ailleurs illusoire de considérer que les processus d'apprentissages politiques concernent uniquement les citoyens non professionnels de la politique : la « profession » politique s'apprend, comme le souligne par exemple Alain Faure (1997), qui montre que le métier d'élus fait l'objet d'un apprentissage permanent.

En quoi les pratiques politiques et professionnelles spécifiques aux acteurs de ce champ d'action publique peuvent se trouver questionnées, lorsqu'ils se trouvent confrontés à une mobilisation, ou bien engagés dans une expérience de démocratie participative ? *A priori*, la mise en débat de projets déstabilise la légitimité des élus, des représentants de l'État, des techniciens, des experts, mais elle peut également avoir sur eux des effets d'apprentissage non négligeables. En effet, être impliqué dans une mobilisation ou une procédure participative permet d'expérimenter une situation inédite de proximité avec les citoyens, de se confronter aux critiques du fonctionnement administratif mais aussi aux propositions pour y remédier, aux demandes sociales non exprimées *via* les canaux institutionnels habituels, ou encore aux aspirations en terme de démocratisation et de transparence des arcanes administratives. Alors que les acteurs institutionnels de l'aménagement et de l'environnement (promoteurs, maître d'œuvre, ingénieurs, techniciens, mais aussi élus et représentants publics) craignent généralement des dépenses de temps et d'énergie inutiles lorsqu'ils se trouvent devant l'obligation de mettre en œuvre la participation, celle-ci est cependant parfois source d'apprentissages. Héloïse Nez relève par exemple une « qualification des élus et des techniciens au contact des habitants » (2010, p. 229) au sein de dispositifs d'urbanisme participatif. Les élus « pas toujours plus qualifiés que les habitants » (p. 229) sur les questions

urbaines, apprennent d'eux, notamment en s'appropriant les savoirs d'usage et les savoirs professionnels dont ils sont porteurs. Ainsi, les acteurs peuvent être amenés à changer leurs pratiques professionnelles au cours ou à l'issue d'un processus participatif, également parce que cette proximité conduit parfois à valoriser l'image de leur travail et à apaiser certaines critiques. Sandrine Rui (2004) pointe par ailleurs que les acteurs de l'aménagement participant à des débats publics sont souvent demandeurs d'une meilleure reconnaissance en terme d'« authenticité » et d'humanité dans leurs pratiques professionnelles. De même, s'illustrer dans une mobilisation collective aux côtés d'habitants ou d'acteurs associatifs peut fortement contribuer à renforcer l'image et la légitimité des élus ou des acteurs institutionnels.

Plus précisément, qu'apprennent-ils au cours d'expériences de participation ? Dans l'ouvrage de Gilles Simon, les élus se distinguent difficilement de la nébuleuse des mobilisés et ne sont pas étudiés en tant que tels. Pourtant ils ont certainement effectué d'autres types d'apprentissages au cours de cette mobilisation. Quant aux acteurs d'EDF, l'auteur évoque seulement un « apprentissage des relations publiques » (p. 354) qui est surtout celui de la communication. Cela fait écho au travail d'Héloïse Nez, qui note chez les techniciens de l'urbain le développement d'une capacité d'écoute et de dialogue, un « savoir communiquer avec les riverains » (p. 233). De même, Camille Gardesse (2011) relève des apprentissages techniques en termes de communication et de logistique sur les acteurs en charge des dispositifs participatifs¹. Enfin, dans le domaine de l'environnement, un exemple nous est donné par les travaux de Louis Simard et Jean-Michel Fourniau (2007) lorsqu'ils s'intéressent aux apprentissages effectués par les acteurs lors de procédures de consultation en France et au Québec. Ils ont porté leur attention sur les « grands acteurs » du domaine de l'aménagement et de l'environnement, notamment ceux invités à « se concerter » au sein du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) québécois et au sein des débats institués par la Commission nationale du débat public (CNDP) française. Reprenant la définition que donne Carole K. Barnett de l'apprentissage organisationnel², ils en proposent un schéma interprétatif qui peut se résumer ainsi : l'expérience et son évaluation conduisent les acteurs à adopter des « attitudes et convictions » individuelles, puis ces apprentissages se traduisent par des

¹ Sur la manière dont l'urbanisme participatif peut modifier les pratiques des professionnels de l'urbanisme engagés dans ces procédures, voir aussi les *Cahiers Ramau* n°6 intitulé L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. *Métiers et pratiques en question* (Biau, Fenker, Macaire, 2013).

² « [Un] processus basé sur l'expérience à travers lequel le savoir sur les relations entre les actions et les résultats se développe, encodé dans des routines et stocké dans la mémoire organisationnelle et qui a comme conséquence de changer le comportement collectif » (Barnett, 2001).

« tactiques et stratégies », allant jusqu'à se concrétiser en de véritables « routines » pérennes et indépendantes des individus (par exemple affiner les techniques de communication, se préparer au débat en le simulant en amont, etc.), enfin la pérennisation de ces stratégies conduit à leur mise en forme dans des documents, « outils et structures » (par exemple des programmes et protocoles d'action formalisant une négociation avec un acteur). Parmi les acteurs de ces débats, se sont les maîtres d'ouvrage qui, disposant de plus d'expériences et de ressources, s'inscrivent dans l'ensemble de ce schéma d'apprentissage. Les autres, qui apprennent également de l'expérience de débat, rencontrent en revanche des difficultés à « routiniser les tactiques et stratégies éprouvés » (p. 322), notamment les acteurs associatifs. Ainsi, il semble que les principaux apprentissages des acteurs institutionnels au cours d'expériences participatives soient avant tout l'acquisition d'aptitudes à mieux communiquer, à la fois en direction du grand public ou bien entre eux, au sein de procédures de concertation.

Cette revue de la littérature sur les effets de la participation nous conduit à identifier trois grands types d'effets : les effets politiques (sur l'action publique, les décisions), les effets culturels ou structurels (sur les représentations, les valeurs, les pratiques, les identités), et les effets sur les différents acteurs (effets de socialisation ou d'apprentissages politiques chez les citoyens, effets d'apprentissages cognitifs et d'institutionnalisation chez les acteurs associatifs, et effets d'apprentissages cognitifs et communicationnels également chez les élus, qui peuvent s'accompagner d'effets de légitimation). J'ai cependant relevé une difficulté méthodologique pointée dans les travaux visant à évaluer ces effets, notamment McAdam dans ses recherches sur les conséquences biographiques de l'engagement. Nous allons maintenant explorer plus en détail ces difficultés, ce qui nous mènera, en fin de chapitre, à établir la pertinence du recours à la notion d'apprentissage dans ce travail.

2.1.2. Les écueils de l'évaluation des effets

J'ai brièvement évoqué les difficultés méthodologiques à inférer des effets en terme de socialisation politique d'expériences de mobilisation collective, notamment dues à l'impossibilité de prévoir un épisode de mobilisation et donc à établir une comparaison entre ce qui serait un « temps zéro » (avant la mobilisation) et un « temps un » (effets à court terme pendant ou après la mobilisation), voire un « temps deux » (effets à plus long terme quelques années après). En revanche, le caractère institutionnalisé des procédures de démocratie participative permet de prévoir un futur épisode participatif, et donc d'établir un panorama initial des connaissances, compétences, aptitudes, savoir-faire voire savoir-être des individus

qui y prennent part. Ainsi les liens entre expérience participative et effets ultérieurs semblent plus aisément identifiables dans le cas de procédures instituées. Cependant, il existe de nombreux écueils théoriques et méthodologiques à la recherche des effets de la participation, et si les recherches sur les mouvements sociaux et la démocratie participative se retrouvent sur la thématique des effets de la participation, elles se retrouvent également sur les mêmes questions épineuses, notamment celle de la difficulté à identifier des liens de causalité. Je reprends ici les trois types d'effets précédemment identifiés (politiques, culturels et sur les acteurs) à l'aune de ces interrogations. Cette analyse mènera à privilégier l'entrée par l'expérience participative plutôt que celle des effets évaluables « après coup ».

Les effets politiques : des causalités multiples et complexes

Didier Chabanet et Marco Giugni (2010, p. 145) écrivent que « la complexité des configurations sociales et politiques, par nature multifactorielles, rend en effet toujours délicat l'identification et, davantage encore, la mesure d'un phénomène supposant plus ou moins explicitement un lien de causalité », lorsqu'ils proposent d'identifier les « conséquences des mouvements sociaux ». De même, Alice Mazeaud, Marie-Hélène Sa Vilas Boas et Guy-El-Karim Berthomé (2012, p. 13) constatent qu'« un problème majeur réside dans l'établissement des liens de causalité entre le dispositif et les effets observés : quel est le poids de la procédure, du contexte, de la "volonté" des organisateurs dans les changements observables ? ». C'est pourquoi ils demeurent prudents quant à la possibilité d'établir une revue des effets, en soulignant les deux écueils principaux de ces recherches : la question du lien de causalité et des variables retenues, et une vision déformée des politiques publiques. En effet, il apparaît impossible de déterminer avec certitude que telle mobilisation ou tel dispositif participatif produit tels effets, qu'il en est l'unique causalité. Un dispositif participatif prend place dans un processus plus ordinaire de décision, dans lequel il n'est pas forcément décisif. C'est notamment l'idée forte défendue par Alice Mazeaud dans ses recherches sur des dispositifs participatifs en Poitou-Charentes :

« Les effets de la participation dans l'action publique ne se jouent pas seulement dans l'articulation du dispositif à la décision mais dans les imbrications multiples, seulement en partie contrôlables, entre les publics, les options formulées dans le dispositif et les pratiques et les intérêts des acteurs déjà mobilisés dans les processus ordinaires de production de l'action publique » (2012, p. 71).

Les causes d'un changement social sont toujours multiples et complexes, et un changement de représentation, de pratique ou même d'orientation de politiques publiques ne saurait être

attribué à la seule variable « mobilisation » ou « participation ». Pour aller plus loin, rien ne permet de prouver avec certitude que tels effets identifiés après un épisode participatif ne se seraient pas également manifestés sans. C'est ce que suggèrent Marion Gret et Yves Sintomer (2002) à propos des effets en termes de « justice sociale » du budget participatif de Porto Alegre, et ce qu'interrogent également Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau (2011) :

« D'autres dynamiques sociales que la participation ne permettraient-elles pas d'atteindre plus sûrement les résultats souhaitables pour la société, comme une meilleure articulation des enjeux d'équité et de durabilité, ou vitaux pour l'humanité, comme la maîtrise du changement climatique ? » (p. 26-27).

Il apparaît donc nécessaire de replacer la participation dans son environnement, son contexte de débat et d'action publique, et non pas de l'isoler comme on observe un objet dans un laboratoire. Ainsi la participation ne doit pas être envisagée uniquement comme produisant ses propres effets mais comme accompagnant un processus général de transformation des représentations et des pratiques politiques, ainsi que des rapports de force. Pour Alice Mazeaud (2012), les procédures participatives sont tout autant vecteurs (moteurs) que produits du changement de l'action publique¹. Cette analyse s'applique également aux mouvements sociaux, et mène ainsi à interroger la pertinence de la recherche des effets de la participation, puisque ce que l'on identifie comme un « effet » peut tout aussi bien être un produit des processus observés qu'un élément qui en explique en partie l'apparition. Par exemple, le processus de relégitimation des représentants peut être considéré aussi bien comme effet d'une procédure participative, que comme élément parmi d'autres expliquant les raisons de l'émergence d'une telle procédure (Bacqué, Rey, Sintomer, 2005a). Pour résumer, cela consiste à considérer qu'entre ce que produisent les épisodes participatifs et ce qui conduit, en amont, à leur émergence, les mêmes processus sont à l'œuvre. Or si les analyses des effets de la participation sur l'action publique et sur la décision sont restées largement incertaines sinon critiques quant aux potentialités de transformation des manières de construire l'action publique, c'est sans doute parce qu'on a trop souvent et artificiellement distingué effets et causalités, sans voir que tout cela participait d'un même mouvement.

Les effets culturels : la difficile question du changement social

Il en est de même des effets culturels de la participation : partir à leur recherche fait également courir le risque d'une distinction entre effets et causalités, et d'une occultation du contexte.

¹ Elle les envisage comme « traceur(s) du changement », reprenant une notion de Bruno Palier (2005).

Toute tentative de changement social s'inscrit inévitablement dans un contexte qui le favorise et le freine en même temps. Comme l'explique Jacques Chevalier (2005), les politiques publiques « sont tout autant stabilisatrices et régulatrices qu'innovatrices » (p. 384), elles ne peuvent faire table rase des rapports sociaux, des valeurs et des représentations sociales qui forment leur contexte d'inscription¹. En réalité, les dispositifs de participation tout comme les expériences de mobilisations collectives sont tout autant les produits que les moteurs des changements culturels. En ce sens, si des transformations s'observent dans les rapports au savoir et au pouvoir, celles-ci ne sauraient être attribuées, par un lien de causalité, à la participation. Il s'agit plutôt ici d'un lien de corrélation, puisque le lien de causalité implique une relation d'ordre entre des phénomènes, tandis que le lien de corrélation désigne une relation d'interdépendance forte qui n'implique pas forcément de lien de causalité. L'impératif participatif a été accompagné par l'émergence d'autres référentiels et d'autres valeurs dans la gestion des affaires communes, sans en être directement à l'origine. Par exemple, l'institutionnalisation de la participation ne peut à elle seule être tenue responsable de la diffusion généralisée d'un « tout participatif » dans divers champs de la vie sociale. D'autant que le changement social n'a pas tant comme unique moteur l'action directe des politiques publiques, celles-ci s'inscrivent souvent dans la continuité de changements déjà amorcés au sein de la société et qui lui sont préexistants (Chevalier, 2005).

Les effets sur les acteurs : une confusion entre prédispositions et effets ?

Les mêmes difficultés se posent quant à l'identification des effets sur les acteurs : les recherches semblent s'accorder sur un effet en terme de politisation des individus, mais comment être sûr que l'intérêt pour le politique ne constitue pas davantage un facteur d'engagement dans un épisode participatif qu'un effet de celui-ci ? Pour répondre à cette question, l'état des lieux initial d'un « rapport » individuel au politique paraît incontournable, car en en faisant l'économie, on court le risque d'une vision normative des effets positifs de la participation. C'est le cas par exemple du travail de Patrick Guiol et Jorge Muñoz (2007) qui

¹Il identifie deux éléments de contexte contraignant le changement social : le système cognitif et symbolique intériorisé et partagé par les acteurs publics : « l'ensemble des croyances admises, valeurs reconnues, significations partagées, qui existent dans toute société : véritables "cartes mentales" intériorisées par les acteurs, elles délimitent pour eux l'univers du pensable et déterminent le sens qu'ils entendent donner à leur action », et la structuration du système décisionnel : « Portées par des forces politiques, administratives et sociales innovatrices, qui conjuguent leurs efforts pour obtenir gain de cause, les ambitions réformatrices se heurtent à la mobilisation réactive d'autres forces qui s'efforcent de maintenir le *statu quo* : toute politique publique passe donc par des marchandages et des compromis dans lesquels s'engluie l'ardeur réformatrice » (p. 385)

se sont penchés sur les effets du *management* participatif sur des salariés d'entreprise. Les auteurs comparent des salariés d'entreprises dites « participatives » avec des salariés d'entreprises dites « non participatives ». Selon eux, il existe des « effets de bord » ou « effets secondaires » différenciés sur les salariés selon le type de culture d'entreprise qu'ils connaissent. Pour résumer leurs propos, les entreprises participatives « modèleraient » des « mentalités » et des attitudes ainsi décrites : « une appréhension de la société caractérisée par une plus grande ouverture à l'extérieur, par un attachement plus marqué aux valeurs de la société démo-libérale, par une vision plus positive du monde » (p. 6). À l'inverse, les salariés des entreprises non participatives montrent des « attitudes de rétraction sur l'espace privé, une adhésion plus forte à une mentalité de tonalité traditionnelle, une vision plus inquiète du présent et de l'avenir » (p. 6). De même, ceux travaillant dans les entreprises participatives semblent selon eux mieux se repérer sur l'échiquier politique, et témoignent d'un plus important degré d'« évolution » dans le rapport aux opinions familiales d'origine. De manière générale, à niveau de diplôme identique, ces derniers font preuve « d'une plus grande ouverture à la fois intellectuelle et sociale » (p. 8). Sans parler de la forte dimension normative de leur propos, leur démonstration souffre d'un écueil méthodologique et théorique majeur. En effet, à aucun moment ne sont évoquées les dispositions initiales des salariés avant leur entrée dans l'entreprise. Comment alors savoir si les attitudes qu'ils désignent comme des effets ne sont pas en fait des prédispositions individuelles, qui pourraient avoir conditionné non seulement le choix de telle entreprise plutôt que telle autre (et leur capacité d'acceptation de telle culture d'entreprise), mais également leur recrutement (parce que leurs dispositions correspondaient à « l'esprit » de l'entreprise) ? Autrement dit, les auteurs parlent « d'effets » de l'organisation participative alors que les liens de causalité pourraient être inversés. Selon Loïc Blondiaux, le degré de politisation d'un individu constitue « une condition bien plus souvent qu'un effet de l'entrée dans les dispositifs » (2008a), et cela paraît tout aussi valable pour l'engagement dans un mouvement social ou encore l'entrée dans une entreprise au *management* « participatif ».

Comment alors sortir de ces écueils lorsque l'on souhaite pourtant évaluer la portée d'épisodes participatifs, notamment sur les individus ? L'issue ne serait-elle pas à chercher dans un retour vers l'expérience participative, plutôt que dans un regard qui resterait trop centré sur les effets « après coup » ?

2.2. Expérience participative et processus d'apprentissages

Nous allons désormais voir qu'un retour vers l'expérience participative permet de centrer l'attention sur les processus d'apprentissage à l'œuvre dans le cours de la participation, et non plus uniquement sur ses effets *a posteriori*. Après avoir étayé cette proposition, je m'attache à repérer au sein de la littérature sur la participation et les mouvements sociaux les travaux ayant eu recours à la notion d'apprentissage pour identifier la portée des expériences étudiées. Dans un second temps et à partir de ce repérage, je propose un cadre d'analyse théorique - mobilisant les sciences de l'éducation et les apports de l'éducation populaire - des processus d'apprentissage à l'œuvre au sein d'expériences participatives.

2.2.1. Comment apprend-on au sein d'expériences participatives ?

Il s'agit ici d'établir la pertinence de l'entrée par l'expérience participative et les processus d'apprentissages plutôt que par les effets évaluables une fois l'action achevée. Nous verrons ensuite que la notion d'apprentissage n'est pas étrangère aux recherches sur la participation, mais qu'elle a souvent été comprise avant tout comme « produit » plutôt que « processus ». Par ailleurs, la dimension éducative, inhérente à une analyse en terme de processus, est sous jacente à un certain nombre de travaux qui proposent des réponses à la question « comment apprend-on ? », au cœur de cette recherche.

Pour un retour vers l'expérience

Dans leur contribution collective, Alice Mazeaud, Marie-Hélène Sa Vilas Boas et Guy-El-Karim Berthomé (2012) identifient un deuxième écueil à la recherche des effets de la participation sur l'action publique : la recherche des effets se nourrit d'une vision déformée des politiques publiques, et de l'action plus généralement. Chercher les effets d'un dispositif sur l'action publique revient souvent à établir un lien chronologique et causal entre dispositif participatif et action publique, ou décision. Or cette « vision séquentielle et balistique » (p. 14) de l'action publique ne correspond pas à sa réalité : son « caractère bricolé voire même aléatoire » (p. 14). Les travaux de sociologie de l'action publique (Lascoumes, Le Galès, 2009) ont en effet montré que l'action publique se construit dans l'interaction entre une multitude d'acteurs (plutôt qu'elle n'est définie par un décideur), et que ses objectifs sont la plupart du temps flous, ou définis pendant l'action (plutôt qu'en amont de l'action). De même, les objectifs des mouvements sociaux ne sont pas forcément identifiés au préalable, ils

sont mouvants et surtout différent avec la diversité des acteurs y prenant part. À ne regarder uniquement les « effets » de la participation, on en perd donc le sens des expériences, qui se trouve non pas uniquement dans leurs résultats, mais dans le processus complexe qui a conduit à ces résultats. Et il en est de même de l'action en général : regarder uniquement les effets de l'action, ses résultats après coup, participe également à une vision déformée de l'action : linéaire et tendue vers sa finalité. C'est faire comme si ce qui se passait dans le cours de l'action n'avait que peu d'importance.

Par ailleurs, la recherche des « effets » de la participation ne nécessite pas que le chercheur soit présent dans le cours de l'action, certains effets pouvant très bien être recueillis « après coup ». Or, regarder le déroulement de l'action, c'est redonner à celle-ci son épaisseur de sens, et regarder une action politique, c'est redonner son épaisseur de sens à ce qu'est une expérience politique. L'ethnographie des pratiques politiques apparaît aujourd'hui comme la plus à même de restituer ce qu'est cette expérience. Il s'agit de considérer que ce qui se produit dans le cours de l'action est porteur d'une vérité plus grande que ce qui peut en être restitué ensuite. Comme l'écrivent Mathieu Berger et Carole Gayet-Viaud (2011, p. 14), l'action « échue » tend à effacer « toute la texture des situations », et s'inspirant de la pensée de Paul Ricœur (1983-1985), ils expliquent :

« L'ethnographie fonde peut-être de manière ultime sa nécessité irremplaçable dans *cet écart* entre le sens inscrit dans l'action vive, qui doit être perçu et partagé pour être saisi, et ce qui peut en être révélé depuis un compte-rendu après-coup : qu'il s'agisse de justifications ou d'excuses, ces verbalisations *ex post* ne coïncident jamais totalement avec ce qu'était le sens encore ouvert au vif de la situation, puisqu'elles interviennent toujours dans un "après" » (p. 14)

L'ouvrage qu'ils codirigent avec Daniel Céfai entreprend donc de concevoir le politique comme « activité », et propose de le saisir à partir de ses « expériences ». Partir de l'expérience permet effectivement de se centrer davantage sur ce qui préside à la manifestation d'éventuels effets, et peut-être de renforcer le lien entre processus participatif et effets observables après coup : l'enquête ethnographique apparaît comme la seule à même de recueillir une expérience, c'est-à-dire non seulement ce que les acteurs *font*, mais également ce que cela *leur fait*. Pour les anthropologues du politique, la question n'est d'ailleurs pas tellement celle des effets de la participation, mais plutôt celle des effets de l'expérience participative, sur les individus et les collectifs qui s'y engagent. Pourtant, encore en 2009, les auteurs de l'ouvrage *Les intermittences de la démocratie* (Carrel, Neveu, Ion) notent que « rares sont les recherches qui interrogent les effets, certes difficiles à mesurer, de l'expérience participative sur les individus et les collectifs » (p. 14). Il s'agit donc d'être

attentif au rôle de la participation comme activité sociale tout autant coopérative que conflictuelle, une expérience vécue dans un collectif et qui « éprouve » les individus qui y prennent part. En ce sens, la sociologie de l'expérience peut également être mobilisée, car elle envisage l'expérience comme source de transformation des acteurs, et comme source d'apprentissages politiques lorsqu'il s'agit d'expériences politiques. Sandrine Rui (2004), qui se réfère explicitement à la sociologie de l'expérience au sens de François Dubet (1994), propose par exemple d'opter pour une « sociologie de la formation de l'acteur » (p. 64). Pourtant, contrairement aux sciences de l'éducation, à la psychologie ou l'épistémologie, l'expérience est une notion dont la sociologie s'est encore peu emparée. Exception notable, François Dubet lui assigne justement un rôle central dans les processus d'apprentissage et de formation, qu'il s'agisse d'expériences professionnelles ou d'expériences politiques. Prenant l'exemple de la formation à l'enseignement, il considère que l'expérience professionnelle est à la fois lieu de mobilisation, production et transmission des savoirs et compétences, alors que dans une vision classique les uns et les autres sont nettement séparés : les savoirs sont mobilisés dans le monde du travail, produits dans le monde de la recherche, transmis dans le monde scolaire. Sa vision, centrée sur l'expérience, rompt avec une conception traditionnelle des savoirs qui subordonne le savoir pratique au savoir théorique, la recherche à la pratique. Il a également interrogé les mouvements sociaux sous le sceau d'une sociologie de l'expérience, notamment au côté d'Alain Touraine (1978 ; 1980) avec qui il est l'un des premiers à souligner l'importance de l'appropriation de savoirs dans la construction des mouvements sociaux.

La notion d'apprentissage apparaît ici comme capitale, puisqu'elle désigne le processus de formation et de transformation des acteurs, de leurs savoirs, savoir-faire, représentations, au cours d'une expérience participative, qui peut ensuite se manifester par les effets précédemment détaillés (mais pas nécessairement¹). J'ai montré que cette notion n'était d'ailleurs pas absente des recherches sur la participation. Certains travaux l'ont privilégié à la notion d'effet, pour décrire davantage un *processus* : celui de l'acquisition de savoirs et savoir-faire par les acteurs pendant le cours de l'action (plutôt qu'une évaluation *a posteriori*). La question des apprentissages n'est effectivement pas soluble dans celle des effets, bien que

¹ Toute expérience est source d'apprentissages, mais ceux-ci ne sont pas nécessairement suivis d'effets visibles. Se centrer sur l'expérience permet de repérer des éléments qui sont parfois difficilement repérables *a posteriori*, parce qu'invisibles en tant qu'effets. Ce que l'expérience produit sur un individu peut donc n'être saisi uniquement lors de l'expérience.

les deux soient liées : un processus d'apprentissage peut ensuite avoir des effets, par exemple sur l'action publique (on considère alors que les acteurs institutionnels ont appris de l'expérience de participation, et que cet apprentissage se traduit par des effets sur la décision¹), ou bien sur les trajectoires individuelles d'engagement (des citoyens ordinaires apprennent à mener une action collective, ce qui se manifeste ensuite par des effets de politisation). Pour une clarté de l'analyse, j'utiliserai donc la notion d'apprentissage pour désigner un processus, tandis que celle d'effet désignera un produit *a posteriori*.

Après avoir présenté ce qui motive, dans ce travail, l'entrée par l'expérience participative et par les processus d'apprentissage, voyons ce que proposent les travaux déjà existants ayant eu recours à la notion d'apprentissage.

Des produits d'apprentissage sans processus d'apprentissage ?

Nombreux sont les travaux sur la participation qui ont recours à la notion d'apprentissage ou même à l'ensemble du champ lexical de l'éducation et de la pédagogie. Les processus participatifs seraient à même de favoriser des apprentissages parce qu'ils mettent en relation citoyens (politisés et peu politisés), élus, techniciens qui réfléchissent et débattent de concert. Toutefois, on attribue d'emblée à cette situation d'interaction des vertus éducatives ou pédagogiques, tout en faisant l'économie d'une analyse fine des processus d'apprentissages à l'œuvre dans ces arènes. Par exemple, si Louis Simard et Jean-Michel Fourniau (2007) montrent bien comment les apprentissages issus d'expériences de débats publics sont progressivement pérennisés et institutionnalisés, une étape semble cependant rapidement évacuée. En effet, les « attitudes et convictions » nouvelles qu'ils décrivent sont déjà les « produits » d'un apprentissage. Le processus de formation de ses attitudes et convictions nouvelles n'est, quant à lui, que brièvement identifié comme une logique d'essais-erreurs ou d'essais-succès : elles seraient adoptées en fonction de l'interprétation que fait l'acteur de l'expérience vécue en termes de succès ou d'échec². Autrement dit, en amont de l'analyse des « produits » de l'apprentissage, la boîte noire du processus d'apprentissage reste encore à explorer : celui par lequel les acteurs, au cours d'une expérience de débat, désapprennent pour

¹ Comme l'écrit Jean-Michel Fourniau (2007a, p. 300), les apprentissages *peuvent* ensuite faire effet dans les décisions : « le débat public faisant peser sur le processus de décision une incertitude politique majeure, toutes les parties prenantes ont de "bonnes raisons" d'apprendre, et il s'agit d'abord de caractériser les apprentissages qu'engendre le débat et qui peuvent ensuite faire effet dans le processus de décision ».

² Nous verrons plus loin que Julien Talpin (2007) rejoint cette intuition, mais en l'identifiant de manière plus explicite à un processus d'apprentissage menant à l'adoption de certaines attitudes par les acteurs.

apprendre, transforment - parfois péniblement - leurs attitudes et convictions personnelles pour en acquérir de nouvelles mieux adaptées à leur environnement d'action, ou bien cumulent des nouveaux savoirs et savoir-faire avec d'autres préexistants, venant ainsi les conforter. De même, Camille Gardesse, qui relève des effets en terme d'acquisition de savoirs et savoir-faire chez les participants à la concertation pour le projet des Halles, l'explique par une « fonction pédagogique » (2011, p. 7). Cependant, elle ne s'intéresse justement pas à ce processus pédagogique, puisque l'apprentissage est envisagé ici non comme un processus mais comme un produit : « l'étude des apprentissages amène non seulement à identifier ce qui est appris, mais également à observer s'ils peuvent influencer sur les pratiques au cours de la démarche participative et s'ils peuvent être réinvestis dans d'autres projets urbains ou dans d'autres sphères » (p. 7). Elle rejoint ainsi la conception de l'apprentissage organisationnel, qui consiste avant tout à saisir ce qui est appris au fil du temps et de l'expérience de participation au sein d'une organisation, plutôt que la manière dont cela est appris. Le fait qu'il s'agisse de lieux d'interactions entre individus aux horizons et ressources diverses semble trop souvent expliquer *de facto* les vertus pédagogiques de la participation :

« Les dispositifs participatifs, en tant que lieux d'interactions et espaces publics de discussion et de prises de position, ont ainsi permis aux associatifs d'apprendre par quels moyens, avec quels arguments et quelles actions ils pouvaient influencer sur le processus de décision » (Gardesse, 2011, p. 9).

Le peu de références aux sciences de l'éducation apparaît par ailleurs surprenant lorsque l'on fait usage d'un champ sémantique qui s'y réfère directement : acquisition de savoirs, de compétences, mais aussi « apprentissage de la citoyenneté », « éducation à la citoyenneté », « école de démocratie », « fonction pédagogique » de la participation, etc. Ne retrouve-t-on pas néanmoins, dans certains travaux, des approches de l'apprentissage entendu comme processus ?

Quelques éléments de réponses disparates

Une revue des travaux sur la question des apprentissages au sein d'expériences participatives permet d'identifier des éléments de réponse plus précis à la question « comment apprend-t-on ? ». En effet, de manière disparate et non formalisée en tant que problématique principale, certains pointent les modalités pratiques de ces apprentissages, ne se bornant pas à recueillir les produits de l'apprentissage mais s'intéressant également au processus dont ils sont issus, aux manières dont les acteurs apprennent. Ils montrent que les produits de l'apprentissage sont les traductions visibles *a posteriori* d'un processus riche et complexe fait d'interactions,

d'échanges d'arguments, de mobilisation de savoirs, de construction de nouveaux savoirs, de déconstruction d'autres savoirs, d'essais, d'échecs et de réussites, mais aussi de règles d'échanges, de médiations, de relations pédagogiques, de supports matériels, d'émotions ou encore de situations conflictuelles. L'ambition de cette recherche est de systématiser cet ensemble complexe afin de construire une typologie des modalités par lesquelles les acteurs apprennent lorsqu'ils sont engagés dans une expérience participative, que celle-ci soit une mobilisation collective ou un dispositif institutionnalisé de démocratie participative.

Ne pouvant uniquement se référer à des archives (presse, ouvrages, tracts, lettres, films) ou des entretiens avec les acteurs du mouvement anti-nucléaire de Plogoff, il n'est évidemment pas question, dans le travail de Gilles Simon, d'observation *in situ* et de description de processus d'apprentissage, mais d'une tentative de retracer celui-ci à travers les éléments récoltés *a posteriori*. Ainsi, les manières dont les acteurs de la mobilisation apprennent n'est pas le cœur de son questionnement, bien que l'intuition de départ repose sur une certaine conception de la pédagogie. En effet, s'il choisit de traiter la question des apprentissages, c'est parce que lui-même privilégie des pratiques d'enseignement « inductives » ou « constructivistes » au sein d'un Centre de formation d'apprentis :

« Dans ce type d'établissement qui assure une formation professionnelle, la pédagogie privilégie une démarche inductive. C'est-à-dire que les enseignants sollicitent l'expérience de la pratique professionnelle des élèves pour construire progressivement des savoirs. Il s'agit donc de partir d'une pratique, plutôt que de poser des règles à priori pour les appliquer ensuite comme cela peut se faire dans des pédagogies qui s'appuient plutôt sur des logiques déductives. Cette pratique de la pédagogie inductive m'a suggéré que ce qui s'opérait dans des mondes professionnels pouvait également s'opérer dans une mobilisation sociale » (p. 18).

On peut donc repérer dans son travail quelques éléments de réponses à la question « comment apprend-on ? » au sein d'un mouvement social :

- L'autoformation solitaire (la lecture principalement) est la modalité par laquelle certains individus aux capitaux culturels élevés, et ayant du temps libre, ont acquis des connaissances techniques et scientifiques sur les enjeux du nucléaire (p. 72). Mobilisant des références en sciences de l'éducation, il précise qu'il s'agit d'un apprentissage sélectif et non instructif¹ : ces individus se sont librement investis dans l'effort d'apprendre, ce qui est un puissant ressort pour l'apprentissage (à l'inverse

¹ Il fait ici référence à une réflexion sur les modes d'apprentissage de Jean-Claude Tabary (1988).

d'une instruction qui place l'apprenant dans une position passive face à des informations qu'il n'a pas choisi d'apprendre).

- Les « échanges ouverts et à bâtons rompus » (p. 113), sur le mode de la conversation informelle et dans des lieux de convivialité (cafés, salles des fêtes) sont les modalités privilégiés pour l'appropriation des connaissances sur le nucléaire lors des réunions publiques. Il ne précise pas davantage la dimension pédagogique de ces réunions, sinon que la technique des militants antinucléaires diffère de celle des ingénieurs d'EDF : ces derniers insistent sur la complexité du sujet inaccessible aux profanes, les autres s'attachent à expliquer simplement les choses (p. 113). Plus loin l'auteur précise que ces réunions publiques font parfois intervenir des enseignants qui ont « réinvesti leur ethos professionnel » (p. 120) dans un important travail de préparation et d'animation des réunions publiques¹, ce qui suggère que des modalités différentes d'information coexistaient à côté de la conversation informelle.
- La logique d'« essais-erreurs » (p. 391) est la modalité par laquelle les militants ont progressivement acquis un savoir-faire concernant l'action collective : manifestations, fêtes anti-nucléaires, etc. Cette analyse ne s'appuie en revanche sur aucune référence en sciences de l'éducation à propos de l'apprentissage par l'expérience.

Pour tirer un bilan de ce travail, revenons à l'un des questionnements de départ de Gilles Simon : la pédagogie inductive (ou constructiviste) - qui se base sur ce que les apprenants savent déjà pour la construction progressive de nouveaux savoirs - est-elle à l'œuvre au sein d'un mouvement social comme celui de Plogoff ? La relation pédagogique semble parfois davantage didactique, sans toujours tenir compte des savoirs préalables des habitants :

« Au-delà du problème des thématiques originales développées par les jeunes écologistes politiques, la seule relation pédagogique ("Écoutez-moi, je vais vous expliquer") a souvent agacé des personnes adultes engagées dans la vie socio-économique [...] La volonté de convaincre peut conduire à commettre des maladresses, quand un militant oublie d'intégrer dans sa démarche le fait qu'il parle à des personnes qui possèdent, elles aussi, des capacités et des connaissances » (p. 215)

On retrouve la question de la relation pédagogique qui s'instaure au cours d'une expérience participative dans d'autres travaux que celui de Gilles Simon. La question consiste souvent à se demander s'il s'agit plutôt d'une relation classique de maître à élève (de scientifiques à profanes, de militants à individus non politisés) ou bien d'une relation davantage horizontale,

¹ L'auteur donne l'exemple d'un professeur de sciences physiques qui a animé des cycles de formation « à la façon des cours d'éducation populaire dans les Maisons des Jeunes et de la Culture » (p. 121).

pluridirectionnelle, dans laquelle chacun apprenant l'un de l'autre, les savoirs et savoir-faire se construisent collectivement. Ces interrogations ont traversé quelques travaux sur la démocratie délibérative, puisque les théories de la délibération sont basées sur le principe d'une formation préalable des citoyens, par la discussion collective, l'échange et la construction de connaissances sur le problème débattu, avant d'en proposer des solutions. Selon Bernard Manin, la délibération est intrinsèquement liée à une relation pédagogique horizontale et dépourvue d'autoritarisme, de hiérarchie, de rapports de domination :

« La délibération et l'argumentation politiques présupposent, sans doute, un auditoire relativement raisonnable ; elles requièrent un certain degré d'instruction et de culture de la part du public. Mais elles constituent, par elles-mêmes, des processus d'éducation et de formation ; elles élargissent les vues des citoyens au-delà du cercle borné de leurs affaires privées ; elles diffusent les lumières. Un tel concept de la délibération admet que la masse des citoyens doit être éduquée ; mais on ne trouve pas, ici, le modèle pédagogique où une élite éclairée est supposée apporter, du haut de sa chaire, les lumières de la Science à un peuple arriéré ; c'est plutôt l'ensemble des citoyens qui s'éduquent eux-mêmes. Sans doute, le savoir n'est-il pas également réparti, toutes les paroles n'auront pas la même audience, mais ceux qui savent plus ne sont pas d'accord entre eux, et leurs échanges, arbitrés par le public, donnent une éducation sans qu'il y ait un Maître unique et éminent. » (Manin, 1985, p. 85).

Un peu plus tard, le travail de Julien Talpin (2007) vient nuancer cette conception de la relation pédagogique horizontale dans une situation délibérative. Celui-ci a effectivement l'avantage de ne pas seulement relever les « produits » de l'apprentissage au sein d'arènes participatives, mais de s'intéresser également aux processus par lesquels les acteurs apprennent. Il propose par exemple d'analyser le phénomène d'acquisition de compétences et d'aptitudes civiques chez les citoyens préalablement profanes par l'effet de sanctions et récompenses symboliques octroyés par d'autres participants plus politisés :

« Ce qui est dit et fait par les acteurs en présence sera évalué et interprété différemment par le groupe de participants qui sanctionnera symboliquement les erreurs grammaticales commises ou récompensera - par l'intégration sociale notamment - les comportements vertueux » (2006, p. 19).

Les sanctions (rejet ironique d'un argument, intervention qui tombe à plat) provoquent un sentiment de honte ou du moins un fort embarras public (2011, p. 165), et conduisent les individus à adapter leur registre de discours, par exemple en montant en généralité lors d'une prochaine prise de parole¹, ce qui leur permet « d'apparaître plus compétent par la suite » (2006, p. 27). Si l'intervention suivante témoigne effectivement d'une adaptation réussie à ces

¹ L'auteur parle de « bifurcations discursives » ou « argumentatives » (2006, p. 25).

règles grammaticales, elle sera récompensée (approbation par le groupe), ce qui, tout comme la sanction, contribue au processus d'apprentissage. Ainsi présente-t-il la construction de compétences civiques comme un processus éducatif, ce qui ne signifie nullement que ce processus soit horizontal, exempt de tout autoritarisme et de rapports de domination. En effet, il le qualifie de processus de « domestication » (2011, p. 162) : les citoyens « profanes » adoptant par imitation les règles de discussion fixées au préalable par les individus les plus politisés. Julien Talpin semble donc dans un premier temps décrire une relation éducative asymétrique entre individus politisés et citoyens profanes, puisque ces derniers apprennent des militants rompus à la prise de parole publique en adoptant leurs codes sous l'effet de leurs sanctions et récompenses symboliques. Mais en même temps, il relève également que les militants apprennent des citoyens profanes, ce qui prouve que la relation pédagogique n'est pas unilatérale. En effet, ces derniers font (re)découvrir aux militants les réalités et les problèmes locaux dont ils se sont éloignés du fait de leurs engagements davantage « globaux ».

La réciprocité des apprentissages est une question également posée dans le travail d'Héloïse Nez (2010). Elle identifie aussi bien « des apprentissages et des transferts de savoirs entre citoyens organisés et non organisés » (p. 211)¹, que des apports des citoyens profanes aux citoyens davantage organisés et politisés : il s'agit également des savoirs d'usage sur le quartier ainsi que des savoirs professionnels diffus (p. 216-217), ce qui lui permet de conclure que « même si les transferts de savoirs se font davantage des associations vers les citoyens ordinaires, les savoirs citoyens individuels et collectifs s'alimentent donc les uns les autres » (p. 218). La relation pédagogique semble effectivement fonctionner à double sens et sans rapport de hiérarchie entre des « éducateurs » qui auraient tout à apprendre aux citoyens profanes. En revanche, Camille Gardesse, qui s'intéresse également à la manière dont les acteurs apprennent, tire une conclusion différente. Se référant à la distinction établie par Michel Callon quant aux différentes formes de démocratie technique (1998), elle observe sur son terrain davantage le modèle de « l'instruction publique » que celui de la « co-production » des savoirs entre experts et profanes. Les décideurs et experts considèrent qu'ils doivent apprendre aux profanes l'activité politique et les enjeux scientifiques et techniques des problèmes publics, et que ces derniers n'ont rien à leur apprendre. On identifie enfin dans son

¹ Les acteurs associatifs transmettent aux autres membres des conseils de quartier une mémoire des lieux et de l'action collective, des savoirs et savoir-faire militants, et plus difficilement une expertise technique (p. 212-216).

travail une esquisse de réponse à la question du « comment » apprend-on, notamment concernant les apprentissages effectués par les acteurs en charge des dispositifs participatifs pour l'opération des Halles de Paris : « Les apprentissages renvoient alors à la fois à des processus individuels d'adaptation et à des phénomènes de transmission entre agents et services, qui correspondent alors davantage à des processus collectifs » (2011, p. 10).

Relève-t-on d'autres manières d'apprendre dans ces travaux ? Les recherches s'accordent sur cette autre distinction : l'apprentissage « sur le tas », par la pratique, l'expérience, et l'apprentissage par formation didactique, davantage scolaire, attribuant à la première des vertus éducatives supérieures, comme le fait par exemple Héloïse Nez :

« Si des formations ont été dispensées aux conseillers de quartier par la mairie de Paris, à propos notamment du fonctionnement administratif de la ville, l'apprentissage des procédures formelles mais aussi des stratégies politiciennes se fait davantage par la pratique, en côtoyant régulièrement les élus, en les écoutant parler et en observant leurs comportements » (Nez, 2010, p. 223).

De même, l'acquisition, chez les techniciens, de compétences relationnelles et communicationnelles semble se faire « sur le tas » (p.233), alors que rien dans leurs formations initiales ne les préparent à la participation. Camille Gardesse évoque un « processus d'adaptation » (2011, p. 10) pour expliquer la manière dont les acteurs en charge des dispositifs participatifs apprennent à mieux communiquer au fil de l'expérience, signifiant par là qu'il s'agit également d'un apprentissage « sur le tas », sans que les acteurs n'aient eu une formation préalable. Elle parle aussi d'une forme d'apprentissage « en négatif » (2011, p. 11), c'est-à-dire *via* un exercice de réflexivité par rapport à ce qui s'est mal passé¹.

Julien Talpin relève enfin une autre forme d'apprentissage par l'expérience, cette fois-ci davantage sensible voire affective : il s'agit du « choc moral » provoqué sur des citoyens lors de la visite d'un quartier pauvre à Séville², et par lequel ils ont acquis une meilleure connaissance de la réalité sociale du quartier. À côté de ce mode d'apprentissage basé sur l'expérience, on relève enfin une manière plus classique d'apprendre pour les acteurs de dispositifs participatifs : un processus individuel de construction de savoirs, par la recherche sur internet, la collecte de documents ou la rencontre avec des associations spécialisées. Il

¹ Cette idée est proche de l'apprentissage par succès et échec relevé par Julien Talpin. Camille Gardesse ne donne toutefois aucun élément sur la manière dont cette réflexivité a été rendue effective (entretiens individuels d'évaluation, réunions collectives de bilan ?).

² Exemple présenté dans sa thèse (2011, p. 176-177), et repris dans sa contribution à l'ouvrage coordonné par Agnès Deboulet et Héloïse Nez (2013).

s'agit de la manière dont certains citoyens deviennent experts d'une question, gagnent en compétences techniques (Talpin, 2011, p. 174), elle fait écho à l'« autoformation solitaire » pratiquée par certains militants de Plogoff pour construire une contre-expertise sur le nucléaire. Il semble que ces savoirs (professionnels, techniques), correspondent effectivement davantage à un certain type de processus d'apprentissage : individuel, intellectuel, davantage scolaire. Héloïse Nez relève par ailleurs qu'il s'agit des types de savoirs les plus difficilement transférables entre participants (2011, p. 214-215). À certains types de savoir et savoir-faire correspondraient donc des manières d'apprendre particulières ?

Pour finir, certains travaux faisant référence à la notion d'« apprentissage social » pointent également les manières dont s'effectuent ces apprentissages en attirant l'attention sur les éléments procéduraux les favorisant. C'est le cas de Thomas Webler, Hans Kastenholz et Ortwin Renn (1995) qui soulignent la fonction pédagogique de plusieurs éléments, sans toutefois donner davantage de détails (p. 455, traduction de l'auteur) :

- « - une information précise mais accessible
- une possibilité de co-élaborer le processus d'éducation
- la combinaison entre apprentissage « en classe » et visites de terrain, les auteurs soulignent cependant que les visites de terrain sont davantage instructives : « En circulant de lieux en lieux, les gens ont partagé des histoires sur la région ou leur communauté. Ils se sont mutuellement instruits sur les zones naturelles protégées environnantes, les lignes ferroviaire existantes ou susceptibles d'être construites, la pertinence d'une autoroute, le développement en cours, la localisation des écoles, les problèmes de pollutions locales, etc. Ce type d'expérience d'apprentissage n'aurait pas pu être recréé en salle de classe. » (p. 457, traduction de l'auteur).
- la discussion en petits groupes (cinq ou six personnes), à côté des séances plénières, permet de faciliter l'expression de tous et de donner l'occasion de détailler davantage les positionnements.
- l'invitation à mettre leurs nouvelles connaissances à l'épreuve du travail d'évaluation d'impacts environnementaux ».

On trouve donc dans la littérature sur les mobilisations et sur les dispositifs de participation des entrées par les processus d'apprentissage donnant à voir des éléments de réponse à la question du « comment » apprend-on au cours de telles expériences. À partir de ces éléments récoltés, il s'agit désormais de proposer un cadre d'analyse qui sera ensuite mobilisé dans l'étude de nos deux cas d'étude.

2.2.2. Cadre d'analyse des processus d'apprentissage

Ce recueil donne donc un aperçu des multiples manières d'apprendre au sein d'expériences participatives. Pour en tirer un bilan, voyons quelles principales tensions les traversent :

- une première tension est visible dans le caractère individuel ou collectif des manières d'apprendre : certains apprentissages se font par autoformation solitaire, tandis que d'autres se font par l'échange au sein d'un collectif
- une autre tension est identifiable entre apprentissage par la formation didactique/théorique et apprentissage par la pratique, l'expérience (apprentissage par succès/échec, récompenses/sanctions symboliques), voir le sensible.
- la tension entre apprentissage unidirectionnel et apprentissage pluridirectionnel, ou entre relation pédagogique hiérarchisée et relation horizontale est également très présente dans les travaux mentionnés.
- enfin, l'apprentissage formalisé par un cadre pédagogique réglé et préparé à l'avance se distingue d'un mode d'apprentissage davantage informel qui privilégie la convivialité et la spontanéité.

Parmi la multiplicité des manières d'apprendre, certaines seraient-elles privilégiées concernant la participation à la gestion des affaires publiques ? Dans ce domaine, l'apprentissage relève-t-il généralement d'un processus d'émancipation des individus ou bien s'apparente-t-il davantage à un processus de manipulation et de domination ? Le cadre d'analyse proposé emprunte d'une part aux sciences de l'éducation, et d'autre part au mouvement de l'éducation populaire.

L'apport des sciences de l'éducation

Est-il possible de proposer une théorie de l'apprentissage en situation participative ? Le travail de Julien Talpin est l'un des rares à faire référence à une théorie de l'apprentissage pour éclairer la manière dont des expériences participatives « façonnent » (2010) les individus. Dans sa thèse, il fait effectivement appel aux théories de l'éducation de John Rawls (1993) et de John Dewey (1966 [1916]), et leur approche de l'apprentissage par l'expérience, c'est-à-dire par la rencontre entre un individu et son environnement :

« L'expérience naît de la confrontation à un problème, un trouble émanant de l'environnement, une rupture de la routine, qui peut être un événement, un objet, mais aussi un mot, un texte, un acte. Rencontrant un problème, les acteurs mobilisent leur mémoire des expériences passées pour le résoudre. Si rien de ce qu'ils ne connaissent convient, ils doivent improviser de manière créative pour répondre au défi de cette nouvelle expérience. C'est donc en agissant que les acteurs deviennent ceux qu'ils sont. » (2011, p. 20, traduction de l'auteure).

Il rejoint ainsi la célèbre formule de John Dewey, « *learning by doing* », « apprendre en faisant », en menant soi-même une « enquête » faite d'essais, d'échecs et de réussites. Ce

processus d'apprentissage ne relève donc pas d'une inculcation descendante de normes et de valeurs (par exemple celles relatives à ce que doit être un « bon » débat, une « bonne » prise de parole publique, un « bon » citoyen). Ainsi, les participants aux budgets participatifs apprennent par l'expérience, adoptent librement les règles qu'ils ont identifiées par eux-mêmes et non grâce à une autorité extérieure :

« Les participants doivent donc imiter les autres, comparer leurs interventions et arguments, écouter les propos significatifs, faire des essais et des erreurs sanctionnées par le groupe. A cet égard, les participants apprennent les règles du jeu par eux-mêmes. Le rôle de bon citoyen serait donc appris en participant, sans qu'aucun maître autoritaire n'enseigne et n'inculque un savoir par le haut » (2007, p. 354-355, traduction de l'auteure).

On peut néanmoins se demander s'il s'agit d'un choix libre de toute contrainte, dès lors que le refus d'adopter ces règles rendrait difficile la poursuite de la participation. De plus, les normes du débat public étant fixées par les professionnels de la politique, il semble qu'un rapport de domination et une relation éducative non horizontale soit inévitablement à l'œuvre.

Cette conception de l'apprentissage par « enquête sociale » associée à la gestion des affaires publiques a effectivement été au cœur des travaux du pédagogue et philosophe pragmatiste John Dewey (2003 [1927] ; 1967 [1938]). Sa théorie de l'enquête sociale (*social inquiry*) donne la priorité à la pratique, à l'expérimentation plutôt qu'à l'approche intellectualiste : partant d'une situation de doute, l'activité d'enquête consiste à expérimenter des hypothèses pour parvenir à une situation « unifiée » : « L'enquête est la transformation contrôlée ou dirigée d'une situation indéterminée en une situation qui est si déterminée en ses distinctions et relations constitutives qu'elle convertit les éléments de la situation en un tout unifié » (1967 [1938], p. 169). Menant l'enquête sur un problème, des individus se constituent en « public ». Pour John Dewey, un groupe d'individus ne devient « public » que si les conséquences du problème traité dépassent les seuls intérêts privés (le problème doit non pas affecter uniquement les membres du groupe mais un ensemble plus vaste, voire l'ensemble de la société). L'enquête sociale consiste alors à élaborer et expérimenter collectivement des hypothèses, et ainsi acquérir les savoirs nécessaires pour trouver une solution au problème. John Dewey nomme cette expérimentation démocratique « intelligence collective », il considère d'ailleurs que l'intelligence - qu'il définit comme « de formidables méthodes d'observation, d'expérimentation, de réflexion et de raisonnement qui sont en constante évolution » (2003 [1920], p. 19) - n'est pas un attribut individuel mais bien une production sociale. Pour lui, comme l'écrit Joëlle Zask (2008, p. 170) : « Les aptitudes à former des jugements politiques ne sont pas des conditions antécédentes, mais dérivent d'activités à la

fois sociales et cognitives ». La pensée de John Dewey a été l'un des éléments fondateurs du courant de l'« Éducation nouvelle », qui se développe surtout en Europe par la suite, à partir de la fin du XIX^{ème} siècle. Ce courant met profondément en question les pratiques pédagogiques traditionnelles, et prend racine dans un projet plus global de réforme de la société, qui passerait par l'éducation. John Dewey est effectivement l'un des premiers pédagogues à associer démocratie et éducation (1966 [1916]). Établissant des liens forts entre pratiques pédagogiques et vie démocratique, il considère que l'éducation doit préparer à la démocratie, cultiver chez l'enfant un sens démocratique et des valeurs coopératives : « L'école est une institution dans laquelle l'enfant est amené , temporairement, à être membre d'une vie en communauté à laquelle il se sent participer et à laquelle il souhaite contribuer » (1975 [1895], p. 224, traduction de l'auteure). Mise en œuvre au sein d'une école élémentaire expérimentale à Chicago, sa pédagogie repose par exemple sur une division du travail en petits groupes, où les rôles de direction sont attribués successivement à chacun des élèves. Loin des théories rationalistes, cognitives ou comportementales de l'apprentissage, l'apprentissage par l'enquête de Dewey trouve un écho en Europe chez des pédagogues, philosophes et psychologues comme Adolphe Ferrière, Maria Montessori, Ovide Decroly, puis, au lendemain de la seconde guerre mondiale, Alexander Sutherland Neill, Jean Piaget, Roger Cousinet et Célestin Freinet. Même s'il est difficile de proposer une théorie unifiée de l'éducation à partir de cette diversité de penseurs, tous ont cependant en commun de se fonder sur une série d'opposition avec les pratiques traditionnelles d'éducation. Ils proposent ainsi :

- la construction des savoirs par les apprenants eux-mêmes, et non l'imposition de savoirs provenant d'une autorité extérieure.
- l'activité libre et non la discipline externe (l'accomplissement plutôt que le dressage).
- l'apprentissage par l'expérimentation plutôt que par les manuels scolaires. L'activité pédagogique s'organise autour de situations problèmes que l'enfant tente de résoudre à travers une enquête. Célestin Freinet parle de « tâtonnement expérimental » (1968) pour désigner cet apprentissage (l'enfant procède spontanément par tâtonnements, puis le processus d'apprentissage devient plus élaboré alors que l'enfant grandit : hypothèses, vérification, modification des hypothèses après expérimentation)¹.

¹ Mathias Girel (2014) propose d'utiliser le verbe « expérencier », considérant que « éprouver », ou « expérimenter » traduisent de manière incomplète le verbe *to experience*, à la base de la pensée de William James et John Dewey. Cela permet de lui rendre son statut de processus plutôt que celui d'objet ou d'état.

- l'apprentissage ancré dans le monde réel, mouvant et présent, plutôt qu'orienté vers l'avenir et ancré dans un monde statique (le contenu des programmes n'est pas déterminé par la culture objective mais par le milieu dans lequel l'enfant vit).

Tout comme John Dewey, ces penseurs ont également en commun d'adosser leur projet pédagogique à un projet démocratique : l'école doit également être le lieu de l'apprentissage de la vie sociale et démocratique, c'est pourquoi sont encouragés le travail de groupe, l'autogestion de la vie de classe, la solidarité. Dans les années post-soixante-huit, l'Éducation Nouvelle connaît un nouvel élan : les critiques de l'école traditionnelle trouvent un écho dans les travaux de sociologues mettant en évidence la reproduction des inégalités sociales à l'école (Bourdieu, Passeron, 1964 ; Bourdieu, 1966), ainsi que dans l'ouvrage *Une société sans école* d'Ivan Illich (1971), mais aussi dans un refus plus général de toute forme d'autorité. Le courant de l'Éducation Nouvelle est effectivement porteur d'une forte critique de l'autorité traditionnelle du maître, et propose de l'envisager davantage comme un guide et une personne-ressource agissant plus sur le milieu que sur l'enfant lui-même (il crée les bonnes conditions à sa progression). On retrouve cette conception du pédagogue sous la plume de Jacques Rancière dans son ouvrage intitulé *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle* (1987). Il s'intéresse à la figure de Joseph Jacotot, révolutionnaire et pédagogue français et à sa conception de la pédagogie basée sur l'égalité de toutes les intelligences et la dimension émancipatrice de l'éducation, qu'il compare au système éducatif moderne. Les critiques de l'autorité du maître ont également trouvé un écho chez le pédagogue brésilien Paulo Freire, qui énonce une théorie de la pédagogie orientée vers l'émancipation, plaidant pour une « pédagogie de l'autonomie » (2006 [1991]), autonomie « des éducateurs comme des apprenants » (p. 153). L'Éducation Nouvelle entretient par ailleurs des liens forts avec l'éducation populaire, même si cette dernière insiste davantage sur la nécessité d'une éducation en dehors des structures traditionnelles d'enseignement. Toutes deux se retrouvent cependant sur l'idéal d'une éducation libératrice au service de l'émancipation du plus grand nombre.

L'intuition de Julien Talpin apparaît dès lors particulièrement pertinente : John Dewey et le courant éducatif qu'il a inspiré peuvent apporter des réponses à la question des manières d'apprendre au sein d'arènes participatives. Le courant de l'Éducation Nouvelle a effectivement une forte dimension politique, et propose une réflexion qui inscrit la question de l'éducation et des manières d'apprendre au cœur de la démocratie. Il ne s'applique certes pas directement à une théorie de la socialisation et de l'apprentissage politique (même si on

peut parler d'apprentissage civique à l'école), pourtant son apport paraît particulièrement pertinent pour répondre à la question des apprentissages au sein d'expériences participatives. C'est pourquoi j'ai choisi de mobiliser des éléments de ce courant en tant qu'outils théoriques au cours de cette recherche, car ils permettent d'aller plus loin que les analyses déjà existantes en proposant un cadre théorique cohérent pour l'analyse des apprentissages. Mobilisations collectives comme procédures participatives invitent-elles véritablement à « apprendre en faisant », en expérimentant, en menant l'enquête ? Sont-elles des lieux où s'expérimentent d'autres rapports aux savoirs ? Y est-on invité à apprendre en coopérant, en s'entraïdant, et en construisant collectivement les savoirs ? Dans l'objectif de répondre à ces questions, les sciences de l'éducation seront donc mobilisées. Elles permettront ainsi d'affiner l'analyse de situations d'apprentissages, formels ou informels, rencontrés par la diversité des acteurs au cours des deux expériences participatives étudiées dans cette thèse. En rapport étroit avec ce courant particulier des sciences de l'éducation, le mouvement de l'éducation populaire constituera un autre pan du cadre d'analyse des processus d'apprentissages au sein d'expériences participatives.

L'apport du mouvement de l'éducation populaire

Le mouvement de l'éducation populaire constitue une seconde source d'outils théoriques mobilisés dans cette thèse, non plus tellement sur la question des manières d'apprendre, mais davantage sur les visées des apprentissages effectués au cours d'expériences participatives. Lors de mes deux enquêtes de terrain, j'ai été frappée de trouver de manière aussi forte des principes et visées éducatives, ce qui a évidemment contribué à l'orientation de ma problématique de thèse. Que ce soient les animateurs de la conférence de citoyens, professionnels de l'éducation à l'environnement, ou les acteurs de l'éducation populaire rencontrés dans la mobilisation anti-gaz de schiste, tous prenaient part à ces expériences pour quelque chose qui allaient bien au-delà des seuls effets attendus sur l'action publique et la décision. La dimension éducative de formation des citoyens était présente de manière forte, parfois sans être réellement nommée. Derrière l'objectif affiché de faire participer pour prendre part aux décisions, ce qu'ils visaient plus profondément étaient la fabrique de savoirs et savoir-faire politiques chez des citoyens qui en sont *a priori* peu pourvus, voire un processus d'*empowerment* ou de capacitation des individus (cette dernière visée est plus particulièrement présente dans le cas de la mobilisation). Mais ces acteurs visaient aussi l'apprentissage des élus d'autres manières d'envisager la politique, le débat, la décision, et

enfin l'apprentissage des experts et techniciens d'autres manières d'envisager le savoir et la technique ou service des décisions (cet objectif est plus spécifique en revanche à la conférence de citoyens étudiée dans cette recherche). On retrouve ici la diversité des acteurs pouvant faire l'objet d'un processus d'apprentissage au cours d'une expérience participative, identifiée précédemment dans l'état des lieux de la littérature sur ce sujet.

L'éducation populaire

L'« éducation populaire » et l'« éducation ouvrière » ont toutes deux accompagné les mouvements sociaux en France depuis la période révolutionnaire. La première est issue des idéaux révolutionnaires et républicains selon lesquels le peuple doit être éclairé, éduqué, instruit voire « élevé » afin de « grandir »¹. Au lendemain de la Révolution, les élites républicaines et catholiques entreprennent ce projet pédagogique dont le but est de faire reculer les croyances et préjugés, mais aussi de contenir la violence toujours en gestation chez le peuple. Ainsi, selon Nathalie Ethuin et Karel Yon (2010), l'« éducation populaire » est un héritage de l'« impératif démopédique » issu de la période révolutionnaire et reposant sur l'image des élites éduquant le peuple (p. 13), alors que l'« éducation ouvrière » - qui s'est construite en opposition - se base davantage sur l'émancipation et l'autonomie de la classe ouvrière : « À la différence de l'éducation populaire qui entend apporter la culture au peuple, l'éducation ouvrière vise à permettre au peuple de construire sa propre culture. Il ne s'agit donc pas de pacifier les rapports sociaux mais d'aiguiser la conscience de classe » (p. 17). Mise en œuvre au sein des syndicats de la fin du XIX^{ème} siècle à la fin des années 1950 (Ethuin, Yon, 2011, p. 6), elle consiste donc à transmettre une « culture prolétarienne ».

Mais aujourd'hui, l'éducation populaire revendique davantage l'idéal d'auto-émancipation que celui d'éducation des élites vers le peuple. Le mouvement vise certes originellement à donner au plus grand nombre (et notamment les plus démunis) les connaissances dont ils sont injustement privés² (il nait du constat selon lequel l'enseignement scolaire touche trop peu d'élèves au 19^{ème} siècle), mais cette visée s'articule avec celle de transformation sociale, d'émancipation individuelle et collective : « L'accès à des savoirs nouveaux [...] trouve sa justification première dans la volonté, par l'éducation, de permettre l'émergence de citoyens aptes à devenir acteurs de leur destin, conscients des enjeux des choix qu'ils peuvent être conduits à formuler. » (Ducomte, Martin, Roman, p. 11-12).

Si l'éducation populaire a eu tendance, au cours du XX^{ème} siècle, à se réduire à la promotion des activités de loisirs en dehors de l'école (mouvements de jeunesse, scoutisme, auberges de jeunesse, etc.), on observe aujourd'hui un renouveau de sa

¹ Remarquons que les notions d'« élevage » et d'« éducation » ont des origines étymologiques communes, puisque « éducation » viendrait du latin *educare* qui signifie « élever », ou bien de *e-ducere* qui signifie « conduire hors de », « faire sortir de l'état d'enfance ».

² Paolo Freire, figure de proue de l'éducation populaire au Brésil, parle lui d'une « pédagogie des opprimés » (1974 [1970]). Nous y reviendrons lorsque nous explorerons plus en détail le théâtre-forum, outil d'éducation populaire rencontré sur l'un de mes deux terrains.

dimension d'éducation politique ou militante. Au sein de mouvements sociaux, mais également dans la nébuleuse des acteurs de la démocratie participative, les références y sont nombreuses. L'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (Adels) revendiquait par exemple cet héritage : « Face aux forces qui agissent pour transformer les citoyens en simples consommateurs, spectateurs d'un débat auquel ils ont pour la plupart renoncé à participer faute d'y trouver leur place, il s'agit de leur rendre des armes de compréhension et d'action en renouant avec les idéaux fondateurs de l'éducation populaire »¹. De même, le réseau français des Scop d'éducation populaire² a récemment remis au goût du jour la visée de transformation sociale au fondement de ce courant. Les formations qu'ils proposent s'appuient sur les outils et méthodes de l'éducation populaire pour tenter de renouveler les manières de faire en matière de démocratie participative (vis-à-vis de laquelle ils sont souvent très critiques).

Un détour par le mouvement de l'éducation populaire permettra de replacer au centre de l'analyse la question des visées de l'apprentissage au sein de procédures participatives. Cette question se pose effectivement de manière très prégnante dans toute l'histoire de l'éducation populaire : l'éducation a-t-elle à voir avec un processus de domestication, d'apprivoisement, ou au contraire d'émancipation, d'*empowerment* ? Vise-t-elle à pacifier les rapports entre groupes sociaux, produire du consensus ? Ou bien au contraire à politiser les individus et les groupes, dans le sens d'une conflictualisation ? Je reviendrai plus en détail (notamment dans le chapitre 5) sur le sens donné à la notion de politisation dans cette thèse, qui est emprunté aux travaux de Sophie Duchesne, Florence Haegel (2001) et Camille Hamidi (2006), c'est-à-dire un processus de montée en généralité et en conflictualité.

Ces questions amènent à penser étroitement les rapports entre éducation et politique, comme y invite par exemple Robert Gloton : « Opposer éducation et politique est un faux problème. Les vrais problèmes sont avant tout dans le choix à faire entre des formes d'éducation libératrices et des méthodes de dressage camouflé qui ne sont qu'apprentissages de la servitude » (Gloton, 1974, p. 239). Le détour par les apports de l'éducation populaire invite donc à poser avec davantage d'acuité la question des finalités de l'apprentissage politique. Sur cette question, certains travaux sur la participation mobilisant la notion d'apprentissage témoignent parfois d'une certaine vision normative des objectifs de l'apprentissage : il semble qu'on évalue positivement un processus d'apprentissage si celui-ci produit finalement du consensus collectif. Ainsi l'on ne pourrait parler d'apprentissage réussi et « complet » au sein

¹ Manifeste de l'Adels, <http://www.adels.org/association/index.htm> (accès le 09-12-2014).

² Société coopérative ouvrière de production. Le Pavé, est la première Scop à voir le jour à Rennes en 2007, puis naissent L'Orage à Grenoble, L'engrenage à Tours et Le Vent Debout à Toulouse.

d'arènes participatives que si les acteurs parviennent à s'accorder et à dépasser les éventuels conflits qui les opposent. C'est le sens de ce qu'écrivent Louis Simard et Jean-Michel Fourniau : les « apprentissages en cycle complet » ne peuvent se réaliser si les relations des acteurs demeurent conflictuelles (2007, p. 325). Camille Gardesse s'y réfère également dans son analyse : « L'apprentissage n'est donc pas réalisé en "cycle complet", c'est-à-dire que les acteurs ne parviennent pas à du consensus ni à la définition collective d'outils nouveaux et de dispositifs structurels pérennes » (2011, p. 13). Mais est-ce qu'apprendre collectivement conduit obligatoirement au consensus et à la résorption des conflits ? Un processus d'apprentissage collectif ne mène pas nécessairement à du consensus, à l'effacement du conflit et au rééquilibrage des rapports de force. Si tel était le cas, un processus qui, inversement, créerait du conflit à partir d'un consensus apparent, ne serait ainsi pas un processus d'apprentissage ? Et si les deux tendances étaient à l'œuvre dans les processus participatifs ? Sur cette question, la notion de transaction sociale, telle qu'elle est utilisée par exemple dans l'ouvrage collectif dirigé par Patrice Melé (2013), semble davantage correspondre à la réalité des situations participatives :

« La transaction sociale est ce qui permet de trouver des accommodements sur ce qui n'est *a priori* pas négociable et d'élaborer des compromis qui généralement ne débouchent pas sur un accord complet ou sur un consensus mais qui permettent une coopération conflictuelle. C'est donc un processus de production, d'expérimentation et d'apprentissage du vivre ensemble (Blanc, 1998). Il s'agit d'une approche qui nous permet de prendre en compte les échanges sociaux, parfois tacites, porteurs de significations et de questions symboliques pour les acteurs. » (p. 17)

L'éducation populaire apparaît enfin comme particulièrement heuristique pour l'analyse menée dans cette thèse en ce que la plupart de ses penseurs considèrent que le contexte et la situation d'apprentissage sont des éléments fondamentaux dans l'analyse des effets d'apprentissage sur les acteurs. Ils considèrent par ailleurs les situations délibératives comme particulièrement formatrices pour les citoyens. Ainsi, Alexia Morvan (2011) écrit-elle : « c'est en situation (de délibération) que les potentialités politiques de chacun peuvent se révéler » (p. 120), avant de citer Christian Maurel (2010), acteur et chercheur de l'éducation populaire :

« Cette capacité à s'exprimer, analyser, délibérer, interpellé qui devrait être celle de tout citoyen, n'est ni innée, ni spontanée. Elle suppose des postures bien particulières, des savoirs, des dispositions, en quelque sorte un habitus politique qui exige des connaissances, apprentissages et expériences. Comment cet habitus politique de citoyen actif contribuant à la vie de la cité s'acquiert-il ? ».

Conclusion du chapitre 2

Pourquoi aborder la participation depuis la question de l'apprentissage ? Les travaux scientifiques portant sur les « effets » de la participation oscillent le plus souvent entre évaluation optimiste de ses « bienfaits » en termes de démocratisation et analyse critique de ses « méfaits » en termes de reproduction voire de renforcement de la division du travail politique. De plus, nous avons montré que la recherche des effets de la participation se heurte à des écueils théoriques et méthodologiques d'importance. Il manque à ces travaux un angle mort que cette recherche propose de combler : nombre de recherches sollicitent le champ lexical de l'apprentissage pour caractériser les effets sur les acteurs participants (qu'ils soient citoyens « ordinaires », acteurs associatifs, professionnels ou élus), pourtant le processus éducatif menant à ces apprentissages n'est jamais finement décrit et analysé en tant que tel. Il semble par exemple que l'on connaisse de plus en plus finement quels types de savoirs sont sollicités, et quels types de savoirs ou de compétences sont produits à l'issue des processus, mais la situation éducative entre ces deux moments reste une boîte noire que cette recherche propose d'éclairer. Certes, les acteurs apprennent, mais comment apprennent-ils ? Quelles sont les conceptions de l'éducation à l'œuvre et que nous enseignent-elles sur les pratiques de participation contemporaines ? L'enquête ethnographique et le recours aux sciences de l'éducation et aux apports de l'éducation populaire font l'originalité de cette recherche qui se propose donc de décrire et d'analyser finement des situations d'apprentissages politiques, d'« éducation » à la participation, à la fois au sein d'un mouvement contestataire et au sein d'une procédure institutionnalisée de participation.

Conclusion de la partie 1

Cette première partie a présenté le cadrage théorique de la recherche. J'ai montré la manière dont s'y articulent les notions de conflit et participation d'une part, et celles d'effets et d'apprentissages d'autre part, dessinant au fil de ces deux chapitres la problématique de cette thèse. Celle-ci peut se synthétiser en deux questions : quelles sont les modalités d'apprentissages à l'œuvre au sein d'expériences participatives - qu'elles soient mouvement contestataire ou procédure institutionnalisée ? Est-il possible d'identifier des produits et des processus d'apprentissages comparables sinon similaires, tels que l'apprentissage du conflit et celui de la participation ? Avant de proposer des réponses à ces questions (dans une troisième partie), la seconde partie de cette thèse présente en détail les deux cas d'études sur lesquels s'appuie ce travail, ainsi que des précisions méthodologiques et épistémologiques concernant les enquêtes ethnographiques entreprises.

PARTIE 2 :

**Une enquête ethnographique, deux terrains
entre conflit et participation**

J'ai précédemment pointé la pertinence du recours à l'enquête ethnographique dans les recherches sur la participation. Celle-ci permet de centrer l'attention sur le cours des expériences, c'est pourquoi elle apparaît comme l'outil méthodologique le plus approprié pour identifier les processus d'apprentissage à l'œuvre au sein d'expériences participatives. Cette seconde partie nous immerge donc au cœur des enquêtes menées dans cette recherche, et détaille les terrains dans lesquels j'ai moi-même été immergée.

Le troisième chapitre présente tout d'abord les deux cas d'étude ayant été les supports de l'analyse. Il donne les éléments principaux permettant de saisir la genèse de la conférence de citoyens et d'identifier les acteurs engagés dans sa mise en œuvre. Il se poursuit par un descriptif de l'émergence de la mobilisation ardéchoise contre le gaz de schiste et de son évolution au fil du temps. Le quatrième chapitre donne des éléments aussi bien factuels que réflexifs concernant le choix de ces deux cas d'étude ainsi que les outils méthodologiques mis en place au cours des enquêtes de terrain.

3. CHAPITRE 3 : Deux terrains entre conflit et participation

Ce chapitre inaugure l'entrée dans les terrains d'enquête en proposant une présentation des deux cas d'étude. La genèse de la conférence de citoyens sur l'eau comme celle de la mobilisation contre le gaz de schiste sont l'occasion de présenter les « entrepreneurs » et « artisans » de participation (Carrel, 2004 ; 2013) et de poser les contextes dans lesquels leurs entreprises prennent place. Comment et pourquoi des acteurs d'horizons divers se retrouvent-ils pourtant dans une même tentative de mise en œuvre et « mise en scène » de la participation ? Comment construisent-ils les « décors » dans lesquels des publics sont invités à participer ? Un détour par les « coulisses » de la fabrique de la participation donne à voir cette rencontre d'acteurs aux cultures politiques et professionnelles divergentes, dont l'action commune a dû être négociée parmi des objectifs parfois contradictoires assignés à la participation citoyenne. L'analyse mène à mettre en évidence le fait que les deux expériences étudiées s'inscrivent au cœur des tensions entre conflit et participation explorées dans la partie précédente. En effet, il s'agit d'une part d'une conférence de citoyens sur un enjeu initialement constitué en tant que conflit (la gestion de l'eau et l'agriculture intensive), et d'autre part d'un mouvement contestataire adoptant progressivement des modalités participatives au cours de son institutionnalisation. Dans un premier temps est présentée la genèse de la conférence de citoyens, du contexte local dans lequel elle s'inscrit jusqu'aux réunions du comité de pilotage de la démarche et au recrutement par tirage au sort des participants. La seconde partie propose un panorama d'ensemble de l'évolution du mouvement ardéchois contre le gaz de schiste : du moment « agonistique » de son émergence à ses formes davantage institutionnalisées. Cet exposé nous permettra de donner un aperçu de l'ensemble des acteurs engagés dans les deux expériences étudiées : les acteurs publics « entrepreneurs » de participation ou de mobilisation ainsi que les citoyens invités à participer.

3.1. Une conférence de citoyens en contexte conflictuel

La conférence de citoyens étudiée porte sur l'enjeu particulièrement conflictuel de la gestion de l'eau en région Poitou-Charentes. Celle-ci s'inscrit dans un moment charnière entre cristallisation du conflit local sur l'eau et tentative de mise en place d'une concertation. Je donnerai tout d'abord les principales caractéristiques permettant de mieux connaître les deux structures à l'origine de cette démarche. Nous verrons qu'il s'agit de deux acteurs assez différents : un syndicat mixte de gestion de l'eau par bassin versant (l'Etablissement public territorial de bassin de la Charente ou EPTB Charente) et une association d'éducation à l'environnement (l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement ou Ifrée). Ces acteurs se retrouvent pourtant autour d'un projet commun dont nous explorerons la genèse, tout en la replaçant dans le contexte local de gestion de l'eau qui s'avère particulièrement conflictuel. Dans un second temps, nous centrerons l'attention sur le comité de pilotage de la démarche et les choix effectués concernant ce projet de participation. Enfin seront données les principales caractéristiques des citoyens ayant pris part à cette procédure, en se basant essentiellement sur les entretiens effectués avec eux en amont de celle-ci.

Mais avant d'entrer dans cette analyse, et bien que le chapitre suivant détaille plus amplement les outils méthodologiques utilisés au cours de cette recherche, il s'avère ici nécessaire d'en préciser les éléments principaux puisque je mobilise dans cette partie des matériaux empiriques récoltés au cours de l'enquête de terrain. Celle-ci a été réalisée à partir de 2010, date des premiers contacts avec l'Ifrée, à l'origine de la conférence de citoyens. Elle a été approfondie au cours d'un stage réalisé au sein de l'association en 2011. J'étais alors étudiante en deuxième année de master de sociologie. L'enquête a été de type ethnographique, conjuguant observation participante et entretiens avec la diversité des acteurs impliqués dans cette démarche. J'ai ainsi eu l'occasion d'observer les réunions du comité de pilotage de cette démarche, ainsi que les réunions plus opérationnelles lors de mon stage au sein de l'Ifrée, et j'ai bien évidemment participé à la conférence de citoyens aux côtés des citoyens tirés au sort, ainsi qu'aux différents moments de sa restitution qui l'ont suivis. Enfin, les entretiens ont été effectués à différentes temporalités de ce projet : en amont, peu de temps après, et plus de deux ans après. Afin de repérer la temporalité à laquelle les entretiens cités dans ce travail ont été effectués, j'emploie la terminologie suivante à chaque citation d'entretien, suivie de la désignation du locuteur (de manière anonyme) et de la date de l'entretien :

- - « Entretien T1 » désigne un entretien effectué avant le démarrage de la conférence de citoyens
- - « Entretien T2 » désigne un entretien effectué à son issue (au plus tard dans les six mois qui ont suivi).
- - « Entretien T3 » désigne un entretien effectué plus de deux ans après.

Je reviens dans le chapitre suivant sur ces éléments méthodologiques, tout en adoptant une posture réflexive vis-à-vis du déroulement de l'enquête, notamment concernant mon implication au cœur de cette procédure.

3.1.1. Deux structures très différentes

La conférence de citoyens, appelée « panel d'habitants »¹ a été mise en place en 2011 par l'Établissement public territorial de bassin du fleuve Charente (EPTB Charente), en partenariat avec une association d'éducation à l'environnement : l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) en Poitou-Charentes. Ce panel d'habitants devait répondre à la question suivante : « Comment concilier les différents usages de l'eau avec le bon état des eaux sur le bassin de la Charente ? ». L'avis produit (cf. annexe 2) a été ensuite restitué aux membres de la Commission locale de l'eau (CLE) du bassin versant de la Charente. Précisons ici d'emblée la configuration particulière de cette procédure : l'EPTB Charente, commanditaire de la démarche, n'est pas la structure décisionnelle à même de prendre en compte l'avis citoyen. C'est en effet à la CLE de décider si, dans ses futures délibérations visant à élaborer le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)², elle tiendra compte ou non de cet avis. Certes, l'EPTB Charente est la structure porteuse de la CLE, mais cette dernière possède son autonomie, avec son propre bureau présidé par un élu local. La deuxième particularité de cette démarche est de ne pas être issue d'une prestation de service entre une institution commanditaire et un opérateur spécialiste de la participation. En effet, l'Ifrée, opérateur de la démarche, en est également l'un des « entrepreneurs », aux côtés de l'EPTB Charente : l'association a tenu à constituer un partenariat avec cette structure afin

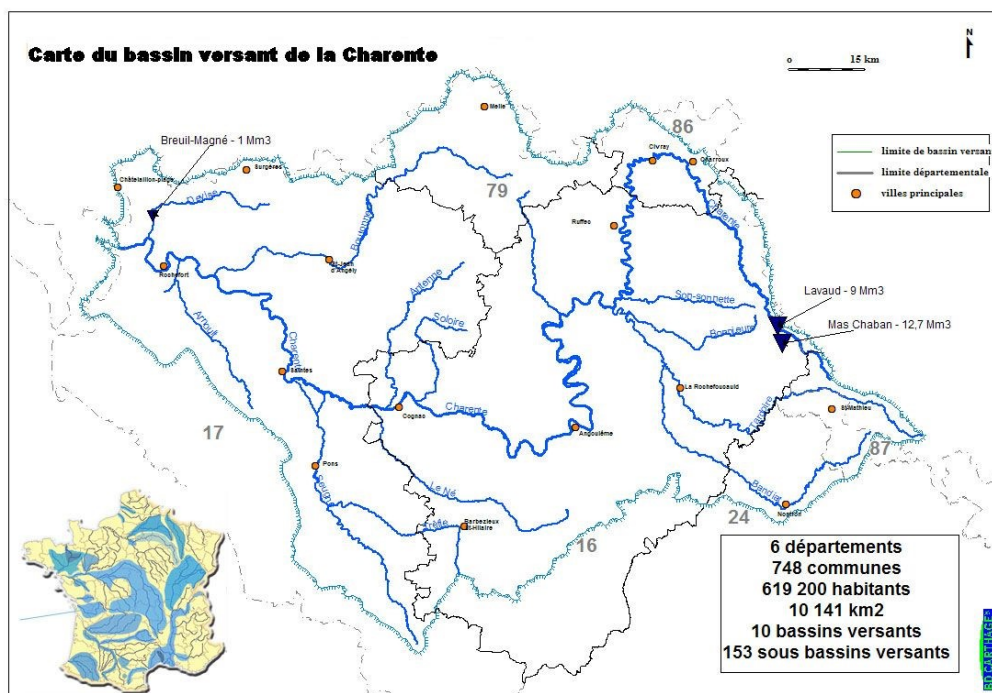
¹ La terminologie associée à cette procédure est très fluctuante : principalement appelée « panel d'habitants », elle est aussi parfois appelée « panel de citoyens », et de manière plus rare « conférence de citoyens » par les acteurs rencontrés. J'utiliserai cette terminologie de manière indifférenciée pour la désigner.

² La CLE est l'instance décisionnelle sur un bassin versant, chargée d'élaborer un document de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : le SAGE.

qu'elle joue un rôle actif dans sa préparation et sa mise en œuvre¹. Basé sur des expériences antérieures de travail en commun sur des questions de concertation, ce partenariat a impliqué la co-construction d'une démarche, des négociations, ajustements, compromis autour de valeurs, de représentations, issues de cultures professionnelles et politiques différentes. Il s'agit en effet de deux structures dont les missions sont très différentes. Alors que les activités de l'EPTB Charente sont principalement de l'ordre de l'expertise technique et des travaux visant à répondre à l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, l'Ifrée s'inscrit, elle, dans le mouvement de l'éducation à l'environnement et de l'éducation populaire.

L'EPTB Charente, structure de gestion territorialisée de l'eau

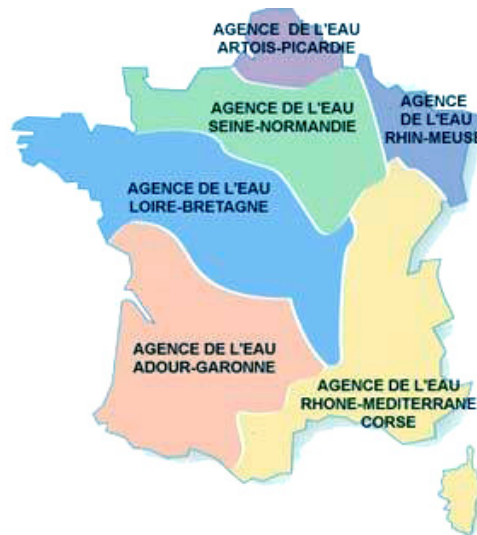
L'EPTB) de la Charente ou « Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents » a été créé en 1977 dans le but de coordonner les actions en matière de gestion de l'eau sur le bassin versant. Il s'agit d'un syndicat mixte présidé par un élu et dont les limites reposent sur des caractéristiques hydrologiques. Ainsi, le périmètre de l'EPTB de la Charente couvre - partiellement- six départements de l'ouest de la France : la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres, la Dordogne, la Vienne et la Haute-Vienne.



Source : Filali, Coupry, Neveu, 2007.

¹ Habituellement, une institution souhaitant mettre en place une démarche de participation établit un appel d'offre auquel répondent des prestataires de services spécialisés, cabinets de consultants, experts de l'ingénierie de la concertation, qui constituent aujourd'hui un véritable « marché de la participation » (Nonjon, 2006)

Les EPTB sont des structures issues de la décentralisation et de la territorialisation des politiques de gestion de l'eau, qui organisent celle-ci par bassins versants. Ils se situent à un niveau territorial inférieur aux Agences de l'eau, qui recouvrent les six grands bassins hydrographiques français. Le bassin versant de la Charente se trouve au nord-ouest du territoire de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :



Source : site internet de l'agence de l'eau Seine-Normandie, en ligne : <http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=5895> (accès le 12-08-2012).

La gestion de l'eau par bassin versant

Les règles et objectifs de la gestion de l'eau sont aujourd'hui fixés au niveau européen. Au niveau national, les politiques de gestion de l'eau sont décentralisées et territorialisées. Ce modèle de gestion, rendu obligatoire dans tous les États membres par la Directive cadre sur l'eau (DCE, 2000), est inspiré du modèle français de gestion par grands bassins hydrographiques : en 1964, la loi sur l'eau avait instauré un découpage de la gestion de l'eau en six grands bassins, chacun administré par une Agence de l'eau et un Comité de bassin.

Le Comité de bassin est le lieu de la « gouvernance » de l'eau, réunissant la diversité des acteurs concernés : 40 % d'élus des collectivités territoriales, 40 % de représentants des usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, associations de protection de l'environnement, de pêche, de consommateurs, etc.) et 20 % de représentants de l'État. Ces acteurs sont chargés d'élaborer un Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui définit les grandes orientations de la gestion de l'eau, révisé tous les six ans. Les Agences de l'eau sont quant à elles des établissements publics d'État chargés de collecter les redevances auprès des usagers de l'eau, de les redistribuer, ainsi que d'appliquer le principe pollueur/payeur. Elles assurent une aide financière et une assistance technique aux collectivités, notamment pour les projets d'assainissement et de protection de la ressource en eau.

Afin de répondre plus spécifiquement aux enjeux des territoires, la loi sur l'eau de 1992 prévoit également une déclinaison au niveau local des SDAGE : les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Nouvelle étape de la décentralisation de la politique de l'eau, les SAGE couvrent donc des bassins et sous-bassins versants, et doivent être compatibles avec les orientations du SDAGE. Leur création repose sur la volonté des acteurs politiques locaux, mais peut être rendue obligatoire s'ils sont identifiés comme « nécessaires » dans les SDAGE. En 2014, on compte 178 SAGE, à différents stades d'élaboration, couvrant 51 % du territoire français (métropole et outre-mer)¹. Ceux-ci sont élaborés par des Commissions locales de l'eau (CLE) composées de 50 % d'élus des collectivités territoriales, 25 % de représentants des usagers et 25 % de représentants de l'État.

Afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du SAGE, la CLE doit s'adosser à une structure intercommunale porteuse ayant une existence juridique. Support logistique et institutionnel de la CLE et de l'animation du SAGE, celle-ci assure le secrétariat administratif de la CLE et applique ses décisions (la maîtrise d'ouvrage des études, travaux, actions de communication). Il s'agit d'une collectivité territoriale compétente - parfois une association - choisie par la CLE : Conseil général, Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM), Parc naturel régional ou encore d'un Établissement public territorial de bassin. L'EPTB est un syndicat mixte dont les limites géographiques correspondent également au bassin ou au sous-bassin hydrographique. Il assure la cohérence des actions des collectivités territoriales situées dans ce périmètre en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau, de prévention des inondations et de préservation des zones humides. En 2010, la loi Grenelle 2² a renforcé le rôle des EPTB en tant que structures porteuses privilégiées dans la mise en œuvre des SAGE.

L'organisation territorialisée de la gestion de l'eau témoigne de la reconnaissance du bassin et du sous-bassin hydrographiques en tant qu'outils pertinents de rationalisation, de démocratisation et d'efficacité. Pourtant, certains pointent les « limites [de cette] évidence » (Ghiotti, 2006), au regard notamment de la complexification territoriale à laquelle participe le découpage par bassin versant. D'autres critiquent ce découpage issu d'une rationalité hydrologique - et donc s'appuyant sur les sciences naturelles - pour sa tendance à évacuer d'autres types de rationalités (administratives, économiques, politiques, sociales). Sur ce point, l'analyse de Jean-Pierre Le Bourhis (1970) montre que si l'imposition du découpage hydrologique vise bien à écarter le facteur politique, celui-ci est cependant fortement présent

¹ Données : Gest'eau (OIEau) - Animateurs SAGE et ministère chargé de l'environnement, 19 juin 2014 / Source : *Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux : vingt ans d'existence*, ONEMA/OIEau, 2014, http://www.eaufrance.fr/IMG/pdf/sage_1997-2014_201407.pdf (accès le 08-12-2014).

² Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

lors des négociations visant à décider du périmètre d'un SAGE : chacun des acteurs défend « son propre découpage territorial et tente de le faire reconnaître par les autres acteurs » :

« Pour simplifier le propos, on assiste sur ce point à une sorte de *retour du refoulé*, qui est le facteur politique. Alors que l'imposition d'un territoire hydrologique a pour but de contourner les divisions administratives et politiques généralement qualifiées de dysfonctionnelles lorsqu'il s'agit de gérer l'eau, on les voit conditionner en partie le processus destiné à les faire disparaître » (p. 63).

Mais pour Olivier Graefe, il n'en reste pas moins que le découpage par bassin versant révèle une logique de « dépolitisation » (2011 ; 2014) et de gestion technique et managériale de l'eau. Pour certains, c'est effectivement un véritable système « technoscientifique » (Haghe, 2010, p. 48) qui organise actuellement « le monde de l'eau » en France. Celui-ci est dominé par le registre technique et la figure de l'expert, et le caractère scientifique ou scientífico-technique des études à la base des prises de décisions. Effectivement, les missions de l'EPTB Charente sont principalement de l'ordre de l'expertise technique. Il s'agit de « promouvoir la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente en réalisant les études et les travaux permettant : l'amélioration du régime hydraulique tant en crue qu'en étiage ; le maintien ou la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ; la valorisation touristique du fleuve et de ses affluents »¹. Certes dirigé par un bureau d'élus locaux, l'EPTB Charente recrute ses salariés parmi des ingénieurs et techniciens issus de formations et de parcours professionnels relativement similaires. Voici par exemple les formations initiales des trois salariés les plus engagés dans la mise en œuvre de la conférence de citoyens :

	Formation initiale - Principales expériences professionnelles
Directrice	Ecole d'ingénieur en hydrologie - Chargée d'études (bureau d'études privé) ; chargée de mission inondations (EPTB).
Ingénieur, animateur SAGE	Ecole d'ingénieur en agronomie - Chargé de mission pour l'élaboration de contrats de rivières ; chargé de mission inondations (Conseil général) ; chargé de mission animation d'un SAGE (EPTB).
Technicien, animateur SAGE	Etudes universitaires en biologie / DESS gestion des écosystèmes méditerranéens - Chargé d'étude sur les zones humides (Université, INRA) ; chargé de la mise en place d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau (Conseil général).

¹ Statuts de l'EPTB Charente, Article II. Objet de l'Institution, <http://www.fleuve-charente.net/espace-de-publication/le-bassin-versant/epfb-charente> (accès le 10-09-2011).

La directrice de l'EPTB et les deux animateurs SAGE ont été peu préparés à l'animation ou la médiation entre acteurs et usagers de l'eau au cours de leurs formations initiales, davantage scientifiques et techniques¹. Ils l'apprennent sur le tas lors de leurs premières expériences professionnelles. Cet apprentissage relève donc plutôt de l'autoformation d'initiative individuelle, suscitée par un intérêt personnel pour ces questions, et surtout parce que la concertation constitue finalement une grande partie de leur travail. Ainsi pour l'un des animateurs SAGE, c'est lors de son premier poste au sein d'un autre syndicat mixte qu'il commence à s'informer sur ces questions :

« Je m'étais posé pas mal de questions, j'étais notamment allé à un colloque sur la concertation, la participation, l'information... enfin toutes ces formes de participation. J'ai aussi lu la thèse d'Audrey Richard-Ferroudji² qui expliquait un peu les différents types d'animateurs, etc. Donc c'est là que j'ai commencé à me poser beaucoup de questions sur comment je devais concevoir mon métier d'animateur SAGE et comment je pouvais toucher différents partenaires. Mais ce n'était pas allé jusqu'à la participation des citoyens, c'était plutôt concertation des différents acteurs [...] Les citoyens vraiment lambda, pas trop. »³

Effectivement, la participation du « public »⁴ à la gestion de l'eau est peu connue et expérimentée par ces acteurs. La directrice de l'EPTB explique ainsi : « c'est quand même assez nouveau pour nous, ce n'est pas dans les façons de travailler habituelles des collectivités »⁵. Les quelques expériences auxquelles ils se réfèrent en matière de participation sont celles menées par la Région, ainsi que les consultations par questionnaires dans le cadre de la révision du SDAGE⁶ vis-à-vis desquelles ils s'interrogent fortement :

« D'accord on a envoyé un questionnaire dans chaque boîte aux lettres, mais est-ce qu'on a bien accompagné le questionnaire, comment est-ce qu'il a été mis en place ? Moi en regardant ça - c'est toujours plus facile de critiquer quand on n'est pas dans la démarche - je me suis dit que c'était probablement pas les bons moyens qui ont été

¹ J'ai eu l'occasion d'apprécier moi-même la préparation des futurs ingénieurs en gestion de l'eau sur les questions d'animation, de concertation des acteurs et de participation du public. Dans le master « Ingénierie des milieux aquatiques et des corridors fluviaux » (Imacof) dispensé à l'Université de Tours, mes enseignements sur cette question se concentraient en dix heures seulement et prenaient place en fin de formation. Ce cours permettait seulement de défricher grossièrement la question avec des étudiants pour la plupart déjà habitués à proposer des réponses techniques à des problématiques socio-politiques.

² L'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau. Composer avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et d'attachements (2008).

³ Entretien T2, ingénieur et animateur SAGE à l'EPTB Charente, 09-11-2011.

⁴ Le « public » est traditionnellement distingué des « parties intéressées » dans le langage des politiques de gestion de l'eau (Notte, Salles, 2011, p. 44). Il désigne donc de manière vague ceux qui ne sont pas directement parties prenantes sur les questions de l'eau (ni usagers professionnels, ni acteurs associatifs ou syndical).

⁵ Entretien T1, directrice de l'EPTB Charente, 31-03-2011.

⁶ C'est le principal mode de consultation du « public » utilisé par les Agences de l'eau. Ce questionnaire a parfois été directement envoyé dans les boîtes aux lettres, par exemple en 2008, il est désormais possible de le remplir en ligne. Pour une analyse plus complète voir l'article d'Olivier Notte et Denis Salles (2011).

développés. Et en même temps je me suis dit que je ne savais pas ce qu'il y avait à faire, moi si on m'avait donné l'objectif "il faut associer les citoyens", j'aurais pas forcément fait mieux, je n'avais pas forcément d'idées. »¹

S'il existe bien des habitudes de concertation, celles-ci restent effectivement circonscrites au « public intéressé » (on y retrouve néanmoins les élus, les associations et organisations syndicales). Réputée trop technique, trop complexe, faisant appel à des connaissances scientifiques et techniques, cette politique sectorielle est demeurée éloignée du regard du grand public. Les acteurs de l'eau s'érigent eux-mêmes en « experts » de la gestion de l'eau, se démarquant ainsi des « profanes » qui ne disposent pas des connaissances et compétences suffisantes pour formuler des avis légitimes, et donc prendre part aux décisions, alors que l'eau apparaît aujourd'hui comme un enjeu de bien commun particulièrement préoccupant et mobilisateur.

L'Ifrée, association d'éducation à l'environnement

L'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) est une association loi 1901 créée en 1995 à l'initiative du Conseil régional Poitou-Charentes, de l'Etat – avec un investissement très fort de l'Éducation nationale - et des associations d'éducation à l'environnement et de protection de la nature. Elle œuvre dans le domaine de la formation pour adulte, de l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre de démarche de développement durable, et de la démocratie participative :

« L'[Ifrée] a pour objet de favoriser la mise en place d'une plus grande implication citoyenne par l'éducation à l'environnement dans une perspective de développement durable et de promouvoir une "culture environnementale partagée" pour tous les acteurs économiques, sociaux et culturels. L'Ifrée se place au service de la démocratie participative et de l'aide à la décision. »²

S'inscrivant parfaitement dans les paradigmes régionaux³, les activités de l'Ifrée se structurent autour de trois pôles principaux :

- *les formations* : très variées, elles s'adressent principalement aux professionnels de l'environnement et du développement durable : salariés de collectivités, d'associations, ou d'entreprises. Elles portent par exemple sur les pratiques d'animation nature, la sensibilisation à la biodiversité ou au gaspillage alimentaire, la

¹ Entretien T2, technicien et animateur SAGE à l'EPTB Charente, 05-12-2011.

² Extrait du site internet de l'Ifrée, en ligne : <http://ifree.asso.fr> (accès le 21-04-2010).

³ « La démocratie participative » est le slogan de la Région, et Ségolène Royal s'est fait élire à la présidence régionale en 2004 sur les thèmes de « l'excellence environnementale » et de la « démocratie participative ».

conception et l'animation de formations d'adultes, l'animation de démarches de développement durable ou de programmes de gestion des espaces, l'approche art et nature, l'implication des jeunes dans des projets d'éducation à l'environnement, etc. La dernière formation proposée par l'Ifrée, en partenariat avec l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN)¹, est une formation longue intitulée « Pilote de dispositifs participatifs. Ingénierie de la concertation et de la consultation appliquée au développement durable ». Démarrée en septembre 2015, elle s'adresse à tout salarié souhaitant mettre en œuvre des dispositifs de participation.

- *l'accompagnement des démarches de développement durable* auprès de collectivités territoriales principalement : mise en place d'Agenda 21, élaboration de Charte de pays, de Plan climat, de Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).
- *la conception d'outils pédagogiques* : modules pédagogiques, kits d'animation destinés aux animateurs de Centre permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), recension de sites intéressants pour des sorties nature à but pédagogique, etc.

À cela s'ajoute l'accompagnement des acteurs du territoire dans la création d'« emploi-environnement », dans le cadre du réseau Territoires environnement emploi (TEE)², la rédaction de fiches thématiques, livrets, lettres d'information destinés aux praticiens, ainsi qu'un volet recherche. La structure dispose effectivement en son sein d'un chercheur en sciences sociales³, et certaines de ses actions ont déjà fait l'objet de recherches⁴. Son ambition est effectivement de créer et d'entretenir des liens entre praticiens et chercheurs, comme en témoignent notamment les colloques qu'elle organise régulièrement⁵, ainsi que sa collaboration à la revue *Éducation relative à l'environnement*⁶. La recherche n'y est pas envisagée comme venant « garantir » les pratiques, mais plutôt comme un espace de

¹ L'ATEN, « Pôle de ressources et compétences pour la nature », est un Groupement d'intérêt public (GIP) dont les missions sont la formation aux méthodes de gestion durable et patrimoniale des espaces naturels, le développement d'outils de planification et d'évaluation, la mise en réseau des acteurs et des professionnels de la gestion des espaces naturels (<http://www.espaces-naturels.fr>).

² <http://www.reseau-tee.net/espace-site-qui.html>.

³ Un géographe ayant été recruté sur un demi-poste de maître de conférence à l'IUFM Poitou-Charentes et un demi-poste en tant que chargé de mission recherche à l'Ifrée.

⁴ Voir notamment l'expérimentation pour le Conseil de développement du pays Marennes-Oléron (Tapie-Grime, Blatrix, Moquay, 2007).

⁵ À titre d'exemple « Éthique et éducation à l'environnement » organisé en 2008, « Habiter : l'ancrage territorial comme support pour l'éducation à l'environnement » en 2010, ou encore « Écocitoyenneté et innovation sociale » en 2014.

⁶ La revue *Éducation relative à l'environnement : Regards - Recherches - Réflexions* est une revue rattachée à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté. L'Ifrée fait partie du comité de direction de la revue. Pour en savoir plus : <http://www.revue-ere.uqam.ca/index.html>.

réflexivité par rapport à celles-ci, pouvant contribuer à les ajuster. Enfin, la toute nouvelle formation longue proposée par l'Ifrée en partenariat avec l'ATEN montre que l'association trouve progressivement sa place dans le « marché de la participation » (Nonjon, 2006), mettant en avant sa spécificité dans le domaine de l'environnement et du développement durable, valorisant ses expériences et compétences dans l'accompagnement de démarches de développement durable, mais aussi dans la participation du public, la concertation¹, le dialogue territorial, ou encore le « diagnostic territorial » partagé.

Evidemment, les salariés de l'Ifrée sont issus de formations et de parcours professionnels très différents de ceux de l'EPTB Charente. Leurs parcours professionnels sont très fortement imbriqués dans leurs parcours associatifs et militants, principalement au sein de mouvements d'éducation populaire. Tout comme ceux qu'identifient Marion Carrel dans le cas de dispositifs participatifs au sein de quartiers populaires (2004 ; 2013), il s'agit pour la plupart de « professionnels-militants » (2013, p. 175), d'abord issus du militantisme, qui choisissent ensuite de « reconvertir leurs ressources militantes en savoir-faire professionnel » (p. 206), et de se faire acteur de la médiation entre citoyens et acteurs publics (elle les nomme « consultants-militants de la participation »). Parmi les administrateurs et les douze salariés de l'association, quatre ont joué un rôle dans la conférence de citoyens. Voici leurs portraits :

Le président de l'Ifrée (jusqu'en 2014) est largement à l'origine de ce projet de participation. Son parcours professionnel et militant conjugue éducation populaire, actions en faveur du développement territorial et défense de l'environnement. Il démarre sa carrière militante par un engagement à l'âge de quinze ans dans le mouvement d'éducation populaire Les Francas, et devient ensuite instituteur et militant du mouvement Freinet. Il est cofondateur d'un centre de découverte (Aubeterre, en sud-Charente) qu'il dirige pendant 20 ans, et a participé très activement à la bonne marche de la colonie de vacances Les Tricoles, sur l'île d'Oléron (après la vente des Tricoles en 2013, il crée une fondation du même nom qui attribue des bourses à des jeunes porteurs de projet dans le domaine environnemental). Il a également été à l'origine d'une structure d'insertion professionnelle en Charente (La Vergne). Il est aujourd'hui Vice-président de l'association Charente Nature², administrateur du GRAINE³ Poitou-Charentes, et a été élu en 2013 président du Conseil économique, social et environnemental (CESER) de la région Poitou-Charentes. Malgré ses multiples

¹ Récemment, l'Ifrée a animé la concertation pour l'élaboration d'un Programme pluriannuel de gestion (PPG) sur la rivière Tardoire, sous-affluent de la Charente.

² Association charentaise de protection de la nature et de l'environnement, affiliée à France Nature Environnement.

³ Le Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement est une association loi 1901 qui réunit des acteurs associatifs régionaux du domaine de l'éducation à l'environnement. Ses adhérents sont des personnes morales, des individuels et quelques collectivités. Sa principale mission est la mobilisation et la mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

engagements, il se considère avant tout comme un militant de l'éducation : « le fil conducteur de tout ce que j'ai fait ça a toujours été la dimension éducative, au sens très large. Quand j'ai été amené à créer une entreprise d'insertion par exemple, la dimension essentielle c'était l'approche éducative. »¹

Le directeur de l'Ifrée connaît ses premiers engagements au lycée, à travers une forte implication dans la promotion et l'animation des activités extrascolaires. Après une formation initiale en mécanique et une première expérience professionnelle dans le domaine du dessin industriel et du génie civil, il opère à l'âge de 25 ans une reconversion dans l'animation socioculturelle. Il retrouve donc ce domaine qu'il envisage alors en terme de carrière professionnelle et occupe ensuite pendant deux ans un poste de formateur en enseignement général et technique auprès de personnes issues de l'immigration dans une association œuvrant pour l'alphabétisation des migrants. Puis il fait une formation pour l'obtention du Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation, donnant la possibilité d'être responsable de structure socioculturelle. Il effectue son stage au sein d'un Parc naturel régional où il travaille à la mise en place d'un centre d'initiation à la nature, puis est embauché par le parc en tant qu'animateur nature auprès d'enfants et formateurs auprès d'enseignants. Il découvre alors le Réseau École et Nature² et le monde de l'éducation à l'environnement, ce qui le conduit à être embauché en 1995 en tant que premier salarié du GRAINE Poitou-Charentes, puis à prendre la direction de l'Ifrée en 2006.

Les deux animateurs de la conférence de citoyens ont des parcours assez différents. Le premier vient du monde de l'éducation populaire, de l'animation et du développement rural. Il a tout d'abord été berger mais a rapidement travaillé dans le milieu associatif lié au développement agricole et rural, au sein du réseau AFIP (Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales)³. Il y a développé des compétences en formation d'adulte et en animation de groupes de travail, qu'il a ensuite complété avec une formation professionnelle en ingénierie de la formation. Son entrée principale dans l'éducation à l'environnement n'est donc pas l'environnement en tant que tel (bien qu'il y ait une certaine continuité entre travail en milieu rural et questions environnementales) mais davantage celle de la formation, de l'éducation et du travail social : « J'aurais pu travailler complètement dans l'éducation sociale et solidaire, dans une structure qui s'occupe d'économie sociale [...]. Je ne suis pas un militant de l'éducation à l'environnement, je pourrais me trouver tout à fait aussi à l'aise à Emmaüs, dans une entreprise d'insertion... ce qui m'intéresse c'est travailler avec les gens, c'est l'éducation, c'est le fait d'accompagner des gens sur des choses qu'ils ont envie de faire par rapport à des projets qui les concernent. Je partage le point de vue de l'Ifrée qui est de dire qu'il y a des enjeux environnementaux, mais pour moi il y a tout

¹ Entretien T1, président de l'Ifrée, 09-07-2010.

² Le Réseau École et nature regroupe une diversité d'acteurs engagés dans l'éducation à l'environnement. C'est une plateforme d'échanges, de partages d'expériences, un centre de ressources, mais aussi un espace de conception de projets (<http://reseauecoleetnature.org>).

³ Le réseau AFIP, proche du réseau des CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), œuvre dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et du dialogue territorial (<http://www.afip.asso.fr/>), et publie une revue mensuelle d'actualités agricoles et rurales intitulée *Transrurales initiatives*. Ces deux réseaux s'inscrivent en marge de la tendance majoritaire en agriculture, en opposition à la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles).

autant d'enjeux - même peut-être plus - sociaux, économiques, politiques tout aussi importants. »¹

L'animatrice a, quant à elle, une formation initiale scientifique, elle est titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques intitulée « Aménagement en mise en valeur durable des régions », puis d'un DESS sur des questions urbaines (géographie, droit, aménagement). Ses parents enseignants étaient engagés dans l'éducation populaire, s'occupant de « centres de loisirs écolo » auxquels elle participe également et qui ont contribué à forger sa sensibilité environnementale et son goût pour l'animation : « Quand j'ai été ado j'ai commencé à faire de l'animation, à entrer un pied là-dedans, j'intervenais aussi comme éducatrice sportive dans le cadre du sport que je faisais quand j'étais plus jeune, voilà donc ça a toujours été un bain culturel. Et ces questions environnementales je les ai rencontrées assez tôt, quand j'étais enfant, dans les colos j'ai souvent eu à me lever à l'aube pour observer les chevreuils, la forêt, les bivouacs... ça fait partie des choses qui m'ont construites, et qui ont fait que ces deux préoccupations là semblaient être des choses importantes à marier »². Ce sont donc ensuite des expériences associatives en animation et éducation à l'environnement qui lui ont permis de se professionnaliser dans ce milieu - d'abord au GRAINE Poitou-Charentes, puis à l'Ifrée - même si ses études ont également joué un rôle non négligeable dans cette orientation : « Je suis plutôt partie sur des questions d'environnement et comment on peut résoudre les problèmes, de manière un peu technique aussi... Et en fait c'est en travaillant là-dessus en maîtrise que j'ai découvert la socio et je me suis dit "mais oui bien sûr, forcément, si on ne fait pas avec les gens, ça ne va pas marcher". »³

Pour la plupart, l'entrée première n'est donc pas la protection de l'environnement en tant que tel, mais davantage celle de l'éducation, de la formation, ou du travail social. S'ils font cependant tous le lien entre éducation et questions environnementales, c'est parce qu'ils se réfèrent à un certain type de pédagogie dans leurs pratiques éducatives : une pédagogie reposant sur l'expérience du milieu dans lequel la personne vit, sur l'environnement au sens large (la nature mais aussi l'environnement social, politique et culturel). Ainsi l'expérience apparaît pour eux comme une notion pivot entre éducation et environnement :

« - Vous avez donc plutôt une entrée par l'éducation populaire que par l'environnement. Mais l'intérêt pour les questions environnementales, il vient de quoi ?
- De la pédagogie Freinet, parce qu'elle repose, entre autre, sur le tâtonnement expérimental, sur l'idée d'expérience. »⁴

Les pratiques pédagogiques des salariés de l'Ifrée sont effectivement issues du mouvement de l'éducation nouvelle, évoqué dans le chapitre précédent. Nous verrons dans les chapitres suivants que cette culture pédagogique donnera une réelle spécificité à la conférence de citoyens étudiée dans ce travail. Précisons enfin que les nombreux échanges avec l'Ifrée ont

¹ Entretien T1, animateur Ifrée de la conférence de citoyens, 09-07-2010.

² Entretien T1, animatrice Ifrée de la conférence de citoyens, 09-07-2010.

³ *Ibid.*

⁴ Entretien T1, président de l'Ifrée, 09-07-2010.

largement contribué à informer ma propre recherche, et notamment à centrer ma problématique sur les processus d'apprentissage à l'œuvre au sein de cette expérience participative. Mais avant d'aborder ces questions, voyons d'abord comment le partenariat entre l'EPTB Charente et l'Ifrée s'est construit en amont de la mise en place de la conférence de citoyens.

La genèse du partenariat : l'ouverture du débat sur l'eau

À partir des documents de travail de l'Ifrée, j'ai pu reconstituer une chronologie de l'émergence du panel de citoyens. Celle-ci se complète par des entretiens avec les principaux acteurs de ce projet rencontrés lors dès la fin de mon année de Master 1, en avril 2010, ainsi qu'avec les observations des premiers comités de pilotage auxquels j'ai pu assister (presque un an avant le début de la procédure). C'est dans le cadre de débats publics locaux à l'occasion de la première consultation du public (imposée par la DCE) mais aussi lors de « forums participatifs sur l'eau » initiés par le conseil régional que des liens se sont progressivement tissés entre EPTB Charente et Ifrée, mais aussi avec d'autres acteurs associatifs ayant participé à l'ouverture du débat au niveau local.

Afin de comprendre pourquoi apparaît le projet de conférence de citoyens dès l'année 2009, il est nécessaire de faire un détour par les expériences antérieures de débat public. Celui-ci se décline tout d'abord sous forme de consultations prévues par la Directive cadre sur l'eau, mises en œuvre par les Agences de l'eau. À partir de 2004, le débat se décline à un niveau plus local à l'initiative du Conseil régional sous forme de « forums participatifs sur l'eau ». C'est alors qu'il connaît davantage d'écho au niveau régional, et l'ouverture du débat met en évidence l'enjeu profondément conflictuel de la gestion de l'eau sur ce territoire.

Les consultations prévues par la Directive cadre sur l'eau

En 2000, la Directive cadre sur l'eau (DCE) énonce comme principe « la participation active de toutes les parties concernées » à l'élaboration des politiques de gestion de l'eau, et pose un nouveau défi aux gestionnaires publics de l'eau qui doivent désormais répondre à cet impératif participatif. La DCE pose donc la question de l'ouverture des politiques de gestion de l'eau aux citoyens et bouleverse les habitudes des Agences de l'eau, qui avaient certes une tradition longue de concertation entre acteurs, mais pas en terme de participation du public.

Procédure de consultation prévue par la DCE

L'objectif fixé par la DCE est l'atteinte du bon état des milieux aquatiques sur tout le territoire européen à l'horizon 2015. Pour y répondre, la concertation entre tous les acteurs de l'eau apparaît comme essentielle et s'ouvre au grand public. La DCE impose donc aux Comités de bassin d'organiser la consultation en amont de l'élaboration ou de la mise à jour des SDAGE, et prévoit les grandes lignes de cette procédure, orchestrée par les Agences de l'eau :

Avant la consultation :

Le Comité de bassin arrête, trois ans au moins avant la date prévue d'entrée en vigueur du SDAGE, le calendrier et le programme de travail indiquant les modalités d'élaboration ou de mise à jour du SDAGE. Deux ans au moins avant la date prévue d'entrée en vigueur du SDAGE, le Comité de bassin établit une synthèse provisoire des questions importantes qui se posent dans le bassin ou groupement de bassins en matière de gestion de l'eau.

La consultation des acteurs institutionnels :

Dès que ces documents sont établis, le président du Comité de bassin les adresse, pour information et observations éventuelles, aux conseils régionaux, aux conseils généraux, aux chambres consulaires, aux conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ainsi que, lorsqu'ils existent, aux EPTB et aux organes de gestion des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux.

La consultation du grand public :

Le Comité de bassin met ces documents à la disposition du public, pendant six mois au moins, dans les préfectures et au siège de l'Agence de l'eau, où un registre est prévu pour recueillir toutes observations, ainsi que sur un site internet. La consultation est annoncée, quinze jours avant son engagement, par la publication dans un journal de diffusion nationale (et dans un ou plusieurs journaux régionaux ou locaux diffusés dans la circonscription du bassin ou du groupement de bassins) d'un avis indiquant les dates et lieux de la consultation ainsi que l'adresse du site internet.

Cette ouverture imposée par le cadre communautaire européen, à des institutions peu connues du grand public, composées principalement d'ingénieurs et de techniciens, a semble-t-il rencontré de nombreuses interrogations :

« Le SDAGE avait vraiment cet objectif là, d'associer le public. On l'a vécu un peu comme une révolution, en tout cas dans la manière dont c'était apporté par rapport aux SDAGE précédents des années 90. Là, on allait associer le public donc ça n'allait pas être uniquement une affaire de techniciens ou de structures gestionnaires... »¹

Pour Olivier Notte et Denis Salles (2011, p. 59), les Agences de l'eau ont rencontré des difficultés d'acculturation à cette nouvelle donne politique, qui demandait un renouvellement

¹ Entretien T2, technicien et animateur SAGE à l'EPTB Charente, 05-12-2011.

du système de décision en prenant en compte un nouvel acteur comme source de légitimation des décisions : « Les services des Agences de l'eau et des DIREN¹, rompus aux négociations avec les groupes intermédiaires du premier cercle de l'eau, se sont trouvés à la fois démunis et peu enclins à mettre en œuvre des procédures de consultation du grand public ».

En ce qui concerne le bassin versant de la Charente, c'est l'Agence de l'eau Adour-Garonne qui est chargée d'organiser la consultation du grand public. La première phase de consultation a eu lieu à partir de 2004. Il s'agissait d'abord d'une consultation des partenaires institutionnels où près de 2 300 structures ou personnes ont été consultées. Au total, 600 avis ont été recueillis émanant de 180 structures. À son issue, l'état des lieux de la ressource en eau a été amendé et adopté par le Comité de bassin, en vue de la seconde phase de consultation : la consultation du grand public. Celle-ci intitulée « *Enjeux pour l'eau, questions pour tous* » s'est déroulée en mars 2005. Il s'agissait d'un questionnaire diffusé à 800 000 exemplaires et accompagné de documents de vulgarisation. 25 000 personnes ont répondu au questionnaire par courrier ou sur internet. Selon un bilan tiré par l'Agence de l'eau², le public a mis l'accent sur divers enjeux dont le prix de l'eau, les pollutions, la nécessité d'économiser l'eau, celle d'une meilleure gestion des zones humides, l'irrigation et les pénuries d'eau, mais aussi le manque de communication de la part de l'Agence de l'eau, et des inquiétudes quant à la réelle prise en compte des résultats de cette consultation. À côté de cette procédure imposée par la DCE, Olivier Notte et Denis Salles (2011 ; Notte, 2012) rendent compte de « procédures libres » expérimentées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il s'agissait notamment de débats publics par « cercles d'échange », en partenariat avec la Mission d'animation des Agrobiosciences, structure d'ingénierie de débat public³. L'Agence de l'eau avait également sélectionné des « relais DCE », c'est-à-dire des médiateurs chargés de relayer la consultation vers le public et de recueillir des avis (il s'agissait par exemple d'associations de protection de la nature, d'associations de consommateurs, de chambres agricoles, de syndicats des eaux, de centres permanents d'initiation à l'environnement, etc.). Ces expérimentations ont permis d'aller au-delà de la simple information-consultation, et de permettre un véritable débat sur les territoires. Les relais DCE témoignaient d'une volonté de

¹ Direction régionale de l'environnement.

² Agence de l'eau Adour-Garonne, « Résumé des dispositions prises pour l'information et la consultation du public », Document d'accompagnement n°6 à la consultation pour le SDAGE 2010-2015 « Dessinons l'avenir de l'eau dans notre bassin », en ligne : <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/quelle-politique-de-l-eau-en-adour-garonne/un-cadre-le-sdage/documents-du-sdage-et-du-pdm.html> (accès le 23-10-2011).

³ Site internet : <http://www.agrobiosciences.org>

toucher un public généralement hors d'atteinte des informations des institutions. La deuxième consultation s'est déroulée en 2008 et portait sur le projet de SDAGE 2010-2015. Cette fois-ci le questionnaire a été envoyé à l'ensemble des foyers du bassin, soit 3,3 millions de questionnaires accompagnés d'une enveloppe pré-timbrée. Un site internet a été entièrement dédié à cette consultation. Un important effort financier (ainsi que médiatique), mais « sans réelle recherche d'innovation par rapport à l'expérience 2005 » constatent Olivier Notte et Denis Salles (2011, p. 54). Dans chaque sous-bassin versant se sont cependant déroulés des « forums locaux de l'eau » dans le but de présenter une approche territoriale des réponses apportées par le SDAGE 2010-2015. Entre réunions d'information et débats publics, ils ont essentiellement réunis les acteurs organisés de la gestion de l'eau (élus, industriels, associations, pêcheurs, agriculteurs, etc.). Pour celui concernant le bassin versant de la Charente, c'est la problématique agricole qui a essentiellement fait l'objet des discussions, notamment l'irrigation, les pollutions agricoles et l'enjeu des retenues de substitution ou « bassines », qui symbolisent le soutien à l'irrigation intensive. La consultation de 2012 (en vue du SDAGE 2016-2020) n'a encore une fois pas fait l'objet d'innovations procédurales. Le questionnaire, uniquement disponible en ligne, dans les locaux de l'Agence de l'eau et en préfecture, n'a plus été envoyé dans les foyers. Alors que la première consultation avait donné lieu à des expérimentations intéressantes en terme de mise en œuvre du débat public, les suivantes se sont davantage limitées aux obligations réglementaires. De plus, le traitement des résultats ne permet pas un réel apport de la consultation sur le contenu même de la politique de l'eau. Pour la consultation de 2005 par exemple, l'analyse a été confiée à un bureau d'étude en marketing et développement commercial qui a effectué une distribution des fréquences des réponses (tris à plat), conduisant à agréger des réponses, « sans conserver les nuances et les éventuels aspects contradictoires » (Notte, Salles, 2011, p. 56). Quant aux avis libres, il semble que l'on ne sache pas vraiment quoi en faire. Ceux-ci expriment généralement de nombreuses réserves sur les modalités de consultation¹, des critiques sur le « manque de transparence et un lobbying des groupes d'intérêts dans la formulation du questionnaire » (p. 56). Le mode de consultation par questionnaire n'est généralement pas jugée satisfaisant par les acteurs de l'eau. Pour la personne en charge du secteur Poitou-Charentes à l'Agence de l'eau Adour-Garonne, cela reste « primaire, voire primitif », même s'il met en avant les expérimentations françaises vis-à-vis d'autres pays européens :

¹ Mais aussi de fortes critiques vis-à-vis des acteurs désignés comme les principaux pollueurs, c'est-à-dire les agriculteurs (maïsculteurs notamment).

« Pour la directive cadre, on a associé le public au travers des questionnaires, et il y a à peu près tout le monde qui pense que ça a été nul, lamentable, que les questions ont été orientées... Je ne suis pas loin de penser que c'était pas non plus terrible. Maintenant, quand on fait un débriefing au niveau européen de ce qui a été fait, on s'aperçoit qu'au niveau français pour une fois on est plutôt les bons élèves de la classe, parce qu'il y en a pour qui l'association du public, ça s'est limité à l'association des partenaires, et il y en a ça s'est limité à rien du tout. Donc je me dis qu'après tout ce n'est déjà pas si mal... »¹

Quant au « forum locaux de l'eau » organisé sur le bassin de la Charente, il avoue ne pas en retirer d'enseignements. Même si le public était nombreux, ce sont « exactement les mêmes débats qui ont lieu dans les cercles plus restreints » qui se sont déroulés : « il y a eu des discussions, mais elles étaient sclérosées, habituelles, et chacun campait sur ses positions ».

Les « forums participatifs sur l'eau » : les initiatives du Conseil régional

Parallèlement aux espaces de participation créés à l'occasion des consultations DCE, les initiatives du Conseil régional Poitou-Charentes contribuent, à partir de 2004, à donner davantage d'écho au débat local sur l'eau, et à mettre en évidence sa nature conflictuelle. La question du partage de l'eau est effectivement un enjeu très conflictuel sur ce territoire : Alice Mazeaud (2011) relève ainsi la récurrence du terme « guerre de l'eau » dans la presse locale, et le fait que la région est « un principal pourvoyeur de contentieux en matière de gestion de l'eau » (p. 63). Elle explique cette situation par un important déséquilibre ressource-demande en eau en été (principalement dû aux prélèvements pour la culture du maïs), ainsi que par un développement tardif et « anarchique » de l'irrigation dans les années 1980-1990.

L'enjeu de l'eau en Poitou-Charentes

La région Poitou-Charentes est un territoire rural et peu urbanisé, la densité moyenne est de 68 habitants/km² (bien en dessous de la moyenne nationale qui est de 110 habitants/km²). La population connaît cependant une augmentation légère mais continue depuis quelques décennies, même si cette attractivité concerne essentiellement la Charente-Maritime, seul département à posséder une façade littorale. Il s'agit d'un territoire contrasté, entre la frange littorale attractive et densément peuplée (ainsi que Poitiers) et la zone intérieure rurale et faiblement peuplée. Les agglomérations sont de taille moyenne et les activités industrielles sont peu développées. La région est marquée par trois activités économiques dominantes : l'agriculture, la conchyliculture et le tourisme. Il s'agit de la quatrième région française productrice de céréales et la deuxième pour le maïs². La surface agricole représente 68% du territoire (contre 54% du territoire

¹ Entretien T1, chargé du secteur Poitou-Charentes au sein de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, membre du comité de pilotage de la conférence de citoyen, 07-02-2011.

² Selon les chiffres de l'INSEE, « Production céréalière en 2013 : comparaisons régionales ».

national). La polyculture, qui était de tradition dans les régions du centre-ouest, a quasiment disparu pour laisser place à une monoculture intensive. La politique de remembrement foncier intensif menée dès les années 1960, ainsi que la mécanisation, ont conduit à diminuer le nombre d'exploitations alors que la taille moyenne de celles-ci a augmenté. Encouragée par la Politique agricole commune (PAC)¹, l'intensification de la culture de céréales a conduit à un développement considérable de l'irrigation depuis trente ans, multipliant par 20 les volumes d'eau prélevés par les agriculteurs entre 1970 et 1996 (Bouba-Olga, Boutry, Rivaud, 2010). La région se caractérise également par une importante activité viticole. Le tourisme est la seconde activité phare de la région, le département de la Charente-Maritime se situe notamment au deuxième rang national quant à la fréquentation touristique². Le littoral atlantique et les îles charentaises attirent tous les ans de nombreux vacanciers, d'où l'importance de la ressource en eau en tant que vecteur d'attractivité touristique. La conchyliculture, représente également une activité phare du littoral picto-charentais, la région est par ailleurs la première région conchylicole française (ostréiculture et mytiliculture confondues). Cette activité dépend fortement des apports quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau, et donc des autres activités situées en amont du bassin versant. Selon l'EPTB Charente, 89% des masses d'eau du bassin Charente ne sont pas en bon état écologique³, ce qui en fait le bassin versant le plus dégradé du district Adour-Garonne. Les aménagements hydrauliques et les pollutions diffuses (nitrates) en sont les causes principales. 85% des masses d'eau souterraine du bassin présentent des concentrations en nitrates et produits phytosanitaires supérieures aux seuils tolérés.

Contrairement aux effets parfois constatés de la participation en terme de réduction des conflits, cette conflictualité a été largement construite lors de l'impulsion de la « démocratie participative » par le nouveau Conseil régional élu en 2004⁴. Celui-ci a en effet œuvré à faire entendre la voix des associations de protection de l'environnement, de pêcheurs et de consommateurs face aux représentants de l'agriculture intensive. Ces derniers bénéficiaient jusqu'alors de négociations favorables avec les acteurs publics, qui s'expliquent selon Alice Mazeaud par une forte « proximité cognitive »⁵. À travers la mise en place de « forums

¹ Mise en place dans les années 1960, la PAC a pour conséquence le développement de l'agriculture intensive irriguée en France. Elle est alors soutenue par l'État, par le biais des Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF), mais aussi par les Chambres d'agriculture et les collectivités locales.

² Selon une enquête intitulée « Suivi de la demande touristique », TNS Sofres - Direction du tourisme, mai 2011.

³ Le « bon état » d'une masse d'eau se décline en bon état chimique (présence de substances nocives) et en bon état écologique (hydro-biologique, hydro-morphologique et physico-chimique).

⁴ Ségolène Royal a été élue à la présidence régionale sur les thèmes conjoints de « l'excellence environnementale » et de la « démocratie participative », avec le soutien des Verts et de la Confédération paysanne.

⁵ Le préfet qui n'appliquait pas systématiquement les mesures de restriction des prélèvements, les agriculteurs irrigants, la Chambre d'agriculture et les collectivités locales. Alice Mazeaud emprunte la notion de « proximité cognitive » à Céline Granjou et Patrice Garin (2006).

participatifs sur l'eau » (Mazeaud, 2012), l'appel à la participation des « habitants »¹ a conduit à un processus d'« empowerment » (p. 68) des associations. S'organisant au sein d'un collectif (CARG'EAU : « Comité associatif régional pour la gestion de l'eau », créé en 2005), leur principal moyen d'action a ensuite été l'attaque des projets de retenues de substitution devant le tribunal administratif. Loin d'avoir eu comme objectif la recherche de solutions de compromis, la participation a ici eu un rôle dans la construction du conflit. Comme l'écrit Alice Mazeaud, ces forums participatifs ont eu pour effet d'initier un « débat sauvage », et ont contribué à « rompre le consensus des autorités publiques sur le thème pour donner à voir le caractère agonistique de l'enjeu et permettre ainsi aux organisateurs de contourner la coalition "agriculture intensive" » (2012, p. 64). L'ouverture du conflit n'a cependant pas toujours pris les formes policées de l'attaque en justice. Les manifestations d'agriculteurs irrigants ont notamment revêtu des formats d'expression peu pacifiques², et on peut également relever dans les médias des actes de violences ou d'agressions physiques ou verbales, attribués tantôt aux militants de la « désirrigation », tantôt aux agriculteurs irrigants³.

3.1.2. D'une démarche militante à un projet de participation

Les forums participatifs initiés par le Conseil régional ont donc permis de « rendre discutable » (Barthe, 2002) une politique agricole (et de gestion de l'eau) longtemps restée dépolitisée, verrouillée et circonscrite aux services de l'État et aux Chambres d'agriculture. Ils ont permis de rendre plus visibles des visions contradictoires du territoire, révélant toute la dimension conflictuelle de l'enjeu de l'eau. Ces forums ont néanmoins réuni principalement des acteurs organisés, même si ceux-ci demeuraient jusqu'alors minoritaires. La conférence de citoyens mise en place par la suite par l'EPTB Charente et l'Ifrée, en impliquant cette-fois ci des citoyens « ordinaires », s'inscrit dans une volonté d'élargissement du débat sur l'eau au

¹ Se sont principalement des acteurs associatifs qui ont participé à ces forums, mais « l'appel à l'habitant diluait le poids des représentants habituels du secteur de l'eau (la FNSEA, les irrigants) et légitimait l'accès à la négociation d'acteurs déjà mobilisés mais marginalisés (les pêcheurs, la Confédération paysanne, les associations de protection de l'environnement) » (Mazeaud, 2012, p. 63).

² Les articles de journaux qui font part des manifestations des agriculteurs irrigants relatent des actions de blocage de rue avec des tracteurs, de feu de pneus et de bottes de paille. Voir par exemple : S. Urbajtel, « Charente-Maritime : les irrigants en rogne contre les restrictions d'arrosage bloquent les routes », *Charente Libre*, 21 mai 2011 ; T. Brosset, « Charente-Maritime : le printemps s'annonce chaud pour la gestion de l'eau », *Sud Ouest*, 23 mars 2012.

³ Voir par exemple : L. Guyon, « Irrigation en Charente : la préfecture coupe le robinet », *Charente Libre*, 20 mai 2011 ; M. Laimé, « Charente-Maritime : 400 irrigants s'en prennent au Préfet et à des associations de défense de l'environnement », *Les eaux glacées du calcul égoïste*, 27 avril 2010, en ligne : http://www.eauxglacees.com/spip.php?page=imprimer&id_article=735 (accès le 20-10-2011).

grand public. Né de l'impulsion des acteurs associatifs souhaitant la dynamique amorcée par le Conseil régional, le projet évolue toutefois en écartant progressivement ces derniers, jusqu'à finalement ne réunir que les partenaires institutionnels de l'EPTB au sein du comité de pilotage de la démarche. Nous détaillerons enfin les principales questions auxquelles se sont confrontés les membres de ce comité de pilotage en amont de la mise en œuvre de la démarche.

Impulsion et éviction des acteurs associatifs

Le partenariat Ifrée / GRAINE / ORE

Début 2009, trois associations ayant œuvré à l'animation du débat public sur l'eau réfléchissent aux suites à donner à cette dynamique : l'Ifrée, le GRAINE Poitou-Charentes et l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE)¹. Elles ont notamment organisé et accompagné des réunions de débat public dans le cadre de la première consultation du public et construit un dispositif de formation à destination des associations et des membres des conseils de développement « L'eau : animer le débat ». L'Ifrée a donc engagé assez tôt une action d'accompagnement de la consultation imposée par la DCE, qui s'est concrétisée par une mobilisation d'acteurs divers, notamment par la constitution d'un groupe régional d'animation de la consultation 2008 qui réunissait têtes de réseaux associatifs, associations locales, membres de conseils de développement, etc. Début 2009, Ifrée, ORE et GRAINE opèrent un retour sur ces expériences et commencent à envisager les suites de ce projet d'accompagnement de la « gouvernance » dans le cadre de la DCE. La consultation des « institutionnels » par les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne (qui recouvrent chacune une partie de la région Poitou-Charentes) révèle selon eux que « la notion de "gouvernance" semble être tout sauf une priorité pour les différents acteurs auditionnés, qui ont eu tendance à mettre en avant dans leurs interventions leurs inquiétudes catégorielles »². Ce constat est la base d'un projet visant à mieux organiser les différents acteurs de l'eau dans un espace de concertation et à favoriser l'implication des habitants, tout en créant des « passerelles » entre acteurs organisés et habitants. Pour cela, ils cherchent à identifier deux

¹ Elles bénéficient de financements du Conseil régional et s'inscrivent dans les paradigmes de ce dernier : la démocratie participative et l'éducation à l'environnement et au développement durable. L'ORE se donne pour mission la sensibilisation du public, l'accès aux données sur l'environnement, l'aide à la décision. Il anime notamment le Réseau partenarial des données sur l'eau (RPDE : <http://www.eau-poitou-charentes.org/>) qui a pour objectif de recueillir et de diffuser des informations sur l'eau détenues par les acteurs en Poitou-Charentes.

² Compte-rendu de réunion Ifrée / GRAINE / ORE, 06-04-2009.

territoires volontaires pour expérimenter des « processus de gouvernance », un sur le district Adour-Garonne, et un sur le district Loire-Bretagne. C'est lors de cette recherche de territoires d'expérimentation que se créent les premiers contacts avec l'EPTB Charente.

À la recherche de « neutralité » : le retrait des acteurs associatifs

L'EPTB Charente, qui n'est alors pas encore la structure porteuse du futur SAGE Charente en émergence (mais fortement pressenti pour l'être), se montre intéressé par ce projet de gouvernance et disposé à envisager un partenariat. Dès le départ, l'Ifrée et ses partenaires refusent la position de prestation de service avec une démarche pré-établie à proposer à la structure. Ils proposent au contraire d'être accompagnateurs de l'EPTB dans sa volonté de mettre en œuvre la gouvernance dans le cadre du futur SAGE. Lors de la première rencontre entre l'EPTB Charente et les trois autres acteurs associatifs, l'enjeu principal est de s'entendre sur la notion de « gouvernance », de mettre en commun les représentations de ce qu'elle peut être, afin de trouver une base commune à ce projet. Alors que les acteurs de l'EPTB s'interrogent sur les rapports qui peuvent exister entre éducation à l'environnement et « gouvernance » telle qu'ils l'entendent, les trois structures partenaires s'appuient sur les actions menées depuis 2005 pour justifier leur légitimité à mettre en place des débats publics.

Cependant, la volonté de poursuivre la dynamique régionale se heurte rapidement à la posture de conciliation que tient à adopter l'EPTB Charente, alors fortement pressenti pour accompagner la concertation au niveau local dans le cadre du SAGE. Premier indice de recherche de neutralité, l'EPTB ne souhaite retenir qu'un projet de participation du grand public, c'est-à-dire « expérimenter la participation du grand public, des citoyens et non pas des personnes en tant qu'acteurs (pêcheurs, agriculteurs, associations) »¹, avançant l'argument selon lequel d'autres espaces sont déjà prévus pour la concertation entre acteurs de l'eau (notamment la future CLE). C'est à ce moment là que le GRAINE et l'ORE ne trouvent plus leur place dans le projet. En effet, les membres du GRAINE - principalement des associations environnementales ou d'éducation à l'environnement - mettent dès le début l'accent sur la nécessité d'impliquer le monde associatif : « si le monde associatif est absent de ce projet, il n'aboutira pas »². Le GRAINE est donc engagé à double titre, en tant que structure mais aussi en tant que tête de réseau associatif : il doit contribuer à la mobilisation des associations et à

¹ Document de travail « Préparation du projet avec l'EPTB Fleuve Charente », juillet 2009.

² Compte-rendu de réunion Ifrée / GRAINE / ORE, 20-04-2009.

leur participation à ce projet. Cependant, une fois la concertation des acteurs de l'eau remise en question par l'EPTB, GRAINE et ORE disparaissent du partenariat. De plus, l'EPTB juge le GRAINE trop engagé dans la question de l'eau pour être un opérateur de la démarche. Quant à l'ORE, structure la mieux placée pour réaliser le travail d'information sur l'état des lieux de l'eau, elle est écartée du projet à cause de son devis prohibitif. On choisit donc d'écarter les acteurs « concernés », qui disparaissent du partenariat probablement par crainte de la part de l'EPTB que la présence d'associations environnementales dans le projet ne soit un élément pouvant être utilisé pour remettre en cause la neutralité de la démarche. L'Ifrée en revanche, qui n'est pas une association de protection de la nature, bénéficie d'une certaine image d'impartialité, et ses activités sont davantage assimilées à de la médiation qu'à de l'action militante. L'on voit ici une illustration de l'analyse de Daniel Boy (2007, p. 310) du rôle assigné aux acteurs associatifs lors de la mise en place d'une procédure participative. Alors que ceux-ci sont des partenaires privilégiés du débat public à la française, ils se retrouvent marginalisés, faisant finalement l'objet d'un traitement similaire aux autres experts ou parties prenantes : ils sont appelés à « témoigner », au même titre que les autres, de leurs positions. Il s'agit effectivement du rôle qui leur sera assigné dans le déroulement de la conférence de citoyens.

C'est donc un projet de participation des citoyens uniquement qui émerge petit à petit. Le public visé devient « les habitants, en dehors des formes organisées d'acteurs tels que les associations, syndicats et autres groupements professionnels »¹. L'objectif visé est de montrer à la future CLE qu'il est pertinent de faire participer la population « parce qu'elle a de bonnes idées et qu'elle est capable de modifier/de progresser dans sa perception des choses »². Mais selon quelle modalité mettre en œuvre la participation ? Si l'ouverture du débat local sur l'eau a donné lieu à une conflictualisation de l'enjeu, la procédure construite par l'EPTB et l'Ifrée s'inscrit-elle dans cette même dynamique ?

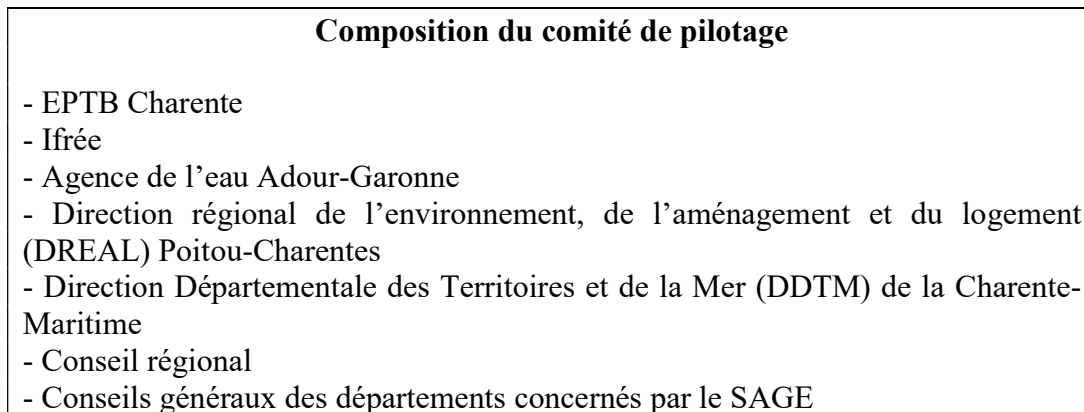
Le comité de pilotage de la conférence de citoyens

Début 2010, les partenaires - qui se réduisent donc désormais à l'EPTB Charente et l'Ifrée - tiennent tout d'abord à affirmer l'inscription de ce projet dans le cadre du futur SAGE et de la naissance de la Commission locale de l'eau. Ce qui résultera de la participation des habitants

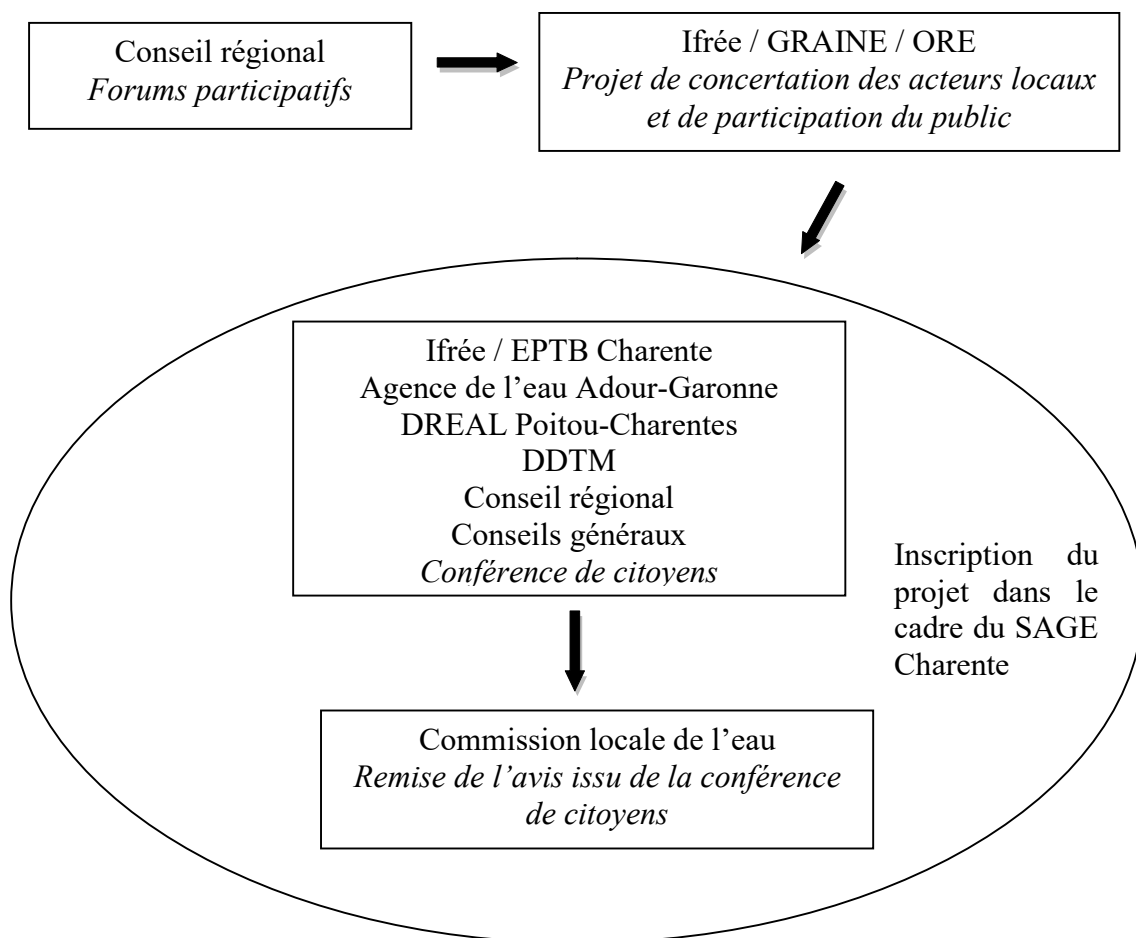
¹ Document de travail « Propositions pour le projet avec EPTB Charente », septembre 2009.

² Compte-rendu de réunion Ifrée / EPTB Charente, septembre 2009.

est effectivement envisagé comme l'une des pièces à prendre en compte dans les travaux de la future CLE. Afin d'assurer ce lien avec le SAGE et la CLE, l'EPTB constitue un comité de pilotage regroupant tous les acteurs institutionnels partenaires de l'élaboration du SAGE Charente, qui en sont également les financeurs :



Depuis les forums participatifs sur l'eau initiés par le Conseil régional, le jeu d'acteurs engagés dans cette démarche de participation a donc considérablement évolué, et avec lui le dispositif à mettre en œuvre. Voici un schéma synthétisant cette évolution :



Comme nous le verrons au cours des chapitres suivants, les réunions de ce comité de pilotage, espaces de réflexion et de décision autour de la démarche de participation, constituent les premiers espaces d'apprentissage qu'il m'ait été donné d'observer. Dans un premier temps, l'enjeu est principalement de convaincre les partenaires du SAGE de l'intérêt d'une démarche de participation qui sort de l'ordinaire, et notamment le représentant de l'Agence de l'eau, structure financeur du projet de SAGE, et donc de la démarche :

« Il a été très attentif et très en attente, dubitatif mais il a pris le pari [...] Ensuite il devait arriver à faire comprendre ça à ceux qui décident, aux commissions de l'Agence, pour attribuer les financements... Quand on a un dossier complètement hors norme il faut arriver à convaincre et pour ça il faut être un minimum convaincu. Et non seulement il a eu cette expérience là [les consultations DCE] mais je pense que les gens de l'Agence aussi l'ont eu donc ils peuvent tous légitimement se dire "encore un truc de plus, est-ce qu'on ne va pas gaspiller l'argent public ?". Dans ce sens là je pense que l'Agence, même si elle était un peu difficile à convaincre, elle a bien joué le jeu. »¹

Ensuite, c'est autour de trois questions principales que les acteurs de l'eau s'acculturent progressivement à d'autres manières de mettre en œuvre la participation du public, alternatives à la consultation par questionnaires. J'aborde ici la question de l'échelle et du dispositif de participation, ainsi que celle du public à mobiliser et de la question à soumettre à débat. Je reviens de manière plus approfondie sur les apprentissages effectués par les élus et professionnels engagés dans cette démarche dans le dernier chapitre de la thèse.

Question d'échelle et de procédure

La question de l'échelle du territoire à prendre en compte pour mettre en œuvre la participation a été la première à être débattue par le comité de pilotage, bien avant les discussions concernant la procédure. Elle a été discutée dans les réunions précédant mes premières observations, est apparue comme essentielle dans les compte-rendu. L'EPTB, qui souhaite intégrer cette démarche dans la mise en œuvre du futur SAGE, attache une importance capitale à cette question : la démarche doit concerner l'ensemble du bassin versant de la Charente. Mais les discussions avec l'Ifrée conduisent finalement à revenir sur cette exigence, les acteurs de l'EPTB prenant conscience qu'organiser la participation des habitants à l'échelle du bassin versant fait courir le risque de retomber dans une logique consultative, avec toutes les difficultés que cela implique, notamment en terme de mobilisation :

¹ Entretien T1, directrice de l'EPTB Charente, 31-03-2011.

« On est donc parti sur des petits territoires. Je crois que c'était plutôt pour des raisons de facilité, même si moi j'aurais préféré concerner tout le territoire. Mais je ne maîtrisais pas les techniques... l'Ifrée nous a dit qu'il serait plus facile de mobiliser les gens sur un petit territoire, pour faciliter les déplacements, etc. C'est vrai que c'est quand même plus facile de faire venir les gens si ce n'est que 30 km, que s'ils doivent aller à l'autre bout du SAGE. »¹

L'Ifrée s'attache effectivement à faire valoir les atouts des situations délibératives plutôt que consultatives, les débats en petits groupes et répétés dans le temps, plutôt que la consultation ponctuelle (et sans information préalable) d'un grand nombre d'habitants. Ainsi mettent-ils l'accent sur la qualité des discussions que permet cette configuration, plutôt que sur le nombre de participants, et incitent les acteurs de l'eau à revoir leurs indicateurs de légitimité, qui était pour eux davantage rattachée à l'idée de représentation (statistique) de la population d'un territoire. Les partenaires cherchent donc un dispositif original qui permette d'associer les habitants en dépassant le niveau consultatif, tout en prenant en compte le territoire global du bassin. Émerge alors l'idée de tester une démarche de participation à une échelle restreinte, dans l'idée de la reproduire ensuite pour « couvrir » l'ensemble du territoire. On commence à s'intéresser aux différentes méthodes participatives existantes, et ce sont les conférences de citoyens qui retiennent l'attention de l'Ifrée. Les membres de l'Ifrée proposent alors d'expérimenter cette procédure qu'ils ont principalement découvert à travers l'ouvrage de Pierre-Yves Guihéneuf intitulé *Chronique d'une conférence de citoyens* (2008), mais surtout à travers des échanges avec ce dernier². L'objectif est de permettre à un groupe d'habitants de se former et de débattre sur des questions liées à la gestion de l'eau, et de produire un avis collectif dont on envisage la restitution à la future Commission locale de l'eau.

Question de représentation et de public

Une fois l'échelle de territoire définie, se pose la question du public à construire. Le tirage au sort, à la base du recrutement des participants aux procédures mini-public, interroge fortement les membres du comité de pilotage lorsque l'Ifrée en fait part lors des premières réunions de préparation de la conférence de citoyens. Certains insistent sur le fait qu'un groupe restreint d'habitants sélectionnés aléatoirement ne peut être représentatif de l'ensemble du territoire du

¹ Entretien T1, ancien technicien de l'EPTB Charente, 02-02-2011.

² L'ouvrage rend compte de plusieurs expériences menées dans différents pays européens, principalement sur des problématiques liées aux territoires ruraux. Pierre-Yves Guihéneuf avait été précédemment sollicité par l'Ifrée pour intervenir dans une formation sur le « dialogue territorial ». Il sera ensuite sollicité par l'Ifrée à plusieurs étapes de la mise en œuvre de la conférence de citoyens, afin de recueillir son avis sur des éléments de méthode.

bassin versant, ce qui pose un problème de légitimité. Il est alors difficile pour l'Ifrée de faire entendre que la conférence de citoyens n'a pas pour objectif de recueillir l'avis d'un groupe qui serait ensuite présenté comme représentatif de l'avis de l'ensemble des habitants, c'est-à-dire comme « ce que pensent les habitants du bassin ». Pour l'Ifrée, la légitimité de cette procédure repose davantage sur la qualité des débats et des arguments échangés que sur la représentativité du groupe. Toutefois, comme l'écrit Loïc Blondiaux, « la légitimité dans nos sociétés étant indexée sur l'idée de représentativité, cette question est au centre de la plupart des débats dont ces dispositifs sont l'objet » (2005, p. 131). Ainsi, les membres de l'Ifrée s'efforcent d'apporter des réponses à cette question qu'ils n'avaient pas préalablement identifiée. Tout en refusant d'assurer la représentativité statistique de la population du bassin (impossible au sein d'un groupe aussi restreint), l'Ifrée propose alors d'ajuster le tirage au sort afin d'approcher une certaine diversité de personnes (en terme d'âge, de sexe, de catégories socioprofessionnelles), puisque la représentativité statistique ou sociologique semble mieux convenir aux acteurs de l'eau que le fait de s'en remettre complètement au hasard. À cet ajustement s'ajoute un deuxième type de correction du tirage au sort : l'exclusion de toutes personnes qui seraient déjà engagées - par leurs activités économiques, politiques ou associatives - dans la thématique de l'eau. J'ai précédemment montré que l'EPTB refuse de faire de cette conférence de citoyens un « double » de la future CLE, c'est la raison pour laquelle on souhaite constituer un public de citoyens « le plus éloigné possible de la logique d'acteurs engagés et organisés sur la question de l'eau »¹. Pour l'Ifrée, il s'agit plutôt d'éviter la logique de l'engagement volontaire dans des démarches participatives, et de répondre à l'objectif d'inclusion des citoyens « ordinaires ». Cela correspond par ailleurs au principe des dispositifs « mini-public » : les participants doivent être « dépourvus d'intérêts propres » (Sintomer, 2007) par rapport à l'enjeu, bien que cette volonté se heurte souvent à un écueil, celui du degré d'initiation ou d'engagement acceptable pour assurer (de manière illusoire) le caractère « désintéressé » de la participation des individus.

À la recherche d'un citoyen « neutre »

L'analyse des entretiens menés avant le début de la démarche conduit à relever l'existence d'une représentation particulière des citoyens chez les acteurs de la gestion de l'eau. Ceux-ci sont idéalisés comme « neutres », le vocabulaire utilisé pour les qualifier en est particulièrement révélateur : « citoyens ordinaires », « citoyens non identifiés », citoyens ou habitants « lambda », ou encore « citoyens

¹ Extrait d'un document de travail Ifrée, 21-05-2010.

qu'on rencontre dans la rue ». Les citoyens sont conçus comme ne représentant « aucun groupe » et comme ayant un « regard neutre », ou un regard « naïf », et la qualification peut aller assez loin : « Il découvre, c'est le regard de l'enfant, celui qui va avoir un regard différent parce qu'il va poser une question naïve mais qui finalement est une bonne question, et quand ça fait quinze ans qu'on travaille dessus, on ne la voit plus. »¹ Il est celui « n'appartenant à aucun groupe », celui qui n'est pas « impliqué », contrairement aux acteurs avec lesquels ces professionnels ont l'habitude de travailler. Et c'est d'ailleurs grâce à ce regard neutre qu'est reconnu une légitimité aux citoyens, tout comme est reconnu une légitimité aux autres acteurs pour leur positionnement engagé : « Autant quand on a un acteur qui représente un groupe, on sait qu'il représente un groupe et qu'il porte le message d'un groupe, donc il est légitime parce qu'il est président de l'association... il est légitime à porter ce message, c'est le message du groupe et c'est clairement identifié. À partir du moment où ce sont des citoyens non identifiés, ils ne représentent aucun groupe donc normalement ils ont un regard neutre. »²

Le tirage au sort et son ajustement doivent donc mener à la constitution d'un groupe de citoyens « neutres » sur la question de la gestion de l'eau. À chaque réunion du comité de pilotage, les membres de l'Ifrée ne cessent pourtant de rappeler que les participants ne seront pas, dans tous les cas, complètement « profanes » et « désengagés » sur la question traitée, ce qui contribue à faire bouger les représentations des acteurs de l'eau. Faisant valoir le fait qu'un engagement « non organisé » n'a pas forcément moins de force qu'un engagement institutionnalisé et reconnu par un collectif, l'Ifrée finit par faire entendre aux membres du comité de pilotage qu'il allait être difficile sinon impossible de saisir le degré d'engagement de chacun des participants avant le début de la procédure. De même, il serait hasardeux de considérer que les citoyens, une fois engagés dans ces processus, feraient table rase de leurs engagements ou positionnements, pour adopter une posture de « neutralité ».

La question de la composition du panel est l'objet de nombreuses réunions du comité de pilotage, ce qui révèle l'importance de son enjeu. Pour les acteurs de l'eau, il est clair que la représentativité du groupe constitue un critère essentiel afin d'affirmer le sérieux de la démarche lorsque celle-ci serait présentée auprès de la Commission locale de l'eau. Il n'est évidemment pas question de réunir un groupe d'écologistes par ailleurs engagés dans des associations locales. Le risque serait de s'attirer les foudres des représentants de la profession agricole dénonçant une tentative de manipulation de la part des acteurs publics engagés dans cette démarche, et notamment de l'EPTB, alors pressenti pour être la structure porteuse de la

¹ Entretien T1, directrice de l'EPTB Charente, 31-03-2011.

² *Ibid.*

future CLE. Le souci de prévenir les critiques des syndicats agricoles majoritaires conduit par ailleurs à revoir les règles du recrutement du panel, peu de temps avant le début de son démarrage. En effet, alors que l'on prévoit initialement un ajustement afin d'écarter les personnes qui seraient personnellement « intéressées » par l'enjeu de l'eau (un engagement militant ou une activité professionnelle), certains membres du comité de pilotage insistent finalement pour se permettre de recruter au moins un représentant de la profession agricole. Le représentant de l'Agence de l'eau et la directrice de l'EPTB s'accordent effectivement à dire que la profession agricole doit être représentée au sein du groupe au regard de l'importance économique et sociale de l'agriculture sur le territoire. Cette proposition apparaît en réalité davantage comme un élément stratégique : si l'avis final résultant de cette conférence de citoyens en venait à remettre profondément en question les pratiques agricoles conventionnelles, on peut imaginer que la présence d'un agriculteur au sein du groupe pourrait être utilisée comme un atout pour faire valoir le fait que le groupe était « représentatif » de la diversité du territoire. Refusant cette proposition, l'Ifrée insiste sur le fait que les agriculteurs ne représentent qu'un pourcentage minime de la population du territoire, et qu'il n'existe pas de raison particulière pour que ces professionnels soient représentés dans le panel alors que d'autres ne le seraient pas (ostréiculteurs, professionnels du tourisme par exemple)¹.

Les débats internes au comité de pilotage mènent finalement à une solution de compromis : afin d'éviter les personnes les plus concernées et engagées professionnellement, l'Ifrée autorise le recrutement d'individus appartenant au monde agricole mais qui ne soient pas agriculteurs exploitants encore en activité (cela peut donc être un ouvrier agricole ou un exploitant retraité). Je montre dans la partie suivante que ce compromis se concrétise finalement par le recrutement de Georges, exploitant agricole retraité et non syndiqué, ce qui semble *a priori* atténuer ses « intérêts propres ». Pour l'Ifrée, l'enjeu était davantage que le recrutement soit l'occasion de mobiliser des citoyens « ordinaires » et habituellement à l'écart des structures de participation. Un état des lieux de la littérature montre que les personnes habituellement absentes des dispositifs participatifs sont les catégories sociales les moins bien armées pour se faire entendre, c'est-à-dire « les jeunes, les catégories populaires et les personnes d'origine étrangère » (Blondiaux, 2005, p. 131). J'ai abordé cette question avec les

¹ Selon les données de l'INSEE, les agriculteurs exploitants ne représenteraient que 2% de la population sur le territoire concerné. Sur un panel alors envisagé à une quinzaine de personnes, rien n'obligeait effectivement à les représenter.

membres de l'Ifrée au début de mon stage et avant le début de la phase de recrutement, leur proposant d'envisager un mode de recrutement socialement sélectif, qui peut être un correctif nécessaire pour répondre à l'« idéal d'inclusion » (Blondiaux, 2008a) et pour éviter que ces lieux ne reproduisent l'exclusion politique qui touche généralement ces catégories¹. J'ai notamment présenté l'exemple du jury citoyen « Dem'eau » mis en place à Nantes en 2009, et étudié par Clémence Bedu (2010), pour lequel l'équipe d'animation avait recruté trois habitants d'un quartier d'habitat social nantais, par l'intermédiaire d'un chargé de quartier. Clémence Bedu soulève néanmoins le problème de la stigmatisation sociale que cette forme de discrimination positive risque de produire. Et même lorsque ceux-ci sont présents dans ces arènes, Loïc Blondiaux pose la question de la façon dont on peut rendre possible leur prise de parole : « comment les mettre à égalité de ressources discursives, argumentatives, rhétoriques et donc politiques avec les représentants des groupes sociaux dominants ? » (2005, p. 132). C'est principalement pour cette dernière raison que la proposition de passer par un mode de recrutement socialement sélectif n'a pas été retenue par l'Ifrée : cela amenait d'autres questions problématiques en termes de méthodes d'animation spécifiques nécessaires à l'inclusion de ces catégories de population dans de telles arènes de débat. Comment effectivement garantir que leur présence dans ces arènes s'accompagne d'une participation réelle ? À un public spécifique semble donc devoir correspondre un mode d'animation spécifique, ou plutôt une procédure spécifique, la conférence de citoyens apparaît donc *a priori* socialement sélective². La seule modalité sélective de recrutement a été de centrer les derniers appels téléphoniques sur les jeunes, probablement parce qu'une catégorisation par tranche d'âge apparaît comme moins stigmatisante que toute autre catégorisation.

Détail du recrutement des participants

Les participants ont été recrutés dans un rayon de vingt-cinq kilomètres autour de Saintes, lieu retenu pour les week-ends, ceci dans le but de ne pas imposer plus de 30 minutes de déplacement aux participants. Ceux-ci ont été recrutés par tirage au sort sur une liste commandée à un fournisseur de liste comprenant uniquement des habitants du périmètre préalablement défini. L'Ifrée a effectué le recrutement en interne, de nombreux appels ont été passés (environ 700 en comptant les non-réponses) à des personnes tirées au sort sur la liste. Après présentation de la démarche au téléphone, et après vérification de leur « non-engagement » sur les

¹ Pour Dominique Boullier (2009), ces « inouïs » partagent habituellement l'expérience du déni de légitimité quant à la participation aux décisions politiques les concernant

² Sans forcément aller jusqu'à la formation d'une « nouvelle élite citoyenne », les dispositifs participatifs révèlent souvent un « défaut d'inclusion interne » (Birck, 2011).

questions de l'eau, les personnes qui se montraient intéressées recevaient un courrier avec les détails du dispositif, ce qui leur permettait d'avoir le temps de la réflexion. Seules deux personnes ont été refusées : une secrétaire dans une entreprise d'irrigation et une gestionnaire de l'EPTB Charente. Afin d'avoir un panel aussi diversifié que possible, les personnes qui répondaient favorablement constituaient une liste provisoire de candidats potentiels et volontaires qui a ensuite été ajustée en fonction de quotas prédéfinis selon les caractéristiques démographiques du territoire (sexe, âge, catégories socio-professionnelles). Ensuite, s'il manquait certaines catégories de population, les appels pouvaient se poursuivre uniquement pour ces groupes. Par exemple, vers la fin du recrutement, constatant que les personnes de plus de 60 ans (retraitées) étaient plus facilement joignables et mobilisables que les personnes de moins de 30 ans, les appels vers les plus âgés ont été stoppés pour les multiplier vers les plus jeunes.

Pour y avoir pris part personnellement, le recrutement a été difficile et fastidieux. De nombreux appels ont été passés, beaucoup ont été écourtés par des personnes habituées à recevoir des appels commerciaux¹. Il n'était pas facile de faire entendre ce qu'était cette démarche assez inhabituelle. Les réponses négatives se justifiaient principalement par un manque de temps, malgré un intérêt pour la démarche quand elle était comprise, mais surtout un intérêt certain pour le thème de l'eau. La procédure demandait effectivement une lourde contrainte en termes de temps, précieux pendant le week-end pour les activités familiales et sociales. Au final, l'objectif de quinze participants a été atteint, mais trois se sont désistés avant le premier week-end pour des raisons personnelles.

Les coordonnées sociologiques de ces douze participants (leurs caractéristiques en terme d'âge, de sexe, de catégories socioprofessionnelles, ainsi que les rapports entretenus au politique et leur connaissance initiale de l'enjeu de l'eau au niveau local) sont donnés dans la partie suivante (cf. chapitre 3, partie 3.1.4).

Question de neutralité

La question du public appelé à participer apparaît donc comme un enjeu majeur lors de la mise en œuvre d'une démarche participative. L'importance accordée à la représentativité du public sera un élément que nous retrouverons chez les entrepreneurs de la mobilisation contre le gaz de schiste en Ardèche. Pour le cas de la conférence de citoyens, elle révèle les tensions inhérentes à l'enjeu débattu, et le souci pour l'EPTB d'affirmer une posture d'arbitre neutre alors que la structure est à la veille d'animer la concertation. Si certains acteurs se montrent initialement hésitants face à ce projet, c'est justement car la procédure, incertaine, ne peut leur garantir *a priori* que les propositions des citoyens se placeront sous le signe du compromis.

¹ Certains participants m'expliqueront plus tard que le terme de « panel » leur a immédiatement fait penser à une démarche *marketing* (panel de consommateurs) lorsqu'ils ont été contactés pour la première fois.

Le risque serait alors de raviver le conflit, alors que l'heure est pour eux davantage à la concertation et la recherche de consensus, comme l'exprime la directrice de l'EPTB :

« La crainte de nos partenaires c'était de ne pas légitimer des idées reçues contre lesquelles on se bat tous les jours. Si elles reviennent par la porte de derrière, par la voie de citoyens qu'on fait intervenir, ça viendrait remettre des idées reçues contre lesquelles on se bat. Et l'idée c'est de ne pas apporter des éléments qui viennent mettre de l'huile sur le feu sur des sujets sur lesquels on essaie d'avoir des consensus. »¹

Pour la plupart des membres du comité de pilotage, la mobilisation de citoyens est effectivement pensée comme devant permettre de mettre en avant une « voix de raison », une « formulation de sagesse », devant donner le ton à la future CLE :

« Ça permettrait, je pense, d'aller plus vite dans le travail de la CLE, c'est-à-dire se sachant un peu décodé par le citoyen, peut-être que l'ensemble des acteurs aura une position plus responsable plus rapidement sur les thématiques, en se disant qu'on a un peu la pression du citoyen et des habitants pour trouver une solution de compromis équilibrée et intelligente. »²

Pour ce représentant de l'Agence de l'eau, les attentes vis-à-vis de la démarche sont claires : les citoyens devraient idéalement adopter un regard « transversal », « global », mettant en avant une « gestion équilibrée » des ressources, et la « dimension de développement durable ». Pour résumé, il n'est pas attendu qu'ils prennent clairement position pour une alternative politique plutôt qu'une autre, mais davantage qu'ils appuient le processus de compromis que les acteurs publics tentent de construire. Certes, cette conférence de citoyens n'a de valeur que consultative, rien ne garantit sa prise en compte dans le futur SAGE. On peut cependant regretter qu'avant même son démarrage, l'étape essentielle de la restitution à la CLE soit déjà soumise à condition, comme l'exprime la directrice de l'EPTB :

« Pour moi, il faut que le panel arrive à quelque chose qui apporte du consensus, et pas qu'il prenne un parti. Mais bon c'est le risque, ça va aussi décider de ce qu'on fera du résultat du panel. Si on voit que le panel, dans une démarche comme ça, il apporte finalement de la divergence, qu'il met en l'air un processus qu'on essaie de construire, on va dire "bon ben voilà, la prochaine fois on leur demandera pas !". Il faut qu'il amène quelque chose de positif par rapport à la démarche. Ou alors ça veut dire qu'on a situé le panel dans un mauvais cadre. On lui a demandé de venir appuyer une démarche de consensus alors qu'il aurait fallu leur demander d'appuyer une démarche militante. »³

¹ Entretien T1, directrice de l'EPTB Charente, 31-03-2011.

² Entretien T1, chargé du secteur Poitou-Charentes au sein de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, membre du comité de pilotage de la conférence de citoyen, 07-02-2011.

³ Entretien T1, directrice de l'EPTB Charente, 31-03-2011.

S'inscrivant dans les financements alloués à la constitution de la CLE et l'animation du SAGE, la participation du public a donc été conçue comme accompagnant une dynamique de concertation et d'apaisement du conflit dans la gestion locale de l'eau. Le choix de la conférence de citoyens a entériné la circonscription du débat à un public restreint et dépourvu d'intérêts propres par rapport à l'enjeu de l'eau. Il a été choisi de la mener en huis-clos et de ne prévoir aucune publicisation jusqu'à son issue pour éviter toute « perturbation » extérieure¹, empêchant cette fois-ci l'émergence d'un « débat sauvage » non contrôlé². Pour prévenir tout amalgame avec les débats publics initiés par le Conseil régional, le terme de « panel d'habitants », décliné parfois en « panel de citoyens », a par ailleurs été privilégié à celui de « conférence de citoyens » ou de « jury citoyen ». L'Ifrée semble en effet particulièrement soucieux d'une image d'indépendance vis-à-vis de la Région, même si celle-ci reste son principal financeur : il y a quelques années, un projet de rattachement de la structure à la Région avait été refusé par la présidence de l'Ifrée. Il est probable que l'EPTB ait également préféré éviter tout amalgame pour prévenir les soupçons d'instrumentalisation de cette démarche, en raison notamment de l'hostilité du Conseil Régional à l'égard de l'irrigation intensive.

Cependant, pour certains élus locaux, l'enjeu sous-jacent est en revanche davantage celui d'une légitimation d'un discours anti-irrigation. Ainsi, le président de l'EPTB avoue souhaiter que l'avis qui résultera de la conférence de citoyens soit davantage « un aiguillon, que ça fasse réagir les gens » :

« J'aimerais bien que ça fasse avancer les choses, sans décrier ou dire "c'est vous les responsables de ceci"... mais dire "il y a des progrès à faire dans ce domaine là : est-ce que c'est normal qu'on utilise autant d'eau pour des cultures qui ne sont pas utiles à la France ? Est-ce qu'on doit gaspiller notre eau pour exporter ?" [...] Des choses comme ça dites par des associations de pêcheurs ou des associations d'écologistes ou de consommateurs, des membres intérieurs à la CLE, ça bloquera la CLE. Mais venant de l'extérieur, ça peut les faire réfléchir. Je pense que ça a le gros avantage d'être l'avis des citoyens et peut-être que les acteurs économiques vont se dire... »³

Sans vouloir faire de procès d'intention, la sensibilité militante de l'Ifrée pouvait laisser présager des attentes similaires vis-à-vis de l'issue de la démarche avant même sa mise en

¹ Nombres de procédures visant à mobiliser les « profanes » sont vivement critiquées voire perturbées par les acteurs associatifs, qui y voient une manière de contourner leurs contestations (cf. chapitre 1, partie 1.2.1.).

² Et même à son issue, la démarche n'a fait l'objet que d'une très faible publicisation, sauf à l'occasion d'une campagne de sensibilisation des élus aux enjeux de l'association du public dans le domaine de la gestion de l'eau, organisée par les Agences de l'eau françaises et l'ONEMA (cf. annexe 3).

³ Entretien T1, président de l'EPTB Charente, 03-05-2011.

œuvre. Toutefois, contrairement aux initiatives régionales précédentes, l'accent a été fortement mis sur la neutralité ou l'objectivité de la démarche, et de nombreuses précautions ont été prises pour prévenir les critiques en terme d'instrumentalisation de la participation. La recherche de neutralité et d'« extériorité » (via la sollicitation de citoyens « ordinaires ») peut ainsi être envisagé comme un élément de légitimation d'un discours qui remettrait en question l'agriculture intensive sur le territoire. Construite à la suite d'importants changements dans les rapports entre acteurs de la gestion de l'eau au niveau local, la conférence de citoyens s'inscrit donc dans un conflit que les acteurs publics cherchent à dépasser *via* le recours à la participation. Nous verrons que le recours à la participation comme moyen de dépasser les antagonismes sera un élément de similarité entre cette expérience et la mobilisation contre le gaz de schiste. Mais avant d'entrer dans la présentation de ce second terrain, donnons quelques précisions concernant les participants à la conférence de citoyens.

3.1.3. Les participants : des citoyens pas si « lambdas »

Je m'appuie ici principalement sur les entretiens menés en amont de l'expérience et permettant d'indiquer les principales caractéristiques sociologiques des participants, ainsi que leurs connaissances préalables sur l'enjeu débattu, et leur rapport au politique. Le groupe se compose de trois retraités, de sept salariés, et de deux personnes au chômage. Les jeunes en sont absents (la plus jeune a 29 ans), la classe d'âge des 45-60 ans est la plus représentée. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes (quatre femmes, huit hommes). Tous ont participé à l'intégralité de la conférence de citoyens, il n'y a donc eu aucun désistement en cours de route. Voici ci-dessous un tableau détaillant l'âge et les professions ou situations (chômage, retraite) des participants dont les prénoms ont été changés par souci d'anonymat :

	Age	Profession/situation	Commune (nombre d'habitants)
Marie	29	Formatrice en Centre de formation professionnelle et de promotion agricole	Rioux (891 hab.)
Jacques	58	Fonction publique/retraite	Chaniers (3 355 hab.)
Georges	69	Agriculteur/retraite	Berneuil (969 hab.)
Paul	54	Transporteur routier/chômage	Cognac (19 066 hab.)
Denise	70	Responsable de magasin/retraite	Saint-Georges-des-Coteaux (2 481 hab.)
Fabienne	55	Agent d'entretien dans un lycée	Chaniers (3 355 hab.)
Nathan	48	Surveillant de nuit dans un Centre d'aide par le travail	Saintes (26 470 hab.)
Etienne	38	Gérant de société de travaux public et éleveur de chevaux	Saint-Léger (562 hab.)

Fabrice	37	Informaticien/chômage	Saintes (26 470 hab.)
Loïc	46	Instituteur	Saintes (26 470 hab.)
Sophie	34	Assistante maternelle à domicile	Soulignonne (688 hab.)
Guillaume	33	Chargé d'affaires	Ecoyeux (1 178 hab.)

Ces douze participants se distinguent par leurs connaissances préalables du conflit sur l'eau, leurs socialisation politique ainsi que leurs motivations pour prendre part à cette démarche.

Connaissances préalables du conflit local sur l'eau

Contrairement aux attentes de certains membres du comité de pilotage, il s'avère illusoire de trouver des participants totalement détachés de la question traitée, tant celle-ci est vive sur le territoire. Par ailleurs, cette tendance à rechercher, dans les arènes participatives, des citoyens « neutres », ou « vierges » de tout engagement va bien entendu à l'encontre de toutes lois sociologiques :

« N'est-il pas en effet scientifiquement vain d'imaginer : d'une part, un acteur qui se désocialiserait en quelque sorte en abandonnant à l'entrée d'une arène participative ses socialisations primaires et secondaires, ses trajectoires, ressources, positions, représentations et capitaux sociaux et politiques ; et d'autre part, des interactions dans ces arènes qui se délesteraient de l'épaisseur sociologique de leur acteurs ? »
(Massardier et al., 2012, p. 79)

Il s'avère donc illusoire de considérer que, préalablement à la démarche, les citoyens n'ont aucune connaissance du conflit sur l'eau, ni n'ont construit aucun positionnement à son sujet. Tous les participants à la conférence de citoyens connaissent ce conflit régulièrement relayé dans la presse locale, notamment au printemps lorsque redémarre l'irrigation du maïs semé en avril. Certains en font aussi directement l'expérience, dans leurs activités professionnelles ou dans leurs relations de voisinage. Parmi l'ensemble des participants, un seul est un acteur direct de ce conflit : il s'agit de Georges, agriculteur, recruté parce qu'il a alors le statut de retraité.

Georges, un participant au cœur du conflit

J'ai précédemment montré que la question de la composition du groupe de citoyens fait l'objet de nombreuses vigilances de la part de l'EPTB qui tient notamment à ce qu'un représentant de la profession agricole soit présent, contre l'avis de l'Ifrée. Après avoir trouvé une solution de compromis entre les deux partenaires, c'est Georges qui est recruté, alors à la retraite depuis deux ans. Mais dans les faits, bien qu'officiellement retraité, celui-ci travaille alors toujours aussi activement, accompagnant son fils dans la reprise de son exploitation de

maïsculture irriguée. Lors de son recrutement par téléphone, Georges a effectivement précisé être retraité, mais a cependant choisi de ne pas préciser qu'il continuait alors à travailler avec son fils, l'accompagnant dans la reprise de l'exploitation. Le récit de son parcours familial et professionnel révèle que ses choix en matière de production agricole n'ont pas toujours été délibérément décidés, mais davantage contraints, notamment suite au décès de sa compagne. La première activité de Georges était effectivement un élevage de 120 vaches laitières. Mais en 1984, à 42 ans, suite au décès de sa femme et devant l'impossibilité de poursuivre seul une telle activité, il a été contraint de vendre ses vaches. Il a ensuite saisi l'opportunité de recourir à des aides financières pour transformer intégralement son exploitation en culture de maïs, profitant de la présence d'eau souterraine sur son exploitation pour forer un puits d'irrigation. Cette bifurcation intervient dans une période de développement tardif et « anarchique » - comme l'écrit Alice Mazeaud (2011, p. 63) - de l'irrigation sur le territoire picto-charentais (1980-1990), où les autorisations individuelles de forage étaient aisément accessibles. Bien que Georges soit un fervent défenseur de sa profession, il refuse aujourd'hui toute appartenance à un syndicat agricole et considère que cela ne lui apporterait aucun soutien. Il a pourtant été adhérent à la FNSEA étant plus jeune et a participé, dans ce cadre là, à des actions d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs. Il est le participant qui se trouve le plus profondément ancré au cœur du conflit sur l'eau, puisqu'il en fait une expérience quasi quotidienne. Georges raconte par exemple ses interactions houleuses avec la police de l'eau, le sabotage de matériel d'irrigation dont son voisin a été victime, mais aussi le dialogue devenu impossible avec son entourage : « J'ai un copain qui est boulanger, quand j'ai voulu lui parler du panel de l'eau, il m'a dit : "Oh, mais toi, t'es mal placé pour parler de ça, t'irrigues alors t'as rien à dire !" »¹. Nous verrons que Georges joue un rôle essentiel dans la conférence de citoyens, puisque sa présence contribue à inscrire les débats au cœur de la controverse.

Le conflit comme conflit de voisinage

Ce qui distingue les participants habitants des communes rurales (huit participants) des habitants de Saintes (trois) ou Cognac (un) est sans doute le degré de familiarité avec le conflit sur l'eau. Pour ceux résidant dans des communes rurales, le conflit se manifeste comme conflit de voisinage. Beaucoup relatent des altercations de voisinage avec des exploitants agricoles dues à la gêne suite à l'épandage de fumier, le passage de tracteurs

¹ Entretien T2, Georges, participant à la conférence de citoyens, 15-11-2011.

détruisant les fossés, ou encore le traitement par pesticides à proximité des habitations. Tout comme Georges, ils soulignent également les difficultés de dialogue avec les agriculteurs, qui peuvent aller jusqu'à de véritables conflits ouverts. Denise, la doyenne du groupe, raconte par exemple les nombreuses altercations avec l'exploitant agricole installé en face de chez elle. Depuis que le champs n'est plus destiné à l'élevage de vaches mais a été transformé en culture de maïs et blé, elle et son voisin sont entrés en conflit avec l'exploitant, d'abord à propos de la destruction des fossés suite aux passages de tracteurs (qui avait pour effet de faire monter les eaux dans leurs jardins), puis à propos du traitement par pesticides :

« Il drogue à mort, il met des pesticides pour son blé et son maïs. Il fait ses traitements souvent la nuit, comme ça on voit rien. Mais mon gendre m'a dit, parce que je me suis renseignée, il m'a dit "on va souvent le faire le soir parce que les vents sont tombés pour pas que...". Mais la première année, moi pas beaucoup, mais mon voisin a eu des arbres qui ont dérouillés. La nuit personne voit s'il y a du vent ou pas... Tout ce qui était du côté de la route avait pris. C'est pour ça qu'on ne peut pas avoir de bonnes relations avec des gars comme ça. Et moi j'estime qu'on ne doit pas traiter si près des maisons. Avant il y avait des vaches et personne ne rouspétait, on préférait bien des vaches à ça, même si elles amènent des mouches ! On est à la campagne, on l'a choisi, mais pas de se faire empoisonner ! »¹

Denise est allée jusqu'à interpellier le maire pour régler la situation à propos de la destruction des fossés, l'agriculteur n'étant pas disposé à réaliser un passage réglementaire entre son champs et la route. Elle raconte avoir d'abord été stupéfaite devant les réticences du maire à interférer dans ce conflit, puis avoir compris qu'elle n'obtiendrait pas de soutien lorsqu'elle a appris que son voisin agriculteur était aussi membre du conseil municipal. Le conflit s'est véritablement ouvert lorsqu'ensuite, elle a contacté la Direction départementale des territoires pour dénoncer, photos à l'appui, le non respect de la réglementation de son voisin. Celui-ci fût finalement contraint à réaliser un passage réglementaire entre son champ et la route. Ici, le conflit se cristallise certes autour de la gêne occasionnée par les conséquences d'une activité (l'eau qui s'écoule chez le voisin faute d'un bon entretien des fossés, les mauvaises odeurs), mais il se trouve exacerbé du fait qu'autour de cette activité plane le risque d'un « empoisonnement ». Il ne s'agit donc pas là d'un conflit mettant en jeu des néo-ruraux venus s'installer à la campagne pour le cadre de vie mais ne tolérant pas les nuisances des activités agricoles, d'autant que Denise a connu d'autres types d'activités agricoles dans son voisinage immédiat et qui occasionnaient des nuisances beaucoup plus acceptées (elle évoque les mouches de l'ancien élevage de vaches). Le conflit est vécu au-delà des conséquences

¹ Entretien T1, Denise, participante à la conférence de citoyens, 14-03-2011.

immédiates de cette activité sur le cadre de vie, il porte également sur les atteintes à la santé et à l'environnement. Pour certains participants, le conflit se cristallise ainsi parfois plus directement sur les atteintes à l'environnement local. Loïc exprime par exemple son agacement face aux dommages écologiques causés par l'irrigation pratiquée par son voisin :

« Ce sujet là me touche. J'ai un voisin qui est agriculteur, il me dit qu'il balance 80m³ d'eau par heure, de quoi remplir une piscine toutes les heures, il fait du maïs. J'ai une mare derrière chez moi qui communique avec cette source où il s'approvisionne, il y a tout un monde qui vit là, et dès qu'arrive le mois de juin, en deux jours, elle est sèche. Dès qu'ils se mettent à pomper, en moins de deux jours il n'y a plus d'eau dans la mare. Tous les êtres vivants qui sont là meurent. Il y a des choses qui m'énervent. »¹

Il poursuit en évoquant sa tentative d'engager le dialogue avec son voisin :

« Je lui ai déjà posé la question, s'il ne trouvait pas ça aberrant, mais non... Ils sont déconcertants parce qu'ils n'ont pas l'impression de faire du mal [...] Je pense qu'ils ont une manière de ne pas voir les choses, en tout cas certaines choses. Moi je comprends qu'ils ont un salaire derrière, toucher à ça c'est délicat, tout le monde défend son morceau de gras comme on dit. Mais ça ne m'empêche pas de leur dire que je ne suis pas d'accord et que petit à petit ils devraient tendre vers autre chose. »

Enfin, sans être dans le voisinage immédiat d'agriculteurs irrigants, certains participants expérimentent les conflits d'usage de l'eau dans la simple fréquentation d'un même territoire soumis à des ressources en eau limitées. En témoignent les propos de Nathan constatant les irrégularités des restrictions d'arrosage pas toujours respectées par les agriculteurs :

« Quand je vois le matin qu'il a plu toute la nuit, et je vois les canons à eau dans les maïs ça me gêne un peu. Et après je rentre chez moi et on me dit "non, vous n'avez pas le droit d'arroser votre pelouse", moi je n'ai pas de pelouse chez moi mais bon... ou arroser le jardin quand vous faites des légumes... »²

Pour d'autres, le fait de connaître des agriculteurs en tant que voisins, ou bien parce qu'ils font partie de l'entourage familial ou amical, a pu conduire à une bonne connaissance des contraintes du métier, et parfois à une opinion plutôt favorable vis-à-vis de l'irrigation et de la culture du maïs accompagnée d'une suspicion vis-à-vis de modèles agricoles alternatifs. C'est notamment le cas d'Etienne, gérant de société de travaux publics et également propriétaire d'un élevage de chevaux. Lors de l'entretien, il associe le fait d'être entrepreneur à son compte à une conscience plus accrue des contraintes économiques des agriculteurs :

« Le fait d'être à son compte, il y a beaucoup de choses qu'on voit différemment que quand on est salarié, sur plein de choses, sur la rentabilité d'un agriculteur qui est obligé

¹ Entretien T1, Loïc, participant à la conférence de citoyens, 17-03-2011.

² Entretien T1, Nathan, participant à la conférence de citoyens, 18-03-2011.

d'irriguer, obligé de mettre certains produits pour que ça pousse ou pour éviter les bestioles. Aujourd'hui on parle de plus en plus du bio, du bio, mais ça fait pas tout ! »¹

Il poursuit ensuite en opposant les habitants des centres urbains aux habitants des communes rurales, considérant - à juste titre - que les urbains ont souvent moins conscience de la réalité du métier d'agriculteur que les ruraux, qui les côtoient de manière plus directe. Etienne n'a cependant pas d'exploitations agricoles dans son voisinage direct, ce qui explique qu'il n'évoque à aucun moment les nuisances exprimées par d'autres participants ci-dessus.

Le conflit présent dans les activités professionnelles ou militantes

Au-delà de connaître le conflit sur l'eau en tant que simple habitant du territoire, l'enjeu peut également avoir été davantage appréhendé au sein des activités professionnelles des participants, ainsi que dans le cadre d'activités militantes ou citoyennes.

Marie est la participante qui, après Georges, est la plus engagée sur les questions de gestion de l'eau et d'agriculture par son activité professionnelle. Après avoir effectué des études de biologie spécialisée en physiologie végétale, Marie est aujourd'hui formatrice dans un Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et assure des formations d'agriculteurs, arboriculteurs, et horticulteurs devant obtenir des certificats obligatoires pour l'utilisation de certains produits. Elle possède donc des compétences de type scientifique sur les composés chimiques des produits utilisés par les agriculteurs, sur leurs effets en termes de pollutions diffuses, et maîtrise également la législation entourant leur utilisation. Ses connaissances portent également sur les conséquences sur la santé de l'utilisation des produits phytosanitaires, registre dont elle reconnaît l'efficacité en terme de sensibilisation :

« Quand je leur dis que 100% des cours d'eau en Poitou-Charentes sont contaminés par les produits phytosanitaires ça les étonne quand même. Mais moi j'arrive à les marquer sur l'impact sur la santé, parce que j'ai des trucs un peu percutants, des exemples concrets à leur donner et quand ils sortent de là ils se disent "il faut que je fasse plus attention à la santé", mais l'environnement ils s'en fichent, ça touche pas à leur portefeuille. Alors que la santé ça les touche eux ! »²

Marie est la participante qui connaît le mieux, après Georges, la réalité du métier des agriculteurs. Elle a une attitude très compréhensive à l'égard de leurs choix dont elle connaît les contraintes, et dispose également d'une bonne connaissance du contexte historique de

¹ Entretien T1, Etienne, participant à la conférence de citoyens, 16-03-2011.

² Entretien T1, Marie, participante à la conférence de citoyens, 15-03-2011.

développement de l'agriculture intensive et de l'irrigation dans la région. Pourtant, Marie se définit elle-même comme « écolo », bien qu'elle s'efforce, dans son travail, de le masquer :

« Appliquer des produits c'est nécessaire pour avoir une récolte et pour vivre, pour avoir un salaire, ce que je peux comprendre. Après il y en a qui n'en ont rien à faire. Et il y a ceux qui disent que c'est aussi la lessive que les gens utilisent, que c'est plutôt le jardinier amateur qui balance dans les égouts et donc dans l'eau... Pour que ça se passe bien en formation il faut acquiescer, moi j'essaie de ne pas trop les contredire, de ne pas trop leur donner mon point de vue un peu écolo parce que ça leur plaît pas trop. Ils sont obligés de faire la formation, donc si je les sens dès le début un peu réfractaires... »¹

Nous verrons dans les chapitres suivants qu'au-delà de la reconnaissance de ses compétences scientifiques, les savoir-faire coopératifs développés par Marie dans son activité professionnelle seront particulièrement mobilisés au cours de la conférence de citoyens. Son positionnement dans un entre deux jouera notamment un rôle dans l'inclusion de Georges au sein du groupe, et finalement des préoccupations de ce dernier dans l'avis final.

Marie n'est pas la seule à avoir effectué une formation initiale ayant un rapport plus ou moins direct avec l'eau et l'agriculture. Nathan, 48 ans, surveillant de nuit dans un Centre de formation par le travail, a préalablement fait une école agricole étant jeune, avant de finalement s'orienter dans le domaine du médico-social. Il dispose donc de connaissances sur l'agriculture, le métier d'agriculteur ainsi que sur l'organisation politique de la gestion de l'eau à propos de laquelle il soupçonne la mainmise des syndicats agricoles majoritaires :

« Les comités de bassin j'en ai entendu parler parce qu'en agriculture on connaît, et je trouve ça un peu opaque comme gestion. L'idée est intéressante de passer au-delà des régions, des départements, mais on ne voit pas ce qui se passe et j'aimerais bien savoir quelle est le rôle politique qu'ils peuvent avoir, politique dans un sens large, et comment ils mettent en place les multiples usages de l'eau ? Moi j'ai l'impression que les comités de bassin c'est surtout pour l'agriculture... »²

Si Nathan est le participant qui témoigne le plus d'une lecture politique de la question en amont de la conférence de citoyens, c'est sans doute parce qu'il est le participant le plus politisé du groupe. Celui-ci est en effet également militant à Force ouvrière, délégué syndical dans le centre de formation où il travaille, et conseiller fédéral au sein de la fédération nationale de son syndicat. Au-delà de son mandat syndical, Nathan est de manière générale un individu qui se tient informé, participe à des débats publics, des projections de documentaires, et pour qui l'actualité politique tient une place importante au sein des discussions avec sa

¹ *Ibid.*

² Entretien T1, Nathan, participant à la conférence de citoyens, 18-03-2011.

compagne, également politisée, ses enfants et ses amis. Suivant de près l'actualité politique locale, il constate amèrement que les représentants agricoles disposent d'un poids important dans les médias, et déplore l'agressivité de leurs revendications. Pour l'illustrer, il évoque la canicule de 2003 qui a eu des conséquences économiques importantes pour les agriculteurs, mais surtout des conséquences sanitaires et sociales bien plus graves :

« C'est vrai qu'ils sont très peu et ils ont beaucoup d'aura. En 2003, quand il y avait eu la canicule, les gens souffraient de chaud, nous on avait un manque d'électricité et un manque d'eau, et eux ils disaient "faut qu'on arrose, faut qu'on arrose !" J'ai trouvé ça tout à fait bizarre, un discours complètement décalé. Je sais bien, j'ai travaillé aussi dans l'agriculture, de voir son champ cramer au soleil ça ne fait jamais de bien, c'est désolant, mais j'ai senti que par rapport à ce qui se passait à ce moment là... Faut dire ce qui est : les 10 à 20 000 morts en France dus au dessèchement était un problème qui était pour moi beaucoup plus grave, et moins entendu que le problème agricole. Et j'ai trouvé qu'ils étaient très agressifs en disant "oui mais nous aussi on meurt !", mais on ne meurt pas de la même façon économiquement que... Et puis à cette époque là j'étais déjà dans le médico-social donc je savais de quoi je parlais, et on ne pouvait pas en placer une, c'était l'agriculture, l'agriculture qui souffrait... Ben le médico-social souffrait, n'avait pas de climatisation, de moyens par rapport à ça, et il y a des gens qui mourraient. J'ai trouvé ça très agressif de leur part [...] On les a vu dans les journaux, à la radio, ces gens là on pris beaucoup de place pour rien. »¹

Fabienne, agent d'entretien dans un lycée, est également déléguée syndicale et témoigne d'une socialisation politique importante. Par ses rencontres militantes et ses lectures, elle a également forgé une opinion plutôt défavorable à l'agriculture intensive et à l'irrigation.

Pour les participants dont ni les études ni la profession n'ont donné l'occasion d'appréhender les enjeux liés à la gestion de l'eau, ceux-ci sont tout de même connus au travers de pratiques de citoyenneté ayant un rapport plus ou moins direct avec cette thématique. C'est le cas de Loïc, engagé au sein d'une association de circuits courts. Cette activité associative lui a permis de rencontrer des militants engagés sur les questions environnementales, et notamment les membres d'un collectif local luttant pour le retour en régie publique de l'eau potable dans sa commune. Il a ainsi été sensibilisé à cette question, et s'est forgé une opinion sur le sujet :

« Il y a des choses comme ça qui m'agacent, l'exploitation de l'eau m'énerve, je trouve pas ça normal. L'eau devrait être régie par la nation, le pays, c'est un bien commun, il ne faut pas toucher à ça. C'est un élément de vie, on ne joue pas avec ça. Je pense que ça doit être une organisation nationale et pas des groupuscules qui se forment pour faire du pognon avec l'eau. »²

¹ *Ibid.*

² Entretien T1, Loïc, participant à la conférence de citoyens, 17-03-2011.

Pour d'autres participants enfin, le conflit est principalement connu à travers les médias. Il s'agit des participants habitant en ville, ou installés depuis peu dans la région, qui n'ont pas d'activités professionnelles ou associatives en lien avec cette thématique. Ils se caractérisent par une opinion préalable sur la question beaucoup moins construite, et lors des entretiens préalables à la démarche, ils sont plus hésitants, comme en témoignent par exemple Fabrice :

« On entend parler des agriculteurs, avec le maïs l'été, ils vont user un peu d'eau, mais après on est arrivé dans une société où il faut que tout le monde puisse consommer, nous on est des consommateurs aussi, donc si on veut du maïs il faut bien que le maïs pousse... Après chaque paysan, par lui-même, doit arriver à un juste milieu aussi. Mais on sait très bien que quand on est agriculteur on a besoin d'eau. »¹

On voit donc que l'enjeu de l'eau et de l'agriculture sont finalement très présents chez les habitants d'un territoire où la controverse est inévitable tant son importance est grande, et ceci en amont de leur participation à la conférence de citoyens. Elle est effectivement soit directement présente dans le quotidien d'une activité professionnelle (Georges et Marie), soit vécue avant tout dans l'expérience d'un territoire en tant qu'habitant et parfois voisin direct d'un agriculteur (Denise, Loïc, Etienne, Sophie), soit appréhendée à travers un engagement associatif (Loïc) ou tout simplement une politisation importante (Nathan, Fabienne), soit enfin connue à travers son écho dans les médias locaux (Fabrice, Guillaume, Jacques, Paul).

Distance au politique, multiplicité des formes d'engagement

Les premiers entretiens avec les participants ont eu lieu entre deux tours d'élections cantonales, occasion propice pour les interroger sur leur rapport au vote et aux représentants.

Distance et méfiance vis-à-vis des représentants politiques

Les propos des participants ont révélé des signes d'éloignement de la sphère politique, un certain cynisme et une désillusion vis-à-vis des représentants :

« En fin de compte dans les communes on vote et ça s'arrête là. Dès fois on donne mandat à un maire, à un conseiller général, et on s'aperçoit que le mandat n'est pas respecté, je n'appelle pas ça franchement de la démocratie. [...] Je ne vais plus voter, si je vais voter mais je vote blanc. [...] Je me suis rendu compte que les mandats qu'on a donné aux politiques depuis des années et des années, ce ne sont pas des mandats. Ils font ce qu'ils veulent donc ça me gêne. »²

¹ Entretien T1, Fabrice, participant à la conférence de citoyens, 16-03-2011.

² Entretien T1, Nathan, participant à la conférence de citoyens, 18-03-2011.

« Moi je ne suis pas allé voter, parce que comme beaucoup de gens qui ne sont pas allés voter, je pense qu'on fait appel aux citoyens mais après ils ne sont pas écoutés. [...] C'est bien joli de faire appel aux gens, de demander des choses, et après de faire des promesses qui ne sont pas tenues. En fait, c'est souvent après des questions financières qui reviennent. Et le citoyen repart en seconde zone. »¹

On trouve également une critique d'un système élitiste qui ne laisse pas la place aux citoyens dans les processus de décision :

« On n'est pas vraiment dans une démocratie en fait. [...] C'est du royalisme déguisé, on va dire ça comme ça, avec des gens qui ont des privilèges et qui font un peu ce qu'ils veulent. J'exagère peut-être pour certaines personnes qui ont l'impression de faire un travail honnête. Mais je pense qu'ils n'imaginent pas à quel point on est ignoré, je parle des politiciens en général. »²

Enfin, certains expriment une perte de repère sur l'échiquier politique et l'incapacité de trouver un parti capable de représenter leurs préoccupations :

« La dernière fois je ne suis pas allé voter... c'est un doute qui s'installe, ce n'est pas facile de trouver des repères. Moi politiquement je me situerais au centre, mais ce n'est pas un bon truc non plus puisqu'il faut une balance pour faire avancer les choses, sinon on reste un peu immobile. Sinon je serais peut-être pour un autre parti qui n'existe pas vraiment, ni de droite, ni de gauche, enfin un parti vers l'avant plutôt. C'est un petit peu ça mon souci, j'ai du mal à trouver ce qui pourrait me représenter. »³

Enfin, pour ceux qui tiennent tout de même à exercer leur droit de vote, il s'agit la plupart du temps d'un vote par défaut que par conviction véritable :

« Je tiens à exercer mon droit de vote, même si je ne suis pas convaincue dans ce que je vote. Je vais plutôt voter pour essayer qu'il y ait des partis qui ne passent pas parce que je me dis que eux vraiment je n'aimerais pas, mais ce pour quoi je vote je ne suis pas convaincue à 100% non plus. »⁴

Nous verrons dans la partie suivante que les citoyens mobilisés contre le gaz de schiste partagent un rapport au vote et aux représentants politiques relativement similaire.

Des formes d'engagement pluriels

Dans les deux cas également, on opère généralement une distinction forte entre militantisme et engagement, et les citoyens rencontrés se définissent spontanément davantage comme des personnes engagées que comme des militants. Parmi les participants à la conférence de citoyens, aucun n'est membre d'un parti politique, mais on peut en revanche parler de

¹ Entretien T1, Fabrice, participant à la conférence de citoyens, 16-03-2011.

² Entretien T2, Loïc, participant à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

³ Entretien T1, Fabrice, participant à la conférence de citoyens, 16-03-2011.

⁴ Entretien T1, Marie, participante à la conférence de citoyens, 15-03-2011.

« carrière militante » pour deux participants. Tout d'abord Nathan, délégué syndical à Force ouvrière depuis vingt-cinq ans. Originaire de Bretagne, il a participé étant jeune aux mobilisations anti-nucléaires. Mais son militantisme n'est pas qu'écologiste, il est avant tout social, et contient la question environnementale en tant qu'un des éléments de revendications avant tout sociales :

« Je n'ai pas de sensibilité environnementale... Pour moi l'environnement rentre dans une revendication syndicale, dans le sens où on doit faire en sorte que le travail respecte... Pour moi pouvoir respirer un air pur, pouvoir boire une eau propre ça me paraît être aussi important que de travailler [...] Moi je demande à l'entreprise qui veut faire de l'argent, de le faire dans un contexte social, environnemental, culturel... Faire de l'argent pour faire de l'argent... Moi j'ai plutôt envie que la prise en compte de l'environnement soit dans un souci social : chacun doit respirer, doit boire de l'eau, personne n'a le droit de se tuer au travail... Mais je ne comprends pas des fois les écologistes sur certaines choses, j'ai pas une vision politique de l'environnement, j'ai une vision sociale. »¹

Fabienne est également militante syndicale depuis dix-huit ans au moment de la conférence de citoyens. Elle a tout d'abord été affiliée à la CGT lorsqu'elle travaillait dans une usine textile où elle a participé à une action collective lors de sa fermeture pour délocalisation, et est désormais à la FSU depuis qu'elle travaille dans un lycée. Ses activités syndicales sont moindres par rapport à Nathan, puisqu'elle n'est pas déléguée syndicale comme ce dernier, et n'a pas non plus de mandats nationaux. Elle joue davantage le rôle de relais de l'information auprès de ses collègues, et avoue ne pas prendre beaucoup la parole lors des réunions, qu'elle préfère déléguer aux militants les plus expérimentés en la matière :

« Après il y a les réunions dans les lycées et collèges pour faire connaître le syndicat, mais moi je ne le fais pas parce qu'il faut prendre la parole et surtout ne pas se tromper dans ce qu'on dit, faire attention à la façon dont on le dit parce qu'il peut y avoir deux façons de transmettre, et des fois les gens ne reçoivent pas de la même manière ce que vous avez pensé dire de manière innocente. Donc je veux pas me mouiller dans ce genre de truc. Je suis pas assez forte, je crois qu'il faut avoir une bonne maîtrise de la parole, il y a des personnes dans le syndicat qui sont très forts pour ça, qui connaissent toutes les lois, faut vraiment être... c'est complexe donc faut faire attention. »

Fabienne a également déjà fait partie d'une liste lors d'élections municipales. Elle consacre une bonne partie de son temps libre à des lectures de magazines et revues diverses en sciences et sciences humaines et sociales (*Ça m'intéresse*, magazine de vulgarisation scientifique, *Sciences et avenir*, *GEO*) qu'elle emprunte au Centre d'information et de documentation du lycée dans lequel elle travaille.

¹ Entretien T1, Nathan, participant à la conférence de citoyens, 18-03-2011.

Aucun autre participant ne connaît ou n'a connu d'engagements politiques, sauf Loïc qui est membre d'une association de circuit court au moment de sa participation à la conférence de citoyens. En revanche, de multiples formes d'engagement sont repérables chez les citoyens interrogés, pour qui la citoyenneté se vit comme « citoyenneté ordinaire », par exemple dans l'entraide au sein du lieu de vie. Il s'agit là d'une citoyenneté qui s'exerce au quotidien et dans un environnement proche, comme le relate Sophie, 34 ans, assistante maternelle :

« - *C'est quoi la citoyenneté pour vous, à part aller voter ?*

- Ce sont tous les gestes citoyens, trier les poubelles... Dans notre petit village c'est s'aider les uns les autres. Il y a beaucoup d'entraide dans le village, notre voisin en face est gravement malade, on le sait, on va l'aider, on a un autre monsieur qui est diabétique, quand il veut aller faire les courses, il n'y a pas de souci, on y va, c'est important parce que c'est un petit village, tout le monde se connaît. »¹

Sophie est aussi engagée au sein de l'association des parents d'élèves de l'école de sa commune, et également membre d'un collectif de parents d'enfants dyspraxiques depuis la naissance de leur fille. Elle assiste régulièrement à des débats, et y trouve un lieu d'échange d'expériences et de soutien. L'engagement peut également prendre des formes davantage privées, et être vécu dans des habitudes de consommation énergétiques ou alimentaires, l'adhésion à une AMAP², des changements de modes de déplacement, la revendication de gestes « éco-citoyens », assimilés à un respect de la nature mais également de la vie en communauté :

« Être citoyen c'est aussi savoir vivre là où on habite, si on jette nos ordures n'importe où, si on ne respecte pas la vie en communauté, c'est aussi ça être citoyen, c'est respecter sa ville, son environnement, ses voisins. C'est ne pas jeter ses mégots par terre, ses papiers, ne pas abandonner ses batteries ou son huile dans une forêt, parce qu'on n'est pas tout seul. »³

Loïc, engagé au sein d'une association de circuits courts, exprime également sa sensibilité aux questions environnementales :

« Moi personnellement je suis assez engagé sur l'environnement ça me touche. Donc ça ressort souvent, à travers plein de choses : l'eau, la nourriture... J'essaie de manger le plus sain possible, j'y pense souvent, je fais attention, je suis vigilant dans ce que j'achète. Je récupère l'eau de mes toits, je trouve ça dommage que ça ne se fasse pas de façon plus intensive. Les agriculteurs ils ont des toits, on aurait des réserves là pour les champs. Moi je m'en sers pour mon jardin. Je n'ouvre pas mon robinet de l'été pour arroser mes plantes.

- *C'est une sensibilité environnementale qui vient de votre éducation ?*

¹ Entretien T1, Sophie, participante à la conférence de citoyens, 21-03-2011.

² Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

³ Entretien T1, Marie, participante à la conférence de citoyens, 15-03-2011.

- C'est une sensibilité tout court, à ce qui m'entoure, aux gens, aux choses, j'ai toujours senti qu'on a tous un rapport, nous et les éléments extérieurs, donc naturellement je sens qu'à chaque fois qu'on tape là dedans on se trompe. Après j'ai appris par des amis, des films, des livres, des journaux, la radio... J'ai appris des choses qui m'ont fait prendre conscience de plus en plus de ce qui se passe autour de nous, c'est ce qui m'éveille petit à petit, j'en apprend tous les jours. »¹

La nature comme valeur commune

La nature apparaît dans les entretiens comme une valeur à laquelle il est difficile de ne pas se référer, et sa défense apparaît comme l'un des moteurs de l'engagement dans cette expérience. Certains interviewés se sont particulièrement attachés à revendiquer cette valeur, notamment Georges, dont la profession fait pourtant l'objet des critiques des écologistes :

« Je ne suis certainement pas écolo, mais je vais vous dire ce que j'ai fait : je me suis fait un petit étang. Dans cet étang il y a des poissons, il y a des canards [...] Et j'ai fait ça parce que quand on a fait le remembrement, comme c'était des points bas il y avait toujours de l'eau toute l'année, j'ai dit : il faut que je fasse un coin avec de l'eau pour pouvoir arriver à maintenir du gibier donc les palombes. J'aime bien voir les oiseaux, j'aime bien ça, j'aime bien la nature, faut pas croire... Et donc j'ai fait ça et j'en suis content. J'aime bien y aller, j'y ai travaillé hier toute la journée autour j'étais vraiment bien, je voyais les canards sauvages qui y étaient, dès que je m'approchais ils s'en allaient, ils faisaient un tour, ils revenaient. Il y a des poules d'eau, il y a tout ça... »²

Le rapport sensible et affectif à la nature et à l'eau constitue pour la plupart des participants un ressort de leur engagement dans l'expérience. En effet, si la gestion technocratique de l'environnement a certainement contribué à instaurer une distance durable entre les institutions de gestion de l'environnement et le grand public, les relations entre l'environnement (la nature et ses éléments, les paysages) et les individus et les sociétés sont en revanche très forts. Tous sans exception ont par exemple exprimé un rapport affectif à l'eau en tant que milieu naturel. Fleuves, rivières, ruisseaux, marais, lacs, étangs, bords de mer sont des milieux naturels qui touchent les sensibilités, qui évoquent des souvenirs d'enfance ou symbolisent des lieux de convivialité familiale ou sociale :

« Il y a un endroit sur Chaniers, ça s'appelle le moulin de la Benne, c'est un ancien moulin à eau, sur un petit affluent de la Charente, c'est calme et reposant. »³

« Je pense aussi à d'autres rivières que j'aime beaucoup et où je vais de temps en temps, c'est la Seugne, c'est un endroit fabuleux parce que c'est très sauvage, on se croirait dans des marais exotiques par moment quand on est au milieu des canaux. »¹

¹ Entretien T1, Loïc, participant à la conférence de citoyens, 17-03-2011.

² Entretien T1, Georges, participant à la conférence de citoyens, 01-03-2011.

³ Entretien T1, Fabrice, participant à la conférence de citoyens, 16-03-2011.

« Ce qu'on aime bien faire c'est aller à la plage le soir, quand tout le monde quitte la plage pour rentrer dans leurs locations, nous on y va, à 18h, pour faire un pique-nique et aller se baigner. L'année dernière j'ai emmené ma fille pour la première fois. »²

Nous voyons à quel point l'eau en tant que milieu naturel fait l'objet d'un certain attachement, que des « lieux d'eau » peuvent être investis par des sentiments et des souvenirs forts, pour la qualité des paysages qu'ils proposent, mais aussi par l'espace de bien-être qu'ils offrent. Dans l'extrait d'entretien ci-dessous, la « petite rivière », le « petit coin ombragé », a constitué un « abri », un élément protecteur dans un moment fort d'une vie, la naissance d'un enfant :

« J'ai une petite rivière que j'aime bien, ça s'appelle le Bramerit [...] J'aime beaucoup cette rivière, j'y vais pour me balader, surtout dans la partie inférieure, sur Coulonge, je trouve très chouette. Et c'est aussi des souvenirs, on a passé quinze jours, trois semaines les pieds dans l'eau là-bas pendant la canicule à la naissance de mon fils. On crevait de chaud dans les maisons, et là-bas il y a un petit coin ombragé, et on ne supportait plus d'être à la maison parce que ma femme était enceinte. Mon fils est né le 7 août 2003, pendant la canicule, le jour où il a fait le plus chaud à Saintes, et peut-être même en France. C'était assez lourd, on ne pouvait pas bouger donc on allait sous notre abri. On avait les pieds dans l'eau et on passait les après-midis là-bas pour qu'elle soit un peu mieux physiquement. Donc j'ai un petit sentiment sympa avec cette rivière. » (Nathan)

L'eau apparaît donc comme un élément particulièrement mobilisateur pour l'ensemble des interviewés, en tant que « bien commun » à préserver. Il s'agit d'un élément naturel qui tient une place importante dans les histoires individuelles et collectives, comme le montrent par exemple René Barbier et Gaston Pineau dans leur ouvrage *Les eaux écoformatrices* (2001). Elle joue également un rôle incontournable dans la construction des territoires : l'eau opère des liaisons dans l'espace et dans le temps, entre l'amont et l'aval d'une rivière par exemple, ou entre différentes générations, puisque c'est toujours la même eau qui revient, suivant un cycle naturel. C'est pourquoi il s'agit d'un élément souvent défini comme moteur de vivre-ensemble, comme l'écrit Olivier Meier (2008, p. 27) : « L'eau a ce merveilleux potentiel factitif de coopération et de vivre-ensemble, que d'autres ressources n'ont pas, parce qu'elle est unique, vitale, et qu'elle a ce pouvoir de l'exprimer à travers des qualités physiques, sensibles, symboliques ». Les propos de Fabrice concernant le fleuve Charente témoignent de cette conscience : « J'ai conscience que c'est une artère, comme une artère du corps, mais

¹ Entretien T1, Loïc, participant à la conférence de citoyens, 17-03-2011.

² Entretien T1, Marie, participante à la conférence de citoyens, 15-03-2011.

c'est une artère du pays. [...] J'ai conscience que c'est vital pour l'humanité qui vit ici, donc c'est très important. »¹

Loin d'être « neutres » ou « non concernés » par la question de l'eau, les entretiens révèlent au contraire une conscience forte des enjeux du territoire, et un degré de « concernement » non négligeable. Tous témoignent d'un intérêt pour les enjeux locaux de la gestion de l'eau. Le problème de la pression de l'usage agricole sur la ressource en eau est évoqué dans chacun des entretiens, qui révèlent des connaissances, mais aussi parfois des prises de position.

Des inégalités de compétences politiques

Il n'est pas donné à tout un chacun de parler politique, et par là même de s'inscrire dans un débat conflictuel : « La capacité d'un acteur à parler politique dépend à la fois de la conscience qu'il a des clivages sociaux, du système idéologique dans lequel il s'inscrit et de la situation » (Duchesne, Haegel, 2001, p. 99). La socialisation politique propre à chaque individu joue effectivement un rôle majeur dans la propension et la capacité à politiser, c'est-à-dire « à considérer les faits et les choses autrement que comme des incidents, à trouver entre les situations des liens, des points communs induits par les clivages fondamentaux qui traversent toute société » (Duchesne, Haegel, 2001, p. 100). Ainsi, la socialisation politique propre à chaque individu lui confère à la fois des compétences cognitives et des compétences sociales :

« Pierre Bourdieu et Daniel Gaxie distinguent bien ces deux facettes de la compétence : la compétence technique, qui renvoie à des processus de connaissance et se trouve garantie par les titres scolaires, et la compétence statutaire "sentiment (socialement autorisé et encouragé) d'être fondé à s'occuper de politique, d'être autorisé à parler politique, d'avoir autorité pour parler politiquement des choses politiques" » (Duchesne, Haegel, 2001, p. 100, citant Bourdieu, 1977, p. 2).

Ces compétences politiques sont inégalement distribuées parmi les individus et les groupes sociaux. Les lieux d'exercice du politique sont en effet généralement propices à une observation de la reproduction des inégalités de genre, de classe et de race (Fillieule, Roux, 2009), qu'il s'agisse de dispositifs participatifs ou de mouvements sociaux. Le niveau de diplôme est bien souvent un facteur discriminant de l'inclusion au sein de ces arènes, qui nécessitent des compétences cognitives et argumentatives non négligeables. De même, les

¹ Entretien T1, Fabrice, participant à la conférence de citoyens, 16-03-2011.

compétences rhétoriques propres aux individus politisés sont généralement valorisées et déterminent souvent la distribution des prises de parole, surtout lors de débats conflictuels.

Dans le cas de la conférence de citoyens, même si le mode de recrutement permet d'inclure des individus habituellement à l'écart des structures de participation, se pose ensuite la question de leur inclusion au sein des discussions dans ces arènes (Blondiaux, 2005, p. 132). Si prendre la parole en public est souvent redouté, c'est sans doute car il s'agit d'un « acte de langage » (Austin, 1962) qui peut ou non se couronner de succès, suivant les capacités des individus et les situations d'énonciation¹. S'exprimer en public, faire part d'opinions politiques, s'opposer aux idées d'un autre, argumenter, sont des exercices qui nécessitent une confiance en soi et une aisance dans l'expression, ainsi que des savoirs et savoir-faire largement acquis au cours du parcours scolaire, professionnel et politique des individus. Il existe donc de fortes inégalités de compétences politiques entre participants dont les parcours diffèrent et qui connaissent des degrés très différents de socialisation politique. Ainsi, en amont de la procédure, il est par exemple prévisible que Nathan, délégué syndical dans son entreprise et conseiller fédéral au syndicat Force Ouvrière, habitué à débattre et argumenter en public, la plupart du temps autour d'enjeux conflictuels, se sente à l'aise pour défendre son point de vue sur la gestion de l'eau. À l'inverse, l'on peut s'attendre à ce que Sophie, assistante maternelle n'ayant jamais pris part à une action collective, ou encore Fabrice, informaticien au « naturel anxieux et timide » également peu politisé, aient plus de difficultés.

Les motivations à participer

La question des motivations à prendre part politiquement a longtemps été prisonnière d'une vision tout à fait particulière de l'engagement politique et de la citoyenneté caractérisée avant tout par le désintéressement, que l'on retrouve notamment dans les représentations dominantes de l'engagement associatif bénévole. Stéphanie Vermeersch (2004) établit à ce sujet un parallèle avec la conception originale du don judéo-chrétien, qui valorisait « la gratuité du geste, son désintéressement vis-à-vis d'un contre-don immédiat » (p. 698). Le citoyen qui s'engage dans la vie de la cité serait ainsi uniquement mû par le souci désintéressé du bien commun, de l'intérêt général. Les travaux de sciences politiques, de sociologie et

¹Dans son ouvrage *How to do things with words* (1962), traduit en français par *Quand dire, c'est faire*, le philosophe pragmatiste John L. Austin développe l'idée de la performativité des actes de langage : destinés à agir sur un environnement et des interlocuteurs (informer, convaincre, inciter...), il ne se contentent pas de dire le monde mais tentent de le transformer.

d'anthropologie politique ont néanmoins conduit à revoir cette représentation de l'engagement, notamment en mettant en exergue la multiplicité des motivations à prendre part politiquement. Sandrine Rui (2009) distingue par exemple quatre « langages distincts et antagonistes » pour justifier des engagements citoyens :

- *le langage de la volonté* qui correspond à la volonté de participer aux affaires publiques, à la « chose publique », en mettant à distance ses intérêts particuliers
- *le langage de l'intérêt* est au contraire celui qui revendique la légitimité à défendre ses intérêts privés
- *le langage de la connaissance* correspond au citoyen qui souhaite faire valoir ses compétences, savoirs et savoir-faire pour peser légitimement dans les débats publics
- *le langage de la reconnaissance* correspond à la volonté d'être reconnu comme un interlocuteur légitime, au nom d'une éthique de la discussion

Le langage de la volonté est celui qui correspond à l'image du citoyen « désintéressé », tandis que le langage de l'intérêt est celui qui est associé à des valeurs négatives dans notre culture politique, car il va à l'inverse d'une conception de la citoyenneté comme activité orientée vers le bien commun (il correspond à l'image du citoyen qui ne s'engagerait politiquement que lorsque ses intérêts particuliers sont en jeu, mais serait la plupart du temps désintéressé des affaires publiques). Ces divers modes de justification et de légitimation de l'engagement se retrouvent parmi la diversité des citoyens ayant accepté de participer à la conférence de citoyens. Un même participant peut d'ailleurs avoir recours à plusieurs d'entre eux pour expliquer ses motivations à prendre part à une telle expérience.

Exercer sa citoyenneté autrement

Pour quelles raisons les participants ont-ils accepté de s'investir l'espace de plusieurs week-ends dans une telle démarche de démocratie participative ? Pour reprendre les mots du philosophe Benjamin Constant, pourquoi acceptent-ils de quitter un instant le confort de la « liberté des modernes » (2010 [1819]) qui consiste à être libre de pratiquer ses activités personnelles (liberté négative), pour renouer avec la « liberté des anciens » (liberté positive) qui consiste plutôt à participer à l'élaboration des règles qui nous gouvernent ? D'une manière générale, les citoyens interrogés constatent un manque d'occasions de participer à la vie

politique, de donner leur avis. « Pour une fois qu'on leur demande leur avis »¹, les participants ont trouvé dans la démarche proposée au téléphone une occasion de s'exprimer autrement que par le vote, ce qui a motivé l'engagement initial de certains. Le sentiment de désillusion vis-à-vis des formats classiques de participation va effectivement de pair avec une volonté de découvrir une autre façon de faire entendre sa voix : « J'ai accepté parce que je trouve que c'est une expérience nouvelle, je n'avais jamais fait ça auparavant »². En effet, parmi les différents « langages de l'engagement » qu'identifient Sandrine Rui (2009), celui de la volonté de « participer à la vie de la cité », à la « chose publique », de répondre à un « objectif d'utilité publique » comme le dit par exemple Fabrice, est bien présent dans les entretiens effectués en amont de la démarche. Pour Loïc, il n'était pas question de laisser passer une telle occasion (trop rare selon lui) de comprendre, émettre son opinion, voire être force de propositions :

« Je trouve qu'on nous demande jamais notre avis, même si on nous le demande une fois pour voter, mais après on décide pour nous, ça a tendance à m'agacer sérieusement. Et là on propose... pas de décider quoi que ce soit, mais quand même d'assister à des choses qui nous concernent tous et pour lesquelles on peut émettre son opinion, et comprendre, parce que souvent on ne comprend pas grand-chose, mais on ne nous explique pas grand-chose aussi, c'est compliqué tout ça. Moi je trouve que c'est la base de la démocratie, tout simplement, de pouvoir assister à quelque chose qui nous concerne en étant auditeur, intervenant et même proposeur, je ne sais pas si ça se dit... pouvoir proposer, émettre une idée, ou dire qu'on n'est pas d'accord... Je trouve ça bien et rare, donc je n'ai pas hésité, même si ça me prend trois week-ends, c'est pas grave, je pense que c'est important. Pour une fois qu'on me propose ça je n'allais pas dire non. »³

La distance des citoyens vis-à-vis des « lieux » traditionnels de la politique n'est donc pas en contradiction avec la volonté de s'impliquer différemment dans les affaires publiques. S'il existe un changement de « culture politique », notamment visible dans la désertion des bureaux de vote, partis et syndicats, le discours sur la dépolitisation généralisée de la société semble en revanche loin de refléter la réalité des rapports contemporains au politique. Les entretiens effectués avec les participants ont effectivement de quoi contredire certains membres du comité de pilotage craignant que l'Ifrée ne parvienne pas à recruter suffisamment de citoyens intéressés par un tel dispositif et prêt à y consacrer trois week-ends dès lors qu'ils ne sont pas directement « intéressés » (dans le sens d'un intérêt individuel à défendre) par la question de l'eau :

¹ Entretien T1, Sophie, participante à la conférence de citoyens, 21-03-2011.

² Entretien T1, Nathan, participant à la conférence de citoyens, 18-03-2011.

³ Entretien T1, Loïc, participant à la conférence de citoyens, 17-03-2011.

« Je serais tenté de dire qu'aujourd'hui la spirale infernale dans laquelle les citoyens... On est tous aspiré au quotidien, dans des choses qui s'accélèrent... Je pense qu'on ne va pas trouver énormément de gens, sauf des gens qui sont entre guillemets militants dans ce domaine là, qui se disent soit j'ai un intérêt parce que je défend telle position, soit parce que mon revenu annuel en dépend, etc. Donc là je passe trois week-ends, ce n'est pas un gros investissement par rapport à ce que je peux perdre ou gagner [...] Donc ma première réaction a été de dire "houlà, trouver des gens qui vont passer trois week-ends, ça je ne le sens pas bien". »¹

Notons enfin que les participants sont néanmoins conscients du fait que cette démarche s'inscrit dans un système représentatif classique qui lui confère des limites certaines en terme de participation à la décision, même si cela ne les empêchent pas de s'y engager :

« Je suis très sceptique sur les suites du travail qu'on nous demande, mais ça ne me décourage pas d'y participer. Je regarde comment ça marche, je pense que les choses sont bien faites au départ, après c'est l'utilisation. Je suis sceptique parce qu'on ne nous donnera pas un mandat... ou si on nous donne un mandat, on n'aura pas les moyens de le faire respecter. »²

Défendre des intérêts particuliers ?

Les participants à un dispositif type « mini-public » sont habituellement recrutés par un tirage au sort ajusté afin de retenir uniquement des citoyens « dépourvus d'intérêts propres » (Sintomer, 2007) par rapport à l'enjeu débattu. J'ai précédemment présenté le cas de Georges, agriculteur retraité dont le recrutement est le résultat d'un compromis entre l'EPTB Charente et l'Ifrée (Cf. 2.1.3). Le compromis consiste donc à autoriser le recrutement d'un représentant du monde agricole mais n'exerçant plus officiellement son activité. Cependant, il est bien illusoire de penser que le statut de retraité soit suffisant pour atténuer chez Georges la volonté de défendre les intérêts de la profession agricole, d'autant que depuis son passage à la retraite, celui-ci aide son fils à reprendre l'exploitation familiale de maïs irrigué et continue de travailler autant qu'auparavant. Dès lors, sa volonté de participer est évidemment motivée par un intérêt particulier, celui de défendre la profession agricole contre l'image négative véhiculée dans les médias et l'opinion publique :. Lorsque je lui ai demandé pourquoi il a accepté de participer à ce panel de citoyens, voici sa réponse :

« On est attaqué sans cesse qu'on dépense trop d'eau ou qu'on gaspille alors qu'en réalité on produit quand même à manger pour les gens et je pense qu'il faut que les

¹ Entretien T1, chargé du secteur Poitou-Charentes au sein de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, membre du comité de pilotage de la conférence de citoyen, 07-02-2011.

² Entretien T1, Nathan, participant à la conférence de citoyens, 18-03-2011.

autres personnes opposées à tout ça prennent conscience qu'on n'est pas des gaspilleurs. Et malgré qu'on nous accuse de faire des profits... c'est bien sûr qu'il faut qu'on vive, mais il y a aussi la partie nourrir les gens, et puis travailler, gagner notre vie. »¹

Georges envisage son rôle comme celui de porte-parole de la profession agricole. Ses propos révèlent un grand attachement à son activité, et sa voix une forte émotion lorsqu'il évoque les attaques dont font l'objet les agriculteurs irrigants de la part des associations écologistes. Il exprime vouloir « surtout que la profession agricole ne soit pas délaissée », et estime important de redonner une image positive de celle-ci. Georges dispose d'une très bonne connaissance de l'historique du développement de l'agriculture irriguée sur le territoire, et derrière ses propos se profile un souci de faire comprendre ce contexte historique, et d'interroger par la même occasion le partage des responsabilités face aux dommages écologiques causés par le modèle agricole actuel :

« Il faut que les gens commencent à comprendre que c'est sûr il y a eu une période où il fallait nourrir les gens, dans les années 60 puisque j'ai vécu ça. Ça a déjà commencé sitôt la guerre, quand les allemands sont partis il n'y avait plus rien à manger en France donc il fallait nourrir les gens, les gens se réinstallaient... On avait une plaine entre Berneuil et La Jard, c'était autrefois des vieux prés, ils appelaient ça des paleines, c'était de l'herbe, autrefois il y avait les moutons qui allaient dedans [...] Quand le remembrement est arrivé dans les années 60, on a eu la chance dans le coin d'avoir - on peut dire le mot, de la chance - la vulgarisation agricole a fait qu'on a eu des techniciens qui sont arrivés, ils ont été formés, et fallait nourrir les gens, donc on a remis toutes ces terres en valeur, à ce moment là je pense qu'on a mis des engrais, et les désherbants sont arrivés en même temps. Donc là on a employé des désherbants. Bon, à l'heure actuelle, il y a des contraintes phénoménales pour les désherbants et tout, ils sont déclassés et faut plus les voir. À ce moment là non, fallait produire, on produisait, même nous on a beaucoup de gens de notre catégorie qui sont morts, moi j'en ai connu pas mal, je pense que dans les années 60 on a inhalé les produits qui nous ont affecté quoi. Alors qui c'est qui est responsable ? Est-ce les agriculteurs, ou est-ce les industriels ? et les politiques dans tout ça ? »²

Georges a également connaissance des critiques des écologistes envers les effets du remembrement et de la suppression des palisses qui autrefois bordaient les champs agricoles. Il donne par ailleurs raison à ces critiques, et témoigne également d'une attention portée aux études scientifiques dans le domaine de l'agronomie, ainsi que d'une conscience des effets néfastes du développement de l'agriculture intensive sur d'autres territoires :

« Aujourd'hui ils replantent des palisses, ils ont raison parce que... Mais ça ils le savaient, l'administration est terrible dans certains cas parce qu'ils le savaient, moi j'avais vu des études qui avaient été faites par l'INRA, comme quoi les palisses ça

¹ Entretien T1, Georges, participant à la conférence de citoyens, 10-03-2011.

² *Ibid.*

développait des insectes, des oiseaux, ça faisait des pare-vents... Si on avait eu des palisses, mon hangar il serait peut-être pas parti deux ou trois fois [...] Mais non, à ce moment là c'était pas du tout ça, on avait des communes qui étaient en pleine évolution, on allait avoir du monde qui allait venir dans les communes, il fallait profiter du remembrement pour récupérer des terrains [...] On a tout mis à plat, mais on a peut-être eu tort. On avait l'exemple en Bretagne, ils avaient tout mis à plat, il y a eu des bêtises de faites. Alors ils [*les écologistes*] n'avaient peut-être pas tort à ce moment là, et après quand ils ont vu qu'on arrosait, alors là ! »¹

Ses propos sont riches de connaissances sur la question, et témoignent d'une vision très nuancée de l'enjeu de l'eau et de l'agriculture intensive, allant même jusqu'à se reconnaître dans les points de vue des militants écologistes. On voit ici que Georges n'est pas uniquement mû par la volonté de défendre des intérêts particuliers, son statut de retraité fait qu'il ne dépend d'ailleurs plus directement de l'irrigation pour assurer un revenu mensuel, même si c'est désormais son fils qui en dépend.

Enfin, il est important de relever que la définition des « intérêts propres » à chacun des participants est souvent floue, et qu'il est finalement possible d'identifier des intérêts particuliers pour chacun des participants à cette démarche, ne serait-ce que parce qu'ils sont tous des consommateurs d'eau ayant « intérêt » à avoir une eau potable de bonne qualité tout en ne souhaitant pas payer à prix d'or leurs factures.

Rencontrer

S'il est vrai que la plupart des motivations des participants justifiant leurs réponses positives aux appels lors du recrutement se situent dans le registre du « langage de la volonté », elles relèvent parfois simplement d'une envie de « rencontrer des gens ».

Presque la totalité des interviewés ont exprimé ces raisons, l'envie de « rencontrer d'autres personnes, échanger des savoirs, des idées ». Pour Marie par exemple, l'« occasion de voir d'autres personnes » a été un élément particulièrement encourageant pour s'investir dans la démarche : « Je ne suis pas de la région, je ne connais pas beaucoup de monde donc ça me ferait du bien d'avoir mes petites activités à moi aussi et de pouvoir sortir un peu »². Habitant dans la région depuis peu, elle a vu à travers cette conférence de citoyens un bon moyen de nouer des relations sociales. Il serait ainsi illusoire de croire que les motivations des participants pour s'investir dans une telle démarche ne relèvent que d'une volonté de prendre

¹ *Ibid.*

² Entretien T1, Marie, participante à la conférence de citoyens, 15-03-2011.

part à la vie de la cité, d'exercer sa citoyenneté. Pour la plupart des participants, cette expérience n'est justement pas conçue en amont en terme démocratique ou en terme de « citoyenneté », et est plutôt investie d'un sens social que politique. En effet, la participation à cette conférence de citoyens est envisagée comme une « expérience sociale » et même pour certains comme une épreuve, comme l'exprime Fabrice : « ça va être une grande première pour moi, et c'est vrai que je suis d'un naturel anxieux et timide, et donc c'était pour prendre part à... ». Ce participant semble effectivement trouver une motivation supplémentaire dans l'envie de surmonter son naturel timide, et exprime son regret du manque de « contact humain », de « relations humaines » de manière générale : « Moi qui suis dans les ordinateurs, ça coupe un peu tout ça [les contacts humains], on se retrouve de plus en plus confronté à des machines, on peut aller sur internet, mais on n'a plus de contact avec les gens. C'est un peu dommage. »¹. L'engagement dans une démarche citoyenne, pour être complètement saisie, doit donc prendre en compte des registres de justification autres que celui du politique. Il semble exister un besoin de renouer un contact social, créé par une représentation (avérée ou non) des liens sociaux modernes comme étant affaiblis ou faussés, et auxquels l'exercice de la citoyenneté pourrait apporter des réponses.

Apprendre

Contrairement aux représentations qu'en ont certains membres du comité de pilotage, on a bien affaire ici à des citoyens concernés par l'enjeu de l'eau, ayant préalablement des savoirs sur l'enjeu, et pas uniquement des « savoirs d'usage » issus de l'expérience quotidienne d'un territoire, puisqu'ils font également part de savoirs professionnels et de savoirs militants. Leur propos témoignent également d'une envie d'apprendre, qui est un autre type de motivation à prendre part à cette expérience. En amont de l'expérience, il semble admis par tous que la tâche qui leur est assignée consiste à produire des propositions, de construire un avis collectif. Tous comprennent également que préalablement à cet exercice est proposé un temps d'informations et de rencontre d'acteurs, ce qui semble séduire les participants et correspondre à une envie d'apprendre sur l'enjeu débattu. Marie considère par exemple qu'il s'agit d'une bonne occasion d'« en savoir plus » sur la gestion de l'eau. Loïc exprime le fait qu'il a été intéressé par le fait de « comprendre, parce que souvent on ne comprend pas grand-chose, mais on ne nous explique pas grand-chose aussi ». Les participants attendent donc

¹ Entretien T1, Fabrice, participant à la conférence de citoyens, 16-03-2011.

qu'on leur donne les moyens de répondre à la question qui leur est posée sur un sujet qui les intéresse mais dont ils ont une connaissance limitée. En témoigne les propos de Sophie : « Je pense que ça va être intéressant, et je suis impatiente d'y être, de rencontrer les autres participants, les intervenants, parce que je pense qu'ils vont nous apprendre beaucoup de choses aussi. »¹. Apprendre est donc au cœur des motivations à participer, comme en témoigne Fabienne dans un entretien effectué cette fois-ci à l'issue de la démarche :

- Quelles étaient vos motivations pour vous engager dans ce panel ?

-Moi j'ai toujours voulu transmettre ou donner [...] Je suis pas du genre à rester cloîtrée chez moi, enfermée, je suis du genre à partager, donner, transmettre même de façon gratuite, même pas monnayer mes savoirs, transmettre pour dire "ça sert à d'autres, c'est tout". Je suis satisfaite de pouvoir apprendre quelque chose aux autres. Et moi je suis toujours demandeuse d'apprendre, j'ai l'impression que j'ai autant de choses à apprendre qu'à 20 ans, et même de mes enfants. j'ai envie d'apprendre, je suis curieuse. »²

Pour conclure l'analyse de la genèse de la conférence de citoyens, retenons trois éléments principaux. Tout d'abord, le dispositif s'inscrit bien dans une controverse particulièrement conflictuelle lié aux enjeux de l'eau et de l'agriculture intensive sur le territoire. Il apparaît dans un moment charnière ou « pivot », où après plusieurs années d'ouverture du conflit, les acteurs publics souhaitent mettre en route la concertation au niveau local. Cette tension entre conflit et participation se retrouve dans les négociations au sein du comité de pilotage de la démarche. Les acteurs publics semblent en effet soucieux de garantir sa « neutralité », pour ne pas que celle-ci apparaisse comme une instrumentalisation du débat public en faveur d'une remise en question des pratiques agricoles. C'est la raison pour laquelle ils insistent sur la recherche d'un groupe de citoyens « neutres » de tout engagement sur la question, mais c'est aussi paradoxalement la raison pour laquelle ils souhaitent qu'un représentant du monde agricole soit présent. La dernière partie propose un aperçu de ces participants dont il est illusoire de supposer une « neutralité » par rapport à l'enjeu débattu tant la controverse est vive sur le territoire. Tous connaissent le conflit local, même si tous n'ont pas nécessairement construit une opinion claire à son sujet. Dans tous les cas, les citoyens ne sont pas « neutres » ni « désengagés », les entretiens témoignent de la multiplicité de leurs formes d'engagement et de citoyenneté. Comment imaginer d'ailleurs des citoyens neutres ou totalement désintéressés souhaitant s'investir le temps de trois week-end ? Les motivations à prendre part à cette expérience sont diverses et relèvent tout autant d'une envie de participer à la définition

¹ Entretien T1, Sophie, participante à la conférence de citoyens, 21-03-2011.

² Entretien T3, Fabienne, participante à la conférence de citoyens, 10-02-2014.

du bien commun - selon une vision « désintéressée » de l'engagement - que d'intérêts ou d'envies particulières comme rencontrer des gens ou apprendre.

3.2. La mobilisation contre le gaz de schiste : du débat « sauvage » au débat « d'élevage »

Une mobilisation collective¹ ne se construit évidemment pas dans les mêmes termes qu'une procédure de démocratie participative. À l'origine spontanée, elle ne fait pas l'objet d'une « préparation » en amont, mais place d'emblée les acteurs au cœur de l'expérimentation de la participation à un mouvement social. Cependant, il existe également différentes temporalités dans le cours d'une mobilisation, dans lesquelles entrent en scène des acteurs spécifiques et au cours desquelles le degré d'institutionnalisation de l'action diffère. Dans cette partie, je retrace l'histoire de la mobilisation ardéchoise contre le gaz de schiste, second cas d'étude de cette thèse. Je montre tout d'abord que bien avant la constitution d'un « public » large de citoyens, cette mobilisation a été à l'origine initiée par un groupe restreint d'acteurs, qui se sont faits « entrepreneurs » ou « artisans » de mobilisation et de débat public. Ceux-ci sont principalement des acteurs associatifs, partisans ou syndicaux, des individus politisés mais dont les cultures politiques divergent malgré une apparente homogénéité et une histoire commune de mobilisations locales. Tout comme les acteurs à l'origine de la conférence de citoyens, ils ont donc également dû s'accorder sur des modalités d'action, cette fois-ci afin de lutter contre les projets d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste, et ensuite afin d'initier un débat local sur les alternatives énergétiques. Nous verrons que la dynamique du mouvement offre un autre exemple d'articulation entre conflit et participation, puisque son institutionnalisation voire sa professionnalisation progressive s'accompagne d'un accent mis sur la dimension participative ou coopérative d'un mouvement pourtant, à l'origine, profondément conflictuel. La dernière partie propose un panorama de la diversité des

¹ Dans ce travail, j'utilise indifféremment les termes de « mobilisation collective », « mouvement social » ou « mouvement contestataire ». Une clarification s'impose cependant : alors que l'opposition contre le gaz de schiste née d'abord au sein du tissu associatif local, elle s'étend ensuite bien au-delà (citoyens non organisés, échelle nationale et internationale), ce qui permet de parler davantage de « mouvement ». Je m'appuie ici notamment sur l'analyse d'Agnès Deboulet concernant les mobilisations contre les rénovations urbaines qui « s'apparentent davantage à un mouvement social qu'à une opposition traduite dans un univers associatif ou militant aux contours rigides » (2009, p. 110), ajoutant ensuite que « les mouvements sociaux désignent des revendications qui parviennent à dépasser l'échelle locale ». Je montrerais effectivement ce travail de dépassement de l'échelle locale et du seul cercle associatif, faisant passer l'opposition du statut de « mobilisation » à celui de « mouvement social ».

mobilisés rencontrés dans ce second cas, et fait part de leurs motivations à s'engager dans un tel mouvement, mais aussi des rapports entretenus au politique.

Notons auparavant que concernant cette seconde enquête de terrain et étant donnée son imprévisibilité, les entretiens avec les acteurs n'ont pas pu être réalisés en amont de l'expérience participative mais l'ont été dans son cours. J'ai démarré cette enquête début 2013, près de deux ans après le début de la mobilisation. J'ai également mobilisé les outils de l'enquête ethnographique, observant et prenant part aux différentes réunions et espaces de débat au sein du mouvement. Les entretiens ont été réalisés à deux moments : début 2013 lors d'un premier séjour en Ardèche, et début 2014 lors d'un second, soit avec les mêmes personnes interrogées une année auparavant, soit avec d'autres. Afin d'identifier les protagonistes cités dans ce travail, j'indique en note de bas de page leurs appartenances à des associations, partis ou syndicats, ou bien leur statut d'élu, avant de préciser qu'ils sont membres du « Collectif 07 », qui désigne de manière plus simple le « Collectif ardéchois Stop aux gaz de schiste » étudié dans cette recherche. Les citoyens « ordinaires » qui se sont engagés dans le mouvement sans avoir auparavant d'autres engagements politiques sont également membres du Collectif 07, mais avant tout par le biais des collectifs locaux qu'ils ont initié dans leurs communes, je l'indique lorsque c'est le cas en note de bas de page. Les acteurs rencontrés sont donc soit des élus, soit des acteurs associatifs, syndicaux ou partisans, soit des citoyens auparavant non politisés et organisés mais qui se sont mobilisés à cette occasion. Le chapitre suivant donnera davantage d'éléments concernant la méthodologie employée pour cette enquête, mais aussi des éléments épistémologiques concernant la posture que j'y ai adoptée, avec un point de vue comparatif entre les deux terrains.

3.2.1. Une mobilisation « fulgurante »

La mobilisation sud-ardéchoise est, à l'image de la mobilisation nationale sur cet enjeu, une « mobilisation éclair » (Terral, 2012), « fulgurante » (Chateauraynaud, Debaz, 2011). Je présente dans cette partie les acteurs pionniers du mouvement : les lanceurs d'alerte ainsi que les « entrepreneurs de mobilisation »¹ ayant œuvré à construire une mobilisation d'ampleur sur le territoire ardéchois. Est également exploré le répertoire d'action des premiers mois de cette mobilisation : les réunions publiques et manifestations.

¹ J'emprunte cette expression à Cécile Péchu (1996), qui se réfère elle-même aux travaux de John D. Mac Carthy et Mayer N. Zald, théoriciens américains de l'action collective (1979 ;1987).

Les pionniers du mouvement : le choix de la mobilisation

Dans les entretiens effectués, il est rare que les enquêtés remontent à une période antérieure à fin décembre 2010 pour évoquer leur première alerte concernant le gaz de schiste, ce qui correspond également au point de départ du corpus de Francis Chateauraynaud et Josquin Debaz (2011) lorsqu'ils tentent de remonter « le plus en amont possible » des textes publiés sur internet sur cette controverse¹. Pourtant, seulement deux mois plus tard, le 26 février 2011 à Villeneuve-de Berg en Ardèche, le premier rassemblement national contre l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste réunit environ 15 000 personnes. La réactivité du territoire ardéchois face à ce nouvel enjeu témoigne bien du dynamisme associatif français en matière d'environnement, et l'importante capacité locale à s'organiser lorsqu'une nouvelle contestation émerge (Charvolin, 1993). Tissé dans la localité, à la différence des grandes fédérations nationales et internationales caractérisant le système anglo-saxon, ce tissu associatif s'est révélé être un atout majeur dans la naissance et l'organisation du mouvement. Néanmoins, que s'est-il passé en si peu de temps pour mobiliser aussi largement sur une problématique encore inconnue quelques mois plus tôt ? Parallèle à la chronologie nationale, je tente ici de retracer une chronologie locale à partir des entretiens et des documents que le Collectif 07 m'a permis de consulter. Retracer une histoire de la mobilisation au niveau local à travers les témoignages des acteurs n'a pas été chose aisée. Celle-ci fait inévitablement l'objet de transformations de la part de ces derniers, souhaitant parfois donner à voir un processus lisse et glorieux d'un mouvement « réussi », ou bien au contraire accentuant et transformant à leur avantage les rivalités, conflits et rapports de pouvoir à l'œuvre dans cette dynamique.

Les lanceurs d'alerte

Consciente que revendiquer la primauté de l'alerte est un enjeu non négligeable pour ces acteurs, j'ai néanmoins tenté d'identifier à travers les récits récoltés et les archives, les premiers « lanceurs d'alerte » ardéchois à l'origine de la mobilisation locale contre le gaz de

¹ Il y avait pourtant bien eu quelques lanceurs d'alerte plus précoces au niveau national, notamment Hervé Kempf, qui, entre la date de signature des permis de recherche et leur parution au Journal officiel (fin mars, début avril 2010), lance l'alerte dans un article paru dans *Le Monde* le 20 mars 2010 et intitulé « Le casse-tête gazier ». Sept mois plus tard, le 6 octobre 2010, le journaliste Fabrice Nicolino rédige un article dans *Charlie Hebdo* intitulé « Du gaz à tous les étages » (n° 955), dans lequel l'eurodéputé José Bové témoigne et avec qui il est à l'origine de la première réunion publique d'information sur le gaz de schiste en France, le 20 décembre 2010 à Saint-Jean-du-Bruel en Aveyron, aux côtés de l'association Les Amis de la Terre.

schiste. Parmi les acteurs interrogés, quelques uns se distinguent effectivement par leur mise en alerte précoce de la présence de permis de recherche en Ardèche. Ceux dont le récit remonte le plus en amont sont soit des acteurs politiques proches des arènes de décision, soit des militants de partis politiques ou d'associations environnementales. Sabine Buis, alors conseillère régionale socialiste, raconte par exemple comment elle a été informée des permis de recherche d'hydrocarbures par Michèle Eybalin, également conseillère régionale. Cette dernière a par ailleurs été à l'origine de la rédaction d'un vœu adopté lors de l'assemblée plénière du 22 octobre 2010, exigeant de l'État l'annulation des permis exclusifs de recherche dans la vallée du Rhône (celui de Villeneuve de Berg et celui de Montélimar). Peu médiatisé, ce qui constitue pourtant le premier acte politique contre ces permis n'aura que peu d'écho immédiat¹.

Ce sont plutôt les militants, acteurs politiques et associatifs ardéchois qui « mettent le feu aux poudres » en cette fin d'année 2010. Ces derniers correspondent davantage au profil des « lanceurs d'alerte » établis par Francis Chateauraynaud et Didier Torny (1999), qu'ils nomment « sombres précurseurs ». Ceux-ci jouent effectivement un rôle capital puisqu'ils sont notamment à l'origine des premiers recueils d'informations sur une problématique jusque là inconnue et restée à l'ombre de l'éclairage médiatique. Menant l'enquête, ils posent les premières pierres de la connaissance sur ce qui deviendra ensuite objet de contestation, rassemblant une diversité d'indices, à l'écoute de signes, croisant les sources², sans pour autant enclencher immédiatement la dynamique d'alerte. C'est ainsi que Gilles, militant et porte-parole local d'Europe Écologie Les Verts (EELV), raconte la manière dont, dans une période de six mois, il a accumulé des indices et des informations avant de véritablement lancer l'alerte dans son réseau politique par manque de lien suffisamment solide entre les éléments récoltés. Par ailleurs activiste militant à Greenpeace, il avait été informé dès le début de l'été 2010 par un ami - également activiste et travaillant dans un bureau d'études environnementales - de l'existence de permis de forage profond qui auraient été accordés en Ardèche. Cette première alerte demeure cependant trop imprécise :

« À ce moment là je sais qu'aux Etats-Unis ils sont en train de développer ça à grande échelle, mais en même temps je ne comprends pas bien pourquoi ils veulent faire ça en

¹ Un article dans *Le Dauphiné Libéré* en fait état seulement le 8 novembre 2010 : « Le conseil régional opposé à la recherche de gaz dans la vallée du Rhône ».

² L'expression « sombre précurseur » vient par ailleurs du philosophe Gilles Deleuze qui le définit comme « ce qui met en rapport des potentiels différents » (« Z comme Zigzag », *L'Abécédaire de Gilles Deleuze*, première diffusion sur Arte en 1996, produit par Pierre-André Boutang et réalisé par Claire Parnet).

Ardèche, on n'est pas dans le même... Le truc est là mais je n'arrive pas à... En fait il me manque la compréhension géologique du sous-sol, parce que même s'il y a eu ici des forages intéressants qui montrent qu'il y a des traces d'hydrocarbures je ne pensais pas que c'était à des valeurs, des concentrations, des volumes aussi importants qu'aux Etats-Unis »¹.

C'est alors qu'il sollicite un autre de ses réseaux construit à travers sa passion pour la spéléologie et surtout grâce à son statut de président du comité départemental de spéléologie de l'Ardèche. Contactant spéléologues et géologues du département, il comprend mieux les spécificités du sous-sol ardéchois et les raisons de ces nouveaux permis sans pour autant être encore en mesure d'alerter les autres partisans d'EELV : « Je raconte ça à EELV, mais personne n'est assez qualifié pour savoir, donc la réflexion continue... ». À plusieurs reprises l'alerte aurait effectivement pu partir, mais il manque un élément essentiel pour la compréhension de ce nouvel enjeu : sa mise en image. C'est effectivement après la découverte d'une infographie réalisée et diffusée sur internet par Sylvain Lapoix, journaliste ayant réalisé une enquête aux Etats-Unis², que Gilles parvient enfin à finir de se convaincre et convaincre son entourage politique de l'importance de l'enjeu. Ce travail de vulgarisation et de mise en image lui permet en effet de revenir à la charge avec assurance puisque la visualisation permet la compréhension d'un mode de forage jusque là inconnu, la fracturation hydraulique :

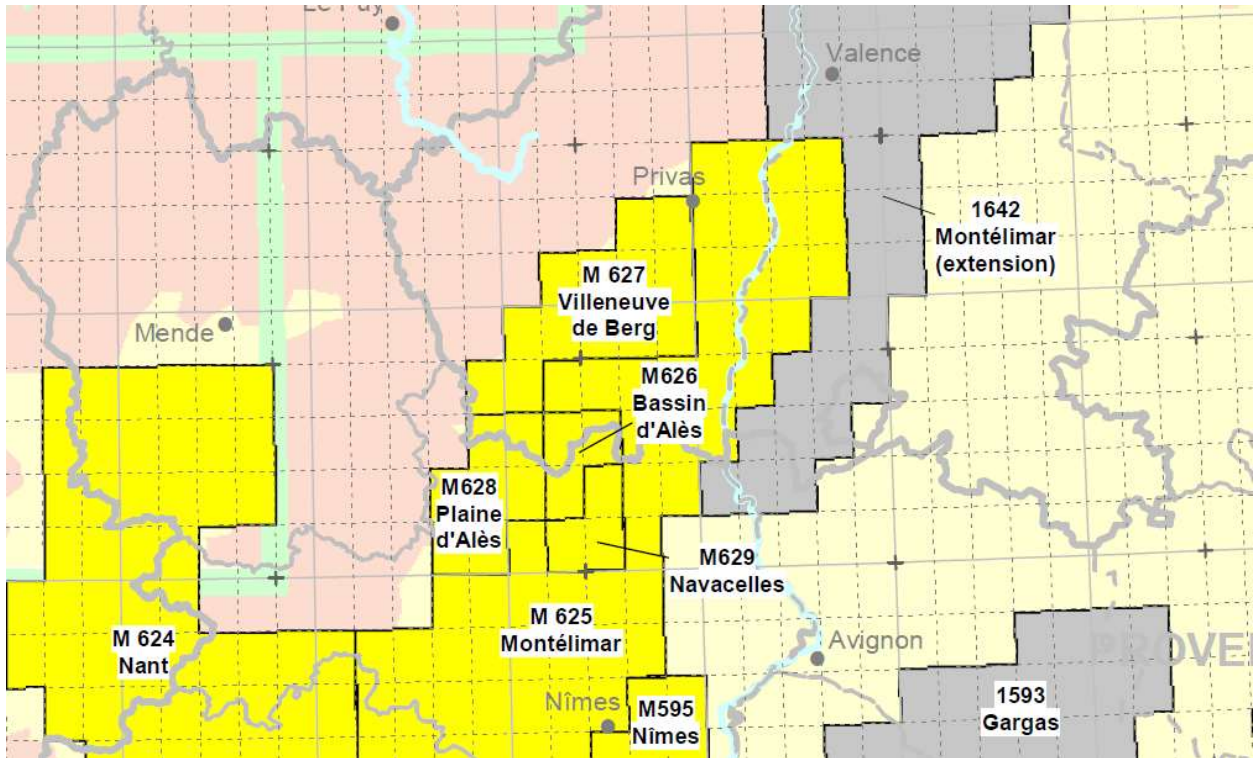
« Là je fais bingo ! Moi qui avait du mal à expliquer à l'oral les problèmes en sortant une coupe géologique, là on voit bien ce que c'est le *fracking*. Donc là je l'appelle [Sylvain Lapoix], j'échange avec lui, il me donne le droit d'utiliser son diaporama donc du coup je fais des *screenshoot* pour récupérer les images et je greffe ça dans mon diaporama ».

C'est sans nul doute la multiplicité de ses engagements et de ses réseaux, qui ont fait de lui le principal lanceur d'alerte au niveau local. Candidat aux élections cantonales qui ont lieu quelques mois plus tard, l'enjeu est effectivement de taille pour ce jeune militant pourtant non dépourvu d'expériences. Craignant parfois de « faire un bide », il a attendu d'avoir suffisamment croisé les informations avant de lancer l'alerte avec l'assurance d'un soutien. Celle-ci a pris sa forme publique lors d'une conférence de presse organisée par EELV à Aubenas le 28 décembre 2010. Le diaporama qu'il réalise à partir des images récoltées sur le blog du journaliste jouent un rôle capital lors de cette première publicisation de l'enjeu au niveau local. En effet, les deux articles publiés à l'issue de cette conférence de presse les reprennent et mettent en image les permis de recherche d'hydrocarbures ainsi que la technique

¹ Entretien avec Gilles, membre d'Europe Écologie Les Verts et du Collectif 07, 16-04-2014.

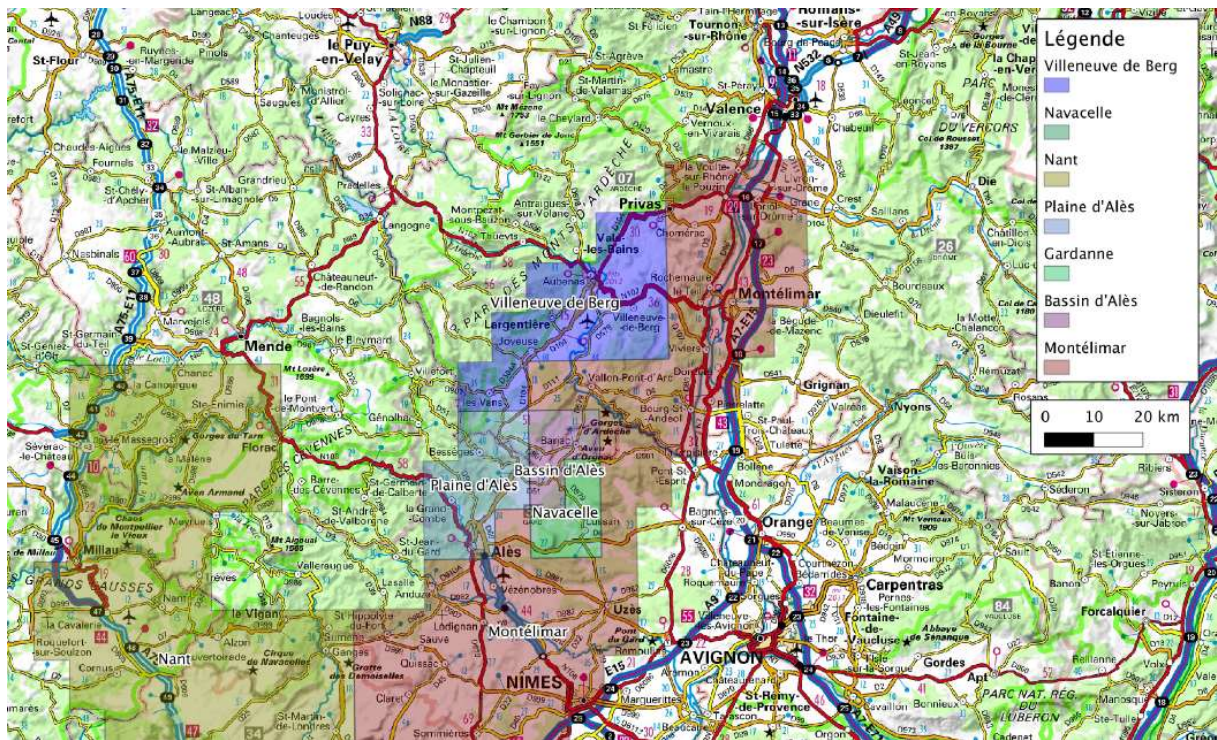
² Pour accéder à l'application infographique : <http://owni.fr/2010/12/07/gaz-de-schistes-le-tresor-empoisonne-du-sous-sol-francais/> (accès le 13-10-2013).

de la fracturation hydraulique. Afin de donner à voir de manière plus compréhensible ces permis, Gilles a par ailleurs transformé la carte réalisée par le Bureau Exploration-Production des Hydrocarbures (BEPH) et téléchargeable sur le site internet du Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie¹, les rendant plus lisibles car plus proches des cartes routières classiques, et donc plus familières pour le grand public :



Source : « Carte des titres miniers d'hydrocarbures » au 1er janvier 2011, site internet du Ministre de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie, en ligne : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/CarTE-des-titres-miniers-d.html> (accès le 02-03-2013).

¹ Le BEPH fait partie de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), elle même placée sous l'autorité du Ministre de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie (MEDDE). Il est notamment chargé de l'institution et du renouvellement des titres de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures.



Carte des permis de recherche réalisée par Gilles sur la base d'une carte routière.

À partir de là, tout s'accélère : aussi bien la publicisation de cette controverse au niveau national et local, que l'organisation du mouvement naissant. Les différents acteurs associatifs du territoire se saisissent de la question, s'alertent mutuellement, font des recherches sur internet pour mieux comprendre ce dont il s'agit et réagissent sur leurs sites internet. À l'opposé des « mobilisations improbables » que décrivent par exemple Annie Collovald et Lilian Mathieu (2009) dans leur enquête sur des grèves dans des secteurs professionnels précaires, le tissu politico-social ardéchois constitue un terrain propice pour que l'alerte « prenne » et que la mobilisation s'amorce rapidement. Parmi les facteurs favorables, une forte implantation d'organisations associatives et politiques, sous fond de culture de la résistance et de la lutte, mais aussi un rapport à l'environnement et une attention au cadre de vie particulier, depuis le mouvement de « retour à la terre » amorcé dans les années 1970.

L'entrée en scène d'autres acteurs

Largement relayée à l'échelle locale comme nationale en ce début d'année 2011, l'alerte échappe donc progressivement à son lanceur initial, ce qui modifie la stratégie que celui-ci imagine à ce moment là. Alerté du fait que GDF Suez - partenaire de Schuepbach pour le permis de Villeneuve-de-Berg - a d'ores et déjà obtenu une autorisation de travaux de la part

de la préfecture, Gilles veut agir rapidement et efficacement alors que le début des travaux semble imminent. Pour cela, il envisage de jouer la carte juridique et contacte la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA)¹ Ardèche dans le but de faire appel aux outils techniques et compétences juridiques de la structure pour monter un dossier contre ces permis. Son but est de répertorier et cartographier les diverses zones de protection environnementale existantes sur le périmètre des permis de recherche d'hydrocarbures nouvellement découverts : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), zones Natura 2000, Zones spéciales de conservation (ZPC), Zones de protection spéciales (ZPS), etc. Le directeur de la FRAPNA lui propose alors une réunion de travail afin qu'ils cartographient ensemble à l'aide du Système d'information géographique (SIG) de la structure toutes les zones concernées par les permis. Cette réunion de travail va cependant prendre une toute autre tournure, car au lieu de se retrouver en comité restreint au local de la FRAPNA le soir du 12 janvier 2011, c'est une quinzaine de personnes qui se retrouvent. L'information à propos d'une réunion entre EELV et la FRAPNA a « fuité », et d'autres individus représentant diverses organisations sont présents ce soir là :

- deux représentants de partis politiques : le Parti de Gauche et les Alternatifs
- le président d'une autre association locale de protection de la nature : Vigi-Nature
- des représentants de deux organisations « citoyennes » locales : le Comité de résistance et d'initiative citoyenne (CRIC) et l'Observatoire des pratiques de développement local et mondial (OPDLM)
- un représentant de syndicat : Solidaires Finances publiques
- le vice-président du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
- un ancien géologue

Tout comme la construction du partenariat entre l'Ifrée et l'EPTB Charente, l'action doit désormais se négocier entre acteurs dont les cultures politiques et les répertoires d'action diffèrent parfois grandement. Leurs structures d'appartenance et leurs expériences militantes antérieures ont effectivement contribué à forger chez eux des objectifs et des moyens d'action collective différenciés.

¹ La FRAPNA est une association emblématique du mouvement écologiste. Fondée en 1971 par Philippe Lebreton, universitaire et militant écologiste lyonnais, l'association s'illustre tout d'abord dans la bataille contre un projet de station de sport d'hiver dans le Parc national de la Vanoise (1969-1971). La FRAPNA est affiliée à France Nature Environnement et regroupe les huit sections départementales de la région.

Portraits des premiers « entrepreneurs » de mobilisation

Le militantisme pragmatique : activisme et communication

Gilles, 39 ans, incarne la figure du militant pragmatique, avant tout soucieux d'actions rapides et efficaces face à l'urgence de la dégradation de l'environnement. Il se définit lui-même comme « un militant écologiste par tradition familiale », ayant reçu une « éducation écologiste » davantage que politique de la part de parents également activistes anti-nucléaire. Il s'engage tout d'abord en tant qu'activiste au sein de Greenpeace, où il fait encore aujourd'hui partie des groupes d'intervention et de blocage, avant de prendre sa carte à EELV en 2008. Son répertoire d'action s'est davantage construit dans son expérience d'activiste au sein de Greenpeace qu'au sein d'EELV dont il ne partage pas toutes les valeurs. Il qualifie par exemple de « démagogique » la volonté du parti de s'inscrire dans un paradigme participatif, et privilégie l'efficacité d'actions décidées au sein de groupes restreints de militants aguerris, à l'image du fonctionnement de Greenpeace¹. Pour lui, le fait d'inclure des non militants au sein du Collectif 07 a été une perte de temps pour l'action collective. Si la mobilisation du plus grand nombre fait tout de même partie de son répertoire d'action, c'est essentiellement pour des raisons pragmatiques : « avoir du nombre » permet de « revendiquer une force d'opposition » alors que les militants écologistes sont souvent trop peu nombreux. Activisme, communication et expertise sont ses moyens d'action privilégiés. Ingénieur en génie mécanique, il a joué un rôle important dans la construction d'une expertise au sein du Collectif 07, notamment sur les aspects techniques de la fracturation hydraulique.

Le militantisme de dossier et de contre-expertise

Le directeur de la FRAPNA Ardèche s'approche davantage de la figure du militant « professionnel » (Ollitrault, 2001, 2008) qui s'est progressivement formé au militantisme après des études universitaires de biologie, et sans socialisation politique très ancienne² : « Familialement je n'ai pas une grande culture de la manifestation, mes parents n'étaient pas engagés, l'associatif on ne connaît pas du tout chez moi. Je suis arrivé ici, le temps des manif étaient un peu révolu. Je ne sais pas si tu connais un peu le mouvement de la protection de la nature, mais il y a quand même beaucoup moins de manif, en tout cas pour la FRAPNA c'était plutôt : on va voir le préfet, on va dans les couloirs, on fait des jeux d'acteurs et de pression, notre rôle de... pas de *lobbyiste* parce que je n'aime pas ce terme là, mais force de pression ». Son répertoire d'action est donc principalement celui du militantisme de dossier : l'expertise scientifique, technique, juridique, la négociation et le *lobbying*³, et il revendique un apolitisme nuancé : « Non pas qu'on soit de gauche, parce qu'on est apolitique, mais effectivement on est plutôt

¹ Pour une analyse du répertoire d'action de Greenpeace, voir Gérald Gallet (2002) et Nadège Fréour (2004).

² Dans son travail sur les militants écologistes, Sylvie Ollitrault note la faiblesse de la socialisation politique dans la biographie des individus dont les trajectoires d'engagement sont à dominante scientifique (2011, p. 115).

³ La FRAPNA Ardèche s'est illustrée sur le territoire pour quelques combats emblématiques et fortement médiatisés, comme celui qui l'a opposé aux chasseurs d'oiseaux migrateurs au Col de l'Escrinet, et celui de la reconstitution de la grotte Chauvet.

sur des valeurs sociales et humanistes ». Son Brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) et quelques expériences antérieures dans le domaine de l'animation et de l'éducation à l'environnement complètent ses compétences en animation de groupe qu'il a mis à profit pour le Collectif 07.

Le militantisme à dominante politique

Le président de la FRAPNA a une double appartenance militante : sa trajectoire lui fait côtoyer très tôt des associations de protection de la nature dans lesquelles il milite (pour la protection des oiseaux en particulier), puis dans les années 1990 des mouvements altermondialistes et particulièrement ATTAC. C'est au sein de cette association qu'il milite notamment contre les OGM dans le sud-Ardèche en 2005 (aux côtés de la Confédération Paysanne et des Faucheurs volontaires) et contre le traité constitutionnel européen en 2005. De manière plus significative, les représentants du Parti de Gauche, du parti des Alternatifs et du syndicat Solidaires placent leur engagement dans cette mobilisation locale dans un combat général et global (anticapitaliste), dont l'écologie constitue un élément parmi d'autres : « pour moi être écologiste c'est forcément être anticapitaliste »¹. Rémi, militant aux Alternatifs² depuis 25 ans, a par exemple fait ses premières armes militantes lors de manifestations antinucléaires, mais se définit aujourd'hui plus largement comme un « militant altermondialiste et autogestionnaire » (il a participé à de nombreux forums sociaux mondiaux). De même, si les militants de Solidaires se retrouvent dans ce mouvement, c'est parce qu'ils articulent fortement transformation écologique et transformation socio-politique³. Les militants à dominante politique sont davantage que les autres attachés aux valeurs de la démocratie directe et de l'autogestion, qu'ils tentent de mettre en œuvre dans les collectifs dans lesquels ils s'engagent. Ces « mouvementistes » défendent des stratégies basées sur le développement de l'autonomie des acteurs, espérant contribuer à un mouvement plus vaste de transformation sociopolitique qui remettrait profondément en question les hiérarchies verticales (Aguiton, Cardon, 2008). Leurs trajectoires « à dominante politique » (Ollitrault, 2001, p. 111) font que l'objet de la mobilisation est souvent secondaire par rapport à sa forme et sa visée de transformation politique : « Moi ce qui m'intéresse c'est la mobilisation ici, c'est le côté lien entre les gens. Le thème à la limite, ça pourrait être autre chose... C'est pour ça que nous on est dans beaucoup de collectifs [...] Ce que je trouve intéressant c'est de brasser des gens divers sur un même thème parce que les approches sont différentes et c'est dynamique, c'est une synergie. »⁴

¹ Entretien avec David, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 14-04-2014.

² Les Alternatifs est un parti politique créé en 1997 issu de l'Alternative rouge et verte (mouvance écologiste du Parti socialiste unifié), et aujourd'hui membre de la coalition du Front de gauche. Ses quatre piliers sont « solidarités, écologie, féminisme, autogestion ». Selon Serge Cosserson (2007) les Alternatifs auraient fait leur deuil de la révolution sur le modèle bolchévique, œuvrant davantage à une révolution longue, « s'imposant à la totalité de la vie sociale et économique grâce à l'autogestion » (p. 71-72).

³ Cf. Cottin-Marx S., Flipo F, 2014, « Solidaires, syndicat de transformation sociale et écologique. Entretien avec Annick Coupé », *Mouvements*, n°80, p. 87-99.

⁴ Entretien avec David, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 14-04-2014.

Le militantisme « politicophobe »

Lors de cette première réunion sont également présents des individus revendiquant leur statut de citoyens sans étiquette politique. Bertrand se caractérise par une très grande méfiance vis-à-vis du monde politique. L'Observatoire des pratiques de développement local et mondial (OPDLM) qu'il a fondé se veut être une « nébuleuse » de citoyens n'appartenant à aucun parti politique. Il se présente avant tout comme « chercheur » d'alternatives politiques, économiques et sociales : il milite pour la « sécession »¹, la décroissance, le tirage au sort, le revenu de base inconditionnel, et a été le fondateur d'une monnaie locale complémentaire (la bogue). Refusant toute organisation politique (parti, syndicat, association), il revendique un « apolitisme » radical, qui est en réalité davantage une posture a-partisane, puisque son engagement est loin d'être apolitique.

Ce soir là, les premières tensions se dessinent, notamment entre ceux souhaitant la mise en œuvre rapide et efficace d'une action d'opposition, et ceux souhaitant tout d'abord établir des règles de démocratie interne au mouvement qui s'amorce :

« Donc on commence la réunion, je refais le topo, je réexplique un peu mieux les risques, pourquoi les forages horizontaux, pourquoi le gaz... Et puis là, la question elle part pas sur "comment on s'y oppose ?" elle part sur "comment on se structure ? comment on monte un collectif ? est-ce que les politiques ont leur place ou pas leur place ?" Deux heures trente de réunion... et moi ça m'énerve trop parce que je voyais qu'il fallait vraiment se bouger rapidement, et en fait on pinaille avec les éternelles questions d'organisation. »²

Ces divergences de questionnement n'en sont alors qu'à leurs prémisses, mais resteront pourtant une des toiles de fond des tensions entre certains pionniers de la mobilisation ardéchoise. Alors que Gilles pensait construire une stratégie basée sur l'expertise et la mobilisation d'outils juridiques de concert avec la FRAPNA, les conclusions de cette rencontre sont toutes autres. Des représentants d'associations ou de partis insistent en effet davantage sur la nécessité d'organiser une large mobilisation que sur celle d'une expertise à construire en comité restreint : « Un truc comme ça... moi je considérais que j'étais nul pour gérer ce genre de truc. On n'a pas les moyens de faire ça, donc il fallait qu'on mette les choses sur la place publique ! »³. Les conclusions de cette première réunion ne répondent donc pas aux attentes du lanceur d'alerte initial. Il est décidé la création d'un collectif citoyens dont l'objectif est de fédérer les forces, de mobiliser les acteurs du territoire et les habitants. C'est

¹ C'est-à-dire la séparation avec un système politique basé sur la représentation, ou l'élection. Dans l'entretien réalisé avec Bertrand, il se réfère à Paul Ariès, journaliste et militant de la décroissance et de la sécession.

² Entretien avec Gilles, membre d'Europe Écologie Les Verts et du Collectif 07, 16-04-2014.

³ Entretien avec Martin, président de Vigi-nature et membre du Collectif 07, le 07-04-2014.

donc davantage la mobilisation citoyenne que l'expertise en comité restreint qui est choisie ce soir là. L'attitude de Guillaume vis-à-vis de la direction que prend cette mobilisation naissante est très critique : pourquoi mobiliser la population alors que les compétences scientifiques, juridiques et politiques semblent d'ores et déjà réunies pour assurer une action efficace ? Malgré tout, ne pas prendre part au collectif naissant correspondrait à se mettre hors jeu. À défaut de ne pouvoir s'ériger en leader du mouvement en y définissant les modes d'action, il s'agit donc d'y prendre part. Le parti qu'il représente avait effectivement, en ce début de mobilisation, tous les attributs d'un leader potentiel autour de cette controverse. Et pour les autres organisations présentes ce soir là, l'enjeu était aussi que l'action qui s'amorçait ne soit pas d'emblée « récupérée » par EELV¹.

Les premiers mois d'un mouvement contestataire

C'est donc ainsi que prend naissance le « Collectif ardéchois Stop aux gaz et huiles de schiste », rapidement nommé « Collectif 07 ». La principale tension qui traverse les premières réunions entre cette diversité d'acteurs est donc celle qui concerne la stratégie, le « répertoire d'action » à privilégier. Elle oppose ceux pour qui la contre-expertise construite en comité restreint d'« experts-militants » est la seule manière efficace de mener le combat, et ceux qui privilégient avant tout la mobilisation de masse, le nombre, la pression populaire pour peser dans le débat public. De la rencontre entre ces acteurs naît finalement une action collective hybride, conjuguant ces deux répertoires d'action. Les militants aux trajectoires « à dominante politique », présentés plus haut, impulsent une mobilisation sociale importante, tandis que les militants aux profils scientifiques œuvrent à construire une contre expertise solide sur l'enjeu. Pour ce qui est du choix de la mobilisation des habitants, celle-ci passe principalement par deux modalités : la multiplication des réunions publiques et les manifestations.

Les réunions publiques

Les premiers entrepreneurs du mouvement font d'emblée le choix de la mobilisation populaire : « L'objectif du collectif est prioritairement d'informer les citoyens sur les enjeux

¹ Plusieurs entretiens soulignent effectivement le rôle joué ici par certains militants qui, craignant une mainmise d'EELV et de la FRAPNA sur ce dossier, aurait été à l'origine de la « fuite » de l'information concernant cette réunion du 12 janvier 2011. Attentifs aux potentielles stratégies de récupération politique en cette veille d'élections cantonales, il s'agissait alors d'informer les autres partis et syndicats de la tenue de cette réunions à l'origine prévue en cercle restreint.

liés aux gaz de schiste. La mobilisation citoyenne étant vitale pour contrer le projet »¹. Les premières actions du collectif naissant consistent donc à informer et mobiliser largement la population, par le biais de réunions publiques d'information :

« Moi mon truc c'était d'essayer de sensibiliser au maximum, parce que je vois ce qui se passe au niveau syndical, et je me suis dit ce genre de truc en général c'est la mobilisation qui paye et donc si on veut de la mobilisation il faut qu'il y ait le maximum de gens qui soient avertis donc pour ça, y'a pas de mystère il faut, à partir de ce qu'on connaît déjà, faire des conférences. »²

Très rapidement, celles-ci se multiplient sur le territoire sud-ardéchois. Début 2011, la fréquence des réunions publiques a été très importante et le nombre de participants également. Nombreux sont les récits de salles municipales bondées, de personnes écoutant par les portes et fenêtres faute de places à l'intérieur, de rassemblements « jamais vus » dans ces communes rurales :

« À Saint Paul le Jeune, petit patelin presque perdu, la salle était archi pleine, y'avait 350 personnes, des gens debout... Et ça c'est quelque chose qui m'a frappé... après on a fait Villeneuve-de-Berg, c'était la salle polyvalente, y'avait plus de 1 000 personnes, c'était au mois de février, des gens debout, il caillait dehors, et les gens qui ne pouvaient pas rentrer qui étaient aux fenêtres malgré le froid et qui restaient dehors, qui écoutaient aux fenêtres... ça marque quand même, c'est impressionnant, on se dit : il se passe quelque chose ! »³

Chaque semaine de nouveaux articles en font état dans la presse locale. Les réunions publiques étaient généralement impulsées par des habitants ou les élus qui sollicitaient le Collectif 07 pour intervenir dans leur commune. Ceux-ci réservaient une salle et s'occupaient de l'affichage. Parmi les membres du collectif départemental, un petit groupe initial s'est formé pour intervenir dans les réunions publiques : les deux référents de la FRAPNA Ardèche (qui sont également les porte-paroles du collectif), un des référents pour EELV, un des référents pour Vigi-Nature, un hydrogéologue à la retraite, référent de collectif local, et un référent pour Sud-Solidaires (l'équipe s'est ensuite étoffée avec l'arrivée de nouvelles personnes au sein du collectif). Le directeur de la FRAPNA Ardèche a par ailleurs proposé d'initier des membres du collectif à l'animation de réunions publiques, proposant une séance de formation ainsi qu'un apprentissage par "compagnonnage" (accompagnement de l'animation) qui permettait à ceux qui le souhaitaient d'acquérir des savoir-faire en la matière : « Compte tenu à la fois de la volonté de plusieurs et également de leur peu de

¹ Compte-rendu de réunion du Collectif 07, 19-01-2011.

² Entretien avec Jean, membre de Solidaires Finances publiques et du Collectif 07, le 18-06-2013.

³ *Ibid.*

compétence à animer et argumenter une réunion publique, il est proposé par [le directeur de la FRAPNA] une séance de formation et parallèlement un compagnonnage. »¹

Les réunions publiques se composaient généralement de trois éléments : la projection d'un montage du film *Gasland*² ; les interventions des membres du Collectif 07 pour une information technique, avec diaporama, cartes et schémas ; l'appel à mobilisation et l'organisation de celle-ci.

Gasland

Lorsque les enquêtés font état de leurs premières recherches sur internet, le documentaire *Gasland* figure parmi les premières sources d'information évoquées. Réalisé par Josh Fox et sorti aux États-Unis en 2010, il est immédiatement visible et téléchargeable sur internet, bien avant sa sortie dans les salles en France le 6 avril 2011. Le film fait état des impacts environnementaux et sanitaires de l'exploitation du gaz de schiste dans le Colorado, le Wyoming, l'Utah et le Texas, où celle-ci existe déjà depuis une décennie. Il mêle récit personnel (le réalisateur ouvre son film sur une proposition de 100 000 dollars reçue d'une compagnie de gaz naturel pour louer son terrain situé sur un gisement) et enquête journalistique, registre de l'émotion et registre argumentatif. Josh Fox recueille les témoignages d'habitants de zones d'exploitation. Des images et récits « choc » ponctuent son parcours, comme l'eau du robinet qui prend feu lorsqu'on approche un briquet, des paysages dévastés par les sites de forages, des poissons morts dans les rivières, etc. Les habitants mentionnent la pollution de l'eau potable, des problèmes de santé chroniques et des troubles neurologiques. Certains sont approvisionnés en eau potable par les compagnies gazières. En vis à vis figurent des images de nature intacte et sauvage, illustrant les propos de Josh Fox : « De 1972 à nos jours, durant toute ma vie, tout cela était protégé ». Son enquête se complète par des interviews d'acteurs de la protection de l'environnement, de scientifiques et d'acteurs politiques. Le film se conclut sur une séance du Congrès consacrée à un projet de loi visant à abroger le privilège accordée aux industries utilisant la fracturation hydraulique. On y voit notamment le travail de lobbying des industriels qui s'y opposent.

Les récits font part d'une forte indignation collective à l'issue de la visualisation du film, comme le relate par exemple le directeur de la FRAPNA Ardèche :

« *Gasland* a beaucoup joué. Il y a eu le logo et *Gasland*. Le film aurait été nul... mais ces images de robinets en feu, de gens désespérés... En plus, ce qui était fort, c'est quand tu vois l'éleveur américain avec son chapeau, l'image du cow-boy américain très capitaliste qui dit "il ne faut pas faire ça, arrêtez, on est en train de nous tuer", c'est fort quoi ! [...] J'ai vu des gens qui pleuraient quand ils ont vu ça, je me souviens, j'ai fait

¹ Compte-rendu de réunion du Collectif 07, 02-03-2011.

² Un montage de 22 minutes avait été réalisé pour les besoins des réunions publiques, avec un doublage des voix en français teinté d'accent ardéchois.

plusieurs réunions publiques, quand tu rallumes la lumière, il n'y avait pas un bruit, mais vraiment, les gens ils étaient morts quoi, il y avait un blanc... et derrière ça a été dur de lancer un débat, qu'est-ce que tu veux dire ? »¹

L'image et le film jouent effectivement un rôle capital dans le mouvement ardéchois. Ses fonctions cognitives (je l'ai par exemple montré dans le processus d'alerte) et émotives en font des outils précieux pour les entrepreneurs de mobilisation. Le film *Gasland* contribue notamment beaucoup à la création d'une émotion collective, préalable nécessaire à la mobilisation². L'étude des mouvements sociaux, de l'engagement ou même de l'attachement partisan conduit en effet bien souvent à réviser les représentations communes de l'activité politique comme activité uniquement rationnelle³. Les émotions collectives sont des éléments moteurs de tout mouvement social et plus généralement de toute activité politique (Goodwin, Jasper, Polletta, 2001 ; Traïni, Siméant, 2009 ; Wahnich, 2009 ; Clavairolle, 2011)⁴ et contribuent bien fortement à la mise à l'agenda des politiques publiques :

« La plupart des différends traités par le système politique n'advindraient jamais si les citoyens ne pouvaient, comme c'est le cas au sein de l'espace public démocratique, éprouver et manifester aversion, colère, anxiété, compassion, solidarité, gratitude, admiration, mépris... » (p. 12)

En ce début de mobilisation, ce sont les compétences de certains militants écologistes aux parcours « à dominante politique » (Ollitrault, 2001, p. 11) qui ont été particulièrement sollicitées. La capacité à « enflammer les foules » du président de la FRAPNA Ardèche a par exemple souvent été relevée dans les entretiens : « Je ne sais pas si tu l'as vu en discours, sa capacité à drainer les foules... ça le prend tellement viscéralement, les gens partagent sa colère ! »⁵. Pour certains, cette colère aurait pu, en cas de démarrage des travaux, se transformer en réaction violente, qui apparaissait alors comme une réplique légitime à cette violence symbolique :

« Certains étaient prêts à prendre les armes, les fourches, à aller au combat, vraiment! [...] J'ai reçu un appel un jour d'un mec qui m'a dit "moi je peux sortir des explosifs, je

¹ Entretien avec Yohan, directeur de la FRAPNA Ardèche, 12-06-2013.

² L'importance de ce film fût telle que Josh Fox, son réalisateur, a été élu citoyen d'honneur de la ville de Villeneuve-de-Berg. Le 6 septembre 2013, il y a été reçu par le Collectif 07, à l'occasion de sa visite en France pour la présentation de son nouveau documentaire *Gasland II*.

³ Comme l'expriment Christophe Traïni et Johanna Siméant dans leur ouvrage *Émotions... mobilisation !* (2009) il s'agit de « se défaire d'une idée trop communément admise qui fait de l'activité politique une réflexion intellectuelle excluant l'irrationalité habituellement prêtée à l'émotion » (p. 12).

⁴ Les travaux de Sophie Wahnich (2009) portent notamment sur le rôle des émotions lors d'épisodes révolutionnaires. Ceux de Françoise Clavairolle (2011) analysent la « cristallisation émotionnelle » déclenchée par un projet de barrage sur le Gardon, ayant également fait l'objet d'une importante mobilisation.

⁵ Entretien avec Yohan, directeur de la FRAPNA Ardèche, 12-06-2013.

travaille dans le milieu des mines, je peux vous former une dizaine de personnes à l'utilisation d'explosifs". On en était là quoi... et il était sérieux ! »¹

Lorsque Bourdieu explore les modes de pensée et d'action des professionnels de la politique, il distingue la capacité du « *tribun*, indispensable dans les rapports avec les profanes », et celle du « *debater*, nécessaire dans les rapports entre professionnels » (1981, p. 6). En ce début de mobilisation, ce sont donc principalement les compétences de *tribuns* qui ont été sollicitées, notamment à l'occasion des réunions publiques et des manifestations. La multiplication de celles-ci a accéléré la création de collectifs locaux, permettent ainsi à des citoyens initialement affiliés à aucune organisation de faire partie du collectif départemental en tant que référents de leur collectifs locaux. C'est ainsi que d'un noyau initial composé d'une dizaine de militants, les réunions du Collectif 07 - hebdomadaires puis mensuelles à partir de mars 2011 - ont rapidement regroupé jusqu'à 50 personnes d'horizons diverses. Cette mobilisation apparaît ainsi davantage comme un processus « bottom up » que « top down », étant donné que les pionniers du mouvement, militants « professionnels », choisissent initialement de constituer un collectif départemental- et non une association - dont l'un des objectifs est d'encourager la création des collectifs locaux dans les villages :

« Ça a essaimé, ça a permis une expression des territoires, des citoyens, et c'est beaucoup plus facile de parler avec ses voisins qu'on connaît, plutôt que ce soit une association basée à Largentière ou Privas et qui aille communiquer dans chaque village. Là ce sont des gens du village qui communiquent avec leur voisins, qu'ils ont l'habitude de croiser, qui connaissent les problématiques du village, et chaque village a ses propres rapports entre humains... Donc ça a été un choix au départ qui s'est révélé très efficace. Je prends l'exemple de la Drôme qui a fait un autre choix : ils ont créé un collectif Drôme qui dès le départ a essayé de dominer, d'informer de façon un peu hiérarchique sur le territoire, et ça n'a pas marché. »²

Les manifestations

La manifestation de Villeneuve-de-Berg du 26 février 2011 est évoquée dans tous les entretiens effectués avec les mobilisés ardéchois. Cette date demeure le principal point de repère chronologique, à la fois collectif et individuel³, et la commune peut être considérée comme la « capitale » de la lutte contre le gaz de schiste. Ce rassemblement a marqué durablement les esprits par son ampleur : entre 15 000 et 20 000 personnes (selon les

¹ *Ibid.*

² Entretien avec Alain, coordinateur du Collectif 07, 11-06-2013.

³ Notamment lorsque je leur demandais depuis quand datait leur engagement dans le mouvement, les interviewés se repéraient toujours par rapport à cette date du 26 février 2011 (quelques semaines avant, juste après, etc.).

témoignages divers) sont présentes alors que l'alerte avait été donnée à peine un mois et demi plus tôt : « c'est probablement historiquement le plus gros rassemblement en nombre qu'il ait pu y avoir sur l'Ardèche, tout combat ou toute célébration confondus »¹. Les récits des organisateurs mettent l'accent sur son caractère unitaire, insistant sur la présence de groupes dont les relations sont habituellement conflictuelles, par exemple les associations de protection de la nature, la Fédération de chasse et les représentants de syndicats agricoles. Ils évoquent également les déformations dont cette manifestation a fait l'objet dans les médias, et notamment les télévisions nationales :

« Mais ce qui moi m'a marqué le plus, tu regarderas les images, le journal de TF1 le 26 février 2011, la manifestation de Villeneuve de Berg, Claire Chazal est en train de parler : "rassemblement d'écologistes" et derrière qu'est-ce que tu vois ? En premier les élus, derrière la Fédé de chasse, derrière les agriculteurs ! Et au moment où elle dit "rassemblement d'écologistes" derrière tu vois ça ! »²

Dans un objectif de fédération du plus grand nombre, la stratégie du Collectif 07 était effectivement de ne permettre à aucune personnalité politique de jouer le rôle de porte-parole lors de cette manifestation. Seuls deux maires locaux ont été invités à prendre la parole à la tribune, avant de laisser la place aux porte-paroles du Collectif 07 :

« - Et les médias ne l'ont pas compris, ce qui est marrant parce qu'il y avait les télé... José Bové était venu, avec Michel Rivasi. Mais on avait convenu qu'à part les deux maires, aucun responsable officiel ne parlait, donc José Bové s'est tenu à l'écart. Il n'empêche qu'il avait une forêt de micros, de caméras, pendant que nous on parlait à la foule !

- *Pourquoi vous ne vouliez pas qu'ils parlent ?*

- Parce que dans nos troupes il y a de tout : des anars, des gens que rebutent complètement le politique, le représentant. Donc si on veut maintenir la cohésion du groupe... »³

D'une manière générale, les réunions publiques et les manifestations ont été des moments où l'on a tenté de réinventer une identité collective fédératrice, notamment autour de la notion de « résistance » et de « territoire de lutte », un héritage politique mis en avant dans les discours des élus : « Oui nous nous rebellons ! Notre région du Sud Ardèche a d'ailleurs un passé de rebelle depuis les protestants, les maquisards, la Résistance et bien d'autres...⁴ ». Des éléments d'une culture de la résistance que j'ai souvent retrouvés dans les entretiens avec les mobilisés ardéchois. Ainsi, une référente de collectif local raconte qu'elle a découvert le gaz de schiste

¹ Entretien avec Henri, membre de Solidaires Finances publiques et du Collectif 07, 17-06-2013.

² Entretien avec Yohan, directeur de la FRAPNA Ardèche et membre du Collectif 07, 12-06-2013.

³ Entretien avec Jules, président de la FRAPNA Ardèche et membre du Collectif 07, 12-06-2013.

⁴ Extrait du discours du maire de Villeneuve-de-Berg lors de la manifestation du 26 février 2011.

en tombant sur une vidéo postée sur internet par un premier adjoint au maire reprenant les codes de l'appel du 18 juin 1940¹. Les manifestations, et notamment celle de Villeneuve-de-Berg, ont donc également joué un grand rôle dans la construction d'une émotion collective, et ont parfois été pour certains le point de départ d'un engagement dans le mouvement :

« Je crois qu'en Ardèche on n'a jamais vu ça. Ce jour là, moi c'est ce jour là, une maman d'école était là, on s'est retrouvée dans la manifestation à côté, on s'est regardé et on s'est dit : "bon ben on monte un collectif", et c'est comme ça que nous on a décidé de monter le collectif de Saint Jean. »²

D'autres manifestations aux formats variés ont eu lieu sur le territoire. L'une d'entre elles, intitulée « Touche pas à mon maire », a réuni le 7 mai 2011 à Villeneuve-de-Berg environ 5 000 personnes venues pour défendre les maires attaqués par la société Schuepbach Energy pour avoir pris des arrêtés visant à interdire l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste sur leur commune. Ce rassemblement a également marqué les esprits par son caractère inhabituel : « les citoyens qui soutiennent leurs élus, ce n'est pas très courant, en général on manifeste plutôt contre que pour ! »³.

Mobiliser largement, au risque du Nimby

La mobilisation ardéchoise se distingue bien entendu de la conférence de citoyen avant tout par le mode de « recrutement » de ceux prenant part à l'expérience de participation. D'un mode très cadré et presque scientifiquement (statistiquement) fondé de recrutement, on passe effectivement à une participation spontanée et non contrôlée d'une diversité d'individus et de groupes que les entrepreneurs de mobilisation ne peuvent sélectionner. Pourtant, ces derniers ont, tout comme les acteurs de l'eau, la volonté d'afficher une certaine représentativité des personnes mobilisées, des « publics » constitués. Cette exigence, récurrente lors de la mise en place de dispositifs participatifs, semble en effet être également au cœur des entreprises de mobilisation : le nombre seul ne suffit pas, il s'agit d'afficher une certaine représentativité sociale dans les rangs des mobilisés. Les récits des manifestations en sont particulièrement révélateurs, puisqu'ils mettent en avant la fédération d'une grande diversité de personnes, aux sensibilités différentes voire contradictoires : « On a fédéré des gens assez disparates d'une certaine manière, même les chasseurs, en fait c'est tous les gens qui sont attachés à ce

¹ « Les terres Ardéchoises sont des hauts lieux de la résistance, des Boutières aux confins du Gard. Nul doute que nos ancêtres seront fiers de nous », vidéo en ligne :http://www.dailymotion.com/video/xh18hh_appel-1er-fevrier-2011_news (accès le 10-07-2014).

² Entretien avec Sarah, membre d'un collectif local, 19-06-2013.

³ Entretien avec Alain, coordinateur du Collectif 07, 11-06-2013.

territoire, et même des gens du cru qui habitent ici depuis longtemps. »¹. Avoir réuni dans un même cortège aussi bien des écologistes que des chasseurs et des agriculteurs, des néo-ruraux que des « gens du cru », des sensibilités d'extrême gauche comme d'extrême droite, constitue un élément revendiqué par certains, mais qui a pu être regretté par d'autres :

« C'est sûr que le *nimby* fonctionne, le 26 février 2011, il y avait des gens qui n'étaient pas sur la même longueur d'onde que nous, qui voyaient surtout que leur maison, leur propriété étaient menacés. Alors j'ai des copains qui disaient "oh t'as vu, eux ils viennent pour ça...". Je leur ai dit "et alors ? c'est comme ça, on ne va pas les repousser". Tout le monde vient, tant mieux, on ne va pas faire le tri dans ceux qui viennent. On n'a pas fait le tri dans les politiques, on ne va pas le faire là. Mais certains regrettaient ça, ils disaient "ils sont pas avec nous, ils pensent pas comme nous, ils veulent pas que ça se passe chez nous, c'est tout". La réaction *nimby* c'est des gens de l'extérieur qui ont acheté une maison secondaire dans le coin, qui font des gîtes ruraux... Ils sont là parce qu'il y a beaucoup de verdure et qu'on peut faire de l'argent avec la petite hôtellerie, la randonnée, les campings en plastique... Mais on ne va pas leur dire "dehors", on n'est pas responsable de ceux qui viennent. »²

Certains initiateurs du mouvement relèvent effectivement, et non sans cynisme, des autocollants "Stop au gaz de schiste" collés sur des 4x4, des phrases entendues en manifestation telles que « mais pourquoi ils ne vont pas faire ça en Afrique ? », et la démobilitation globale lorsque les permis de recherche qui concernaient le territoire ardéchois ont été abrogés³. On a bien affaire ici à un syndrome *nimby* (de l'acronyme « *not in my backyard* » qui signifie « pas dans mon arrière-cour ») tel qu'il est initialement défini par Denis Brion (1991), c'est-à-dire une opposition non à une activité (ou un équipement), mais à sa localisation près de chez soi. L'effet *nimby* est par exemple visible si l'on transpose la carte des permis de recherche de gaz de schiste avec la carte des collectifs locaux qui ont émergés. Ces derniers se situent pour la plupart directement dans les zones concernées. Ceux qui ont tenté d'animer des collectifs dans des communes situées en dehors de ces zones de permis ont semble-t-il rencontré quelques difficultés, comme en témoigne ce militant syndical :

« - Tu as donc monté un collectif à Vaisseaux ?

Oui, mon souhait c'était qu'il soit porté par d'autres personnes que moi. Et ça a été un échec, parce que sur le papier il y avait bien d'autres noms, mais en fait quand je n'y étais pas, ça se faisait pas. Dès qu'on parle d'une réunion, même au rythme mensuel, il n'y a plus personne, à la dernière on était 2.

- Comment tu expliques ça ?

¹ Entretien avec André, membre de Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et du Collectif 07,14-06-2013.

² Entretien avec Jules, président de la FRAPNA Ardèche, 12-06-2013.

³ Les permis de Nant, Villeneuve-de-Berg et Montélimar ont été abrogés par le ministère de l'écologie le 3 octobre 2011. Ils couvraient les territoires où la contestation était la plus importante.

- Quand on leur pose la question les gens disent qu'ils ne sont pas démobilisés. Mais je pense aussi que Vaisseaux est un petit peu à l'écart, on est encore en Ardèche méridionale mais bon... Villeneuve de Berg c'est pas loin quand même ! Mais dans tous les documents qui ont circulé, Vaisseaux n'était pas spécialement dedans et c'est ce qui explique peut-être pourquoi on n'arrive pas à mobiliser. »¹

Les pionniers du mouvement sont bien conscients que la mobilisation des habitants est fortement liée à la crainte de la dégradation du cadre de vie, de la chute des prix immobiliers, et de l'atteinte à la qualité de vie qu'offre ce territoire rural dans lequel, comme il m'est souvent exprimé, on « choisit » de venir habiter. L'Ardèche a effectivement connu un phénomène de « gentrification rurale » (Perrenoud, 2008), depuis les premières installations de néo-ruraux opérant leur « retour à la terre » dans les années 1970. En témoignent aujourd'hui les prix élevés des terrains, la patrimonialisation et l'esthétisation du territoire. Le contexte territorial constitue ainsi un puissant ressort de mobilisation :

« Le chômage, l'héritage d'une culture industrielle, l'accoutumance aux nuisances favorisent l'acceptation des projets. À l'inverse, l'arrivée d'une nouvelle population de néo-ruraux ou de propriétaires de résidences secondaires, la naissance de nouvelles activités (tourisme vert) ou la valorisation des activités traditionnelles (productions labellisées "de terroir") sont de puissants facteurs de contestation » (Subra, 2006).

Les militants écologistes et politiques à l'initiative du mouvement ne négligent pas ces facteurs de mobilisation. Dans son mémoire, Aurélie Joveniaux (2012), identifie par exemple les connotations régionalistes de certains slogans (« Le Midi outragé ! Le Midi brisé ! Le Midi martyrisé ! Mais le Midi libéré ! ») ainsi que les stratégies de sensibilisation des militants lors des réunions publiques, mettant l'accent sur les impacts locaux que pourraient avoir les projets (au niveau de la commune où a lieu la réunion publique). La dégradation du cadre de vie et l'atteinte aux activités locales ont constitué des éléments de leur argumentaire, notamment le fait que l'industrie du gaz de schiste ne serait pas compatible avec des choix économiques locaux tournés vers le tourisme et les produits agricoles à haute valeur ajoutée comme les vins AOC et l'agriculture biologique. Comme le note Sébastien Chailleux (2013, p. 5), les premières préoccupations sont « techniques et pragmatiques » :

« Les zones concernées sont principalement rurales, sans précédentes activités industrielles majeures. Les populations locales ne sont pas habituées à ce genre d'activités qui posent question quant à leur accommodement avec leurs activités quotidiennes. Peuvent-elles continuer une agriculture biologique à côté ? Les touristes continueront-ils de venir pour les paysages après ça ? »

¹ Entretien avec Henri, membre de Solidaires Finances publiques et du Collectif 07, 17-06-2013.

Ces préoccupations sont amplement à l'origine du large public réuni lors des manifestations et des réunions publiques, et expliquent également l'engagement d'un nombre plus réduit d'individus à l'origine faiblement politisés au sein des collectifs locaux ou du collectif départemental. Nous verrons à la fin de ce chapitre qui sont ces individus pour qui l'engagement est allé plus loin que la seule participation aux manifestations, quels ont été les ressorts de leur engagement, et en quoi ils se distinguent des pionniers du mouvement. Nous verrons également que le mouvement opère progressivement un processus de montée en généralité, qui lui permet de se démarquer de cette posture *nimby* initiale.

3.2.2. Organisation et institutionnalisation du mouvement

Le mouvement contre le gaz de schiste en Ardèche se manifeste donc initialement par des modalités agonistiques - notamment la manifestation et la menace de réactions violentes en cas de démarrage des travaux - qui apparaissent comme une réponse à une vive indignation. Si les organisations pionnières du mouvement soutiennent cette émotion collective, leurs préoccupations se tournent néanmoins rapidement vers l'instauration de modalités d'expression et d'action plus apaisées. Le mouvement s'organise et prend des formes institutionnelles au sein du Collectif 07, construisant ainsi la coopération avec les acteurs publics. Je présente ici tout d'abord les choix effectués en terme d'organisation interne (un collectif horizontal, participatif et délibératif), puis le processus de professionnalisation du collectif qui permet d'instaurer une interface de dialogue avec les pouvoirs publics, et enfin la construction, plus tardive, d'un rôle d'animateur de débat local sur la transition énergétique qui contribue à changer le discours des mobilisés, passant d'une posture contestataire (« contre » le gaz de schiste) à une posture de « proposant » (« pour » des alternatives énergétiques).

La construction d'un collectif

Je détaille ici les fondements sur lesquels s'est initialement construit le collectif contre le gaz de schiste faisant l'objet de cette recherche : il s'agit d'une organisation qui se veut horizontale et démocratique, avec des règles strictes de prise de décision. Je montre dans un second temps que ces principes d'organisation interne, mais aussi les répertoires d'action utilisés pour mobiliser la population sont le fait d'apprentissages issus d'expériences antérieures de mobilisations sur ce territoire.

Un collectif horizontal et démocratique

À l'issue de la première rencontre fin décembre 2010, une deuxième est fixée une semaine plus tard. C'est lors de celle-ci que sont fixées les premières règles internes au Collectif 07. De nouvelles organisations sont présentes : le PS, le PC, la Confédération Paysanne, le MODEF et le MRAP. En revanche, des organisations pourtant présentes lors de la première rencontre dans les locaux de la FRAPNA Ardèche font le choix de ne pas poursuivre leur engagement au sein du collectif naissant. Il s'agit des militants « politicophobes » précédemment évoqués, qui considèrent comme non négociable de mener une action conjointe avec toute organisation politique, qu'elle soit un parti, un syndicat, ou une association. Toutefois, la plupart des autres acteurs en présence insistent au contraire sur la nécessité de construire un collectif composé uniquement d'organisations, et non d'individus, arguant d'une exigence de transparence des étiquettes politiques :

« En général quand les gens créent un collectif ils font un collectif de citoyens. Et en fait dans ces collectifs il y a des citoyens un peu plus engagés que d'autres, mais qui n'apparaissent pas comme plus engagés que d'autres, donc on a dit : le meilleur moyen [...], c'est de savoir que machin il vient parce qu'il est secrétaire de ci, machin il vient parce qu'il est au syndicat... ils représentent. Mais on ne pouvait pas avoir des représentants de quelque chose qui soient là de manière anonyme [...] Les partis politiques ils y sont toujours, forcément, donc il vaut mieux qu'ils n'y soient pas en sous main, mais bien visibles. »¹

Afin de constituer un collectif uniquement composé d'organisations, les individus sans appartenances institutionnelles ne sont pas invités à participer à cette réunion : le film *Gasland* leur est projeté dans une salle, tandis que les représentants des organisations se réunissent dans une salle adjacente. Pour que chacune des organisations dispose du même poids dans les discussions, seuls deux représentants par organisation sont autorisés à participer. Ce principe restera par la suite la règle des assemblées mensuelles du collectif, notamment lors des votes où chacune des organisations dispose de deux voix maximum. Là encore, il s'agit avant tout de questions de fonctionnement, notamment portées par le directeur de la Frapna :

« J'ai dit "attention, première chose qu'on doit faire c'est avoir une plate-forme commune, être sûr qu'on est d'accord. Et ensuite comment on fonctionne : horizontalement, un porte parole... comment on prend les décisions". On n'a pas travaillé sur le fond là, mais sur la forme et la structuration. »²

¹ Entretien avec David, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 14-04-2014.

² Entretien avec Yohan, directeur de la FRAPNA Ardèche et membre du Collectif 07, 12-06-2013.

C'est ce soir là que se posent les bases du Collectif ardéchois Stop aux gaz de schiste : « Le collectif se positionne contre l'exploration et l'exploitation. Le collectif est non violent. Tous les organismes seront affichés (noms) pour éviter toute récupération. Le secrétariat du collectif est la FRAPNA Ardèche »¹. Le compte-rendu liste les principaux arguments qui seront ensuite développés au sein des différentes commissions du collectif : l'absence d'information et de débats publics apparaît en tête de liste, puis les conséquences environnementales, la contestation de ce choix énergétique à l'heure du réchauffement climatique, les conséquences socio-économiques et sanitaires. Du point de vue de l'organisation interne, les principaux éléments sont validés ce soir là :

- chaque organisation désigne deux référents au sein du collectif, qui se regroupent lors des réunions plénières et qui constituent une liste de diffusion principale (ils sont chargés de relayer les informations auprès des membres des organisations qu'ils représentent).
- les citoyens sans appartenance institutionnelle doivent se constituer en collectifs locaux et désigner deux référents pour prendre part au collectif départemental.
- le porte-parole du collectif ne peut pas être un représentant de parti politique. Le président et le directeur de la FRAPNA Ardèche sont désignés provisoirement (un mois) comme porte-paroles du collectif².

Dans un ouvrage récent, Albert Ogien et Sandra Laugier (2014) montrent que les mouvements sociaux contemporains, pourtant si divers dans les contenus de leurs revendications, se retrouvent pourtant dans une même importance accordée à la question du « comment », de la « méthode ». Les règles qu'ils se donnent à eux-mêmes en terme de démocratie interne se veulent souvent être le modèle de ce qui est revendiqué, et donc le contre-modèle de ce qui est critiqué. Ils repèrent ainsi quelques grands principes : démocratie, unanimisme, non-violence, égalité, dignité et pluralisme. La mobilisation ardéchoise n'échappe pas à cette tendance et se revendique dès ses origines comme démocratique, participative, horizontale, transparente, et sans leader. Puisant dans les valeurs des mouvements sociaux des années 1960 et 1970, très proches des altermondialistes (ayant parfois eux-mêmes participé à des forums sociaux),

¹ Compte-rendu de réunion du Collectif 07, 19-01-2011.

² Ce choix s'explique par l'approche des élections cantonales à ce moment là, et plus généralement par une méfiance vis-à-vis de potentielles récupérations politiques du mouvement. La FRAPNA est à ce moment là l'organisation la plus structurée pour assurer les fonctions de secrétariat (la seule à disposer de salariés), et la seule à bénéficier d'une image (relative) d'indépendance politique.

certaines militants ont ainsi tenté, au sein du Collectif 07, de « concilier coordination et diversité, stratégie collective et récusation des avant-gardes, mot d'ordre et refus de la délégation, consensus et interdit de la représentation » (Aguiton, Cardon, 2007, p. 57). Au-delà des idéaux politiques portés par ces acteurs, la démocratie interne au mouvement est aussi pensée pour ses avantages stratégiques, principalement pour sa capacité à réunir et faire dialoguer des acteurs d'horizons divers. En effet, dans les premiers mois de la mobilisation le nombre d'organisations membres du collectif augmente considérablement (120 au printemps 2011), et se pose rapidement des questions pratiques lors des assemblées plénières réunissant rapidement jusqu'à soixante personnes :

« On voyait que les réunions du collectif étaient de plus en plus difficiles à organiser parce que plus il y a de monde, plus il faut trouver des outils adaptés. Donc il y avait un défi quand même, comment faire coexister, travailler ensemble... Comment trouver une vraie cohérence constructive à partir de tous ces acteurs ? »¹

En principe, les réunions plénières mensuelles sont les organes de décision du Collectif 07, elles regroupent les deux référents choisis par les organisations membres du collectif. La délibération et la prise de décision par consensus (si possible à l'unanimité) sont privilégiées au vote, bien que celui-ci soit également utilisé lorsqu'aucun consensus ne peut être trouvé sur une question. Ce sont principalement les militants des Alternatifs qui apportent ces éléments de démocratie interne : « ce travail de consensus est important pour nous si on veut impliquer. Parce que si on dégage des majorités, minorités, ça peut générer des frustrations, et si on veut réellement qu'il y ait une dynamique, c'est un élément essentiel »². À chaque début de réunion un animateur, un ou plusieurs preneurs de notes et un distributeur de parole sont choisis par le groupe de manière à assurer une rotation de ces fonctions. L'ordre du jour est défini en amont sur proposition des référents (par mail) et les discussions sont préparées en amont au sein de différentes commissions. La division du travail s'organise en effet au sein de commissions thématiques (ou groupes de travail), permanentes ou temporaires. Ainsi il a existé plusieurs commissions depuis la création du Collectif 07, parmi lesquelles :

- la commission VIA (Vigilance Information Alerte)
- la commission scientifique
- la commission communication
- la commission actions

¹ Entretien avec François, membre de Vigi-Nature et du Collectif 07, 02-07-2013.

² Entretien avec Rémi, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 03-04-2014.

- la commission permanence
- la commission fonctionnement
- la commission finances
- la commission juridique
- la commission coordination nationale
- la commission transition énergétique

Certaines commissions ont été moins pérennes que d'autres, et des groupes de travail se sont également constitués selon l'agenda de la mobilisation. Des permanences (téléphonique, d'information) ont également été organisées dans les locaux de la Frapna Ardèche, en prévoyant une rotation des permanents. Ce fonctionnement obéit certes à des impératifs pratiques (tout le travail ne peut reposer sur les épaules d'un groupe restreint de personnes), mais correspond également à un refus de la professionnalisation de certains individus au sein du mouvement :

« Je crois que c'est les anarchistes qui disent : "on crée un groupe de travail sur un projet et on le dissout dès qu'il n'y a plus d'objet", parce que sinon c'est comme ça qu'on se retrouve avec des groupes de travail qui travaillent sur tout, et puis des gens qui deviennent des professionnels de la politique. Là l'intérêt c'est de créer un groupe de travail sur un projet, et s'il y a un autre projet on crée un autre groupe de travail, ça évite que ce soit toujours les mêmes qui gèrent tout, qui sont experts en tout, et finalement leur seule expertise c'est d'être des professionnels pour rester à leur place. »¹

Tout comme le remarque Héloïse Nez pour le cas du mouvement des Indignés à Madrid, la constitution de commissions et la rotation des fonctions d'animation et de secrétariat sont envisagés comme un « rempart à toute bureaucratisation du mouvement » (2012, p. 94) et toute logique pyramidale. De même, la volonté de ne pas avoir de *leaders* mais seulement des porte-parole envisagés comme « relais » de la parole collective (notamment auprès des médias) s'inscrit dans un refus du principe de représentativité. Enfin, l'existence d'une commission « fonctionnement » témoigne du souci de réflexivité vis-à-vis de l'organisation interne du mouvement. Celle-ci a notamment été impulsée par Rémi, militants aux Alternatifs, qui témoigne :

« Autant à l'époque j'avais trouvé ça très intéressant qu'un mouvement en constitution accepte, enfin fasse le choix, d'analyser ses pratiques. C'est vrai qu'il y a eu des réunions qui ont bien fonctionné, mais quand on a du poser les choses réellement sur le papier ça a été plus compliqué. C'est compliqué la démocratie ! [...] Je crois que c'était

¹ Entretien avec Alain, coordinateur du Collectif 07, 11-06-2013.

quelque chose de nouveau qui n'était pas vraiment instauré dans les associations et les organisations politiques. »¹

L'héritage de mobilisations collectives antérieures

Le choix de l'organisation en collectif et de la mobilisation populaire fait écho à des luttes antérieures communes où elles avaient déjà été privilégiées. Ce sont notamment les représentants de Alternatifs qui encouragent l'organisation en collectifs, forts de leurs expériences précédentes : « Je pense qu'on avait un peu moins d'une dizaine d'années d'expérience de collectifs unitaires, et nous on avait une crédibilité en proposant cette pluralité, parce qu'on n'a jamais cherché à récupérer »². Les principaux entrepreneurs de la mobilisation ardéchoise se connaissaient donc déjà avant le début de cette mobilisation, et partageaient une histoire collective de mobilisations locales, qui ont donc souvent pris la forme de collectifs, et dans lesquelles la mobilisation et l'éducation populaire étaient déjà des valeurs centrales.

Quatre exemples de mobilisations antérieures

En 2002, un projet de décharge a touché les communes de Lagorce et Rochecolombe dans le sud-Ardèche. Les maires et populations locales se sont mobilisés contre, notamment l'association Vigi-Nature, qui s'était illustrée auparavant pour son combat contre un projet de ligne haute tension. La mobilisation conjugue expertise scientifique (hydrogéologues, géologues) et appel aux savoirs locaux : « Il y avait des données hydrogéologiques académiques sur la région, des cartes de géologie profonde, etc. Mais on a fait un inventaire systématique de toutes les sources du territoire, où les gens venaient et notaient : celle-là elle coule toute l'année, celle-là non. Les gens participaient à ce travail et c'est important, c'est de la formation populaire. »³. À cela s'ajoute la topographie d'une rivière souterraine réalisée par un spéléo-plongeur du comité ardéchois de spéléologie. Les pièces ainsi rassemblées ont constitué une contre-expertise solide contre le projet de décharge qui a finalement été abandonné.

En 2005, un Collectif nommé « Dire non à la Constitution européenne » organise des débats locaux pour sensibiliser la population à l'enjeu du référendum sur le traité constitutionnel européen : « Contre la constitution européenne, avec les syndicats et les politiques, on a fait la tournée des popotes [...] On avait fait venir de Paris le texte de la Constitution en 800 exemplaires. Et on le distribuait : voilà le texte, voilà le préambule qui dit ça, voilà l'article qui va être efficace... Qu'est-ce que vous en pensez ? »⁴.

¹ Entretien avec Rémi, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 03-04-2014.

² *Ibid.*

³ Entretien avec Martin, président de Vigi-nature et membre du Collectif 07, le 07-04-2014.

⁴ Entretien avec le président de la FRAPNA, 12-06-2013, militant contre le traité européen au nom d'ATTAC.

La même stratégie d'information grâce à la multiplication de réunions publiques dans les villages est reprise durant l'été 2007 par un collectif anti-OGM créé contre les premières semences en plein champ de maïs transgénique. Plusieurs organisations s'y retrouvent, notamment la FRAPNA Ardèche, ATTAC Sud-Ardèche, la Confédération Paysanne, Agri Bio Ardèche, les Alternatifs, les Verts, les Faucheurs volontaires, Solidaires. La stratégie adoptée est également celle de la l'information et de la sensibilisation : réunions publiques organisées dans les villages et introduites par la projection d'un documentaire¹, actions de « pollinisation volontaire », marches, « pique-nique festif d'information », ou encore l'organisation d'un référendum sur la mise en place d'un moratoire immédiat sur les OGM. L'attention porte également sur la communication, ainsi le Collectif n'organise pas une « manifestation anti-OGM » mais une « marche pour défendre la qualité du territoire ardéchois ».

Enfin, la même nébuleuse de militants se retrouve également en 2009-2010 dans le Collectif ardéchois de défense et de développement des services publics. Le président de la FRAPNA, à l'époque membre de ce collectif au nom d'ATTAC, raconte comment il a été sollicité par des instituteurs de différents villages pour intervenir lors de réunions publiques d'information dans lesquelles on utilise également un film documentaire, *Le bien commun : l'assaut final*².

Malgré leurs divergences, il existe donc entre les différents entrepreneurs de la mobilisation contre le gaz de schiste une certaine « proximité cognitive » (Granjou, Garin, 2006), que certains expliquent par le partage d'une même localité « isolée » :

« On a un bassin de vie fermé ici, enclavé : le bassin d'Aubenas - Les Vans, les gens se connaissent, enfin se pratiquent, vont à des manif ensemble. Du coup ça permet des luttes où les gens se connaissent, savent comment chacun réagit... On peut se dire les choses, on sait que machin pense comme ça, machin comme ça... Ce qu'il y a de bien c'est que les gens se connaissent, ce qui fait que quand on mobilise sur quelque chose, ça marche en général. »³

Cette proximité cognitive semble effectivement faciliter la construction d'actions collectives et d'unions parfois improbables⁴. De plus, les outils se sont éprouvés au fil des mobilisations et ont pu être réutilisés s'ils répondaient aux objectifs des mouvements. Ainsi, la mobilisation contre le gaz de schiste a bénéficié d'acquis d'expériences et de rencontres antérieures, ce qui a sans doute contribué à son succès. C'est notamment le cas en ce qui concerne le choix de la stratégie de mobilisation via la multiplication des réunions publiques d'information et des

¹ *Main basse sur les gènes ou les aliments mutants*, film de Karl Parent et Louise Vandelac, 1999, Canada.

² *Le bien commun : l'assaut final*, film de Carole Poliquin, 2002, Canada.

³ Entretien avec David, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 14-04-2014.

⁴ Les grèves de 2010 contre le projet de loi sur les retraites ont été l'occasion d'une intersyndicale locale réunissant la CGT et la CNT, union peu banale dans le monde du syndicalisme.

manifestations, ainsi que celui de la constitution d'un collectif horizontal, démocratique et inclusif du plus grand nombre.

Le collectif ardéchois contre le gaz de schiste se construit donc sur des principes de démocratie, d'horizontalité, de transparence et de refus du *leadership*. Les acteurs œuvrent ainsi à construire une mobilisation populaire à travers ces principes aux propriétés inclusives. Comment ensuite évolue le mouvement ? Son institutionnalisation progressive ne s'accompagne-t-elle pas d'une remise en question de ces principes ?

Institutionnalisation et professionnalisation du mouvement

Nous avons précédemment vu que le secret dans lequel les permis de recherche de gaz de schiste sont accordés et le sentiment d'une menace directe du territoire et du cadre de vie provoquent tout d'abord une vive indignation collective. Cependant, si l'émotion est encouragée voire suscitée par les entrepreneurs de mobilisation alors que l'heure est encore à la mobilisation de masse, ceux-ci œuvrent ensuite à asseoir la légitimité du mouvement sur un discours et une action davantage rationalisés. Répondant à une injonction de « sérieux », ils œuvrent à instaurer le dialogue avec les pouvoirs publics, ce qui conduit le mouvement à s'institutionnaliser voire se professionnaliser, ce qui a eu des conséquences sur son organisation interne.

L'« exigence d'être pris au sérieux »

Le collectif se plie effectivement à « l'exigence d'être pris au sérieux » (Ollitrault, 2008, p. 106), pour ne pas apparaître comme un groupe d' « écolos barbus » issus du mouvement de retour à la terre des années 70 : « on en a plein des stéréotypes : les éleveurs de chèvres de l'Ardèche se rebellent, ou les écolos qui se rebellent¹ ». Il s'agit également de répondre aux entreprises de délégitimation du mouvement de la part des représentants de l'industrie gazière, qui dénoncent son caractère irrationnel, émotionnel voire hystérique - des attributs généralement associés à la contestation populaire - mettant au contraire en avant les voies de raison de la science ainsi que leur « bonne volonté » de participer à un débat public :

¹ Entretien avec Martin, président de Vigi-nature et membre du Collectif 07, le 07-04-2014, qui fait référence à un article intitulé « Le sud de l'Ardèche se rebelle contre la recherche de gaz de schiste. Visite chez les irréductibles villageois ardéchois mobilisés contre le projet d'exploitation d'une nouvelle énergie », *Le progrès*, 27-03-2011.

« Un vent de folie furieuse souffle actuellement chez les soi-disant "défenseurs de l'environnement", devenus idéologiquement des "anti-tout" : anti-nucléaire , anti-gaz de schiste, anti-hydrocarbures, c'est à-dire anti-énergie, anti-civilisation, anti-progrès. »¹

Notons que ce discours disqualifiant les contestataires par leur supposée opposition systématique à toute forme de « progrès » se retrouve dans le cas des démolitions urbaines, comme le signale notamment Agnès Deboulet (2009, p.105-106) :

« Dans les discours technicistes, les oppositions à la démolition sont souvent décrites comme une position anti-institutionnelle ou bien comme une incapacité de se saisir des opportunités offertes, qui témoignent d'un immobilisme suspect [...] les opposants au délogement sont d'abord perçus comme des "rôleurs immobiles", des gens qui refusent le changement. »

Ces représentations des opposants comme « rôleurs » refusant le changement se double d'une critique en terme d'irrationalité :

« Nous avons une capacité extraordinaire en France à interdire, au nom du principe de précaution, toute forme de progrès que ce soit. Il faut bien évidemment encadrer d'un point de vue environnemental les forages de gaz de schiste. Mais il faudrait également arriver à croire, et dans ce pays, c'est très difficile, ce que disent les scientifiques, plutôt que de réagir à l'affect. »²

« Sur ce sujet, nous nous trouvons dans un débat intensément émotionnel et politique, voire idéologique. Il y a donc beaucoup de travail d'explication à faire. Nous devons tenter de le dépassionner, de le sortir du registre idéologique et de mettre sur la place publique des éléments objectifs. »³

La plupart des mobilisés reconnaissent voire revendiquent la dimension « émotionnelle » de leur réaction, bien qu'ils soient par ailleurs conscients qu'elle est effectivement utilisée comme un argument contre le mouvement :

« Ici ça a été une réaction épidermique, "émotionnelle" nous ont reproché les grands stratèges de l'industrie... Mais non seulement c'est une réaction fondée sur des données techniques, ensuite c'est une réaction qui se justifie. Une manif c'est une manif, on ne va pas dire à un syndicaliste "Houlà ! mais vous êtes émotionnel !" Et De Margerie il n'est pas émotionnel lui des fois ! [...] Mais c'est pas des gens qui se demandent si c'est un territoire avec un attachement particulier à la terre, ils se demandent même pas s'il y

¹ Jean-Claude Remondet et Jacques Sallibartant, président et vice-président de l'Amicale des foreurs, « Hydrocarbures : halte aux cassandres ! », *Amicale des foreurs et des métiers du pétrole*, 20 avril 2012 en ligne : http://foreurs.net/index.php?option=com_content&view=article&id=493:hydrocarbures-halte-aux-cassandres-produisons-francais-&catid=18:actualitesamicale&Itemid=59 (accès le 12-10-2013).

² Philippe Chalmin, président de la société d'études CyclOpe, expert en analyse des marchés mondiaux des matières premières, « Vous ne voulez pas de gaz de schiste, vous aurez du charbon », *L'Expansion*, 17 mai 2011, en ligne : http://foreurs.net/index.php?option=com_content&view=article&id=493:hydrocarbures-halte-aux-cassandres-produisons-francais-&catid=18:actualitesamicale&Itemid=59 (accès le 12-10-2013).

³ Jean-Louis Schilansky, Président de l'Union française des industries pétrolières, *Stratégies et Politiques Energétiques*, 16 avril 2013, en ligne : <http://www.stratener.com/Publications/Entretien%20J.-L.Schilansky.pdf> (accès le 12-10-2013).

a une pensée ou des gens sur le territoire, pour eux c'est juste aller y faire des trous pour faire du fric. Donc l'idée que les gens puisse réagir ça ne leur est pas monté au cerveau, on n'est pas dans le même monde ! Pour eux on n'est qu'un obstacle qu'ils vont contourner par de l'information voire de l'éducation. »¹

L'appel au « travail d'explication » de Jean-Louis Schilansky retranscrite ci-dessus peut effectivement se lire comme une volonté d'éduquer un peuple irrationnel prisonnier de ses affects et émotions, pour lui montrer la voix de la raison. Il fait en cela écho au travail de « pédagogie » repérable depuis plusieurs décennies dans les discours des hauts dirigeants d'entreprise et relayés par une partie du monde journalistique². Bien conscients que le travail d'explication et de débat public « objectif » qu'appellent de leurs vœux les représentants des industries gazières sont tout autant d'entreprises de manipulation de l'opinion, les mobilisés sont néanmoins contraints de « rationaliser » le mouvement, leurs discours, ainsi que leurs actions. Cette rationalisation est réalisée à travers son institutionnalisation et une intégration des injonctions « participatives », largement relayées par les acteurs publics nationaux, éloignant du même coup le registre agonistique et « émotionnel » initialement dominant. Elle se manifeste aussi par la construction d'une expertise scientifique et technique de haut niveau, une expertise citoyenne capable de faire le poids face à celle des experts « officiels ». Nous verrons que ce travail permet au collectif de construire une interface avec les pouvoirs publics, et de faire valoir son expertise jusque dans les espaces de dialogue prévus par le ministère de l'Environnement. Ainsi, fin 2012, il a été reçu au Ministère puis à la préfecture du Gard et invité à prendre part à la rédaction du cahier des charges pour une mission d'expertise sur le permis de recherche du bassin d'Alès. Enfin, en ce qui concerne la communication auprès du grand public, l'accent est également mis sur la maîtrise de la communication et la construction d'une image et d'un discours sérieux, « équilibré » voire « mesuré », comme en témoigne Alain, coordinateur du collectif :

« On essaie d'avoir une communication assez équilibrée, on ne communique que sur des choses pour lesquelles on est sûr, quand les informations sont vérifiées. C'est très mesuré, tu verras sur le site, on a quand même une communication très mesurée, à part des moments de tension spécifiques, même moi par exaspération je finis par faire une phrase un peu plus vigoureuse... Mais si tu regardes dans l'ensemble, on essaie de mettre en avant les faits, d'expliquer les choses, d'être plus dans la pédagogie [rires] »³.

Il est frappant de constater que des deux côtés de la controverse, il existe un même souci d'éducation ou de pédagogie.

¹ Entretien avec Laure, membre d'un collectif local, 17-04-2013.

² Comme le montre notamment le film *Les nouveaux chiens de garde* de Serge Halimi (2012, JEM production).

³ Entretien avec Alain, coordinateur du collectif 07, 11-06-2013.

Instaurer le dialogue avec les pouvoirs publics

Le collectif met en œuvre la participation à la fois dans ses règles de démocratie interne, et à la fois en adoptant une attitude coopérative avec les acteurs publics. Grâce à des pratiques participatives inclusives (amenées par des acteurs proches de mouvements d'éducation populaire) et à la revendication d'un « apolitisme »¹, le collectif recrute progressivement ses membres au delà des cercles de militants. Cela lui permet notamment d'afficher une certaine image de « représentativité » et de répondre à ses détracteurs le décrivant comme un groupuscule d'écologistes extrémistes et opposés à toute forme d'innovation. Faisant écho à cet « esprit » participatif en interne, le mouvement cherche également à instaurer une interface de dialogue avec les pouvoirs publics. Ce sont alors les compétences de militants écologistes « professionnels » (Ollitrault, 2001 ; 2008) qui sont mobilisées, notamment celles du directeur de la FRAPNA Ardèche. Si la structure joue un rôle important dans ce mouvement, c'est notamment pour la complémentarité des compétences politiques mobilisées, celles du *tribun*, et celle du *debater*, pour reprendre les termes de Bourdieu (1981) : « il y a la personnalité [du président], lui a levé les foules, et [le directeur] derrière c'est le négociateur »². Habitué au militantisme « de dossier » et au *lobbying*, ce dernier réactive effectivement ses réseaux et sociabilités politiques locales et régionales, et œuvre à l'institutionnalisation et la professionnalisation du mouvement : la constitution du collectif en association et l'obtention de subventions régionales pour le recrutement d'un salarié « coordinateur », un photographe recruté pour ses compétences en communication.

Création d'une association et recrutement d'un salarié

La création d'une association intervient assez tôt dans le cours du mouvement (mars 2011), et s'explique par des raisons stratégiques : elle est créée pour pallier les insuffisances de la forme du collectif en matière administrative, financière et juridique. Il s'agit principalement de pouvoir aller en justice et de posséder une trésorerie pour gérer les dons et recevoir d'éventuelles subventions de la part des collectivités territoriales. Cependant, elle ne fait pas consensus au sein du collectif. Certains, comme les représentants des Alternatifs, y sont

¹ Le mouvement est en réalité plutôt apolitique (bien que des partis politiques en soient membres), mais la confusion entre les deux est souvent présente au sein des mouvements se définissant comme « apolitiques »

² Entretien avec Nicole, membre de collectif local, 24-06-2013.

fermement opposés¹. Leur opposition s'explique pour des raisons démocratiques : la volonté de ne pas tomber dans un fonctionnement hiérarchisé classique alors qu'on cherche des voies alternatives de fonctionnement ; mais aussi pour des raisons stratégiques : « le collectif fait plus peur qu'une association du fait de son fonctionnement plus flou »². Pour trouver un compromis, les membres du collectif s'accorde en revanche sur le principe d'une association à bureau collégial : ni président, ni secrétaire, ni trésorier ne sont désignés, ceci afin d'assurer un partage des responsabilités entre toutes les organisations membres. Cependant, la sous-préfecture ayant tout d'abord refusé les statuts - justement pour cause de bureau collégial³ - cinq personnes constituent finalement un bureau provisoire qui n'a en réalité existé que pour répondre aux exigences administratives. Par la suite, le collectif a régulièrement envoyé une liste de « co-présidents » à chaque fois différente (en en changeant l'ordre), afin que la préfecture ne puisse attribuer à aucun membre une fonction particulière. La direction collégiale a fini par être acceptée par la préfecture, avec une liste de 39 co-présidents⁴.

Autre indice de professionnalisation du mouvement, la fonction de coordination au départ pris en main bénévolement par le directeur de la FRAPNA Ardèche, est ensuite assurée par un salarié recruté en tant que coordinateur du Collectif 07, à partir du 1^{er} septembre 2011. Ce recrutement intervient à la suite du désengagement du directeur de la FRAPNA qui assurait la majeure partie du secrétariat et de la coordination du collectif depuis son émergence :

« Fin avril 2011, ça commençait à vraiment coïncider avec l'équipe [de la FRAPNA], donc j'ai dit "je suis désolé mais moi il faut que je redevienne directeur de la FRAPNA". Et en plus, si je reste aussi impliqué, derrière, les commissions, la structuration qu'on avait mis en place, les commissions, les référents, ça n'existera jamais. Donc j'ai dit "je me retire peu à peu, je garde un peu un lien mais...". Donc il y a eu une période avant l'arrivée du salarié où il n'y avait pas vraiment de coordinateur, et c'est là où ont le mieux marché les commissions, après il y a eu l'arrivée [du salarié] et les commissions ont périclité, mais c'est logique. Mais il y a eu ce laps de temps où ça a très bien fonctionné, il fallait bosser. »⁵

¹ Elle a fait l'objet d'un vote favorable : quatorze voix pour, trois abstentions, une voix contre. Le vote est utilisé lorsqu'après un temps long de délibération (qui peut occuper plusieurs assemblées plénières) aucun consensus n'est trouvé.

² Compte-rendu de réunion du Collectif 07, 30-05-2012.

³ La direction collégiale d'une association est autorisée par la loi, cependant les préfectures ont souvent des difficultés à accepter des statuts ne correspondant pas au formulaire type pré-imprimé qui réclame le nom d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

⁴ Le collectif des élus locaux, créé à la suite du collectif citoyen, s'est par ailleurs inspiré de ce principe et a l'adopté lors de la création de son association des élus contre le gaz de schiste.

⁵ Entretien avec Yohan, directeur de la FRAPNA Ardèche et membre du Collectif 07, 12-06-2013.

Celui-ci prend effectivement une place prépondérante dans les premiers mois de la mobilisation : ses compétences de militant professionnel sont particulièrement sollicitées. Dans un compte-rendu de réunion plénière datant d'un mois après son départ, il est d'ailleurs indiqué que « l'efficacité et les compétences [du directeur de la FRAPNA] sont difficiles à remplacer¹ ». Toutefois, son départ semble également répondre à des critiques portées par les membres des collectifs locaux, comme l'explique le coordinateur recruté après son départ :

« Les collectifs locaux étaient de plus en plus présents et structurés et n'avaient pas envie que ce soit le directeur d'une association qui soit le coordinateur car il a une étiquette, il représente quelque chose. Le collectif s'est demandé comment faire et a été évoquée la question d'embaucher quelqu'un pour ça. »²

Là encore, ce choix fait l'objet de réticences parmi certains membres du collectif. Le recrutement d'une personne non issue d'une association, d'un syndicat ou d'un parti politique est cependant apparu comme une solution de compromis satisfaisant les inquiétudes en terme de « récupération » ou d'« étiquetage » politique de certains. Le salarié « coordinateur » du collectif a été recruté de septembre 2011 à juin 2013, grâce à une subvention du Conseil régional³. Diplômé d'un master de communication, photographe, il a principalement été recruté pour ses compétences en communication. Son arrivée a accéléré la professionnalisation du mouvement, et a eu tendance à faire reposer les principales tâches sur ses épaules, malgré sa grande vigilance :

« Le fait qu'il y ait quelqu'un à temps plein, on a tendance à tout lui mettre dessus, parce qu'il est payé pour faire ça, ça paraît logique. J'ai fait attention tout le long, à maintenir les groupes de travail, on l'avait dit dès le début d'ailleurs, qu'il ne fallait pas que je remplace les groupes mais que je fasse le lien entre les groupes. Ça a mis beaucoup de temps mais progressivement quand même les choses se sont appuyées sur moi, du coup je me suis retrouvé au cœur des échanges. Personnellement, je trouve - paradoxalement parce que je pourrais dire c'est mon poste c'est à moi de le faire - je trouve que c'est une limite pour le collectif. [...] Je suis le moins présent possible, je vois ma fonction comme ça en tout cas. Je considère que ce n'est pas le rôle du coordinateur d'être autant en avant, et s'il est trop en avant il prend la place des groupes de travail, et ce n'est pas bon pour la motivation et le travail des groupes. »⁴

De même, la fonction d'animation des assemblées plénières a de moins en moins fait l'objet de rotation après l'arrivée du salarié, qui devient le principal animateur des plénières :

¹ Compte-rendu de réunion du Collectif 07, 20-04-2011.

² Entretien avec Alain, coordinateur du Collectif 07, 11-06-2013.

³ Le Conseil régional a refusé la demande de subvention sous forme d'enveloppe « fermée » mais proposé une convention avec le Collectif 07 pour l'emploi d'un salarié, coordinateur du réseau Rhône-Alpes des collectifs Stop au gaz de schiste.

⁴ Entretien avec Alain, coordinateur du collectif 07, 11-06-2013.

« J'ai pris le relais, et comme c'est quand même moi qui ait la vision de tout, c'est compliqué de demander un animateur, dans le sens où l'ordre du jour, même s'il est collectif... On a une page *google* où les gens mettent ce qu'ils veulent voir à l'ordre du jour. Moi je mets ce que je considère devoir être abordé, mais à chacun de rajouter des points. Mais du coup c'est quand même moi qui ait une compréhension de tous les points, une vision globale, donc c'est vrai que c'est compliqué d'animer ou de mettre en avant des problématiques s'il n'y a pas une compréhension de la problématique. »¹

Vers un fonctionnement vertical ?

Enfin, il en est de même de la fonction de porte-parole. Il était initialement prévue qu'elle soit assurée en rotation par des personnes différentes afin d'éviter l'apparition de *leaders* du mouvement, mais il n'y a finalement eu jusqu'à maintenant que quatre porte-paroles différents depuis 2011 : le président et le directeur de la FRAPNA Ardèche, un référent de l'association « Touche pas à mon schiste ! » (et chroniqueur de l'émission de radio du même nom²), et un juriste à la retraite qui a pris tardivement un rôle très important au sein du collectif (pour son expertise juridique). Remarquons qu'aucune femme n'a été porte-parole alors que la parité du porte-parolat était un principe fortement revendiqué par les Alternatifs.

Contre une vision traditionnelle de l'évolution des mouvements sociaux, Francesca Polletta (2002) a montré qu'un mouvement pouvait très bien garder sa vigueur et son efficacité sans se transformer en organisation pyramidale dirigée par un ou plusieurs leaders. Est-ce le cas ici ? Née d'un élan participatif, la mobilisation ardéchoise semble progressivement s'organiser selon un modèle davantage vertical, privilégiant la professionnalisation des tâches. Le fonctionnement participatif souhaité dès le départ par les entrepreneurs de la mobilisation perd progressivement de sa vigueur, à mesure que le mouvement s'institutionnalise. L'entretien des relations avec les acteurs publics et les médias nécessitent par exemple une professionnalisation des tâches, en particulier celles de communication, afin d'instaurer une interface de dialogue dans laquelle le collectif soit reconnu comme légitime et compétent. De même, le besoin de réactivité face à un rythme médiatique rapide conduit parfois à déroger aux règles démocratiques régissant les prises de décisions. En effet, bien que l'assemblée plénière mensuelle soit en principe la seule instance de décision, il est néanmoins collectivement admis que dans certains cas et pour des « petites » choses, les décisions

¹ *Ibid.*

² « Touche pas à mon schiste ! » est un collectif local du sud-est de l'Ardèche qui s'illustre par une émission de radio hebdomadaire du même nom visant à diffuser de l'information sur l'actualité du gaz de schiste en France et ailleurs. Elle a été diffusée sur plusieurs radios locales, toutes les émissions sont disponibles sur internet.

peuvent se prendre par échange de mails. Les outils numériques jouent effectivement un rôle important dans la démocratie interne au mouvement : les ordres du jour des plénières sont construits en ligne via un *google doc* accessible à l'ensemble des référents des organisations membres (2 par organisation, environ 120 organisations en 2012), ceux-ci peuvent échanger des informations par le biais d'une *mailing-list*, et sont parfois amenés à prendre des décisions lorsque le calendrier des assemblées plénières (chaque début de mois) est jugé inadapté à l'urgence de l'action. Mais progressivement, certaines informations ne sont plus relayées sur cette liste, notamment parce que les référents des collectifs locaux se sont plaint de recevoir beaucoup trop de mails. Une nouvelle liste plus restreinte s'y est substituée, regroupant initialement chacun des référents des commissions thématiques (une dizaine de personnes selon l'évolution des commissions). La fonction de cette liste est initialement d'échanger des informations, de les « trier » avant de les diffuser aux autres membres du collectif. Cependant, au fil du temps sont ajoutées à cette *mailing-list* de référents des différentes commissions des personnes qui, de par leur important engagement, ont été jugées légitimes pour y prendre part. C'est ainsi que cette liste s'est étoffée jusqu'à réunir une trentaine de personnes. Cette évolution ne fait toutefois pas l'unanimité, certains membres du collectif dénonçant la concentration des informations voire des décisions au sein d'un groupe restreint et arbitrairement composé, et considérant que les assemblées mensuelles doivent rester les seules instances légitimes de délibération et de prise de décision. C'est le cas de Rémi, qui lors d'une assemblée plénière, constate qu'il n'a pas eu accès à une demande de volontaire pour intervenir sur la question du traité transatlantique (Tafta) lors d'une émission de radio. Lorsque cette question est abordée en assemblée, trois personnes sur quatre sont déjà portées volontaires, on ne recherche plus qu'un volontaire. Ainsi, lors de l'assemblée plénière, les décisions ont déjà été prises au sein de la liste de référents. Pour Rémi, qui d'ailleurs ne souhaite pas être membre de cette liste bien qu'il y soit souvent invité, cette évolution déroge aux règles démocratiques régissant le fonctionnement du collectif :

« C'est devenu un peu une forme d'exécutif qui prend certaines décisions [...] Je n'ai jamais voulu m'inscrire sur la liste. parce que je n'ai jamais reconnu le fait qu'on constitue cette liste. Parce qu'en fait c'est une liste, et il n'y a pas de - à part quelques rares exceptions - de réunions [...] Pour moi c'est remettre en cause le principe de l'AG. Mais quand j'ai abordé cette question, c'est à ce moment là qu'on n'a pas pu trouver de... On touche des choses qui peuvent relever à la fois de l'affect, c'est-à-dire que dans ce collectif, il y a des gens qui sont très investis, beaucoup plus que moi, qui ont fait un travail remarquable, je suis le premier à le saluer [...] Mais au nom de cet

investissement, il y aurait une crédibilité à prendre certaines décisions, une légitimité ? »¹

Pour lui, seules les délibérations menées lors des assemblées mensuelles fondent la légitimité des décisions. S'il ne reconnaît pas les décisions prises par cette liste, c'est d'une part parce qu'elles ne donnent pas lieu à des délibérations, et d'autre part parce qu'elle est constituée de manière arbitraire suivant une évaluation de l'« investissement » de chacun.

L'évolution du collectif reflète ainsi un processus relativement habituel d'institutionnalisation des mouvements sociaux tel que décrit par Dagnino et Tatagiba (2010) pour le cas brésilien : un passage de répertoires d'action privilégiant « la visibilité dans la sphère publique » (manifestations, protestations, pétitions et « conflits ouverts »), à des stratégies de lutte « au sein de l'État » (p. 168). L'insertion institutionnelle a des conséquences non négligeables sur les répertoires d'action des mouvements, bien que le collectif ait adopté une posture de distance méfiante vis-à-vis des cadres institutionnels de négociation, j'y reviendrai dans les chapitres suivants. Enfin, l'importance accordée à la communication et à la médiatisation conduit parfois à revoir les règles de démocratie interne au mouvement, surtout lorsque jouer le jeu des médias conduit à se conformer à un rythme qui ne correspond pas aux exigences temporelles de la délibération (« *freedom is an endless meeting* », écrit Francesca Polletta)

Dépasser le *nimby* : animer le débat sur l'énergie

Enfin, l'évolution du mouvement s'accompagne d'une montée en généralité dépassant le seul enjeu du gaz de schiste : progressivement, les mobilisés œuvrent à construire un débat local sur l'énergie, non sans susciter de désaccords internes.

*La tension interne entre réaction *nimby* et montée en généralité*

J'ai précédemment indiqué que les entrepreneurs de la mobilisation ardéchoise sont bien conscients que l'effet *nimby* a joué un rôle non négligeable dans la mobilisation de masse des habitants du territoire, visible notamment lors des premières manifestations. Dans les cortèges et lors des réunions publiques sont effectivement présents une grande diversité d'individus réunis autour d'une même cause mais dont les registres de discours divergent selon leur degré de politisation initiale et leur sensibilité aux enjeux énergétiques. Illustrant cette tension entre réaction *nimby* et montée en généralité, voici une retranscription de deux prises de parole

¹ Entretien avec Rémi, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 03-04-2014.

extraites d'une vidéo de la réunion publique de Villeneuve de Berg, le 14 février 2011, visible sur internet¹ :

« Je pense qu'on est en train de refaire le monde ici ce soir avec plein de questions, et c'est très bien, c'est merveilleux ! Mais moi je suis ici pour dire que je ne veux pas une usine de gaz dans mon jardin [applaudissements] Je suis ici pour dire que je ne veux pas qu'on viole notre paysage ! »

« Je pense qu'on est face à une chose très importante parce qu'effectivement c'est dans notre jardin, mais on a des chances vraiment objectives de réussir le combat au niveau de l'Ardèche. Mais je pense que ça va être aussi dans le jardin des autres. Et les autres c'est aussi nous. Et je pense qu'aujourd'hui on est train d'arriver un peu dans un système où on a besoin de se tourner vers les autres [...] Et je pense que c'est une chance, un cadeau que l'on nous fait... Un cadeau empoisonné mais un cadeau pour qu'on puisse un peu plus se réunir et penser un peu à autre chose. Je pense qu'il y a de bonnes idées qui émergent, on a parlé énergies renouvelables, etc., il y a quelque chose à faire, sincèrement [applaudissements] ».

Dès le début du mouvement, les deux tendances coexistent donc au sein même de la diversité des mobilisés. Face aux réactions *nimby*, des militants œuvrent donc d'une part à dépasser le seul combat local (comme l'illustre le slogan « Ni ici, ni ailleurs, ni aujourd'hui, ni demain »), et d'autre part à aller au-delà du seul registre contestataire pour initier une réflexion plus générale sur les enjeux énergétiques. Notons que cette dynamique est largement encouragée par les discours médiatisés des industriels gaziers eux-mêmes, arguant du fait que l'exploitation des gaz de schiste pourrait permettre l'« indépendance énergétique » du pays. Pour certains militants, il apparaît donc nécessaire de s'emparer de cette question qui prend rapidement de l'ampleur dans le débat public, et de construire un contre-argumentaire solide. Pourtant, au sein du Collectif 07, si la plupart des militants se reconnaissent dans le slogan « Ni ici, ni ailleurs » témoignant d'une volonté de dépasser la seule défense du territoire local, nombreux sont ceux qui se montrent en revanche réticents au fait que le collectif s'inscrive dans un débat sur la transition énergétique. C'est pourtant une interrogation qui apparaît dès les premiers mois du mouvement, en particulier à la suite de l'accident nucléaire de Fukushima le 11 mars 2011, comme en témoigne ce compte-rendu du 16 mars 2011 :

« L'association doit-elle se doter de propositions énergétiques ? En effet, suite à l'actualité du Japon, suite à une réflexion portée par le public, il en ressort souvent une idée pouvant être résumée ainsi : "non au gaz de schiste, ni ici, ni ailleurs... mais quoi ?". Après un débat d'idées il ressort que ce collectif, aux composantes "pluri-politiques" porte un message "apolitique" très apprécié du public. Il n'appartient pas au

¹ En ligne : https://www.youtube.com/watch?v=s_fgHh0Pn5g (accès le 23-10-2014).

collectif de définir la politique énergétique de la France ni d'influencer le citoyen. Toutefois son objet se terminant bel et bien où commence ce débat, il paraît difficile de l'éviter complètement. Il appartient certainement au collectif de générer un débat et d'informer le public. »

Si cette question fait débat, c'est bien parce qu'après avoir réussi à construire une unité autour du « non » au gaz de schiste, il apparaît difficile de créer la même unanimité autour du « oui » à des alternatives énergétiques au sein du collectif, et au-delà, parmi la population. En novembre 2011, près d'un an après le début de la mobilisation, est créée la commission « transition énergétique », sur proposition d'André, ancien instituteur et militant écologiste. Celle-ci se définit comme un espace de réflexion sur les conditions d'un débat public local sur la transition énergétique¹. Comme le montre l'extrait de compte-rendu précédent, il s'agit de garder une image d'« apolitisme », principalement en évitant d'être associé aux positionnements d'Europe-Ecologie-les-Verts, ce qui risquerait de porter atteinte à la cohésion du mouvement en perdant une partie du public et des organisations engagées au sein du Collectif 07. Les réticences à s'engager dans un tel débat s'expliquent aussi par un manque d'unanimité sur la question des alternatives énergétiques, et notamment du nucléaire.

L'organisation de débats sur la transition énergétique

Ces désaccords internes incitent donc le collectif à opter pour une posture relativement « neutre » d'information du public et d'animateur du débat local sur l'énergie :

« Il convient de poser les bases pour organiser des débats sur le territoire : débats ouverts où l'on mettrait en œuvre l'intelligence collective en utilisant des techniques démocratiques et participatives. Il est nécessaire que chacun puisse se faire son opinion personnelle »²

Ainsi, les membres de la commission transition énergétique s'attachent tout d'abord à construire de l'information sur les enjeux énergétiques. Ils organisent ensuite quelques réunions publiques sur le territoire pour sensibiliser aux questions de la transition énergétique. Pour les collectifs locaux qui souhaitent en organiser dans leur commune, trois supports d'information-débat leur sont proposés :

- une projection-débat autour du court métrage *Non Conventionnel* de Pierre Stoeber (2012), portant sur les enjeux des hydrocarbures non-conventionnels

¹ La proposition est celle d'un « groupe de travail pluraliste sur les conditions d'organisation de débats citoyens, ouverts à tous, décentralisés, démocratiques et interactifs sur le processus de transition énergétique », compte-rendu de réunion du Collectif 07, 16-11-2011.

² Compte-rendu de réunion du Collectif 07, 16-11-2011.

- une information du public à partir d'un diaporama réalisé à partir du « scénario négaWatt »¹, scénario de transition énergétique dans lequel les énergies fossiles et l'énergie nucléaire auraient disparu à l'horizon 2050, par l'action des efforts portés sur la sobriété et l'efficacité énergétique, ainsi que sur les énergies renouvelables.
- un débat-mouvant, méthode ludique de débat mettant en jeu l'ensemble des participants amenés à se positionner par rapport à des énoncés volontairement polémiques et à argumenter pour défendre leurs positions.

La sensibilisation du grand public et l'animation du débat local sur les enjeux de la transition énergétique se poursuit ensuite par l'organisation d'un « forum citoyen » de deux jours intitulé « Oui à la transition énergétique et écologique », qui s'est déroulé en avril 2013 à Villeneuve de Berg en Ardèche. L'organisation de ce forum témoigne néanmoins toujours des désaccords internes au Collectif 07 quant à la perspective d'entrer dans un débat sur les énergies. La crainte de ne pas réunir la même unanimité que sur l'enjeu des gaz de schiste incite en effet à dissocier deux espaces de débat, et c'est ainsi qu'est créé en parallèle du Collectif 07, un collectif « Oui à la transition énergétique ». Celui-ci est impulsé par des militants anti gaz de schiste qui voient dans le débat sur l'énergie une évolution cohérente du mouvement, mais qui se heurtent aux réticences d'une partie des membres du Collectif 07 souhaitant éviter des débats internes conflictuels risquant de diviser le collectif ou bien de lui faire perdre une partie de son public, comme l'explique David, militant aux Alternatifs :

« Ceux qui étaient les plus motivés contre le gaz de schiste se sont dit "on ne peut pas être contre le gaz de schiste tout le temps, il faut qu'on propose, donc nous on est pour la transition énergétique, et il faut qu'on fasse un forum". Mais on est un certain nombre, dont moi, qui avons dit : "il ne faut surtout pas que le collectif gaz de schiste soit identifié sur la transition énergétique" [...], parce que l'intérêt du collectif gaz de schiste c'est qu'il est très très large, ça touche quasiment toute la population, donc il faut garder ce côté là. Plus on va vouloir aller dans notre cohérence à nous interne de militant, et plus on va éjecter les gens. Donc le débat sur la transition énergétique, il faut le faire à part, même si un noyau important du collectif se sent concerné. »²

Le collectif « Oui à la transition énergétique et écologique » est donc au départ principalement créé dans l'objectif de constituer un espace autonome pour l'organisation du forum sur la transition énergétique. Mais dans les faits, le Collectif 07 et ses nombreuses organisations membres en constituent le noyau initial : l'association Stop au gaz et huile de schiste 07 est le

¹ Scénario imaginé par l'Association négaWatt et publié dans le *Manifeste négaWatt* (2012, coédition Actes Sud/Colibris), en ligne : <http://www.negawatt.org/association.html> (accès le 09-06-2014).

² Entretien avec David, militant aux Alternatifs, 14-04-2014.

porteur financier du forum, et soutient également le collectif « Oui à la transition énergétique » sur le plan financier et administratif (financement du logo et mise à disposition du salarié de l'association pour le travail de communication). Au delà de ce noyau initial directement issu du Collectif 07, d'autres structures locales rejoignent le collectif sur la transition pour l'organisation du forum :

- syndicats : Confédération Paysanne de l'Ardèche, Union syndicale Solidaires 07-26
- partis : Alliance écologique indépendante
- associations locales : Terre et humanisme, Réseau Sortir du nucléaire, Huilétic (association de collecte d'huiles alimentaires usagées), Atelier du gaz naturel renouvelable (AGNR : promotion de la méthanisation et du biogaz) Zarina Khan (compagnie théâtrale), Coordination de la nouvelle éducation populaire (CEN)
- collectifs locaux : CUTPSA (Collectif des Usagers des Transports Publics en Sud Ardèche), Collectif Pétale 07 (collectif départemental des acteurs de l'éducation à l'environnement)
- collectif d'opposants aux grands projets : Collectif 07 des opposants à Notre-Dame-des-Landes
- entreprises locales de construction à économie d'énergie, de chauffage au bois, etc.

Des luttes ont donc convergé pour l'organisation de ce forum (contre le gaz de schiste, contre l'aéroport de Notre-Dame-des-landes, contre le nucléaire), preuve que chacun de ces différents mouvements a opéré un même processus de montée en généralité.

À partir de l'automne 2012, le collectif s'est régulièrement réuni pour l'organisation du forum. Dès le début, le choix est fait d'un évènement festif dans lequel seraient aménagés des temps de débat. L'objectif est de réunir un public le plus large possible, grâce à des animations (concert, théâtre, exposition photo, espace jeune, restauration, buvette), et d'inciter à venir participer aux « ateliers-débats » thématiques. Ces derniers ont été définis sur propositions des membres du collectif volontaires : tous ceux qui le souhaitaient pouvaient proposer un atelier-débat, suivant leurs centres d'intérêts ou leurs compétences. Ainsi ont été prévus une grande diversité de débats, portant sur des enjeux énergétiques et écologiques : les énergies renouvelables, le nucléaire, l'agriculture, le foncier, les déplacements, l'eau, la forêt, la santé, l'alimentation, l'aménagement, le logement, etc. (cf. programme du forum en annexe 5). Les organisateurs ont également mis l'accent sur l'exemplarité à travers des témoignages d'acteurs ou des vidéos témoignant d'initiatives citoyennes de transition énergétique, mais également au sein d'un « village des possibles » dans lequel ont été

conviées des associations et entreprises locales œuvrant à des solutions énergétiques ou écologiques. Certains initiateurs de débat ont porté une grande attention à la forme de ces derniers, qu'ils souhaitent attractifs, inclusifs du plus grand nombre et participatifs. Ainsi, des formats d'animation originaux ont été expérimentés, comme le débat-mouvant, le théâtre-forum, des débats sous forme de jeux de rôle ou encore d'ateliers prospectifs. Ceux-ci font l'objet d'une présentation détaillée et d'une analyse dans le cinquième chapitre.

Deux temporalités distinctes sont donc identifiables dans le cours de la mobilisation contre le gaz de schiste : largement impulsée sur un mode agonistique, son organisation et son institutionnalisation progressive en ont ensuite fait un mouvement davantage coopératif avec les acteurs publics. De même, si au départ le mouvement revêt de forts accents *nimby*, son évolution témoigne d'une importante montée en généralité, qui l'a progressivement transformé en espace de débat sur les enjeux de la transition énergétique et écologique.

3.2.3. Une diversité de mobilisés

J'ai précédemment dressé un portrait des acteurs pionniers du mouvement, les « entrepreneurs » de la mobilisation au niveau local dont nous avons vu qu'ils se distinguent en profils différents : les militants pragmatiques ou activistes, les militants « de dossier » ou de contre-expertise, les militants au profil politique et enfin les « politicophobes ». Dès le début du mouvement, ceux-ci font le choix de la mobilisation de masse, qui se manifeste par une stratégie de communication efficace permettant de réunir un large public de manifestants, et qui se consolide par la multiplication des collectifs locaux dans les villages. Les règles d'organisation du Collectif 07 encouragent effectivement la création de collectifs locaux puisque ne peuvent en être membres que des organisations et non des individus. Ces collectifs sont chargés de relayer l'information à l'échelle des communes et ont également une fonction de veille et d'alerte. Ils sont le plus souvent impulsés par des habitants non engagés au sein d'autres organisations, pour qui s'organiser en collectif local est le seul moyen de participer au Collectif 07. J'ai réalisé des entretiens avec treize d'entre eux, mettant de côté ceux qui ont ponctuellement pris part à des manifestations sans s'engager davantage dans l'action collective. Je les nomme « néo-militants » dans la mesure où il ne font pas partie du groupe

des militants écologistes et politiques à l'initiative du mouvement, et qu'ils se caractérisent par un degré de politisation initial moindre par rapport à ces derniers¹ :

	Âge	Profession/situation	Commune (nombre d'habitants)
Alain	42	Photographe	Sanilhac (432 hab.)
Laure	43	Aide-soignante	Lavilledieu (1 995 hab.)
Corinne	58	Cadre de santé/retraîtée	Lussas (1 067 hab.)
Jean-Paul	63	PDG/retraité	Payzac (552 hab.)
Catherine	55	Aide-soignante à domicile	Payzac (552 hab.)
Sarah	38	Employée dans un magasin	Saint-Jean-le-Centenier (686 hab.)
Gabrielle	75	Retraîtée	Villeneuve-de-Berg (2 871 hab.)
Jean-Charles	61	Hydrogéologue/retraité	Payzac (552 hab.)
Adrien	59	Juriste/retraité	Aubenas (11 505 hab.)
Florence	58	Juriste/retraîtée	Aubenas (11 505 hab.)
Manon	36	Chômage	Privas (8 312 hab.)
Nicole	60	Assistante sociale /Retraîtée	Saint-Maurice-d'Ibie (233 hab.)
Marie-Pierre	67	Retraîtée	Saint-Maurice-d'Ibie (233 hab.)

L'objectif était de rencontrer des citoyens que l'on pourrait caractériser d'« ordinaires », à l'image des citoyens tirés au sort pour participer à la conférence de citoyens. Bien entendu, l'origine de leur engagement est toute autre puisqu'ils ne sont pas de la même façon « invités » à participer. Cependant, il s'agit bien d'un engagement reposant sur la volonté de chacun puisqu'il n'y a, dans les deux cas, aucune obligation à prendre part, seulement des sollicitations ou invitations.

À côté de ces citoyens non initialement politisés et organisés en association, le Collectif 07 est également composé de multiples associations locales réunissant des individus diversement politisés. J'ai choisi d'élargir mon panel d'interviewés à ces individus ayant auparavant des activités associatives ou militantes, mais ne faisant pas directement partie du réseau de militants à l'origine de la mobilisation :

	Âge	Profession/situation - Engagements	Commune (nombre d'habitants)
Clément	47	Educateur sportif, guide de randonnée - Association de protection de la nature et de la biodiversité	Ruoms (2 250 hab.)
Aurélien	63	Photographe/retraité - Sortir du nucléaire	Chambonas (652 hab.)
Justine	61	Enseignante/retraîtée - Association socioculturelle	Saint-Privat (1 615 hab.)
Jonathan	29	Directeur de Polénergie Ardèche - Membre d'EELV	Saint-Andéol-de

¹ Je donne plus de précision concernant les conditions de leur sélection et de leur rencontre en entretien dans le chapitre suivant.

			Berg (128 hab.)
Chloé	41	Institutrice - Association citoyenne issue d'une liste d'opposition lors d'élections municipales	Alba-la-romaine (1 395 hab.)
François	42	Enseignant - Association de protection de l'environnement	Lagorce (1 081 hab.)
Nicolas	63	Chauffeur routier, enseignant en lycée professionnel/retraité - Ligue de protection des oiseaux	Aubignas (457 hab.)
Victor	58	Murailleur - Membre d'un système d'échange local (SEL)	Malarce-sur-la-Thines (226 hab.)

L'objectif était ici d'évaluer ce que ces profils d'individus politisés pouvaient également apprendre d'une expérience de mobilisation qui m'apparaissait comme particulièrement originale du point de vue des règles de démocratie interne. Les répertoires d'action habituels de ces militants s'en trouvaient-ils bousculés ? Qu'apprenaient-ils de la mobilisation au côté de citoyens moins politisés ?

Motivations de l'engagement

Tout comme les participants à la conférence de citoyens, il existe une diversité de motivations ou de ressorts de l'engagement chez les « néo-militants » ardéchois. Leurs récits des premiers moments de la mobilisation diffèrent grandement de ceux des premiers lanceurs d'alerte et entrepreneurs du mouvement, témoignant de leur degré de socialisation politique. Contrairement à ces derniers, ce n'est pas *via* un réseau militant qu'ils entendent parler pour la première fois du gaz de schiste, et c'est plus tardivement qu'ils en sont informés. Ils ont été la plupart du temps alertés par un article de journal local, par un article sur internet¹, par les informations à la radio ou à la télévision, ou encore lors de discussions informelles sur les marchés² ou avec le voisinage immédiat :

« Moi la première fois, je m'en rappelle très bien, il y avait [Annie], la voisine, qui distribuait des tracts sur les voitures, je suis allée la voir, j'ai lu le tract, je lui ai dit "mais qu'est-ce que c'est ?", elle m'a expliqué et je lui ai dit "ben je vais t'aider à finir de les distribuer". C'était la première fois que je m'engageais dans un truc... »³

¹ Beaucoup se réfèrent à une interview de José Bové sur le site du *Monde* parue le 24-01-2011, intitulée « José Bové : L'Etat a décidé de l'omerta sur le gaz de schiste ». José Bové sur le site du *Monde* parue le 24-01-2011 : « José Bové : L'Etat a décidé de l'omerta sur le gaz de schiste », en ligne : http://www.lemonde.fr/planete/chat/2011/01/21/gaz-de-schiste-une-revolution-energetique-dont-il-faut-s-inquieter_1468949_3244.html#EbeBJ8XbkSrtR5Yx.99 (accès le 23-10-2013).

² Les marchés comme lieux d'information et d'échange sont souvent évoqués dans les entretiens, et sont par ailleurs des lieux de sensibilisation du public et des touristes estivaux très importants, les collectifs locaux y tiennent des stands d'information hebdomadaires pendant l'été.

³ Entretien avec Sarah, membre de collectif local, 19-06-2013.

Ce n'est donc pas, dans ce cas, le réseau d'interconnaissances militantes qui assure le recrutement des mobilisés, mais davantage de multiples formats d'information dans l'espace public. Au-delà de leur modalité de « recrutement », ces citoyens qui ont pris part à la mobilisation un peu plus tardivement que les militants pionniers du mouvement se distinguent par une socialisation politique moindre, et une sensibilité aux problématiques environnementales également moins importante. Il existe donc, au sein du collectif anti gaz de schiste, d'importantes inégalités de savoirs et de savoir-faire politiques. Entre des militants écologistes ayant connu plusieurs expériences d'action collective et des « néo-militants » pour qui cette mobilisation constitue une première expérience, l'écart est effectivement considérable. Lors des premières assemblées du collectif auxquelles ils assistent, ces derniers ne se sentent souvent pas assez compétents pour intervenir, éprouvant de plus un sentiment d'illégitimité au sein d'un groupe de militants qui, pour la plupart, se connaissent déjà. C'est notamment ce qu'évoque Catherine, aide-soignante et membre de collectif local :

« La première fois personnellement j'étais un peu perdue parce que je connaissais pas beaucoup de monde, eux ils avaient déjà commencé à faire des réunions tous les mois, donc nous on est arrivé un peu comme ça... Les gens qui ont l'habitude de militer retrouvaient plein de gens, mais comme nous on ne militait pas... »¹

La volonté de défendre un cadre de vie est souvent le ressort initial de leur mobilisation, comme en témoigne Corinne, ancienne cadre de santé, consciente de ce qui a suscité de prime abord son engagement dans la mobilisation :

« Le choc c'est qu'on a un choix de vie, on vient vivre en Ardèche, on vit dans une région où il y a encore une qualité de vie, de nourriture, d'air, etc. Et là d'un seul coup il t'arrive un truc comme ça... et t'es un citoyen lambda et c'est comme si tu ne pouvais rien dire. Mais je me suis dit c'est pas possible ! [...] Si tu vis ici, avec les contraintes que ça représente d'un point de vue professionnel, on a fait le choix de venir vivre ici avec nos trois enfants quand ils étaient petits, avec mon mari qui bosse sur Lyon à l'université, ça a été des contraintes en terme de déplacement pour avoir une qualité de vie au quotidien. Donc voilà, là on vient te planter un truc dans ton jardin. Donc ça m'a paru légitime de me mobiliser. »²

Comme nous l'avons vu dans le cas de la conférence de citoyens, les représentations idéales du citoyen uniquement préoccupé de l'intérêt général semblent avoir eu tendance à masquer le fait qu'un engagement pour une cause répond aussi souvent à la satisfaction d'intérêts individuels. L'intérêt individuel est ainsi bien souvent le point de départ d'un engagement qui peut, ensuite, permettre aux individus et aux collectifs de monter en généralité. Il serait bien

¹ Entretien avec Catherine, membre de collectif local, 20-06-2013.

² Entretien avec Corinne, membre de collectif local, 18-04-2013.

illusoire de penser que prendre part à un mouvement est uniquement motivé par un élan de citoyenneté désintéressé, comme désincarné. Le ressort qui pousse à venir participer à une manifestation peut être un intérêt personnel qui n'a parfois même rien à voir avec l'enjeu de la mobilisation, comme en témoigne Alain, photographe :

« À ce moment là, je ne m'intéressais pas trop à ça, je m'intéressais à tout ce qui était questions environnementales, mais comme ça... En fait c'est surtout qu'à un moment, je trouvais... enfin moi je suis photographe, et je trouvais que c'était un sujet, un thème vachement intéressant au niveau photographique : il y avait une mobilisation en cours, il y avait quelque chose qui touchait directement l'Ardèche. Donc c'était vraiment d'un point de vue photographique. Donc j'ai commencé comme ça, en faisant des photos des mobilisations, des réunions publiques... La grande manifestation de Villeneuve-de-Berg, moi j'y suis allé à la fois pour manifester, mais j'avoue au départ plus pour prendre des photos. »¹

Nous verrons par ailleurs dans le chapitre suivant qu'une expérience d'engagement prend nécessairement appui sur des intérêts particuliers, qu'il s'agit parfois pour les entrepreneurs et artisans de participation de susciter, d'éveiller, pour que les citoyens trouvent leur place au sein des espaces de débat, et en retirent des apprentissages.

Différents degrés de politisation

Dans le cas de la conférence de citoyens, il était possible d'effectuer des entretiens avec les participants en amont de l'expérience participative, entre le recrutement par téléphone et le premier week-end de la procédure. Dans une recherche ciblant spécifiquement les effets et apprentissages de la participation, cela permet ensuite d'observer les éventuels changements survenus chez les individus dans le cours de l'expérience et à son issue, dans une perspective comparative avec les entretiens menés a posteriori. Dans le cas d'une mobilisation, son imprévisibilité ne permet pas un tel protocole méthodologique. Les entretiens effectués avec les mobilisés ardéchois n'ont donc pas le même statut que les premiers entretiens avec les participants à la conférence de citoyens puisque je n'ai pu interviewer les mobilisés ardéchois que pendant le cours de leur expérience d'engagement, et non avant. J'ai toutefois tenté de saisir quelques éléments de leurs rapports au politique et de leurs motivations initiales à prendre part au mouvement, tout en ayant conscience que le récit qu'ils en font se trouve nécessairement modifié par le parcours effectué depuis le début de leur engagement.

¹ Entretien avec Alain, coordinateur du Collectif 07, 11-06-2013.

Distance à la représentation politique

Les entretiens offrent un panorama très large des rapports au politique. Les « néo-militants », c'est-à-dire les individus initialement les moins politisés se caractérisent par deux éléments que l'on retrouve dans la quasi totalité des entretiens : une grande distance vis-à-vis du vote et des représentants politiques, ainsi qu'une méfiance vis-à-vis de toute forme de militantisme.

Ils expriment les mêmes critiques que les participants à la conférence de citoyens vis-à-vis des représentants politiques. Celles-ci se trouvent néanmoins exacerbées par une expérience de mobilisation née d'un déni de démocratie de la part des hauts représentants de l'État. Ils pointent davantage du doigt les scandales politico-financiers, les guerres de partis ou de personnalités. Les rapports au vote sont en revanche plus disparates, allant de la conception du vote comme un droit acquis à respecter, ou comme un devoir à accomplir afin de pouvoir ensuite donner son avis, à une abstention systématique, volontaire et réfléchie, ou bien au recours au vote blanc. En témoigne cet extrait d'entretien avec un couple de mobilisés :

« - *Vous allez voter ?*

- Florence : Moi j'ai toujours considéré qu'on avait un droit, qu'il fallait l'exercer ou qu'on n'a que le droit de se taire. Parce que moi les gens qui ne sont pas allés voter et qui après commentent la politique, j'estime qu'ils n'ont pas le droit, ils n'ont pas participé, ils sont exclus. Donc j'estime qu'il faut voter, le problème c'est de savoir comment, mais on a un droit, il ne faut pas le laisser tomber.

- Adrien : Moi je suis pas d'accord du tout avec toi. Dans le système qu'on a, le droit c'est de voter ou de ne pas voter, c'est pas une obligation, c'est un droit. Le fait d'exercer ce droit de manière négative ne me prive pas du droit de critiquer, ça me priverait du droit de critiquer si, ce qui serait anormal, on avait le droit de voter ou pas voter, et qu'en plus au bureau du vote, au moment du dépouillement, on prenne en compte mon bulletin blanc ou nul. Or c'est pas le cas, quand je vais, ce qui m'arrive assez souvent, voter, et que je vote blanc, et bien on me traite de la même manière que le gars qui est allé à la pêche ou qui est resté au lit, et ça je trouve que c'est une profonde injustice. Il me semble que la démocratie se porterait beaucoup mieux si on obligeait les gens à voter, et si on pouvait manifester en mettant un bulletin blanc, ça mettrait peut-être les politiques en face de leur responsabilités : "mince, on est tellement pitoyables qu'on n'a pas réussi à se faire élire !". Et je suis sûr qu'il y a beaucoup de gens, des jeunes, qui ne vont pas voter, qui iraient pour exprimer leur dégoût. »¹

D'autres, parfois désignés ironiquement comme « politicophobes » par les autres membres du collectif, se caractérisent par une critique radicale à l'égard de toute représentation politique. Ceux-ci sont des abstentionnistes volontaires pour qui ne pas aller voter est conçu comme un acte politique. Leur positionnement occasionne régulièrement de vifs débats sur la

¹ Entretien avec Adrien et Florence, juristes et membres de collectif local, 25-06-2013.

représentation politique au sein d'un collectif composé également d'élus, de membres de partis voire de candidats à de futures élections.

Méfiance envers le militantisme

La plupart de ces « néo-militants » expriment d'ailleurs une certaine méfiance avec l'engagement politique, partisan, syndical, voire même associatif, et se distinguent eux-mêmes de la figure traditionnelle du « militant » en parlant davantage de leur expérience au sein du Collectif 07 comme d'un « engagement » plutôt que comme du militantisme. Certains expriment le fait de ne pas avoir le « profil » militant, ou la « personnalité » adaptée à l'activité de militantisme, à l'exemple de Laure, aide-soignante et référente de collectif local : « Moi si j'ai jamais été militante c'est pas par hasard, c'est parce qu'il y a des types de personnalité... ça veut pas dire que je me désintéresse de la vie sociale, mais m'intégrer à un mouvement pour défendre un truc quelconque, non c'est pas mon truc... »¹. Laure ne parle pas de son engagement comme d'une activité militante, mais d'avantage comme d'un « travail », une activité qui ne doit pas venir entraver les autres sphères de sa vie personnelle :

« - Au collectif on a à faire un boulot, c'est indépendant des affinités et des personnes. Il y en a avec qui je ne partage pas les convictions, mais je m'en fous, c'est pas le sujet [...] Donc j'essaie d'être rigoureuse sur les réunions, aller aux essentielles pour pas perdre le fil, pour être efficace, parce que j'y vais pas pour la beauté du geste, je veux être utile. Mais après ils vont pas m'obliger à passer mes nuits sur internet et mes journées dans les manifs. Donc je m'organise pour que ça ne porte pas préjudice à ma vie personnelle, c'est à moi de fixer les limites de ce qui est acceptable. Et ça doit être pour ça que j'ai jamais milité et qu'on m'a jamais demandé si je voulais bien militer, c'est que j'ai pas du tout un fonctionnement de militant.

- *C'est quoi un fonctionnement de militant ?*

- Moi je vois des gens qui y consacrent leur vie à ça, moi non, et j'en n'ai pas envie. Donc ça je le prend pas comme du militantisme, je le prends comme quelque chose qu'il y a à faire en tant qu'habitant ici.² »

Cette distance s'explique par une méfiance vis-à-vis des organisations politiques, qu'elles soient des partis, des syndicats ou des associations environnementales :

« - Quand j'ai commencé à entendre parler du gaz de schiste, je me suis pas adressée à une organisation [...] Je pense que ça peut être plus compliqué quand on est militant d'une organisation. Quand on adhère à un parti, on est quand même plus ou moins prié de penser comme le parti. Moi je fais partie de rien. Les partis, c'est pas ce qu'ils vantent en premier, la liberté de penser. J'ai pas utilisé leur réseaux d'information par

¹ Entretien avec Laure, membre de collectif local, 17-04-2013.

² *Ibid.*

exemple. De même que je ne suis pas une fan des site de défense de l'environnement ou d'asso environnementales.

- *Pourquoi ?*

- Parce que c'est des gens qui portent des dogmes, des idéologies, qui sont peut-être bien fondées, mais c'est juste qu'ils partent d'une idéologie et après ils essaient de fourrer le réel dans une idéologie. Pour moi ça marche pas, il y a toujours un morceau qui dépasse. Je pars pas d'une idéologie quelconque, je pars des choses, de la réalité. »¹

Cette distance vis-à-vis du militantisme se retrouve également chez les individus ayant, préalablement à cette mobilisation, d'autres formes d'engagements associatifs. En effet, bien souvent ceux-ci ne se reconnaissent pas dans les modes d'action traditionnels du militantisme, comme en témoigne les propos d'Alain, photographe devenu coordinateur du Collectif 07 :

« En fait je n'ai jamais été militant, par contre j'ai toujours été très engagé au niveau associatif, mais pas du tout dans l'environnement ou ce genre de chose. Quand j'étais ado je m'occupais d'handicapés mentaux, je suis aussi parti en Roumanie faire des missions humanitaires... Voilà j'étais plutôt engagé mais pas tant à militer qu'agir au sein d'associations, j'ai travaillé dans une association de parents d'enfants handicapés mentaux à Marseille, dans la communication. Avec ma compagne on a créé une association pour la défense des peuples premiers, on a monté un festival à Marseille là-dessus [...] Je suis quelqu'un qui m'engage, mais par contre pas dans le sens militant, c'est-à-dire que les manifs j'ai du en faire quatre ou cinq, pas plus... »²

Chez Alain, l'image caricatural du militant asservi à une idéologie est également présente et explique pourquoi il ne se définit pas comme « militant » mais comme un citoyen « engagé » :

« J'ai profondément un énorme respect des opinions de chacun, je ne suis pas sûr d'avoir raison à 100%, donc j'aurais beaucoup de mal à dire à quelqu'un "c'est comme ça, tu dis n'importe quoi !". Il y en a qui le font, les vrais militants ils sont profondément convaincus qu'ils ont raison et qu'il faut absolument que les autres pensent comme eux. C'est bien parce que ça donne une énergie et une capacité à... moi c'est différent, je pense quelque chose, je considère que c'est une vision importante, mais j'écoute aussi ce qu'on me dit, donc quand on me dit quelque chose je vais regarder : est-ce qu'il a raison, pas raison, pourquoi ? »³

D'autres, rappelant les racines étymologique du terme « militant » - du latin *militare* (être soldat, faire son service militaire) - témoignent d'une méfiance vis-à-vis de ce qu'ils se représentent comme un « enrôlement » dogmatique. C'est ainsi que pour Nicolas, par exemple, le militantisme est étroitement associé au militaire : « J'aime pas trop le terme militantisme parce qu'il y a militaire derrière... »⁴.

¹ *Ibid.*

² Entretien avec Alain, coordinateur du Collectif 07, 11-06-2013.

³ *Ibid.*

⁴ Entretien avec Nicolas, membre de collectif local, 13-06-2013.

Diverses formes d'engagement

Si très peu des individus interrogés ne se reconnaissent pas dans les formes traditionnelles de participation que sont le vote, les partis et les syndicats, tous font part en revanche de formes d'engagement pluriels et très hétérogènes, qui s'actualisent dans diverses sphères de la vie sociale. Pour certains, c'est dans la sphère professionnelle qu'ils trouvent une forme d'engagement citoyen, à l'exemple de Nicole, ancienne assistante sociale, de Alain, professionnel de la communication ancien employé d'association, de François, enseignant du secondaire, ou encore de Jonathan, directeur de Polénergie Ardèche. Ils ont de commun d'envisager leurs activités professionnelles comme des actes de participation à un « vivre-ensemble ». Au-delà de la sphère professionnelle, nombreux sont ceux qui vivent leur engagement à travers des activités associatives dans des domaines variés et qui n'ont pas toujours de rapport avec les questions environnementales. Certains engagements ne prennent que la forme minimale d'une adhésion ou d'un don financier, par exemple à l'association de consommateurs *UFC Que Choisir ?* ou encore à l'ONG *Médecins du Monde*. D'autres ont en revanche des activités de bénévolat, aux *Restos du Cœur* ou en étant pompier volontaire, comme Alain : « ce n'est pas de l'associatif mais pour moi c'est un engagement avant tout, c'est une façon de participer à une action collective sur le territoire »¹.

Enfin, tout comme les participants à la conférence de citoyens, l'engagement peut également être vécu dans l'intimité du ménage où certains gestes sont conscientisés comme ayant un sens citoyen :

« La manière de faire tes courses c'est un truc très basique, qui a une action, je suis très vigilante, dès fois je râle parce que ça me fait aller dans quatre endroits différents mais... Et quand j'ai pas le temps je me passe de ce que je voulais acheter. Pour l'eau pareil, pour arroser on fait attention à ne pas le faire en pleine journée l'été, je récupère l'eau de la salade, je composte, c'est des trucs très basiques, concrets, et de plus en plus important pour moi. Si on est de nombreux citoyens à faire ça, on a un impact. »²

« Je jardine de plus en plus, le jardinage c'est un acte citoyen, c'est ma principale activité aujourd'hui, et je le vis comme un acte citoyen. »³

La pluralité des formes d'engagement des « citoyens ordinaires » relevées incitent à revoir cette catégorie, puisqu'elles recouvrent effectivement des pratiques peu visibles mais auxquelles on accorde pourtant un sens citoyen particulièrement fort. Pour ceux dont il s'agit

¹ Entretien avec Alain, coordinateur du Collectif 07, 11-06-2013.

² Entretien avec Corinne, membre de collectif local, 18-04-2013.

³ Entretien avec Nicolas, membre de collectif local, 13-06-2013.

de la première expérience d'engagement, la mobilisation constitue une forme de participation nouvelle et alternative aux formats classiques de participation, mais aussi à des gestes civiques comme le don aux associations :

« La thématique de l'atteinte de l'environnement me touche, la destruction de la planète, la surconsommation... mais la différence qui agit là c'est que c'est dans ton environnement proche, donc d'un seul coup toutes ces choses pour lesquelles tu milites ou tu donnes du fric à travers des asso... là t'as l'occasion de te dire je m'implique réellement parce que là je peux agir sur quelque chose de concret. Donc je crois que c'est ça qui fait la différence. C'est sûr que la destruction des océans, tout ça me touche beaucoup mais il y a un sentiment d'impuissance par rapport à ça : la mer de plastique, la disparition des ours polaires, qu'est-ce que tu peux faire à part donner de l'argent ? Tu te sens relativement impuissant en tant que citoyen, alors que là, t'a l'occasion de mettre le pied dans quelque chose. C'est comme quand on voit les gens au chômage, ou en grande précarité, malheureux, tu donnes à des asso, mais si t'as ton voisin à côté qui a besoin d'aide c'est vers celui-là qu'il faut agir, c'est immédiat, tu lui donnes un coup de main, tu le loges si besoin, tu lui donnes des fringues... Je pense que l'action immédiate qu'on peut avoir comme ça dans un environnement proche, tu en vois le résultat, c'est concret, alors que quand tu donnes à des asso ou quand tu votes pour des gens qui vont te représenter au niveau de l'Europe, c'est plus éloigné de toi. »¹

Ils mettent ainsi en avant la possibilité d'agir concrètement et d'en voir les résultats immédiats, à l'inverse d'autres formes d'actes politiques, moins rattachés au concret et à l'immédiat, qui laissent davantage un sentiment d'impuissance que de satisfaction personnelle. D'autres, plus pragmatiques, parlent de leur engagement dans la mobilisation comme d'un choix par défaut, parce que toutes les autres possibilités d'action leur sont a priori fermées :

« Pour moi, c'est un truc à faire : faire péter ce projet. Je ne vais pas le faire péter par les voies juridiques, je suis pas juriste. Je peux pas non plus y aller par les voix administratives, le ministère de l'environnement ne m'a pas demandé ce que je pensais du truc, je peux pas actionner les leviers institutionnels. Donc en tant que citoyenne j'ai plus que ce biais là : les collectifs. J'en n'ai pas d'autres à ma disposition. »²

Il existe donc différents degrés de politisation de ces « néo-militants », qui, tout comme les citoyens tirés au sort afin de participer à la conférence de citoyens, sont loin d'être dépourvus de toute connaissances et de tout intérêt pour le politique.

¹ Entretien avec Corinne, référente de collectif local, 18-04-2014.

² Entretien avec Laure, référente de collectif local, 17-04-2013.

Conclusion du chapitre 3

Les deux processus étudiés, quoi qu'en apparence très éloignés, relèvent pourtant d'enjeux démocratiques similaires et valables pour nombre d'autres enjeux environnementaux : ils donnent à voir des relations paradoxales entre conflit et participation. En effet, il s'agit d'une part d'enjeux conflictuels occasionnant des débats publics « sauvages » pas toujours contrôlés par les pouvoirs publics alors même qu'ils en sont parfois les initiateurs (comme c'est le cas du débat sur l'eau en Poitou-Charentes). Dans les deux cas cependant, les enjeux ont progressivement donné lieu à des débats publics « d'élevage » puisqu'ils ont fait l'objet d'une institutionnalisation progressive. Ces évolutions ont transformé du même coup les modes d'action des acteurs mobilisés, incités à devenir davantage des animateurs de débat public que des parties prenantes. Ainsi, l'Ifrée, à l'origine engagé aux côtés des associations environnementales dans la remise en question des pratiques agricoles sur le territoire, affirme à travers le partenariat avec l'EPTB Charente une posture plus modérée d'animateur du débat sur l'eau. Le choix d'une procédure type conférence de citoyens témoigne d'une volonté de suspendre provisoirement l'usage de modalités d'interaction contestataires ou revendicatives via le recours à la participation, alors que l'heure est à la construction d'un SAGE, sensé animer la concertation locale sur l'eau. Du côté de la mobilisation contre le gaz de schiste, les mobilisés ont rapidement dû prendre leur distance avec un registre d'action à l'origine contestataire voire potentiellement violent. Se conformant à l'« exigence d'être pris au sérieux », le mouvement a connu un processus de professionnalisation qui lui a permis d'instaurer une interface de dialogue avec les pouvoirs publics. Celui-ci s'est étendu jusqu'à la planification de l'action collective, que l'on a souhaité non-violente, tout comme la communication interne et externe du collectif. Les mobilisés ont aussi su construire une posture d'animateurs du débat local sur les enjeux énergétiques. Celui-ci témoigne certes d'une continuité impulsée par un certain nombre de militants, mais s'inscrit également dans la poursuite de l'institutionnalisation du mouvement, puisque les initiateurs de ces débats ont bien conscience qu'ils répondent ainsi aux attentes des pouvoirs publics locaux : « Ces débats correspondent à une attente du Conseil général et aussi en partie du Conseil régional »¹. Ainsi,

¹ Compte-rendu de l'assemblée plénière du collectif 07 du 16-11-2011.

certains militants, adoptant un profil d'animateur voire de médiateur et laissant de côté des compétences davantage agonistiques, se sont fait - tout comme les professionnels de l'Ifrée - artisans d'un contre-pouvoir de type délibératif. Le chapitre suivant propose d'entrer au cœur des pratiques participatives qu'ils ont œuvré à mettre en place, construisant des espaces délibératifs à partir d'enjeux conflictuels et amenant les différents acteurs à expérimenter et apprendre aussi bien le conflit que la participation entendue comme délibération.

4. CHAPITRE 4 : Choix des terrains, postures et méthodologie

Ce chapitre aborde des questions méthodologiques et épistémologiques incontournables dans tout travail de recherche en sciences sociales. Je propose tout d'abord une réflexion sur le « choix » de ces deux terrains d'enquête a priori très éloignés, opérant un retour sur la manière dont j'ai été conduite à investir ces cas d'étude. Cela mènera à inscrire cette thèse au sein de la structuration des recherches sur la participation, dans lesquelles les dispositifs participatifs sont souvent « offerts » aux chercheurs sollicités pour les observer, tandis qu'investir une mobilisation contestataire ne relève généralement pas d'une sollicitation de la part des mobilisés, et place le chercheur dans une situation d'enquête *a priori* moins « confortable ». Dans un second temps, je présente les outils de l'enquête ethnographique utilisés dans cette recherche : l'observation participante et les entretiens semi-directifs avec la diversité des acteurs prenant part à ces expériences. Ce sera également l'occasion d'une analyse réflexive de la place et du rôle que j'ai pu jouer au sein de ces deux terrains : quels types de relations se sont établies avec les acteurs ? Comment le processus de recherche y était perçu ? Comment a parfois été pensée l'utilité sociale de cette recherche, sa restitution, voire sa construction avec les acteurs rencontrés ?

4.1. « Choix » des terrains et place du chercheur

Les différences entre les deux terrains sont ici esquissées à travers le changement de posture que j'y ai rencontré. De la conférence de citoyens à la mobilisation, je suis effectivement passée d'une situation confortable où le terrain et les enquêtés s'offraient directement à la recherche en en étant demandeurs, à une situation moins confortable où j'étais alors demandeuse d'une place au sein d'une mobilisation contestataire auprès d'acteurs souvent méfiants vis-à-vis du monde académique.

4.1.1. Intérêts du regard croisé

Depuis le « tournant délibératif » (Dryzek, 2002) les recherches sur la participation se sont concentrées sur les dispositifs institutionnalisés de participation. Pourtant, les procédures participatives ne sont pas les seuls espaces où se donnent à voir des pratiques et cultures participatives, et où s’y observent des apprentissages politiques. Les mouvements sociaux en sont d’autres, peut-être moins investis sur cette question à cause du moindre confort que le chercheur y trouve : le processus de participation y a des limites spatio-temporelles beaucoup plus floues et mouvantes, les « participants » à interroger sont moins aisément identifiables.

Se détacher d’un « tropisme normatif et procédural »

Le choix a pourtant été fait dans cette thèse de privilégier une vision ouverte de ce que recouvre la notion de participation. Ce parti pris n’était cependant pas présent dès le démarrage de la recherche, mais a été effectué en cours de route, alors que je formalisais les premiers résultats de recherche sur la conférence de citoyens. À l’issue de ce premier terrain, sans doute influencée par un « tropisme normatif et procédural » (Mazeaud, 2012, p. 54), j’envisageais de reconduire une analyse d’un dispositif participatif sur la gestion de l’eau. S’offrait alors à moi la possibilité de confronter ce premier dispositif institutionnalisé de participation à un second de même nature, tout en faisant varier le contexte, ce qui aurait eu pour principal intérêt de mieux cerner « ce qui relève du jeu propre des procédures et ce qui relève des forces environnementales et du contexte social » (Blondiaux, 2004). L’autre possibilité était d’opérer un retour sur un dispositif de même nature que la conférence de citoyens mais qui se serait déroulé plusieurs années auparavant, dans l’objectif d’en évaluer la portée et les apprentissages à plus long terme. Je me suis alors intéressée à une conférence de citoyens conduite en 2005 par la Commission locale de l’eau du bassin versant Drac-Romanche, en Isère. Cet exemple me permettait de répondre à la problématique des apprentissages et des effets sur les acteurs sur un temps long, puisque les entretiens auraient été effectués sept ans après. De plus, les premiers échanges avec les acteurs ayant mis en œuvre cette démarche m’informèrent que celle-ci a été filmée, ce qui m’aurait permis d’observer, par le prisme de la caméra, les séances de cette conférence de citoyens.

Cependant, alors que je formalisais par écrit les résultats de recherche sur la conférence de citoyens, j’ouvrais peu à peu mes recherches bibliographiques aux études des mouvements sociaux, car j’y trouvais des outils théoriques pour l’analyse des apprentissages de la

participation. C'est notamment la découverte de l'ouvrage de Gilles Simon sur la mobilisation anti-nucléaire de Plogoff qui m'a amenée à envisager un terrain tout autre qu'une procédure de démocratie participative. J'y ai effectivement trouvé des questionnements très proches de mes hypothèses de recherche, puisque celui-ci proposait une analyse des dimensions éducatives de cette expérience politique. Dans le même temps, les travaux les plus récents dans le champ de la participation invitaient de plus en plus à des perspectives comparatives entre procédures participatives et mouvements sociaux, notamment par le recours à l'enquête ethnographique. J'avais par exemple été marquée, au tout début de ma thèse, par une intervention de Catherine Neveu lors du Congrès 2011 du GIS « Participation du public, Décision, Démocratie participative », qui mettait en évidence les liens entre mouvements sociaux et procédures de démocratie participative. Elle n'était par ailleurs pas la seule, lors de ces journées, à brouiller les frontières de l'objet « participation », que j'avais alors tendance à restreindre aux procédures participatives. En 2012, la lecture du numéro quatre de la revue *Participations* intitulé « Ethnographies de la participation », dirigé par Daniel Cefaï, Marion Carrel, Julien Talpin, Nina Eliasoph et Paul Lichterman, fut une autre invitation à revoir la définition de mon objet. Mon attention s'est particulièrement portée sur l'article d'Héloïse Nez, qui après avoir travaillé sur les savoirs citoyens au sein de dispositifs de démocratie participative, faisait part d'une recherche sur la délibération au sein d'un mouvement social, celui des Indignés madrilènes. La question de l'apprentissage y était par ailleurs présente : « On observe une professionnalisation d'un petit nombre de participants particulièrement actifs, qui acquièrent des savoirs et savoir-faire dans les assemblées, alors que la majorité se limite à un rôle passif ou déserte ces espaces faute d'y trouver leur place (Nez, 2012, p. 99). Après avoir longtemps fait l'objet de champs de recherche dissociés, ce n'est que récemment - notamment grâce au GIS précédemment mentionné - que l'on mettait en avant les vertus heuristiques de l'analyse conjointe, sinon comparative, entre dispositif participatif et mobilisation collective. En effet, puisqu'il s'agit pour l'une comme pour l'autre d'expériences de participation politique, pourquoi ne pas les regarder ensemble afin d'élargir le panorama des formes contemporaines de participation ? C'est la position que j'ai alors rencontré dans de nombreux ouvrages rassemblant des contributions à une ethnographie de la participation et de la citoyenneté, notamment celui dirigé par Marion Carrel, Catherine Neveu et Jacques Ion, intitulé *Les intermittences de la démocratie* (2009), dans lequel ils affirment vouloir faire dialoguer des champs de recherche trop souvent cloisonnés, dépasser « les disjonctions entre les travaux privilégiant l'analyse des formes d'institutionnalisation de multiples dispositifs

dits de "démocratie participative" et ceux s'inscrivant dans une sociologie des mouvements sociaux urbains » (p. 7). Je prenais progressivement conscience que l'un des enjeux actuels des recherches sur la participation est de décentrer le regard qui s'est largement porté, ces dernières décennies, sur les dispositifs institués de participation, renforçant au sein des recherches « l'occultation dont sont victimes sur la scène publique ces activités hors du politique institué » (Overney, 2011, p. 152). Ces lectures m'ont amenée à avoir une lecture plus fine des mouvements sociaux : ce que j'avais pu parfois y expérimenter, par exemple lors des mobilisations étudiantes au cours de mon propre parcours universitaire, ne relevait-il pas de processus d'apprentissages ? La socialisation politique étudiante est effectivement un moment d'éducation à la démocratie, dans le sens où des savoirs et savoir-faire politiques s'acquièrent dans l'expérience de la construction d'une action collective, au contact d'individus politisés. C'est ainsi qu'après avoir posé la question des apprentissages dans le cas d'un dispositif de participation initié « par le haut » (« *top down* »), j'ai décidé de l'appliquer au cas d'une expérience participative « *bottom up* », c'est-à-dire une mobilisation de citoyens prenant initialement forme en dehors des cadres institutionnels de participation.

Pourquoi la mobilisation contre le gaz de schiste ?

Puisque je souhaitais utiliser un protocole méthodologique similaire, c'est-à-dire l'enquête ethnographique, j'ai alors porté un regard beaucoup plus attentif aux mobilisations collectives en cours dans le domaine de l'environnement. L'actualité du mouvement contre le gaz de schiste en France, qui reposait sur des mobilisations locales d'habitants concernés par les permis de recherche d'hydrocarbures, a finalement déterminé le choix de mon second terrain d'enquête. Les premières informations récoltées sur le mouvement français m'informent que malgré l'abrogation des permis dans le sud est de la France ainsi que la loi interdisant la fracturation hydraulique, la mobilisation suivait son cours. Après plusieurs prises de contact avec des collectifs locaux, mon choix se porte rapidement sur le collectif ardéchois pour trois raisons :

- ses principes de démocratie interne (horizontalité, délibération, décision par consensus) dont la mise en œuvre est notamment observable au sein des assemblées mensuelles et des réunions des commissions thématiques
- sa présence au sein d'espaces de participation institutionnels, notamment nationaux, qui permet d'explorer les relations paradoxales entre conflit et participation

- sa capacité à avoir su initier, après le non au gaz de schiste, un débat local sur la transition énergétique et écologique

Mon choix s'est donc finalement porté sur une mobilisation en cours, dont les modalités de décision et d'action collective étaient observables pendant ma thèse. La comparaison ne porterait alors pas tant sur les contextes propres aux deux situations étudiées, mais davantage sur des espaces participatifs de natures différentes « en tant qu'ils construisent des publics et des réalités politiques variées et parfois mêmes opposables » (Blondiaux, 2004). La mobilisation contre le gaz de schiste m'est apparue comme particulièrement pertinente, même si peut se poser *a priori* une question de cohérence entre les deux enjeux objets de participation : d'un côté l'eau et l'agriculture intensive, de l'autre un projet d'industrie extractive d'énergie fossile. J'ai résolu cette question en envisageant ces deux cas comme des controverses environnementales opposant des choix antagonistes de territoires. Ces deux controverses reposent en effet sur des visions contradictoires de la gestion des ressources naturelles, et engagent un débat sur des usages du territoire qui apparaissent comme peu conciliables avec les enjeux écologiques et énergétiques de notre siècle. L'enjeu des gaz de schiste n'est d'ailleurs pas sans rapport avec celui de l'eau, puisque une telle exploitation demanderait un apport considérable en eau, avec des risques de pollution des nappes phréatiques et donc de l'eau potable non négligeables¹. En Ardèche, de fortes pressions existent déjà sur la qualité de l'eau. Le développement touristique du sud-Ardèche a en effet conduit à de nombreuses difficultés quant à la préservation de l'environnement, et la qualité des eaux de baignade est régulièrement mise en doute. La protection de la ressource en eau est par ailleurs un des arguments les plus utilisés par les citoyens engagés dans la mobilisation. La technique de fracturation hydraulique, nécessaire à l'extraction du gaz de schiste, est très gourmande en eau, elle entrerait donc en concurrence avec d'autres usages (eau potable, agriculture...). Dans le sud-est de la France, région la plus concernée par les permis d'exploration, les pénuries d'eau déjà fréquentes s'en trouveraient accentuées.

Décentrer le regard pour mieux voir

Dans le premier chapitre, l'analyse des filiations et distinctions théoriques autant qu'historiques entre mouvements sociaux et dispositifs participatifs nous a conduit à voir dans l'hybridation entre conflit et participation une piste particulièrement heuristique pour

¹ En témoignent les expériences américaines d'exploitation de gaz de schiste.

l'analyse des pratiques politiques contemporaines. Cette piste s'est construite au fil des expériences de terrains, et s'est notamment enrichie de l'effet de la comparaison entre ces deux types d'expérience participative. Le choix de la comparaison a effectivement eu des incidences non négligeables sur la manière de lire ces deux terrains.

La grille de lecture construite lors de la première enquête sur la conférence de citoyens a fortement influencé la manière dont j'ai abordé la seconde sur la mobilisation. Il est vrai qu'après avoir été fortement séduite par l'observation de la mise en œuvre d'un idéal délibératif dans le premier cas, j'ai d'abord centré mon attention sur les mêmes situations participatives et délibératives au sein de la mobilisation ardéchoise. Ainsi, mes premiers regards sur la mobilisation ardéchoise ont été tout d'abord orientés par l'« air de famille » (Le Mazier, 2014) entre celle-ci et la conférence de citoyens : je regardais avant tout les normes et procédures de délibération, encore imprégnée d'un certain « tropisme » délibératif. Cela a certes eu l'intérêt de mettre en évidence la place de la délibération au sein d'un mouvement contestataire, mais m'empêchait dans le même temps d'y voir la manière dont était traité le conflit. Cependant, au fil de cette seconde enquête, je me suis peu à peu détachée de ce tropisme initial pour m'intéresser à la place du conflit, notamment par une prise de conscience progressive de ce qui le distingue de la notion de violence (cf. chapitre 5). C'est ainsi que le conflit est devenu un élément central de l'analyse de la mobilisation, et par un effet d'écho, il l'est également devenu dans l'analyse de la conférence de citoyens. Il n'avait effectivement pas été au cœur de mon analyse de cette dernière, je l'avais plutôt traité comme un élément présidant à son émergence, certes présent en filigrane dans les échanges mais sans le traiter comme un produit d'apprentissages collectifs, tout comme la délibération. L'enquête sur la mobilisation ardéchoise m'a justement amenée à opérer un retour sur mon analyse des apprentissages dans le cas de la conférence de citoyens, pour mettre en évidence les manières dont, au delà d'un apprentissage de la délibération que j'avais préalablement formalisé, s'opérait également un apprentissage du conflit (non violent). Ainsi, les deux terrains se sont nourris mutuellement : la conférence de citoyens m'a amenée à mettre en évidence la délibération au sein de la mobilisation ardéchoise, tandis que cette dernière m'a amenée à appréhender le conflit de manière plus fine au sein de la conférence de citoyens. D'un point de vue épistémologique, la comparaison a donc été une richesse pour mettre en évidence deux types d'apprentissages (du conflit, de la participation), au cœur de cette thèse. Elle a en effet eu une influence certaine sur la manière de lire les éléments récoltés sur les terrains, de mener ou de relire les entretiens avec les acteurs, et d'observer. Cette double entrée a également

fortement orienté mes questionnements sur les processus d'apprentissage. Dans les deux cas, j'ai effectivement découvert la présence d'acteurs partageant la caractéristique commune d'envisager leurs pratiques dans une visée d'éducation populaire. Les similarités entre les entretiens effectués avec les citoyens rencontrés au cours de ces deux terrains ont confirmé la pertinence d'y rechercher les processus d'apprentissage à l'œuvre.

Le regard croisé entre les deux terrains m'a donc incitée à décentrer le regard et à redéfinir de manière plus fine l'objet de recherche. Cela a également été le cas concernant la catégorisation des différents acteurs engagés au sein de ces deux expériences. En effet, je me suis rapidement aperçue que les catégories construites dans un premier cas ne pouvait s'appliquer comme un schéma à la réalité de la mobilisation. Dans l'objectif d'identifier des apprentissages et effets sur les différents acteurs de la conférence de citoyens, j'avais effectivement distingué trois catégories d'acteurs :

- les citoyens « ordinaires » : les douze membres du panel de citoyens
- les acteurs associatifs : les membres de l'Ifrée
- les élus et professionnels : les membres de l'EPTB Charente et du comité de pilotage (élus, techniciens, ingénieurs, experts)

Cette catégorisation était néanmoins arbitrairement construite selon le statut attribué à chacun dans le cadre de cette procédure, étant donné par exemple que certains membres du panel étaient par ailleurs des militants politiques, ou encore que l'Ifrée se construisait alors un rôle de professionnel de la concertation dans le domaine de l'eau. J'ai pris conscience de l'arbitraire de cette catégorisation grâce à l'enquête sur la mobilisation ardéchoise, où j'ai rencontré une limite alors que je souhaitais reprendre cette catégorisation. Il m'a alors fallu faire un effort supplémentaire de définition :

- les citoyens « ordinaires » : individus initialement non politisés ou organisés ayant pris part à la mobilisation par le biais des collectifs locaux
- les acteurs associatifs : individus initialement politisés et organisés ayant pris part à la mobilisation par le biais de leurs organisations (militants au profil « politique »)
- les élus et professionnels : les élus ayant pris part aux assemblées plénières du collectif ou à d'autres espaces de débat, et les professionnels des politiques concernées (salariés associatifs comme le directeur de la FRAPNA Ardèche ou le directeur de Polénergie Ardèche : il s'agit de militants au profil « professionnels » travaillant de concert avec les acteurs publics)

Si la première catégorie correspond assez bien à une certaine unité (même s'il existe différents degrés de politisation ou d'engagement citoyen parmi ces citoyens « ordinaires»), les secondes ont en revanche des frontières beaucoup plus floues. Certains acteurs associatifs sont effectivement de véritables professionnels des politiques de l'environnement (FRAPNA Ardèche) ou de l'énergie (Polénergie), entretenant des relations professionnelles avec les acteurs publics, même s'ils peuvent aussi se faire, comme dans le cas de la mobilisation, davantage militants politiques, acteurs de formes de contre-pouvoir. Cette difficulté à définir les acteurs au sein de la mobilisation m'a amenée par ailleurs à revoir le rôle de l'Ifrée, à la fois acteur associatif issue d'un mouvement de contre-pouvoir par rapport aux enjeux environnementaux, et notamment ceux liés à la gestion de l'eau, et à la fois construisant depuis quelques années un rôle de professionnel de la participation et de la concertation et entretenant des relations professionnelles avec les acteurs publics.

On voit ici à travers ces deux exemples l'intérêt du regard croisé entre deux terrains dont l'un a des frontières beaucoup plus floues, où les acteurs en présence sont moins aisément assignables à des places ou des lieux prédéfinis. L'enquête sur la mobilisation m'a donc incitée à relire la conférence de citoyens, redéfinir mon objet ou les catégories construites pour son analyse. Cependant, il existe bien entendu des limites à cette comparaison entre deux expériences si différentes. La principale est sans aucun doute la différence de temporalité. En effet, tandis que la mobilisation contre le gaz de schiste puis pour des alternatives énergétiques s'inscrit dans un temps relativement long, la conférence de citoyens est une procédure « mini-public » qui se déroule sur un temps court. Nous verrons que cette différence majeure a des incidences sur les effets en terme d'apprentissage et de socialisation politique sur les citoyens. J'ai néanmoins tenté d'envisager la conférence de citoyens dans une temporalité plus longue, reconstruisant l'histoire du conflit sur l'eau au niveau local, et surtout la genèse de cette procédure, qui s'inscrit dans un temps long de négociation entre acteurs. Cette limite, majeure concernant la question des effets individuels après coup, a néanmoins été contournée par une focale centrée sur les apprentissages collectifs dans le cours de l'expérience.

4.1.2. L'entrée sur les terrains

Dans les deux cas, l'entrée sur les terrains a été très différente. Alors que dans un premier temps la recherche était sollicitée par les acteurs mettant en place la conférence de citoyens, dans le second c'est moi qui sollicitais les acteurs de la mobilisation contre le gaz de schiste.

La conférence de citoyens : la recherche sollicitée

Alors qu'ils effectuent un bilan des recherches en sciences sociales sur la participation du public en démocratie, Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau (2011) relèvent une forte attirance des chercheurs pour les procédures participatives, voire leur omniprésence en leur sein même, « que ce soit pour les concevoir, les animer, les observer, les évaluer ou les légitimer » (p. 17). De leurs côtés, les entrepreneurs de participation, qu'ils soient élus, professionnels, ou acteurs associatifs, sont souvent demandeurs d'un suivi scientifique des dispositifs participatifs qu'ils mettent en œuvre, allant d'une simple volonté de disposer d'un regard réflexif à un objectif plus contestable de légitimation. Les procédures de démocratie participative s'offrent en effet très souvent à la recherche, un chercheur y est presque automatiquement associé pour des raisons diverses et parfois contradictoires chez les acteurs à l'origine de leur mise en œuvre (connaissance, évaluation, légitimation, justification). Ainsi, les chercheurs auraient tendance à privilégier la participation instituée au sein de procédures, souvent standardisées, au détriment de formes de démocratie plus spontanées. Comme l'observent Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau (2001, p. 20), « Tout se passe comme si la seconde avait proliféré au point de supplanter la première comme modèle de référence de la participation légitime, au regard de la recherche tout au moins ». Pourtant, l'institutionnalisation de la démocratie au sein de procédures ne s'est pas accompagnée d'une diminution des mouvements contestataires, de quoi interroger la responsabilité des chercheurs dans ce tropisme procédural. Les deux auteurs l'expliquent effectivement par plusieurs facteurs : « le financement de la recherche qui favorise l'évaluation des dispositifs institués », « l'attraction pour des procédures susceptibles de voir se déployer des formes d'interaction et de dialogue en affinité avec les idéaux du chercheur », et enfin l'attention portée aux interactions situées au sein des instances participatives, correspondant à un tournant interactionniste ou ethnographique. Les dispositifs participatifs sont donc des « terrains » privilégiés d'observation de la démocratie, également parce qu'ils sont souvent « offerts » au chercheur par les acteurs qui les mettent en œuvre. Ainsi apparaissent-ils comme « une solution de facilité ou de paresse dès lors que l'unité de lieu, d'acteurs et parfois de temps, facilite grandement le recueil de données » (*ibid.*). Sortes de « laboratoires » artificiels, ils ont par exemple été fortement investis par les penseurs de la démocratie délibérative.

Le choix de la conférence de citoyens sur la gestion de l'eau comme premier terrain de recherche de cette thèse est une illustration de ce tropisme procédural tout comme de cette importante demande de recherche de la part des acteurs de la participation. C'est l'Ifrée qui

est à l'origine de la demande de recherche sur cette procédure, qui est formulée dès les prémises du partenariat avec l'EPTB Charente. Le laboratoire Cités, territoires, environnement et société (CITERES) de l'Université de Tours est sollicité dans cet objectif bien en amont de la mise en place du projet. C'est à l'issue d'une première rencontre avec le directeur de l'Ifrée venu nous présenter le projet que Corinne Larrue et moi-même sommes intégrées au comité de pilotage d'un projet encore en construction. J'étais alors étudiante en première année de master de sociologie, travaillant sur des formes d'engagement et de citoyenneté (engagements associatifs et cafés-débats : café-philosophie, café-géographie) sous la supervision d'Hélène Bertheleu. L'occasion de travailler sur cette démarche au cours de la deuxième année de master est apparue comme particulièrement opportune, d'autant que l'Ifrée était alors demandeur d'un point de vue réflexif, d'un « regard extérieur » sur cette démarche, et qu'il s'agissait d'un master professionnel spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques. Le partenariat avec l'Ifrée a donc été contractualisé lors de cette seconde année par une convention de stage de janvier à juin 2011, qui recouvrait la période de déroulement des trois week-ends de la conférence de citoyens (de fin mars à mi juin).

La mobilisation : les acteurs sollicités

Ma place au sein de la conférence de citoyens était donc souhaitée, institutionnalisée et contractualisée par les différents acteurs à l'origine de cette démarche, ce qui constitue une entrée sur le terrain très différente de celle que j'ai connue pour la mobilisation ardéchoise contre le gaz de schiste. Dans le second cas, c'est moi qui ait sollicité les acteurs, qui ont parfois fait preuve d'une certaine méfiance. Je ne suis par ailleurs pas la seule à avoir sollicité le collectif ardéchois, puisqu'il est possible de relever plusieurs liens avec des chercheurs en sciences sociales :

- Une recherche menée par Lucinda Groueff, architecte et doctorante en urbanisme, Brice Julien, doctorant en géographie et Claire Revol, doctorante en philosophie¹. Ils ont rencontré plusieurs militants à l'origine du collectif ardéchois et réalisé des entretiens filmés dans l'objectif de réaliser un web-documentaire dont on peut voir un extrait en ligne². Un article est paru en 2012 dans la revue *Mouvements*, dans lequel ils

¹ Réunis au sein d'un projet nommé Echolocate, qui a notamment reçu des financements de la Région Rhône-Alpes et de la ville de Lyon.

² Cf. <http://echolocate.wordpress.com>

retracent l'historique du mouvement et mettent en évidence le fort attachement au territoire comme principal ressort de la mobilisation.

- La thèse de Sébastien Chailleux en science politique et sociologie intitulée « "Non au gaz de schiste !" Cadrages et débordements de la controverse sur les hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec » (2015) propose une analyse de la construction de ce problème public, et notamment des luttes entre pouvoirs publics, acteurs de l'industrie et acteurs des mobilisations sociales pour la définition du cadrage de cette controverse : cadrage sur le produit (gaz de schiste), cadrage sur la procédure d'extraction (la fracturation hydraulique), cadrage technique ou cadrage sociotechnique. Il a mené des entretiens avec quelques militants du Collectif 07, notamment les figures emblématiques du mouvement et quelques membres de la commission scientifique du collectif.
- Une recherche d'Aurélie Joveniaux, étudiante en master à l'Institut français de géopolitique (Université Paris 8), dont le mémoire soutenu en 2012 s'intitule « Le conflit autour des gaz et huiles de schiste en France : dynamiques et enjeux. Analyse géopolitique et étude comparée des cas de l'Ardèche et de l'Ain ». Elle propose une analyse des « enjeux, rivalités de pouvoirs et stratégies des parties prenantes » autour du gaz de schiste, à différents niveaux territoriaux (mondial, européen, national, régional, départemental et local), portant toutefois une attention plus forte aux enjeux de géopolitique régionale et locale. Un article a été publié en 2015 dans un numéro de la revue *Hérodote* consacré à la géopolitique de l'énergie. Elle a réalisé des entretiens en Ardèche avec des élus locaux, quelques militants pionniers du Collectif 07, un ancien géologue membre de la commission scientifique du collectif, et le salarié et coordinateur du collectif.
- Le travail de géographes du Cermosem, antenne de l'Université de Grenoble, rattachée à l'Institut de Géographie Alpine et au laboratoire de recherche PACTE Territoires. Implanté au cœur du sud-Ardèche, les recherches du centre portent sur les thématiques suivantes : dynamiques territoriales, tourisme, pratiques récréatives, environnement et gestion du patrimoine¹. Quelques membres du Cermosem ont été engagés dans la mobilisation anti gaz de schiste, mais surtout ensuite dans le débat local sur la transition énergétique, notamment en participant à la construction du forum citoyen

¹ Pour plus d'information : <https://iga.ujf-grenoble.fr/presentation/cermosem>.

« Oui à la transition énergétique et écologique ». Cet engagement faisait directement écho à une recherche-action financée par la Région Rhône-Alpes¹ en partenariat avec Polénergie Ardèche, proposant une « prospective énergétique collaborative » du territoire (Bourez, 2013). Lors du forum, ils ont notamment animé un atelier de prospective participative basé sur cette recherche.

Le Collectif 07 a donc été particulièrement sollicité par des chercheurs en sciences humaines et sociales, que ce soit pour l'étude des ressorts de la mobilisation, pour l'analyse de la lutte entre différents « cadrages » de la controverse et différents types d'expertise, ou enfin pour une analyse en terme de géopolitique locale. L'intérêt que suscite le collectif ardéchois s'explique par le rôle important qu'il a joué dans le blocage des projets d'exploration, notamment par l'effet de la mobilisation de masse qu'il a su construire, la qualité de son expertise ainsi que son fort retentissement médiatique. Le fait que d'autres chercheurs soient déjà venus rencontrer certains membres du collectif (principalement les porte-paroles, militants les plus expérimentés ou experts) a facilité mon entrée sur le terrain, bien qu'il existe une certaine méfiance vis-à-vis du monde académique. Comme me l'explique par exemple le coordinateur du collectif, ma première prise de contact a effectivement suscité des questions :

« Certains m'ont demandé "elle vient d'où ? Comment elle va communiquer ?" Les chercheurs on se méfie... Il y a une méfiance de certains, et d'autres qui disent "si on avait du se méfier de tous les chercheurs depuis le début..." On a plutôt tendance à essayer de communiquer. Après si c'est une communication qui n'est pas dans notre sens, bon... »²

Une méfiance qui s'explique en partie par une vision très critique des experts et des scientifiques alors que la bataille contre le gaz de schiste se joue principalement sur le terrain de l'expertise scientifique et technique. Elle s'explique également par le soupçon, avéré ou non, d'une surveillance du mouvement par les renseignements généraux et de leur présence lors de certaines réunions publiques ou manifestations.

Les premiers contacts avec les acteurs de la mobilisation sont établis par téléphone au début de l'année 2013, d'abord avec le salarié coordinateur puis avec le directeur de la Frapna Ardèche. L'objectif est tout d'abord de récolter des informations à propos de l'enjeu des gaz de schiste, puis de mieux connaître l'organisation du mouvement de contestation en France. J'étais alors dans une phase exploratoire, ouvrant les possibles pour le choix de mon second

¹ Le projet intitulé Prospective énergétique dans les territoires ruraux ardéchois (Petra) a été financé dans le cadre d'un appel à projet Université citoyenne et solitaire.

² Entretien avec Alain, coordinateur du collectif, 11-06-2013.

terrain d'enquête. Dans le même temps, ces discussions m'amènent à exposer ma recherche, notamment mon intérêt pour ce que les acteurs apprennent au cours d'une expérience de participation. Ces premières discussions téléphoniques constituent des entretiens exploratoires qui me permettent de comprendre que la structuration du mouvement au niveau local favorise l'implication de citoyens non initialement politisés ou organisés. En effet, l'obligation de se constituer en collectif local pour prendre part au collectif départemental, ainsi que la mise en place de la pyramide d'alerte via les collectifs locaux, a poussé les citoyens à s'organiser dans leurs communes au delà des associations existantes. La constitution des collectifs locaux s'appuie certes souvent sur un réseau associatif initial, mais ceux-ci sont créés indépendamment, dans un objectif stratégique de visibilité et de fédération du plus grand nombre. Je comprends donc que lors des assemblées plénières sont présents des militants aguerris à l'action collective mais aussi des citoyens initialement non politisés ou organisés, ainsi que des élus locaux, et que cette coprésence est source de débats parfois conflictuels, mais aussi d'apprentissages mutuels. Grâce aux explications du directeur de la FRAPNA Ardèche, je prends également connaissance des règles de démocratie interne instaurées depuis le début du mouvement. Après ces deux entretiens exploratoires, je décide donc de me rendre sur le terrain pour y rencontrer les mobilisés, car cette mobilisation m'apparaît propice à l'exploration des apprentissages de la participation, cette fois-ci au sein d'un mouvement social. Le forum citoyen « Oui à la transition énergétique et écologique » organisé les 13 et 14 février 2013 à Villeneuve-de-Berg constitue l'occasion idéale pour rencontrer les mobilisés, effectuer les premières observations et ainsi confirmer ou infirmer le choix de ce second terrain. Je m'y inscris en tant que bénévole pour les deux jours, participant principalement aux tâches logistiques du matin et du soir (préparation des salles, nettoyage, rangement) afin de prendre part le reste du temps aux sessions de débats organisées pendant ces deux jours. Je reviens également le lendemain afin d'aider à démonter le chapiteau dressé pour l'occasion. C'est lors de ma participation à ces moments de coulisses du forum que je prends les premiers contacts avec les membres du Collectif 07, et fixe les premiers rendez-vous pour des entretiens les jours suivants. Cette entrée dans le terrain par la participation à des tâches concrètes a joué un rôle non négligeable dans la relation de confiance qui s'est rapidement instaurée avec les mobilisés. Cela a ensuite grandement facilité mon accueil au sein des assemblées plénières, mon accès aux archives du collectif et surtout la prise de rendez-vous pour des entretiens. C'est ainsi qu'en début d'entretien, un militant que je remercie pour m'accorder un peu de son temps me répond : « De rien, c'est la première fois que je fais ça,

pourtant j'ai déjà été sollicité par un étudiant [...] Mais bon là, comme je t'ai vu démonter le *barnum*... J'aurais peut-être pas accepté sinon ! [rires] »¹.

Les mobilisés entretiennent donc un rapport paradoxal avec la recherche et les chercheurs, qui correspond à une forme de « familiarité méfiante ». Cette mobilisation suscite en effet une curiosité des chercheurs qui sollicitent des acteurs ayant développé un sentiment de méfiance vis-à-vis de la science. Ils savent cette dernière fortement imbriquée dans le politique, et sont bien conscients que celle-ci n'est jamais tout à fait « neutre » de tout engagement ou intérêt à défendre. Par ailleurs, comme le révèle l'extrait d'entretien précédent, ma participation à la logistique du forum sur la transition énergétique a permis de dépasser cette méfiance, parce qu'elle a constitué une preuve tangible d'une empathie personnelle vis-à-vis du mouvement.

4.1.3. La recherche vue par les acteurs

Les manières dont a été perçue la recherche par les différents acteurs rencontrés dans les deux terrains sont multiples. : la recherche a été parfois envisagée comme support de connaissance, moyen de valorisation de l'action, et moyen de légitimation.

La recherche comme support de connaissance

Quelles sont les raisons qui ont poussé l'Ifrée à contacter un organisme de recherche ?² Il ne s'agissait pas pour cette structure d'une première expérience avec la recherche en sciences sociales, puisqu'elle dispose en son sein d'un chercheur en géographie³, et que certaines de ses actions ont déjà fait l'objet de recherches, par exemple un projet de concertation dans le cadre de l'élaboration d'une charte de pays (Tapie-Grime, Blatrix, Moquay, 2007). L'ambition de la structure est effectivement de créer et d'entretenir des liens avec la recherche, comme en témoignent notamment les colloques qu'elle organise régulièrement, et sa collaboration à la revue *Éducation relative à l'environnement*. La recherche n'est pas envisagée comme venant « garantir » les pratiques, mais plutôt comme un élément de réflexivité par rapport à celles-ci, proposant un cadre d'évaluation extérieur, pouvant contribuer à les ajuster. Mon travail était donc essentiellement perçu par les membres de

¹ Entretien avec François, membre de Vigi-Nature et du Collectif 07, 02-07-2013.

² L'analyse du rôle joué par l'introduction de la recherche au sein de cette conférence de citoyens fait l'objet d'un article à part entière à paraître dans la revue *Éducation relative à l'environnement. Regards, recherches, réflexions* (Seguin, 2016).

³ Jean-Etienne Bidou, maître de conférence en géographie, co-directeur de la revue *Éducation relative à l'environnement*.

l'Ifrée comme un travail évaluatif de la conférence de citoyens, ce qui s'inscrivait par ailleurs dans l'objectif de mon master. Alors qu'il s'agissait pour l'Ifrée d'une première expérimentation de cette procédure, les attentes vis-à-vis de mon travail ont été peu anticipées et formalisées, elles étaient exprimées dans les termes d'un « regard extérieur », sans véritablement définir d'objectifs précis. Les animateurs étaient toutefois intéressés par la présence d'un chercheur au cours de l'action, pouvant observer et prendre des notes parce qu'il n'est pas engagé dans l'animation. La recherche est ainsi apparue comme un atout pour mieux comprendre comment fonctionne un groupe amené à s'informer, délibérer, rédiger un avis dans un cadre procédural réglé. L'évaluation fait en effet partie des préoccupations des animateurs bien qu'ils disposent généralement de peu de temps pour la réaliser (elle consiste souvent en des questionnaires et/ou des tours de table à l'issue des dispositifs).

Concernant la mobilisation ardéchoise, il existe également une volonté de mieux connaître le mouvement, mais cette fois-ci en partie suscitée par mon enquête, et notamment par mon intérêt pour les « néo-militants ». Les premières personnes interviewées sont Laure et Corinne, deux néo-militantes pour qui cette mobilisation constitue la première expérience politique au sein d'un parcours de vie marquée par une faible socialisation politique. Celles-ci me sont présentées par le coordinateur du collectif à qui j'avais auparavant exprimé ma volonté d'interroger tout particulièrement ces profils de militant. Dès le départ, mon intérêt pour la diversité des acteurs de cette mobilisation suscite la curiosité des mobilisés. En effet, dans les trois recherches précédentes effectuées sur la mobilisation, les personnes rencontrées sont ses principaux initiateurs, militants associatifs ou partisans, parfois porte-paroles du collectif et devenus depuis des figures emblématiques de celui-ci. Sont également interrogés des élus locaux ainsi que les experts associés au collectif. En revanche, les citoyens engagés dans le Collectif 07 par l'intermédiaire des multiples collectifs locaux mais qui ne sont initialement ni militants ni experts - des citoyens « ordinaires » - y sont absents. De mon côté, il s'agit alors certes de construire une relation de confiance avec les enquêtés, mais aussi de susciter une curiosité et un intérêt pour le processus de recherche afin d'être acceptée sur le terrain. C'est pourquoi j'insiste particulièrement sur le fait que je souhaite mener des entretiens avec un panel diversifié de militants. Je constate que cela contribue à faire naître une « demande » de savoirs sur la mobilisation, et notamment une curiosité pour ces « néo-militants ». La distinction entre militants « professionnels » ou « aguerris » et néo-militants est effectivement bien présente dans les esprits des membres du collectif, et les premiers

expriment une certaine curiosité vis-à-vis des seconds, tout en reconnaissant ne pas bien les connaître. C'est par exemple le cas d'Alain, coordinateur du Collectif 07 :

« Moi ça m'intéresse ton travail parce que les gens je ne les connais pas trop en fait, [Corinne] je vois qui c'est mais... Parce que ça se voit qu'elle n'est pas militante, je veux dire on dirait une femme au foyer tu sais... Je connais pas sa vie mais elle est vachement impliquée [...] Franchement elle est marrante, elle est vraiment impliquée et en même temps... Et pareil c'est quelqu'un qui n'était pas là depuis le début, au début elle était là surtout en tant qu'observatrice, et petit à petit... »¹

Lors de l'entretien avec Alain, celui-ci est à la veille de la fin de son contrat en tant que salarié coordinateur du collectif, et souhaite retourner vers son activité professionnelle initiale qui est également sa passion : la photographie. Il exprime d'ailleurs à ce moment-là sa volonté de réaliser un travail photographique sur la mobilisation, des portraits des mobilisés qui retraceraient dans le même temps leur engagement dans le mouvement. C'est pourquoi ma recherche l'intéresse aussi tout particulièrement.

La recherche comme moyen de valorisation

Tout comme les salariés de l'Ifrée, les premiers militants ardéchois contactés montrent un intérêt vis-à-vis de ma recherche par l'espace de réflexivité qu'elle permet d'ouvrir.

« Il peut y avoir des idées qui vont émerger et qui sont intéressantes[...] C'est le but d'une étude sociologique je crois, ça fait ressortir des choses que nous on ne perçoit pas nécessairement étant dedans. »

Cependant, les attentes sont ambiguës en ce qui concerne les attendus de la recherche, et entre moyen de réflexivité et moyen de valorisation d'une mobilisation souvent considérée comme « exemplaire », la frontière apparaît floue. En effet, je remarque au fil des entretiens que certains mobilisés voient ma recherche comme un moyen de valoriser le mouvement. Beaucoup sont par exemple demandeurs d'un retour historique, qui a pourtant déjà été effectué par l'équipe Echolocate, d'une manière particulièrement avantageuse pour le mouvement. C'est d'ailleurs de cette recherche que les membres du collectif retiennent le plus d'éléments, notamment le fort attachement au territoire comme ressort de la mobilisation :

« La personne d'avant avait fait émerger un truc qu'on reprend, pas forcément dans des écrits mais en tout cas dans notre façon de parler on le reprend parce que c'est un truc qui est ressenti. Elle a mis en avant le lien au territoire, je ne sais plus comment elle le formulait mais c'était le fait que la mobilisation était extrêmement liée au fait de protéger son territoire, un lien avec un territoire spécifique à protéger. »

¹ Entretien avec Alain, coordinateur du Collectif 07, 11-06-2013.

L'attachement au territoire est en réalité un ressort de la mobilisation déjà connu des initiateurs du mouvement bien avant que des chercheurs ne l'aient mis en évidence. Sa mise en exergue par des observateurs extérieurs, et notamment des chercheurs, permet toutefois de le confirmer et d'ériger cet élément en savoir « certifié ». Il en est de même de la dimension fédératrice du mouvement. Le coordinateur du collectif retient en effet du mémoire d'Aurélie Joveniaux le fait qu'en sud-Ardèche, les arrêtés municipaux contre l'exploitation du gaz de schiste ne sont pas nécessairement liés aux couleurs politiques des maires les ayant pris : « Il n'existe pas de liens évidents entre les prises de position et "non-prises de position" relatives aux projets de forages en Ardèche d'un côté, et les étiquettes politiques des élus de l'autre. » (2012, p. 91). Il n'est pas étonnant de voir ce résultat de recherche mis en avant, étant donné qu'il accrédite la volonté du collectif de revendiquer un « apolitisme » fédérateur du plus grand nombre, même si celui-ci s'avère en réalité très relatif. Les entretiens effectués avec les pionniers du mouvement révèlent qu'ils sont particulièrement intéressés par une mise en exergue de ce qui fait l'unité, ce qui fédère la diversité des acteurs engagés dans cette mobilisation. Le directeur de la FRAPNA exprime par exemple son intérêt pour la question : « qu'est-ce qui fait l'agrégat ? Qu'est-ce qui fait qui tient tout ? »¹. L'accent est mis sur l'organisation horizontale du collectif, sur le fonctionnement participatif, l'inclusion de la diversité des acteurs, la décision par consensus collectif et non par vote. Lorsque je lui demande des conseils concernant les individus qui lui semble intéressants à interroger, il m'indique des personnages fédérateurs, faisant partie des pionniers du mouvement ou l'ayant rejoint en cours de route mais appréciés pour leurs compétences coopératives. En revanche, lorsque j'évoque ma volonté d'interroger aussi des personnes qui ont quitté le collectif en cours de route, voici sa réaction : « des gens qui ont quitté c'est un peu délicat parce qu'ils risquent d'être un peu... des gens qu'on ne voit plus il ne faudrait pas qu'ils soient aigris ».

De mon côté, ce désir de valorisation du mouvement et de sa dimension fédératrice joue en ma faveur, et j'exprime également la volonté de retracer un bref historique du mouvement. Celui-ci, présenté dans le chapitre précédent, ne le montre en revanche pas comme un processus lisse, mais révèle au contraire les enjeux de pouvoir et les luttes internes pour la définition de l'action collective naissante. L'analyse de son institutionnalisation progressive montre que les choix effectués ne fédèrent pas nécessairement l'ensemble des mobilisés, et que les compromis sont parfois durement construits, voire introuvables (on a recours au vote

¹ Entretien avec Yohan, directeur de la FRAPNA Ardèche et membre du Collectif 07, 12-06-2013.

pour des choix cruciaux, comme la création de l'association). L'analyse du fonctionnement plus récent du collectif met enfin en exergue une évolution vers une organisation davantage verticale, ne correspondant pas à l'horizontalité revendiquée par le mouvement.

La recherche comme moyen de légitimation

Dans le cas de la conférence de citoyens, la tendance est plus forte à voir dans la recherche un moyen de valorisation de la démarche, ou plutôt de légitimation de celle-ci. La lecture des comptes-rendus de réunions fait apparaître assez tôt la volonté de faire appel à un organisme de recherche qui pourrait être intéressé par cette démarche et qui viendrait « étayer la dimension expérimentale » du projet. Pour l'Ifrée, notre rôle était essentiellement celui d'évaluateurs, ou parfois de personnes ressources pouvant formuler un avis sur les choix effectués, par exemple concernant les documents distribués aux citoyens, la liste des experts sollicités (afin d'assurer l'équilibre des informations et expertises dispensées aux citoyens). Le fait d'associer une apprentie chercheuse, mais surtout une universitaire spécialiste des thématiques de participation en environnement, est d'abord vue comme un moyen de réflexion et d'ajustement de la démarche.

Mais la posture de chercheuse engagée dans l'action n'est pas neutre. Elle contient des risques, et pose inévitablement la question des intérêts, pour les acteurs, à intégrer des chercheurs dans leur action. En retraçant l'historique du partenariat entre l'Ifrée et l'EPTB, il s'avère que ce projet de participation des citoyens n'a pas rencontré une adhésion immédiate du côté des partenaires de l'EPTB Charente. Pour la structure, intégrer au comité de pilotage de la démarche un chercheur spécialisé sur les questions de participation dans le domaine de la gestion de l'eau répondait donc également à un besoin de légitimer ce projet auprès de ses partenaires, et surtout futurs financeurs. Même si nous sommes restées vigilantes vis-à-vis d'une potentielle instrumentalisation, notre présence a inévitablement eu des incidences sur l'action, et notamment sur les relations entre les différents acteurs en présence. Lors des comités de pilotage, les retours d'expériences sur les procédures participatives déjà expérimentées - dans le domaine de la gestion de l'eau en particulier - ont rassuré certains acteurs qui s'inquiétaient du caractère trop « expérimental » du projet, et qui craignaient d'en essayer les plâtres. C'est ce qu'exprime la directrice de l'EPTB Charente :

« Ce qui a aidé à faire valider le projet au comité de pilotage c'est quand Corinne Larrue est venue et qu'elle a expliqué ce qui pouvait se faire ailleurs. Donc du coup notre démarche n'avait pas l'air sortie du chapeau mais s'insérait dans quelque chose de

réfléchi [...]. Le côté expérimental fait douter : est-ce que ça marche ? est-ce que c'est à nous de tester le truc pour voir si ça marche ? »¹

Notre présence a effectivement suscité un engagement plus important dans ce projet de la part des institutions partenaires qui demeuraient jusqu'alors relativement perplexes devant sa trop grande originalité. Pour certains membres du comité de pilotage (notamment des représentants de l'Agence de l'eau et de la DREAL Poitou-Charentes), il n'y a qu'un pas pour nous définir en tant que « garants » de la démarche. Comme j'ai pu le relever lors d'une réunion, le souci exprimé était celui de « garantir la neutralité et la recherche d'objectivité de la démarche afin de porter la voix des panélistes auprès de la CLE de façon quasi incontestable »². Les acteurs anticipent effectivement l'incertitude qui entoure la remise de cet avis citoyen à la CLE qui ne sera constituée qu'à l'issue du dispositif, et qui pourtant est la seule structure décisionnelle à même de prendre en compte cet avis dans l'élaboration du SAGE. Dans cette configuration institutionnelle fragile, le chercheur apparaît comme un tiers pouvant contribuer à légitimer cette démarche originale auprès de la CLE, en en garantissant son bon déroulement. Pour nous, il n'était évidemment pas concevable d'adopter cette position de garant, renvoyant à un statut d'autorité morale liée au savoir, intenable d'un point de vue éthique et incompatible avec un véritable travail de recherche. Lors des comités de pilotage ou des entretiens individuels, il a donc fallu affirmer notre rôle de chercheurs pouvant exprimer des recommandations pendant l'action, puis des résultats de recherche, mais ne pouvant aucunement porter un jugement normatif sur sa « bonne conduite », ou en garantir l'objectivité et la neutralité.

4.2. L'enquête ethnographique

Les recherches menées ces dernières années à partir d'enquêtes ethnographiques sur la diversité des pratiques participatives se détachent d'un positionnement normatif en ne donnant pas spécifiquement à voir dans ces expériences une réponse à la « crise » de confiance en la démocratie représentative mais plutôt à comprendre en quoi elles en constituent « une forme de réponse pratique » comme l'écrit Catherine Neveu dans l'introduction de *Cultures et pratiques participatives* (2007, p. 17). Cette dernière reprend par ailleurs les interrogations de Lionel Arnaud et Christine Guionnet (2005), qui, dans leur ouvrage, ne cherchent pas à

¹ Entretien T1, directrice de l'EPTB Charente, 31-03-2011.

² Compte-rendu de réunion du comité de pilotage, 11-03-2011.

« repérer des alternatives crédibles à la démocratie représentative, mais [à] s’interroger sur ce que c’est que faire de la politique ». De même, dans l’introduction à l’ouvrage collectif *Du civil au politique. Ethnographie du vivre-ensemble* (Berger, Céfaï, Gayet-Viaud (2011) les auteurs préviennent également que les contributeurs réunis « soulèvent des problèmes plutôt qu’ils ne prétendent offrir des réponses ou des solutions » (p. 24). Accompagnant le fleurissement de pratiques de participation et de citoyenneté, de nombreux travaux se sont donc penchés sur ces « réponses pratiques » à une culture politique en « crise », sans pour autant considérer ces manières alternatives de penser et de faire de la politique comme des remèdes « curatifs » aux écueils de la démocratie représentative.

Au-delà de l’intérêt de l’enquête ethnographique pour sa capacité à amener le chercheur à se détacher d’une approche normative des pratiques politiques, celle-ci apparaît également comme la plus à même de répondre à la question des apprentissages. En effet, comme je l’ai précédemment indiqué (cf. chapitre 2, partie 2.2.1.), son intérêt est de permettre de saisir l’expérience, avant même de s’intéresser à ses effets après coup. Dans cette recherche, l’enquête ethnographique a été mise en œuvre de deux manières : par l’observation participante et par les entretiens semi-directifs. L’observation de ces espaces de rencontre et de débat, formels ou informels, publics ou en huis-clos, nous permettent d’appréhender les modalités concrètes de ces processus d’apprentissages et de comprendre *ce qui se passe* et *ce qui se produit* lorsque gouvernants et gouvernés, experts et « profanes », se trouvent mis en interaction dans de tels processus. Les discours recueillis lors des entretiens permettent enfin d’évaluer la portée de ces apprentissages, leur solidité et leur durabilité, notamment grâce à un suivi sur le long terme en aval de ces processus. J’aborderai dans un troisième temps un autre outil méthodologique mobilisé pour la conférence de citoyens, et qui a permis de répondre à la question de l’utilité sociale de la recherche : le recours au film.

4.2.1. L’observation participante

Comme le relève Loïc Blondiaux dans un article de 2004, « la plupart des travaux portant sur des dispositifs de participation ou de délibération démocratique souffrent d’un déficit de rendu et de description ». En appelant à une « posture descriptive » via notamment l’utilisation de méthodes ethnographiques, il propose d’être attentif « aux dimensions non-verbales et symboliques de la situation délibérative », ainsi qu’à la « topographie des lieux et la distribution des acteurs dans l’espace, l’expression des gestes et les manifestations

d'émotion ». Depuis, de nombreuses recherches ont fait appel à l'observation fine des processus participatifs et délibératifs.

L'observation participante de la conférence de citoyens

L'observation de la conférence de citoyens a été « participante », puisque j'ai pris part de manière active aux différents moments de cette démarche. Tout d'abord en amont :

- Les réunions du comité de pilotage réunissant tous les partenaires et financeurs de la conférence de citoyens
- Les réunions de préparation réunissant en comité plus restreint deux animateurs de l'Ifrée et deux salariés de l'EPTB Charente
- Dans le cadre d'un stage de six mois au sein de l'Ifrée, j'ai participé aux différentes phases de préparation du dispositif au côté des deux animateurs, et j'ai aussi eu de nombreuses occasions d'échanger de manière plus informelle avec ces derniers

Ensuite, j'ai participé aux trois week-ends (qui s'étendaient en réalité sur un vendredi soir et un samedi) de la conférence de citoyens. J'ai enregistré certains moments de débat, et de nombreux propos ont aussi pu être saisis lors de conversations informelles, notamment dans les moments « *off* » de la procédure (pauses cafés, débuts et fins de journée). Les trois week-ends initialement prévus ont été complétés par une journée de finalisation de la rédaction collective afin d'arrêter définitivement l'avis collectif. Cette posture particulière de chercheur engagé dans l'action offre des avantages considérables d'un point de vue scientifique : un accès privilégié au terrain, notamment aux coulisses de la procédure. Le travail au contact des acteurs associatifs m'a apporté des éléments de compréhension que je n'aurais probablement pas obtenus à travers les seuls entretiens formels avec eux. Accompagnant les tribulations d'une première expérimentation de cette démarche, je me suis également confrontée aux questions posées, aux obstacles rencontrés, aux difficultés d'organisation ou de travail en partenariat avec les acteurs publics, jusqu'aux détails pratiques et logistiques pour assurer de bonnes conditions d'accueil aux participants. Cette immersion dans l'action a été l'occasion de recueillir des échanges, des réactions, ou encore des sentiments exprimés « hors enregistrement », lors de séances de travail ou de discussions informelles avec les acteurs.

J'ai ensuite pris part aux moments de valorisation et restitution de la conférence de citoyens :

- Une journée de tournage d'un film destiné à la présentation de l'avis final. En effet, s'interrogeant sur le support à utiliser pour la restitution de l'avis lors de la réunion de

la Commission locale de l'eau, l'EPTB et l'Ifrée validèrent conjointement l'idée d'un film présentant à la fois la procédure et l'avis produit par les citoyens. Ce choix s'explique principalement par la volonté de donner plus de visibilité à la démarche, et de rendre la présentation plus vivante et dynamique dans un ordre du jour chargé. Huit mois après la fin de la procédure, les membres du panel ont donc été à nouveau sollicités durant une journée de tournage (cf. chapitre 6, partie 6.2.1.).

- Une demi-journée consacrée à la restitution de l'avis final devant la Commission locale de l'eau qui se réunissait alors seulement pour la deuxième fois. Celle-ci a eu lieu un peu plus d'un an après la fin de la procédure.

J'ai enfin tenté d'effectuer un suivi de l'avis citoyen dans la construction de cette politique locale de l'eau en participant, aux côtés de l'Ifrée, à une réunion du bureau de la CLE, près de deux ans après la conférence de citoyens. Pour l'Ifrée, l'objectif était de discuter de la prise en compte de l'avis dans les travaux du SAGE, et de voir si une poursuite de l'accompagnement de la participation/concertation pouvait intéresser les membres du bureau. Je reviens ensuite sur d'autres observations lors de moments que j'ai moi-même suscités.

La mobilisation ardéchoise : l'observation de multiples espaces de débat

J'ai démarré mon enquête sur la mobilisation ardéchoise début 2013, deux ans après les premières manifestations. Celle-ci a tout d'abord porté sur les espaces de débat et de décision interne au Collectif 07 :

- Les assemblées mensuelles
- Les réunions de commissions thématiques (notamment celles de la commission « réflexion »)
- Un « forum-ouvert » intitulé « S'interroger, s'organiser et agir face aux menaces actuelles », organisé en juin 2013, alors que la loi du 13 juillet 2011 interdisant la fracturation hydraulique pour l'extraction d'hydrocarbures était menacée par une Question prioritaire de constitutionnalité (QCP) déposée par une société texane auprès du Conseil d'État (si la loi s'avérait invalide, des permis de recherche abrogés en octobre 2011 - dont celui de Villeneuve-de-Berg en Ardèche - et ceux dont la demande a été rejetée en 2012 pourraient retrouver leur validité). Le Collectif 07 estime donc urgent de remobiliser les citoyens afin d'envisager de nouveaux moyens d'action. Le forum ouvert a alors un objectif de mobilisation et de formulation de propositions d'action. De plus, il intervient au moment du départ du salarié coordinateur du

collectif. L'objectif est donc également de trouver des solutions pour se réorganiser collectivement, redistribuer les tâches et retrouver une organisation horizontale qui avait quelque peu disparu depuis l'arrivée du salarié.

J'ai aussi participé à plusieurs débats publics sur les gaz de schiste, notamment à l'occasion de sorties de films sur la thématique en 2013 et 2014, qui ont été l'occasion de réactiver le débat sur le territoire :

- Une projection-débat à l'occasion de la sortie du film *Promised Land* de Gus Van Sant (2013, Mars Distribution), fiction mettant en scène deux employés de compagnie pétrolière chargée de racheter les terres de paysans en Pennsylvanie afin d'y exploiter les ressources en gaz de schiste.
- Deux projection-débats à l'occasion de la sortie du film *Holy Field Holy War* (2014, Revolt Cinema), documentaire de Lech Kowalski montrant la lutte de paysans polonais contre les industries agrochimiques et les exploitants de gaz de schiste.
- Deux projection-débats à l'occasion de la sortie du film *No Gazaran* (2014, Les Brasseurs de Cages), documentaire de Doris Buttignol et Carole Menduni retraçant la mobilisation, notamment ardéchoise, contre le gaz de schiste.

Je me suis également intéressée au débat local sur la transition énergétique initié à la suite de la mobilisation, en participant au forum « Oui à la transition énergétique et écologique » organisé en avril 2013 à Villeneuve-de-Berg. Ce forum a été organisé volontairement en marge du débat national sur la transition énergétique. Son objectif était d'informer, de sensibiliser le grand public aux questions énergétiques. Il s'agissait d'un forum « festif » avec ateliers-débats, plusieurs animations, concerts, repas... La participation à ce forum a été l'occasion d'observer diverses pratiques de débat au sein d'ateliers thématiques, mais aussi un « débat-mouvant » ainsi qu'un « théâtre-forum » sur la thématique de la transition énergétique. Enfin, j'ai également effectué un travail de recherche documentaire à travers la consultation des archives du Collectif, notamment les compte-rendu des assemblées mensuelles, les divers tracts, Gazettes (bulletins d'information distribués par les militants dans les mairies, commerces et autres lieux publics, cf. annexe 6), affiches, films et photos que les membres du collectif ont bien voulu me fournir lorsque ces documents n'étaient pas téléchargeables sur leur site internet¹.

¹ Site internet du Collectif 07 : <http://www.stopaugazdeschiste07.org/>.

4.2.2. Les entretiens

Les entretiens constituent le second élément méthodologique utilisé lors des enquêtes de terrain. Nous allons tout d'abord voir que ceux-ci ont été effectués avec une diversité d'acteurs dans les deux cas, puis nous opérerons un retour réflexif sur le déroulement de ces entretiens. Enfin, nous verrons comment leur utilisation, associée à celle de l'outil audiovisuel, a pu être un élément méthodologique particulièrement pertinent afin de penser et mettre en œuvre l'objectif d'utilité sociale de la recherche.

Prendre en compte la diversité des acteurs

L'approche ethnographique invite à prendre en compte la diversité des acteurs prenant part, de près ou de loin, aux expériences étudiées. Celle-ci est par ailleurs intrinsèquement critique vis-à-vis de la division du travail politique, puisqu'elle considère représentants politiques et citoyens dits « ordinaires » comme également dignes et capables de pouvoir d'agir en politique :

« En luttant contre l'hypostase du politique, elle bouscule certains excès de la division du travail politique, et ce qu'ils portent de menace pour la démocratie, en particulier la séparation entre ceux qui définissent les fins à poursuivre et les problèmes à résoudre (ceux qui pensent et commandent), et ceux qui, à l'autre bout de la chaîne, se contentent de faire et d'exécuter (dans une version rabougrie de la "pratique") » (Berger, Gayet-Viaud, 2011, p. 22)

Les pratiques politiques qu'elle se donne à observer se caractérisent effectivement par un élargissement des « lieux » d'exercice du pouvoir, et donc de ses acteurs, ce qui entre en contradiction avec la tendance à restreindre ce champ de la vie sociale aux seuls représentants et professionnels. À rebours d'une conception du politique « par le haut », cette perspective prend le politique « par le bas » (Bayart, Mbembe, Toulabor, 1992), s'attachant à mettre en évidence des espaces où des représentés retrouvent (du moins partiellement) leur capacité d'expression et d'action, contredisant le principe de délégation aux représentants. Nombreux sont les travaux qui se sont donc penchés sur l'expérience de citoyens « ordinaires » prenant part à des procédures participatives ou à des mobilisations collectives. Lorsque l'on s'est intéressé aux effets de l'expérience participative, l'attention s'est principalement portée sur les citoyens, afin de voir en quoi ces arènes pourraient constituer des « écoles de démocratie » (Talpin, 2010), des lieux d'apprentissage de la citoyenneté. Cette prégnance tient sans doute à une volonté d'évaluer la portée démocratique de ces expériences, d'en voir les effets en termes de production ou de renforcement de la citoyenneté. Certains travaux se sont

cependant aussi intéressés aux acteurs publics – qu’ils soient élus, gestionnaires de services publics, techniciens, représentants de l’État – et à la manière dont ces expériences peuvent également transformer leurs pratiques et leurs représentations de l’action publique, de l’expertise et de la décision.

Dans la continuité de ces travaux, j’ai souhaité mettre en parallèle les apprentissages qu’effectuent les citoyens tout comme les acteurs publics au cours de telles expériences participatives. Comment rendre compte de leur richesse si l’on ne s’intéresse pas effectivement à la façon dont ces expériences sont vécues par les acteurs politiques, et dont elles peuvent bousculer, tout comme les citoyens, les manières de penser et d’agir en politique ? Il s’agit effectivement d’expériences de rencontre entre individus ne partageant pas les mêmes cultures politiques¹ mais pourtant amenés à échanger, débattre, délibérer, autour d’un enjeu de bien commun. C’est pourquoi dans les deux cas, j’ai effectué des entretiens avec la diversité des acteurs engagés dans ces expériences.

Retour réflexif sur les entretiens

La conférence de citoyens : une recherche engagée dans l’action

Dans le but d’évaluer les apprentissages, les entretiens avec les acteurs de la conférence de citoyens ont été réalisés à différentes temporalités du processus : avant, à son issue, puis près de deux années plus tard. Les entretiens à l’issue du dispositif étaient également destinés à servir l’évaluation du dispositif, que j’avais choisi de co-construire avec les participants, notamment à travers la réalisation d’un film de recherche, sur lequel je reviens plus tard.

Les premiers entretiens sont effectués avec les membres de l’Ifrée, ils sont l’occasion de saisir les représentations *a priori* de cette démarche, ce qu’on en attend, mais aussi et surtout de mieux connaître ces acteurs de l’éducation à l’environnement et les activités de la structure. Les acteurs de l’eau réunis au sein du comité de pilotage acceptent également de se prêter au jeu de l’entretien en amont et à l’issue du dispositif. Mon statut de stagiaire au sein de l’Ifrée m’offrait un cadre privilégié pour effectuer les entretiens avec la diversité des acteurs engagés dans cette démarche. Mais là encore, il s’agissait de trouver la juste posture à adopter pour concilier ce travail d’enquête avec une implication dans l’action auprès de l’Ifrée. Nous

¹ Expression utilisée par les anthropologues du politique pour désigner « un ensemble de manières de faire et de penser la politique partagées par une collectivité humaine » (Abélès, 1992, p. 23). Voir aussi les ouvrages dirigés par Catherine Neveu (2007) et par Daniel Céfai (2001).

avons établi que mon rôle n'était pas de divulguer le contenu des entretiens menés avec les différents acteurs, cependant je me trouvais dans une situation délicate lorsque des « non-dits » lors de réunions entre acteurs étaient exprimés en entretiens individuels, et que ceux-ci étaient révélateurs de forts désaccords. En tant que chercheure impliquée dans l'action, mon rôle n'était-il pas également de faire en sorte que les acteurs partagent davantage leurs attentes et leurs représentations de ce projet commun ? Les entretiens avaient par exemple révélé que la remise de l'avis citoyen auprès de la CLE était envisagée de manière ambiguë par l'EPTB Charente, conditionnée au fait que celui-ci soit « consensuel » sur la question de l'irrigation, qu'il ne remette pas en question un processus de concertation en train de se construire, comme l'exprime la directrice de l'EPTB : « Pour moi il faut que le panel arrive à quelque chose qui apporte du consensus, et pas qu'il prenne un parti. Mais bon, c'est le risque, ça va aussi décider de ce qu'on fera du résultat du panel ». De même, pour le président de l'EPTB, toute « position extrême » exprimée par les citoyens serait rédhibitoire et remettrait en question la remise de l'avis citoyen auprès de la Commission locale de l'eau. Alors que mon stage au sein de l'Ifrée tout comme la conférence de citoyens touchaient à sa fin, que nous commençons à envisager les modalités de restitution de l'avis auprès de la CLE, j'ai choisi d'avertir l'Ifrée de la mise sous condition de cette restitution, tout en ne relatant pas directement les propos des interviewés. Mon objectif était que ceux-ci restent vigilants dans cette dernière étape décisive qu'est le lien avec l'espace décisionnel. Conscients que cette démarche apparaissait aux yeux de certains acteurs comme une *prise de risque*, les membres de l'Ifrée ne s'étaient néanmoins pas interrogés sur une potentielle non remise de l'avis auprès de la CLE, et sont ensuite restés très vigilants quant aux suites données au travail des citoyens.

Ma présence en tant que stagiaire a ensuite eu des conséquences sur les relations avec un troisième type d'acteurs : les participants à la conférence de citoyens. J'ai été la première à les rencontrer lors d'entretiens que je souhaitais effectuer en amont de leur participation. Ceux-ci ont été vécus comme un premier pas d'entrée dans cette expérience, et ont été l'occasion pour eux de poser des questions sur ce qui les attendait. Ici la frontière entre recherche et action s'est faite plus floue, car je me trouvais dans la situation de rassurer sur les inquiétudes exprimées, d'initier un lien de confiance en amont afin de les voir revenir lors du premier week-end, fonction assez critiquable d'un point de vue scientifique puisqu'il induit une prise de position d'emblée favorable par rapport à la démarche étudiée. Étant à la fois stagiaire et apprentie chercheure, la position n'était donc pas toujours confortable. Elle a pu par ailleurs avoir une incidence sur mon travail de recherche puisque j'ai rapidement été associée, dans

les représentations des citoyens, à l'EPTB Charente. Comment alors certifier que les propos recueillis lors des entretiens ne se trouvaient pas contenus, limités par cette association ? Mais au cours de la démarche, j'ai pu constater un changement de regard par rapport à mon rôle, qui a été peu à peu associé au travail de l'Ifrée, puis progressivement compris comme travail universitaire de recherche à part entière (mais beaucoup plus tard après la fin de l'expérience) par les participants. Dans tous les cas, le chercheur modifie nécessairement la situation qu'il observe, par les questions qu'il pose et qui amènent les enquêtés à adopter une attitude réflexive par rapport à la situation étudiée. Les multiples rencontres pour des entretiens (avant l'expérience et après), les discussions téléphoniques, les discussions avec eux pendant les moments *off* des week-ends de travail, tout cela a contribué à créer un concernement plus important par rapport à la démarche, et parfois une implication plus grande. Preuve de cette influence, les citoyens qui répondaient présents lors des sollicitations post-panel (visionnage des films réalisés sur cette expérience, invitation à la réunion de la CLE) se trouvaient parmi les sept que j'avais rencontrés en entretien en amont et en aval de l'expérience. À l'inverse, ceux qui n'ont jamais répondu présents pour ces différentes sollicitations sont ceux que je n'ai jamais rencontrés en entretien. Le constat fait ici est donc celui d'une influence du chercheur sur l'attitude et l'intérêt des participants vis-à-vis de la démarche vécue, contribuant à les rendre plus mobilisés et vigilants, par exemple concernant les suites données à leur travail. Ainsi, s'il contribue à les maintenir « mobilisés » par cette expérience, le biais est alors inévitable dans l'analyse des effets de l'expérience : si les multiples rencontres suscitent des débats, posent de nouvelles questions, font réagir, il est évident que cela pourra avoir des conséquences sur les apprentissages issus de l'expérience. Il est alors probable que ceux-ci soient plus « marqués » par l'expérience que ceux que je n'ai jamais revus après la fin du dispositif.

La mobilisation ardéchoise : l'importance de la « présentation de soi »

Je fais pour la première fois l'expérience que tout est soumis à discussion et décision collective au sein du Collectif 07 lors de mes premières demandes d'entretiens avec ses membres. On me demande effectivement d'attendre quelques jours afin que ma demande soit d'abord discutée entre les membres du collectif. Ma demande fut aisément acceptée, même s'il existait une certaine méfiance chez les mobilisés ardéchois. Les premiers entretiens sont effectués avec deux « néomilitantes », indiquées de manière informelle par le coordinateur du collectif. Ensuite, afin de rencontrer d'autres « néomilitants », j'ai fait passer un appel à

volontaires pour réaliser des entretiens, ciblant spécifiquement les personnes pour qui cette mobilisation constituait une première expérience d'engagement. J'ai alors eu quatre réponses, et j'ai rencontré les autres interviewés au cours de ma participation aux activités du Collectif 07.

Du côté des acteurs publics, les entretiens m'incitaient à être particulièrement attentive à la « présentation de soi », puisqu'il existait chez eux une suspicion de manque d'objectivité. En effet, le fait d'avoir tout d'abord rencontré les militants du Collectif 07 m'a inévitablement associée à cette organisation et a mis en doute la posture de chercheur « désengagé » tant fantasmé. Je pense par exemple à l'entretien avec le président de la Commission locale de l'eau Ardèche-Claire dont le déroulement fût largement influencé par le fait qu'il aperçu dès son démarrage un autocollant « Stop au gaz de schiste » collé sur l'un de mes cahiers. La notion de « présentation de soi » a été développée par Erving Goffman dans ses écrits sur les enquêtes sociologiques (1973), et a été au fondement du courant interactionniste anglo-saxon. Utilisant l'expression « gestion de la présentation de soi », Jean-Pierre Olivier de Sardan y fait référence (1995) lorsqu'il évoque les biais que peuvent produire l'interaction entre l'anthropologue et les personnes observées. Il écrit en effet que « tous ceux avec qui l'anthropologue entre en interaction effectuent eux aussi des opérations permanentes de "mise en scène", à son intention comme envers autrui ». C'est pourquoi la question de la présentation de soi lorsqu'on entre en contact des personnes que l'on souhaite observer est très importante, il s'agit en effet d'être conscient que la manière dont l'enquêteur se présente à ses enquêtés a des conséquences sur le déroulement de l'enquête, elle détermine quel type d'interaction va se mettre en place.

Pour finir, du point de vue des enquêtés, mon intérêt pour les questions environnementales était le plus souvent synonyme d'engagement « militant ». Comme pour Sylvie Ollitrault, cet « allant-de-soi » (2008, p. 13) a, d'une manière générale, grandement facilité mon acceptation et mon immersion dans les terrains. Tout d'abord auprès des salariés de l'Ifrée, puis avec les mobilisés ardéchois, avec qui je partageais les mêmes intérêts pour les enjeux environnementaux, les mêmes questions concernant la participation du public, mais aussi les mêmes goûts pour la nature, les paysages ruraux, la biodiversité.

Penser l'utilité sociale de la recherche par le recours au film

Dans le cas de la conférence de citoyens, j'ai mis en place un outil méthodologique supplémentaire afin de recueillir de nouveaux matériaux (de nouveaux discours), mais dont la

fonction a également été de répondre à la question de l'utilité sociale de cette recherche. J'ai effectivement choisi de co-construire l'évaluation de la démarche avec les participants, notamment à travers la réalisation d'un film de recherche à partir des entretiens menés avec eux à l'issue de la démarche (Seguin, 2013)¹. Ce film restitue l'expérience telle qu'elle a été vécue par les participants, ainsi qu'un regard réflexif sur celle-ci. Cet outil méthodologique a été particulièrement utile pour répondre à la question de l'utilité sociale de la recherche.

Comme l'écrit Michel Burawoy (2002 [1998]) dans un article consacré à « l'étude de cas élargie », la grande différence entre la science positive et la science réflexive est que cette dernière fait de l'interaction entre le chercheur et l'objet de sa recherche l'objet même de ses questionnements :

« Alors que la science positive propose d'isoler le sujet de son objet, la science réflexive fait du dialogue entre enquêteurs et enquêtés son principe et de l'intersubjectivité sa prémisses. Elle joint ce que la science positive sépare : l'acteur et l'observateur, le savoir et la situation sociale, le contexte d'enquête et son champ d'inscription sociale, les conceptions du sens commun et la théorie savante. »

Cette conception implique deux postulats : tout d'abord le fait que le chercheur en sciences sociales ne peut être un observateur extérieur n'ayant aucune influence sur les acteurs et les situations observés, et d'autre part que celui-ci doit s'interroger sur la fonction sociale de sa recherche puisqu'il devient lui-même acteur de la situation observée dès lors qu'il en produit des connaissances susceptibles d'être appropriées par les enquêtés. Être engagé dans l'action étudiée répond donc à un objectif d'utilité sociale de la recherche, devenant ainsi un espace de réflexivité des acteurs de la participation vis-à-vis de leurs pratiques, et pouvant contribuer à les ajuster. C'est en ce sens là qu'Héloïse Nez (2012) reprend la notion de *public sociology*, développée par Michael Burawoy (2005), pour l'appliquer aux recherches sur la démocratie participative. Ce dernier défend en effet une sociologie non « confinée »² au monde académique, construite dans une relation dialogique avec un public, et à destination de celui-ci. Mais encore faut-il trouver les instruments de diffusion de la recherche susceptibles de faciliter ce que Burawoy nomme « *back-translation* » (p. 5), c'est-à-dire la restitution des

¹ Ce film, intitulé *Paroles de citoyens. Récit d'une expérience participative dans le domaine de l'eau*, est consultable en annexe électronique du dossier « Photographie et film : antidotes à la domination politique? » (2013/3) de la revue *Participations*, en ligne : <http://www.revue-participations.fr/2013/12/06/annexe-du-dossier-photographie-et-film-antidotes-a-la-domination-politique/> (accès le 12-11-20).

² Pour reprendre la distinction de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001) entre « recherche confinée » et « recherche de plein air ».

savoirs produits à ceux dont ils proviennent. L'outil audiovisuel serait-il à même de jouer ce rôle ?

L'entretien filmé, une relation particulière

Introduire une caméra comme outil de recueil de discours dans une enquête de terrain n'est pas anodin, et traduit sans doute la nature particulière de la relation qu'entretient le chercheur avec ses enquêtés. Mais faire d'un film de recherche un outil méthodologique visant à susciter des discours l'est encore moins, et soulève plusieurs questions d'ordre éthique auxquelles le chercheur se doit de répondre. Même si dans son article, l'anthropologue Christian Lallier (2011) s'intéresse uniquement à la situation d'« observation filmante » d'une pratique, ou d'une situation, les questionnements qu'il formule peuvent s'appliquer à notre situation d'entretien filmé. En effet, cette situation relève tout autant de l'instauration d'une relation sociale particulière avec les personnes filmées. Enregistrer un entretien à l'aide d'un magnétophone n'est pas anodin, le filmer l'est encore moins. Poser une caméra à côté de soi, fixée sur la personne interviewée, et lancer l'enregistrement est une situation d'interaction inhabituelle entre deux personnes, et non sans difficultés : « L'événement de tournage est un espace-temps artéfactuel, il n'est nullement élaboré dans le cours de la vie quotidienne » (Althabe, 2001, p. 17). Toutefois, s'il m'a été accordé de filmer ces entretiens, c'est principalement parce qu'une relation de confiance s'est progressivement instaurée avec les participants. En effet, les entretiens effectués avec eux en amont, vécus comme un premier pas dans cette expérience, puis l'observation participante de tous les week-ends, ma présence à chaque rencontre qu'organisaient l'Ifrée ou l'EPTB, et enfin les discussions au téléphone que nous avons après ces réunions, ont contribué à créer une certaine proximité. Parfois, cette proximité pouvait inviter à la sympathie, sinon à une certaine empathie qui a tout son intérêt dans une situation de recherche lorsqu'on l'entend comme « une faculté d'éprouver ce que l'action fait à l'acteur » (Lallier, 2011, p. 109). Assise à leurs côtés pendant les interventions d'experts, les témoignages d'usagers de l'eau, je découvrais en même temps qu'eux le domaine de l'eau, m'interrogeant comme eux sur la complexité des institutions, surprise comme eux par l'état des lieux de la pollution de l'eau... Cette relation de proximité, convariant à la confiance, a sans nul doute facilité l'introduction de la caméra. Illustrant cette relation, un passage du film montre Georges me faisant visiter son exploitation agricole, me menant vers son forage pour l'irrigation. Ce court extrait est issu d'un après-midi de visite de son exploitation, des champs jusqu'aux hangars, en passant par la petite mare qu'il a lui-même

creusée et pour finir avec sa collection de matériel agricole miniature. Dans certaines situations, la caméra peut également être un bon allié pour l'enquête de terrain. Ayant cette capacité de publiciser des pratiques, elle invite les personnes filmées à mettre l'accent sur des éléments de leur identité. Georges, qui s'est parfois senti « attaqué » par le groupe, et qui regrette la méconnaissance de la profession agricole, a semble-t-il ressenti le besoin de montrer son attachement viscéral à sa profession et à sa terre. Il l'aurait probablement fait sans caméra, mais la présence de celle-ci a pu être un incitateur, c'est par ailleurs lui-même qui m'a proposé cette visite imprévue à l'issue de l'entretien, tout en m'encourageant à filmer. La caméra peut donc être un atout pour l'enquête de terrain, car elle introduit un tiers dans la situation d'échange qui est le public futur, réel ou imaginé, auprès duquel on ressent le besoin de montrer, de revendiquer une pratique voire une identité.

Jusque là, le biais n'est pas nécessairement dû à l'utilisation de l'outil audiovisuel, bien que la réunion de « feedback » soit un moment d'échange particulièrement important pour le souvenir que les citoyens vont se faire de l'expérience. C'est dans l'utilisation du film comme outil méthodologique pour recueillir des réactions auprès des commanditaires que l'on doit plutôt se demander où s'arrête le travail de chercheur, et où commence celui de praticien. Le protocole méthodologique s'apparente à celui d'une recherche-action, qui part du principe que l'action du chercheur sur son terrain permet la production de nouvelles connaissances. En effet, le film de recherche s'inscrit dans le prolongement du contrat de stage passé avec l'Ifrée, en ce qu'il présente l'évaluation du dispositif par les participants, et la restitution de ce film auprès des commanditaires de la démarche est une intervention forte du chercheur sur son terrain. Nous pouvons imaginer que sans cela, jamais ces derniers n'auraient été confrontés à l'évaluation de la démarche par ses principaux concernés. Comme nous l'avons expliqué précédemment, c'est d'ailleurs de cette hypothèse qu'est née l'idée de ce film. Notre démarche s'inscrit donc pleinement dans la définition qu'on peut donner d'une recherche-action : « Il s'agit de recherches dans lesquelles il y a une action délibérée de transformation de la réalité ; recherches ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations. » (Hugon, Seidel, 1988, p. 13). Car en effet, nous pouvons attendre de cette interaction avec le terrain, voire même intervention *sur* le terrain, qu'elle produise de nouveaux discours à analyser, de nouvelles pratiques à observer. Les acteurs, en adoptant à leur tour une attitude réflexive sur leur propre action, sont ainsi à même d'en retirer certains apprentissages, de s'approprier des savoirs sur leur pratique qui pourra ensuite être ajustée voir transformée. Dans le cas d'une recherche plus classique, cette

interaction n'a généralement pas lieu, et le processus d'apprentissage est réduit, voir inexistant. Que peut-on donc attendre de la restitution du film auprès des commanditaires ? Comme l'a suggéré Marie, on peut raisonnablement s'attendre à une réaction face au pessimisme et à la désillusion vis-à-vis du politique et des politiques exprimées dans ce film, sans pour autant pouvoir prévoir ses modalités. C'est à partir de ce moment là que le chercheur n'a plus la main. Les conséquences concrètes de son intervention sur le terrain lui échappent, c'est pourquoi elle comporte un risque. La question éthique et politique qu'il doit donc se poser consiste à savoir à qui profitera la connaissance, mais cela est valable pour toute recherche. Qui verra son pouvoir accru par ces nouveaux savoirs ? En d'autres termes, la recherche aura-t-elle un effet de renforcement des rapports de domination politique ou favorisera-t-elle au contraire son affaiblissement ? Dans le cas d'une recherche portant sur la démocratie participative la question a toute son importance.

Le film de recherche : restituer l'évaluation de la démarche

Pourquoi avoir souhaité réaliser un film de recherche ? Puisqu'aucun espace n'avait permis, au sein du processus institué, de confronter les commanditaires à l'évaluation qu'en faisaient les participants, la démarche de recherche devenait potentiellement un lieu d'expression des points de vue, des réactions, des sentiments. Dans cette optique, l'outil audiovisuel m'est apparu comme un bon moyen de traduire cette parole « évaluative » auprès des commanditaires. J'ai donc réalisé ce film en m'inscrivant dans la continuité du travail d'évaluation de la démarche initié lors de mon stage au sein de l'Ifrée. Pensé comme un condensé d'extraits d'entretiens réalisés avec quatre des douze participants¹, le film dure 27 minutes et a été monté sans commentaires ni voix off. Seuls quelques éléments d'information sont donnés par écrit au début et à la fin. Des titres structurent la progression du film, qui est à la fois chronologique (la mise en place du panel, le récit de l'expérience, puis les apprentissages et leçons tirées) et thématique. Il s'ouvre sur l'objet du débat, l'eau et l'agriculture intensive principalement. D'emblée le sujet apparaît sensible à travers les propos de Georges, l'agriculteur du groupe, qui dit s'être senti « attaqué » dans les débats. Ensuite sont évoqués les motivations et l'état d'esprit des participants avant le début du panel. Les différentes interventions montrent un intérêt certain pour la question de l'eau, et une curiosité

¹ Sur les douze, seulement sept choisis aléatoirement ont été rencontrés en entretien en amont et à l'issue de l'expérience. Parmi eux, deux n'ont pas souhaité que l'entretien soit filmé, tandis que des imprévus techniques ne m'ont pas permis de filmer le troisième entretien.

pour cette procédure originale, malgré le flou et les doutes quant à la capacité de parvenir à répondre à la question posée. Les participants évoquent ensuite la construction progressive d'un groupe, le cadre et le rythme de travail, la délibération. Ces explications sont illustrées par des photographies prises lors des week-ends. Puis l'avis est brièvement présenté, et l'on comprend à travers les propos des participants que la conciliation des différents points de vue n'a pas été facile. Une partie du film évoque ensuite les apprentissages effectués lors de cette expérience, sur le fond du débat comme sur la forme.

J'ai enfin choisi de consacrer une grande partie du film aux effets que la démarche a pu avoir sur les participants. La plupart disent être beaucoup plus attentifs qu'auparavant à la question de l'eau. Les interviewés font part de leurs réflexions sur le caractère démocratique ou citoyen de cette expérience. Dans leurs propos, l'implication et l'engagement sont particulièrement visibles, et le film fait apparaître des apprentissages collectifs et individuels. Il fait en cela écho au documentaire réalisé sur des ateliers de quartier à Vitry-sur-Seine dans le cadre d'un Picri coordonné par Agnès Deboulet¹ : « Apprendre à travailler ensemble. Atelier de quartier à Vitry-sur-Seine. 2010-2011 ». Ce documentaire montre en revanche ce processus collectif d'apprentissage puisque les ateliers ont été filmés : comme l'écrit Khedidja Mamou, qui a participé au projet, il donne à voir « les compétences plurielles à l'œuvre » ainsi que « la capacité des acteurs à inventer collectivement » (2013, p. 167). Même si le film que j'ai réalisé ne montre pas les participants en action, il est également possible d'identifier des apprentissages dans les paroles des participants : d'une part, une acculturation à la thématique de l'eau et à sa gestion politique, et d'autre part un apprentissage de la délibération collective, exercice peu habituel pour la plupart des participants. Contrairement aux doutes dont ils font part au début quant à leurs capacités et compétences politiques, leurs conclusions témoignent finalement d'un processus de prise de confiance, assortie de l'idée selon laquelle, mis dans de bonnes conditions de réflexion, ils sont capables de produire une opinion de qualité sur un enjeu de société complexe. À la fin du film, chacun évoque ce qu'il attend de l'avenir de la gestion de l'eau sur le territoire, mais aussi des suites qui seront données à leur avis. Sur ce point, le film se clôt sur une note pessimiste et teintée d'un certain cynisme :

¹ Le Picri (Partenariat institutions citoyens pour la recherche et l'innovation) s'intitulait « Renouveler les pratiques de conception du projet urbain : renforcer l'écoute et la coopération entre les professionnels de la ville, les associations et les citoyens en Île-de-France »

« Je n'ai pas l'impression que ce genre de démocratie intéresse les gens [...] Non je ne suis pas optimiste, toujours pas, je ne l'étais pas au départ, et je ne le suis pas à l'arrivée. »¹

« Après, est-ce qu'ils ont vraiment trouvé notre travail intéressant, complet ou je ne sais pas quoi... est-ce que c'est pour nous faire plaisir ou est-ce que c'est vrai, je me pose la question. Qu'ils nous proposent de participer à la CLE, pareil, est-ce qu'on leur a dit "ça serait bien que vous le fassiez, ça fera plaisir aux gens, c'est « la démocratie participative » [elle mime des guillemets avec ses doigts] c'est le truc de Ségolène Royal [elle mime à nouveau], on est dans son fief, allons-y à fond"... Je n'en sais rien. »²

Si on constate ainsi clairement des transformations du rapport au savoir, qu'en est-il pour le rapport au pouvoir, au politique ? Le film montre que les participants sont sceptiques. Certes, plusieurs évoquent une expérience citoyenne et l'un d'entre eux va jusqu'à la comparer à ce qui se pratiquait dans l'Antiquité grecque en termes de démocratie. Cette remarque porte toutefois sur le cadre de la procédure en elle-même (notamment l'utilisation du tirage au sort) et n'évoque pas l'idée d'une réelle participation à la décision. Si l'un ou l'autre interprète le processus comme un passage progressif du statut de profane à celui d'expert, personne n'évoque l'idée d'une participation grandissante au pouvoir décisionnel. En ce sens, les effets possibles de cette expérience peuvent être contraires à ceux recherchés dans la mise en place de procédures participatives : « Loin de restaurer la confiance, les procédures de débats peuvent tout aussi bien aggraver la distance et le ressentiment lorsqu'elles sont mal menées » (Rui, 2004, p. 216).

Le « feedback » du film, support de réflexivité des acteurs ?

Avant d'envisager toute diffusion du film auprès des commanditaires de la démarche, il me fallait l'accord des personnes filmées. La première étape de ce protocole méthodologique fût donc la restitution auprès des participants seulement. Le *feedback* est une notion utilisée par l'ethnologue et cinéaste Jean Rouch (1979, p. 69) pour désigner ce moment de restitution du film ethnographique auprès des enquêtés, entraînant un dialogue fertile avec ces derniers autour de l'objet même de la recherche :

« Cette extraordinaire technique du "feedback" (que je traduirai par "contre-don" audiovisuel") n'a certainement pas encore révélé toutes ses possibilités, mais déjà, grâce à elle, l'anthropologue n'est plus l'entomologiste observant l'autre comme un insecte

¹ Entretien T2, Nathan, participant à la conférence de citoyens, 15-11-2011.

² Entretien T2, Marie, participante à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

(donc le niant) mais un stimulateur de connaissance mutuelle (donc de dignité). Le "feedback" relève donc à la fois de la méthode et de l'éthique du chercheur. »

Le *feedback* est certes un bon moyen de restituer la recherche, mais il constitue également un outil méthodologique précieux pour la prolonger. Au lieu de réduire l'enquête à un objet d'étude, il le place dans une situation de dialogue avec le chercheur, en permettant d'approfondir les propos et d'adopter une position réflexive. J'ai donc mobilisé cette méthode afin de recueillir des réactions, impressions et remarques des participants au panel. Quelques mois après les entretiens filmés, je les ai invités à visualiser le film dans une salle de réunion mise à disposition par l'EPTB Charente à Saintes. Seulement six ont répondu présents, parmi eux les quatre personnes apparaissant dans le film.

Je ne vais pas ici plus avant dans la présentation des résultats issus de ce protocole méthodologique, car ceux-ci seront présentés dans le dernier chapitre consacré aux effets et apprentissages des acteurs. Nous verrons d'une part que le *feedback* du film auprès des citoyens a eu un effet de politisation de la démarche et a contribué à faire émerger une demande collective de démocratie participative (Cf. chapitre, partie 7.1.1), et d'autre part que la restitution du film auprès des commanditaires de la démarche a eu un effet en terme de sensibilisation des acteurs vis-à-vis des suites à donner à la procédure mise en place (7.1.3).

Conclusion du chapitre 4

Les choix opérés dans cette thèse sont donc assez révélateurs de la structuration mais aussi de l'évolution récente des recherches sur la participation : d'un tropisme normatif et procédural initial, celles-ci investissent de plus en plus les mouvements sociaux voire toutes formes d'activités politiques se déployant hors du domaine institutionnel. Le dernier appel à articles de la revue *Participations* en est révélateur : « La participation buissonnière : ce que participer hors de la "démocratie participative" veut dire » (coordonné par Alexandre Fauquette, Catherine Neveu et Maxime Vanhoenacker)¹. Le choix de poursuivre l'enquête sur les effets et apprentissages de la participation dans le cas d'une mobilisation contestataire a impliqué d'occuper une place très différente sur le second terrain, où je n'étais alors plus sollicitée mais où je sollicitais moi-même les acteurs observés. La recherche a été perçue dans les deux cas à la fois comme support de connaissance, moyen de valorisation des pratiques voire moyen de légitimation, surtout dans le cas de la conférence de citoyens. La seconde partie de ce chapitre a opéré un retour réflexif sur l'enquête ethnographique et ses outils (observation participante, entretiens). Enfin, j'ai montré la manière dont j'ai tenté de répondre à l'objectif d'utilité sociale de la recherche en mobilisant l'outil audiovisuel, envisagé comme moyen de restitution de celle-ci auprès des acteurs, mais également comme outil méthodologique permettant de recueillir de nouveaux discours. Nous explorerons davantage les résultats obtenus à travers le recours à cet outil dans le dernier chapitre de cette thèse.

¹ En ligne : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/content/la-participation-buissonniere-ce-que-participer-hors-de-la-democratie-participative-veut> (accès le 15-12-2015).

Conclusion de la partie 2

Cette partie a donné tout d'abord à voir deux terrains d'étude entre conflit et participation, deux notions au cœur de cette thèse. La présentation de ces deux cas d'étude a précédé celle des outils méthodologiques mis en œuvre afin de répondre à la question des effets et apprentissages issus d'expériences participatives. Nous allons désormais entrer dans l'exposition des résultats de cette recherche.

PARTIE 3 :
**Apprentissages du conflit, apprentissages de
la participation**

Après avoir présenté le cadre théorique de cette thèse dans un premier temps, et les deux cas d'étude ainsi que la méthodologie employée dans un second temps, la dernière partie de cette thèse présente les résultats de l'enquête sur les apprentissages. Dans le troisième chapitre, présentant les deux cas d'étude, la notion de conflit et ses relations paradoxales à celle de participation ont été appréhendées à partir de la genèse des deux processus observés. Je propose désormais d'entrer au cœur des expériences participatives, afin d'appréhender leur caractère tout aussi conflictuel que coopératif, entraînant des apprentissages comparables - sinon similaires - chez les acteurs qui y prennent part¹. Le cinquième chapitre explore les processus d'instruction du conflit par des modalités participatives ou coopératives, tandis que le sixième chapitre s'intéresse à l'apprentissage de la construction des accords collectifs, c'est-à-dire de la délibération. Je propose donc d'identifier différents types d'apprentissages, bien que les moments d'apprentissage du conflit et ceux de l'apprentissage de l'accord collectif soient en réalité entremêlés, et ne se succèdent pas aussi distinctement. Cependant, la tendance est bien, au sein des espaces observés, à une identification des désaccords ou des termes du conflit qui précède un processus de construction d'accords collectifs, via la délibération. Enfin, le septième et dernier chapitre caractérise les différents effets de ces expériences participatives sur les acteurs, et spécifie les modalités d'apprentissage à l'œuvre dans les processus étudiés.

¹ Cette analyse a récemment été synthétisée dans un article du dossier n°13 de la revue *Participations* intitulé « Conflit et participation, le cas des choix publics territoriaux », coordonné par Patrice Melé et Luigi Bobbio (Seguin, 2015).

5. CHAPITRE 5 : Apprendre le conflit par la participation

Ce chapitre explore spécifiquement les modalités d'apprentissage du conflit par la participation. Il montre que le conflit ne s'apprend pas uniquement en expérimentant une situation d'affrontement mais qu'il peut également être « instruit » au cours d'interactions coopératives ou délibératives. En effet, si la conflictualisation, entendue comme la reconnaissance de clivages sur un enjeu (Duchesne, Haegel, 2001, 2004 ; Hamidi, 2006), se développe d'abord dans un registre contestataire, voire violent (cf. chapitre 3, partie 3.2.1.), la poursuite du conflit ainsi que son ouverture au plus grand nombre nécessite souvent, en revanche, des modalités d'interaction pacifiées. L'analyse s'articule en trois temps. Je spécifie tout d'abord dans cette introduction ce que j'entends par la notion de conflictualisation, étroitement articulée à celle de politisation. Je rends ensuite compte de l'action des artisans de politisation qui œuvrent, dans les deux cas, à instruire le conflit de manière pacifique, au sein d'espaces participatifs. La dernière partie rend compte plus en détails d'outils de débat originaux illustrant particulièrement bien cette volonté d'instruire le conflit tout en ayant recours à des modalités d'interaction coopératives.

Qu'est-ce que la politisation ?

Qu'entend-on par politisation ou par conflictualisation ? De récents travaux invitent à renouveler le regard sur les processus de politisation, notamment ceux initiés par un groupe de recherche sur « La parole politique comme pratique démocratique » au sein du CEVIPOF. Les travaux de Sophie Duchesne, Florence Haegel et Camille Hamidi proposent d'étudier « la manière dont les gens politisent ou non une discussion consacrée à un sujet de société » (Duchesne, Haegel, 2004, p. 877). Les processus de politisation, dé-politisation voire re-politisation sont explorées à partir de cas concrets, observés soit au sein de situations créées par le chercheur - c'est le cas des entretiens collectifs menés par Sophie Duchesne et Florence Haegel -, soit par l'enquête de terrain et l'observation ethnographique - c'est le cas du travail de Camille Hamidi (2006). Dans ces travaux, la politisation de la parole est entendue à la fois comme conflictualisation et montée en généralité. La conflictualisation suppose la reconnaissance de clivages sur un enjeu, c'est-à-dire que des « camps se donnent à voir »

(Duchesne, Haegel, 2004, p. 884), que des lignes de partage entre groupes sociaux soient clairement identifiées. La montée en généralité se caractérise par le dépassement de l'anecdotique pour se référer à des « principes généraux devant régir une société » (Hamidi, 2006, p. 10), ou, selon Luc Boltanski, suppose de « s'extraire de la situation immédiate » (1990, p. 74) pour se référer à l'intérêt général. Montée en conflictualité et montée en généralité constituent donc les deux indices de politisation mobilisés dans ce chapitre¹.

La conflictualisation ou l'« instruction du conflit »

La dimension politique (conflictuelle et générale) des enjeux n'est pas nécessairement présente dès le départ pour l'ensemble des participants à un débat public, surtout s'il s'agit d'individus jusqu'alors peu politisés. Les travaux de sciences politiques nous apprennent en effet que « la politisation effective des discussions – au sens où les interlocuteurs reconnaissent, à propos d'une question d'intérêt collectif, l'existence de points de vue divergents – est bien un phénomène rare » (Duchesne, Haegel, 2004, p. 883). Nina Eliasoph met par exemple en évidence une tendance à l'« évaporation du politique » (Eliasoph, 2010 [1998]) au sein d'associations, rassemblant d'ailleurs parfois des individus très politisés. De même, les démarches participatives favorisent le plus souvent le consensus à l'expression des antagonismes, comme le note Hélène Bertheleu à propos des séances des Conseils de vie locale à Tours, qui semblent mettre en scène un consensus : « une rencontre agréable, marquée par la bonne humeur de l'animateur et la courtoisie de l'ensemble des participants » (2008, p. 46). Il existe par ailleurs un consensus dans le fonctionnement même des débats, puisque celui-ci n'est jamais soumis à discussion en amont, et l'animateur (il s'agit de l'adjoint au maire) fait tout pour concilier les points de vue et éviter les tensions. Le consensus se retrouve également sur le fond de ce qui est abordé, l'animateur évitant les sujets conflictuels, puisque la participation est réduite à une « petite gestion de proximité ». Le consensus se fait donc « au prix de la non construction d'objets de débat et de l'absence de choix politiques affirmés comme tels » (2008, p. 49). L'évaporation du politique au sein de procédures participatives n'est toutefois pas uniquement due à une volonté des élus d'éviter les sujets conflictuels. En effet, pour Sophie Duchesne et Florence Haegel, défendre une

¹ Cette grille de lecture a également été utilisée dans une analyse menée conjointement avec Matthieu Adam et Georges-Henry Laffont (Adam, Laffont, Seguin, 2015) sur la participation et les mobilisations habitantes dans les écoquartiers.

position face à des interlocuteurs en désaccord est une « pratique sociale risquée » (2004, p. 884) à laquelle ne se livrent pas spontanément l'ensemble des participants à un débat.

Cependant, certaines conditions peuvent favoriser ce processus. Conscientes des tendances à l'évitement du conflit, elles ont fait appel pour leurs entretiens collectifs à des consultants dont les pratiques d'animation valorisent l'expression des désaccords (p. 880). Elles identifient ainsi, dans le cours des entretiens collectifs, des « moments sensibles » où les discussions montent en conflictualité. Il s'agit de moments où des points de vue contradictoires sont exprimés, et où des « lignes de partage du groupe et, au-delà, du corps social » se dessinent (p. 884). C'est ainsi que la parole se politise. Au sein de mes deux terrains d'enquête, j'ai eu l'occasion de repérer ces moments sensibles dans lesquels se donne à voir le caractère conflictuel des enjeux débattus. Si la montée en conflictualité n'est pas ce à quoi tendent ordinairement les discussions, certains artisans de participation ont justement œuvré à faciliter ce processus, jouant un rôle similaire aux consultants sollicités par Sophie Duchesne et Florence Haegel au cours de leurs entretiens collectifs. Œuvrant à contourner l'habituelle tendance à l'évitement du conflit (et donc du politique), ils se sont effectivement attachés à « instruire » le conflit. Je reprends ici une expression développée par Alexia Morvan (2011) dans sa thèse relatant une expérience de recherche-action en éducation populaire politique. Celle-ci évoque une nécessaire « pédagogie d'instruction rigoureuse des conflits » (p. 129). S'inspirant de la philosophie de Paul Ricœur, Cornelius Castoriadis et Jacques Rancière, elle place la reconnaissance des divisions et des conflits qui traversent la société comme une étape essentielle à toute expérience d'éducation populaire, et propose de « renouer avec une culture du conflit et du débat » (p. 129). Son analyse propose ainsi de voir la conflictualisation comme pouvant (et même devant) faire l'objet d'un processus éducatif. Il en est de même de Franck Lepage - membre fondateur de la coopérative d'éducation populaire Le Pavé - pour qui l'éducation populaire doit viser à « rendre lisibles aux yeux du plus grand nombre les rapports de domination, les antagonismes sociaux, les rouages de l'exploitation »¹. Dans ce chapitre, il s'agit d'explorer les manières dont est instruit le conflit au sein des deux expériences participatives étudiées, de voir par quelles pratiques les artisans de participation œuvrent à la politisation des discussions.

¹ Franck Lepage, 2009, « De l'éducation populaire à la domestication par la "culture" », *Le Monde diplomatique*, en ligne : <http://www.monde-diplomatique.fr/2009/05/LEPAGE/17113> (accès le 22-05-2011).

La montée en généralité

La montée en généralité apparaît comme le deuxième indice de politisation de la parole. Il s'agit alors d'interroger ce vers quoi tendent les débats : ont-ils pour ambition de définir l'intérêt général, et donc de confronter des visions contradictoires du « vivre-ensemble » ? Ou bien ont-ils pour ambition plus modeste de défendre des intérêts particuliers ? Nous retrouvons ici ce que Loïc Blondiaux nomme « le dilemme de l'échelle » (2005, p. 132) auquel sont confrontées les instances participatives dont l'ambition se réduit parfois à fournir des propositions « concrètes » pour l'amélioration d'une politique de proximité. Les élus sont effectivement hésitants entre le fait d'accorder aux citoyens la légitimité de définir l'intérêt général, et la suspicion quant à leur capacité à se départir d'une parole particularisée, défendant leurs propres intérêts. Le plus souvent, c'est cette suspicion d'incompétence politique qui prime : « Les instances participatives existantes assignent le plus souvent les habitants à l'échelle du quartier et cantonnent la discussion à l'environnement immédiat, aux crottes de chien et autres problèmes de voirie ou d'incivilités » (p. 132). De même, lorsque Hélène Bertheleu et Catherine Neveu (2005) s'intéressent aux Conseils de Vie Locale à Tours, elles notent le manque total de problématisation des enjeux et de mise en débat en amont des grands projets d'investissement. Les échanges entre habitants et élus ne portent que sur des achats de matériel de proximité : bancs, panneau d'accueil pour le centre socio-culturel, illuminations de Noël, bacs à fleurs, barrières de sécurité devant l'école, etc. Ainsi Hélène Bertheleu (2008, p. 47) écrit que « les habitants qui, au début, avaient fait des propositions plus ambitieuses ou posé des questions faisant débat ou nécessitant l'affirmation d'une "vision" de la ville ou du vivre-ensemble n'ont pas trouvé d'écho à leurs idées » et ont été renvoyés à la nécessité de faire des propositions "concrètes" ». Lorsque des « gros sujets » sont abordés, on fait effectivement comprendre que ceux-ci relèvent d'instances démocratiques plus importantes et inaccessibles. Ainsi dans ces instances, les habitants sont la plupart du temps renvoyés à une parole particularisée, et dans le même temps suspectés de ne défendre que leurs intérêts particuliers, à l'opposé de l'intérêt général qu'incarne l'élus. Or la montée en généralité ne peut se faire « si n'est pas bousculée la division du travail qui réserve la définition de l'intérêt général aux élus et lie sans recours les simples citoyens à leurs intérêts particuliers. Tel est peut-être le défi le plus fondamental de la démocratie participative » (Sintomer, 2003, p. 9).

Les mobilisations collectives sont quant à elles également suspectées de ne pas se préoccuper de l'intérêt général, mais plutôt des intérêts particuliers d'habitants se révoltant contre une

atteinte à leur cadre et à leur qualité de vie (processus désigné sous l'appellation *nimby* et que nous avons précédemment abordé pour le cas de la mobilisation ardéchoise). Cependant, nous verrons que la montée en généralité peut également faire l'objet d'un processus d'instruction, notamment via le travail des animateurs de débats et l'apport des individus les plus politisés. La capacité à politiser un enjeu fait appel à des savoirs politiques inégalement distribués, mais elle peut s'acquérir à l'issue d'un processus d'apprentissage collectif, que ce soit au sein d'une procédure instituée qu'au sein d'un mouvement social.

5.1. « Instruire » le conflit sur l'eau

Dans le chapitre précédent, j'ai montré que la conférence de citoyens intervient à un moment charnière entre cristallisation du conflit sur l'eau - largement impulsé par le Conseil régional - et tentative de mise en place de la concertation au niveau local. Dans ce contexte, l'Ifrée apparaît comme un acteur « pivot » entre ces deux processus. Lorsque l'association prend part de manière active à l'ouverture du débat sur l'eau, elle affirme son engagement aux côtés des associations environnementales et du Conseil régional, et par là-même sa forte sensibilité militante. Construisant un partenariat avec l'EPTB Charente sur des questions de participation du public, elle se place ensuite dans un registre plus modéré d'animation du débat local alors que l'heure est à la concertation des acteurs. Toutefois, cela ne signifie nullement que l'Ifrée opère un processus de dépolitisation des enjeux. Bien au contraire, la structure souhaite poursuivre l'ouverture du débat sur l'eau tout en continuant de mettre en évidence sa dimension profondément conflictuelle, néanmoins par le biais de modalités participatives. Son travail d'instruction du conflit concerne tout d'abord les partenaires institutionnels engagés dans cette démarche, puis les participants à la conférence de citoyens.

5.1.1. Au près des acteurs publics

Ce travail de politisation des enjeux ne commence pas avec les citoyens tirés au sort mais bien avec les acteurs publics engagés dans la mise en place de la démarche. C'est effectivement d'abord au sein du comité de pilotage que l'Ifrée se livre à un patient travail d'instruction du conflit, alors que la plupart de ses partenaires proposent davantage de soumettre à l'avis des citoyens des questions sur l'eau vidées de leur contenu politique. Le choix de la question à soumettre à l'avis des participants est effectivement souvent révélatrice du type de public que l'on souhaite constituer et de la place attribuée aux dispositifs participatifs au sein d'un débat

conflictuel. S'agit-il de « petits lieux du politique » (Bertheleu, Neveu, 2005) confinant les citoyens à leurs intérêts particuliers, ou d'un espace où de « vraies questions » engageant des choix de société sont débattues ?

Une tendance à l'évitement du politique

Alors que les membres de l'Ifrée ont comme objectif de constituer un public de citoyens en capacité de débattre sur une question conflictuelle, ils se heurtent dès le début à une volonté d'évitement du conflit. Certains membres du comité de pilotage expriment en effet de fortes réticences à propos du fait de soumettre la question des conflits d'usage de l'eau à l'avis du public. Voici par exemple ce qu'en dit le représentant de l'Agence de l'eau Adour-Garonne interrogé en amont de la procédure :

« Je pensais qu'il fallait peut-être lui donner moins d'envergure que ça. C'est-à-dire peut-être faire prononcer les habitants sur leur quotidien face à l'eau, c'est-à-dire ils utilisent de l'eau, ils l'économisent plus ou moins... Peut-être les faire parler sur ce qu'ils étaient prêts à faire eux pour protéger la ressource, pour l'économiser. Ce qui pouvait permettre aux membres de la CLE de caler le niveau d'acceptation des différentes mesures qu'elle est à même de prendre. Parce qu'on ne sait jamais très bien, s'il faut faire des économies d'eau, ce qu'est prêt à faire le grand public. C'est toujours intéressant de savoir s'il est prêt à économiser, à ne pas arroser ses pelouses en période d'étiage... Des fois les préfets sont un peu hésitants à prendre ce genre de mesure. »¹

Il aurait donc imaginé que l'on questionne les participants non véritablement en tant que citoyens, mais avant tout en tant que « citoyen-consommateur » (Barbier, Bedu, 2008), afin d'avoir une vision plus précise de ce qu'ils seraient prêts à faire pour diminuer leurs usages domestiques de l'eau. Pour lui, cela permettrait en outre de mieux cerner l'acceptabilité sociale des mesures à prendre pour protéger la ressource en eau, mais aussi des éventuelles augmentations de facture d'eau si les traitements de l'eau devenaient à l'avenir plus importants. En ce sens là, la conférence de citoyens est envisagée par cet acteur comme un approfondissement des questions posées au grand public lors des consultations DCE, qui s'adressent généralement davantage aux consommateurs d'eau qu'aux citoyens.

Les consultations DCE : mesurer l'acceptabilité sociale

Le questionnaire de la consultation DCE de 2008 offre un exemple particulièrement frappant de cette tendance à consulter le grand public avant tout en tant que consommateurs d'eau qu'en tant que citoyens capables de se

¹ Entretien T1, chargé du secteur Poitou-Charentes au sein de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, membre du comité de pilotage de la conférence de citoyen, 07-02-2011.

prononcer sur des questions engageant des choix politiques. En effet, certaines questions sont particulièrement révélatrices d'un souci d'évaluer le consentement à payer plus cher les factures d'eau :

3 – Une famille de 4 personnes dépense déjà en moyenne 480€ par an pour l'eau du robinet et le traitement de ses eaux usées. Environ 62 € sont consacrés aux actions de l'Agence de l'Eau.

Cette contribution aux actions de l'Agence pourrait être à l'avenir insuffisante. Quelle augmentation vous paraîtrait acceptable pour cette même famille ?

- Moins de 10 € par an
- De 10 à 20 € par an
- De 20 à 40 € par an
- De 40 à 60 € par an
- Ne se prononce pas

D'autres révèlent la volonté de mesurer - voire encourager - les éventuels changements individuels de comportement que les individus pourraient être amenés à effectuer au quotidien :

6 - **Quels efforts êtes-vous prêt à faire tous les jours pour contribuer à la cause de l'eau et devenir aquacitoyen? (cochez une ou plusieurs cases)**

- J'économise l'eau** (je ferme le robinet d'eau lorsque je me savonne ou me brosse les dents, je n'arrose pas ma pelouse l'été, je privilégie dans mon jardin des plantes peu gourmandes en eau : cactées, plantes grasses, etc.).
- Je trie pour préserver la qualité de l'eau** (j'apporte les huiles de vidange au récup huiles, les restes de médicaments à la pharmacie, les déchets toxiques à la déchetterie, ...).
- Je lutte contre la pollution diffuse** (je diminue l'utilisation des désherbants, insecticides, engrais, ...)
- Je respecte le patrimoine aquatique** (je ramasse mes déchets après un pique-nique au bord de l'eau, je ne pêche pas des poissons trop petits ou en dehors des périodes autorisées...).
- Je n'aggrave pas le ruissellement des pluies** (j'évite de daller ou goudronner le tour de ma maison, je milite pour la création de bassins de rétention dans ma commune, pour le maintien d'espaces verts, ...).
- Ne se prononce pas.

Cette campagne de consultation, sous-titrée « Devenez Aquacitoyen », apparaît davantage ici comme une opération de communication, de sensibilisation voire de responsabilisation des individus vus comme usagers-consommateurs, comme en témoignent les tentatives de diffusion d'un comportement « éco-citoyen » transformé ici en « aquacitoyen ». On semble donc particulièrement éloigné d'une véritable participation aux décisions concernant la gestion de l'eau.

Le représentant de l'Agence de l'eau, semble donc, en amont de la démarche, ne pas prendre au sérieux la curiosité et la capacité des citoyens à débattre de questions autrement plus politiques : « Il me paraît difficile de mobiliser un noyau mou de personnes peu impliquées dans ce système d'acteurs. La question qu'on devrait leur poser c'est "vous, au quotidien, qu'est-ce que vous seriez prêts à faire ?" »¹. Ainsi n'accorde-t-il pas aux citoyens la capacité à « montée en généralité », à se projeter dans une question d'intérêt général, dans du « politique », et les cantonne à la sphère des intérêts particuliers. Tout comme au sein des Conseils de vie local étudiés par Hélène Bertheleu et Catherine Neveu (2005), il existe initialement chez certains une grande méfiance quant à la capacité des citoyens « ordinaires » à se départir d'une parole défendant des intérêts particuliers, comme le révèle par exemple les propos de la directrice de l'EPTB Charente :

« Nos premiers éléments de contradiction ça a été de dire que si on leur montre des agriculteurs qui leur disent "nous on est malheureux, on a besoin d'eau", ils vont dire qu'il y a besoin d'eau pour l'irrigation, mais si par contre on leur montre des représentants de l'environnement qui leur disent "c'est pas bien d'irriguer", ils vont dire "ce n'est pas bien l'irrigation", donc en gros ils vont vous dire ce que vous leur avez dit [...] La crainte c'est que finalement ils se mettent à répéter quelque chose qu'on leur a dit et qu'ils se fassent le messager de quelque chose qui n'était pas d'eux. »²

La capacité des citoyens à monter en généralité est mise en doute car ces derniers seraient incapables de se détacher de réactions premières ou « primaires », affectives, qui seraient suscitées par les témoignages des différentes parties prenantes (des agriculteurs « malheureux », des écologistes indignés, etc.) et qui empêcheraient ainsi d'orienter les débats vers la recherche de l'intérêt général. Les cantonner à leurs intérêts particuliers de consommateurs d'eau peut ainsi apparaître pour certains comme une solution pour palier une présumée incompetence politique. Cette représentation du citoyen-consommateur a souvent été rencontrée dans les discours des acteurs de l'eau interrogés. Pour le président de l'EPTB Charente, celui-ci ne commencerait à se poser des questions qu'à partir du moment où l'eau potable ne coulerait plus de son robinet, ou bien qu'en cas d'augmentation du prix de l'eau :

« En général, les citoyens, ils s'en fichent de la gestion de l'eau, parce que l'eau ce n'est pas cher. Nos amis québécois seraient là, ils diraient "l'eau c'est gratuit", sauf que ce n'est pas l'eau qu'on fait payer c'est tout ce qu'il y a derrière, c'est le traitement avant de l'utiliser et après l'avoir utilisée. L'eau n'est pas chère et c'est peut-être ça aussi...

¹ Compte-rendu de réunion du comité de pilotage, 31-05-2010.

² Entretien T1, directrice de l'EPTB Charente, 31-03-2011.

c'est comme le carburant, quand ça sera deux euros le litre peut-être que les gens vont se calmer. L'eau c'est pareil. »¹

L'instruction du conflit au sein du comité de pilotage

Certains membres du comité de pilotage envisagent donc initialement la conférence de citoyens comme un espace confinant les participants à leur statut de consommateurs, parce qu'ils les considèrent comme incompetents pour débattre d'enjeux politiques ou qu'ils présument un désintéret de leur part. Opposé à cette tentative de dépolitisation du débat sur l'eau, l'Ifrée mène un travail pédagogique avec les membres du comité de pilotage : de nombreuses réunions visent à les convaincre de ne pas confiner les citoyens à de la « petite politique » (Bacqué, Rey, Sintomer, 2005b, p. 123). Ils restituent notamment les retours d'expériences qu'ils ont pu lire à propos des procédures participatives, mettant en exergue l'écueil majeur de celles-ci : l'insuffisance voire l'inexistence du lien entre l'espace de participation et les décisions, largement déterminé en amont par le choix de ce qui est soumis à discussion. Ils œuvrent donc à convaincre les membres du comité de pilotage de la pertinence de poser une question qui sera ensuite débattue au sein de la CLE à qui l'avis citoyens est destiné. L'Ifrée réaffirme donc à chaque réunion du comité de pilotage son souhait de faire travailler les participants sur la question de la concertation et de la gestion des conflits d'usage de l'eau sur le bassin versant. Sur ce point, la position de l'EPTB est paradoxale : tout en souhaitant que l'avis produit à l'issue de la conférence soit restitué à la CLE, elle semble réticente à soumettre aux citoyens une question qui est justement du ressort de cette dernière. Les discussions sur le thème de travail se trouvent donc en tension entre une volonté d'instaurer une complémentarité avec la CLE et une vigilance quant au fait de ne pas donner l'impression d'empiéter sur son travail, de vouloir la « doubler ». Particulièrement révélateur de cette tension, il est à un certain moment envisagé de centrer le thème de travail sur la question des conflits entre usages « non organisés » de l'eau, c'est-à-dire tous ceux ne mettant pas en jeu des usagers de l'eau organisés en associations ou syndicats professionnels. Cette question révèle des contradictions fortes, dues au fait de vouloir intégrer le projet dans la mise en œuvre du SAGE sans pour autant qu'il soit vu comme un substitut à la CLE. Néanmoins, l'Ifrée œuvre à montrer qu'elle n'est pas pertinente au regard des enjeux sur le bassin de la Charente où les conflits d'usage interviennent principalement entre usagers organisés de l'eau. Soutenu par le représentant de la DREAL qui considère également que les

¹ Entretien T1, président de l'EPTB Charente, 03-05-2011.

propositions des citoyens doivent directement correspondre aux préoccupations de la CLE, l'Ifrée parvient finalement à convaincre l'ensemble des membres du comité de pilotage de l'intérêt de poser la question des conflits d'usage de l'eau.

Grâce à un patient travail d'argumentation, les salariés de l'Ifrée permettent ainsi de ne pas enfermer ce dispositif dans une logique consultative, en misant et en insistant auprès de ses partenaires sur la capacité des citoyens à se saisir d'une question politique. La formulation définitive de la question soumise aux participants fait néanmoins l'objet d'autres nombreuses discussions. Elle est finalement le résultat d'un compromis entre tous les partenaires, « pour arriver à une formulation qui n'effraie personne » selon un animateur de l'Ifrée : « Comment concilier les différents usages de l'eau avec le bon état des eaux sur le bassin de la Charente ? ». Une formulation de compromis puisqu'elle ne contient pas directement la notion de conflit, mais qui laisse toute marge de manœuvre à son instruction auprès des participants à la conférence de citoyens. Pour finir, le refus de programmer toute médiatisation de la conférence de citoyens en amont ou même pendant son cours est également révélateur de cette volonté d'évitement du conflit. Sur ce point l'Ifrée ne formule pas d'objection, considérant que le huis clos de la procédure permet d'assurer de bonnes conditions de débat aux citoyens tirés au sort.

5.1.2. Auprès des citoyens

Au-delà de ce travail pédagogique mené avec les acteurs publics, c'est ensuite tout au long de la procédure que les animateurs de l'Ifrée œuvrent à instruire le conflit, en amenant les participants à identifier les antagonismes et les rapports de force en présence. Au fil des week-ends, c'est principalement sur la question des pratiques agricoles que l'Ifrée contribue à déplacer les interrogations du groupe de questions techniques à des questions plus politiques. L'analyse suivante s'appuie principalement sur l'observation des séances de la conférence de citoyens, dont le déroulement précis est détaillé en annexe (cf. annexe 1), mais dont je rappelle ci-dessous les trois grande étapes :

Le premier week-end (25 et 26 mars 2011) est un temps d'appropriation du thème et de la question du mandat. Il conduit les participants à s'approprier trois éléments : quelques notions de base (cycle de l'eau, bassin versant, usages et usagers de l'eau), l'état de l'eau sur le bassin versant de la Charente, et enfin la question qui est posée aux participants (la conciliation des différents usages de l'eau et la gouvernance de l'eau). Pour ce premier week-end, c'est donc l'Ifrée qui choisit les intervenants, sélectionnés avant tout pour leurs compétences pédagogiques : un animateur de centre de découverte, une enseignante en lycée agricole, un enseignant-chercheur en géographie. Un état des

lieux de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Charente est également proposé par un technicien de l'EPTB Charente. Ce premier temps permet de donner à tous la possibilité de disposer d'un niveau relativement similaire de connaissance sur l'eau avant les week-ends suivants, qui sont davantage des temps d'investigation, de débat puis de délibération.

Le second week-end (8 et 9 avril 2011) est dédié aux auditions d'acteurs, et place les participants dans une posture d'enquête critique. L'objectif est que ceux-ci mènent eux-mêmes l'enquête sur les difficultés inhérentes à la conciliation des différents usages de l'eau, en entendant les points de vue d'une diversité d'acteurs¹. C'est là que le caractère conflictuel du débat sur l'eau est appréhendé par les participants, et que les enjeux font l'objet d'une politisation progressive.

Enfin, quatre semaines plus tard, le troisième week-end (6 et 7 mai 2011) se compose d'une dernière audition d'acteurs, puis est entièrement consacré à la délibération et la rédaction de l'avis final.

Lors de ces week-ends, j'ai attaché une attention toute particulière aux « séquences d'intégration » qui les ponctuent. Programmées par l'Ifrée entre des séquences d'information ou de rencontres d'acteurs, elles visent à inciter les participants à synthétiser collectivement les connaissances nouvellement acquises sur l'enjeu, et à commencer à construire des réponses à la question qui leur est posée. Lorsque je cite des compte-rendu de ces séquences, celles-ci sont numérotées afin de les resituer dans la chronologie de la démarche (cf. annexe 1), tout en précisant leur place au sein des week-ends (WE1, WE2, WE3).

Une même tendance à l'évitement du politique ?

Si tous les participants ont conscience, en amont de l'expérience, que les problèmes de qualité et de quantité d'eau sont principalement d'origine agricole, peu en revanche en identifient les dimensions politiques. Dans les entretiens menés avec les participants, l'irrigation intensive est généralement pointée du doigt, mais peu identifient les rapports de force inégalitaires entre les irrigants et leurs opposants, et peu replacent l'irrigation dans un système de production agricole plus global. De même, lors du premier week-end, la plupart des participants ont tendance à réfléchir davantage en terme de gestion technique et sectorialisée à un usage, proposant par exemple d'améliorer les systèmes d'irrigation par des techniques de diminution du gaspillage de la ressource (un système au sol pour diminuer l'évaporation de l'eau, des technologies pour mieux réguler l'apport en eau, etc.). La question posée au groupe est souvent reformulée par les animateurs en ayant recours à la notion de « gestion » : lors de la

¹ La manière dont ont été choisis les acteurs auditionnés fait l'objet d'une analyse spécifique dans cette partie.

présentation du mandat le premier week-end, elle est par exemple formulée ainsi : « Comment faire pour gérer ensemble la ressource en eau ? », ou encore ainsi : « Comment gérer collectivement la ressource en eau pour concilier les différents usages avec le bon état des eaux sur le bassin de la Charente ? ». Pour l'Ifrée, il s'agit bien d'amener à débattre des manières d'organiser la gestion collective, la « gouvernance » de l'eau, mais l'ensemble des participants ne lui attribuent pas la même signification : ils l'envisagent avant tout dans un sens technique. En témoigne par exemple Denise, qui, après avoir proposé de réfléchir aux moyens d'améliorer l'irrigation en élaborant un système au sol dans le but d'obtenir moins d'évaporation dans l'air, s'exclame : « Nous, on nous demande comment gérer, donc voilà, ça peut être une solution ! »¹. On se situe alors dans le champ des propositions concrètes, techniques, pour répondre à des problématiques particulières à un usage, sans s'interroger sur les interactions conflictuelles entre usagers de l'eau.

Les auditions d'acteurs : débattre de points de vue antagonistes

C'est par le biais de modalités participatives que les animateurs de l'Ifrée amènent les participants à appréhender progressivement les conflits d'usage de l'eau sur leur territoire. Ces derniers apprennent parfois à les repérer en expérimentant eux-mêmes les antagonismes, néanmoins de manière artificielle et pacifiée. C'est par exemple l'objectif d'un jeu de rôle où chacun, incarnant un usager, doit placer son personnage sur une maquette de bassin versant et énoncer la quantité et la qualité d'eau dont il a besoin et avec quels autres usagers il pense avoir des « besoins antagonistes ». Les antagonismes internes au groupe sont d'ailleurs appréhendés dès le premier week-end lorsque les participants sont invités à choisir parmi une multitude d'objets et de photos celui ou celle qui représente le mieux leur rapport à l'eau². Je reviens plus tard sur ces modalités d'apprentissage du conflit par le jeu de rôle ou des pratiques similaires au photo-langage, m'attachant tout d'abord à analyser ce qui constitue une étape essentielle de la conférence de citoyens : les auditions d'acteurs et usagers de l'eau engagés dans ce conflit local.

Pour l'Ifrée, le premier week-end de la conférence de citoyens est pensé comme un temps d'information la plus « objective » possible, une acculturation à l'enjeu devant mener à la formulation de questions par les participants, à partir desquelles ils choisissent ensuite les

¹ Compte-rendu de la séquence d'intégration n°4, WE2, 08-04-2011.

² Atelier intitulé par l'Ifrée « Bric-à-brac » de l'eau, similaire au photolangage.

acteurs à interroger lors du second week-end. En effet, même s'il existe une question initiale imposée au groupe comme consigne de travail, les animateurs souhaitent que les participants prennent partiellement en main la définition du programme du second week-end, consacré aux auditions d'usagers et d'acteurs de l'eau. Dans un dispositif relativement contraignant où les participants disposent *a priori* de faibles marges de manœuvre concernant la manière dont ils mènent l'enquête, les animateurs de l'Ifrée laissent donc une importante liberté aux participants. Ainsi, la liste des « témoins » à interroger n'est pas entièrement fixée en amont par l'équipe animatrice, mais déterminée à l'issue du premier week-end.

Le choix des intervenants du second week-end

En amont de la procédure, une diversité de témoins potentiels est contactée par l'Ifrée :

- des représentants de l'État ou de collectivités territoriales : un représentant du service eau de la préfecture, un animateur du programme « Re-sources »¹, un représentant de syndicat de distribution d'eau potable et de syndicat d'assainissement, un président de CLE déjà constituée, un animateur de contrat de rivière, un acteur chargé de l'urbanisme.
- des représentants d'usagers de l'eau : un représentant d'association de consommateurs, un représentant d'association de protection de l'environnement, un représentant des pêcheurs, un agriculteur irriguant, un agriculteur « alternatif », un ostréiculteur, un représentant du secteur de l'industrie, un représentant des acteurs du tourisme.

La démarche leur est présentée et s'ils sont intéressés pour y prendre part et répondre aux questions des citoyens, un accord de principe leur est demandé, ainsi que la réservation de la date du second week-end. Ce n'est ensuite qu'à l'issue du premier week-end que leur participation leur est - ou non - confirmée.

À l'issue du premier week-end, les citoyens sont invités à choisir collectivement les questions qui leur semblent essentielles à développer. Ces questions sont formulées au sein de petits groupes de travail puis font ensuite l'objet d'un vote afin de sélectionner sept questions prioritaires (c'est le nombre d'auditions prévues le week-end suivant). Voici les questions retenues par les participants :

- Quelles sont les différentes sortes de politiques de gestion de l'eau qui existent ailleurs ? Des exemples.
- Quels sont les moyens techniques existants pour améliorer la qualité de l'eau ?
- Quelles sont les pratiques agricoles qui utilisent moins d'eau et génèrent moins de pollution ?
- Questions d'hydrogéologie : quelle est la différence entre eau de surface, nappe phréatique et nappe souterraine ? Quelles communications existent entre les

¹ Le programme « Re-sources » vise la reconquête de la qualité de l'eau destinée à l'eau potable en Poitou-Charentes. La démarche est née d'un partenariat entre le Conseil régional, les Conseils généraux, la Chambre régionale d'agriculture et les Agences de l'eau (Adour-Garonne et Loire-Bretagne). Il existe un animateur pour chaque bassin d'alimentation de captage d'eau potable.

différentes nappes ? Quels sont les avantages et les inconvénients des pompes souterraines par rapport aux pompes dans les eaux de surface ?

- Quels dispositifs techniques existent pour « produire » de l'eau ? La désalinisation ? Peut-on aller chercher de l'eau avec les éoliennes ?
- Quels dispositifs existent pour économiser l'eau potable ? A-t-on besoin d'eau potable pour tous les usages domestiques ? Quelles sont les possibilités pour mettre en place un double réseau (eau potable et eau de pluie récupérée) ?
- Concernant les réseaux d'eau potable : dans les stations de potabilisation, quelle quantité d'eau est produite et quelle quantité est réellement distribuée ? Quel est l'état des réseaux d'eau potable ? Quelles sont les pertes ? Est-il possible d'interconnecter des réseaux d'eau potable ? Peut-on faire venir de l'eau du Massif Central pour alimenter le littoral, par exemple ?

À l'issue du premier week-end, les deux animateurs remarquent que la plupart des questions retenues par les participants sont en décalage avec les enjeux politiques sur lesquels ils souhaitent faire débattre les citoyens. Ceux-ci sont en effet demandeurs de réponses assez techniques aux problèmes quantitatifs et qualitatifs de gestion de l'eau, alors que la question du mandat relève, pour eux, davantage d'un registre politique (une seule question votée par les participants se rapproche de celle du mandat initial). Le dilemme qui se pose donc à eux à l'issue du premier week-end est de savoir s'il est légitime de « recadrer » les questions du groupe dans l'objectif de les repolitiser, ou bien s'il faut traiter leurs questions comme elles viennent aux participants. Considérant que les questions d'ordre technique persisteraient tant qu'elles n'auraient pas trouvé de réponses, les animateurs choisissent de ne pas les évacuer, mais de les reformuler de manière à leur adjoindre une dimension politique. Entre le premier et le second week-end, les intervenants sont donc recontactés et informés des questions sur lesquelles les participants souhaitent les interroger, tout en veillant à ce que leurs interventions s'élargissent à des questions davantage politiques. Par exemple, la consigne donnée à l'hydrogéologue est tout d'abord de répondre aux questions très techniques des citoyens (voir encadré ci-dessus), puis d'intervenir sur la manière dont s'effectue la gestion des eaux souterraines : existe-il une gestion intégrée de ces ressources ? Qui autorise les forages et qui est chargé de suivre leur qualité ? L'intervention d'un hydrogéologue n'avait par ailleurs pas été prévue par l'Ifrée et celui-ci a du être rapidement trouvé entre les deux week-ends du panel, ce qui révèle un important souci pour les animateurs de s'appuyer sur les questions initiales des participants plutôt que de les évacuer pour imposer celles qui leur semblent les plus pertinentes. Je montre par ailleurs dans le dernier chapitre que ce souci est fortement lié à une conception particulière de l'apprentissage, prenant en compte les questionnements et savoirs initiaux des apprenants en tant qu'éléments préalables et incontournables à la construction collective de nouveaux savoirs (cf. chapitre 7, partie 7.2.1.).

La relative liberté laissée aux participants dans le choix de ce qu'ils souhaitent aborder témoigne donc d'une attention à leurs questionnements initiaux, et du fait qu'il existe des marges de manœuvre malgré une procédure qui répond à des règles strictes de cadrage¹.

En accord avec les consignes de l'Ifrée, les différents acteurs qui interviennent lors du second week-end s'attachent donc d'une part à répondre aux questions techniques initialement posées par les participants, et d'autre part à ouvrir le débat sur des éléments plus politiques tout en exposant leur positionnement. Mis en situation d'enquête, au fil des auditions, les participants clarifient donc les antagonismes et les camps en opposition. C'est notamment le cas lors des rencontres avec des représentants d'usagers de l'eau, en particulier en confrontant les propos d'un tenant de pratiques agricoles alternatives, militant à la Confédération Paysanne et engagé contre l'irrigation intensive², et ceux d'un jeune maïsiculteur irrigant venu accompagné du président de l'ACIME, syndicat d'irrigants³ :

« Les différentes interventions m'ont permis d'ouvrir les yeux sur les visions très contradictoires qui existent : pro/anti-irrigation ; pro/anti-maïs. »

« On voit qu'il y a une diversité d'acteurs et qu'il y a des difficultés politiques, et même culturelles, pour s'accorder. »⁴

L'audition d'un représentant de Charente Nature Environnement permet également de saisir les principaux arguments des associations environnementales contre les retenues de substitution. Ainsi, à l'issue du second week-end, les débats se portent davantage sur les enjeux politiques de l'agriculture, les alternatives étant mieux identifiées par les participants. Si la politisation des débats ne va pas forcément de soi, c'est donc au fil des échanges que les discussions sur l'enjeu agricole se dirigent progressivement vers une prise en compte croissante des dimensions politiques du problème, et vers un changement d'échelle. Il semble que l'on s'éloigne des solutions techniques pour aller vers des solutions de nature plus

¹ En règle générale, les participants aux conférences de citoyens n'ont pas la possibilité de sélectionner les intervenants auditionnés, ceux-ci sont davantage imposés par l'équipe animatrice. Notons tout de même qu'un procédé similaire a été expérimenté lors de la mise en place du jury citoyen *Dem'eau* à Nantes (Bedu, 2010).

² Agriculteur ayant refondu l'exploitation familiale, passant de la monoculture intensive de maïs irrigué en exploitation extensive et biologique grâce à l'agroforesterie. Il s'agit d'une personnalité politique locale vivement critiquée par les représentants des syndicats d'irrigants. Militant au Parti Radical de Gauche et à la Confédération Paysanne, il est aujourd'hui vice-président du Conseil régional, et à ce titre, membre du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il est lauréat 2009 du trophée national de l'agriculture durable, et fait une apparition dans *Severn. La voix de nos enfants*, film documentaire de Jean-Paul Jaud sorti en 2010.

³ Acronyme pour Association concertation irrigation et maîtrise de l'eau. Le président de l'ACIME n'était pas initialement invité mais a demandé à se joindre à l'agriculteur au dernier moment.

⁴ Compte rendu de travail en petit groupe, WE2, 09-04-2011.

politique, comme en témoignent ces extraits de compte-rendu de travaux en petits groupes à l'issue des premières auditions d'acteurs :

« Quel est le modèle d'agriculture proposé dans les formations agricoles ? Est-ce que la formation des futurs agriculteurs intègre la question d'un modèle plus adapté à la préservation de la ressource en eau ? »

« Existe-t-il des études sur les attentes des citoyens (la demande sociale) vis-à-vis de l'agriculture ? »¹

Les auditions du second week-end sont enfin l'occasion pour les participants de prendre conscience que cette conférence de citoyen représente un enjeu non négligeable pour les acteurs venus témoigner devant eux, et qu'eux-mêmes deviennent, par le fait de participer à cette procédure, acteurs du conflit sur l'eau. C'est notamment le cas lorsqu'ils comprennent de manière informelle que le président de l'ACIME, qui n'était initialement pas convié à venir témoigner, s'est lui-même invité sans même en prévenir les animateurs de l'Ifrée ni l'EPTB. Afin de ne pas perturber le bon déroulement de la procédure, les animateurs se sont adaptés à cette surprise en lui permettant de témoigner aux côtés du maïsiculteur irrigant. Ils n'ont néanmoins pas caché leur trouble voire leur agacement face à cette surprise, et cet inattendu a été perçu et interprété par les participants comme un signe du caractère profondément conflictuel de l'enjeu de l'eau et de l'agriculture intensive sur le territoire.

Enfin, le fait qu'au sein même du groupe sont présents des participants davantage politisés et habitués à réfléchir en terme de rapports de force est un autre élément contribuant à une politisation des enjeux et au dépassement des questions techniques. Ceux-ci sont donc à compter, aux côtés des animateurs de la procédure, comme d'autres artisans de politisation. C'est notamment le cas de Nathan, militant syndical, qui dès le début de la procédure conduit les autres participants à identifier les asymétries de pouvoir existant entre syndicats agricoles majoritaires et associations environnementales. Nathan ne cache d'ailleurs pas sa sensibilité environnementale, et les échanges avec Georges, maïsiculteur irrigant, sont parfois vifs. Les confrontations entre ces deux protagonistes sont, pour les autres participants, un autre indice de la conflictualité des enjeux, et placent le groupe face aux difficultés réelles de la négociation autour de l'eau et de l'agriculture. Les participants les plus politisés invitent également à s'interroger sur la manière dont se prennent les décisions aux différentes échelles : locale, nationale, mais surtout européenne. C'est en effet Nathan qui initie la

¹ Compte-rendu de la séquence d'intégration n°5, WE2, 09-04-2011.

réflexion sur la Politique agricole commune qu'il identifie comme un outil politique incontournable. Sensible au mouvement altermondialiste, il attire également l'attention du groupe sur les inégalités Nord-Sud au cœur du système économique mondial, et interroge les possibilités d'une meilleure régulation de la production agricole mondiale qu'il estime en contradiction avec l'enjeu de la préservation de la ressource en eau, mais aussi avec des préoccupations d'ordre social et éthique.

En l'espace de trois week-ends, les discussions passent donc progressivement de l'échelle de l'exploitation agricole à l'échelle de l'Europe, voire à l'échelle mondiale. S'interrogeant au départ sur les moyens d'améliorer techniquement le système d'irrigation, le groupe bifurque ensuite vers des propositions politiques, replaçant les pratiques agricoles contemporaines dans des enjeux économiques et financiers plus vastes et dans lesquels ils ont conscience de faire partie en tant que consommateurs, mais aussi en tant que citoyens. Leurs réflexions finales témoignent d'une mise à distance des solutions techniques dans la « gestion » des différents usages de l'eau : « L'exemple de Lorient a montré qu'avec de la prévention et de l'information on arrive à de bons résultats, avant même d'essayer de trouver des solutions techniques »¹. L'enjeu de l'eau est finalement identifié comme un enjeu politique davantage que technique. Lors de la rédaction de l'avis final, le groupe met l'accent sur la nécessité d'avoir une réelle volonté politique pour améliorer la gestion de l'eau, en appelant à une « politique courageuse et honnête qui ne soit pas guidée uniquement par les intérêts économiques »², et qui soit guidée par une vision à plus long terme que celui des échéances électorales.

Une instruction pacifique du conflit : sanctions et récompenses symboliques

Les lignes de partage au sein du groupe se dessinent donc progressivement, et au fil des week-ends, c'est l'enjeu de l'irrigation qui fait surtout l'objet d'une conflictualisation. La politisation progressive des débats ainsi qu'une meilleure interconnaissance au sein du groupe conduisent à des échanges de plus en plus conflictuels entre certains participants. Mais pour que tous s'engagent de manière non risquée dans les débats, les animateurs œuvrent à construire une dynamique coopérative. Favorables à l'expression du conflit, ils n'y coupent

¹ Compte-rendu de la séquence d'intégration n°5, WE2, 09-04-2011.

² Extrait d'une version provisoire de l'avis final, mai 2011. Cette formulation a ensuite été « lissée » lors du processus de « traduction » de la version finale de l'avis (cf. chapitre 6, partie 6.2.1.).

court qu'en cas de risque de rupture du dialogue, comme c'est le cas lors d'une altercation entre Georges et Nathan :

Au début du troisième week-end, Nathan s'emporte lorsqu'il apprend que ce sont les consommateurs qui paient le traitement de l'eau alors que les agriculteurs en sont les principaux pollueurs. Se sentant « mis en accusation », Georges proteste, se lève et rassemble ses affaires pour partir :

« - Animateur : [Georges], ne le prenez pas personnellement, [Nathan] n'a pas voulu vous blesser.

- Nathan : Mes propos étaient un peu durs, excuse-moi. Mais c'est vrai qu'on a payé un système et là on nous demande de le resubventionner...

- Animateur : Le sujet est sensible, on va reprendre nos discussions à tête froide... Deux mots de régulation avant de partir en pause : c'est un sujet sensible, si les élus ont souhaité mettre en place ce panel c'est bien parce que c'est sensible. Mais il faut s'entendre et s'expliquer. [Nathan] n'avait pas de mauvaises intentions. Il faut essayer de comprendre quel est le souci qui nous occupe, et ne heurter personne.

-Georges : Il a heurté ma profession, on a été utile pour un moment, les gens n'avaient rien à bouffer, il fallait nourrir les gens...

- Animateur : Personne n'a remis ça en question.

- Nathan : Vous êtes encore utiles, et vous serez utiles demain. J'ai été dur, ces modèles ont été choisis, mais vous aussi vous les avez choisis...

- Georges : Je regrette ce modèle-là, on a des modèles aberrants.

- Fabienne [*sur le ton de la plaisanterie*] : C'est comme les toilettes sèches !

- Marie : Oui j'allais le dire ! [*rires au sein du groupe*] »

Le groupe part en pause sur cette touche d'humour amenée par Fabienne, rappelant un moment de plaisanterie partagé par le groupe avant cette séquence¹.

Sans être explicitement une « sanction » de l'attitude agonistique des protagonistes, l'intervention de l'animateur valorise en revanche un comportement coopératif ou délibératif : l'entente, l'explication, la compréhension, la discussion « froide » (plutôt que chaude) le registre rationnel (plutôt que sensible)². Analysant plusieurs dispositifs participatifs européens, dont il a interrogé les potentialités en tant qu'« école de démocratie » (2007), Julien Talpin montre l'importance de ces sanctions et récompenses symboliques octroyées par les animateurs de dispositifs délibératifs « pour sanctionner ou récompenser symboliquement les arguments et les comportements déviants ou vertueux » (2006, p. 24). Ce phénomène jouerait un rôle capital dans l'acquisition de compétences civiques permettant de « jouer les

¹ Compte rendu d'observation, débat à l'issue de l'audition n°7, WE3, 06-05-2011. La plaisanterie porte sur le cas d'un homme poursuivi en justice pour avoir installé des toilettes sèches chez lui. Le groupe trouve « aberrant » que les pouvoirs publics incitent les consommateurs à réduire leur consommation d'eau tout en n'encourageant pas - voire en entravant - les installations de toilettes sèches, économes en eau et contribuant à régler la question du traitement des eaux usées domestiques.

² Interrogé à l'issue de cette séquence, l'animateur avoue regretter le recrutement d'un agriculteur au sein du groupe. Selon lui, l'attachement qu'il porte à sa profession risquerait de réfréner le reste du groupe à s'engager dans un débat sur l'agriculture.

bons citoyens », et ainsi de voir sa parole reconnue car elle correspond à la « langue » légitimée dans de telles arènes :

« Un des effets principaux de la participation à des arènes délibératives semble être l'alignement du comportement des individus sur les règles grammaticales définies en situation par le groupe. Les espaces démocratiques qu'on a étudiés sont en effet régis par des normes sociales implicites qui s'apparentent aux règles qui régissent une langue » (2006, p. 75).

Dans l'exemple relaté ci-dessus, la plaisanterie sert à désamorcer les tensions et sortir de la situation agonistique que l'ensemble du groupe ne souhaite pas voir durer, à l'exception de Nathan qui, tout en s'excusant, relance par deux fois le débat. Les autres participants ont par ailleurs jugé ses prises de parole « non constructives » et ont davantage soutenu les animateurs dans la promotion des attitudes coopératives. Le groupe a apprécié le cadre de discussion réglée que ces derniers se sont efforcés de maintenir, permettant par exemple à Georges de trouver un rare espace de discussion : « J'ai apprécié parce que j'ai pu quand même discuter avec les gens, même si on avait des divergences d'idées »¹, et aux plus réservés d'entrer sans risque dans le débat, comme Fabrice : « Il n'y a jamais eu d'attaques, on était un groupe et on était unis sur le sujet. [...] Justement ce que j'ai apprécié là, c'est que je n'ai ressenti aucune agression, c'est très ouvert au contraire »². Mais au final, le conflit qui oppose Georges et Nathan, suspendu par une pause, ne sera ensuite que partiellement résolu lors de la délibération : s'accordant à reconnaître que les responsabilités sont partagées (« Les pratiques agricoles sont tributaires d'une demande des industriels et des consommateurs. Les agriculteurs ne sont donc pas les seuls responsables du développement de ces pratiques. »³), la question de la répartition des coûts de la dépollution est néanmoins esquivée par le groupe.

Pour résumer, la conférence de citoyens offre un exemple particulièrement instructif d'apprentissage collectif du conflit selon des modalités participatives. Cet apprentissage concerne à la fois les élus et professionnels de la gestion de l'eau qui avaient initialement tendance à l'évitement du conflit, et à la fois les citoyens tirés au sort qui, au début de la procédure, n'envisagent d'abord pas tous l'enjeu de la gestion locale de l'eau comme un enjeu politique et conflictuel.

¹ Entretien T3, Georges, participant à la conférence de citoyens, 10-02-2014.

² Entretien T2, Fabrice, participant à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

³ Extrait de l'avis final de la conférence de citoyens, juin 2011, p. 16, cf. annexe 2.

5.2. Les entrepreneurs de mobilisation : instruire le conflit sur l'énergie

Retrouve-t-on dans la mobilisation ardéchoise les mêmes artisans de politisation ? S'il existe bien un processus d'institutionnalisation progressive du mouvement (Cf. chapitre 3, partie 3.2.2.), celui-ci ne s'accompagne pas nécessairement d'une déconflictualisation. Ici aussi des artisans de politisation œuvrent au contraire à mettre en avant la dimension agonistique de cette controverse, tout en usant de modalités participatives. Les compétences en animation de débats publics et de réunions de certains individus sont effectivement mobilisées, d'abord de façon ponctuelle et informelle, puis progressivement de manière plus routinière. Ceux-ci ne font pas nécessairement partie du noyau initial des militants, mais prennent progressivement une place importante grâce à leurs compétences et savoir-faire en matière d'animation voire de pédagogie. En effet, il s'agit notamment d'enseignants, parfois retraités, qui ont « réinvesti leur ethos professionnel » (Simon, 2010, p. 120) dans l'animation de débats publics. Un animateur « Nature » formé à la pédagogie s'illustre par exemple dans l'animation des réunions du collectif. Un ancien enseignant et militant du mouvement de la coopération à l'école¹ initie et anime de nombreux débats mouvants, que je détaille dans ce chapitre. Un enseignant en lycée anime également des débats mouvants ainsi que des ateliers-débats lors du forum « Oui à la transition énergétique et écologique ». Une personne spécialisée dans le théâtre-forum est sollicitée lors de l'organisation du débat local sur l'énergie. Je montre ici comment ces artisans de participation œuvrent d'une part à instruire le conflit et la montée en généralité (afin de dépasser le seul syndrome *nimby*), et d'autre part à instruire le conflit de manière non violente, afin d'instaurer une interface de dialogue avec les pouvoirs publics.

5.2.1. Instruire le conflit et la montée en généralité

Reprenant la définition de la politisation comme conflictualisation et montée en généralité, je montre ici comment les entrepreneurs de la mobilisation ardéchoise œuvrent à politiser l'enjeu du gaz de schiste tout d'abord, puis de l'énergie.

¹ Celui-ci était engagé au sein de l'Office central de la coopération à l'école (OCCE), association défendant le fait d'« apprendre avec les autres, par les autres, pour les autres, et non pas seul contre les autres » (<http://www.occe.coop/>, accès le 15-06-2013).

Instruire le conflit face à l'évitement du politique

De manière similaire à la controverse sur l'enjeu de l'eau, on relève certaines tendances à un traitement dépolitisé des problématiques énergétiques lorsque celles-ci sont soumises à participation du public. Une fois les permis de recherche accordés aux industriels gaziers, les pouvoirs publics ont orienté les débats de manière à rendre discutables non l'opportunité du choix d'exploiter une telle ressource mais plutôt les procédés techniques qui permettraient une exploitation « propre » du gaz de schiste. Il n'est d'ailleurs pas anodin de constater que la loi du 13 juillet 2011 ne porte pas sur la possibilité d'exploiter ou non cette ressource mais sur son procédé technique d'extraction : la fracturation hydraulique. Comme l'analyse Sébastien Chailleux, avec cette loi, le gouvernement choisit de « cadrer le processus et non le produit » (2013, p. 11), c'est-à-dire de poser le débat comme une affaire technique (comment exploiter « proprement » le gaz de schiste ?) et non sociale ou politique (doit-on exploiter cette ressource ?). Au contraire, du côté des mobilisés, l'enjeu est celui d'un débat opposant des alternatives sociales et économiques :

« C'est un choix de société qui est en train de se faire. Ils ne veulent pas de cette industrie intrusive dans leurs terres agricoles ; ils ne veulent pas d'activités polluantes dans leur voisinage ; ils ne veulent pas de l'extraction d'énergies fossiles (ils préféreraient des investissements dans les énergies renouvelables) ; ils ne veulent pas voir leurs paysages détériorés par des tours de forage, des *pipelines* ou le trafic de camions ; etc. Ainsi, cette controverse, comme de nombreuses autres, questionne la légitimité de ce type de développement. » (Chailleux, 2013, p. 6).

Le Collectif 07 connaît certes un processus d'institutionnalisation via l'instauration d'une interface de dialogue avec les pouvoirs publics, cependant cette attitude coopérative se heurte souvent à une opposition de fond concernant la définition des termes du débat. C'est ainsi que certaines organisations locales engagées dans la mobilisation se retrouvent dans une situation d'opposition vis-à-vis d'institutions publiques régionales et nationales avec qui elles ont l'habitude d'être des partenaires privilégiés, voire dont elles dépendent financièrement. C'est par exemple le cas de Polenergie Ardèche habituellement intégré au sein d'un réseau fédérant l'ensemble des Espace info-énergie existants en région Rhône-Alpes et financés par l'ADEME¹. L'engagement des salariés de Polenergie dans le mouvement local contre le gaz de schiste amène en effet la structure à se distinguer de ce réseau, jusqu'à assumer une forte

¹ Le réseau Info-énergie Rhône-Alpes fédère treize structures locales porteuses du service Espace Info-énergie. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dépend du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et intervient dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement.

opposition avec ses partenaires habituels. C'est notamment concernant les stratégies de sensibilisation aux questions énergétiques que les oppositions sont les plus fortes, Polenergie Ardèche refusant de se faire le relais d'actions de « communication engageante », que l'ADEME privilégie à ce moment là auprès du grand public¹. Le principe est de miser sur de petits actes individuels facile à réaliser : par exemple poser un autocollant « stop-pub » sur la boîte aux lettres, ou un aimant « volontaire pour la planète » sur le frigo. Ces petits actes d'engagement sont sensés favoriser des changements de comportement : économie d'énergie dans les foyers, changement de modes de transport ou d'habitudes de consommation². Début 2011, alors que Polenergie Ardèche s'engage localement contre le gaz de schiste au sein du Collectif 07, elle refuse de se faire le relais de cette stratégie de communication, et affiche son opposition aux choix effectués par ses partenaires habituels :

« On a été, à cause des gaz de schiste, dans une contre culture par rapport à notre tête de réseau [...] Nous, tenons compte de ce qu'on vivait avec les gaz de schiste sur le terrain, on a été les vilains canards de cette démarche là, c'est-à-dire qu'on s'est positionné radicalement contre. On a refusé, on a été dans la critique... le *magnet* sur le frigo avec les fruits de saison et tout ça... Nous on était toujours à renvoyer les collègues d'Info-énergie Rhône-Alpes, en leur disant "mais à qui vous vous adressez là ? Est-ce que vous pensez que vous allez faire un changement de donne énergétique juste en vous adressant aux consommateurs ? Quand est-ce qu'on s'adresse aux citoyens ?". Donc on a été dans cette prise de position là, surtout parce qu'on vivait en interne les gaz de schiste, que ça nous faisait beaucoup débattre, qu'il y avait quelques collègues qui étaient prêt à s'allonger sous les camions si les camions venaient pour forer. Donc à un moment donné, tout l'écart qu'il pouvait y avoir entre ces deux positions... malheureusement... Du coup ça nous a amené à creuser cette veine de citoyenneté et ainsi de suite, mais ça nous a privé de tout soutien technique et méthodologique dont bénéficie le réseau. »³

En s'opposant à ses partenaires régionaux, Polenergie affirme donc également son opposition aux choix de communication issue des débats nationaux, qui privilégient les logiques de changement individuel de comportement et s'adressent principalement à l'« éco-consommateur » :

« Cette notion de changement de comportement c'est quelque chose qui était beaucoup sorti dans le cadre de la discussion Grenelle [...] du coup il avait un positionnement fort de l'ADEME, qui avait une tutelle importante sur ces questions, autour de cette notion de changement de comportement, d'"éco-consommation" [...] c'est le mot qui a été

¹ La loi Grenelle II de 2010 avait particulièrement mis l'accent sur la thématique des changements individuels de comportement.

² La notion de communication engageante est inspirée des travaux des psychosociologues Robert-Vincent Joule et Jean-Léon Beauvois qui proposent une théorie de l'engagement dans *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens* (1987). Selon eux, le changement suppose des actes concrets de la part des acteurs, et un petit acte entraîne une « escalade d'engagement » qui conduit au changement de comportement.

³ Entretien avec Jonathan, directeur de Polénergie Ardèche et membre du Collectif 07, 18-06-2013.

choisi, et pas "éco-citoyenneté". Et nous, on a interpellé l'ADEME en disant "ça serait bien qu'on parle d'éco-citoyenneté". Ils nous ont dit "non, c'est bien éco-consommation qui nous est demandé au ministère". »¹

On retrouve ici une tension présente dans le monde de l'éducation à l'environnement qui s'oriente depuis quelques années vers l'éducation au développement durable, porteur d'une forme d'éducation basée sur les « éco-gestes » et dont la dimension est avant tout comportementaliste et prescriptive, et non politique. Pour Dominique Bachelart - maître de conférence en sciences de l'éducation et membre du Groupe de recherche sur l'écoformation (Gref) - avec l'éducation au développement durable, « on s'éloigne de l'éducation d'un être humain face à sa propre survie : on ne lui apprend pas l'autonomie quand on lui dit comment mieux trier ses déchets »². Elle précise que l'éducation au développement durable s'accompagne de l'arrivée de nouveaux acteurs, souvent privés, qui comprennent celle-ci comme une pratique de communication, donnant les exemples des « belles plaquettes sur le cycle de l'eau des agences de l'eau, sur les déchets par les industriels, les classes énergies organisées par les services de communication des centrales nucléaires, etc. ». Ces pratiques engagent des interrogations en termes de finalité éducative : en visant avant tout l'éducation à la « bonne consommation », elles mettent de côté l'objectif de formation de l'esprit critique vis-à-vis des choix sociaux, économiques et environnementaux. La définition actuelle du développement durable ne permet effectivement pas de rendre discutables les choix de société opérés par le passé et impliquant un rapport à l'environnement placé sous le signe de l'exploitation par l'homme pour son développement. Elle ne permet donc pas non plus d'en penser les alternatives. Ainsi, le développement durable demeure une notion à débattre et à clarifier avant de l'associer à une logique éducative : « Si nous adoptons ce concept sans en débattre, j'ai peur que ce qui a trait aux rapports entre l'homme et son milieu ne passe à la trappe, au profit de la promotion des ampoules à basse tension » (p. 10).

Le différend entre Polénergie Ardèche et l'ADEME relaté ci-dessus porte donc sur la définition des termes du débat et sur le statut du public que l'on cherche à constituer. Ces observations rejoignent par ailleurs d'autres constats issus de l'analyse des réunions du comité de pilotage de la conférence de citoyens. Alors que l'Ifrée souhaite avant tout mobiliser un public de citoyens pour les faire débattre sur des enjeux politiques, certains membres du

¹ *Ibid.*

² Rencontre avec Dominique Bachelart, propos recueillis par Nicolas Leblanc, 2006, « Le développement durable bouscule l'éducation à l'environnement », *Territoires*, n°466, Cahier 2, p. 8-11.

comité de pilotage proposent davantage de constituer un public de consommateurs, afin de mieux connaître leurs comportements et d'évaluer l'acceptabilité sociale de mesures potentielles (augmentation du prix de l'eau, restrictions d'arrosage plus fréquentes). Les deux cas sont révélateurs d'une tension entre volonté d'ouvrir le débat sur des choix politiques effectués en matière d'environnement et d'énergie, et volonté de cantonner les citoyens à des actes de consommation dépendants de choix politiques effectués par d'autres. Autrement dit, il s'agit d'instruire le débat sur des alternatives voire des antagonismes, au sein de politiques publiques ayant justement tendance à l'évitement du politique (entendu comme conflit).

Donner à voir les « camps » en opposition

Les réunions publiques visant à susciter le débat local sur le gaz de schiste sont des lieux privilégiés d'instruction du conflit, et notamment d'une identification rigoureuse des « adversaires », voire des « ennemis » contre qui la « lutte » doit s'organiser. Ce processus est par ailleurs à la base de tout mouvement social, puisque la conflictualisation suppose effectivement que des « camps se donnent à voir » (Duchesne, Haegel, 2004), c'est-à-dire que des lignes de partage soient clairement identifiées, divisant des groupes sociaux aux points de vue contradictoires. Cependant, cette identification des camps ne va pas forcément de soi. Dans le cas de la mobilisation contre le gaz de schiste, j'ai observé plusieurs moments où l'instruction du conflit comprend donc une clarification des camps, une identification précise des adversaires, notamment afin que le conflit n'oppose pas des groupes qui devraient plutôt œuvrer à lutter ensemble. C'est notamment le cas lors de réunions publiques où il peut arriver - bien que cette situation soit assez rare - que des personnes favorables au gaz de schiste prennent la parole pour défendre leur point de vue, comme j'ai pu l'observer lors d'une projection-débat autour du film *No Gazaran*, qui retrace la mobilisation (notamment ardéchoise) contre le gaz de schiste :

Une quarantaine de personnes sont présentes, le débat est animé par deux représentants du collectif. À la suite de la projection du film, l'animateur lance la discussion avec le public présent. Les prises de parole sont davantage des questions concernant les permis de recherches et reflètent les inquiétudes des habitants :

- « Est-ce qu'on peut attendre beaucoup du député-maire de Montélimar ? »

- « D'un point de vue pratique, quand ils débarquent avec une foreuse, ils viennent forer dans une parcelle qui appartient forcément à quelqu'un... comment ça se passe avec ce propriétaire ? Ils arrivent un jour, ils forent, et on n'a rien à dire ? »

Les animateurs répondent aux questions du public et la discussion se poursuit sur les moyens d'action à disposition. Une trentaine de minutes après le début des échanges, un homme d'une cinquantaine d'années qui n'avait pas encore pris la parole intervient pour « donner le point de vue de Total » sur la fracturation hydraulique et le gaz de schiste en

France. Ne cachant pas qu'il a effectué toute sa carrière professionnelle dans cette entreprise, il insiste sur les innovations techniques continues pour travailler « plus proprement, économiquement et efficacement ». Agacés, plusieurs membres du public protestent et l'interpellent, certains de manière virulente : « Mais taisez-vous, qu'est-ce que vous faites là ? une opération de comm' ? », « On ne se laissera pas faire, on vous attend ! ». Un des animateurs intervient alors pour calmer le jeu :

- « S'il-vous-plait... Je ne pense pas que Monsieur représente Total, donc il n'y a pas d'animosité particulière à avoir envers lui. Je ne crois pas que vous soyez le PDG de Total... mais vous êtes certainement salarié chez Total ?

- Oui.

- Très bien, mais je voudrais que tout le monde comprenne qu'on est en fait dans le même bateau. L'idée n'est pas de se diviser encore plus, parce que j'ai l'impression qu'il n'y a aucun haut représentant de l'État ou PDG de multinationales pétrolières ou gazières dans cette salle... Donc je pense qu'il ne faut pas se tromper de débat et surtout d'ennemis, on est tous ici dans le même bateau ! ».

Dans le public, un participant ajoute : « Je suis d'accord avec ça, et ce qui serait intéressant ça serait d'échanger avec vous, peut-être dehors après... Parce que peut-être que, malheureusement, malgré ce statut d'expert que la société des dominants vous confère, vous êtes mal informé ».

L'animateur enchaîne alors sur le dernier point qu'il souhaitait aborder avec le public, et la réunion publique se poursuit. À son issue, quelques mots sont échangés entre le salarié de Total et le participant l'ayant invité à échanger. Ce dernier l'invite notamment à lire quelques ouvrages dont il note les références sur une feuille : *La face cachée du pétrole* d'Éric Laurent (2007) et *Le mirage des gaz de schiste* de Thomas Porcher (2013).¹

L'intervention du salarié de Total fait donc intervenir le conflit dans le cours des échanges qui se déroulaient jusqu'alors plutôt dans l'entre soi des « convaincus » contre le gaz de schiste. Il est le déclencheur d'un « moment sensible » (Duchesne, Haegel, 2004) au sein de ce qui se présentait tout d'abord comme un moment de discussion apaisée, dans la connivence de personnes partageant le même avis sur la question. À la suite de sa prise de parole, les interpellations dont ce « perturbateur » est l'objet révèlent que la ligne de partage se dessine alors clairement entre lui et les autres membres du public. Le conflit est ici manifeste et pourrait conduire à la rupture du dialogue : on l'enjoint assez virulemment à se taire. Pourtant, l'intervention de l'animateur vient brouiller cette ligne de partage, introduisant de la nuance dans l'identification des camps. Son travail est bien celui d'une « instruction rigoureuse du conflit » (Morvan, 2011) et plus particulièrement d'une instruction rigoureuse des groupes sociaux en opposition : en insistant sur le fait qu'« on est tous ici dans le même bateau », son intention est effectivement d'éviter que des divisions se créent entre personnes qui selon lui devraient plutôt œuvrer à s'unir dans la lutte contre une classe politique et économique

¹ Compte-rendu de la projection-débat autour du film *No Gazaran*, cinéma Les Templiers, Montélimar, 11-04-2014

dominante. La dernière intervention du participant soutient par ailleurs la tentative de l'animateur puisqu'elle propose également d'apaiser les tensions en échangeant de manière plus informelle et plus calme à l'issue de la réunion publique. Cette invitation place d'emblée les échanges dans un registre informatif, et les quelques mots échangés à l'issue de la réunion sont effectivement de cette nature, toute animosité ayant été préalablement évacuée. Cet exemple est une illustration de la manière dont les artisans de mobilisation œuvrent à instruire le conflit dans ce mouvement : d'une manière générale, ils identifient un « nous » fédérateur du plus grand nombre et dépassant les traditionnelles divisions politiques et sociales, contre un « eux » désignant une classe politique, économique et financière restreinte mais dominante. Ainsi, les personnes qui s'expriment pour le gaz de schiste sont considérées d'une part comme mal informées sur l'enjeu, et d'autre part comme non conscientes des dominations dont ils sont l'objet. Pour les acteurs d'éducation populaire prenant part à ce mouvement, l'enjeu n'est donc pas d'écarter des espaces de débat ceux qui seraient pour le gaz de schiste mais bien au contraire de les inclure afin de les faire cheminer par l'échange d'arguments, sans toutefois espérer un changement radical d'opinion.

Ce travail d'instruction des camps antagonistes invite donc à réviser les traditionnelles divisions politiques. Les divisions partisans sont par exemple revues à l'aune du conflit opposant citoyens d'un côté, et industries gazières et hautes administrations étatiques voire supra-étatiques de l'autre, comme l'illustre ces échanges relevés lors d'une autre réunion publique :

Le 9 avril 2014, à Barjac a lieu une projection du film *Holy Field Holy War*, en la présence de son réalisateur Lech Kowalski. Après la projection, la discussion s'engage dans la salle avec le public présent. Les premières questions sont adressées au réalisateur (conditions de tournage, suites à donner, etc.), puis les interventions deviennent des interpellations plus générales du public présent. Un militant de collectif local prend la parole : « Quelle est la bonne stratégie pour lutter contre les firmes multinationales et les technostructures des différents pays développés qui sont tous plus ou moins corrompus ? Est-ce qu'il ne faudrait pas aller beaucoup plus loin et dénoncer, rejeter le système du jeu soi disant démocratique dans lequel les gens se divisent bêtement entre droite et gauche pour aboutir au résultat que l'on voit ? [...] La division du peuple entre droite et gauche est nuisible, parce qu'en haut lieu ils ne sont pas divisés, ils sont très cohérents dans leurs intérêts avec les firmes multinationales. La preuve : le traité transatlantique qu'on nous prépare et qui vise à maintenir une concurrence libre. On a tort de se diviser, il faut se regrouper, il y a urgence, il faut se mettre en dehors de ce système débile qui fait que dans tous les pays les gens, divisés, font le jeu des multinationales et des technostructures corrompues. »

Un peu plus tard, après plusieurs échanges, le maire de Barjac (Front de Gauche) prend la parole, réagissant aux propos du militant : « On nous dit qu'il ne faut plus parler de

gauche et de droite. Alors moi je vais parler de travail et de capital. Il est certain que tout cela est dirigé par la recherche du profit, ce sont les lois du profit et du capital qui meurtrissent la planète au niveau environnemental et social. Effectivement pour moi, pas de droite, pas de gauche, mais le capitalisme ou la sortie du capitalisme ! »¹

Certains militants contribuent donc à poser les cadres d'un discours dans lequel les élus locaux, pourtant parfois encartés dans des partis politiques, sont contraints de s'inscrire lorsqu'ils prennent part aux débats publics.

D'une manière générale, ce travail d'instruction rigoureuse du conflit et d'identification des camps en opposition est mené tout au long de la mobilisation contre le gaz de schiste. Le collectif regroupe en effet des organisations d'horizons très divers qui ont parfois connu des épisodes conflictuels parce qu'elles représentent des intérêts divergents voire contradictoires (entre la FRAPNA Ardèche et la Fédération de chasse par exemple). Toutefois, l'objectif est bien celui de dépasser ces clivages pour construire une nouvelle ligne de partage qui mette finalement toutes ces organisations dans un même « camp ». Certains mobilisés relatent ainsi des « enguelades » entre chasseurs et écologistes lors des manifestations, tout en les relativisant vis-à-vis de l'importance symbolique que revêt le simple fait qu'ils soient rassemblés pour une même cause :

« Il y a eu quelques enguelades à Villeneuve-de-Berg pendant la manif, il y avait des tensions, surtout entre chasseurs et écolos... Mais le simple fait qu'ils se rendent compte qu'ils étaient tous ensemble contre la même chose, ça fait bouger les lignes dans la tête des gens c'est sûr... ils étaient là pour combattre la même chose, symboliquement il y a une vraie réussite. »²

La mobilisation est donc l'occasion d'expérimenter un rassemblement et de relativiser l'importance de certaines divisions, comme le relate ce militant anti gaz de schiste, par ailleurs militant anti-nucléaire et membre du Nouveau parti anticapitaliste :

« J'ai aimé que le collectif soit pluri-politique, et que tous les partis qui voulaient lutter contre le gaz de schiste soient là ensemble, ça a été une richesse. Des fois on s'oppose sur des choses anecdotiques, pas importantes, sur la position de leader national, sur ce qu'un tel a dit... mais c'est secondaire. Là on avait une problématique commune, on l'a vécu ensemble, et on a dépassé les partis qui se combattent au moment des élections [...] Et on voit finalement que si on travaille dans la fédération et la coopération c'est plus riche et plus efficace. »³

¹ Compte-rendu d'observation, débat après la projection du film *Holy Field Holy War*, Barjac, 09-04-2014.

² Entretien avec François, membre de Vigi-Nature et du Collectif 07, 02-07-2013.

³ Entretien avec André, membre de Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et du Collectif 07, 14-06-2013.

Monter en généralité, dépasser le Nimby

Pour ce qui est de la montée en généralité, j'ai précédemment montré que la mobilisation se transforme progressivement en espace de débat sur les enjeux de la transition énergétique (cf. chapitre 3, partie 3.2.2.). Là encore, ce sont principalement les individus les plus politisés qui jouent un rôle non négligeable dans ce processus. Dès le début de la mobilisation anti gaz de schiste, des militants, notamment antinucléaires, inscrivent ce combat dans un débat plus général sur les choix énergétiques. Cependant, si pour eux la montée en généralité apparaît comme inévitable, nombreux sont ceux qui en revanche se mobilisent initialement uniquement pour la défense de leur cadre de vie, sans inscrire leur engagement dans un débat sur les enjeux énergétiques. Certains initiateurs du mouvement regrettent par ailleurs que l'engagement d'une grande partie des habitants soit motivé par la seule défense de leur cadre de vie. Cependant, tout comme les animateurs de l'Ifrée, d'autres considèrent au contraire que la dimension politique d'un enjeu est quelque chose qui s'apprend, et qu'une mobilisation collective peut justement être l'occasion d'un tel apprentissage. Il s'agit d'individus dont les engagements sont proches des mouvements d'éducation populaire, tels que David, militant aux Alternatifs :

« Il y a des gens qui viennent parce qu'ils ont un camping et qu'ils ne veulent pas un truc à côté. Ils sont pas aussi politisés que moi, mais c'est pas grave parce que justement ça évolue au fur et à mesure. Certains c'est évident qu'ils ont bougé, à se dire "ah oui, ça implique ça...". Quand on commence à tirer une pelote, au bout d'un moment ça implique d'autres choses derrière [...] C'est un peu comme quand il y a une grève, si elle dure trois jours c'est pas pareil que quinze, les gens ils se posent des questions sur "qu'est-ce qu'on veut vivre ?", alors qu'au début ils veulent juste une augmentation de salaire. »¹

Tout comme au sein de la conférence de citoyen, la présence d'individus politisés contribue ainsi à une montée en généralité du collectif, élargissant les questions posées et contribuant à dépasser le seul non au gaz de schiste. Toutefois, cette montée en généralité prend du temps, comme en témoigne Jean, membre du Collectif 07 et par ailleurs militant syndical :

« Au départ on s'est concentré sur le gaz de schiste, point. Et petit à petit on a apporté des éléments sur l'énergie, et il y avait toujours des gens dans la salle qui avaient des notions aussi et qui posaient des questions sur l'énergie, donc on ne pouvait pas éluder ces problèmes là. On s'est laissé le temps de la réflexion sur les sujets pour lesquels il y

¹ Entretien avec David, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 14-04-2014.

avait des divergences, ça a mûri et la transition énergétique est ressortie comme incontournable. »¹

Rémi, également militant aux Alternatifs, fait partie de ceux pour qui la question de la transition énergétique est d'emblée liée au « non » au gaz de schiste. Il est cependant conscient que ce lien est à construire pour les « néo-militants », moins politisés que lui et ayant donc moins tendance à élargir leur engagement au-delà d'un front du refus. Cependant, pour une réelle appropriation du débat sur l'énergie, il s'avère pour lui nécessaire que celui-ci ne soit pas imposé par les acteurs associatifs, mais qu'il émerge du mouvement comme un prolongement quasi « naturel » de l'engagement contre le gaz de schiste :

« Pour nous c'était une évidence qu'il fallait faire le lien dès le départ, mais je savais qu'il fallait pas poser cette question trop rapidement, il fallait qu'elle émerge. Il y en a qui ont essayé de la poser d'emblée, qui n'étaient pas des néo-militants, [André] notamment, c'est lui qui a poussé vers ça voire qui l'a imposé. Et moi je me souviens de lui avoir dit "laisse les choses mûrir, on y arrivera". Il fallait que ça vienne des gens, pas que ce soit imposé comme ça. »²

Directement issu de cette mobilisation, le débat local sur les alternatives énergétiques émerge donc progressivement, et témoigne effectivement d'un processus d'apprentissage collectif dans le sens d'une « maturité » ou d'une forme de politisation. Ces processus d'apprentissage et de montée en généralité sont notamment visibles par l'évolution des commissions thématiques au sein du Collectif 07, dont la création témoigne de la conscientisation collective d'un nouvel enjeu : la commission « transition énergétique », puis la commission « anti-TAFTA ». Celles-ci donneront respectivement naissance à un collectif sur la transition énergétique et l'organisation d'un forum « Oui à la transition énergétique et écologique », et à un autre collectif local contre le traité de libre-échange transatlantique (TAFTA), confirmant ainsi la montée en généralité du mouvement.

5.2.2. Instruire le conflit de manière non violente

Deux temporalités sont identifiables dans le cours de la mobilisation ardéchoise contre le gaz de schiste : impulsé sur un mode agonistique, le mouvement devient ensuite davantage coopératif avec les acteurs publics. Si dans les premiers moments de la mobilisation sont plutôt sollicitées les compétences de type « agonistiques » de militants rompus à la prise de parole publique, dans un second temps vient la nécessité d'organiser les prises de paroles lors

¹ Entretien avec Jean, membre de Solidaires Finances publiques et du Collectif 07, 18-06-2013.

² Entretien avec Rémi, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 03-04-2014.

des réunions publiques. De même, en interne au mouvement, les récits des premières réunions plénières du collectif apparaissent comme très mouvementées : « harangues », « coups de gueule », prises de parole intempestives... Il semble y régner la plupart du temps la « loi de celui qui parle le plus fort » ou la « loi de la plus grande gueule »¹. La grande diversité des acteurs présents explique que les réunions visant à se mettre d'accord sur les objectifs et les moyens d'action collective soient particulièrement tendues. Pour certains, cette tension reflète par ailleurs le climat habituel des discussions au sein du milieu associatif local :

« On a beaucoup d'associations très conflictuelles en Ardèche, c'est peut-être général en France, mais souvent les échanges dans les associations se traduisent vite par des éclats de voix, des gens qui se disputent, qui s'engueulent, qui s'insultent, voire même qui se battent ! On est un peu dans le pays de Pagnol quoi, ça monte vite, ça redescend assez vite après, mais c'est souvent le cas... »²

Le troisième chapitre a abordé la question de l'institutionnalisation progressive du mouvement et l'instauration d'une interface de dialogue avec les pouvoirs publics. Je propose ici d'explorer plus finement le travail des artisans de mobilisation qui œuvrent effectivement à rendre le mouvement acceptable pour les pouvoirs publics, par un apprentissage de la non-violence, concernant à la fois l'action collective et la communication interne et externe du collectif.

Former à la vigilance, l'alerte et l'action collective non-violente

Afin d'être reconnus comme interlocuteurs légitimes auprès des acteurs publics, les entrepreneurs de la mobilisation mènent un important travail de cadrage de l'action collective, proposant ainsi des alternatives aux potentielles réactions violentes susceptibles d'échapper au collectif et de lui porter atteinte : « On était sûr que ça allait flamber, mais pas aussi vite que ça, il fallait quand même structurer le machin ! »³. Il s'agit effectivement de contenir l'émotion collective qu'ils ont pourtant contribué à construire, mais qui risquerait de basculer vers des formes de violences en cas de démarrage des travaux. Ainsi, des militants activistes, en particulier un membre de Greenpeace, œuvrent à l'instauration d'un protocole extrêmement cadré d'alerte et d'action collective non-violente, tout en organisant une formation à la désobéissance civile non violente. La non-violence constitue dès le départ un

¹ Expressions souvent relevées dans les entretiens effectués avec les acteurs de la mobilisation ardéchoise.

² Entretien avec Clément, membre d'un collectif local et à plusieurs reprises animateur des assemblées plénières du Collectif 07, 24-06-2013.

³ Entretien avec Jules, président de la FRAPNA Ardèche et membre du Collectif 07, 12-06-2013.

des éléments fondateurs du collectif, à la fois en tant que principe éthique, mais également en tant qu'élément stratégique de communication : « Un pré-requis indispensable : la non violence. Pour l'intégrité physique, la pérennité d'un mouvement, la transmission du message »¹.

Au-delà de la revendication de ce principe, un groupe de militants propose d'en envisager la mise en application en formant au sein du Collectif 07 la commission « Vigilance, Information, Alerte » qui travaille à construire un protocole d'action collective rigoureux². Celui-ci se décline en trois éléments :

- La vigilance ou la veille : les habitants sont invités à être des « veilleurs » et à mener une enquête permanente. Celle-ci peut se faire depuis chez eux : consulter les appels d'offre de travaux publics au journal officiel, les compte-rendu des conseils municipaux, les affichages en mairie, appeler les préfetures et administrations publiques pour se renseigner sur les déclarations de travaux, les convois exceptionnels, les ventes de terrains, etc. Elle est également conçue comme une enquête au quotidien reposant sur l'observation de son environnement local : « sans être parano, surveiller ce qui n'est pas habituel et relever tout ce qui paraît anormal »³ (routes, camions, convois, travaux, remblaiement de terrains, machines, etc.). Les collectifs font circuler des photos de camions sismiques afin que tous puissent les identifier, elles sont également souvent affichées dans les lieux publics (cf. annexe 7).
- L'information ou l'alerte : elle doit être scrupuleusement vérifiée et documentée (par photos) avant d'être transmise par téléphone à un référent de collectif local ou au comité de veille du Collectif 07. Des pyramides téléphoniques d'alerte sont mises en place (notamment grâce aux nombreux numéros de téléphone récoltés lors des réunions publiques) et leur efficacité testée. Dans ce processus, les collectifs locaux sont envisagés comme des éléments essentiels, leur multiplication ayant conduit à créer un véritable maillage du territoire : « On savait qu'on avait besoin de cette

¹ Je m'appuie ici principalement sur le dossier « Vigilance Information Alerte » produit par le Collectif 07 et disponible en téléchargement sur le site internet du collectif : <http://www.stopaugazdeschiste07.org/IMG/pdf/VIA-2.pdf>.

² Initiative qui fait suite à une fausse alerte lancée début mars 2011 à propos d'un camion venu en réalité planter des poteaux électriques sur un chemin rural. Quelques centaines de personnes s'étaient rassemblées pour « accueillir » les ouvriers le lendemain matin.

³ Extrait du dossier « Vigilance Information Alerte ».

surveillance du territoire, parce que le permis est hyper grand, on ne savait pas où ils allaient venir, à l'époque pour nous ils allaient venir demain ! »¹.

- Le blocage non violent : celui-ci a fait l'objet d'une véritable formation proposée à un groupe restreint et anonyme de militants par le Collectif 07 en avril 2011. Ce sont ici les compétences de militants au profil activiste qui jouent un rôle important : « Je me demandais : mais comment on va bloquer les camions ? L'expérience d'activiste que j'ai à Greenpeace me faisait dire qu'on n'était pas près du tout, pas bon pour ça »². Animée par un autre activiste de Greenpeace extérieur au collectif, la formation comprend un volet théorique (sur la non-violence, les droits et risques juridiques) et des « travaux pratiques » : une simulation d'alerte et de blocage d'un camion. Le protocole prévoit une division stricte des rôles de chacun : une cinquantaine de bloqueurs, des médiateurs ou pacificateurs (« *peace-keeper* »), des porte-paroles (« *team-leader* »), un négociateur, un groupe chargé de la logistique et un autre chargé des secours et de la pharmacie. Cette technicité de l'action et le vocabulaire employé témoigne bien là de l'apport de militants dont le profil s'apparente ici davantage à celui d'activistes environnementaux, sur un modèle anglo-saxon.

L'action est également envisagée dans les termes de la désobéissance civile. Pour Albert Ogien et Sandra Laugier, la désobéissance apparaît comme l'ultime forme d'expression « acceptable » face à quelque chose jugé illégitime (2011), et la non-violence comme l'une des règles des mouvements sociaux contemporains qui se veulent être le contre-modèle de ce qui est critiqué (2014).

Pacifier les manifestations

Le mouvement a été particulièrement visible sur le territoire grâce aux nombreuses manifestations ou par la simple présence de stands d'information lors d'évènements rassemblant un public à sensibiliser. Les mobilisés sont présents aussi bien lors de moments importants et stratégiques comme la remise du rapport d'expertise sur le permis du bassin d'Alès en préfecture de Nîmes³, que lors des fêtes locales diverses ainsi que les marchés estivaux où les collectifs locaux tiennent des stands d'information à destination des touristes

¹ Entretien avec Yohan, directeur de la FRAPNA Ardèche et membre du Collectif 07, 12-06-2013.

² Entretien avec Gilles, membre d'Europe Écologie Les Verts et du Collectif 07, 16-04-2014.

³ Il s'agit du rapport d'expertise sur le permis de recherche d'hydrocarbure du bassin d'Alès, commandé par le Ministère de l'Écologie et remis à la préfecture du Gard à Nîmes le 30-08-2013.

notamment¹. L’ancrage du mouvement sur le territoire est également facilité par une identité visuelle forte grâce au logo noir et cyan créé par un collectif de graphistes du sud Ardèche, et qui reprend un élément iconique du film *Gasland* : le masque à gaz.



Si dans les premières manifestations les pancartes, faites à la main, sont très variées, les dernières manifestations offrent ainsi un effet visuel plus homogène, grâce aux pancartes fournies par le Collectif 07 :



Décliné sur de nombreux supports visuels (affiches, autocollants, tracts, tee-shirt), il est rapidement devenu impossible de passer à côté de ce logo. Arboré à l’entrée des villages, dans les jardins, sur les boîtes aux lettres, sur les établissements publics ou tout simplement sur les

¹ Les tracts ont été traduits en anglais, allemand et hollandais grâce aux origines européennes de nombreux habitants du sud de l’Ardèche. Ces tracts de sensibilisation donnaient notamment un aperçu de la situation dans les autres pays européens. Il n’est pas anodin de voir ce type de population se mobiliser pour la sauvegarde des richesses environnementales ou encore patrimoniales du territoire rural dans lequel elles ont choisi de vivre. Voir par exemple, par le cas des enjeux patrimoniaux, le travail de Hervé Glevarec et Guy Saez sur les associations patrimoniales (2002).

bords de routes, il invite à prolonger l'engagement au-delà du seul moment de la manifestation.

Des formats moins conventionnels de manifestation sont également expérimentés, comme celui de la « mort subite » qui consiste à s'allonger par terre tous au même moment, la « chaîne humaine silencieuse » ou au contraire « musicale », la « procession festive », ou encore le « manifestival ». Aux côtés de militants aguerris aux différentes manières de manifester, les habitants ont fait preuve d'originalité dans les formes de rassemblement et d'expression : affiches, slogans, dessins, masques à gaz, marionnettes géantes, photos, vidéos et même chansons !¹ Rapidement, les mobilisés prennent conscience que les formes les plus classiques d'expression traditionnellement utilisées dans le militantisme politique (distribution de tracts), sont inefficaces, et apprennent à varier les formats de manifestation :

« Il a été noté qu'une simple distribution de tract sur la voie publique n'est pas très constructive. Dans ce cas mieux vaut créer une animation avec banderoles, déguisements et animations du type "théâtre de rue" ou "animation musicale". En un mot, faire preuve d'imagination et de créativité pour interpeller les citoyens. »²

Notons ici qu'on a bien affaire à un apprentissage de la mobilisation sociale par l'expérience, modalités d'apprentissage sur laquelle nous reviendrons dans le dernier chapitre. Les pratiques militantes classiques sont effectivement modifiées après avoir fait le constat de leur inefficacité, et remplacées par des formes de sensibilisation plus originales. L'ambiance festive et pacifique ainsi que la convivialité deviennent les maîtres mots des rassemblements organisés par ce mouvement, certes pour correspondre à un idéal d'action et de communication non violente, mais également parce qu'ils apparaissent comme des éléments fédérateurs du plus grand nombre, et surtout des personnes les moins habituées aux manifestations :

« Quand ça a commencé en 2011, mes filles ne sont pas venues à la première manifestation parce que je ne voyais pas trop ce que ça allait être, quel type de manifestation... parce que moi je n'ai pas tendance à manifester, donc je ne les avais pas emmenées. Et quand j'ai vu que des familles venaient je me suis dit... On en a beaucoup discuté avec elles parce qu'elles avaient onze et sept ans, je leur ai proposé de venir à la prochaine, elles sont venues et à la suivante elles avaient fait leur panneau ! »³

¹ Une chanson a particulièrement marqué les esprits avec son refrain entêtant : « Ardéchoise, Ardéchois, lève, lève-toi / Ardéchoise, Ardéchois, chante avec moi / Le gaz de schiste, on n'en veut pas / Le gaz de schiste, ne pass'ra pas / Au pays de Jean Ferrat », en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=v2H3_ry0KAE.

² Compte-rendu de réunion du Collectif 07, 30-03-2011.

³ Entretien avec Sarah, membre d'un collectif local, 19-06-2013.

On voit ainsi que cette mobilisation constitue également pour les plus jeunes des moments importants d'apprentissages politiques

Construire une communication non violente

La non-violence est également la règle de la communication interne et externe du collectif qui œuvre à unifier celle-ci, non sans susciter des désaccords. Victor, ancien référent de collectif local relate par exemple le refus du Collectif 07 d'utiliser les tracts d'information proposés par son collectif, car ceux-ci ont été jugés trop violents :

« Il y avait une certaine tiédeur des associations. Ils ne voulaient pas de vagues, "on y va doucement" et ça servait aussi à avoir des rapports avec les pouvoirs publics [...] Et nous, on a été jugé extrémistes dans ce qui était écrit dans les tracts. C'est vrai que je faisais pas dans la dentelle ! »¹

Ce militant a quitté le collectif car il ne se reconnaissait pas dans le choix de la non-violence en tant que stratégie de communication et d'action collective :

« Donc si les camions viennent, on dégonfle les pneus, on ne casse rien ?! Ils viennent et peuvent faire ce qu'ils veulent, massacrer le pays, t'as rien à dire ! Si tu les empêches de venir t'es exproprié, et nous, faut qu'on tende la joue...

- *Le collectif souhaite une action non-violente...*

- Oui mais personnellement, à ce moment là, j'ai trouvé que c'était pas ça qui était intéressant parce qu'on était vraiment dans une situation de grande violence par rapport à nous, de vouloir nous imposer... Justement il fallait pas montrer qu'on est des gentils petits, mais au contraire qu'on peut réagir à la violence par la violence [...] C'était quelque chose qui perturbait le collectif, qu'il y ait des gens comme moi qui prônent justement la violence, enfin c'est même pas la violence... Je n'adhérais pas à la non-violence parce que c'était pas le moment de faire ça, il y avait trop de violence, c'était un combat, c'était pas quelque chose de militant, on ne militait pas là, on se battait. Et ça a fait peur au collectif. »²

C'est donc sous l'effet de sanctions de son comportement agonistique qu'il a été fortement incité à quitter le Collectif 07. On retrouve ici le même usage de sanctions et récompenses symboliques de la part des animateurs des réunions du collectif, allant parfois jusqu'à l'exclusion « douce » d'individus dont les attitudes ne correspondent pas aux normes fixées par le groupe :

« Il y a eu des gens qui se sont retirés discrètement, la première année surtout [...] On n'a exclu personne, deux ou trois personnes se sont retirées limite avant qu'on ne les exclue. L'un c'était pour le ton avec lequel il parlait aux gens : insultant, dénigrant, violent... Donc des gens comme ça faut qu'ils apprennent à parler autrement aux gens,

¹ Entretien avec Victor, ancien membre du Collectif 07, 09-04-2014.

² *Ibid.*

faut qu'ils se calment sinon ils sèment la panique dans tout le groupe, et trois personnes suffisent à faire qu'un groupe ne fonctionne plus. »¹

Au cours de la mobilisation, l'exigence de dialogue avec les acteurs publics prend donc également la forme d'un façonnement des « bons comportements » (coopératifs) par l'octroi de sanctions et de récompenses symboliques de la part des animateurs. Si certains comportements sont considérés comme inappropriés à l'intérieur même du collectif, c'est effectivement parce qu'ils ne correspondent pas à ceux attendus dans l'interface avec les acteurs publics. On peut ainsi considérer que la vie démocratique interne au collectif constitue une sorte de préparation, une « école » où se façonnent les bons comportements à adopter ensuite lors des négociations avec l'extérieur. Dans l'interface avec les acteurs publics, un « profil » type de militant est effectivement privilégié, alors que d'autres sont d'emblée exclus, dont le « langage », le comportement voire l'apparence physique ne correspondent pas aux attendus d'une telle situation. C'est par exemple ce dont témoigne Alain, coordinateur du collectif, dont les propos révèlent le poids de l'image et des stratégies de communication sur le façonnement des mobilisés :

« À un moment, d'être trop caricatural, on finit par être marginalisé comme un mouvement d'écolos barbus. En arrivant ici, même si j'étais barbu et que j'avais les cheveux longs... Je me considère pas du tout comme ça, et je ne considère pas le collectif comme ça, on fait très attention à comment on communique, et à quelle image on donne. Presque même suivant les réunions, on fait attention à qui y va, parce que telle personne va avoir tel type de langage, elle va être super pour des réunions publiques, mais pas pour rencontrer tel type de personne, parce qu'elle va avoir trop cette image caricaturale. Tout le monde est d'accord, on se le dit en réunion. »²

Au moment de l'entretien, cela fait presque deux ans qu'Alain est le salarié du collectif, il a les cheveux courts et la barbe rasée.

Cette analyse nous place en fin de compte devant une question essentielle : celle de la nécessité ou non d'acquérir certaines compétences, attitudes voire habitus - c'est-à-dire d'apprendre - afin de participer politiquement. Elle est intrinsèquement liée à la question de ce qui fonde la légitimité à prendre part politiquement : est-ce simplement le statut de citoyen ? Dans les assemblées de l'Antiquité grecque, cela semble être le cas, du moins en principe, comme le rappelle Yves Sintomer (2007, p. 13) citant Protagoras (Platon, 319d) :

¹ Entretien avec Clément, membre d'un collectif local et à plusieurs reprises animateur des assemblées plénières du Collectif 07, 24-06-2013.

² Entretien avec Alain, coordinateur du collectif 07, 11-06-2013.

« Quand il y a besoin de délibérer sur les affaires qui intéressent l'administration de l'État, on voit se lever indifféremment pour prendre la parole architectes, forgerons, cordonniers, négociants et marins, riches et pauvres, nobles et gens du commun, et personne ne leur reproche [...] de s'aviser de donner des conseils sans rien avoir appris d'aucune source et sans avoir eu aucun maître. C'est que, manifestement, on n'estime pas que cela s'enseigne »

Aujourd'hui, la professionnalisation du champ politique est telle que cette situation semble inconcevable. Il est par ailleurs intéressant de mettre cette citation de Protagoras en vis-à-vis d'un récit recueilli lors de l'entretien avec Alain, coordinateur du collectif ardéchois précédemment cité :

« Un jour on préparait un communiqué de presse pour la coordination nationale, on discutait tout ça, et un gars de la Drôme nous dit "à quel titre vous êtes là pour préparer ce communiqué de presse ?" On est tous un peu tombé des nues, du coup tout le monde était là à se regarder... Moi j'ai dit "j'ai un bac plus cinq en communication", voilà je voulais le calmer net, et [Laure] derrière lui dit "ben écoute, moi j'étais élèveuse de chèvre, et je ne vois pas à quel titre je ne pourrais pas intervenir aussi !", et j'ai trouvé ça génial, presque même je me sentais merdeux avec mes cinq ans de communication, je trouvais ça encore mieux sa façon de se présenter, juste en tant que citoyenne.»¹

Que révèle ce récit ? La légitimité à participer en politique - ici au sein d'un mouvement contestataire - ne repose pas sur le simple statut de citoyen. La question que pose le militant drômois en est révélateur : *à quel titre* participez-vous ? Les présents sont donc soumis à l'injonction de légitimer leur participation, c'est ainsi qu'automatiquement, le coordinateur du collectif met en avant son diplôme en communication, tout à fait approprié à l'activité en cours (rédiger un communiqué de presse). Il le fait automatiquement et, pourrait-on dire, instinctivement, ayant assimilé le fait que prendre part politiquement se légitime par des compétences, et que celles-ci sont d'autant plus légitimes qu'elles sont certifiées, labellisées comme telles (par le diplôme). Laure, plus méfiante vis-à-vis de cette tendance à la professionnalisation du champ politique, choisit elle de légitimer sa présence par son seul statut de citoyenne, sa réponse est même le marqueur d'un refus délibéré voire provocateur de mettre en avant une quelconque compétence politique « certifiée ». Elle provoque d'ailleurs chez Alain l'adoption d'une attitude réflexive vis-à-vis de la question posée et de sa réponse : il prend conscience que lui-même est fortement imprégné d'un certain élitisme attribuant la légitimité politique aux compétences acquises au cours des études ou des expériences professionnelles. Cet exemple montre combien le politique est aujourd'hui devenu un métier, à tel point que les citoyens doivent justifier de compétences ou de savoirs pour y prendre part.

¹ Entretien avec Alain, coordinateur du Collectif 07, 11-06-2013.

Lorsqu'aucun diplôme ou aucune expérience professionnelle ne leur ont permis d'en acquérir, il leur est donc demandé d'apprendre. La conférence de citoyens est particulièrement révélatrice de cette tendance. Tirés au sort, la légitimité des participants semble *a priori* reposer sur leur simple statut de citoyens, à l'image des participants aux assemblées grecques antiques. Néanmoins, la phase de délibération est précédée d'une phase de formation, ce qui suggère que la légitimité de la participation au débat repose bien sur une acquisition préalable de connaissances. On considère donc que participer politiquement doit s'accompagner d'apprentissages, que donner son avis s'enseigne. On peut voir ici les effets démocratiques de la professionnalisation du champ politique.

Issus de mouvements d'éducation populaire ou d'éducation à l'environnement, certains protagonistes jouent donc un rôle majeur dans l'instruction du conflit par la participation. Au sein des deux processus observés, ces acteurs se font artisans de politisation, et ont recours à des formats de débat particuliers illustrant cette volonté d'instruire le conflit par le biais de modalités participatives. Je propose maintenant d'entrer plus en détail dans ces outils ou « dispositifs » invitant les participants à identifier les antagonismes inhérents aux enjeux débattus.

5.3. Outils et dispositifs d'instruction du conflit

La politisation des enjeux entendue comme montée en conflictualité et montée en généralité est également assurée à travers des dispositifs, que Célia Gissing (2012) nomme « dispositifs démocratiques », et qui permettent à tous d'entrer sans risque dans des débats conflictuels, mais néanmoins non-violents. Ceux-ci permettent et facilitent l'expression des désaccords, notamment *via* leur mise en scène et la distribution réglée de la parole. Les participants sont effectivement encouragés à expérimenter le conflit, soit en endossant le rôle d'usagers (d'un territoire, d'une copropriété) en situation de conflits, soit en étant amenés à se positionner par rapport à des énoncés suscitant des désaccords au sein du groupe débattant. Je détaille ici trois de ces dispositifs d'instruction du conflit par son expérimentation.

Si elles peuvent apparaître comme très diversifiées, les pratiques d'animation de débat observées au sein de ces deux expériences participatives témoignent finalement d'un même souci de la part des artisans de participation : l'inclusion du plus grand nombre par la mise en œuvre d'espaces d'échanges réglés permettant de mettre à distance la violence que contient en germe toute situation conflictuelle et de construire des accords collectifs. Ainsi, si les

pratiques d'animation sont envisagées comme des contraintes qui libèrent, c'est car elles favorisent l'entrée du plus grand nombre au sein des échanges, et particulièrement des individus les moins politisés et les moins habitués aux situations de débats conflictuels. En tentant de palier les inégalités de compétences politiques et d'aptitudes à la prise de parole publique, ces règles contraignantes de discussion jouent un second rôle démocratique : elles limitent dans le même temps le recours à la violence. Je fais ici appel à l'analyse développée par Célia Gissinger à propos de ce qu'elle nomme le « dispositif démocratique » (2012, p. 123), c'est-à-dire une manière particulière de prendre des décisions : la délimitation d'un espace, d'un temps, d'une procédure, et la place centrale jouée par la parole distribuée de manière égalitaire entre les participants. Elle analyse ce dispositif démocratique comme une rupture avec le principe de violence : « le recours à la parole ne permet pas seulement de prendre des décisions communes, mais sert également de médiation importante à la violence » (p. 123). Les formats de débats et les principes d'animation mis en œuvre relèvent bien d'un choix de médiation et de régulation de la parole. Le dispositif démocratique, en invitant à délibérer entre égaux, serait ainsi censé éloigner les possibilités de violence. Faisant un détour historique par la constitution de l'Assemblée nationale française, elle relève notamment l'importance du dispositif architectural dans la recherche d'une égalité entre participants : l'instauration d'une salle en cercle ou ellipse a permis que tous puisse entendre et voir, de manière à ne pas être obligé de crier pour prendre part au débat. L'architecture est ainsi entendue comme une médiation pour limiter les violences et assurer l'égalité entre tous les participants :

« Dans l'assemblée, la conviction ne doit pas être emportée par celui qui parle le plus fort, mais bien par celui qui apporte les meilleurs arguments. L'architecture parlementaire peut ainsi être envisagée comme un dispositif de parole démocratique comportant des effets pacificateurs sur ses participants » (p. 127)

L'ensemble des règles de débat relevées au sein des expériences étudiées peuvent être assimilées à ces « médiations » assurant la mise à distance de la violence, qui apparaît dans les deux cas comme un repoussoir pour son caractère anti-démocratique.

5.3.1. Le jeu de rôle

Un outil plébiscité par les acteurs de la concertation

Le jeu de rôle est particulièrement sollicité dans le cadre de démarches participatives, et particulièrement de concertation entre acteurs, notamment lorsqu'il existe des conflits d'usage

du territoire. Dans le domaine de la gestion de l'eau en particulier, le jeu de rôle intervient souvent dans l'objectif de reproduire les situations et interactions conflictuelles, et d'amener les protagonistes à envisager des solutions de sortie du conflit. Un travail de recension de la littérature scientifique sur les outils de type jeu de rôle utilisés dans la gestion de l'eau a été réalisé par Matthieu Dionnet (2008), membre fondateur de LISODE, société coopérative d'ingénierie de la concertation qui a régulièrement recours au jeu de rôle dans ses interventions. Celui-ci met notamment en avant la dimension éducative des jeux de rôle, qui peuvent selon lui être considérés comme « des outils concrets d'apprentissage qui aident les acteurs à travailler ensemble sur des problématiques collectives (p. 7). Il met également en avant le fait que le jeu de rôle est une situation virtuelle qui contribue à mettre de la distance entre les acteurs et la réalité, et les incite ainsi à expérimenter de nouvelles interactions ou de nouveaux modes de fonctionnement sans risque. C'est la raison pour laquelle le jeu de rôle est particulièrement utile au sujet de questions « sensibles », c'est-à-dire de situations conflictuelles. Citons également les travaux des chercheurs du groupe ComMod (*Companion Modelling approach*), qui conçoivent et développent des outils et méthodes de modélisation d'accompagnement dans le domaine de la gestion de l'environnement. Au-delà de leur utilisation lors de démarche de concertation entre acteurs, le jeu de rôle est depuis longtemps utilisé dans la formation professionnelle mais aussi dans la pédagogie scolaire. Sa dimension formatrice a notamment été explorée dans la thèse en science de l'éducation de Stéphane Daniau (2005), mais aussi dans les travaux de Gilles Brougère (1995 ; 2005).

L'exemple du jeu de rôle autour du bassin versant

Concernant la conférence de citoyens, l'entrée en matière témoigne dès le départ d'une volonté d'instruction du conflit par le biais de modalités participatives. Les participants sont amenés à repérer les conflits d'usage de l'eau en les expérimentant par eux-mêmes, néanmoins de manière artificielle et pacifiée. C'est par exemple l'objectif du jeu de rôle proposé lors du premier week-end¹, où chacun, incarnant un usager², doit placer son personnage sur une maquette de bassin versant et répondre aux questions suivantes :

¹ Pour cet atelier, l'Ifrée avait sollicité un animateur de CPIE local (Centre permanent d'initiative pour l'environnement).

² Un agriculteur irrigant, un conchyliculteur, un responsable de station d'épuration, un responsable de station de potabilisation, un kayakiste, un responsable de centrale nucléaire, un pêcheur, un vacancier, un naturaliste et un riverain du fleuve.

- De quelle quantité d'eau avez-vous besoin ?
- De quelle qualité avez-vous besoin ?
- À quel moment ?
- À quel endroit du bassin versant vous placerez vous donc ?
- Avec quel(s) autre(s) usager(s) pensez-vous avoir des besoins antagonistes ?

L'objectif est donc que les participants expérimentent par eux-mêmes les conflits d'usage de l'eau sur un territoire « fictif » (la maquette) qui n'est pas encore celui du bassin de la Charente. Cet exercice est ensuite complété par une intervention d'une enseignante en lycée agricole visant à replacer dans le contexte local les différents usages et conflits d'usage identifiés autour de la maquette. Les entretiens menés à l'issue de la conférence de citoyens révèlent que les participants ont particulièrement apprécié cette entrée en matière. Le jeu de rôle fonctionne comme un dispositif inclusif dans les débats, permettant à tous d'être initiés, sous forme ludique, à l'expression des conflits :

Les discussions s'engagent entre participants qui placent leurs personnages sur le bassin versant, puis l'animateur intervient au bout de quelques minutes pour que chacun puisse s'exprimer sur l'usager qu'il représente. Alors que Guillaume s'interroge sur les horaires pendant lesquelles les agriculteurs sont autorisés à irriguer en période d'étiage, Françoise interpelle Georges, agriculteur à la retraite : « Vous devriez intervenir pour nous expliquer ça ». Ce dernier, qui manifestait une distance méfiante vis-à-vis du groupe et qui s'était jusque là peu exprimé, partage alors ses savoirs professionnels, ayant été plusieurs fois confronté aux restrictions d'irrigation. Interpellé et reconnu comme légitime par le groupe, il continuera à intervenir de manière récurrente par la suite. Lorsque vient le tour de Nathan, celui-ci exprime sa volonté de « ne pas se limiter aux besoins antagonistes, mais de réfléchir aussi aux besoins complémentaires qui peuvent exister entre usagers de l'eau ». Il donne l'exemple de l'utilisation des eaux usées traitées issues de la station d'épuration pour l'irrigation du golf de Saintes. La consigne lui semble donc insuffisante. L'animateur reconnaît qu'il s'agit d'une « très bonne idée » et inscrit sur le paperboard ce nouvel élément de consigne que quelques participants tentent d'intégrer pendant le reste de l'exercice.¹

Cette animation permet à la fois de situer les conflits d'usage entre acteurs de l'eau et d'explorer dans le même temps la place de chacun des participants par rapport à ces conflits. L'interpellation de Georges pour ses savoirs professionnels permet par exemple de l'identifier et de le reconnaître comme un acteur du conflit, ce qui est loin de conduire à une rupture du dialogue avec lui mais au contraire à une plus grande inclusion de ce participant au sein des échanges. Enfin, l'exercice offre assez de marge de manœuvre aux participants pour qu'il ne soit pas qu'exploration des conflits. En effet, ces derniers choisissent d'en faire également un support d'exploration des potentiels usages de l'eau « complémentaires » sur leur territoire.

¹ Compte-rendu d'observation, WE1, 25-03-2011.

Identifier les usages complémentaires n'est pas un élément initial de consigne mais son apparition suggère que les participants dirigent eux-mêmes leurs échanges vers des pistes de conciliation possible entre usagers de l'eau sur leur territoire. J'aborde dans le chapitre suivant la manière dont se construisent les accords collectifs au sein des processus étudiés.

5.3.2. Le débat mouvant

Le débat mouvant expérimenté au sein du collectif anti gaz de schiste figure parmi les outils de débat qui illustrent sans doute le mieux cette volonté d'instruction des conflits.

La mise en scène des antagonismes

Il s'agit d'une technique d'animation de débat contradictoire fondé sur l'échange réglé d'arguments, issue de l'éducation populaire, notamment de la SCOP Le Pavé¹. Il invite les participants à se positionner physiquement dans l'arène de débat par rapport à des affirmations polémiques qui sont censées les diviser et à argumenter pour défendre leur positionnement. Cette technique d'animation permet effectivement de rendre particulièrement visibles les antagonismes existants sur les enjeux débattus. J'ai relevé plusieurs mises en œuvre de débat mouvant au cours de la mobilisation, ils apparaissent au moment où le mouvement commence à investir le débat sur la transition énergétique, et sont particulièrement mobilisés dans ce cadre là. Voici quelques énoncés relevés lors du débat mouvant organisé en guise d'introduction au forum citoyen « Oui à la transition énergétique et écologique » :

- « Tant qu'il y aura du pétrole et du gaz dans le sous-sol, il serait bête de s'en priver. »
- « En France, la transition est déjà mise en marche par le gouvernement. »
- « La transition énergétique ne concerne que les pays riches. »
- « La transition énergétique peut se faire sans remettre en cause nos habitudes de consommation, notre confort. »
- « Consommer bio coûte plus cher. »

Ce débat a duré près de deux heures, et a été proposé et animé par deux personnes : un ancien instituteur et un enseignant en collège. S'il a été placé au début des deux journées du forum, c'est principalement pour son caractère original et ludique, qui a attiré de nombreux

¹ Le Pavé est la première SCOP (Société coopérative ouvrière de production) d'éducation populaire à voir le jour à Rennes en 2007. Elle a ensuite essaimé à Grenoble (L'Orage), Tours (L'engrenage) et Toulouse (Le Vent Debout). Les premières personnes à s'y former en « méthodes participatives » apportent effectivement dès 2011 au mouvement anti gaz de schiste de nouvelles pratiques sensées favoriser la participation du public. Pour en savoir plus sur le débat mouvant : <http://www.scoplepave.org/pour-discuter> (accès le 28-11-2013).

participants : environ quarante y ont pris part dès son lancement, et une cinquantaine y ont pris part en tant que spectateurs, assis autour de l'arène de débat. Il était possible pour les spectateurs d'entrer à tout moment dans l'arène, lorsqu'ils avaient envie de se positionner par rapport aux phrases énoncées. Trois personnes sont entrées au cours du débat, et deux en sont sorties. Avant de commencer, les animateurs énoncèrent les règles du jeu :

« Le principe du débat mouvant est simple. On va énoncer une phrase, qu'on a choisie avec François pour son caractère polémique. Puis on va vous laisser quelques secondes pour réfléchir, et vous allez devoir choisir si vous êtes plutôt d'accord avec cette phrase, ou plutôt pas d'accord. On va imaginer qu'il y a une ligne devant moi qui sépare deux camps : ceux qui sont d'accord avec la phrase se placent à ma droite, ceux qui ne sont pas d'accord se placent à ma gauche. Si vous souhaitez, vous pouvez aussi vous placer au milieu, sur la ligne, si vous ne parvenez pas à vous positionner, si vous hésitez trop... Mais il ne faut pas non plus que tout le monde se place ici, sinon on n'y arrivera pas ! Après ça, vous allez être invités à échanger des arguments pour défendre votre position, mais il va y avoir trois règles à respecter. La première règle c'est que chacun aura le droit de prendre la parole une seule fois. On est nombreux, donc c'est pour que tout le monde puisse s'exprimer. La deuxième règle c'est que chacun des camps va échanger des arguments en alternant, mais sans se répondre et entrer dans un dialogue. Le but est d'éviter de répondre au dernier qui vient de prendre la parole en face : on exprime les arguments qui nous ont amené à venir dans tel camp ou dans tel autre, mais on évite de réagir à ce qui vient d'être dit en face. La troisième règle c'est qu'on a le droit de trahir son camp ! [rires des participants]. Vous allez donc entendre les arguments de l'autre camp, et certains vont peut-être vous toucher, non pas forcément vous convaincre mais vous toucher particulièrement, parce que vous n'êtes pas extrêmement campés sur vos positions, peut-être que vous hésitez... À ce moment là vous pouvez rejoindre l'autre camp en traversant la ligne imaginaire devant moi, ou bien vous pouvez aussi avancer vers la ligne, pour exprimer le fait que cet argument vous a touché, mais qu'il ne vous a pas fait changer d'avis. Vous avez le droit de changer de camp tout au long du débat mouvant et autant de fois que vous voulez »¹.

À travers ce format d'animation, les antagonismes sont spatialement mis en scène, puisqu'ils déterminent les positionnements des participants face à face, dans l'arène de débat. Si les participants hésitent tout d'abord à prendre position lors des premiers énoncés, ils le font de manière plus rapide au bout de plusieurs, de part et d'autre de la ligne au sol séparant le camp des « pour » et le camp des « contre ». Ici, les participants ont néanmoins la possibilité de se positionner sur la ligne de démarcation des deux camps, pour exprimer leur indécision. Pour les éducateurs populaires du Pavé, la possibilité de se positionner au milieu est une des variantes de l'animation : la ligne de démarcation devient alors un espace appelé « rivière du doute » dans lequel les participants qui ne parviennent pas ou ne souhaitent pas prendre

¹ Compte-rendu d'observation, débat-mouvant sur la transition énergétique, Forum citoyen « Oui à la transition énergétique et écologique », Villeneuve-de-Berg, 13-04-2013.

position peuvent se placer. Cependant, cette règle n'est pas partagée par l'ensemble des animateurs de débats mouvant, et cette variante n'est généralement pas utilisée par les animateurs du Pavé, qui préfèrent inciter les participants à prendre position de part et d'autre de la ligne. En revanche pour François, qui a animé de nombreux débat-mouvants sur la transition énergétique en Ardèche, laisser la possibilité aux participants de se positionner sur la ligne médiane ne signifie pas pour autant qu'on les exempte de justifier leur positionnement :

« Tout le monde est obligé, de par l'outil, de prendre position. Tu ne peux pas te mettre en retrait. Si t'es au milieu, ça veut dire quelque chose aussi. Et si t'es tout seul au milieu je vais te donner la parole tout de suite pour savoir pourquoi. Moi j'autorise les gens à se mettre au milieu, mais qu'ils ne s'imaginent pas qu'être au milieu c'est ne pas prendre position, moi je leur demande leur raison. [...] On ne peut pas se sentir hors débat, l'outil est fait de telle façon que vu que c'est un positionnement physique... tu ne peux pas disparaître physiquement ! »¹

Délibérer sans obligation d'accord

La deuxième règle énoncé par l'animateur est révélatrice du fait que le débat-mouvant est l'une des techniques d'animation de débat qui illustre sans doute le mieux la volonté d'instruire le conflit tout en étant dégagé d'injonctions à trouver des accords collectifs. Les participants sont effectivement amenés à argumenter sans pour autant réagir directement aux arguments adverses. Cette pratique s'éloigne par ailleurs de l'idée généralement admise d'un débat contradictoire puisque les participants sont amenés à argumenter sans pour autant confronter directement leurs arguments à ceux de leurs opposants. Cette conception du débat n'est pourtant pas nouvelle : Yves Scheimel (2003, p. 275) précise que dans les assemblées de la démocratie grecque antique destinées à voter les lois, les décrets ou les mesures individuelles, « il était en principe interdit de s'adresser à un autre orateur, mêmes dans les procédures contentieuses, et chacun débitait à son tour en toute innocence ses arguments sans pouvoir critiquer ceux de ses adversaires ». Ainsi, le débat-mouvant est bien une manière d'apprendre le conflit par le biais de modalités délibératives : il invite à identifier les divisions internes au groupe (et au corps social dans son ensemble) en échangeant des arguments, sans forcément qu'il n'existe d'injonction à construire un consensus collectif final, même si celui-ci peut être le résultat final de l'échange d'arguments (voir ci-dessous). Cette animation de débat a par ailleurs un intérêt non négligeable pour l'analyse de situation délibérative,

¹ Entretien avec François, membre de Vigi-Nature et du Collectif 07, 02-07-2013.

puisqu'elle permet de repérer facilement les arguments qui « touchent » les participants et les amènent à nuancer leur positionnement¹. Il n'est en effet pas nécessaire d'être complètement convaincu par un argument pour se déplacer, comme le précise l'animateur. Ceux qui se déplacent le font donc en fonction des arguments énoncés qu'ils juges pertinents. Voici relaté ci-dessous une séquence du débat-mouvant sur la transition énergétique observé lors du forum « Oui à la transition énergétique et écologique » :

L'animateur avance l'énoncé suivant : « Consommer bio coûte plus cher ». Le groupe se divise à peu près équitablement entre « d'accord » et « pas d'accord », avec une légère majorité dans le second groupe. La parole est d'abord donnée au groupe le moins nombreux :

- Groupe « d'accord » : Tout simplement quand on va au supermarché, on voit bien que les prix des produits bio sont plus élevés, c'est quand même destiné à certains consommateurs, mais pas aux revenus modestes. Donc ça coûte plus cher.

- Groupe « pas d'accord » : Chez moi je fais un jardin, je n'utilise pas de produits chimiques qui coûtent très cher, j'utilise des méthodes naturelles pour éloigner les insectes, qu'en plus on peut faire soi-même, et ça ne me coûte pas cher, par contre ça demande du temps, mais c'est du temps que je ne passe pas dans les grandes surfaces !

- Groupe « d'accord » : Je suis désolée, c'est très joli mais pour un chômeur ou un ouvrier d'usine qui habite en ville c'est impossible de faire son jardin ! La seule solution qu'il a pour consommer bio, c'est d'aller au supermarché, où il trouve des trucs hors de prix pour son budget ! [2 personnes du groupe « pas d'accord » se déplacent vers le groupe « d'accord »].

- Animateur : Je rappelle que la consigne est de ne pas réagir aux arguments du camp d'en face mais tout simplement d'exprimer les arguments qui vous ont fait venir dans ce camp ou dans l'autre... Là, madame, vous avez réagi à ce qu'a dit le participant juste avant vous... Allez, on reprend avec le camp "pas d'acc".

- Groupe « pas d'accord » : S'approvisionner dans une AMAP ou dans des groupements de producteurs permet de consommer bio pas cher si on s'organise collectivement, par exemple en achetant en gros et à plusieurs. Moi c'est ce que je fais, et je vous garantis que ça ne coûte pas si cher, et surtout ça permet d'avoir des produits de bonne qualité [il est applaudi par les membres de son groupe, deux personnes du groupe « d'accord » se déplacent dans le groupe « pas d'accord »].

¹ Il est très difficile d'affirmer qu'ils changent d'avis lorsque les participants se déplacent. La littérature montre par ailleurs que la participation à des expériences délibératives n'a que peu d'effets sur les individus en terme de changement d'opinion. Julien Talpin remarque par exemple que les préférences individuelles demeurent stables chez les participants aux budgets participatifs qu'il observe. Se formant aux cours de multiples expériences individuelles antérieures, leur caractère stable et solide ne permet généralement pas des changements d'avis (2011, p. 152).

- Groupe « d'accord » : Moi aussi je suis membre d'une AMAP depuis 3 ans et je peux assurer que les prix des légumes sont plus élevés. Je suis consciente de ça et c'est un choix, parce que je considère que je ne paye pas que des légumes mais aussi que je contribue à financer une agriculture qui correspond à mes valeurs. Mais je sais aussi que je peux me le permettre, mais que tout le monde ne le peut pas parce que c'est réellement plus cher [un personne du groupe « pas d'accord » vient se placer au milieu en disant : « ben du coup je sais plus, ça coûte plus cher ou pas d'acheter ses légumes dans une AMAP ? », rires des participants].

- Groupe « pas d'accord » : Je crois qu'il faut voir plus loin que le coût affiché quand on achète. Les légumes et la viande qu'on achète chez Carrefour sont en apparence moins chers, mais c'est uniquement si on ne regarde pas les autres coûts qui leur sont liés et qui peuvent être très élevés : je parle des coûts en terme de pollution, par exemple pour produire du porc pas cher, ça crée des pollutions qu'on doit ensuite payer, on pollue l'eau par exemple... Mais il y a aussi des coûts de santé, parce qu'en mangeant des produits de mauvaise qualité on est plus souvent malade, donc on va dépenser en médicaments derrière... Donc voilà, il faut regarder tout ce qu'il y a derrière les prix [son intervention est vivement applaudie par son groupe, quatre personnes se déplacent du groupe « d'accord » au groupe « pas d'accord »].

Il ne reste plus que cinq personnes dans le groupe « d'accord ». L'animateur leur donne la parole mais l'un d'entre eux dit qu'il ne voit pas d'autres arguments que ce qui a déjà été dit : le bio reste accessible à un nombre restreint de personnes qui sont sensibilisés et qui en ont les moyens. Les autres acquiescent. L'animateur demande alors au groupe « pas d'accord » s'ils ont d'autres arguments. Un membre du groupe « pas d'accord » prend la parole, avec une émotion palpable dans la voix :

- « Oui, moi je voulais ajouter, pour aller dans le sens de ce qui vient d'être dit, que la production de jambon pas cher et les grandes cultures céréalières qui servent à nourrir cette production, elle a d'autres coûts cachés puisqu'elle est très fortement subventionnée, notamment par la PAC... Et cet argent c'est celui du contribuable ! C'est le nôtre ! Donc finalement on paye doublement les merdes que nous vendent Carrefour et compagnie ! Donc non, consommer bio ça ne coûte pas plus cher que consommer ces trucs là ! ».

Il est également chaleureusement applaudi par les membres de son groupe, tous acquiesçant son propos. Parmi les cinq personnes qui restaient dans le groupe « d'accord » l'une d'elle propose de reconnaître la victoire au groupe adverse : « bon, je crois que là on a perdu... on change de camp ? »¹

Un outil de débat particulièrement inclusif

Tout l'intérêt de cette animation réside dans le fait qu'elle met en scène le conflit et rend l'ensemble des participants acteurs de celui-ci, et non pas seulement ceux qui osent, dans un

¹ Compte-rendu d'observation, débat-mouvant sur la transition énergétique, Forum citoyen « Oui à la transition énergétique et écologique », Villeneuve-de-Berg, 13-04-2013.

format plus classique de réunion, exprimer leurs points de vue et désaccords. Il permet en effet de participer par des modalités non discursives, simplement en se positionnant et en se déplaçant d'un camp à un autre pour exprimer son accord ou son désaccord avec les arguments avancés. Le caractère ludique du débat-mouvant permet à l'ensemble des participants de prendre part sans risque à une situation d'échanges agonistiques. En étant inclus au sein d'un groupe porteur d'un même positionnement, les participants n'ont pas la sensation de s'exprimer en leur nom mais davantage de porter une parole collective, ce qui peut faciliter l'expression des points de vue. Son caractère collectif se traduit notamment par les approbations ou les applaudissements du groupe lorsqu'un des membres énonce un argument convaincant. Les déplacements des participants et les applaudissements confèrent un aspect théâtral au débat qui semble faciliter les prises de positions mais aussi les changements de position. Construit comme une joute verbale, le débat est vécu comme un jeu pour les participants, comme en témoigne Catherine, membre d'un collectif local :

« Je trouve ça super parce que c'est vivant, c'est pas comme une réunion où il y en a qui sont dans leur coin et d'autres qui parlent tout le temps. Même si on ne s'exprime pas par la parole, on s'exprime par le corps, même si après je n'ose pas dire pourquoi je suis d'accord ou pas, n'empêche que je me suis exprimée. Et c'est ludique, c'est marrant en même temps, donc je trouve ça bien. »¹

Ainsi, les participants les moins habitués au militantisme trouvent dans le débat mouvant des modalités d'expression facilitant leur inclusion, malgré la dimension conflictuelle des enjeux débattus. Le format favorise effectivement l'expression de ceux qui sont les moins habitués à la prise de parole publique. Même si les participants ne souhaitent pas ensuite argumenter leur position, ils sont au minimum invités à exprimer leur point de vue par rapport à un énoncé polémique, et peuvent également exprimer, par le corps, leur accord avec certains arguments lorsqu'ils se déplacent dans l'arène de débat. Prendre part peut ainsi être exempt d'une prise de parole, puisque le simple fait de se positionner physiquement d'un côté ou de l'autre est une manière de participer au débat. L'exercice ouvre donc la porte à des formats d'expression autre qu'argumentatifs : on prend part en se déplaçant, en encourageant, en applaudissant les membres de son groupe, ou encore en huant les arguments du camps adverse. André, initiateur et animateur de nombreux débats mouvants, observe qu'au fil des expérimentations de cette technique d'animation de débat, les participants se sont plus franchement positionnés, affirmant de plus en plus leurs convictions par rapport aux enjeux débattus :

¹ Entretien avec Catherine, membre d'un collectif local, 20-06-2013.

« Il y en a qui restent au milieu, parce qu'ils ne veulent pas montrer leur choix ou qu'ils ne savent pas encore. C'est vrai qu'il faut avoir plusieurs éléments pour se dire "je vais prendre telle position". En fait les choses ne sont pas aussi tranchées qu'on ne le croit des fois. Mais ça c'était les premières fois, et à force la plupart des gens se mouillaient plus.

- *Tu as observé ce changement au fil des débats mouvants ?*

- Oui je trouve, les gens se mouillent plus après, parce qu'ils sont accrochés à une conviction, en fait ça développe l'esprit d'argumentation et de conviction un tel processus. »¹

Pour des acteurs maîtrisant déjà certaines techniques d'animation de débat, l'expérimentation du débat mouvant s'est révélée particulièrement instructrice, alors même qu'ils étaient parfois *a priori* réticents à ces nouveaux formats de discussion, comme l'exprime par exemple le directeur de Polenergie :

« - Sur les outils d'animation, je ne croyais pas trop au débat mouvant, mais ça a bien marché.

- *Pourquoi tu n'y croyais pas trop ?*

- Parce que je voyais comme pertinence du débat mouvant que le fait qu'on se positionne de part et d'autre d'une ligne sur un oui ou sur un non, une sorte de vote physique. Et du coup ça me paraissait un peu creux. Et la pratique du débat mouvant telle que je l'ai vu, elle nourrit ce positionnement physique d'une discussion. Et tu te rends compte que les gens se positionnant dans l'espace arrivent mieux à s'exprimer, et c'est là que ça devient intéressant, à un moment donné tu fais émerger une parole qui ne serait pas sortie. Donc ça c'était très intéressant, ça j'ai appris² ».

Enfin, le débat mouvant place les individus ayant déjà construit leur opinion sur les enjeux débattus dans une situation d'écoute dont ils n'ont pas forcément l'habitude. C'est notamment ce dont témoigne André à propos d'un débat mouvant sur le nucléaire :

« Faire des débats démocratiques ouverts, où on puisse prendre la parole, où chacun puisse s'exprimer, entendre des arguments, ça fait évoluer je pense... Sur l'énergie nucléaire on a fait un débat mouvant, ce qui était intéressant c'est le fait que ceux qui avaient une position arrêtée entendent des arguments contraires à leurs positions, mais les entendent, pour une fois, alors que d'habitude ils disent "non, non, c'est pas la peine, moi je ne suis pas d'accord". »³

¹ Entretien avec André, membre de Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et du Collectif 07,14-06-2013. André a été l'animateur de plusieurs débats mouvants sur la transition énergétique.

² Entretien avec Jonathan, directeur de Polénergie Ardèche et membre du Collectif 07, 18-06-2013.

³ Entretien avec André, membre de Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et du Collectif 07,14-06-2013.

5.3.3. Le théâtre-forum

Parmi les ateliers-débats observés durant le forum citoyen « Oui à la transition énergétique et écologique », le théâtre-forum « Énergie en scène » offre un autre exemple original d'instruction du conflit.

Les principes du théâtre-forum

Le théâtre-forum invite également à mettre en scène et à expérimenter de manière non risquée le conflit. Proposé par une salariée de Polénergie Ardèche¹, il est animé par une personne formée à cette technique mise au point par Augusto Boal dans les années 1960². Il s'agit d'un membre de L'atelier du Déclat, association locale spécialisée dans le théâtre-forum pour les problématiques environnementales et territoriales (aménagement, gestion de l'eau, réduction des pesticides, agriculture biologique, accès au foncier, etc.). Envisagé comme un outil pédagogique et d'animation de débat, le théâtre-forum repose sur une mise en scène d'un conflit comme support du débat avec les spectateurs, qui deviennent également acteurs de la scène jouée. Il se déroule en deux étapes : des comédiens jouent d'abord une scène de la vie courante illustrant une problématique sociale, économique ou environnementale. Celle-ci met en évidence de forts désaccords entre personnes aux intérêts divergents et se termine par la rupture du dialogue. La seconde partie fait intervenir les spectateurs qui deviennent alors « spect'acteurs », et qui, guidés par le metteur en scène (souvent appelé *joker*), peuvent interrompre la scène à tout moment pour venir prendre la place d'un des comédiens et jouer la suite en proposant des alternatives à la rupture du dialogue. Il ne s'agit pas nécessairement de trouver une solution idéale pour la sortie du conflit mais d'expérimenter collectivement des dénouements possibles, et surtout de mettre en évidence les désaccords internes au groupe : « Le *joker* doit aussi travailler les tensions qui circulent dans la salle, jusqu'à la diviser au besoin pour qu'apparaisse la nature du conflit. Un forum réussi, c'est quand il y a du débat contradictoire dans la salle même » (Chatelain, Boal, 2010, p. 191).

¹ Déjà engagés dans la mobilisation contre le gaz de schiste, les salariés de Polénergie Ardèche jouent ensuite un rôle important dans l'animation du débat local sur l'énergie.

² Le théâtre-forum a aussi été appelé « théâtre de l'opprimé » par Augusto Boal en hommage à Paulo Freire et à sa « pédagogie de l'opprimé ». Les scènes jouées représentent des situations d'oppression sociale, mettant en scène « un conflit de volontés entre des personnages (les opprimés) qui veulent changer le cours des choses et ceux qui les réduisent au silence ou résistent au changement (les oppresseurs) » (Chatelain, Boal, 2010, p. 22).

Le théâtre-forum « Énergie en scène - La copropriété »

La scène jouée lors du théâtre-forum observé en Ardèche oppose principalement la présidente d'une copropriété et une habitante, militante écologiste, sur la question du remplacement de la chaudière collective. En voici un aperçu :

L'histoire se découpe en quatre saynètes se déroulant au sein d'une copropriété dont la vieille chaudière vient de lâcher, et met en scène cinq personnages :

- M. et Mme Duvert, couple attaché à leur image d'« écocitoyens ». Mme Duvert est élue à la municipalité et présidente de la co-propriété.
- Cerise Dujardin : militante écologiste.
- M. Delarue : propriétaire cherchant à faire émerger un consensus collectif.
- M. Yaka : locataire au revenu modeste.

Une fois la panne de la chaudière découverte, les personnages se rencontrent au compost collectif, chacun y réagit différemment (M. Yaka dit notamment ne pas avoir les moyens de se chauffer décemment). M. Delarue propose à M. Duvert de faire un covoiturage pour emmener ensemble leurs enfants au judo, que ce dernier décline par manque de temps. Mme Duvert impose une date de réunion pour discuter du remplacement de la chaudière, Cerise proteste car elle ne pourra pas être présente, mais Mme Duvert maintient la date.

Ensuite, la réunion des copropriétaires regroupe donc M. et Mme Duvert, et M. Delarue seulement. C'est Mme Duvert qui mène la réunion, elle propose d'installer une pompe à chaleur collective, arguant du fait qu'elle réduirait les factures par quatre. Cerise Dujardin, absente, a chargé M. Delarue de relayer sa proposition : un chauffage au bois, plus écologique, avec du bois produit localement que les habitants pourraient récolter eux-mêmes, ce qui les impliquerait davantage dans la copropriété. M. et Mme Duvert demandent comment, concrètement, cela pourrait se mettre en place, et ironisent sur le caractère « utopique » de la proposition. Sans être en mesure de répondre à leurs questions sur la proposition de Cerise, M. Delarue propose alors « un compromis » entre les deux : une chaudière à granulés de bois, aussi écologique, mais ne nécessitant pas autant de temps et d'investissement. Le groupe ne parvient pas à se mettre d'accord et la décision est reportée à une prochaine réunion.

La dernière scène se déroule au moment de la fête des voisins. Les Duvert arrivent une fois la table installée par les trois autres personnages. C'est l'occasion de revenir sur le remplacement de la chaudière. Mme Duvert vante les mérites de la pompe à chaleur collective qui permettrait en plus d'avoir la climatisation, ce qui lui serait très utile l'été lorsque le soleil entre par ses grandes baies vitrées et chauffe fortement son domicile. Cerise, exténuée par ses propos, s'emporte contre elle et critique son égoïsme et son écologisme de façade. Mme Duvert s'emporte également, démissionne de la présidence de la copropriété et s'en va, suivie par son mari. Il ne reste alors que M. Delarue et M. Yaka qui clôturent la scène :

- M. Yaka : « À quoi on boit ? »
- M. Delarue : « À la transition ! »

À l'issue de cette première représentation par les comédiens, le joker explique aux spect'acteurs le rôle qu'ils doivent désormais jouer :

« La dernière scène, c'est ce qu'on appelle "la crise chinoise" dans le jargon du théâtre forum, parce qu'en chinois le mot crise est l'association de deux mots : danger et opportunité. Et l'intérêt, c'est qu'une crise est certes une situation difficile - vous avez vu que là, à la fin, le dialogue est rompu - mais c'est qu'elle est également le moment de saisir des opportunités, de rebondir, d'évoluer. Alors maintenant, la transition justement c'est vous qui allez la faire ! »¹

La séance se poursuit donc par une seconde représentation au cours de laquelle les spectateurs sont invités à jouer un rôle actif. La consigne est la suivante : les comédiens recommencent la scène mais peuvent à tout moment être interrompus par les spect'acteurs qui souhaitent proposer une alternative à l'action en cours. Ceux-ci sont alors invités à entrer sur scène pour prendre la place du comédien de leur choix (seul le rôle de Mme Duvert ne peut être remplacé²). Le joker termine ses explications en précisant que les propositions d'alternatives doivent aller « dans le sens d'une recherche de solution consensuelle », même si les personnages restent tous différents. Après avoir expliqué les règles du jeu, le joker lance la seconde représentation :

À l'issue de la première scène de rencontre au compost collectif les comédiens n'ont toujours pas été interrompus par le public. Le joker interrompt alors la représentation et interpelle le public en demandant si quelque chose ne serait pas déjà à changer dans cette première scène : « est-ce qu'un personnage ne pourrait pas, par un comportement différent, déjà infléchir le cours de l'histoire que vous connaissez ? ». Une participante intervient pour proposer que M. Delarue soutienne Cerise lorsqu'elle demande à changer la date de la réunion, ce qui pourrait pousser Mme Duvert à accepter. Le joker invite la participante à venir sur scène pour « explorer cette alternative » et prendre le rôle de M. Delarue. Celle-ci accepte et la scène démarre de nouveau. Comme lors de la première représentation, Mme Duvert impose une date de réunion et Cerise proteste car elle sera absente. La spectatrice, qui joue le rôle de M. Delarue, intervient alors :

- « M. Delarue (spect'actrice) : Excusez moi mais je pense que ça serait bien que Cerise soit aussi là pour parler de ce problème, ça concerne quand même tous les propriétaires !
- Mme Duvert (comédienne) : Mais c'est urgent, il faut bien qu'on fasse ça vite, il fait déjà froid dans l'immeuble !
- M. Delarue (spect'actrice) : Cerise est peut-être disponible plus tôt, mais vous n'avez proposé qu'une seule date...
- Cerise (comédienne) : Oui je suis disponible demain soir par exemple...
- Mme Duvert (comédienne) : Et ben moi je ne suis pas disponible demain soir, il faut bien que je sois là quand même, en tant que présidente de la copropriété !
- Cerise (comédienne) : De toute façon c'est toujours pareil avec vous, il faut toujours que vous imposiez votre façon de faire !

¹ Compte-rendu d'observation du théâtre-forum « Énergie en scène - La copropriété », Forum citoyen « Oui à la transition énergétique et écologique », Villeneuve de Berg, 13-04-2013.

² Dans le théâtre forum, le rôle de « l'oppressé » ne peut généralement pas être remplacé, puisqu'il joue un rôle crucial dans le conflit qu'il s'agit de traiter.

- M. Delarue (spect'actrice) : Mais attendez, faut quand même que tout le monde soit disponible, les autres propriétaires, vous ne leur avez pas demandé j'imagine ?

- Mme Duvert (comédienne) : Mais c'est urgent je vous dis ! ça va mettre des jours et des jours avant qu'on trouve une date où tout le monde peut être là ! Et il nous faut bien du chauffage !

- M. Delarue (spect'actrice) : Mais c'est justement à vous d'organiser ça, en tant que présidente de la copropriété [elle imite un air hautain, rires du public], c'est votre responsabilité ! Et en attendant on mettra des pulls ! [rires dans le public]

- Mme Duvert (comédienne) : Bon... je vais mettre un message dans l'entrée pour demander les disponibilités des gens alors... Mais si Cerise ne peut pas être là en même temps que tout le monde ce ne sera pas de ma faute ! »

Le joker interrompt la scène et remercie la participante pour son intervention, avant de relancer les comédiens dans la scène suivante.

De quelle manière la spect'actrice a-t-elle infléchi le cours de l'histoire ? Alors que M. Delarue était resté en retrait de la discussion lorsque Mme Duvert et Cerise se trouvaient en désaccord sur la date de la réunion, la spect'actrice qui est intervenue sur scène lui a donné ici un rôle actif, l'impliquant dans le conflit pour venir contrebalancer un rapport de force asymétrique. Par sa proposition, la spect'actrice a infléchi le cours de l'action en permettant qu'à la scène suivante, Cerise soit présente à la réunion des copropriétaires, et puisse ainsi argumenter sa proposition de chauffage au bois devant les questions ironiques de Mme Duvert. Enfin, lorsque les spect'acteurs sont invités à rechercher des alternatives à la rupture du dialogue final provoquée par Cerise, c'est son comportement jugé « trop agressif, trop violent », qui est corrigé et remplacé par un effort d'argumentation pour défendre son point de vue. Cette proposition a l'avantage de ne pas conduire à la rupture du dialogue entre les deux protagonistes, même si celles-ci ne se mettent pas pour autant d'accord sur une solution au problème.

Il s'agit donc bien de « sortir de la violence par le conflit », comme le précise l'animateur en guise de conclusion à l'issue de la séance, se référant à l'approche de la thérapie sociale développée par Charles Rojzman (2008). En appelant à une véritable pédagogie du conflit, la thérapie sociale invite effectivement à l'expression des désaccords pour sortir de la violence, considérée comme antidémocratique :

« Vivre en démocratie signifie être en permanence dans le désaccord, le débat, la contradiction, les pensées multiples. La violence est, en quelque sorte, le contraire du conflit puisque, dans la violence, on se contente de fuir l'autre ou de l'agresser sans qu'il y ait une véritable confrontation de points de vue ; d'ailleurs on s'aperçoit que bien souvent, il y a de la violence quand il n'y a pas d'espace pour le conflit » (Rojzman, 2009).

Ainsi, le théâtre-forum apparaît bien comme une exploration, une enquête collective visant l'expression du conflit et sa résolution. Il est une recherche d'alternatives à une situation jugée

insatisfaisante car ayant conduit à la rupture du dialogue : les alternatives sont testées afin d'en explorer les conséquences sur le groupe et le cours de l'action. La forme théâtrale permet d'expérimenter le conflit tout en ne courant pas le risque d'en payer les conséquences, ce qui encourage les participants à y prendre part alors qu'ils n'oseraient peut-être pas le faire dans une situation réelle de conflit (potentiellement violente). C'est dans ce sens là que le théâtre-forum peut être un outil précieux dans la menée d'un débat public. Clémence Bedu (2010) relate son utilisation au cours du jury citoyen sur la gestion de l'eau potable à Nantes, lui attribuant des « propriétés inclusives ». Son caractère ludique et le fait qu'il mette en scène des situations de la vie quotidienne permettent effectivement à tous d'y prendre part, même ceux qui ne prendraient pas la parole dans une situation plus classique de débat (surtout si celui-ci s'avère conflictuel). Je reviens dans le chapitre suivant sur le théâtre-forum en tant qu'outils d'apprentissage du conflit tout autant que de la construction d'accord collectifs.

Conclusion du chapitre 5

Ce chapitre a donc proposé une analyse des processus d'apprentissage du conflit par le biais de modalités participatives dans les deux cas d'étude. Il montre que le recours à ces modalités ne contribue pas à effacer les conflits, mais bien au contraire à l'instruire auprès de l'ensemble des participants. Ainsi, conflit et participation ne sont pas des notions inconciliables, mais apparaissent au contraire comme intrinsèquement liés l'une à l'autre. L'analyse fait apparaître le fait que ce n'est pas le conflit qui est exclu des arènes de débat mais bien sa dimension potentiellement violente. « Instruire » le conflit consiste alors à lui donner des cadres d'expression non violents ne conduisant pas à la rupture du dialogue, et dans lesquels la parole est son moyen d'expression privilégié. En ce sens, ces pratiques invitent à dépasser la violence qui accompagne parfois les antagonismes entre groupes sociaux pour la transformer en interactions organisées¹.

Les artisans de participation rencontrés dans ces deux terrains ne sont pas les seuls à considérer que le conflit, loin d'être évincé des espaces participatifs, doit au contraire s'exprimer au sein d'interactions non violentes. Nous retrouvons par exemple cette idée chez Suzanne Rosenberg (2009), militante et professionnelle de la participation au sein de quartiers d'habitat social, qui considère que « le conflit est une dynamique positive de participation », justement parce qu'il éloigne le risque de la violence :

« Les conflits sont habituellement craints, indépendamment de la perte de temps qu'ils occasionneraient, parce qu'on a peur qu'ils autorisent un déferlement de violences incontrôlées. Or il y a une différence importante entre violence et conflit. La violence nie l'autre, abolit les règles du jeu social. Dans un conflit, le lien est maintenu, même si est mise en œuvre une force d'effraction, une intrusion dans le domaine de l'autre. Il faut lutter contre la tendance à la diabolisation du conflit : le conflit est un signe de vitalité sociale. Quand il n'y a plus de conflit, c'est qu'on n'entend plus l'autre, que ce qu'il dit indiffère. Et c'est alors la porte ouverte à la violence brute, imprévue, quand, tout à coup, l'autre vous devient insupportable » (p. 227).

Dans cette conception, le conflit est une forme de socialisation, tandis que la violence est rupture de toute forme de rapports sociaux. Rappelons par ailleurs que pour Simmel (1999

¹ À noter que le concept de démocratie agonistique tire son origine du mot grec ancien *agôn*, qui désigne la lutte ou la compétition sportive (mais aussi sous forme de joutes oratoires), c'est-à-dire le conflit organisé et régi par des règles.

[1908]), le conflit ne devait pas être considéré comme un dysfonctionnement social mais comme une forme de socialisation.

La politisation, entendue comme montée en conflictualité et montée en généralité, a été encouragée à la fois par les animateurs et les individus les plus politisés des groupes. L'observation des espaces de débat permet de mettre en évidence l'importance du rôle joué par les « artisans de participation » présentés dans le troisième chapitre, qui apparaissent ici davantage comme « artisans de politisation ». Se faisant animateurs du débat tout en étayant la dimension conflictuelle des enjeux, les salariés de l'Ifrée comme les militants ardéchois sont donc les artisans de contre-pouvoir de type délibératifs. C'est à ce titre qu'on peut par ailleurs interroger le rôle des associations en tant que contre-pouvoir ou « troisième pouvoir » (Perlas, 2003), dans un monde où les pouvoirs économiques et politiques dominants sont largement à l'origine des choix environnementaux et énergétiques. En tant que laboratoires d'idées et lieux de débats alternatifs, les acteurs associatifs peuvent inviter à repolitiser ces choix et par la même à mettre en évidence leur nature réversible. Ces contre-pouvoir sont qualifiés de « délibératifs » non pas parce qu'ils excluent le conflit des arènes de débat mais parce qu'ils en éloignent les modalités d'expression violentes. Instruire le conflit consiste donc à accompagner les participants dans l'identification des camps en opposition « au sens où le locuteur admet l'existence de clivages sur la question en jeu et non pas au sens où il mobiliserait nécessairement un registre discursif revendicatif ou contestataire » (Hamidi, 2006, p. 10). Ainsi, les animateurs et les cadres d'échanges assurent le passage « de la violence au conflit argumenté » (Carrel, 2006, p. 36), et permettent aux participants d'entrer de manière non risquée dans des débats conflictuels en leur donnant les « moyens d'assumer la différence éventuelle d'opinion avec leurs interlocuteurs » (Duchesne, Haegel, 2011, p. 101). Notons enfin que les possibilités de s'exprimer à travers des objets, des photos, le théâtre ou le corps sont autant de « médiations non langagières » (Berger, 2014, p. 3) facilitant l'inclusion de tous dans ces arènes.

L'on voit ainsi toute l'importance de la situation pour qu'une parole se politise. Le processus de politisation et de conflictualisation n'est donc pas uniquement une question de compétences politiques. L'enquête montre qu'il dépend largement des cadres dans lesquels se déroulent les discussions, qui peuvent soit le faciliter, soit le freiner. En créant des espaces de débat ouverts à tous et dans lesquels l'animation facilite l'inclusion des individus les moins politisés, les artisans de participation œuvrent à donner au plus grand nombre le sentiment de légitimité à s'occuper et à parler de politique. En ce sens là, ils semblent bien répondre à l'une

des missions essentielles de l'éducation populaire : permettre à chacun d'identifier et de se situer par rapport aux conflits sociaux. Comme l'écrit Christian Maurel (2010, p. 110), c'est justement parce que la reconnaissance des conflits et contradictions ne va pas de soi qu'elle suppose une nécessaire instruction :

« Est démocratique une société qui se reconnaît divisée et traversée de contradictions, mais qui donne à chacun l'égal droit et l'égale possibilité de s'exprimer sur ces divisions, de les analyser, d'en délibérer et de les arbitrer. Le parcours d'éducation populaire, tel que nous l'avons décrit et analysé, a bien des points communs avec le processus démocratique. Le soubassement est commun : la société se sait et se reconnaît divisée c'est-à-dire traversée par des contradictions, mais ce savoir, comme la démocratie, ne sont pas des données immédiates, partagées par tous. Ils sont à construire contre tous les discours consensuels qui tendent à masquer les contradictions et empêchent de vouloir en dire et en savoir plus. »

Instruire le conflit consiste donc à l'expérimenter de manière non violente, afin qu'il permette ensuite le dialogue plutôt qu'il ne conduise à sa rupture. Ainsi, à l'instruction du conflit est entremêlé, dans les arènes observées, un travail délibératif dont l'objectif est d'en explorer les sorties possibles via la construction d'accords collectifs.

6. CHAPITRE 6 : Apprendre à construire des accords collectifs

L'instruction du conflit est-elle une finalité suffisante pour les acteurs engagés dans ces processus ? Ne sont-ils pas également à la recherche d'une forme d'efficacité politique, c'est-à-dire d'effets directs sur la décision, impliquant alors plutôt la construction d'accords collectifs ? Dans ce chapitre, je montre que l'apprentissage du conflit précédemment exploré va de paire avec l'apprentissage de la délibération. Conflit et délibération apparaissent en effet comme intrinsèquement liés : instruire le conflit (dégagé de la violence) serait inutile s'il ne servirait pas ensuite à délibérer, de même que délibérer apparaît comme vain si aucun conflit n'est préalablement identifié. Il est désormais admis que la délibération suppose l'identification préalable d'un conflit, d'une controverse, d'une dissension. Cela a été montré par l'impasse de certains cadres locaux de délibération qui tentent d'exister, en vain, en dehors des « sujets qui fâchent ». Loïc Blondiaux (2005, p. 123) interroge par exemple ces dispositifs participatifs qui cherchent à institutionnaliser la participation « sur le long terme, dans la durée et hors de toute perspective d'action », comme les conseils de quartier, les conseils de développement, commissions de services publics. Ceux-ci se distinguent effectivement des dispositifs *ad hoc*, c'est-à-dire impulsés à l'occasion d'une controverse ou d'une opération d'aménagement créant un conflit :

« Tout change ainsi selon que le dispositif s'inscrit ou non dans le cadre d'un conflit, au point qu'il faut peut-être s'interroger sur le sens de formes démocratiques qui chercheraient à pérenniser la participation sans relation avec un projet, une controverse ou un conflit particuliers ».

L'observation des espaces de débat montre qu'inversement, l'instruction du conflit apparaît comme vain s'il ne s'accompagne pas d'un travail délibératif visant à le dépasser, au moins partiellement, par la recherche d'accords collectifs. Il s'agit donc ici d'analyser les processus d'apprentissage de la délibération qui suivent ce travail d'identification et d'expression des conflits. La délibération y apparaît effectivement en continuité, et tout comme la politisation, elle donne également lieu à un important encadrement de la part des artisans de participation, par le biais de formats de discussion et de pratiques d'animation particuliers. Dans un second temps, je montre que la recherche d'efficacité politique conduit à apprendre le langage des

acteurs publics, afin de produire une parole qui soit lisible ou « entendable » par ces derniers. Ainsi, l'apprentissage de la délibération semble mener à la construction d'un discours dans lequel le registre expert domine, afin de pouvoir légitimement être entendu au sein des arènes institutionnelles de débat et de décision. Enfin, je montre que si dans les deux cas les participants adoptent des attitudes coopératives dans le but de trouver des accords collectifs, ou du moins de s'accorder sur un langage commun, l'apprentissage de la participation demeure pourtant un parcours chaotique dans lequel les désaccords peuvent à tout moment mener à la rupture de la coopération. Ainsi, l'apprentissage de la participation conduit également et paradoxalement à apprendre à identifier ces points de rupture.

6.1. Apprendre à délibérer

Les dispositifs de discussion analysés ont pour effet d'instituer le conflit de manière pacifiée. Dans les deux cas observés, cette étape apparaît systématiquement comme un préliminaire à la recherche d'accords collectifs par la délibération. Dans cette partie, je propose tout d'abord d'explorer différents moments délibératifs dans lesquels les participants sont amenés à construire des accords collectifs. Nous verrons que d'une manière générale, la délibération fait l'objet d'un important cadrage, permettant à tous de prendre part à cet exercice bien souvent inhabituel. Dans un second temps, je montre cependant qu'il existe des moments où les participants sont davantage livrés à eux-mêmes dans la conduite de la délibération. Ils apprennent ainsi à gérer la « communauté débattante », mobilisant et développant par la même occasion des savoir-faire participatifs. S'improvisant animateur, régulateur de parole, voire rédacteur des issues des débats, les participants apprennent donc aussi à délibérer par l'autogestion de leurs espaces de débat.

6.1.1. La construction d'accords collectifs

J'explore ici différents moments où les participants sont amenés à délibérer dans l'objectif de construire des accords collectifs, tout d'abord au sein de la conférence de citoyens, puis au sein de la mobilisation. Nous verrons que la construction d'accords collectifs fait l'objet d'un important cadrage de la part des dispositifs et des animateurs, afin d'inclure le plus grand nombre de participants dans cet exercice. En effet, si la capacité de chaque individu à politiser les enjeux et à entrer en situation de débat conflictuel dépend largement de sa socialisation politique initiale, il en est de même des capacités à délibérer. Le « tournant délibératif » (Dryzek,

2002) a certes contribué à diversifier les types de savoir-faire mobilisables afin de prendre part à un débat, mais ceux-ci demeurent largement dépendant des expériences antérieures propres à chacun. Ainsi, les espaces de participation sont l'occasion d'observer de fortes disparités entre individus ne disposant pas des mêmes compétences rhétoriques, discursives et argumentatives utiles dans l'activité de délibération. Toutefois, ils sont également parfois des lieux de réflexivité vis-à-vis des inégalités de compétence politique, et de manière plus générale, vis-à-vis des rapports de pouvoir qui structurent la société. Ainsi, conscients des inégalités de savoirs et de savoir-faire politiques, les artisans de participation peuvent tenter d'expérimenter des solutions pour les contourner, voir les neutraliser. L'encadrement de la délibération, l'instauration de tours de paroles limités dans le temps, la diversification des modalités d'expression, sont des pratiques d'animation expérimentées dans les deux cas par des acteurs attentifs aux dynamiques de débat et dont la volonté est d'inclure le plus grand nombre dans ces espaces de discussion. À des méthodes d'animation qui contraignent la parole, ils y attribuent paradoxalement des vertus « libératrices », parce qu'elles facilitent l'expression de tous, et non uniquement de ceux disposant des ressources traditionnellement valorisées dans de tels espaces. Celles-ci peuvent aller d'une stratégie douce de facilitation à des règles plus contraignantes d'incitation à la prise de parole.

Au sein de la conférence de citoyens

Les animateurs de la conférence de citoyens œuvrent certes d'abord à instruire les antagonismes au sein d'espaces d'échanges réglés, mais la procédure a pourtant bien comme objectif de produire une parole collective, et non pas une juxtaposition d'avis contradictoires. Si les participants sont invités à expérimenter le conflit, ils sont donc également incités à envisager les possibilités de le dépasser, du moins partiellement (sans pour autant viser un consensus collectif). En d'autres mots, il ne s'agit pas seulement d'un processus d'apprentissage du conflit, il y a aussi un apprentissage de la délibération et de la conciliation. Cet apprentissage a fait l'objet d'un important accompagnement de la part des animateurs. Dans un premier temps je reviens sur les différentes séquences du dispositif, qui contraignent les participants à adopter une posture particulière à chaque séquence. Ensuite, c'est le rôle joué par les animateurs qui est analysé, invitant à s'accorder collectivement tout en veillant à l'inclusion de tous dans cet exercice. Enfin, nous verrons que la construction d'accords collectifs est loin de s'apparenter au modèle habermassien de l'échange d'arguments

rationnels. Au contraire, prendre en compte des éléments sensibles ou affectifs semble faire partie intégrante de l'apprentissage de la délibération.

À chaque séquence, une posture

Le déroulement de la conférence de citoyens est pensé comme un processus d'accompagnement du groupe menant à la construction de propositions collectives lors du dernier week-end. Dans cet objectif, les participants sont incités à adopter des postures définies par l'équipe d'animation et correspondantes aux trois temps majeurs découpant la procédure. Ces postures sont les mêmes que celles identifiées par Clémence Bedu pour le cas de l'atelier citoyen Dem'eau (2009, p. 4) : « formation (posture d'apprentissage pédagogique), investigation (posture d'enquête critique), et délibération (posture de prescription politique) ». L'ensemble des trois week-ends de travail est conçu dans une logique d'apprentissage progressif dans l'objectif de construire un avis collectif sur la question. Pour rappel, les trois week-ends se déroulent ainsi (cf. annexe 1) :

Le premier week-end (25 et 26 mars 2011) est un temps d'appropriation du thème et de la question du mandat.

Le second week-end (8 et 9 avril 2011) est dédié aux auditions d'acteurs, et place les participants dans une posture d'enquête critique.

Le troisième week-end (6 et 7 mai 2011) se compose d'une dernière audition d'acteurs, puis est entièrement consacré à la délibération et la rédaction de l'avis final.

À chacun des moments de la procédure, les participants sont donc invités à adopter une posture particulière, et les animateurs ne manquent pas de rappeler les fonctions de chaque séquence, invitant les participants soit à récolter des informations, soit à débattre, soit à s'accorder sur des propositions collectives. Ainsi, lors du dernier week-end, l'heure n'est plus à la récolte d'informations lorsque les animateurs invitent à la construction des propositions collectives. Il s'agit désormais de décider collectivement d'un avis sur la question, éclairé par de nouveaux savoirs. La posture de prescription politique dans laquelle ils sont placés à ce moment là nécessite donc un effacement des experts : parmi toutes les informations, alternatives, *scenarii* et visions du monde présentés, il s'agit de trancher, de déterminer des priorités. Alors que de nombreuses questions restaient en suspens pour les participants, et que certains souhaiteraient poursuivre l'enquête, le choix ne leur est donc pas laissé : il s'agit désormais de construire des propositions à partir des seuls éléments en leur possession. S'apercevant par exemple du manque d'éléments récoltés sur la conchyliculture, le groupe

demande aux animateurs d'en savoir plus avant de démarrer la rédaction de l'avis (donc de poursuivre la récolte d'information), ce qui leur est refusé par manque de temps. La récolte d'informations sur la thématique, pourrait en effet se poursuivre pendant encore plusieurs week-ends, et cela même sans épuiser les questions des participants. Le cadre relativement court de la procédure nécessite donc de mettre un terme à l'investigation, et de contraindre les participants à produire leur avis collectif. Sachant que l'exercice de délibération est l'un des plus difficiles demandés aux participants, les animateurs veillent à ne pas l'entamer uniquement lors du dernier week-end, mais au contraire à accompagner progressivement les participants à adopter cette posture. Certaines séquences ont ainsi pour fonction spécifique de préparer les participants à la délibération (il s'agit des « séquences d'intégration » qui jalonnent les deux premiers week-end). Ainsi, au cours de leur enquête, les participants sont parfois amenés à se placer déjà dans une posture de délibération et de prescription, en vue de préparer le terrain pour le dernier week-end. Ce souci d'encadrement de la part de l'Ifrée et les contraintes que cela suppose pour les participants s'expliquent par la volonté de créer des conditions favorables à un processus d'apprentissage de la délibération, exercice peu habituel pour la plupart des participants. Les entretiens effectués à l'issue de la conférence de citoyens témoignent par ailleurs du fait que ces derniers ont particulièrement apprécié le cadrage imposé par la procédure :

« Le travail des encadrants nous a permis de développer un truc super. Cet avis, on n'aurait sûrement pas pu le pondre s'il n'y avait pas eu ce travail de préparation : tel week-end on vous propose ça, tel week-end on vous propose les personnes que vous avez demandé entre guillemets, et puis le dernier week-end tout ce travail par étape pour fournir les idées, les mettre en place... Si on n'avait pas eu ça, on n'aurait jamais pu faire l'avis. »¹

Le rôle du dispositif et de l'animation

C'est lors de la rédaction de l'avis final que les animateurs incitent les participants à s'entendre sur un état des lieux et des propositions d'action : « Ce week-end, c'est le plus exigeant pour vous. On arrête de se poser des questions, il faudra faire avec ce qu'on a et produire des propositions collectives »². Le dernier week-end est en effet entièrement consacré à la délibération. L'exercice qui leur est maintenant demandé est de produire une parole collective relativement unifiée et qui ne soit pas qu'un ensemble de désaccords et

¹ Entretien T2, Marie, participante à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

² Animateur Ifrée, compte rendu d'observation, WE3, 07-05-2011.

dissonances. Il s'agit de se mettre d'accord collectivement. Les principales interventions des animateurs visent alors soit à répondre négativement aux demandes d'informations supplémentaires, soit à amener les participants à trouver des points d'accord lorsque ceux-ci expriment des points de vue divergents. Le dispositif et l'animation jouent donc un rôle capital dans l'apprentissage de la délibération : répartis en sous-groupes, les participants doivent d'abord prendre connaissance des propositions des autres groupes sur chacune des thématiques avant de pouvoir soit les compléter, soit les réfuter de manière argumentée, mais jamais les supprimer. Pendant ces travaux, les animateurs circulent entre les groupes pour veiller justement à ce que rien de ce qu'a rédigé le groupe précédent ne soit supprimé, mais aussi à ce que le débat ne s'éternise pas, et que chacun s'attache à la rédaction des propositions collectives. L'avis final témoigne bien de la construction d'un collectif, visible par la forte présence du « nous » (« nous pensons », « nous proposons », etc.). Les participants parviennent finalement à s'accorder collectivement sur des propositions, par exemple concernant les moyens de lutter contre les pollutions agricoles, notamment par le biais de compromis intégrant les préoccupations de Georges : « Nous proposons de généraliser les pratiques agricoles peu consommatrices en nitrates et en pesticides tout en conservant la rentabilité économique de l'entreprise »¹. Les participants ne sont cependant pas contraints au consensus lorsque les dissensions sont trop importantes. Ainsi, deux désaccords ne sont pas conciliés – à propos de la désalinisation de l'eau de mer pour « produire » de l'eau, et des aides financières aux agriculteurs afin que ceux-ci s'équipent de technologie de gestion de l'irrigation – et apparaissent dans l'écrit final : « Certains d'entre nous proposent [...] alors que d'autres... »².

Les animateurs jouent enfin un rôle non négligeable dans la délibération en tant que facilitateur de l'inclusion de tous. Ils tentent effectivement de respecter trois principes majeurs. Tout d'abord, les apports pédagogiques, sous forme d'exposés ou de témoignages, se veulent le moins didactique possible, laissant toujours plus de place aux questions-réponses entre participants et intervenants qu'à l'exposé lui-même. Ensuite, la diversité des modes d'animation et des modes d'expression (individuelle ou collective, écrite ou orale) proposée est sensée permettre à chacun de trouver la modalité qui lui convient le mieux pour prendre part aux débats. Enfin, l'alternance entre travail en séance plénière et travail en sous-groupes

¹ Extrait de l'avis final de la conférence de citoyens, juin 2011, p. 17, cf. annexe 2.

² *Ibid.*

permet à ceux qui ne se sentent pas à l'aise pour prendre la parole devant une quinzaine de personnes ou devant les animateurs, de le faire en groupe plus restreint et hors du regard des animateurs. Pour ces derniers, il ne s'agit pas de donner à tout le monde exactement le même temps de parole, conscients des difficultés à inciter certains individus à prendre la parole en public :

« On ne peut pas forcer la nature des gens, il y a des gens qui peuvent participer sans parler souvent, qui sont très présents, qui suivent les débats et quand ils ont quelque chose à dire, ils le disent. À titre personnel, en tant qu'animateur, je ne recherche pas le fait que tout le monde s'exprime de la même manière, mais j'essaie de faire en sorte que tout le monde s'exprime. C'est-à-dire que quand il y a quelqu'un qui ne parle pas, on va tendre des perches, et on va alterner des temps où ils sont tous les douze ensemble, des temps en petits groupes, etc. On essaie de mettre en place des dispositifs dont on se dit qu'à un moment donné ou un autre ça peut faciliter la prise de parole des gens qui vont avoir moins de facilités à le faire, et on alterne des temps à l'oral et des temps où on demande aux gens d'écrire. Voilà, le but est de diversifier les activités pour que chacun ait, à un moment donné, la possibilité de contribuer. »¹

Les animateurs conçoivent davantage leur rôle comme celui d'« accompagnateurs » ou de « facilitateurs » : il s'agit de mettre en place des conditions propices à la participation de tous, en diversifiant les supports d'expression et en accompagnant ceux qui ont le plus de difficulté à exposer clairement leur pensée (en relançant, posant des questions, ou en proposant des exemples). L'alternance entre contributions orales et écrites joue par exemple un rôle important lors du dernier week-end alors qu'il s'agit de délibérer et rédiger l'avis final. Guillaume, un participant très discret à l'oral, est celui qui pourtant écrit le plus lors de l'atelier visant à définir les thématiques à développer par le groupe. Les interventions des animateurs consistent également à éviter des prises de parole trop longues d'un même individu. C'est souvent le cas avec Georges, l'agriculteur du groupe, qui a tendance à prendre la parole longuement tout en s'éloignant du sujet initial de la discussion. Les animateurs tentent alors de le couper avec diplomatie tout en synthétisant son propos pour qu'il puisse être pris en compte par les autres participants. Il s'agit parfois aussi de relayer une prise de parole discrète qui ne serait sinon pas entendue par l'ensemble des participants, comme les interventions de Denise et Sophie.

¹ Entretien T2, animateur Ifrée de la conférence de citoyens, 10-11-2011.

Intégrer le sensible dans la délibération

Si la procédure est bien un dispositif délibératif, orienté vers la recherche d'un avis collectif par l'échange d'arguments, l'exercice délibératif observé ne relève pour autant pas de l'idéal habermassien de la délibération. Par exemple, analyser la délibération concernant la question agricole selon le modèle « conversationnel » ne permet pas de saisir les différents facteurs entrant en jeu dans la production de l'avis final. Objet de controverse, touchant les sensibilités (et notamment celle de Georges), la délibération sur le thème : « Adapter les pratiques agricoles aux capacités de la ressource (qualité et quantité) » ne constitue pas un processus lisse d'échanges d'arguments, mais se déroule en réalité sur un mode tout aussi agonistique que délibératif. Cette thématique occasionne effectivement des interactions conflictuelles, dans lesquelles entrent en jeu le registre de l'affectif et de l'émotion. Plusieurs « moments sensibles » (Duchesne, Haegel, 2004) viennent interrompre le cours des échanges entre participants au cours de la délibération, dont l'un des plus significatifs - et influençant visiblement le cours de la délibération - est le « coup de théâtre » issu de l'altercation précédemment évoquée entre Nathan et Georges concernant la responsabilité des agriculteurs dans leur choix de mode de production (cf chapitre 5, partie 5.1.2.). La présence de Georges est d'ailleurs un élément essentiel contribuant à placer les délibérations du groupe dans plusieurs registres discursifs, à la fois argumentatifs et affectifs. Ce dernier vit effectivement cette expérience d'une manière tout à fait différente des autres participants, se sentant « mis en accusation » à plusieurs reprises par le groupe. Dans la fiche d'évaluation du deuxième week-end, sa réponse à la question « Dans quel état d'esprit êtes-vous à la fin de ce week-end ? » est significative : « Je me suis bien intégré dans le groupe. Mais par mon métier toujours sur le qui-vive car souvent attaqué par les orateurs »¹. Lors de l'entretien effectué avec Georges en amont de l'expérience, celui-ci exprime également son grand regret de la stigmatisation dont font l'objet les agriculteurs irrigants. J'ai préalablement évoqué que les « choix » en matière d'agriculture de Georges ont été davantage contraints par des aléas douloureux - notamment le décès de sa femme (cf. chapitre 3, partie 3.1.3.) - plutôt que librement effectués. Ainsi est-il fortement affecté par les « attaques » dont il se sent l'objet

¹ Fiche d'évaluation du WE2, 09-04-2011. Le samedi soir à l'issue de chacun de week-ends, les participants étaient invités à remplir très brièvement une fiche d'évaluation. Les deux premières sont composées de trois questions : « Dans quel état d'esprit êtes-vous à la fin de ce week-end ? », « Qu'est-ce qui a facilité votre implication personnelle et votre participation au groupe ? », et « Qu'est-ce qui a gêné votre implication personnelle est votre participation au groupe ? ». La troisième invite à une évaluation plus complète de la démarche.

ainsi que par les jugements hâtifs ne prenant pas en compte les difficultés de sa profession. Il adopte à plusieurs reprises une attitude de méfiance vis-à-vis du groupe et ses réactions sont souvent jugées excessives par les autres participants, trop « émotionnelles ». Les fiches d'évaluation complétées à la fin du troisième week-end témoignent par ailleurs d'un certain malaise dans le groupe vis-à-vis de la présence de Georges :

Une limite importante que vous avez identifiée :

« Manque d'objectivité de certains participants »

« Je pensais que les agriculteurs irrigants ne pouvaient pas participer au groupe, ce qui peut provoquer des tensions »

Ce qui a gêné votre participation :

« Peur de froisser un des membres du panel sensible à la question agricole »¹

La délibération est ainsi fortement travaillée par la prise en compte du sensible et de l'affectif, et n'est pas qu'une discussion rationnelle. Dans le petit groupe dans lequel se trouve Georges lors du dernier week-end, il est manifeste que sa présence a un effet d'atténuation de positionnements trop radicaux vis-à-vis de la question agricole. Certains participants souhaitant éviter les « moments sensibles » alors que les animateurs ne sont plus là pour réguler les échanges, le groupe semble s'autocensurer, comme l'exprime Marie à l'issue de la démarche :

« [Georges], plus ça allait, plus on sentait qu'il en pouvait plus de... qu'il était de plus en plus sur la défensive. Donc moi à un moment je me suis arrêtée sur le sujet des pesticides, de l'eau et de l'agriculture, et je pense que les autres aussi ont un peu ralenti sur le truc quoi. »²

Les délibérations concernant l'irrigation s'en ressentent puisqu'il s'agit du groupe dont provient la proposition d'améliorer les pratiques agricoles par le perfectionnement technique du matériel d'irrigation, alors même que la plupart des participants ont rejetées le principe d'amélioration technique de l'irrigation lors des week-ends précédents. Cette proposition, bien qu'elle ne fasse pas l'unanimité, est donc finalement inscrite dans l'avis final pour tenir compte d'une voix isolée mais qu'on ne souhaite pas exclure par crainte de réactions excessives :

« Concernant la diffusion des technologies permettant de mieux gérer les pratiques d'irrigation (régulation automatique, volucompteurs, hydromètres, etc.) et de traitements (GPS, pulvérisateurs basse pression, etc.), nous reconnaissons tous l'intérêt de ces technologies pour réduire les impacts sur la ressource en eau. Cependant, certains d'entre nous proposent que les pouvoirs publics incitent, notamment financièrement, les

¹ Fiche d'évaluation du WE3, 07-05-2011.

² Entretien T2, Marie, participante à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

agriculteurs a s'équiper, alors que d'autres pensent que l'équipement des agriculteurs avec ces dispositifs ne ferait qu'entretenir un système basé sur des investissements conséquents, qu'il faudra rentabiliser en augmentant les performances et donc la consommation des ressources. »¹

Le fait d'inciter les agriculteurs à s'équiper de technologies de gestion de l'irrigation (notamment via les aides financières) est ainsi inscrit dans l'avis final sous le « régime de la concession » que Clémence Bedu (2013, p. 191) situe « aux croisements du registre de discussion à caractère plus ou moins argumenté et celui du marchandage (*bargaining*) et du compromis ». Il s'agit en effet à la fois d'une proposition concédée à Georges, son énonciateur, mais également discutée par les autres participants, comme en témoigne la présence de l'avis contraire. Clémence Bedu montre ainsi de manière empirique que « la délibération n'est pas une conversation » (Urfalino, 2005), c'est-à-dire qu'elle n'est pas uniquement régie par l'échange rationnel d'arguments :

« La construction d'un avis collectif ne se fait pas que par la voie consensuelle majoritaire. Parfois, l'atteinte d'un objectif collectif passe par des compromis, des transactions et des concessions nécessaires au ménagement des susceptibilités et préférences individuelles » (Bedu, 2013, p. 192).

Les arguments rationnels jouent certes un rôle non négligeable dans l'orientation des issues de la délibération, mais d'autres registres peuvent également venir informer le résultat final (notamment l'émotion). Ainsi, l'opposition entre délibération de type conversationnelle et délibération comme « art oratoire » (agonistique) apparaît comme trop caricaturale, puisque les deux types de processus sont repérables dans le cours d'une délibération. Cette dernière n'est ainsi ni jamais totalement conversationnelle, ni jamais entièrement agonistique, les deux tendances coexistent à l'intérieur même de son cours.

Au sein de la mobilisation ardéchoise

Les espaces de débat observés au sein de la mobilisation ne sont pas aussi structurés que ceux que je viens de détailler pour la conférence de citoyens. Pourtant, on y retrouve également les mêmes postures : formation ou information, investigation ou enquête critique et prescription politique après un travail de délibération. La principale différence réside dans le fait que ces postures ne correspondent généralement pas à des moments strictement identifiés car moins « institués » en tant que tels, et surtout moins fidèles à cet ordre chronologique information-débat-délibération qui caractérise la conférence de citoyens. Néanmoins, parmi la diversité

¹ Extrait de l'avis final de la conférence de citoyens, juin 2011, p. 17, cf. annexe 2.

des espaces que j'ai observés, il est possible d'identifier différentes postures que les mobilisés ardéchois sont amenés à adopter. Les commissions thématiques du Collectif 07 placent par exemple les participants dans une situation d'information et d'enquête, puisqu'il s'agit de réunir les éléments récoltés par chacun pour qu'ils soient collectivement appropriés et soumis à discussion. Les membres travaillent donc, en comité restreint, soit à la construction de l'expertise scientifique et juridique, soit à la construction de propositions d'action (communication, manifestation, participation à un événement, etc.). Ces commissions sont préparatoires aux réunions plénières du Collectif 07, qui sont les instances décisionnelles du collectif, là où les participants sont invités à délibérer afin de s'accorder sur le positionnement et les modes d'action. Nous verrons que cette construction d'accords collectifs fait également l'objet d'un processus d'instruction dans d'autres formats de débat observés en Ardèche. De nombreuses techniques d'animation invitent effectivement les participants à la fois à s'inscrire dans des débats conflictuels, mais également à en explorer les possibilités de sortie.

Prendre des décisions par consensus : les assemblées du Collectif 07

La recherche d'accords collectifs s'observe tout d'abord dans les modes de décision interne au collectif, la règle étant celle de la prise de décision par consensus collectif plutôt que par vote lors des assemblées mensuelles, afin que les décisions sont validées par tous. Celle-ci incite les participants à délibérer et donc à argumenter leurs positionnements, notamment concernant les modes d'organisation et d'action. Les participants sont donc, tout comme les participants à la conférence de citoyens, incités à construire des propositions collectives validées par l'ensemble des présents. Cependant, cette injonction est moins forte dans le cas de la mobilisation compte tenu d'une temporalité plus large : si le débat contradictoire persiste à propos d'une question, les participants ne sont pas systématiquement contraints à la prise de décision avant la fin de l'assemblée et peuvent choisir de reporter celle-ci à la prochaine, un mois suivant. Ce fût le cas notamment à propos de la création d'une association dans les premiers mois de la mobilisation : cette proposition n'ayant pas fait l'objet d'un consensus lors d'une assemblée plénière, elle fût soumise de nouveau à débat à la suivante, puis lors d'une troisième assemblée. Le vote est seulement utilisé lorsque les désaccords sont jugés inconciliables, parfois après plusieurs inscriptions à l'ordre du jour. En effet, l'urgence de l'action incite parfois les participants à prendre des décisions malgré le manque de consensus collectif, c'est alors que le vote est exceptionnellement utilisé. Ce fut justement le cas à propos de la création de l'association, qui lors de sa troisième inscription à l'ordre du jour de

l'assemblée plénière a finalement fait l'objet d'un vote (14 voix pour - 3 abstentions - 1 voix contre).

Au sein des assemblées du collectif, l'animation joue un rôle essentiel dans l'inclusion de tous dans les délibérations. En effet, pour les artisans de cette mobilisation issus du courant de l'éducation populaire, l'objectif est de faire une place aux « non militants » jusque dans l'instance décisionnelle du collectif. Inclure le plus grand nombre de participants permet de donner plus de poids et de légitimité au collectif, en montrant que les citoyens « ordinaires » ne sont pas seulement présents lors des manifestations, mais qu'ils sont également les acteurs de l'organisation du mouvement. Du côté des citoyens, participer aux prises de décisions du collectif a souvent été un élément moteur de leur implication dans le mouvement et dans la mise en œuvre des actions décidées collectivement. Les entretiens effectués avec les membres du collectif initialement les moins politisés - et qui parfois n'ont jamais connu d'autres expériences d'engagement - témoignent du fait que le fonctionnement démocratique et horizontal des assemblées a séduit et encouragé la poursuite de l'engagement :

« - Catherine : Moi j'avais envie aussi de savoir ce qui se passait dans ces réunions, comment c'était structuré [...] J'étais un peu perdue au début, mais la sensation que j'ai eu, je m'en rappelle bien après... j'étais quand même un peu subjuguée par ce qui se passait dans ces réunions, parce que c'était très horizontal, tout le monde pouvait parler, on ne sentait pas qu'il y avait des chefs, je trouvais que la parole, la participation, la démocratie fonctionnait bien, un truc que j'avais jamais rencontré.

- *Vous aussi ?*

- Jean-Paul : Oui c'est vrai qu'on a été agréablement surpris... Moi c'était un peu pareil, j'ai vu qu'il y avait un mode de fonctionnement simple : horizontal, sans chef qui décide et d'autres qui exécutent, ça c'était bien, et vraiment un groupe sérieux de gens qui ont vraiment les pieds sur terre et pas des allumés qui partent dans tous les sens. Il y avait vraiment une base solide. »¹

Pour éviter que les citoyens non militants se retrouvent dans une simple position de spectateurs des débats et décisions entre militants plus expérimentés, des règles sont rapidement adoptées au sein du collectif. Loin de débats « sauvages » et indisciplinés, j'ai au contraire assisté à des formats de délibération strictement réglementés. Les réunions sont basées sur un important cadrage du débat grâce à un animateur, secondé par un modérateur qui organise les tours de parole. Le respect des prises de parole de chacun est assuré grâce à un langage gestuel permettant d'exprimer accords ou désaccords sans perturber la prise de parole. Ce sont notamment les membres des Alternatifs qui ont œuvré à instaurer ces

¹ Entretien avec Jean-Paul et Catherine, membres d'un collectif local, 20-06-2013.

pratiques de régulation issues d'une culture politique autogestionnaire, censées favoriser l'inclusion de tous et la dynamique collective. C'est par exemple l'un d'entre eux qui a transposé au sein du collectif le langage par geste qu'il avait observé quelques mois plus tôt en participant aux assemblées des Indignés espagnols. Ce sont également les Alternatifs qui œuvrent à instaurer la technique des tours de parole, que j'ai observé non seulement au sein des assemblées du collectif mais également dans les ateliers organisés à l'occasion du forum sur la transition énergétique. Elle consiste à organiser les prises de parole sur un sujet grâce à un participant chargé de noter le nom des personnes levant la main pour signifier qu'elles souhaitent s'exprimer. Les noms sont inscrits sur une liste et chacun attend alors son tour pour parler. Selon leurs initiateurs au sein du collectif, cette technique permet d'éviter les dialogues entre groupes restreints de participants, mais a également une fonction dans la dynamique de discussion : chacun attendant son tour a le temps de formuler son propos en intégrant ce qui a déjà été dit, et en veillant à ne pas répéter les propos précédents. Cela contribuerait à des interventions plus constructives que celles qui seraient effectuées « sur le vif », en réaction immédiate aux propos des autres participants. Quelquefois, les Alternatifs tentent d'adjoindre à la règle des tours de parole une consigne encore plus contraignante censée palier les inégalités de prise de parole entre hommes et femmes¹ : la technique dite de « la fermeture éclair ». Lorsque les personnes lèvent la main pour s'inscrire dans le tour de parole, la personne chargée de dresser la liste des orateurs doit veiller à une alternance homme/femme : même si plusieurs hommes lèvent la main à la suite, si une femme souhaite parler, elle est automatiquement intercalée entre deux hommes, et vice versa.

Mouvements sociaux et inégalités hommes/femmes

Une mobilisation collective est effectivement l'occasion d'observer des inégalités de ressources politiques entre hommes et femmes, et une distribution genrée des rôles : « les rapports sociaux de sexe imprègnent en profondeur tous les mouvements sociaux » (Kergoat, Imbert, Le Doaré, Senotier, 1992, p. 122). Une expérience militante peut cependant parfois être l'occasion d'une prise de conscience des rapports de domination liés au genre, même si rares sont les travaux qui le suggèrent, comme l'écrit Olivier Fillieule (2009b, p. 70)². Aujourd'hui, la généralisation d'un discours égalitaire invite désormais les acteurs à penser le genre dans l'action collective : « Les militant·e·s ne peuvent plus éviter, comme par un passé récent, de s'interroger sur l'inégalité des sexes. Le

¹ Le féminisme constitue l'un des quatre piliers de ce parti politique.

² Celui-ci cite tout de même le travail de Robert Connell (1987) sur la manière dont l'engagement au sein du mouvement environnemental australien des années 1980 a pu modifier les représentations des rapports de genre chez les militants.

discours a changé [...], tous les groupes veulent se parer des attributs de l'égalité, ou du moins, aucun ne tient à être accusé d'inégalité. C'est vers cette ouverture "théorique", "principielle", que nous portons nos espoirs » (Roux, Perrin, Pannatier, Cossy, 2005).

Des efforts sont ainsi effectués au sein du Collectif 07, *a minima* en affichant des principes de parité, notamment celle du porte-parolat, et parfois en tentant de mettre en œuvre cette technique de prise de parole dans les délibérations. Mais dans les faits, les porte-paroles successifs ont toujours été des hommes, bien que les Alternatifs aient continuellement insisté pour un duo homme/femme, et la méthode de la « fermeture éclair » a rencontré de fortes réticences au sein du collectif. En témoignent les propos de Rémi, militant au parti des Alternatifs dans lequel cette méthode est généralement d'usage dans les débats internes :

« - On a essayé à certains moments mais c'était compliqué, parce qu'en fait les femmes demandaient moins la parole donc il y avait plutôt quatre hommes qui parlaient et une femme. On s'est peut-être pas suffisamment bagarré pour que ça s'instaure mais on l'a énoncé à plusieurs reprises...

- *Quelles étaient les réactions ?*

- Des réactions de femmes justement, qui disaient "mais pourquoi cette contrainte ?" »¹

La volonté de gérer les prises de parole est donc très importante dans la plupart des espaces de débat observés. Certaines pratiques invitent même les participants à visualiser physiquement la circulation de la parole, et ses éventuelles monopolisations, par exemple lorsqu'est utilisé un bâton symbolisant la parole que l'on fait circuler parmi les participants qui souhaitent s'exprimer. À travers cette technique dite du « bâton de parole », seule la personne qui détient le bâton a le droit de s'exprimer, et ne peut être interrompue par un autre participant. Les animateurs qui l'utilisent lui attribuent des vertus importantes en terme de respect de la parole et de développement d'une capacité d'écoute de l'autre : « Souvent les gens prennent ça comme un micro, et comme ils sont seuls à avoir le droit de parler, ça donne une condition d'écoute extraordinaire à cinquante ou même cent personnes »². Comme le constate Héloïse Nez pour les assemblées des Indignés espagnols, cette « formalisation de méthodes délibératives » répond à une volonté d'horizontalité et d'inclusion de tous dans les prises de décision³, et « vise à éviter les tentatives d'accaparement du pouvoir et la production de hiérarchies au sein du mouvement » (2012, p. 84). Pour ceux qui connaissent par ailleurs d'autres formats de débat et de prise de décision au sein d'associations ou de toute autre

¹ Entretien avec Rémi, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 03-04-2014.

² Entretien avec André, membre de Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et du Collectif 07, 14-06-2013.

³ Pour une analyse stimulante de l'« air de famille » entre mouvement sociaux et dispositifs participatifs, voir le travail de Julie Le Mazier (2014).

organisation, l'expérience au sein du Collectif 07 est parfois surprenante, comme le relate par exemple Justine, membre d'une association socioculturelle dans sa commune :

« Il y a une très belle écoute des uns des autres, personne ne s'interrompt, personne ne s'engueule. C'est étonnant parce que c'est pas ce à quoi on est habitué généralement quand il s'agit quand même de prendre des décisions, de réfléchir, il y a souvent des problèmes d'égo ou de personnes qui veulent imposer leur point de vue, qui crient plus fort que les autres, tandis que là non. Bon c'est vrai qu'il y a quelqu'un qui fait l'arbitre, qui donne la parole, un animateur... Dans mon association ça parle de manière plus vive, plus spontanée, il n'y a pas vraiment de donneur de parole. Là au départ ils avaient instauré un langage des mains par exemple [...] C'est agréable, peut-être plus pour les femmes d'ailleurs, le fait que ce soit... Peut-être que je dis ça en tant que femme, mais ne pas avoir l'impression que c'est violent, qu'il y ait des agressions personnelles ou autre... C'est sûr que c'est très apaisé quoi. »¹

Les pratiques délibératives auraient donc des vertus inclusives non négligeables pour les individus éprouvant habituellement les effets des rapports de domination, comme ceux liés au genre ou à l'origine sociale.

Les entretiens montrent que ces pratiques ont fait l'objet d'un apprentissage collectif au fil du mouvement, puisqu'elles semblent désormais faire partie des habitudes, comme le relève le directeur de Polénergie Ardèche :

« J'ai l'impression que le côté que je connaissais il y a trois-quatre ans – la prise de parole intempestive, le manque d'attention au fait que d'autres que moi pourraient s'exprimer – ça tend à disparaître, il y a une sorte de discipline collective qui est en train de s'acquérir et de se mettre en place [...] Et il y a une pénétration des nouveaux outils à la mode : la Scop Le Pavé, L'Orage, le débat mouvant, le porteur de parole et compagnie... ce sont des choses qui sont arrivés sur le territoire, ce n'est pas à cause des gaz de schiste mais il y a une concomitance [...] Du coup maintenant c'est assez admis, le fait que quand on va faire une réunion on ne va pas forcément la faire avec une circulation de la prise de parole mains levées, micro... mais qu'on va utiliser un jeu de cartes, un tableau, des Post-it... ça passe dans les pratiques. »²

Au delà de cet effet de diffusion de pratiques délibératives issues des mouvements d'éducation populaire, l'apprentissage de la participation au sein du mouvement s'effectue aussi au contact d'individus politisés ayant déjà connu d'autres expériences de mobilisations sociales voire de collectifs pluralistes. Les militants des Alternatifs jouent par exemple un rôle central dans cet apprentissage. Voici ce qu'en dit notamment François, jeune militant au sein d'une association environnementale locale qui n'avait cependant pas encore connu d'expériences de mobilisations collectives :

¹ Entretien avec Justine, membre d'un collectif local, 24-06-2013.

² Entretien avec Jonathan, directeur de Polénergie Ardèche et membre du Collectif 07, 18-06-2013.

« Ce qui était bien dans le collectif, c'est que vu qu'il y avait des structures syndicales et politiques, il y avait des gens qui avaient un bagage, une vraie culture politique par rapport à ça. C'était pas la première fois qu'ils montaient des collectifs, qu'ils travaillaient avec la société civile, du coup ils avaient des billes, l'expérience, et les gens comme moi qui débarquaient un peu là-dedans en ont bien profité. Ça s'est construit au fur et à mesure, on n'a jamais ressenti ça comme quelque chose qui tombait d'en haut mais bien comme quelque chose d'horizontal, proposé, débattu et décidé. »¹

Tout comme dans de nombreux formats de débat expérimentés au sein du mouvement, les participants sont invités à adopter des attitudes délibératives davantage qu'agonistiques, contribuant ainsi à un processus plus général d'éducation du débat, voire de « disciplinarisation » (Neveu, 2011).

On est donc ici bien loin de débats publics « spontanés » et « ingérables ». Ils semblent au contraire « domestiqués », à tel point que parfois, le souci d'inclusion et de bonne tenue de la délibération rend moins visible la dynamique d'argumentation/contre-argumentation habituellement attendue dans de tels espaces. C'est notamment le cas avec la technique des tours de parole qui m'a amené à observer lors des réunions mensuelles du Collectif 07 des situations de débat insolites où le cinquième intervenant réagit au premier après trois autres intervenants : même si le cinquième intervenant a levé la main à la suite du premier pour réagir à ses propos, le modérateur ne l'autorise à prendre la parole qu'après les trois autres volontaires à la prise de parole, inscrits avant lui sur la liste. Cela permet d'éviter les effets de réaction immédiate (« à chaud ») aux arguments d'un tiers, qui pourraient porter atteinte au climat apaisé des discussions. Mais dans le même temps, cela porte préjudice à la dynamique délibérative puisque lorsqu'un locuteur prend la parole pour énoncer son point de vue, il n'a pas accès aux réactions immédiates des autres participants (sauf *via* le langage par geste). Voici ce qu'en dit Justine, qui reconnaissait précédemment les atouts inclusifs de ces pratiques délibératives - notamment en tant que femme - et qui ici relève leurs limites :

« Personne ne rebondit instantanément, parce que chacun apporte son petit grain de sel au sujet en question, la discussion est alimentée par les uns et les autres... Donc forcément on est amené à réagir à ce que l'un ou l'autre aura dit, c'est à dire déjà dans le passé, c'est pas une réaction tout à fait spontanée, immédiate, ça ne peut pas l'être, puisqu'il faut demander la parole. ce qui fait qu'on peut avoir l'impression qu'il y a certains problèmes qui sont du coup un peu éludés, ou que lorsqu'on dit quelque chose... Ça m'est arrivée de dire quelque chose et de ne pas avoir de réaction

¹ Entretien avec François, membre de Vigi-Nature et du Collectif 07, 02-07-2013.

immédiate, du coup on ne sait pas trop ce que les autres peuvent en penser... C'est la limite de cette façon de débattre. »¹

Construire des propositions collectives : les ateliers-débats sur l'énergie

L'incitation à prendre part à la délibération pour la construction de propositions collectives s'observe au sein d'autres espaces de débat, dont certains ont des formats peu habituels pour la plupart des participants. Lors du forum citoyen « Oui à la transition énergétique et écologique », ces derniers sont par exemple « mis au travail » au sein d'ateliers-débats, portant sur l'utilisation locale du bois-énergie, sur la précarité énergétique, ou encore lors d'un atelier de prospective énergétique appliquée à l'Ardèche. Ce dernier est basé sur une recherche action menée conjointement par des chercheurs en géographie d'une antenne délocalisée de l'Université de Grenoble et Polénergie Ardèche². Pour les animateurs de cet atelier, il s'agit de mettre les participants en situation de travail collectif pour l'identification de *scenarii* énergétiques souhaitables. Ces ateliers-débats sont envisagés comme de véritables ateliers de travail dans lesquels les participants sont invités à construire une réflexion collective et à élaborer des propositions concernant les enjeux débattus. Je présente ici les principes de déroulement et d'animation de trois de ces formats de débat :

« Et les forêts ? Piste d'utilisation locale du bois-énergie »

Cet atelier-débat est organisé et animé par un bénévole de la FRAPNA Ardèche en charge du projet « Vieilles forêts d'Ardèche ». Il consiste tout d'abord à recueillir les « représentations initiales » des participants en organisant un tour de parole où chacun est invité à répondre à la question suivante : « Pour quelle(s) raison(s) le sujet de la forêt en Ardèche est important pour vous ? ». La séance se poursuit avec quatre interventions courtes d'acteurs de la gestion forestière, à chaque fois suivies d'échanges avec les participants. La dernière partie de l'atelier consiste à mettre au travail les participants en les invitant à rédiger de manière individuelle jusqu'à trois propositions d'actions ou de projets prioritaires à mettre en œuvre en matière de gestion forestière.

« 2042 : Quelle Ardèche pour après-demain ? »

Davantage participatif, cet atelier est préparé et animé par des géographes du Cermosem et des salariés de Polénergie. Cinq scénarios du futur énergétique de l'Ardèche sont présentés aux participants (« *Greenland* : la croissance verte », « *Petroland* : la production d'énergie fossile », « *Jardiland* : le statu quo énergétique », « *Island* : la sobriété choisie », « *Underland* : le chaos énergétique »)³. Les participants sont ensuite invités à travailler en petits groupes de cinq à six personnes, chacun des groupes devant parvenir à un accord collectif concernant le scénario le plus souhaitable pour l'Ardèche.

¹ Entretien avec Justine, membre d'un collectif local, 24-06-2013.

² Sur cette recherche, cf. chapitre 4, partie 4.1.2.

³ Pour un aperçu de la manière dont ces scénarios avait été préalablement élaborés, voir l'article de Joseph Bourez, Lucas Durand, Pascal Mao et Nicolas Senil (2013).

Pour cela, les participants disposent de neuf « enjeux transversaux » (volontarisme, concertation, solidarité, économie, innovation, production, consommation, environnement et rapport aux autres) à partir desquels construire leurs arguments. Pour chacun des groupes, les débats font l'objet d'une régulation et d'une prise de note de la part d'un animateur.

« Lutte contre la précarité énergétique : habiter un logement économe doit cesser d'être un luxe ! »

Cet atelier-débat est préparé et animé par deux salariés d'Espaces-info-énergie : Polénergie (Ardèche) et le Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables (CEDER, Drôme). Tout d'abord, une première séquence d'information sur la précarité énergétique en France est effectuée sous forme de « quiz » avec les participants. Ensuite, ceux-ci sont invités à un jeu de rôle leur proposant, par groupes de six à sept personnes, d'incarner alternativement un groupe de citoyens, un conseil municipal de village, et le gouvernement. Chacun des groupes doit répondre aux questions suivantes :

- Groupe de citoyens : « Chaque année, la part de la facture énergétique dans votre budget familial augmente et la situation devient intenable. Que faites-vous déjà, et envisagez-vous de faire, pour y remédier à la maison et dans vos déplacements ? »

- Conseil municipal : « Vous êtes l'équipe municipale de votre commune et vous constatez une très forte augmentation du nombre de demandes d'aides financières des habitants pour régler leurs factures d'énergie. Quelles mesures proposez-vous de mettre en place ? »

- Gouvernement : « Après un vaste remaniement ministériel, vous faites partie de l'équipe du ministère de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Devant l'urgence écologique et sociale de la situation, votre mission est simple : faire en sorte de rendre les 28 millions de résidences principales du pays décentes et économes en énergie. Vous avez carte blanche et disposez du plus gros budget du gouvernement. Quel programme mettez-vous en place ? »

Les groupes constitués changeant de rôle toutes les vingt minutes, tous les participants sont amenés à proposer des réponses pour les trois types de position. Pour finir, les rapporteurs de chacun des groupes présentent et soumettent à débat les résultats de leurs réflexions collectives.

Ces outils participatifs de débat invitent donc les participants à construire eux-mêmes la discussion sur l'enjeu plutôt qu'à écouter des interventions d'experts ou d'acteurs, même si ceux-ci sont également parfois sollicités. Pour le directeur de Polénerie, qui a fortement contribué à impulser le choix de ces formats, ceux-ci ont pour but de placer les participants dans des postures inhabituelles de délibération collective. Ainsi, les acteurs associatifs ou les militants qui ont, la plupart du temps, déjà construit leur propre jugement par rapport aux enjeux débattus, sont incités à jouer le jeu de la délibération. Ceux-ci ne sont effectivement pas invités à adopter les mêmes postures que dans d'autres formats plus classiques de débats davantage pensés sous forme de tribunes dans lesquelles l'activité de délibération collective n'est pas spécialement pensée :

« Ce qui a été intéressant, c'est que ces gens déjà mobilisés, pour au moins une partie des ateliers, on les a mis dans une configuration de travail. Et ça les a, je pense, interpellés. Typiquement, des gens venaient là parce qu'ils sont déjà sensibles, ils venaient entendre les discours des copains, éventuellement sur des sujets... par exemple le militant du réseau Sortir du nucléaire il allait à l'atelier sur le nucléaire pour faire la claque, pour remplir la salle, pour soutenir les copains, et après il allait sur un autre atelier, pour se renseigner, pour voir... Je l'ai vu sur l'atelier sur le forestier, sujet auquel il est sensible, mais vis-à-vis duquel il n'est pas directement mobilisé, et il arrive sur un atelier où finalement on ne lui dit pas "tu vas écouter quelque chose", mais où on lui dit "au boulot ! qu'est-ce que vous, ensemble, vous en pensez ?". Et ça c'est intéressant. Je pense qu'il y a pas mal de gens qui ont retiré quelque chose de riche du fait qu'on les aient poussé à travailler ensemble sur un sujet [...] D'accord ils sont déjà sensibilisés, mais par contre, on les a mis dans des postures un peu nouvelles. »¹

Trouver des solutions consensuelles : le théâtre-forum

Si le théâtre-forum invite les participants à expérimenter le conflit, ils sont également des espaces où ces derniers en explorent les possibilités de sortie. Lorsque les spect'acteurs entrent sur scène, c'est dans l'objectif de proposer des alternatives « dans le sens d'une recherche de solution consensuelle »², selon la consigne de l'animateur. Quand les propositions peinent à satisfaire l'ensemble des protagonistes, ce dernier invite à en tester de nouvelles, jusqu'à parvenir à un compromis acceptable par tous. Les participants doivent donc dépasser le conflit qui a mené à la rupture du dialogue par le biais de l'argumentation de leurs points de vue, mais aussi en tentant de concilier des positionnements à l'origine opposés. En effet, les propositions des spect'acteurs s'orientent majoritairement vers la recherche de coopération plutôt que vers la poursuite du conflit, répondant ainsi à la consigne de l'animateur. Dans cet atelier qui a duré deux heures, neuf participants sont entrés sur scène pour proposer des alternatives au cours de l'histoire et sortir de la situation conflictuelle. J'en recense ici quelques unes :

1. Lors de la scène de la réunion, un spectateur propose de prendre la place de M. Delarue pour faire en sorte que la situation de M. Yaka, locataire au revenu modeste, soit prise en compte alors que Mme Duvert envisage déjà une réévaluation des loyers après le changement de la chaudière. Le spect'acteur propose au contraire de demander aux propriétaires de reverser une partie des loyers perçus dans un fond commun pour le financement des travaux. Devant les réticences de M. et Mme Devert, il n'obtient cependant pas gain de cause et s'emporte contre ces derniers, qu'il traite d'égoïstes. Mme Duvert s'emporte alors aussi et quitte la réunion.

¹ Entretien avec Jonathan, directeur de Polénergie Ardèche et membre du Collectif 07, 18-06-2013.

² Compte-rendu d'observation du théâtre-forum « Énergie en scène - La copropriété », Forum citoyen « Oui à la transition énergétique et écologique », Villeneuve de Berg, 13-04-2013.

2. Lors de la scène de la réunion, un participant propose de prendre la place de M. Devert, considérant que celui-ci n'exprime pas assez ce qu'il pense du problème. Après que M. Delarue ait relayé la proposition de chaudière à bois de Cerise, ce spect'acteur prend la parole pour dire qu'il trouve cette idée intéressante, et tente de convaincre sa femme en argumentant sur le fait que le bois est la ressource énergétique la moins chère que l'on puisse trouver. Mme Devert, surprise par l'intervention de son mari, semble prendre cette proposition plus au sérieux que lorsqu'elle était relayée seulement par M. Delarue. Elle clôt la réunion en disant qu'elle va se renseigner et y réfléchir.

3. Lors de la scène de la fête des voisins, une participante propose de prendre la place de Cerise qu'elle juge trop agressive, trop violente. Lorsque Mme Duvert évoque la possibilité de climatisation que permettrait la pompe à chaleur collective, la spect'actrice choisit de ne pas s'emporter contre cette dernière mais plutôt de lui expliquer de manière calme et rationnelle pourquoi la climatisation ne lui apparaît pas comme une priorité. Cette proposition a l'avantage de ne pas conduire à la rupture du dialogue entre les deux protagonistes, même si celles-ci ne se sont pas mises d'accord sur une solution au problème.

4. Lors de la scène de la fête des voisins, un participant prend la place de M. Yaka pour proposer de ne pas changer la chaudière mais d'engager des travaux de rénovation pour une meilleure isolation thermique du bâtiment, arguant d'une possibilité de crédit d'impôt pour ce type d'initiatives.

5. Enfin, une dernière proposition d'alternative est proposée par un participant qui a souhaité prendre la place de M. Yaka lors de la fête des voisins, pour que celui-ci soutienne la proposition de chauffage au bois de Cerise. Inventant à M. Yaka la profession d'ouvrier forestier, il propose de trouver lui-même le bois pour la chaudière et de prendre en charge la coupe pour la copropriété. Cela lui permettrait en outre d'amener un nouveau client à son entreprise. Cette solution arrange tout le monde, y compris Mme Duvert qui redoutait d'avoir à couper du bois. Cerise, qui aurait tout de même préféré une prise en charge collective de cette tâche, accepte la proposition de M. Yaka car elle permet à ce dernier, en situation précaire, de trouver un autre client.

Confrontés à une situation bloquée, les propositions des spect'acteurs vont donc dans le sens de la poursuite du dialogue entre les personnages et la recherche de conciliation. Transformant un comportement violent en attitude coopérative, un silence en expression d'un point de vue, ils construisent une situation délibérative permettant d'explorer des sorties possibles du conflit qui oppose les protagonistes. Il est possible de repérer ici une dynamique d'apprentissage collectif par l'expérience, c'est-à-dire selon une logique d'essais-erreurs¹ : les solutions sont testés et rejetées si elles conduisent à la poursuite de la rupture du dialogue (c'est le cas de la première retranscrite ci-dessus), adoptées si elles conduisent à son rétablissement sans pour autant mener à un accord collectif (c'est le cas de la troisième

¹ Je reviens plus en détail sur cette modalité d'apprentissage dans le chapitre 7, partie 7.2.2.

proposition), et adoptées définitivement si elles conduisent à un compromis acceptable par tous (c'est le cas de la dernière proposition). La dernière proposition restituée ci-dessus est effectivement celle qui clôt la séance : un compromis est finalement trouvé par le groupe à l'issue de plusieurs tentatives de conciliation. La proposition a effectivement l'avantage de prendre en compte les préoccupations de chacun des protagonistes, qui sont aussi amenés à faire quelques concessions vis-à-vis de leurs volontés initiales.

6.1.2. Apprendre à délibérer par l'autogestion

L'analyse montre que d'une manière générale, l'apprentissage de la délibération s'effectue au sein d'espaces régulés dans lesquels les participants sont accompagnés par des animateurs veillant à la distribution équitable de la parole et incitant à s'accorder collectivement. Cependant, il existe également dans les deux cas des moments où les participants sont davantage livrés à eux-mêmes dans leurs activités délibératives, à la fois dans la définition des contenus de leurs discussions, mais aussi dans l'animation de celles-ci, et jusque dans la rédaction des issues de leurs échanges. Ces moments où les animateurs se font moins présents ne sont cependant pas des « angles morts » non souhaités par ces derniers et qui leur échapperaient, mais sont au contraire encouragés pour susciter l'autonomisation voire l'autogestion des groupes dans la menée de leurs discussions, délibérations et prises de décision collectives. Dans un premier temps je propose d'apporter un éclairage sur les moments où les participants sont amenés à prendre eux-mêmes en main la gestion de la « communauté débattante » (Bouvier, 2007), en s'improvisant animateurs, ou encore en prenant part aux règles de délibération lorsqu'ils les jugent incomplètes ou insuffisantes. Dans un second temps, je montre comment l'idéal d'autogestion est parfois mis en pratique dans la rédaction des issues des débats, avec néanmoins des différences notables entre les deux cas.

Apprendre à gérer la « communauté débattante »

La conférence de citoyens : mobiliser les savoir-faire participatifs

J'ai précédemment montré que la procédure ainsi que l'animation de la conférence de citoyens répondent à une volonté forte d'encadrement et d'accompagnement des participants, d'une part pour répondre à l'objectif d'une inclusion de tous dans les discussions, d'autres part pour permettre à tous d'entrer dans un processus de construction collective en adoptant successivement des postures définies par les animateurs. Cependant, les animateurs prévoient

également plusieurs moments pendant lesquels les participants sont livrés à eux-mêmes pour l'animation et la régulation de leurs discussions. Les séances de travail en sous-groupes (de quatre personnes) ne sont par exemple pas systématiquement encadrées par les deux animateurs. Ces moments où l'animation se fait moins présente encouragent certains participants à prendre le relais des animateurs, favorisant ainsi l'autonomie du groupe dans la menée des débats. Ceux disposant de savoir-faire participatifs acquis au cours de leurs expériences professionnelles peuvent alors les mettre à profit pour encourager la prise de parole de participants discrets ou encore pour assurer une prise de parole équitable. C'est notamment le cas de Marie, formatrice auprès de professionnels utilisateurs de produits phytosanitaires, notamment d'agriculteurs (cf. chapitre 3, partie 3.1.3.) . Disposant de savoir-faire en ingénierie de la formation et de la pédagogie, elle seconde parfois les animateurs, notamment lors des séances de travail en groupes restreints. C'est par exemple elle qui prend à cœur de jouer le rôle de « conciliatrice » en tentant d'intégrer les préoccupations de Georges, bien qu'elle soit personnellement défavorable à la maïsiculture intensive. Dans l'entretien effectué avec elle à la suite de la démarche, elle évoque effectivement ce moment où elle a tenté d'intégrer les préoccupations de Georges face aux demandes de transformation des pratiques agricoles :

« On parlait beaucoup d'arrêter les agricultures polluantes, etc. Mais je pense que pour [Georges], et je crois que j'ai aussi un peu insisté sur cette idée, c'était important de dire "tout en assurant la pérennité de l'entreprise agricole". Donc même s'il n'était pas très d'accord, le fait de rajouter ça dans l'avis comme idée, ça lui convenait, et moi je pense que c'était important de le préciser. »¹

Elle est surtout un soutien important pour d'autres participants qui ont davantage de difficulté à s'exprimer à l'oral, notamment Paul, alors au chômage depuis dix ans et ayant peu l'habitude de ce type d'exercice. Placée par hasard à ses côtés dès le début de la procédure, Marie l'aide souvent à préciser son argumentation lorsque celui-ci intervient, l'invitant parfois à illustrer son propos par des exemples, ou faisant des liens avec des arguments avancés par d'autres participants. D'une manière générale, c'est l'ensemble des participants qui sont amenés à assurer l'animation des discussions lorsque celles-ci doivent se mener en petits groupes. Les travaux en sous-groupe sans animateur nécessitent également que les participants prennent en charge la prise de note des débats, mais aussi la restitution de ceux-ci.

¹ Entretien T2, Marie, participante à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

Les animateurs interviennent par contre pour assurer, dans l'idéal, un certain roulement dans les fonctions de preneur de note et de porte-parole des groupes.

Mettre en œuvre l'idéal d'autogestion : l'exemple du forum-ouvert

Au cours de la mobilisation ardéchoise, les mêmes encouragements à l'autonomisation des groupes dans l'animation ont-ils été observés ? Le forum ouvert, l'un des derniers formats de débat expérimenté par le Collectif 07, témoigne d'une volonté de donner une grande liberté aux participants dans la définition du contenu des discussions collectives. Avant d'entrer dans la description et l'analyse du forum ouvert observé en Ardèche, je donne ici quelques éléments permettant de comprendre le contexte d'apparition et d'utilisation de cet outil d'« intelligence collective ».

Actuellement, seules des informations issues du monde associatif ou du monde de l'entreprise sont disponibles, le forum ouvert semble ne pas avoir encore attiré l'attention des chercheurs. Les différentes sources situent l'élaboration de cet outil au milieu des années 1980, par Harrison Owen, initialement à destination du monde de l'entreprise (en France, le premier forum ouvert serait celui organisé par le groupe hôtelier Accor en 1991). Mais le forum ouvert s'adresse à toute organisation ou groupe souhaitant initier une réflexion collective et des propositions d'actions concrètes, et s'est depuis considérablement développé, aussi bien en entreprise qu'au sein d'organisations publiques. Son fonctionnement repose sur l'auto-organisation des participants dans la détermination du contenu de leurs discussions, dans l'animation de celles-ci, et dans la rédaction de leurs compte-rendu. Il a généralement comme objectif final l'identification de futures actions concrètes et l'engagement des participants dans leur mise en œuvre. En 2012, un *Livre blanc sur le forum ouvert*¹ regroupant plusieurs contributions de praticiens en détaille le fonctionnement et les objectifs. On y retrouve les vertus généralement attribuées aux pratiques du *new (public) management*, par exemple l'« incitation au *leadership* partagé et à la responsabilisation » (p. 13), « la gestion des relations [...], la gestion des conflits, la promotion de la paix et la mobilisation communautaire » (p. 35), et certains vont jusqu'à l'identifier à « un rite de guérison organisationnel » (p. 38). En France et au-delà du monde de l'entreprise, le forum ouvert a été

¹ Koehler C., 2012, *Livre blanc sur le forum ouvert*, en ligne : <http://www.forum-ouvert.fr/> (accès le 29-10-2014).

particulièrement expérimenté au sein du mouvement Colibris¹, notamment en 2011 et 2012 dans le cadre d'une campagne intitulée « Transformons nos territoires ». Là aussi, les vertus qui lui sont attribuées sont relativement similaires : « Le Forum ouvert favorise la transformation positive au sein des organismes, augmente la productivité, inspire des solutions innovantes, améliore la communication et accroît la coopération »². Des cabinets de consultants proposent aujourd'hui des formations à cette technique, associée à d'autres outils d'intelligence collective comme les *world café*. Le forum ouvert a également été utilisé lors de démarches participatives, par exemple en 2009 à Rennes, dans le cadre de la consultation de la population sur le Plan Climat-Energie Territorial (forum ouvert par ailleurs animé par Colibris). En 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a organisé un forum ouvert sur l'eau, animé par Médiation & Environnement et DialTer³. Plus récemment, en 2015, dans le cadre de la COP21, plusieurs forums ouverts « Sur le changement climatique et la biodiversité » ont été organisés par le CNRS et le Muséum national d'Histoire naturelle... avec le soutien de GDF Suez⁴.

Pour sa mise en œuvre au sein du Collectif 07, une professionnelle de la participation et des outils d'« intelligence collective », consultante en ingénierie participative et membre de la coopérative Oxalis⁵ a été sollicitée. Celle-ci avait par ailleurs animé le forum ouvert sur l'eau à Bordeaux en 2010 en tant que salariée de Médiation & Environnement, et a découvert pour la première fois le forum ouvert au sein du mouvement Colibris. La présence de cette professionnelle de la participation (sollicitée par le biais d'interconnaissances militantes au sein du réseau Colibris) est par ailleurs révélatrice de l'institutionnalisation et de la professionnalisation progressive du mouvement : les premiers animateurs de réunions publiques ou de débats étaient davantage recrutés de manière informelle selon les compétences plus ou moins formalisées et certifiées des individus. La thématique générale du

¹ Colibris est une association créée en 2007 à la suite de Terre & Humanisme, fondée en 1994 par Pierre Rabhi dans l'objectif de développer et transmettre l'agroécologie. C'est en Ardèche du sud que se situe un haut lieu d'expérimentation et de formation à l'agroécologie : le Mas de Beaulieu. Pour en savoir plus : <https://www.colibris-lemouvement.org>; <http://terre-humanisme.org>.

² Extrait du site internet de Colibris, en ligne : <https://www.colibris-lemouvement.org/ensemble/evenements-animations/forum-ouvert>, accès le 23-10-2014.

³ Médiation & Environnement est un cabinet de conseil en environnement organisé en Scop qui conjugue études environnementales ou naturalistes et mises en œuvre de démarches participatives dans le domaine de l'environnement (<http://www.mediation-environnement.coop>). DialTer est également une Scop spécialisée dans la mise en œuvre de la concertation et de la médiation territoriale (<http://www.dialter.fr>).

⁴ Pour en savoir plus : <http://www.forumsouverts-cop21.fr>.

⁵ Oxalis est une SCOP d'entrepreneurs revendiquant « une volonté de travailler autrement, sans hiérarchie avec une implication plus forte des entrepreneur.e.s, en recherchant une rentabilité autre que financière », extrait du site internet d'Oxalis : <http://www.oxalis-scop.fr/>, accès le 17-10-2013.

forum ouvert, choisie par les membres de la commission « Réflexion » du collectif qui s'est chargé de son organisation, est la suivante : « S'interroger, s'organiser et agir face aux menaces actuelles ». L'objectif est d'initier une réflexion collective sur l'organisation interne du mouvement, de remotiver les troupes alors que le salarié de l'association quitte son poste :

« Le but, c'était de remobiliser au niveau des personnes actives au sein du Collectif 07, parce que plus le temps passe, et plus il y a un petit noyau qui fournit le travail, donc c'était un moyen de remobiliser des gens et de sensibiliser les gens au travail du collectif. »¹

Les initiateurs du forum ouvert attendent donc principalement que les discussions se portent sur des questions d'organisation du collectif. Pourtant, le fonctionnement même du forum ouvert laisse une grande liberté aux participants dans le choix des thématiques des ateliers :

Une centaine de participants assis en cercle autour d'un espace central écoutent la « facilitatrice » présenter le déroulement du forum ouvert et son objectif : élaborer des propositions collectives pour « s'interroger, s'organiser, agir face aux menaces actuelles ». Elle invite chacun à être initiateur d'un sujet, en l'inscrivant sur un papier. Les personnes volontaires pour initier un sujet viennent l'énoncer à haute voix au centre du cercle avant d'aller le placer sur la « place du marché ». Une vingtaine de sujets sont énoncés, en voici quelques uns :

- « Faire nous-mêmes plutôt que de se laisser imposer »
- « Quelles actions d'information auprès du grand public pouvons-nous imaginer ? »
- « Situation du Collectif 07 vis-à-vis des partis ou mouvements politiques »
- « Vie des collectifs locaux, moments de convivialité et réunions »
- « Expertise citoyenne : opportune ou pas ? »

Quelques initiateurs se mettent d'accord pour regrouper des sujets relevant d'une thématique proche, regroupent leurs papiers tout en les accolant d'une indication d'horaire et de lieu. Les participants disposent de quatre indications d'horaires pour placer leurs ateliers : 11h, 14h, 15h30 et 16h30. Ceux réagissant le plus vite placent leurs ateliers de préférence dans les deux premiers créneaux horaires, ne laissant que peu de choix aux derniers participants proposant des ateliers, qui doivent alors se placer en fin d'après-midi. Les participants choisissent ensuite les thématiques qui les intéressent et notent les indications de lieu et d'horaire.



¹ Compte-rendu d'observation de la réunion de la commission « Réflexion » du Collectif 07, 05-07-2013.

La mise en marche des ateliers est ensuite entièrement laissée à l'initiative des participants ayant proposé les sujets. Ce sont eux qui doivent identifier et organiser le cadre de discussion, en affichant de manière visible quel sujet sera débattu à tel endroit, et, selon les consignes de la facilitatrice, veillant à ce que chacun puisse être « là et bien là » : « si vous êtes dans un endroit où il y a trop de soleil, trop de vent, pas assez de place, trop de bruit, enfin si ça ne convient pas tout à fait, n'hésitez pas, prenez le *paperboard*, les chaises, et allez vous installer ailleurs ». Progressivement les lieux de discussion se remplissent, de manière inégale suivant l'attractivité des sujets, et suivant les horaires de démarrage prévus.



Les quelques participants contraints à placer leurs ateliers en fin d'après-midi ne recueillent effectivement pas une grande adhésion. La diversité des thématiques proposée est grande et certains initiateurs se retrouvent seuls au lieu et à l'heure prévue pour l'atelier qu'ils ont initiés. C'est le cas de Julie, qui a proposé la thématique suivante : « Pour la sécurité alimentaire, les jardins familiaux », prévu à 15h30. Après avoir attendu seule à côté du panneau annonçant cet atelier depuis plusieurs minutes, elle finit par abandonner et rejoindre un autre atelier déjà commencé. Interrogée, elle me confie ne pas être spécialement déçue : « c'est la règle du jeu, ça n'a pas pris, c'est comme ça »¹.

La grande liberté laissée à l'auto-organisation des participants dans le choix des thématiques de discussions court enfin le risque de proposer des débats qui s'éloignent des objectifs des initiateurs du forum ouvert, puisque finalement la question de l'organisation interne du collectif n'a fait l'objet que d'un atelier (sur un total de quatorze), qui a regroupé une quinzaine de personnes, alors que c'était la principale question à traiter pour les initiateurs du forum ouvert. Certains participants, comme François, ont d'ailleurs regretté que le dispositif ne soit pas assez cadré et que la plupart des ateliers ne portent pas sur l'organisation et l'avenir du collectif :

« J'ai pas pris la parole une seule fois dans la journée, j'ai pas eu envie de parler parce que plein de fois j'ai trouvé que c'était à côté, c'est mon ressenti... Au début, quand elle

¹ Compte-rendu d'observation du forum ouvert organisé par le Collectif 07, Laurac, 30 juin 2013.

demande de faire des propositions pour constituer l'ordre du jour, ce que je trouve très bien, le fait de ne pas arriver avec un ordre du jour constitué mais que ce soit les gens qui le constituent c'est super, mais il y a eu plein de propositions complètement décalées par rapport à la journée. Les gens proposent "se nourrir localement", alors que le thème c'était l'avenir du Collectif 07 ! »¹

Cette technique de débat repose bien sur des principes d'autonomie et d'autogestion du groupe débattant, qui définit lui-même non seulement les contenus soumis à discussion, mais qui prend également en charge la régulation des prises de parole, qui assure la prise de notes et qui fait lui-même les comptes-rendus de discussion. Le facilitateur y joue volontairement un rôle secondaire, invitant à l'auto-organisation du groupe, et allant parfois jusqu'à s'effacer complètement². La facilitatrice interrogée à l'issue du forum ouvert conçoit ainsi son rôle :

« C'est de créer un cadre dans lequel les gens se sentent en sécurité. Le cadre est à la fois physique, mais c'est aussi une architecture invisible, par les consignes. L'idée c'est de mettre les gens en sécurité pour qu'ils soient en capacité de proposer des choses librement, d'exprimer leurs talents, leurs compétences. Donc le premier principe c'est de poser le cadre, et une fois que le cadre est posé, on laisse l'autogestion se faire, avec un pilier qui est extrêmement important dans le forum ouvert, c'est la loi de la mobilité. Cette loi elle fait que si l'autogestion à un moment donné ne fonctionne pas bien, si on sent que dans un groupe ça ne fonctionne pas super bien, chacun a la liberté de se lever et de partir. Donc c'est un mode de régulation extrêmement ouvert. »³

Une régulation effectivement tenue, qui donne aux participants une grande responsabilité dans la construction des cadres, des contenus et de la restitution des débats :

Au sein de l'atelier intitulé « Partis politiques et Collectif 07 : les influencer, les ignorer, les contester ? » auquel je me joins, l'un des deux initiateurs du sujet amorce la discussion alors que les participants s'installent :

« - Initiateur du sujet : Très souvent dans les partis politiques il y a un dévoiement qui fait que l'intérêt général est vite oublié. Et ça interroge parce que c'est un frein à la progression de l'opinion publique pour notre cause, parce qu'on a des partis au sein du collectif. Donc comment on se situe par rapport aux politiques ? Comment on fait ?

- Participante 1 : Je crois qu'il serait bien de définir les mots avant, on entend quoi par "politique" ?

- Initiateur : Je ne sais pas si c'est utile, moi le problème me paraît être celui du rapport du mouvement citoyen à la politique politicienne.

- Participante 1 : Mais il faut définir pour que tout le monde ait la même définition, ça facilite les choses au niveau de la compréhension.

- Initiateur : Oui ben c'est distinguer l'approche partisane... on va parler de parti ou de partisan quand on parlera de la politique politicienne, et de politique quand on parlera du mouvement citoyen. »

¹ Entretien avec François, membre de Vigi-Nature et du Collectif 07, 02-07-2013.

² Dans l'introduction au *Livre blanc sur le forum ouvert* (Koehler, 2012), l'inventeur du forum ouvert, Harrison Owen, écrit que « la principale vertu de ce facilitateur consiste à briller par son absence » (p. 4).

³ Entretien avec Camille, « facilitatrice » du forum ouvert, 17-10-2013.

L'ensemble des participants semble approuver et le débat peut démarrer. Mais cinq minutes après le début de la discussion, alors que seulement trois personnes échangent sur le sujet, un autre point de régulation est amené par un participant qui n'avait pas encore pris la parole :

« - Participant 2 : Excusez moi de faire un petit point d'ordre, mais si on ne distribue pas la parole c'est toujours les mêmes qui vont parler !

- Initiateur : Oui mais il faudrait que quelqu'un m'aide parce que moi je prends des notes, est-ce que quelqu'un voudrait distribuer la parole ?

- Participant 3 : Oui je vais le faire.

- Participant 2 : Et il faut parler plus fort parce qu'on ne s'entend pas du tout. »

Pendant la suite de l'atelier, la distribution des rôles permet à un plus grand nombre de personnes de prendre la parole, l'initiateur du sujet ainsi libéré de cette tâche se concentrant uniquement sur la prise de notes, et le modérateur s'assurant que tous puissent prendre part au débat. À l'issue du débat, et alors que l'assemblée diminue progressivement, un participant propose d'aller rédiger le compte-rendu de la discussion à la « salle des nouvelles ». Le rapport est directement imprimé et affiché sur « le grand journal » afin d'être visible aux yeux de tous.¹

Durant ce processus, la facilitatrice n'intervient qu'en soutien logistique dans la salle des nouvelles, elle « tient la maison », s'assurant de la stabilité du cadre tout au long de la journée, discutant avec des participants en pause entre deux débats, arrangeant les cercles de chaises ou encore passant le balai. À aucun moment elle ne passe voir les groupes de discussion : « Sinon tu auras toujours des questions si tu passes, là l'idée c'est qu'ils trouvent la solution eux-mêmes. Donc si tu n'es pas là ils trouvent la solution eux-mêmes, si t'es là ils te posent la question »². Les participants sont donc invités à s'autonomiser jusque dans l'animation, la résolution des impasses ou éventuels conflits et même la rédaction collective des issues de leurs échanges.

On retrouve également cette conception de l'apprentissage par l'autonomie ou l'autogestion³ lorsque, soucieux que le collectif perdure après son débat, le coordinateur explique paradoxalement sa volonté de s'effacer pendant quelques temps, afin de laisser les gens reprendre en main sa gestion :

« Je vais faire exprès de ne pas venir aux réunions pendant quelques mois, parce que sinon ça va me retomber dessus, pour qu'il y ait un peu une nouvelle habitude qui se mette en place. Je vais essayer de ne pas être trop présent, je serais là pour répondre aux questions pour faire le passage, mais je ne vais pas trop m'impliquer pendant quelques temps pour qu'il y ait un apprentissage de faire sans que je sois là. »⁴

¹ Compte-rendu d'observation du forum ouvert organisé par le Collectif 07, Laurac, 30 juin 2013.

² Entretien avec Camille, « facilitatrice » du forum ouvert, 17-10-2013.

³ Cette dimension de l'apprentissage sera développée dans le chapitre 7, partie 7.2.3.

⁴ Entretien avec Alain, coordinateur du Collectif 07, 11-06-2013.

Prendre en main la rédaction des issues des débats

Concernant la question de l'autonomisation des communautés débattantes, l'une des différences notables entre la conférence de citoyens et les débats observés au sein de la mobilisation réside principalement dans la prise en charge de la rédaction des issues du débat. Quel rôle y jouent les animateurs ? Prennent-ils eux-mêmes en main les compte-rendu des échanges, ou bien partiellement pour permettre une co-rédaction avec les participants ? Ou préfèrent-ils laisser les participants entièrement autonomes dans cet exercice ?

Les animateurs de la conférence de citoyens : des « co-rédacteurs » ?

Dans le cas de la conférence de citoyens, l'écriture n'est que partiellement confiée aux participants. J'ai précédemment précisé que les participants, lorsqu'ils sont amenés à travailler en sous-groupe, doivent désigner un preneur de note des échanges afin de pouvoir ensuite les restituer en séance plénière. Cependant, lors de cette restitution devant l'ensemble du groupe, se sont les deux animateurs qui assurent la prise de note sur des tableaux, afin de rendre visible auprès de tous le contenu des échanges. De même, ils ne demandent pas spécifiquement aux participants de prendre des notes pendant les débats ou pendant les auditions d'acteurs. Certains prennent eux-mêmes l'initiative de la prise de note personnelle, d'autres ne l'ont fait que rarement. Les animateurs souhaitent effectivement prendre en charge la fonction de secrétariat, considérant que l'écriture peut être un exercice contraignant pour ceux qui y sont peu habitués, surtout sous la forme de prise de notes. Ainsi, à l'issue du premier et du second week-end, deux documents synthétisant les discussions collectives sont rédigés par les animateurs à partir de leurs prises de notes et envoyés aux participants. Ceux-ci peuvent donc se dispenser de la prise de note pendant les séances tout en ayant la possibilité de se remémorer chez eux les principaux éléments discutés avant le second et le troisième week-end. Afin de les aider à se repérer dans ces synthèses, le premier document est par exemple conçu en trois points :

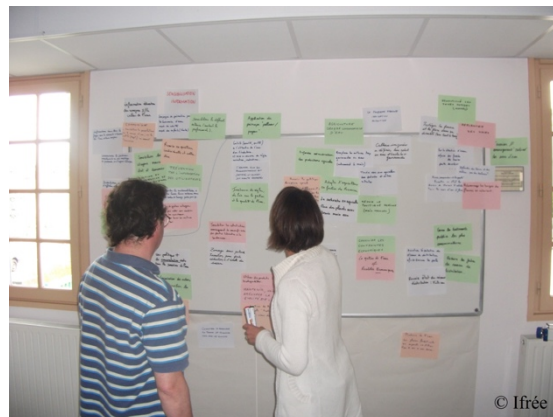
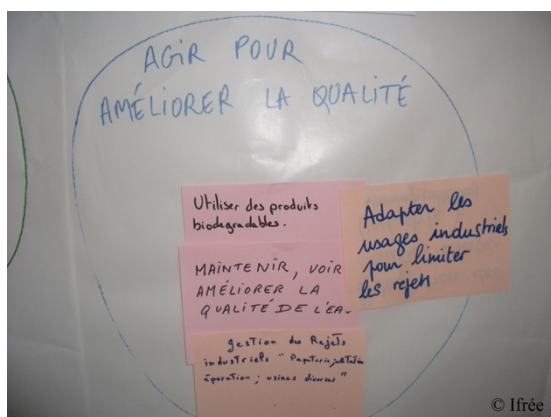
- « Vous avez relevé ce qui vous paraissait important »
- « Vous vous êtes questionné »
- « Vous avez exprimé des points de vue »

Le document envoyé ensuite à l'issue du second week-end synthétise les discussions des deux premiers week-ends en identifiant les principales thématiques abordées par le groupe.

C'est lors du dernier week-end que les participants sont en revanche amenés à prendre entièrement en main la fonction de rédaction. En effet, la rédaction collective de l'avis a été organisée comme suit :

Le samedi du dernier week-end est entièrement consacré à la rédaction collective de l'avis final. Le travail commence dès 9h avec un « métaplan » permettant de recueillir « toutes les idées, propositions, observations » qui viennent à l'esprit des participants à partir de la question du mandat. Ceux-ci disposent de 45 minutes de réflexion individuelle pour inscrire leurs idées sur des fiches (la consigne est stricte : une seule idée par fiche, sept mots ou trois lignes maximum). Les participants peuvent remplir autant de fiches qu'ils le souhaitent, mais ne sont pas non plus obligés d'être exhaustifs, selon les consignes de l'animateur : « le panorama pourra être complété en cours de route. Ne vous censurez pas, toute idée, réflexion, est bonne à prendre ».

Certains écrivent directement sur les fiches, d'autres replongent dans leurs notes. L'ambiance est studieuse. Guillaume, qui a été jusqu'à maintenant parmi les plus discrets des participants, remplit sept fiches. Georges qui a été au contraire un des participants les plus actifs à l'oral ne remplit qu'une seule fiche. Ensuite, les animateurs affichent toutes les propositions sur le mur tout en les regroupant par thématiques. Les participants contribuent au classement ainsi qu'à la formulation des thématiques. Marie propose par exemple de modifier l'intitulé d'une thématique formulée ainsi par un des animateurs : « Adaptation des pratiques agricoles aux contraintes de la ressource en eau ». Gênée par le terme « contraintes » et le fait de voir l'environnement comme tel, elle propose de lui substituer le terme de « disponibilités ».



Les participants sont ensuite invités à se diviser en trois groupes de quatre personnes. Les groupes se composent par affinités, s'installent autour des tables chacune équipée d'un ordinateur. Sur chacun des ordinateurs, les animateurs ouvrent une page vierge sur laquelle ils inscrivent trois des thématiques identifiées. Les groupes ont alors pour consigne de rédiger, pour chacun de ses trois thèmes « nos constats », « nos propositions ». Après cette première session de travail, les groupes changent de table et viennent prendre connaissance du travail du groupe précédent. Ils ont alors pour consigne de faire des compléments, d'interroger ou de réfuter ce qui a été précédemment écrit, mais l'interdiction de supprimer. On opère ce roulement une dernière fois afin que chacun des groupes ait pu travailler sur l'ensemble des thématiques. Le travail final consiste à revenir en groupe plénier pour valider un « premier jet », en approuvant collectivement les propositions, et en réglant ou notant

les éventuels désaccords entre participants. Les deux animateurs et moi-même assurons alors la prise de note des échanges.

Si le dernier week-end incite donc les participants à prendre eux-mêmes en main la rédaction des propositions collectives, je montre dans la partie suivante (cf. chapitre 6, partie 6.2.1) que les animateurs ont ensuite joué un rôle très important en tant que « co-rédacteurs » de l'avis final, à travers le travail de « traduction » effectué à l'issue de la conférence de citoyens.

La mobilisation : une plus grande autonomie

Pour ce qui est de la mobilisation ardéchoise, la rédaction des issues des discussions fait l'objet d'un traitement différencié selon les espaces de débat observés. Selon le principe de rotation des fonctions dans les assemblées plénières, il n'existe pas de secrétaires fixes chargés de prendre en note les discussions et les décisions. Au début de chaque séance, des secrétaires (en général deux) sont choisis au sein du groupe sur la base du volontariat. Les premiers compte-rendu ne précisent pas leurs auteurs, ceux de septembre 2011 à juin 2013 ont été rédigés par le salarié du collectif, néanmoins souvent secondé par un ou deux autres participants. Ce sont ces derniers qui ont par ailleurs pris le relais après le départ du salarié pour ce qui concerne la rédaction des compte-rendu de séances ainsi que l'animation des plénières. La fonction de secrétariat est donc *a priori* tournante mais revient en réalité le plus souvent aux mêmes quatre personnes, le plus souvent des femmes, qui ne sont pas parmi celles qui prennent le plus la parole au cours des débats.

Dans le cas du forum citoyen « Oui à la transition énergétique et écologique » organisé en avril 2013 à Villeneuve-de-Berg, les compte-rendu des différents ateliers-débats ont été rédigés par les animateurs et initiateurs de ces derniers. Il s'agissait principalement d'acteurs associatifs ou militants fortement engagés dans l'organisation du forum, par exemple :

- un bénévole de la FRAPNA Ardèche pour l'atelier « Et les forêts ? Pistes d'utilisation locale du bois-énergie »
- un membre des Alternatifs pour l'atelier « Décision citoyenne et gestion socialisée : contribution des citoyens »
- des membres de Polenergie Ardèche pour l'atelier « 2042 : Quelle Ardèche pour après-demain ? »
- un militant d'une association d'éducation populaire, la CEN (Coordination de la Nouvelle Éducation populaire) pour trois séances de projection-débat et un atelier sur la transition énergétique
- un militant de Sortir du nucléaire pour l'atelier « Quel avenir pour le nucléaire »

Ici, les rédacteurs des compte-rendu sont eux-mêmes personnellement engagés dans les questions discutées. Les compte-rendu ne font que rarement état des désaccords qui ont pu

être exprimés au cours des débats, et font davantage part d'une opinion déjà solidement construite sur les objets débattus. Cette prise en main des compte-rendu a parfois été l'objet de critique, comme l'exprime par exemple Joël, participant à ce forum :

« On a eu des réflexions à Villeneuve-de-Berg, le problème c'est après : qu'est-ce qu'on en fait ? On prenait des notes, il y avait quelqu'un qui faisait le compte-rendu. Mais il est fait à partir de ce que lui a ressenti de la discussion, donc quelque part on peut se faire manipuler dans le cadre d'un compte-rendu qui ne serait pas fidèle, donc il faudrait une possibilité de contradiction, ou d'examen par un groupe de deux ou trois personnes pour faire en sorte qu'on prenne tous les aspects de la discussion. Si on veut que les citoyens deviennent acteurs il faut qu'on puisse prendre en charge nous-mêmes ce qui est dit. »¹

L'un des derniers formats de débat expérimenté par le Collectif 07 invite justement les participants à prendre eux-mêmes en main la rédaction des issues des débats, alors même qu'ils ne sont pas particulièrement habitués à cet exercice. J'ai précédemment montré que le forum ouvert repose sur le principe d'autonomisation des participants dans la menée de leurs discussions collectives : celle-ci concerne aussi la rédaction des compte-rendu des débats. Pour chacun des débats, les rédacteurs des rapports se portent volontaires auprès du groupe et ne sont pas forcément les initiateurs des sujets ni les preneurs de note. Ainsi, à l'issue d'un débat, ils se rendent dans la « salle des nouvelles » où ils trouvent des ordinateurs et un fichier vierge de rapport-type organisé en deux parties :

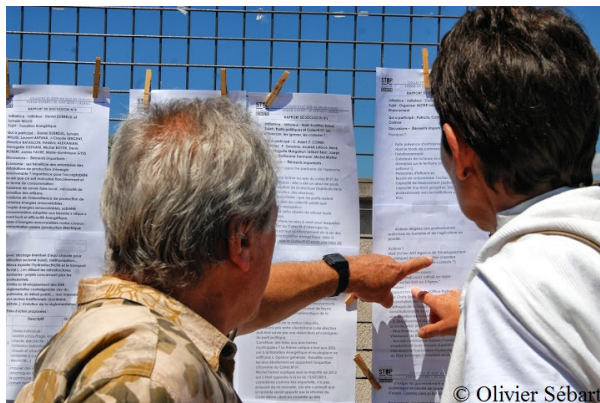
- « Discussions - éléments importants »
- « Pistes d'action proposées »

L'exercice consiste donc à restituer et synthétiser la discussion tout en y repérant des propositions d'action qui auraient émergées dans son cours. La rédaction est souvent effectuée de manière collective, à deux ou trois, rarement de manière individuelle.



¹ Compte-rendu d'observation du forum ouvert organisé par le Collectif 07, Laurac, 30-06-2013.

Une fois leur rapport rédigé, il est directement imprimé et affiché à l'intérieur et à l'extérieur de la salle afin de pouvoir être lu de tous, et surtout de ceux n'y ayant pas participé.



Entre les échanges lors du débat et l'écrit en rendant compte, il n'existe donc qu'un seul processus de « traduction », et celui-ci n'a pas été pris en main par des animateurs mais par les participants eux-mêmes. L'écrit se rapproche ainsi fortement du registre de langage parlé, il est proche d'une parole « brute », reprenant souvent directement les formulations des participants pendant le débat (pour des exemples de compte-rendu, cf. annexe 8). Il existe donc un lien direct entre la construction d'une parole collective dans le cours des débats et la rédaction de leurs issues dans le forum ouvert, sans intermédiaire ni « traducteur ».

Nous avons vu qu'il existe différents moments au cours desquels les acteurs sont amenés à construire des accords collectifs, par le recours à des outils de débat inspirés d'un idéal délibératif. Alors que l'apprentissage de la délibération fait parfois l'objet d'un important cadrage, prévu par le dispositif et assuré par l'animateur, il existe également des moments où la délibération collective et la formulation des issues de celle-ci s'expérimente en autonomie, sollicitant voire renforçant les compétences délibératives des participants.

6.2. Apprendre le langage des acteurs publics

La construction d'accords par la délibération apparaît donc comme une étape essentielle pour produire une parole ou une action collective plutôt qu'un agrégat de dissonances individuelles. Dans les deux cas, l'enjeu est surtout que cette parole ou cette action soit lisible par les acteurs publics, afin qu'elle ait finalement une efficacité politique. Rémi Barbier (2005, p. 259) remarque qu'en situation de conflit, les acteurs publics font généralement une distinction entre ceux « avec lesquels il est possible de discuter », et ceux « qui ne veulent rien entendre ». Ces derniers sont aussi ceux qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas entendre, parce

qu'ils n'utilisent pas le langage légitimé dans les arènes de décision. Ainsi, dans les deux cas étudiés, les acteurs s'efforcent de construire un discours légitimement recevable, qui finit par être proche de l'expertise, témoignant de l'acquisition de compétences cognitives sur les enjeux débattus. Dans cette partie, je propose donc de répondre à la question du type de discours finalement construit à destination des acteurs publics, en m'intéressant aux « produits » des processus participatifs précédemment analysés.

6.2.1. Construire une parole « entendable » : le recours à l'expertise

Dans ces deux enquêtes de terrain, il est possible d'identifier des mécanismes de politisation comme de dépolitisation des débats, des « mouvements de flux et de reflux de la politisation » (Duchesne, Haegel, 2001, p. 99). L'analyse menée dans le chapitre précédent montre que la parole se politise au cours des expériences, les enjeux gagnent en conflictualité et en généralité, notamment grâce aux apports des artisans de politisation et des dispositifs qu'ils mettent en place pour instruire le conflit de manière non violente. Toutefois, il existe également des moments où la dimension politique des enjeux s'estompe au profit de la construction d'une parole « entendable », c'est-à-dire répondant aux exigences de « sérieux », de raisonnable, voire à des injonctions de modération, afin d'être entendue par les pouvoirs publics. En effet, il ne s'agit pas d'oublier que ces espaces sont également des lieux où s'élabore un discours (qui prend les formes de l'écrit) destiné à entrer dans le jeu institutionnel afin de peser dans les décisions. Il existe alors une différence notable entre la portée politique du cours des débats et ce qui en est restitué au travers de ce discours, élaboré de manière à correspondre au langage des acteurs publics auxquels il est destiné.

L'expertise au cœur de la mobilisation ardéchoise

La construction d'une expertise constitue l'une des activités principales du collectif anti gaz de schiste, ce registre étant au cœur des échanges avec les acteurs publics. Nous explorons ici comment se construit cette expertise, en quoi elle fait écho aux critiques adressées aux experts « officiels », et nous verrons enfin que l'engagement peut mener les individus à acquérir des compétences cognitives sur l'enjeu débattu, qui fait appel à une pluralité de savoirs, notamment scientifiques.

La construction d'une contre-expertise collective

Pour les mobilisés ardéchois, l'objectif est bien de se distinguer de propos de citoyens pris sur le vif entendus lors de manifestations, tels que « mais pourquoi ils ne vont pas faire ça en Afrique ? ». Le collectif œuvre donc rapidement à se distinguer de la posture *Nimby* d'un certain nombre d'habitants et de « faire un effort de connaissance pour ne pas dire "n'importe quoi" » (Rui, 2009, p. 82), afin d'être légitimement entendu par les pouvoirs publics. Certains militants s'attachent ainsi à transformer une multitude d'expressions spontanées en une parole collective unifiée et légitime. Comme dans de nombreux cas d'opposition à des projets d'aménagement, il s'agit notamment de construire une contre-expertise. Ce registre constitue en effet aujourd'hui un répertoire d'action privilégié par les acteurs des mouvements sociaux :

« Faire voir et montrer que l'on a la science (dans toutes les acceptions du terme, y compris la "science" juridique) avec soi, que l'on peut mobiliser des hommes et des idées reconnues comme scientifiques pour les besoins de la cause constitue désormais une ressource conjugable ou opposable à la loi du nombre : pour constituer en problème des questions qui se posent dans le monde social et pour dire son point de vue sur le problème constitué. » (Offerlé, 1994, p. 121-122).

Ainsi, la commission scientifique est l'une des premières commissions créées par le Collectif 07, avec pour fonction la « lutte contre la désinformation »¹ (celle provenant des « pro » gaz de schiste) et la construction en parallèle d'un argumentaire scientifique et technique solide. Le collectif se plie donc à l'exigence d'une parole sérieuse et entre finalement dans une bataille d'arguments techniques et scientifiques, principalement par l'effet du travail de militants « professionnels » et de scientifiques (souvent retraités) venus apporter leur expertise au mouvement. Des individus sont rapidement identifiés pour leur compétences et expertises en géologie, hydrogéologie, environnement, techniques d'extraction gazière et minière, politiques énergétiques, ou encore en droit. Ceux-ci sont des professionnels ou scientifiques (parfois retraités), des salariés associatifs, des animateurs ou techniciens d'institutions publiques locales. Il s'agit par exemple du directeur de la FRAPNA Ardèche, du président de l'association *Vigi-Nature*, d'un militant EELV, ou encore du directeur de *Polénergie* Ardèche. Le collectif bénéficie également des compétences de deux hydrogéologues, de deux géologues (dont l'un a travaillé dans le secteur pétrolier), et d'un ancien technicien ayant travaillé dans les puits de forage pétroliers. Ceux-ci forment peu à peu le noyau dur des commissions spéciales du Collectif 07 (commission scientifique,

¹ Entretien avec Jonathan, directeur de *Polénergie* Ardèche et membre du Collectif 07, 18-06-2013.

commission juridique, commission transition énergétique). Ils sont les chevilles ouvrières de la contre-expertise menée depuis 2011 en réaction à l'expertise des industriels et de l'État (qui disposent chacun de leurs experts « certifiés »)¹. L'expertise construite témoigne d'un haut degré de technicité et de scientificité, et d'une appropriation d'arguments et de données précises (scientifiques, techniques, juridiques, mais aussi économiques, sociales, sanitaires). De nombreux documents mis en ligne sur le site internet du Collectif ou adressés aux acteurs en témoignent :

« À la lecture du rapport d'expertise de Jean-Paul Deroin², il devient évident que la société Mouvoil va vers une recherche d'hydrocarbures potentiels sur les calcaires à plaquettes de l'Eocène et les schistes bitumineux du Santonien de la région de Vagnas, qui, faut-il le souligner, sont des gisements non-conventionnels comme définis entre autre par l'Institut Français du Pétrole.

Les techniques envisagées par Mouvoil ne répondent pas à la circulaire ministérielle du 21 septembre 2012 qui rappelle "l'interdiction de l'exploitation des hydrocarbures par la technique de la fracturation hydraulique" et stipule que "si les travaux prévus ou réalisés laissent apparaître que l'objectif géologique réellement visé concerne des roches-mères, les permis seront abrogés en application de la loi du 13 juillet 2011".

D'autre part, il est à souligner que les faibles garanties financières des pétitionnaires leur interdisent de pouvoir faire face à leurs responsabilités en cas d'accidents ou de pollutions. Enfin, la pollution du massif calcaire, karstifié et fissuré, et de son réseau hydrologique pouvant gravement porter atteinte à l'économie agricole et touristique de notre pays ainsi qu'à la santé de ses habitants par la pollution de l'eau est un risque tel qu'il entraîne une résistance locale allant jusqu'à la désobéissance civile pouvant amener de graves troubles à l'ordre public. »³

Cet extrait condense à lui seul les différents registres argumentatifs utilisés par le Collectif 07 pour peser dans les débats, et témoigne de la diversité des compétences acquises par le groupe⁴. Il illustre l'appropriation de savoirs scientifiques et techniques spécialisés concernant les gaz de schiste (et l'adoption d'un vocabulaire spécifique), l'acquisition d'une compétence juridique en la matière, une bonne connaissance des industries gazières, et une maîtrise des aspects sociaux, économiques, sanitaires et politiques de cette controverse.

¹ La thèse de Sébastien Chailleux (2015) analyse par ailleurs cette lutte entre différents types d'expertise en concurrence sur l'enjeu du gaz de schiste en France et au Québec.

² Il s'agit du rapport d'expertise sur le permis de recherche d'hydrocarbure du bassin d'Alès, commandé par le Ministère de l'Écologie et remis à la préfecture du Gard à Nîmes le 30-08-2013. Jean-Paul Deroin, professeur de géologie à l'Université de Reims, avait été sollicité en tant qu'« expert indépendant » pour ce rapport.

³ Extrait d'un document intitulé « Point sur les permis », envoyé en avril 2014 à une députée de l'Ardèche sur sa demande, en prévision d'une question à poser au gouvernement. Cet extrait concerne le permis de recherche du bassin d'Alès en cours de validité.

⁴ De nombreux documents produits par la commission scientifique du Collectif 07 témoignent de la contre-expertise collective construite par le mouvement, pour un exemple voir le document en annexe 9.

La critique de l'expertise « officielle »

Dans le même temps, le collectif fait de cet effort une ressource stratégique et une modalité tactique, puisque cela lui permet de faire entendre sa voix. C'est en effet grâce à la construction d'une expertise citoyenne solide qu'il est reconnu en tant qu'interlocuteur légitime par les pouvoirs publics, comme l'exprime une députée de l'Ardèche :

« C'est super ce qu'ils ont fait, du point de vue de l'expertise scientifique. Le rendez-vous qu'on a eu fin septembre avec Delphine Batho puis qu'on a été reçu au ministère, il y avait de vrais arguments [...]. Et c'est ce qui a permis de déboucher sur la mission d'expertise. Il y a vraiment des compétences dans ce collectif, d'ailleurs les personnes du BRGM [Bureau de recherches géologiques et minières] ils l'ont tous intégré ça, ils ont tous vu qu'ils ne pouvaient pas raconter n'importe quoi parce qu'il y avait des compétences. »¹

Ainsi, les mobilisés prennent part au jeu du débat d'expert, tout en apprenant les subtilités des règles du jeu politique et de la coopération avec les acteurs publics, dont le compromis semble être un élément incontournable : ils font le choix de l'expertise alors même qu'il existe vis-à-vis de celle-ci une grande méfiance quant à ses effets en termes de dépolitisation des débats. Cette méfiance se double de vives critiques vis-à-vis d'une forme d'expertise restreinte au monde des scientifiques et décideurs, dont les moyens de diffusion et d'appropriation sociale ne sont généralement pas pensés. L'expert qui « sait tout » mais ne sait pas partager son savoir apparaît par exemple comme une figure repoussoir. L'expertise construite collectivement à l'occasion du mouvement et sollicitant une diversité de savoirs contribue au contraire à réhabiliter le savoir en tant que produit d'une action collective, et non pas comme attribut individuel. Cette conception réhabilite l'utilité sociale de la science, et interroge les instruments de diffusion susceptibles de faciliter l'appropriation des savoirs au plus grand nombre. Cela va de paire avec une critique du caractère trop « désincarné » de l'expertise, se situant en dehors de la réalité vécue par les citoyens et habitants du territoire : à ces savoirs « déconnectés » sont opposés des « savoirs territorialisés » (Jeanneret, 1994), c'est-à-dire reposant sur une expérience du terrain, de la complexité d'un territoire vécu auquel on ne peut appliquer des schémas de compréhension venus d'ailleurs. C'est particulièrement vrai pour le cas ardéchois : les mobilisés ont su construire une expertise de qualité en réponse à celle de « l'expert parisien » qui vient passer quelques jours dans la région, ne se rendant pratiquement pas « sur le terrain », n'ayant aucune connaissance du territoire, de la complexité des milieux,

¹ Entretien avec une conseillère régionale de la région Rhône-Alpes, députée de l'Ardèche, 26-06-2013.

des activités socio-économiques, etc. Enfin, il existe une forte méfiance vis-à-vis des experts scientifiques associés aux arènes de pouvoir : on soupçonne une expertise partisane, influencée par la pression des lobbies politiques, économiques et financiers.

L'acquisition de compétences cognitives individuelles

Est-il possible, à l'issue de ces expériences, de repérer des processus d'acquisition de compétences scientifiques chez ceux qui y ont pris part ? Au sein des recherches sur la participation, la distinction entre les notions de savoir et de compétence est trop souvent esquivée. Telle que nous l'utilisons dans le langage courant, il semble admis que la notion de compétence a « quelque chose de plus » qu'une simple addition de savoirs, et qu'un savoir ne devient compétence qu'à certaines conditions, mais lesquelles ? Je propose ici deux critères permettant de distinguer les compétences des savoirs : les savoirs deviennent compétences lorsqu'ils s'agrègent en un système cohérent de connaissance utile pour l'action et lorsqu'ils sont durables et transférables dans d'autres situations. Ainsi, alors que les savoirs peuvent exister sans être mis en action, les compétences se caractérisent en revanche par le fait qu'il s'agit de savoirs tendus vers l'action, que les individus ou les groupes sont en capacité d'utiliser et donc d'adapter à un contexte nouveau. Afin de répondre à la question des effets individuels d'apprentissage, il s'agit donc désormais de savoir si les compétences développées collectivement et à l'aide des animateurs et du cadre de participation, sont également des compétences individuelles durables et transférables dans d'autres sphères de la vie des individus. Pour répondre à cette question il s'avère nécessaire de sortir des arènes participatives pour disposer d'une vision à plus long terme de la trajectoire des participants :

« La mobilisation et l'acquisition de nouvelles compétences ne peuvent être comprises que quand celles-ci sont replacées dans la trajectoire plus globale des acteurs, en les comparant à leurs expériences passées, ce qui permet de comprendre comment celles-ci sont assimilées, rejetées ou incorporées. » (Talpin, 2010, p.99)

Mais il s'agit également de s'intéresser aux trajectoires des acteurs en aval de ces expériences, ce qui permet de saisir la manière dont certaines compétences acquises durant le temps de la participation peuvent ensuite être remobilisées à l'occasion d'autres épisodes participatifs.

Du côté des mobilisés ardéchois initialement les moins politisés, on repère des phénomènes d'acquisition de compétences cognitives. Certains font effectivement part d'acquisition de compétences scientifiques et techniques dont ils ne disposaient pas avant cette expérience, comme François :

« J'ai appris des choses au niveau du sous-sol local par exemple, j'avais jamais regardé les documents du BRGM, enfin les coupes géologiques, les endroits où il y a des fractures, où le karst ressort. C'est-à-dire que si tu fores à un endroit, même à trois kilomètres, il y a des trucs qui peuvent ressortir vingt kilomètres plus loin parce que t'as une couche géologique... C'est des trucs que je maîtrisais pas du tout ça. »¹

D'autres comme Corinne, cadre de santé retraitée, relate la manière dont elle a acquis des connaissances dans le but de pouvoir ensuite être compétente lorsqu'elle tient les stands d'information dominicaux sur les marchés :

« Je suis capable d'expliquer les choses, de les rendre abordable pour le citoyen lambda, comme je vais pas avoir besoin de l'expliquer à des techniciens ou des scientifiques, c'est pour expliquer à des gens autour de moi, des touristes par exemple [...] Le code minier je n'avais aucune idée de ce que c'était, et c'est très complexe et difficile, même les experts ont du mal à le rendre abordable pour le citoyen lambda. On a demandé à ce qu'on nous fasse une explication de texte, rendre accessible au plus grand nombre quelque chose qui est extrêmement complexe, par exemple comprendre par rapport à la loi qu'est-ce qui laissait la porte entrouverte à un recours. La QPC [Question prioritaire de constitutionnalité] je ne savais pas ce que c'était, il y a quelqu'un qui a expliqué. Même si tu comprends pas tout, déjà tu peux retransmettre aux gens autour de toi[...] Après t'as pas besoin non plus d'aller très très loin mais ça permet aussi, quand il y a des choses qui sont dites à la télé, d'avoir des connaissances, en recoupant les infos... »²

Il s'agit donc bien ici d'une acquisition de compétences puisque les nouvelles ressources cognitives acquises par Corinne lors des présentations des experts sont remobilisées ensuite dans un contexte différent, celui des stands d'information sur les marchés ou tout simplement lors de discussions avec l'entourage familial ou amical. Cela correspond par ailleurs à la définition de la notion de compétence telle qu'elle est généralement admise : pour Guy Le Boterf (1994), la compétence est de l'ordre du « savoir-mobiliser », c'est-à-dire d'une capacité à mobiliser les ressources cognitives adaptées à la situation donnée. De même, pour Jacques Tardif (2006), « La compétence est un savoir-agir complexe qui prend appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations ».

L'avis de la conférence de citoyens : une parole « entendable » ?

L'incitation à adopter un langage légitime dans les arènes de décision se retrouve également dans la conférence de citoyens. Pour les acteurs publics à son origine, la procédure doit en

¹ Entretien avec François, membre de Vigi-Nature et du Collectif 07, 02-07-2013.

² Entretien avec Corinne, membre d'un collectif local, 18-04-2013.

effet mener à produire une parole « entendable », terme notamment utilisé par le président de l'EPTB Charente pour qualifier une parole modérée :

« Si c'est vraiment pas audible, on ne le remettra pas [...] Dire par exemple que dès demain il faudrait arrêter toute irrigation, dire qu'il faudrait arrêter tout prélèvement en eau dans la Charente c'est pas audible, dire que les associations écologistes ne devraient pas se mêler des problèmes de l'eau, c'est pas audible non plus [...] Donc tout ce qui serait position extrême. »¹

Cette conférence de citoyens a pour objectif de rendre audible la voix de ceux à qui est habituellement déniée la légitimité de prendre part aux décisions. Ici, c'est la parole du « public » qui est recherchée, traditionnellement distingué des « parties intéressées », dans le langage des politiques de l'eau (Notte, Salles, 2011, p. 44). Les entretiens révèlent toutefois le fait que les acteurs publics n'attendent pas n'importe quel type de parole à l'issue de la procédure. La seule parole formalisée du « public » jusqu'alors entendue par ces derniers est celle issue des sondages d'opinion, dont ils reconnaissent les travers et regrettent la pauvreté des réponses : « ça reste un peu primaire, voire primitif »². Il en ressort une impression de « bruit » diffus dont on ne sait pas vraiment quoi faire. Car pour être légitime et entendue, cette parole des citoyens tant recherchée doit prendre des formes « policées », c'est-à-dire entrer dans l'espace de la « police » qui définit des « modes du dire » acceptables, et d'autres non acceptables, selon les termes de Jacques Rancière (1998, p. 60) : « La police [...] est un ordre du visible et du dicible qui fait que telle activité est visible et que telle autre ne l'est pas, que telle parole est entendue comme du discours et telle autre comme du bruit ». La procédure vise ainsi à faire passer un groupe d'habitants profanes en matière de gestion de l'eau « du bruit à la parole » (Anselme, 2000). L'avis final témoigne de ce processus de production d'une parole collective à partir d'une multiplicité de voix contradictoires, imprécises, mouvantes.

La co-rédaction, première « épreuve de traduction »

L'extrait d'entretien précédent montre que le caractère « dicible » (Rancière, 1998) du discours produit apparaît comme une condition à la restitution auprès de la CLE. Conscients de cette difficulté, les animateurs de l'Ifrée sont parfois tentés de modérer les propositions des citoyens lorsqu'elles leur apparaissent comme trop « brutes » :

¹ Entretien T1, président de l'EPTB Charente, 03-05-2011.

² Entretien T1, chargé du secteur Poitou-Charentes au sein de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, membre du comité de pilotage de la conférence de citoyen, 07-02-2011.

« Je suis intervenu sur les grandes surfaces en disant "c'est une idée qui peut être intéressante, mais si vous le dites comme ça, ça risque d'apparaître comme une idée extrémiste et donc d'être balayé d'un revers de main". J'ai eu envie d'intervenir quand ils ont dit "il faut revoir la PAC [Politique agricole commune]" : la CLE peut entendre qu'il faut inciter les agriculteurs à évoluer, mais qu'il faut changer la PAC... la CLE va les envoyer bouler en disant "c'est pas à nous de le faire". Mais je ne suis pas intervenu. »¹

Ainsi, pour le rendre légitime aux yeux des acteurs publics, l'écrit final traverse des « épreuves de traduction » (Bedu, 2010), qui le rendent « dicible » : structuré, argumenté et nourri de données précises. Dans ces épreuves de traduction, le travail des animateurs de l'Ifrée jouent un rôle crucial, transformant en l'espace de trois week-ends de multiples opinions informées, floues, approximatives, en une parole quasi experte, précise, argumentée. La procédure encourage la montée en expertise grâce aux apports d'informations et aux auditions d'acteurs et d'utilisateurs de l'eau. La délibération et la rédaction de l'avis font également l'objet d'un accompagnement. Il est donc important de noter qu'il ne s'agit pas de « l'avis du panel », mais de l'avis du panel « médié » par le travail des animateurs :

« Sans mettre aucunement en cause leur déontologie ni transformer les panélistes en proies faciles, force est cependant de constater que, à côté du "bon sens non spécialisé" des panélistes et de la qualité des procédures, les professionnels de la participation doivent clairement être comptés au nombre des co-producteurs de l'avis final » (Barbier, Bedu, Buclet, 2009, p. 198).

Cette co-production est particulièrement visible dans le travail de « co-rédaction » que les animateurs effectuent à partir de l'écrit issu du dernier week-end, largement rédigée dans un registre de langage parlé plutôt qu'écrit. Ce n'est effectivement pas ce document « brut » issu du dernier week-end qui sera présenté à la Commission locale de l'eau, mais un document davantage travaillé par les animateurs. Ceux-ci sont donc à compter parmi les rédacteurs de l'avis, puisqu'ils effectuent un important travail de formulation, de précision de ce qui est rédigé lors du dernier week-end. En effet, à partir de ce premier document est proposée aux participants une deuxième rédaction « améliorée », qui peut être amendée à distance (par courrier, téléphone ou courriel). Puis une séance collective supplémentaire est programmée afin de recueillir les derniers commentaires et de valider définitivement cette troisième et ultime version. Leur travail, qui consiste surtout en une valorisation de l'écrit, pour le légitimer aux yeux de ses lecteurs, crée au final un certain décalage entre le premier écrit (relevant plutôt du langage parlé, informé) :

¹ Entretien T2, animateur Ifrée de la conférence de citoyens, 11-05-2011.

« Adapter les activités humaines au type de sol : ne pas mettre certaines activités (agricoles et industrielles) dans des zones où les sols ne sont pas adaptés.
Favoriser l'élevage dans les marais. »

et ce qui figure dans l'avis final (registre du langage écrit, de l'argumentation) :

« Adapter les activités humaines au type de sol présent afin de protéger certains milieux naturels des conséquences d'activités menaçant directement la qualité de la ressource en eau. Il semble notamment indispensable :

- de stopper le remblai de zones humides à des fins d'installation d'activités industrielles ou commerciales ;
- de favoriser des activités appropriées au milieu naturel et à l'écosystème propres au marais, comme par exemple l'élevage. »¹

Pour les animateurs de l'Ifrée, cette traduction ne vise aucunement à travestir la parole des citoyens, mais vise à « rendre crédible » la parole produite à travers ce processus, comme l'exprime l'animatrice ayant principalement pris en main ce travail de co-rédaction :

« Pour moi écrire des phrases de manière claire, compréhensible, lisible, je suis désolée ce n'est pas possible pour tout le monde, ce n'est pas possible collectivement dans un temps aussi court. Donc quelque part, qu'il y ait une espèce de traducteur qui fasse ce boulot là, vu le cadre donné, avec la diversité du groupe, je ne vois pas comment c'est faisable autrement. Sinon le risque c'est d'avoir une espèce de liste, pas structurée, d'avoir les propositions avec des bouts d'arguments mais sans aller au bout, alors que dans le débat, les gens y sont allés, au final ça décrédibilise les personnes et les propositions [...] Quand il y avait des formulations ou des arguments mais qu'on ne pouvait pas comprendre le cheminement de l'argumentation, j'ai essayé de rajouter les formes, les mots, pour rendre accessible l'argumentation [...] les idées des gens doivent être compréhensibles par d'autres gens à l'extérieur. »²

Ce travail de co-rédaction a été très apprécié des participants qui y ont vu une valorisation de leur écrit, jamais un détournement. Ainsi, Etienne approuve-t-il le fait que leur écrit ait été retravaillé par les animateurs, dont les compétences rédactionnelles sont estimées supérieures : « Ils ont tourné les phrases, ils ont plus l'habitude peut-être de tourner les mots que nous donc ils ont tourné les phrases sûrement mieux »³.

Au final, l'avis est un écrit structuré et nourri de données précises. Pour chaque point développé, un état des lieux précède la formulation des propositions, donnant finalement à cet avis une forme proche de l'expertise : une rationalité faisant un état de l'existant sur lequel s'appuie ensuite les propositions d'action :

¹ Extrait de l'avis final de la conférence de citoyens, juin 2011, p. 15, cf. annexe 2.

² Entretien T2, animatrice Ifrée de la conférence de citoyens, 10-11-2011.

³ Entretien T2, Etienne, participant à la conférence de citoyens, 06-03-2012.

« Nous comprenons que la qualité de l'eau recouvre à la fois l'état chimique et l'état écologique qui sont liés mais qu'elle dépend également de la quantité des masses d'eaux superficielles. Les causes de dégradation de la qualité de l'eau sont donc multiples. Même si aujourd'hui, au vu des données présentées, les nitrates et les pesticides sont les molécules les plus préoccupantes pour la qualité de l'eau [...], il nous semble important d'inciter l'ensemble des acteurs dont les effluents ont des impacts sur la qualité de l'eau à réduire les rejets dans le milieu naturel [...]. Certaines mesures déjà existantes, comme la mise en place de zones sans pesticides autour des zones de captage et aux abords des cours d'eau, l'implantation de zones herbeuses ou de boisement pour filtrer les polluants et consolider les berges, ou encore l'interdiction applicable par tous du traitement des fossés, puits, bouches d'égouts, caniveaux... nous paraissent aller dans le bon sens. »¹

La parole produite se rapproche ainsi d'une définition classique de l'expertise comme « production d'une connaissance spécifique pour l'action » (Lascoumes, 2002, p. 369). Elle est particulièrement appropriée pour être lue par les acteurs publics auxquels elle est destinée, c'est-à-dire les membres de la Commission locale de l'eau. Notons par ailleurs que les différentes phases de l'élaboration d'un SAGE que ces derniers sont chargés d'élaborer suivent justement cette logique : état des lieux, diagnostic, tendances et scénarios, choix de la stratégie, rédaction des documents du SAGE. L'avis donne finalement à voir un des principes à l'origine de toute démarche participative basée sur la délibération, selon lequel le contexte, le « facteur situationnel » (Talpin, 2010, p. 96-97), est déterminant dans la construction de la compétence politique :

« Si les individus sont parfois incapables de fournir autre chose que des opinions non-informées, incohérentes et "*top of the head*", sur des sujets auxquels ils n'ont jamais véritablement réfléchi jusqu'alors, il suffit de les placer – ou de les observer – dans des circonstances favorables pour qu'ils formulent des raisonnements politiques relativement sophistiqués. »

Reformulé dans les termes de l'Ifrée : quand on met les citoyens dans une « relation de confiance » et dans de « bonnes conditions d'information et de réflexion », ils sont capables de produire de l'« intelligence collective ».²

De l'écrit au film : seconde traduction

À ce premier travail de traduction s'ajoute un second, qui est particulièrement révélateur des difficultés des participants pour s'approprier un avis devenant ainsi trop « traduit ». À l'issue de la démarche, les commanditaires ont effectivement choisi de restituer l'avis final sous

¹ Extrait de l'avis final de la conférence de citoyens, juin 2011, p.14, cf. annexe 2.

² Entretien T2, président de l'Ifrée, 16-05-2012.

forme de film. Lors de la préparation de la conférence de citoyens, l'équipe de l'Ifrée avait visionné des vidéos sur la mise en place de telles procédures. À l'issue de la démarche, le choix du film permet aux commanditaires de montrer à leur tour la procédure réalisée et l'avis produit. Ce film a d'ailleurs rapidement été pensé comme un support de communication, avec notamment une introduction par les présidents des structures commanditaires. Notons par ailleurs que les professionnels de la participation ont de plus en plus recours au film pour faire entendre la « parole » citoyenne, ou pour mettre en valeur les procédures participatives. Il intervient pour assurer la « monstration » (Bonaccorsi, Nonjon, 2012) du résultat final, mais également de l'« ingénierie participative » (Gourgues, 2012, p. 7)¹.

Le film de restitution de la conférence de citoyens

Le film se compose d'une lecture de l'avis par les citoyens, précédé d'un mot des présidents des deux structures commanditaires et d'une présentation de la procédure. Pour illustrer le travail du groupe, la réalisatrice² a mis les participants en scène en train de lire, écrire, surligner des documents, et discuter ensemble comme ils l'ont fait pendant la procédure. Le rôle de l'animatrice de l'Ifrée se trouve également illustré, lorsqu'on le voit donner des explications tout en pointant du doigt l'écran sur lequel est projeté un document de travail. Ces images défilent alors qu'il expose en voix *off* les principes et le déroulement de la procédure. Après cette brève présentation, le reste du film est uniquement consacré à la lecture de l'avis final par les citoyens. Sur leur lecture ont été ajoutées des images de l'environnement naturel (fleuve, rivières, marais, etc.), ainsi que des différents usagers de l'eau du bassin. Ces images suggèrent l'emprise de l'homme sur son environnement, son rapport à l'eau, et illustrent l'esprit de l'avis.

Lorsque les animateurs proposent aux participants de lire l'avis final devant une caméra, le décalage introduit par cette deuxième traduction est particulièrement visible. Au-delà de la présence de la caméra qui peut être dérangeante, il est frappant de constater les difficultés rencontrées par les participants dans un exercice en apparence simple : la lecture de leur avis. Car cette lecture ne constitue pas au final un retour en arrière (parlé - écrit - parlé) : le « parlé » final se trouve être radicalement différent du premier, épousant difficilement les formes de l'écrit. La journée est longue, l'exercice de lecture fastidieux, ponctué d'erreurs, de bafouillages, de difficultés à comprendre certaines phrases. Des participants plaisantent par ailleurs en constatant la qualité de la rédaction : « Mais c'est vraiment nous qui avons écrit

¹ Pour un autre exemple d'outil visuel de « monstration », voir la bande-dessinée « Métropole en ébullition » restituant la démarche prospective et participative « Amiens 2030 ».

² Animatrice des Jardins d'Isis, association locale d'éducation à l'environnement. L'EPTB a fait appel à elle sur les conseils de l'Ifrée et a entièrement financé la réalisation du film.

ça ? On était dopés, ce n'est pas possible ! »¹. Si cette lecture apparaît aussi difficile, c'est également parce qu'entre le moment de la rédaction de l'avis et celui du tournage du film, huit mois se sont écoulés, pendant lesquels les participants ont probablement oublié des passages de l'avis. Leur réflexion a également pu évoluer, certains ne se reconnaissant plus tout à fait dans l'avis final. Celui-ci contribue effectivement à réifier un processus de débat complexe et ne reflète finalement qu'un moment de la délibération. Entre la dynamique réelle de l'argumentation et l'écrit final, l'écart est considérable, comme le montre Clémence Bedu (2010, p. 34) en repérant les différentes « épreuves de traduction » des énoncés au sein d'une « communauté débattante ». De nombreux filtres sont à l'œuvre entre la première expression d'un énoncé, et sa forme finale dans l'avis : il peut être disqualifié au profit d'un autre lors d'une délibération en petit groupe, puis connaître un nouvel élan lors de la mise en commun en séance plénière, se trouver modifié, amendé, passer du statut d'argument à celui de constat, et finir par rencontrer un accord collectif pour figurer dans l'avis.

Dans le film, ce long itinéraire délibératif se déployant dans une discontinuité temporelle est restitué en quelques secondes. L'exercice final impose aux citoyens de se mettre d'accord en peu de temps sur des propositions. Les questionnements, les nuances et les détails font alors partie d'un registre de langage à éviter. Les principales interventions des animateurs consistent à couper court aux débats, et à inciter à rédiger les propositions. De plus, le format imposé par le film oblige les participants à effectuer des « coupures » dans l'avis, celui-ci ne pouvant être lu intégralement en 25 minutes². Le tournage a débuté par une identification des passages « les moins utiles, les moins intéressants »³, pouvant être coupés sans perdre pour autant le sens de l'avis. Ce sont à nouveau les détails, les parenthèses informatives qui sont alors éliminés : la plupart des coupures se situent dans les paragraphes de « constats » introduisant les « propositions ». La mise en film accentue donc les propositions, et rend moins visible le travail d'appropriation et de synthèse des informations qui les a nourries. Enfin, hésitations et bafouillages n'ont pas été retenus lors du montage. Le film donne donc l'impression que l'avis a été approprié, alors que le tournage montre à l'inverse combien cette appropriation a été incertaine, le registre argumentatif durement construit et surtout co-construit avec les animateurs. L'avis est finalement un objet mouvant et peu consensuel : lors

¹ Compte-rendu d'observation de la journée de tournage, 18-02-2012.

² Cette durée a été calibrée selon le temps réservé à la restitution lors de la réunion de la CLE : une heure et quart au total. Le film ne devait pas dépasser 25 minutes, afin d'assurer un temps plus long d'échanges entre citoyens et membres de la CLE à son issue.

³ Animatrice Ifrée, compte-rendu d'observation de la journée de tournage, 18-02-2012.

du tournage, certains participants souhaitent revenir sur ce qui a été validé en séance finale, d'autres effacer certaines propositions, d'autres encore y faire des ajouts. L'observation des coulisses du tournage s'est donc avérée particulièrement instructive sur les limites de telles procédures. Dans notre cas d'étude, la parole n'est-elle pas finalement trop « bien élevée » pour être véritablement appropriée ?

« Refaire le monde » au sein d'une politique technico-scientifique

Si le travail de formalisation de la parole effectué par les animateurs de l'Ifrée la rend « dicible » auprès des acteurs publics, tout n'est cependant pas « entendable » dans l'avis résultant de la conférence de citoyens. J'ai précédemment mis en évidence le fait que dans le cours de la procédure, l'enjeu de l'agriculture intensive sur le territoire a fait l'objet d'une politisation progressive (cf. chapitre 5, partie 5.1.2.). Les citoyens, accompagnés par les animateurs, ont en effet pris conscience, au fil des week-ends et de leurs échanges, de la dimension conflictuelle de cet enjeu. L'avis final reflète ce processus puisque les propositions s'inscrivent dans les alternatives politiques qu'ils ont identifiés au cours des week-ends : l'avis se prononce en faveur d'une révision des pratiques agricoles et notamment de la culture du maïs afin de réduire les pollutions en nitrate et pesticides et les prélèvements en eau. Les propositions encouragent le développement de pratiques culturales alternatives plus respectueuses de l'environnement (par exemple l'agroforesterie) et sont très prudentes concernant les retenues de substitution pour l'irrigation. Enfin, l'avis pointe la nécessité de « faire évoluer l'ensemble des politiques agricoles prises aux différentes échelles de territoire – et notamment la politique agricole européenne - pour qu'elles ne favorisent pas les cultures gourmandes en eau, mais plutôt des cultures moins consommatrices d'eau ».

Cependant, alors que les citoyens ont rendu « discutable » cet enjeu au sein de la procédure en repérant des pistes d'alternatives possibles, quelle réception de cette politisation de l'enjeu peut-elle être envisagée auprès des acteurs publics ? Un élément de réponse nous est donné lors d'une réunion du bureau de la Commission locale de l'eau, lorsqu'un acteur associatif se fait le relais des interrogations des citoyens à propos des choix de modèles agricoles et notamment de la question des retenues de substitution. À la suite de la présentation de deux ingénieurs en hydrologie d'un bureau d'étude sollicité pour réaliser le diagnostic

hydrologique du bassin versant de la Charente¹, les membres du bureau sont invités à y réagir. Après plusieurs questions portant sur la manière dont le diagnostic a été effectué, le représentant de l'UFC - *Que Choisir Poitou-Charentes* prend la parole :

« - *Représentant UFC-Que Choisir* : Est-ce qu'on apportera quelque part dans le document une précision sur ce que sont les retenues de substitution ? Je dis ça parce que dans le SDAGE on en parle mais la définition reste assez large, donc je crois que si on parle du sujet, le minimum c'est de dire à quoi ça sert, comment ça fonctionne, au-delà de la théorie bien sûr. J'ai d'ailleurs trouvé l'avis du panel de citoyens très pertinent sur cette question, très prudent, mais on en parlera peut-être plus tard...²

- *Président de la CLE* : Alors ce ne sera peut-être pas dans cette phase de diagnostic, en revanche quand on va passer à la phase de proposition, là il faudra être au clair sur la nature des aménagements envisagés ou envisageables, et les règles de gestion, d'implantation qui seraient définies pour encadrer leur aménagement [...] Ça sera un beau débat !

- *Consultant Eaucéa* : Oui mais attention, on n'a pas tous les leviers, on ne peut pas toucher à l'agronomie, l'agriculture, qui appartiennent aux politiques européennes. Nous c'est l'eau, donc il ne faut pas qu'on s'épuise inutilement. Ça ne veut pas dire qu'on est passif, il y a des stratégies à mettre en œuvre. On gère les pollutions de l'amont, c'est là qu'on peut être efficace. Il ne faut pas se perdre sinon on aurait vite fait de refaire le monde ! Il s'agit de rester dans ce qui est à la portée du SAGE.

- *Président de la CLE* : Il y aura bien identifié ce qui est à la portée du SAGE et ce qui relève de décisions et de politiques macro-économiques qui nous échappent. »³

Alors que la discussion se poursuit sur un autre sujet, un des animateurs de l'Ifrée, placé à côté de moi, exprime son mécontentement par rapport à la réponse de l'expert, et me confie, en aparté : « Les citoyens eux, ils ne se sont pas interdits de refaire le monde ! Ils étaient bien plus ambitieux... »⁴. On se rend effectivement compte ici du décalage entre les deux arènes de débat : alors que les citoyens se permettent d'envisager d'autres possibles en matière d'agriculture parce que cela leur apparaît comme un clé essentielle pour le rétablissement du bon état de l'eau, les débats au sein de la CLE sont contraints par le caractère sectoriel des politiques publiques - comme le rappelle le consultant : « nous c'est l'eau », pas l'agriculture - ainsi que leur faible marge de manœuvre vis-à-vis des échelles de décisions (les politiques agricoles se décident au niveau européen). Cette observation interroge par ailleurs le rôle des experts associés ici au travail de la CLE : ne sort-il pas de son rôle en intervenant de la sorte ? À travers l'outil de SAGE, les élus locaux ne sont-ils véritablement pas autorisés à « rendre

¹ Eaucéa est chargé d'établir le diagnostic du SAGE Charente.

² Si le représentant de l'UFC - Que Choisir se réfère à l'avis de la conférence de citoyens au cours de cette réunion, c'est notamment parce qu'il est lui-même venu témoigner auprès du groupe lors du second week-end, néanmoins avec son étiquette de vice-président de l'association Charente-Nature Environnement.

³ Compte-rendu d'observation de la réunion du bureau de la CLE du SAGE Charente, 01-03-2013.

⁴ *Ibid.*

discutables » (Barthe, 2002) les retenues de substitution ainsi que les pratiques agricoles locales ? L'expert encourage par ailleurs les membres du bureau de la CLE à se concentrer sur la « gestion » des pollutions plutôt qu'à « refaire le monde », arguant d'une meilleure « efficacité », mais invitant du même coup les membres du bureau à un traitement dépolitisé de l'enjeu de l'eau, favorable aux représentants des irrigants et défavorable aux acteurs associatifs. Plus tard au cours de cette réunion, lorsque l'animateur de l'Ifrée est invité à prendre la parole pour remémorer brièvement aux membres du bureau le contenu de l'avis produit à l'issue de la conférence de citoyens¹, il revient ainsi sur les propos de l'expert :

« Je voulais juste préciser, par rapport à l'intervention du cabinet tout à l'heure, que quand les citoyens ont réfléchi, ils ont réfléchi sur cette question : "concilier les usages et le bon état des eaux". Mais eux ne réfléchissent pas dans le cadre du SAGE. Vous allez voir qu'ils couvrent des domaines beaucoup plus larges, ils font des liens entre différents domaines. Le citoyen profane, il n'inscrit pas sa réflexion dans le périmètre réglementaire du SAGE. Et eux, la question de l'eau ils en ont une approche globale, c'est sans doute les limites mais aussi l'intérêt de ce travail, de voir que eux font les liens en disant "ça on y arrivera que si on l'articule avec différentes choses". Donc faut avoir ça en tête quand on se remémore les résultats de ce travail. »²

Ainsi, la parole produite à l'issue de cette démarche semble adopter dans l'ensemble le langage propre aux acteurs publics, bien que certains passages semblent non « entendables » car ils ne correspondent pas à une conception de la politique comme « gestion » experte, technique, sectorialisée et dépolitisée. Cette expérience illustre de manière plus générale l'existence d'une tension entre des représentations différentes des solutions à apporter aux problèmes environnementaux débattus. Lorsque le président de l'EPTB Charente dit - en amont de la procédure - que l'avis citoyen doit être « understandable », il signifie que toute solution radicale aux problèmes que posent l'irrigation et la maïsiculture est d'emblée exclue. De même, après lecture de l'avis final, le président de la Commission locale de l'eau reconnaît que le caractère « non iconoclaste » de l'avis, c'est-à-dire finalement assez conforme aux positions des acteurs publics, est à même de favoriser sa prise en compte future dans les travaux de la CLE. En revanche, si celui-ci s'était avéré en « opposition frontale » ou « radicale », son avenir aurait été plus incertain :

« S'il y avait des positions un peu iconoclastes – et il y en a peut-être un peu des positions iconoclastes, si on reprend le dessalement – soit des positions en opposition frontale avec les personnes qui pilotent le SAGE, comment on fait pour réintroduire à ce moment là... Ce n'est pas du tout le cas de figure, mais c'est un cas de figure qui

¹ Ils en ont préalablement pris connaissance lors d'une réunion de la CLE un an auparavant, le 13-03-2012.

² Compte-rendu d'observation de la réunion du bureau de la CLE du SAGE Charente, le 01-03-2013.

pourrait être très délicat, si on avait une opposition radicale entre les conclusions du panel de citoyens, et l'exécutif, ou les responsables de la structure de départ. On n'est pas là dedans, et ce n'est pas une raison pour ne pas le faire, mais disons que dans ces conditions, on peut quand même imaginer qu'il y ait de grandes chances que l'avis finisse sur une étagère, qu'on n'en fasse pas grand-chose de plus. »¹

Parfois, avant même que les débats soient engagés, les solutions trop « dures » sont donc écartées, considérées comme non discutables. On peut y voir ici, comme l'indiquent Rémi Barbier, Clémence Bedu et Nicolas Buclet (2009), l'effet d'un « imaginaire ordinaire du "durable", peuplé de technique douces et de gestes éco-citoyens, s'inscrivant dans une trajectoire réversible, contrôlé par des experts publics et régulé par le principe de précaution » (2009, p. 206). Lorsqu'il conduit à « exclure *a priori* que, dans certains cas, des solutions "dures" puissent être préférables aux solutions "douces" » (p. 206-207), cet imaginaire ne devient-il pas dommageable à un véritable débat démocratique sur l'environnement ?

6.2.2. L'expertise : compétence légitime

Parmi la diversité des savoirs citoyens mobilisables au sein d'arènes participatives, Héloïse Nez (2010) distingue savoirs d'usage, savoirs professionnels et savoirs militants. Rappelons que tandis que les premiers sont des « savoirs non spécialisés fondés sur une pratique du territoire », les seconds sont au contraire des « savoirs plus systématisés, basés sur une expertise technique » (2011, p. 391). Son analyse montre que les savoirs d'usage sont sollicités par les acteurs publics lors de la mise en œuvre de démarches participatives, tandis que les savoirs professionnels sont revendiqués par les acteurs associatifs construisant une expertise technique sur les enjeux soumis à débat. J'ai précédemment montré que le registre de l'expertise scientifique et technique apparaît comme dominant dans les deux cas étudiés car il permet de construire une parole lisible ou « entendable » par les acteurs publics. Je montre ici que les savoirs et savoir-faire professionnels qui caractérisent ce registre sont les savoirs les plus légitimes dans ces arènes, à la fois aux yeux des participants eux-mêmes, et à la fois aux yeux des acteurs publics. À l'inverse, alors qu'ils sont aujourd'hui largement sollicités par les acteurs publics pour justifier la mise en œuvre de démarches participatives, les savoirs d'usage sont finalement disqualifiés.

¹ Entretien T2, président de la Commission locale de l'eau du bassin de la Charente, 05-12-2011.

Aux yeux des citoyens

L'enquête montre qu'à la différence des savoirs d'usage, les savoirs professionnels et experts sont davantage valorisés et légitimés, et ceci aussi bien par les citoyens participants que par les acteurs institutionnels. Pour le cas de la conférence de citoyens, l'ensemble des participants reconnaissent par exemple l'importance du rôle joué par Marie, dont les études supérieures et la profession disposent à être particulièrement à son aise dans la démarche. Nous avons vu précédemment que ses compétences coopératives et participatives acquises dans son métier de formatrice ont été reconnues et très appréciées des autres participants (cf. chapitre 6, partie 6.1.2.). Mais elle possède également des connaissances particulièrement importantes sur les composés chimiques des produits utilisés par les agriculteurs, sur leurs effets en termes de pollutions diffuses, et sur la législation entourant leur utilisation. Ses compétences et son expertise professionnelles sont particulièrement sollicitées par le groupe, qui les identifie dès le premier week-end. Les compétences de Georges sont également sollicitées sur la question de l'agriculture, mais le groupe les identifie davantage comme des savoirs utilisés à des fins de défense d'un intérêt particulier que comme une expertise, à la différence de Marie qui se distingue par sa capacité à monter en généralité, recueillant ainsi une plus forte légitimité dans les débats. Alors que les savoirs d'usage sont surtout sollicités lors du premier week-end d'« acculturation » à l'enjeu de l'eau, les savoirs professionnels deviennent les plus légitimes lors du dernier consacré à la rédaction de l'avis final. L'avis prend effectivement alors la forme d'une parole professionnelle, les expressions de savoirs d'usage sont transformés en savoirs professionnels. Par exemple, Denise, la doyenne du groupe, n'a cessé de rappeler tout au long des week-ends que lorsqu'elle était plus jeune « les marais s'étendait jusqu'à chez elle », sans pour autant transformer ce savoir d'usage en constat plus général. C'est justement lors du dernier week-end que ce constat trouve une expression plus générale et devient : « Nous constatons que, depuis une cinquantaine d'années, de plus en plus de marais et de zones humides sont asséchés »¹.

D'une manière générale, les savoirs d'usage, impliquant un rapport au territoire, et notamment à ses caractéristiques naturelles, sont davantage sollicités comme terreau de sensibilisation et d'appropriation d'information au début de la conférence de citoyens. Ils sont ensuite progressivement remplacés par d'autres types de savoirs et de domaines de compétences. Plus

¹ Extrait de l'avis final de la conférence de citoyens, juin 2011, p. 14, cf. annexe 2.

l'on approche des arènes de décision, et plus ce registre là apparaît comme inappropriée, disparaissant au profit des compétences professionnelles. À l'issue de la procédure, les participants sont particulièrement satisfaits vis-à-vis de leur production finale, à laquelle ils ont donné, ensemble et avec l'aide des animateurs, une forme proche de l'expertise. Fait significatif, lors du tour de table final visant à recueillir leurs réactions « à chaud » sur la démarche, plusieurs expriment leur impression de « ne rien savoir » avant cette expérience, comme s'ils déniaient désormais leurs savoirs d'usage initiaux, sans commune mesure avec la compétence construite collectivement et visible dans le document final :

- Jacques : « Je dirais que sur un plan personnel c'est très enrichissant. On est arrivé là, pour la plupart d'entre nous on est parti d'une feuille blanche. »

- Denise : « On est parti de rien et on s'est formé une opinion à partir de ces intervenants et aussi de ce que l'on croyait, de ce que l'on savait. Et de ça on a essayé de tirer nos conclusions. »

- Etienne : « On est arrivé un peu dans l'inconnu, on repart avec des connaissances. »¹

En ce qui concerne la mobilisation ardéchoise, le mouvement tire dès le départ sa force de militants que Sylvie Ollitrault identifie comme « professionnels » (2001 ; 2008) et dont les trajectoires d'engagement sont « à dominante scientifique » (2011). Les citoyens comprennent en effet rapidement qu'ils seront d'autant plus légitimes s'ils adoptent le langage et les codes des experts « certifiés ». L'ensemble des mobilisés ardéchois reconnaissent l'importance de l'expertise construite par la commission scientifique, et sont conscients des effets en terme de reconnaissance du mouvement et d'impact sur les débats et décisions au niveau national. Ces observations rejoignent la plupart des analyses des transformations contemporaines des mouvements sociaux :

« La nécessité de disposer d'une qualification technique spécifique, condition nécessaire pour que la participation soit effective, est clairement reconnue par les mouvements sociaux. Elle tend à devenir partie intégrante de leur répertoire d'action et à occuper une grande partie du temps et de l'énergie de leurs dirigeants. Pour ces derniers, le sentiment d'acquérir du pouvoir et le renforcement de l'estime de soi qui est lié à l'acquisition de ces savoirs, contribue de façon décisive à la capacité d'affronter le poids d'une matrice culturelle hiérarchisée ; matrice qui favorise la soumission à l'État et aux couches dominantes, en plus de poser la politique comme une activité privée réservée aux élites. » (Dagnino, Tatagiba, 2010, p. 171).

¹ Compte-rendu d'observation, WE3, 07-05-2011.

Aux yeux des acteurs publics

L'un des dilemmes de la participation relevé par Loïc Blondiaux (2005, p. 132) est celui de la compétence et oppose l'argumentation rationnelle à l'expertise profane. Celui-ci écrit que les élus considèrent généralement les habitants comme incompetents face aux problématiques techniques ou politiques. Les propositions qu'ils peuvent formuler ne relèveront pas forcément d'une argumentation rationnelle proche de celle des experts. Et bien souvent, les élus regrettent que les citoyens ne reconnaissent pas d'emblée les vertus des solutions « optimales » dégagées par les experts. Enfin, c'est parce que leurs formes de savoir et d'argumentation sont différentes que les citoyens « ordinaires » sont taxés d'incompétences. Cependant, alors que les réticences des élus vis-à-vis de la participation s'expliquent en partie par un soupçon d'incompétence des citoyens, ces deux exemples montrent au contraire que ces derniers ont su se montrer compétents sur les sujets débattus. S'inscrire dans le registre de l'expertise permet en effet aux citoyens d'être reconnus comme acteurs des débats publics, puisque les acteurs institutionnels s'accordent effectivement dans les deux cas sur la qualité de l'expertise produite. Les entretiens effectués avec les élus et acteurs institutionnels engagés dans les débats observés sont en effet très éclairants sur la valeur et la légitimité attribuées à chaque type de savoirs, et leur capacité à entrer dans les arènes de débat et de décisions.

La mobilisation d'un registre argumentatif dans la rédaction de l'avis final concourt à une reconnaissance du travail produit de la part des acteurs publics : « J'ai trouvé le positionnement d'une maturité intéressante, et j'avoue que je ne pensais pas qu'on irait jusqu'à ce niveau [...]. Je ne pensais pas qu'ils iraient aussi loin dans l'argumentation »¹. Les membres du comité de pilotage reconnaissent en effet tous la qualité de l'avis finalement produit par le groupe, parfois avec étonnement. Il est par ailleurs intéressant de constater que les commanditaires de la démarche faisaient, en amont de celle-ci, d'avantage appel au « bon sens » citoyen, cette « raison ordinaire » ou faculté de jugement non intéressée et propre à tout un chacun (sur le modèle du juré d'assises). Ils idéalisaient un citoyen certes « incompetent » en matière de gestion de l'eau mais disposant de cette neutralité, voire naïveté et de ce présumé bon sens. Lorsqu'ils ne font pas directement référence au « bon sens citoyen », les acteurs publics sollicitent plutôt les savoirs d'usage lorsqu'ils mettent en œuvre une démarche participative, comme le montre Héloïse Nez (2011, p. 399). Les savoirs professionnels ne sont

¹ Entretien T2, chargé du secteur Poitou-Charentes au sein de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, membre du comité de pilotage de la conférence de citoyen, 17-10-2011.

en revanche généralement pas attendus de la part de citoyens « ordinaires » recrutés pour leur qualité de profanes. Ainsi, les participants à la conférence de citoyens n'étaient pas sollicités pour leurs connaissances sur l'enjeu, et semblaient cantonnés à leur rôle de consommateurs d'eau passif, s'informant peu sur les enjeux de la gestion de l'eau. Certains entretiens révèlent tout particulièrement cette vision désabusée du « grand public », comme par exemple celui réalisé avec l'un des techniciens de l'EPTB Charente, animateur du SAGE :

« Je pense que d'une manière générale les gens sont peu sensibles à la gestion de l'eau, parce que l'eau c'est avant tout l'eau qui coule du robinet, et qu'on est dans un pays où on a de l'eau de très bonne qualité, et en quantité suffisante, ce n'est pas un réel problème, surtout à partir du moment où on se place hors d'un cadre économique. On trouve des solutions, les nitrates on les traite, les pesticides aussi. Les gens ont du mal à faire le lien parce que c'est quand même une question très technique. »¹

À l'issue de la conférence de citoyens et après lecture de l'avis final, ce n'est pourtant ni le bon sens citoyen qui est relevé par les commanditaires, ni l'importance des savoirs d'usage mais le travail argumentatif et la mobilisation de savoirs professionnels. Le représentant de l'Agence de l'eau avoue par exemple être étonné du résultat final, du « niveau de maturité » atteint dans l'avis citoyen :

« J'ai été agréablement surpris par la réflexion qui est à la fois globale, d'une maturité importante par rapport à un sujet complexe. Cet avis démontre qu'ils se sont bien approprié la totalité du sujet, qu'ils ont bien décelé les enjeux d'une gestion équilibrée de l'eau sur le bassin de la Charente [...]. J'avoue que je ne pensais pas qu'on irait jusqu'à ce niveau. »²

De même, lors de la remise de l'avis final auprès des membres de la Commission locale de l'eau, ces derniers expriment la même « surprise » devant la qualité du document final, comme par exemple une représentante de la Direction départementale des territoires de la Dordogne :

« Je voulais dire que j'avais été surprise par la qualité de la prise en compte de ces questions par des personnes qui *a priori* ne connaissent pas comme nous tous le domaine de l'eau. Ça montre quand même que les enjeux sont bien identifiés. »³

Alors que l'image péjorative du citoyen non intéressé et non informé dominait dans les représentations de ces acteurs, force leur est de constater à l'issue de la démarche la qualité de

¹ Entretien T2, ingénieur et animateur SAGE à l'EPTB Charente, 09-11-2011.

² Entretien T2, chargé du secteur Poitou-Charentes au sein de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, membre du comité de pilotage de la conférence de citoyen, 17-10-2011.

³ Compte-rendu d'observation de la réunion de la CLE, 13-03-2012.

l'expertise produite, l'intérêt et l'engagement dont des citoyens qu'ils considéraient comme incompetents ont fait preuve.

Pour le cas de la mobilisation ardéchoise, la contre-expertise scientifique construite par le Collectif 07 est unanimement reconnue par les acteurs interrogés (notamment pour son écho au niveau national et le rôle joué dans l'abrogation des permis de recherche d'hydrocarbures). Cette reconnaissance est notamment rendue effective par la réutilisation qu'en font les élus pour peser sur le débat au niveau national. Une députée ardéchoise a par exemple récemment demandé une synthèse des principaux arguments du rapport scientifique du Collectif 07 sur le permis du bassin d'Alès, en prévision d'une question à poser au gouvernement. Les savoirs d'usage sont quant à eux disqualifiés en référence à un syndrome *nimby*, ou bien tout simplement « déniés » (Nez, 2011) car considérés comme incongrus dans un débat jugé trop « sérieux » pour y laisser entrer des savoirs informels en lien avec la sensibilité, l'émotion, l'attachement au territoire :

« J'étais en réunion à Nîmes avec notamment le Collectif citoyen, pour la mission d'expertise sur le permis du bassin d'Alès. Bref, on se retrouve tous sur ce permis en disant "comment est-ce qu'on fait pour faire évoluer la situation ?". Donc on avait quand même tous les représentants d'État, des grandes administrations en face de nous, et à un moment, on est passé du gaz de schiste au champ de coquelicots, je ne sais plus où, sur le bassin d'Alès... Dès fois on a un peu du mal à être crédible quand même, même si c'est un argument qui s'entend mais voilà quoi... il faut quand même arriver à cadrer la parole et savoir où est-ce qu'on veut aller et comment on peut dire les choses. »¹

La destruction de champs de fleurs par les projets d'aménagements pour l'exploitation du gaz de schiste n'est ainsi pas considérée comme un argument assez sérieux pour entrer dans les débats institutionnels. Seuls les savoirs à caractère scientifique sont reconnus dans les échanges avec les acteurs institutionnels, car ils sont susceptibles d'avoir une efficacité politique. Ici, il est possible de faire un rapprochement intéressant avec ce qu'écrit Arun Agrawal (2002, p. 332) sur la « scientisation » des savoirs autochtones : « Si c'est l'utilité des savoirs détenus par les peuples autochtones qui justifient leur promotion, c'est aux stratégies qui font le départ entre savoir utile et inutile qu'incombe la triste tâche de condamner ceux d'entre eux qui ne sont pas utiles ». Si les acteurs publics engagés dans les débats observés attribuent donc différentes valeurs à chaque type de savoirs et de compétences mobilisés par les citoyens, c'est donc notamment selon leur degré d'utilité :

¹ Entretien avec une conseillère régionale de la région Rhône-Alpes, députée de l'Ardèche, 26-06-2013.

« L'expression des convictions, fussent-elles portées par un grand nombre d'habitants, tout comme l'expression des intérêts, ne peuvent suffire à fonder l'utilité publique. Il s'agit alors de considérer que, pour être légitimement débattu, le bien commun nécessite la mobilisation de savoirs et de compétences utiles [...] Il importe peu dès lors que les participants se présentent comme représentatifs ou concernés dans leurs droits les plus stricts, ils doivent surtout faire un effort de connaissance pour ne pas dire "n'importe quoi" » (Rui, 2009, p. 82).

Vigilance face à la généralisation de l'expertise

Pour finir, notons que même si les mobilisés ardéchois sont bien conscients que l'expertise est le registre de discours le plus légitime aux yeux des acteurs publics, il existe cependant une grande vigilance face à sa généralisation, notamment due à la diversité des profils de militants. Ainsi, certains ayant un profil davantage politique que scientifique veillent à ce que la bataille ne se déroule pas uniquement sur le terrain de l'expertise, mais qu'elle soit avant tout politique, comme l'exprime Rémi, militant aux Alternatifs :

« Le risque c'est de finir par oublier le politique. Après, il y a des militants politiques qui interviennent pour resituer le débat dans un contexte plus global. Je trouve qu'il y a un équilibre en fait, de par la diversité des personnes. On n'est pas en train de devenir une association environnementale, il y a une vigilance. »¹

Cette vigilance est effectivement assurée par des militants au profil politique, mais également par des citoyens moins politisés que Rémi, initialement non experts et n'étant pas non plus devenus des experts sur la question du gaz de schiste. C'est par exemple ce que relate Justine, engagée dans le Collectif 07 et par ailleurs membre d'une association socioculturelle locale :

« Lors de la dernière assemblée je suis intervenue pour dire que ce qu'ils dénonçaient relevait plus de détails pour moi, quand on rentre dans les problèmes législatifs par exemple, pour moi on ne mettait pas suffisamment en avant... C'était autour de la fracturation hydraulique, avec toutes les lois autour de ce problème, la bataille se fait autour de ça maintenant : est-ce qu'on accepte la recherche ? Pourquoi la refuser ? Rencontres avec des experts, etc. Et en fait ce qui m'agaçait c'est qu'en se limitant à ce domaine là, on oublie de dire il me semble, que les hydrocarbures, il n'en faut plus d'un point de vue climatique, parce qu'on est au bord de la catastrophe pour la planète. Quand on commence à réfléchir autour de la technique... à ce moment là on se demandait si c'est pas la fracturation hydraulique, ils parlaient de fracturation thermique, électrique, etc. Les géologues disaient "rien n'est possible en dehors de la fracturation hydraulique". Mais moi ce que j'aurais voulu c'est qu'on dise : quelque soit le mode d'extraction, vouloir extraire ce gaz de schiste c'est déjà une atteinte supplémentaire au climat. Alors que le débat, tel qu'il est porté par le gouvernement,

¹ Entretien avec Rémi, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 03-04-2014.

porte autour de la fracturation hydraulique, c'est général, il n'y a pas de véritables remises en question des hydrocarbures mêmes. »¹

Nous avons déjà évoqué le fait que l'activité politique apparaît bien souvent comme une affaire de professionnels, notamment concernant les compétences communicationnelles requises afin d'être légitime à l'intérieur de ce « champ » particulier de la vie sociale (cf. chapitre 5, partie 5.2.2). Nous voyons ici que c'est également par l'effet de la place que prennent les savoirs scientifiques et techniques dans les prises de décision. En effet, les expériences étudiées montrent que des citoyens, mis dans certaines conditions d'apprentissages, sont capables de s'approprier des connaissances scientifiques et techniques et ainsi d'être légitimes et entendus dans les prises de décision. Cependant, il est important ici d'éclaircir une confusion possible : ce n'est pas parce que ce type d'expertise est appropriée par des « profanes » - que des citoyens sont reconnus comme « compétents » - qu'il existe un changement profond dans notre culture politique : l'expertise semble demeurer la norme de légitimation des décisions. Ainsi, la tendance à fonder ces dernières avant tout sur des savoirs, plutôt que sur des volontés politiques, des visions du monde, se reproduit, tout en se reconfigurant, tout comme la professionnalisation du politique, c'est-à-dire, selon Bourdieu, cette propension à constituer « les questions politiques comme des affaires de spécialistes à propos desquelles il appartient aux spécialistes de trancher sur le mode du savoir et non de la préférence, les simples profanes n'ayant d'autre liberté que de choisir leurs professionnels » (1977, p. 87). Démocratie participative comme mobilisation collective se déploient dans un espace politique et institutionnel où le registre de l'expertise jouit d'une légitimité particulière, parce qu'il est envisagé comme un moyen de dépasser les antagonismes (Robert, 2008). C'est sans doute la raison pour laquelle l'expert occupe une place si importante dans les débats publics, et qu'il est devenu un acteur - et un atout - majeur des mobilisations collectives. La politique peut-elle toutefois être une affaire d'experts, que ceux-ci soient patentés ou bien qu'ils le deviennent après un processus d'apprentissage ? Cela signifierait alors qu'elle repose avant tout sur des savoirs scientifiques plutôt que sur des choix de société, comme nous en avertit Fabrice Flipo, philosophe des sciences et des techniques :

« La science peut donner des éléments sur toutes ces questions. Elle peut nous instruire et nous éclairer, mais elle ne peut pas décider à notre place. Face à la décision, les scientifiques redeviennent de simples citoyens. Ce que nous apprend la science est de l'ordre des faits. Or, les faits relèvent de l'être et non du devoir-être : ils ne nous disent pas directement ce que nous devons faire. » (2015).

¹ Entretien avec Justine, membre d'un collectif local, 24-06-2013.

Il s'agit donc de ne pas penser le débat sur les enjeux environnementaux comme une affaire de science, justement parce que celle-ci est de l'ordre de la connaissance, et ne peut à elle seule déterminer des choix politiques.

Nous avons donc vu dans cette partie que l'apprentissage de la construction d'accords collectifs passait par un apprentissage du langage des acteurs publics, nécessaire pour légitimer sa place dans l'interface de dialogue et dans les prises de décision. Dans les deux cas, l'expertise est centrale pour être reconnu comme interlocuteur « sérieux » - à la fois par les citoyens et par les acteurs publics. Elle fait cependant courir le risque d'une professionnalisation de l'activité politique, et celui d'une dépolitisation des débats.

6.3. Apprendre à repérer les limites de la participation

Si dans les deux cas les participants adoptent des attitudes coopératives dans le but de trouver des accords collectifs, ou du moins de s'accorder sur un langage commun, l'apprentissage de la participation demeure pourtant un parcours chaotique dans lequel les désaccords peuvent à tout moment mener à la rupture de la coopération.

6.3.1. Éprouver les limites de la coopération

C'est au moment de la restitution de leur travail devant la Commission locale de l'eau que les participants à la conférence de citoyens éprouvent le plus les limites de la coopération. Lorsque l'EPTB et l'Ifrée convient les participants à lire ensemble l'avis final devant une caméra. Georges, qui a pourtant adopté une attitude coopérative lors du troisième week-end après son altercation avec Nathan, refuse de prendre part à cette lecture filmée. Cela le place effectivement dans une situation paradoxale, puisque le film rend public un avis auquel il a certes contribué, mais dont il n'assume pas certains passages. Une fois sorti du huis clos de la procédure, « l'épreuve du réel » (Barbier, Bedu, Buclet, 2009) lui rappelle effectivement que le débat sur l'eau et l'agriculture reste profondément conflictuel, notamment après avoir reçu, peu de temps après sa participation à la procédure, une contravention pour ne pas avoir respecté les restrictions d'irrigation. Ainsi a-t-il adopté lors du tournage du film une attitude très distante, visible dans le film par son positionnement physique, assis à bonne distance des autres participants, mais tout de même présent.

Cette posture d'« adhésion distanciée » (Rui, Villechaise-Dupont, 2005), voire non participante, fut également parfois adoptée par les militants anti-gaz de schiste. En effet, même si les acteurs des mouvements sociaux sont souvent très critiques vis-à-vis des procédures participatives, rares sont ceux qui refusent toute forme de participation, quitte ensuite à adopter cette attitude. C'est le cas lorsqu'un membre du collectif est convié à la première Conférence environnementale sur le développement durable¹ pour représenter la Coordination nationale des collectifs anti-gaz de schiste :

« C'est de la parlotte, mais je ne me plains pas d'y avoir été parce que j'ai foutu le feu ! On avait droit à deux minutes pour se présenter, mais au lieu de me présenter j'ai parlé du permis du bassin d'Alès, j'avais un langage un peu fleuri, j'ai dit "y'a des puits bizarres, on sait pas trop ce que c'est..." . Donc j'en ai profité ! »²

En effet, la ligne de conduite du collectif est d'être présent, d'une part pour prendre la mesure de ce qui s'y échange, et d'autre part pour faire passer le message du collectif. En effet, jouer la politique de la chaise vide aurait eu de grande chance de passer inaperçu, pourtant, prendre part au débat comporte également le risque d'être pris en otage en apparaissant parmi les contributeurs d'un débat que les mobilisés ne cautionnent pas : « On est tous d'accord sur le fait que ce soit un jeu de dupe »³. C'est pourquoi le collectif prévoit également une marge de manœuvre : la personne déléguée peut « se permettre de quitter la réunion en cas de point de rupture pour ne pas servir d'alibi »⁴. D'une manière générale, l'attitude du collectif témoigne d'une grande méfiance vis-à-vis des procédures démocratiques et de leurs capacités à traiter de manière juste les désaccords inhérents à cette controverse sociotechnique. L'apprentissage de la mobilisation consiste donc aussi à apprendre à identifier ces moments où la poursuite de la coopération deviendrait risquée. Cet apprentissage se construit au fil des expériences de dialogue avec les acteurs publics, par exemple lorsque le Collectif 07 est invité à prendre part à la rédaction du cahier des charges pour une mission d'expertise sur le permis du bassin d'Alès. D'abord satisfait d'une première réunion au ministère de l'Environnement, le collectif refuse ensuite de poursuivre la coopération : « Le but était de nous faire intervenir dans le cadre de référence de l'expert. Les remarques faites par les personnes présentes étaient prises comme étant des propositions... Ce qui a tendu la réunion car ce n'était pas le cas »⁵. Pour les

¹ Organisée par le ministère de l'Écologie les 14 et 15 septembre 2012, elle avait pour objectif d'écrire une « feuille de route » pour la transition écologique.

² Entretien avec Martin, président de *Vigi-nature* et membre du Collectif 07, le 07-04-2014.

³ Compte-rendu de réunion du Collectif 07, 08-09-2012.

⁴ *Ibid.*

⁵ Compte rendu de réunion du Collectif 07, 06-04-2013.

mobilisés, cette instance n'est effectivement pas vue comme une occasion de passer « d'une action de revendications à une action de propositions » (Dagnino, Tatagiba, 2010, p. 171), puisque cette mission d'expertise est bien identifiée comme un moyen d'enfermer les débats sur des questions techniques et dépolitisées. Tout comme les militants du Réseau Sortir du Nucléaire étudiés par Sezin Topçu, le collectif refuse donc parfois de mobiliser ses compétences scientifiques, notamment lorsqu'il juge le risque d'instrumentalisation trop important, mais aussi afin de ne pas réduire les débats à un échange entre experts et contre-experts et ainsi cautionner cette tentative de dépolitisation des débats.

6.3.2. Refuser parfois la participation

L'important travail de politisation des enjeux mené au sein de la mobilisation conduit effectivement à une certaine difficulté à prendre part aux espaces de dialogue impulsés par les pouvoirs publics sur la question des permis de recherche. Il n'est dès lors pas étonnant de constater le refus radical du collectif quant à une participation à la Commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux, prévue par la loi du 13 juillet 2011 interdisant la fracturation hydraulique¹. Cette participation aurait d'une part nécessité de s'organiser en association nationale, ce que la coordination nationale des collectifs contre le gaz de schiste refuse. Sur cette question, le Collectif 07 s'est parfaitement retrouvé dans le positionnement du collectif lozérien, retranscrit dans un compte-rendu d'assemblée plénière :

« Nous ne voulons pas que le gouvernement ou quelqu'un d'autre nous impose notre fonctionnement, nous ne voulons pas rentrer dans des schémas de fonctionnement lisibles, classiques, structurés, hiérarchisés, représentatifs et attendus et qui n'ont pas obtenus plus de victoires que notre structure horizontale et atypique actuelle. Notre particularité est un atout, pas un frein... Le fait de ne pas être lisible aussi ! »²

De plus, prendre part à cette instance fait courir le risque d'apparaître comme complice des décisions qui y seraient prises, alors que celle-ci a été créée à la suite d'une loi que les

¹ « Cette commission réunira un député et un sénateur, désignés par les présidents de leurs assemblées respectives, des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des associations, des salariés et des employeurs des entreprises concernées. La commission devra évaluer les risques environnementaux liés aux techniques de fracturation hydraulique ou aux techniques alternatives. Elle jouera un rôle majeur dans le contrôle des conditions d'éventuelles expérimentations qui pourraient être réalisées sur les techniques d'extraction de gaz et huiles de schiste », en ligne : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Creation-de-la-Commission.html> (accès le 23-10-2013).

² Compte-rendu de réunion du Collectif 07, 04-07-2012.

mobilisés dénoncent comme incomplète, car elle laisse la porte ouverte à des expérimentations à seules fins de recherche scientifique :

« Si une décision est prise après que nous ayons participé à une "consultation", cela peut être interprété comme une approbation de notre part, nous serons "complices" de la décision, notre présence dans ces instances leur donne *quitus*, crédibilité et légitime la décision finale. »¹

Le refus de participer ne concerne pas uniquement les interfaces de dialogue concernant les gaz de schiste mais se prolonge également par une méfiance vis-à-vis des cadres institutionnels invitant à débattre sur la transition énergétique. C'est par exemple le cas lorsque les mobilisés ardéchois ne souhaitent pas inscrire le débat local sur la transition énergétique dans les cadres que leur offre à ce moment-là le débat national sur le même thème², considérant que ce dernier ne permet pas de « rendre discutables » (Barthe, 2002) certains choix énergétiques, notamment le nucléaire, et d'explorer l'ensemble des alternatives possibles aux énergies non renouvelables. Il existe effectivement une grande méfiance vis-à-vis de la réelle volonté des acteurs publics d'informer en toute impartialité à l'occasion de ces débats, c'est pourquoi ils souhaitent organiser leurs propres débats : « Attention, il est nécessaire pour une bonne information de la population, de séparer ces débats des débats institutionnels »³. Ainsi, l'évolution du mouvement et son investissement dans l'animation du débat sur l'énergie font certes écho à un processus d'institutionnalisation du mouvement, mais ce débat doit néanmoins demeurer en dehors des cadres institutionnels : « Le gouvernement engage une réflexion sur une transition écologique. Notre idée est d'engager cette réflexion par le bas. »⁴

Cependant, les mobilisés ardéchois apprennent aussi à identifier les moments où la rupture avec les pouvoirs publics n'apporte pas de bénéfice au mouvement. En effet, la plupart regrettent ensuite de ne pas avoir bénéficié d'aides financières et logistiques, mais surtout que ce choix rende finalement difficile la prise en compte des issues de leur débat :

« Malheureusement c'était une erreur de ma part, parce que si on avait décidé de l'inscrire on aurait pu être financés un peu plus, et toutes nos conclusions auraient pu enrichir le débat et donner un peu plus de poids à ce vers quoi on tendait [...] Ça a été une erreur pour essayer de faire entendre plus notre parole et les conclusions de ce

¹ *Ibid.*

² Le débat national sur la transition énergétique a été décliné au niveau régional de février à juin 2013, le forum ardéchois « Oui à la transition énergétique et écologique » s'est déroulé les 13 et 14 avril 2013.

³ Compte-rendu de réunion du Collectif 07, 16-11-2011.

⁴ Compte-rendu de réunion du Collectif 07, 03-10-2012.

forum. Je me suis laissé vraiment prendre dans le jeu du "non à la récupération", "c'est citoyen 100 %", etc. »¹

Cet extrait témoigne d'un apprentissage « en négatif » (Gardesse, 2011, p. 11), c'est-à-dire *via* un processus de réflexivité par rapport à l'action passée. La vigilance face à la généralisation actuelle de la participation et ses « effets de cadrage » (Neveu, 2011, p. 196) sur les modes d'action collective conduit effectivement au choix de ne pas participer, qui est ensuite revu en fonction des bénéfices qu'aurait pu apporter le choix inverse.

6.3.3. Résister à l'idéal délibératif

L'exigence de construire une parole entrant dans les cadres institutionnels rencontre donc des réticences importantes chez les mobilisés ardéchois. Celles-ci font écho à une importante vigilance face à la généralisation du duo participation/expertise comme mode d'action collective, qui se manifeste sous les traits d'une résistance interne à un certain « intellectualisme » et à la professionnalisation du débat politique. C'est justement le cas lors de la préparation du forum « Oui à la transition énergétique et écologique ». Lorsque Jonathan, directeur de Polénergie Ardèche et Louis, géographe au Cermosem², rédigent un document dans lequel ils structurent les objectifs généraux, les thématiques des ateliers à mettre en place ainsi que les méthodes d'animation, ceux-ci se heurtent effectivement à de fortes réticences de la part de la diversité des acteurs associatifs engagés dans le forum :

« On a eu plusieurs fois la volonté de structurer les choses, d'écrire, de mettre en mots les objectifs... enfin ce qu'on sait faire quoi : pondre deux-trois pages de texte qui dit pourquoi on est là, qu'est-ce qu'on a à faire, etc. Et ça s'est heurté à une étanchéité complète, amener cet écrit comme étant un document préparatoire dans une réunion, ça n'a jamais marché. - Je pense que c'était perçu comme une démarche intello, et c'est vrai qu'on y mettait nos mots aussi, on n'hésitait pas [...]. C'était une proposition d'ancrage de la réflexion, en tout cas c'était une démarche qui nous parlait, c'était quelque chose qui moi m'était nécessaire. Parce que tu as plein de bonnes volontés, t'as trente mains qui se lèvent pour dire "il faudrait faire un atelier sur ci, sur ça"... mais c'est où la cohérence, quelle image on va montrer ? »³

Ils rencontrent également de fortes réticences lorsqu'ils proposent de prévoir un format relativement unifié de compte-rendu écrit des ateliers de ce forum. On peut certainement voir dans cette méfiance face aux tentatives de rationalisation des débats un indice d'une résistance à la diffusion de l'idéal délibératif au sein même des mouvements sociaux. Les résistances

¹ Entretien avec Gilles, membre d'Europe Écologie Les Verts et du Collectif 07, 16-04-2014.

² Sur la recherche menée conjointement par Polénergie Ardèche et le Cermosem, cf. Chapitre 4, partie 4.1.2.

³ Entretien avec Jonathan, directeur de Polénergie Ardèche et membre du Collectif 07, 18-06-2013.

qu'il rencontre ici sont par ailleurs à analyser à l'aune des critiques de la délibération mettant en exergue sa tendance à reproduire les inégalités entre groupes sociaux (Young, 2000), et la domination de ceux qui sont les plus disposés à l'argumentation rationnelle, c'est-à-dire les plus diplômés. Dans le cas présenté ici, ce n'est pas un hasard si les désaccords concernant la manière d'organiser les débats opposent deux militants au profil scientifique à des acteurs associatifs moins diplômés mais dotés d'un important capital militant. Cet exemple illustre par ailleurs bien les tensions entre écrit et oral, théorisation et action, qui sont au cœur des rapports de pouvoir, même au sein des mouvements sociaux : si les acteurs associatifs ne souhaitent pas que leur action soit mise en mots par des « intellectuels », c'est sans doute afin d'en garder le contrôle. Ceux qui tiennent la plume sont effectivement souvent ceux qui détiennent le pouvoir¹, et éviter le recours à l'écrit a pu apparaître comme une stratégie de résistance au cadrage du débat, à sa normalisation, et à la tendance à lui donner des allures de professionnalisme :

« C'était pas évident du tout, parce qu'il n'y a pas d'appétit pour la forme qu'on lui a donné, c'est-à-dire des textes, des mots, des grilles de lecture, des choses comme ça [...] Tu sentais qu'il y avait une volonté des personnes qui participaient d'être dans le "ici, là, maintenant", et pas dans "on prend beaucoup de temps à préparer, à se documenter". »²

Louis raconte également comment il a, à cause de son statut de chercheur, reçu de nombreuses critiques sur sa manière de s'exprimer : « ça m'est arrivé de me faire dire des trucs du style "quand tu parles on comprends rien", sous entendu c'est beaucoup trop soutenu dans le langage » ; ou encore sur sa tendance à « penser par cases » : « on me disait tout de suite "oh toi, avec tes cases"... »³.

Le refus d'un cadrage trop strict des débats et d'un certain « intellectualisme » fait écho aux méfiances envers le processus plus général de professionnalisation du mouvement. Certains militants adoptent parfois une attitude de distance ironique, à la fois face aux nouvelles pratiques de démocratie interne plus « participatives » - auxquelles ils ne participent d'ailleurs pas toujours, se plaçant davantage en position d'observateurs - et à la fois face au travail

¹ Cette conception politique du rôle de l'écriture comme instrument de pouvoir et de domination est notamment issue des réflexions de Claude Lévi-Strauss qui, dans *Tristes tropiques* (1955), relate l'épisode où le chef Nambiwara imite l'écriture de l'anthropologue dans le seul but d'asseoir son autorité. Ainsi conclut-il que « la fonction primaire de la communication écrite est de faciliter l'asservissement » (p. 343), principalement parce qu'elle confère à celui qui écrit le monopole de la construction et de la préservation des connaissances.

² Entretien avec Jonathan, directeur de Polénergie Ardèche et membre du Collectif 07, 18-06-2013.

³ Entretien avec Louis, géographe au Cermosem et membre du collectif « Oui à la transition énergétique et écologique », 07-04-2014.

d'expertise perçu comme finalement inutile et trop « intellectuel ». Ces nouvelles pratiques entrent effectivement en contradiction avec une vision de l'action militante davantage agonistique, partagée par certains acteurs associatifs. Ceux-ci ne sont pourtant pas dénués de toute « culture participative », bien souvent au cœur des revendications des acteurs des mouvements sociaux (Neveu, 2011, p. 196), mais ils redoutent l'effet de modération de la contestation que ces pratiques contribuent à produire. Comme l'exprime le président de la FRAPNA Ardèche à propos du travail juridique qui constitue l'un des derniers répertoires d'action mobilisé au sein du collectif : « En fin de compte c'est la mobilisation le plus important... Je leur dis des fois : "vous vous emmerdez à faire tout vos trucs, mais ne vous emmerdez pas, restez mobilisés c'est tout, et on les foutra dehors !" »¹. En effet, les entretiens révèlent finalement toute la confiance en la pression populaire, la menace de trouble à l'ordre public que selon eux les acteurs publics ne prendront pas le risque de provoquer. Ainsi, si la plupart des militants sont bien conscients de jouer le jeu de la participation et du dialogue, ils le font tout en étant convaincus du pouvoir de modes d'action davantage agonistiques : le « combat » qui serait mené en dernier recours en cas de démarrage des travaux.

L'on voit que différentes conceptions de la participation, du débat et de l'action collective coexistent au sein de ces espaces, portées par des individus aux cultures politiques différentes. Ces différentes conceptions se retrouvent par ailleurs, mais de manière moins visible, parmi les participants à la conférence de citoyens. Alors que la procédure, les animateurs et la plupart des participants ont encouragé les attitudes coopératives, la discussion rationnelle et apaisée, le bilan que tire Nathan de cette expérience est qu'elle n'a pas donné lieu à un « véritable débat » :

« Oui, c'est vrai que j'étais une fois même assez violent avec [Georges], parce que son discours était assez tranché, assez entier, mais bon, c'était pas à lui que j'en voulais vraiment [...]. Comme les gens voulaient que ça fonctionne... il y avait une bonne volonté pour que ça fonctionne, ils se sont restreints quand même un peu. Ils avaient plus envie que ça fonctionne plutôt que de rentrer dans un véritable débat, ça arrive. »²

Chez les individus porteurs de compétences agonistiques, la conception d'un débat de qualité semble donc incompatible avec le souci de la coopération apaisée.

¹ Entretien avec Jules, président de la FRAPNA Ardèche et membre du Collectif 07, 12-06-2013.

² Entretien T2, Nathan, participant à la conférence de citoyens, 15-11-2011.

Conclusion du chapitre 6

Les deux premiers chapitres de cette partie montrent qu'au sein de ces expériences, les participants ont appris à la fois à identifier les antagonismes (apprentissage du conflit) et à construire des accords collectifs (apprentissage de la participation ou de la délibération). Le chapitre six s'est spécifiquement penché sur les manières dont les acteurs ont appris à construire des accords collectifs par la délibération. Différents formats de débat ont été explorés au sein de deux processus en apparence opposés mais dans lesquels s'observent finalement des situations délibératives similaires. Ces observations rejoignent par ailleurs celles des recherches montrant que l'impératif délibératif touche aussi bien les politiques publiques que les mobilisations collectives, introduisant de nouveaux acteurs et transformant les modes d'action. Il n'est pas anodin de constater les transferts d'outils d'un monde à l'autre, créant de fortes similarités entre eux. Pour certains il existerait aujourd'hui une emprise du « tout délibératif » qui toucherait jusqu'aux modes d'organisation et de fonctionnement des mouvements sociaux. Même si le recours à des pratiques délibératives au sein des mouvements sociaux a une longue histoire, leur généralisation et valorisation actuelle semble avoir des « effets de cadrage » non négligeables sur les modes d'action collective (Neveu, 2011, p. 196). Comme l'écrit Cécile Blatrix (2002), ce contexte général, qu'elle qualifie de « participationniste », travaille inévitablement l'action collective « dans la mesure où les groupes doivent désormais intégrer cette exigence dans leurs discours et leurs actions » (p. 80) pour pouvoir trouver légitimement leur place dans les espaces institutionnels de débat et de décision. Cependant, cette analyse néglige que les idéaux délibératifs sont depuis longtemps au cœur des mouvements sociaux, comme nous l'avions vu lorsque nous explorions les « filiations » entre ces derniers et les procédures participatives dans le premier chapitre de la thèse. Sur cette question, le travail de Julie Le Mazier (2014) est particulièrement pertinent, montrant que l'« air de famille » entre mouvement sociaux et dispositifs participatifs n'est pas du à la diffusion récente d'un impératif délibératif au sein des mouvements sociaux, mais qu'au contraire les idéaux délibératifs qui inspirent les dispositifs participatifs sont en partie issus d'une culture militante protestataire plus ancienne.

La seconde partie de ce chapitre a porté sur les « produits » de ces multiples processus délibératifs, c'est-à-dire au type de discours qui en est finalement issu et destiné à être

entendu par les acteurs publics. Au sein des deux expériences étudiées, les acteurs apprennent à adopter les « savoir-dire » (Claeys-Mekdade, 2006) propres à ces derniers, qui sollicitent majoritairement des compétences professionnelles. Nos deux cas, de démocratie participative et de mobilisation collective, s'inscrivent dans un cadre institutionnel où le registre de l'expertise jouit d'une légitimité particulière, parce qu'il est envisagé comme un moyen de dépasser les antagonismes (Robert, 2008). Ainsi, la dimension conflictuelle préalablement construite au sein des débats connaît ici un processus d'effacement, au profit d'une parole « entendable », plus modérée, et adoptant les formes de l'expertise scientifique et technique. La parole collective formalisée (le plus souvent par l'écrit) témoigne donc d'une adoption des règles du jeu institutionnel auxquelles l'on doit se conformer si l'on souhaite véritablement être entendu. Si la conférence de citoyens ne vise pas à former des experts sur la question de la gestion de l'eau, elle est néanmoins basée sur un principe de formation des participants, qui, doivent d'abord suivre un « rite d'initiation » (Gourgues, Rui, Topçu, 2013, p. 19). Elle repose ainsi sur l'idée que pour prendre part à un débat, la maîtrise de certains savoirs est nécessaire. De même, les mobilisés ardéchois sont soumis à l'exigence de construire une parole « sérieuse » et entrent rapidement dans le jeu du combat d'expertises, faisant valoir des compétences scientifiques et techniques importantes. L'expertise est aujourd'hui devenue un incontournable du répertoire de l'action collective (Offerlé, 1994 ; Neveu, 2002 ; Ollitraut, 2008). Pour peser dans les débats publics, l'engagement idéologique ne suffit plus, voire tend à être rejeté au nom d'une injonction à la validité universelle des arguments, à leur justification scientifique, à une exigence de neutralité et d'objectivité. Appropriée par des « profanes » reconnus comme compétents, l'expertise semble donc demeurer la norme des débats publics et des décisions. En ce sens là, les deux exemples observés contribuent manifestement à perpétuer une tendance à la professionnalisation du politique, qui caractérise également les mouvements sociaux. Ces transformations contemporaines du débat public et de l'action collective ont déjà été pointées par Daniel Cefaï (2007), qui les lie à une institutionnalisation de la classe ouvrière, auparavant acteur central des luttes et des changements sociaux :

« Le retrait de la classe ouvrière en tant qu'acteur central des changements sociaux est lié à son institutionnalisation. Il va de pair avec l'avènement d'une société post-industrielle, où les processus d'information et de communication deviennent les vecteurs de la richesse et de la puissance, modifient la donne culturelle et politique. Nous serions entrés dans un nouveau système d'action historique, où priment les secteurs de la création scientifique et technique, de la circulation des savoirs et de la

formation des compétences. La plus-value y est avant tout produite par une "nouvelle classe" technocratique et tertiairisée de "cols-blancs" » (p. 413)

Il est à ce titre frappant de constater que la plupart des « néo-militants » engagés dans le mouvement contre le gaz de schiste en Ardèche voient leur engagement avant tout comme un « travail », et apprécient le Collectif 07 justement pour son caractère « professionnel ». L'apparition du champ lexical du travail au sein d'espaces d'engagement citoyen a par ailleurs été relevé par Maud Simonet (2010) dans le domaine du « travail » bénévole. Dans le bénévolat, qui constitue pourtant *a priori* un espace dégagé des contraintes du monde professionnel, on emploie aujourd'hui paradoxalement les termes de « compétences », « recrutement » ou « formation » des bénévoles

Cependant, si l'expertise apparaît effectivement comme le registre dominant dans la recherche d'accords collectifs parce qu'il permet de s'entendre sur un langage commun, la dernière partie de ce chapitre montre que la coopération reste fragile et peut, à tout moment, rencontrer ses limites. Ainsi, l'apprentissage de la participation est aussi un processus qui amène à identifier les points de rupture, les limites au-delà desquelles la coopération n'est plus acceptable parce qu'elle entre trop en contradiction avec les intérêts ou valeurs défendus. Cette question est particulièrement palpable au sein de la mobilisation contre le gaz de schiste, où les résistances à l'impératif délibératif se font les plus fortes, aussi bien dans l'interface avec les acteurs publics que de manière interne au mouvement.

7. CHAPITRE 7 : Effets et modalités d'apprentissage

Le chapitre final constitue une réponse à la problématique de cette thèse présentée à l'issue de la première partie. Il s'agit ici d'identifier les différents effets d'apprentissage ainsi que les modalités d'apprentissage : à la fois donc les produits d'apprentissage (ce que l'on apprend) et les processus d'apprentissage (comment on apprend). Les effets d'apprentissage sont distingués selon les types d'acteurs observés : citoyens, acteurs associatifs ou militants politiques, et enfin élus et professionnels des politiques publiques concernées. Pour ce qui est des modalités d'apprentissage, je reviens sur une typologie amorcée dans le deuxième chapitre à partir d'une analyse de la littérature sur cette question. Celle-ci permet de repérer diverses tensions traversant les processus d'apprentissage au sein d'expériences participatives. Je propose de la formaliser et de l'enrichir à la lumière des analyses menées dans les deux chapitres précédents.

7.1. Les effets d'apprentissage politique

Les effets d'apprentissage sont analysés suivant les différents acteurs rencontrés dans ces arènes participatives : tout d'abord les participants, puis les acteurs associatifs et enfin les élus et professionnels des politiques publiques concernées. Nous verrons que le « capital politique » initial des individus influence largement les effets d'une expérience politique : « Un évènement peut avoir de puissants effets sur une personne largement inexpérimentée mais un effet réduit, au moins comparativement, sur une autre si elle est déjà plus socialisée » (Ihl, 2002, p. 142). Il est vrai que dans nos terrains, les participants initialement les moins politisés connaissent des effets importants en terme de politisation, malgré l'existence de fortes inégalités d'apprentissage. Cependant, nous verrons que ces expériences participatives peuvent être sources d'apprentissages politiques tout aussi importants chez les acteurs associatifs ou militants plus « aguerris » au politique, ainsi que chez les élus et les professionnels, alors même que ceux-ci disposaient initialement d'un capital politique plus conséquent.

7.1.1. Les effets sur les citoyens « ordinaires »

Dans le chapitre six, j'ai montré que loin de conduire à la dépolitisation et à la réduction des conflits, ces expériences participatives donnent lieu au contraire à une politisation des enjeux. Cette politisation des enjeux s'accompagne d'une politisation de certains individus, qui donnent parfois suite à ces expériences par d'autres engagements, notamment associatifs. J'identifie tout d'abord les effets en terme de politisation des citoyens « ordinaires » ayant pris part à ces expériences, puis les effets sur leurs représentations de la participation, entendue à la fois comme contre-pouvoir et comme démocratie participative. Enfin, nous verrons qu'il existe des inégalités d'apprentissages parmi les participants. Ce que l'on apprend lors de telles expériences dépend effectivement de la manière dont chacun y prend part, mais également du type de socialisation politique antérieure propre à chaque individu.

La politisation des individus

Les expériences participatives peuvent être source d'une politisation des individus initialement les moins politisés, dans le sens où ceux-ci acquièrent des clefs de lecture du monde social qu'ils n'avaient pas auparavant. Ces deux expériences sont en effet des occasions d'explorer les possibles et de prendre conscience de la diversité des alternatives existantes et de leur caractère contradictoire. Toutefois, en politisant les enjeux, ces processus contribuent-ils également à politiser les individus qui y prennent part ? Dans les deux cas, la politisation des individus se manifeste par une meilleure identification des rapports de force - du moins au sein de l'enjeu débattu - et éventuellement par la poursuite de l'engagement au sein de partis, syndicats ou associations locales. Les expériences participatives ont des effets de socialisation politique non négligeables, notamment dans le cas de la mobilisation ardéchoise. Et puisque ces expériences portent sur des enjeux environnementaux, ne seraient-elles pas supports d'une politisation spécifique au domaine environnemental ? C'est ainsi que nous rejoignons l'hypothèse formulée par Rémi Barbier et Corinne Larrue à propos de la « participation environnementale » qui serait source de formation d'une citoyenneté particulière :

« En favorisant les capacités réflexives des participants, elle produit une transformation de l'individu et du groupe, source potentielle de "subjectivation politique" mais aussi d'une connaissance et d'un engagement spécifique dans le domaine de l'environnement, qu'on peut qualifier d'"éco-citoyenneté" habitante » (Barbier, Larrue, 2011).

Cette socialisation politique se double d'un effet de reconnaissance sociale, de valorisation individuelle et de confiance en sa capacité d'agir en politique qui expliquent également les cas

de politisation de certains individus. Mais avant d'entrer dans ces analyses, rappelons que la socialisation politique est bien au cœur de l'éducation populaire dont se réclament les artisans de participation rencontrés au cours de cette thèse.

La socialisation politique : visée de l'éducation populaire

Pour les artisans d'éducation (populaire, à l'environnement), la politisation des individus est l'une des visées sous-jacentes à leurs pratiques. Pour les membres de l'Ifrée par exemple, il s'agit avant tout de « contribuer à ce que des gens gagnent en compréhension de la relation qu'ils ont à eux, aux autres, au monde qui les entoure, et qu'ils soient capables de se situer et de décider dans cet ensemble là »¹. L'éducation à l'environnement est par ailleurs un courant de pensée comportant une forte dimension de critique sociale, notamment développée par Lucie Sauvé, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement. Un des objectifs de l'éducation à l'environnement serait de permettre l'émergence de « citoyens débatteurs », de « citoyens résistants »², formés pour intervenir dans le débat public. Tout comme l'éducation populaire, l'éducation à l'environnement repose sur une philosophie de l'émancipation, de la critique sociale, et se donne pour fonction de former des citoyens et des collectifs plus autonomes dans la réflexion et l'action. Ainsi, l'Ifrée attend également de la conférence de citoyens qu'elle contribue à une éducation à la citoyenneté, comme l'exprime par exemple son président :

« Il y aura... ce ne sont pas des dégâts collatéraux par ce que ce ne sont pas des dégâts, mais des conséquences, qu'on espère positives. Moi ce qui m'intéresse c'est que les gens repartent avec plus de questions que quand ils sont arrivés, et en se disant : je pensais ça, et puis ben finalement c'était peut-être pas ça, je m'interroge et je vais continuer à réfléchir et à cheminer autour de la question qui m'est posée. »³

Par ailleurs, contrairement aux associations de protection de la nature, la sauvegarde de l'environnement n'est pas la finalité première des activités de l'Ifrée, mais est davantage envisagée comme la conséquence possible d'un processus éducatif auquel ils œuvrent :

« Aidons les personnes à grandir, et comme elles vont grandir, se développer, gagner en maturité, en connaissance des choses, de fait elles vont avoir une attitude plus respectueuse, qui va tenir compte de l'environnement, des autres et des besoins des autres. »⁴

¹ Entretien T1, animateur Ifrée de la conférence de citoyens, 09-07-2010.

² Selon les expressions de Jacques Desautels, écrivain québécois.

³ Entretien T1, président de l'Ifrée, 01-04-2010.

⁴ *Ibid.*

Pour les « entrepreneurs » de participation rencontrés, le sens qu'ils attribuent à la participation va donc au-delà de la seule prise en compte de l'avis des citoyens dans les décisions, et au-delà de l'objectif de sauvegarde de l'environnement, mais relève d'une perspective éducative et d'*empowerment* des individus et des groupes. Dans le cas des militants initialement les plus politisés du Collectif 07, la mobilisation est vue comme une véritable expérience de démocratie. Après trois ans d'existence du collectif, ils sont en mesure de relever des apprentissages politiques notables parmi les individus initialement les moins politisés, ce qui contribue à conforter la confiance dans leur action. C'est par exemple ce qu'évoque David, militant aux Alternatifs :

« En trois ans c'est vrai que... Les gens ont compris qu'il y a des enjeux, que c'est sur la durée qu'il faut avancer, contourner, définir des stratégies. C'est pratique, après ça veut pas dire que les gens ont une culture politique, qu'ils savent que Lénine a fait ça en 1914... Mais par contre c'est des gens qui sont capables de... qui ont acquis des compétences pour prendre la parole par exemple. Et du coup après, ils vont peut-être plus lire des trucs politiques au sens historique ou je sais pas... Mais je me rends compte dans les réunions qu'on fait... Là on est en train de monter un collectif Stop TAFTA, et il y a des gens du collectif gaz de schiste que je n'avais jamais perçu en tant que militants politiques et qui tiennent la route. Le couple [Adrien et Florence] je ne sais pas quelle est leur histoire mais ils m'impressionnent ! »¹

Ainsi, même si les citoyens « ordinaires » ne peuvent acquérir, en l'espace de trois ans, une culture politique (dans le sens d'une connaissance des faits politiques historiques) que d'autres acquièrent par une socialisation politique familiale ou par l'expérience de trente années d'activité militante, ils acquièrent en revanche des savoir-faire, savoir-être et savoir-dire politiques, des compétences « pratiques » plus que cognitives.

Des effets de socialisation politique

À la suite de la conférence de citoyens, j'ai relevé un seul exemple de poursuite de l'engagement de la part d'un participant. Il s'agit de Loïc, instituteur, qui a ensuite adhéré à un collectif local luttant pour le retour en régie publique du service de l'eau et de l'assainissement dans sa commune. Loïc avait déjà connaissance de l'existence de ce collectif avant sa participation à la conférence de citoyens car il en avait rencontré un membre au sein de son AMAP, mais il n'y était pas engagé au moment de la conférence de citoyens. Le cas de Marie peut également être lu à la lumière d'un effet de socialisation politique puisqu'elle a, à l'issue de la conférence de citoyens, pris part à un conflit dans sa commune aux côtés de

¹ Entretien avec David, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 14-04-2014.

défenseurs du maintien de la salle des fêtes municipales face à un projet de transformation de celle-ci en espace commercial. Lorsque je rencontre de nouveau Marie près de deux ans après la conférence de citoyens, elle vient tout juste de déménager dans une nouvelle commune, et envisage encore de s'investir dans la vie politique locale :

« Je me renseigne pour entrer dans la vie locale de ma commune. M'impliquer un peu dans la vie locale ça m'intéresserait, mais sans opinion politique, sans rien, plus par rapport à l'école. Pour l'instant je n'ai pas été sollicitée plus que ça, j'ai signalé que j'étais dispo s'il y avait besoin de moi, que je comptais m'impliquer, mais pour le moment je n'arrive pas à dégager du temps pour... Mais je compte bien le faire un jour. Je l'ai signalé auprès des parents d'élèves [...]

- *Est-ce que cette envie a un lien avec le panel de citoyens ou pas du tout ?*

- Un petit peu parce qu'au cours du panel, je ne sais plus si c'était en petit groupe ou quoi, il y en a un qui m'avait dit qu'il me verrait bien faire ce genre de truc, et c'est vrai que ça m'avait motivé à me dire "ah c'est vrai que...". Je pense que j'ai une aisance à l'oral, c'est lié à ça. Il y a quand même une part... Le fait d'avoir participé au panel, d'avoir discuté d'un autre sujet pas habituel, et d'avoir échangé avec les gens, ça joue quand même, dans le sens où je me suis dit "tiens, ça peut être intéressant de changer de sujet, de débat, de prendre en compte les avis de tous le monde..." »¹

J'ai précédemment montré que pour le cas de Marie, les compétences participatives acquises dans son activité professionnelle ont effectivement été particulièrement valorisées par le groupe au cours de la conférence de citoyens (cf. chapitre 6, partie 6.1.2). Dans l'extrait d'entretien ci-dessus, on voit que l'expérience l'a encouragé à poursuivre son engagement civique. Elle l'a fait en s'investissant dans une controverse micro-locale, et envisage désormais de le faire à travers l'association de parents d'élève, qui constitue bien souvent un premier lieu de socialisation politique pour les nouveaux arrivants dans une commune.

Pour le cas de la mobilisation ardéchoise, il est important de noter que les compétences sollicitées et construites chez les individus apparaissent plus durables (et transférables) que pour le cas de la conférence de citoyens. En effet, les mobilisés ardéchois ont été placés dans une situation quasi permanente de recherche d'information, d'enquête sociale. On peut y voir un effet de la différence de temporalité entre les deux processus : la conférence de citoyens se déroule sur une courte durée, ainsi les effets seraient probablement différents pour une instance participative permanente de type conseil de quartier ou budget participatif. Les effets en terme de socialisation politique sont donc davantage repérables dans le cas de la mobilisation. Ceux qui font vivre aujourd'hui le Collectif 07 sont principalement des « néo-militants » qui se sont affirmées progressivement dans le cours de la mobilisation.

¹ Entretien T3, Marie, participante à la conférence de citoyens, 10-04-2014.

Aujourd'hui ils planifient et animent les réunions, gèrent le site internet et les différentes listes de diffusion, rédigent les documents d'information auprès du grand public, les communiqués de presse, assurent les contacts et rendez-vous avec les élus, etc. À cela s'ajoute le réseau d'interconnaissance créé à l'occasion de la mobilisation, un capital socio-politique particulièrement valorisant qui contribue à encourager l'engagement au sein d'associations, de partis, ou dans la politique locale de la part d'individus initialement peu ou pas politisés avant cette première expérience d'engagement¹. La mobilisation est effectivement l'occasion de découvrir des organisations politiques jusque là inconnues, dans lesquelles certains s'engagent parce qu'ils y retrouvent des valeurs partagées. C'est par exemple le cas de Manon, 34 ans, qui souhaite désormais donner une suite plus « politique » à son engagement contre le gaz de schiste :

« - Ça a une incidence très importante le collectif gaz de schiste, parce que moi à force d'aller à ces réunions, j'ai rencontré [un militant des Alternatifs] qui faisait des interventions que je trouvais pertinentes, et je suis rentrée aux Alternatifs, ça fait 3 mois que j'y suis. Il m'a donné envie de... Le collectif c'est bien c'est un mouvement citoyen, il est très bien construit, il y a ceux qui s'occupent de la partie scientifique, ceux qui s'occupent du juridique, c'est bétonné quoi ! Et moi je me suis dit : ça suffit pas de faire partie du collectif, il faut que tu t'engages plus politiquement. Donc je suis rentrée aux Alternatifs pour avoir une famille, pour me sentir... quand on va manifester, pour me sentir plus proche d'un courant politique. Sinon je ne l'aurais pas fait avant.

- *Tu connaissais ce parti avant la mobilisation ?*

- Non je les ai rencontré là. Je me suis un peu plus construite dans ma tête, parce que sinon on est dans le flottement... »²

La mobilisation a effectivement été l'occasion de rencontres avec des militants jusqu'alors inconnus. Pour Manon, ce sont d'abord des relations de connivence voire d'amitié qui lui ont permis de connaître et d'apprécier un groupe politique qui lui convient davantage que d'autres engagements passés :

« - *Tu avais déjà été dans un parti ou un syndicat ?*

- À Marseille j'étais à ATTAC, mais c'était trop intello pour moi, c'était que des réunions à l'époque, très intellos, très politisées... pour moi si t'avais pas fait Sciences Po tu suivais rien à ATTAC, très bobo, très... ça me convenait pas. Les Alternatifs ça me convient mieux, c'est plus dans mon courant de pensée, c'est un parti qui est plus en accord avec ce que j'ai au fond de moi, humainement, et les gens qui y sont je les aime beaucoup, ça a tout de suite fait écho. »³

¹ Les élections municipales de 2014 en sont particulièrement révélatrices : j'ai repéré huit « néo-militants » engagés sur des listes électorales aux côtés de militants plus expérimentés rencontrés au cours de la mobilisation.

² Entretien avec Manon, membre d'un collectif local, 18-06-2013.

³ *Ibid.*

Pour d'autres qui n'avaient auparavant jamais connu d'expériences de mobilisation, les effets en terme de poursuite de l'engagement sont assez diversifiés et dépendent en grande partie des opportunités, invitations, et nouvelles socialités construites, mais peuvent aussi être freinés par des obstacles et des inerties propres au champ politique. Sur cette question, le cas de Corinne, cadre de santé retraitée, est particulièrement intéressant. À 58 ans, le parcours de vie de Corinne se caractérise par une très faible socialisation politique. Elle n'a jamais participé à un mouvement social dans son activité professionnelle (dans l'entretien, elle évoque la difficulté de mener des mouvements sociaux dans la fonction publique hospitalière), ni été membre d'une quelconque organisation associative ou politique. En 2011, alors fraîchement retraitée, mais exerçant des activités ponctuelles de formation et de consultance dans le domaine de la santé dans toute la France jusqu'en Outre-mer, elle s'engage dans le mouvement contre le gaz de schiste. Elle est d'abord simple membre du collectif de sa commune, puis devient référente de ce dernier auprès du Collectif 07. Elle s'y implique beaucoup, participant aux assemblées mensuelles mais aussi à diverses manifestations et actions de sensibilisation. Cet investissement l'amène à rencontrer de nouvelles personnes : habitants de sa commune, acteurs engagés dans la vie politique locale, élus. Elle analyse elle-même avec des mots de sociologue l'effet de socialisation politique que cet engagement a eu :

« J'ai rencontré des gens dans les villages alentours que j'aurais jamais rencontré, c'est enrichissant de sortir de sa coquille, de ne pas rester planquée dans sa baraque... En plus mon activité professionnelle ces dernières années me faisait bosser hors de la région [...] Donc au niveau de mon réseau, ici paradoxalement je connais plus de gens à l'extérieur que sur la région, donc sans doute que pour moi il y avait aussi cet intérêt là, c'était une manière de me mettre en lien avec plein de gens, et de connaître... Dans chaque endroit où tu es il y a des réseaux sociaux que tu sens, qui existent et que tu ne côtoies pas forcément, et je me suis rendue compte à travers ça que ça me permettait aussi de repérer des appartenances à des réseaux, de mieux lire, d'acquérir une lecture plus fine du milieu social dans lequel je vis et que je ne connaissais pas beaucoup, au niveau du village et du coin. C'est des clefs de décodage social que je n'avais pas : tu croises un tel dans une réunion sur le gaz de schiste, tu apprends qu'il fait tel boulot, ou qu'il est tel élu, et par un autre biais tu le croises et tu fais des connexions : "ah tiens, il est là aussi !" »¹

L'expérience de la mobilisation lui a donc permis d'acquérir progressivement une compréhension plus fine des réseaux politico-sociaux de son environnement local. Il s'agit là

¹ Entretien avec Corinne, membre d'un collectif local, 16-04-2013.

d'un apprentissage conséquent puisque ce repérage permet ensuite d'ouvrir des possibilités d'engagement, comme elle l'exprime :

« Ça permet de mieux comprendre ce qui se passe et après éventuellement de faire des choix, d'aller vers tel groupe ou tel réseau, puisque tu as identifié certains acteurs, tu as vu ceux qui animaient ce réseau là [...] Il y a tous les gens qui tournent autour des élus locaux, il y a les élus locaux et l'aréopage autour, et les cercles d'influence, les francs-maçons, les gens qui appartiennent par exemple à certains... qui sont dans le tourisme ici... C'est difficile à dire, et je ne veux pas non plus trop en dire mais voilà... ça m'a permis de repérer certaines personnes et de comprendre le positionnement de certains [...] Ça me permet de mieux sentir certaines subtilités du milieu dans lequel je vis, que je n'aurais peut-être pas vu autrement si je n'avais pas participé à cette mobilisation. »¹

Cet apprentissage a été ensuite le ressort d'une volonté de s'engager dans la politique locale. J'ai effectivement revu Corinne un an après cet entretien, quelques mois après les élections municipales de mars 2014 pour lesquelles elle avait envisagé de s'inscrire sur la liste du maire sortant de sa commune. Cependant, elle s'est alors heurtée aux inerties d'une culture politique locale puisque c'est son mari qui a plutôt été encouragé par le maire sortant à rejoindre sa liste, et non pas elle. Cependant, les compétences nouvellement acquises en participant à la mobilisation conjuguée à ses compétences professionnelles dans le milieu de la santé l'ont conduite à s'engager dans un tout autre espace, où elle a, cette fois-ci, trouvé sa place. Elle s'est en effet investie dans un collectif visant à promouvoir des manières alternatives de concevoir la santé. En 2014, elle a participé à un comité de pilotage pour l'organisation de « Journées de la grande santé » proposant des conférences, débats, rencontres avec des associations, des élus et des professionnels de santé². La grande santé met l'accent sur la prévention, l'autonomisation des individus vis-à-vis de leur santé et de la prise en charge de leurs maladies. La notion d'*empowerment* du patient y est fortement présente, puisqu'il s'agit de « devenir acteur de sa santé, ne pas seulement déléguer sa santé, son corps aux seuls professionnels »³, c'est-à-dire de maîtriser davantage les décisions et les actions qui influent sur leur santé. Son engagement a été important, d'autant qu'elle s'est parfaitement reconnue dans les objectifs éducatifs de cette démarche, ainsi que dans l'objectif de renforcement du pouvoir d'agir des individus. L'exemple de Corinne est assez significatif du type d'effet de socialisation politique que l'expérience d'une mobilisation peut avoir pour des individus jusqu'alors peu politisés mais aussi peu ancrés au sein de réseaux de sociabilités locaux.

¹ *Ibid.*

² Pour plus d'information : <http://lagrandesante.blogspot.fr/p/les-actes-2014.html> (accès le 26-09-2015).

³ Extrait des actes des Journées de la grande santé, Neyrac-les-bains, 14-11-2014.

Ayant rencontré des obstacles à un engagement au sein de la politique de sa commune, elle a réinvesti les compétences acquises dans le cours de la mobilisation dans un engagement au sein d'un domaine qu'elle maîtrisait déjà - la santé - et où elle a retrouvé des valeurs partagées par les acteurs de la mobilisation (le refus de la délégation, l'*empowerment* des citoyens).

Cependant, parmi les individus initialement les moins politisés, cette expérience a pu aussi n'avoir aucun effet en terme de poursuite de l'engagement. Certains expriment par exemple un rapport de distance amusée avec cette première expérience de mobilisation sociale, qui leur apparaît comme « insolite » dans un parcours de vie marqué par une très faible socialisation politique. Ainsi Laure, aide-soignante de 43 ans et « néo-militante » contre le gaz de schiste plaisante-t-elle sur les militants qu'elle a côtoyé au cours de son engagement, ainsi que sur elle-même s'improvisant militante :

« - J'aime bien regarder les choses comme si je n'y étais pas, comme si j'étais à l'extérieur... Pour la manif à Villeneuve-de-Berg, il fallait des gens pour aller faire garer les voitures, alors je me suis dit "tiens, c'est un truc que j'ai jamais fait, j'y vais". Je me suis retrouvée entre deux espèces de colosses... il y avait la CGT et l'autre c'était le PC je crois, ils étaient avec leurs drapeaux et tout... Je les avais jamais vu, et j'ai passé l'après-midi avec un de chaque côté, et un peu plus loin il y avait les flics ! Et moi je trouvais ça très drôle, eux c'était des militants, ils savent porter leurs choses, organiser tout, bien parler... sauf qu'ils s'y prenaient comme des manches pour faire garer les voitures ! Extérieurement moi ça me fait marrer. Je trouve qu'on devrait faire un film sur les militants, je ne sais pas pourquoi on ne le fait pas. C'est plein de petites conneries, de petits détails [...] On fait plein de trucs que vu de l'extérieur je trouve très comique [...] Moi je trouve ça amusant. Et de me voir moi comme ça aussi... J'ai jamais été militante, et je ne suis que de passage moi dans l'histoire.

- *Tu veux dire que tu ne deviendras pas une militante ?*

- Si ça en vaut la peine si. Là il y avait besoin de relais locaux quand même, il y a beaucoup de causes où il n'y en a pas franchement besoin donc ça compte. Mais les actes militants me font rire, les gens qui ont de l'imagination pour faire leur petites pancartes, leurs pochoirs... J'ai l'impression qu'il n'y a que moi que ça amuse mais... »¹

Son expérience au sein du Collectif 07 l'a néanmoins conduite à rencontrer des militants qui l'ont parfois convaincue d'aller à des manifestations concernant d'autres enjeux que le gaz de schiste, par exemple une manifestation anti-nucléaire. Elle relate encore une fois cet acte d'engagement avec beaucoup de distance, comme si elle y avait été entraînée « malgré elle » :

« L'autre fois ils ont réussi à me capturer pour m'emmener à une manifestation l'année dernière, j'ai trouvé plein de petit détails rigolo, j'étais un peu "Martine à la montagne" quoi, observatrice... »¹

¹ Entretien avec Laure, membre d'un collectif local, 17-04-2013.

¹ *Ibid.*

On voit ainsi qu'une expérience participative peut avoir des effets non négligeables en terme de socialisation politique, notamment pour le cas d'une expérience de mobilisation. Ce constat rejoint les travaux sur les conséquences biographiques de l'engagement (McAdam, 1999 ; Ihl, 2002 ; Fillieule, 2009a ; Pagis, 2009).

Reconnaissance sociale, valorisation individuelle

Si ces expériences participatives sont parfois suivies d'autres actes d'engagement public, cela peut en partie s'expliquer par leurs effets de reconnaissance sociale, de valorisation individuelle et de renforcement de la confiance en sa capacité d'agir.

Ces effets sont importants à prendre en compte pour expliquer tout d'abord l'engagement initial au sein de ces arènes. Les participants à la conférence de citoyens se sont par exemple engagés dans la démarche sous l'impulsion de leur « bonne volonté », et ne perçoivent aucune rémunération financière en contrepartie. Vu sous cet angle, l'engagement dans le dispositif interroge nécessairement : quelles peuvent être les raisons profondes de l'engagement individuel dans ce type de démarche ? La sociologue Stéphanie Vermeersch (2004) a exploré cette question concernant l'engagement associatif bénévole : l'individu s'engagerait dans l'attente de « gratifications ». L'expérience d'engagement doit selon elle se lire en relation avec le contexte social contemporain, pour comprendre ses effets en terme « d'affiliation et de réaffiliation sociales en même temps que d'étayage identitaire » (p. 682). En effet, le contexte social n'offrirait plus aux individus les cadres traditionnels de socialisation et de valorisation de l'individu, l'identification et la construction de soi seraient donc en quête d'autres lieux. Pour Stéphanie Vermeersch, l'engagement associatif bénévole en est un, il a des effets positifs de valorisation sociale et individuelle. Dans les entretiens effectués avec les « néo-militants » engagés contre le gaz de schiste, il est frappant de constater la manière dont l'expérience a pu constituer à la fois un lieu de satisfaction et de valorisation individuelle, mais également un lieu de socialisation et de reconnaissance sociale. Ainsi en témoignent les propos de Corinne dont nous avons précédemment évoqué l'effet de socialisation politique que l'expérience a pu avoir :

« L'effort que ça te demande est compensé par le sentiment entre guillemets du devoir accompli. Je mets ça avec beaucoup de guillemets mais c'est la satisfaction d'avoir fait quelque chose, de ne pas être restée sur sa chaise, d'agir pour le bien commun, pour une cause qui pour toi a du sens [...] Et tu en retires une satisfaction quelque part narcissique, par rapport à toi même, tu te regardes dans la glace la matin tu te dis : j'ai fait quelque chose... Après tu y trouves d'autres intérêts parce que tu es inclus dans un

groupe, tu rencontres des gens que tu n'aurais sûrement jamais rencontrés, des gens avec qui tu crées des liens d'amitié. »¹

D'autres en retirent un sentiment de confiance, comme Sarah, 39 ans, employée dans un magasin d'ameublement, pour qui cette mobilisation constitue une première expérience d'engagement et qui envisage de poursuivre celui-ci pour d'autres causes environnementales :

« J'ai toujours été sensible à ce qui se passait, en me disant "ouais, c'est pas normal"... Mais je pense que là c'est le déclencheur. Par contre je pense que ce n'est pas fini le gaz de schiste, mais quand ça sera fini, je pense que je rentrerais dans d'autres organisations, si j'ai plus de temps, parce que je crois qu'il est temps que les choses changent.

- *Qu'est-ce qui te pousse à t'engager plus maintenant ?*

- Je crois que ça m'a donné un peu confiance tout ça... Et puis il faut savoir dire les choses. Se dire devant sa télé "ah ben oui, c'est inadmissible", bon... Mais des fois il faut assumer, aller jusqu'au bout. Donc là ça a été l'occasion de passer ce cap, et je suis vraiment convaincue que ce n'est pas terminé. »²

Du côté des participants à la conférence de citoyens, leur satisfaction du travail produit voire leur fierté fait écho aux propos précédents. À l'issue de la démarche, ils expriment une réelle satisfaction d'être parvenu à répondre à la question du mandat, et de s'être montrés si « efficaces » dans leur travail, alors que la plupart avait exprimé de réels doutes sur le fait de parvenir à produire des propositions sur une question qui leur paraissait si complexe lors du premier week-end. En centrant le regard sur un participant en particulier, les effets en terme de valorisation individuelle sont d'autant plus palpables. Pour Paul, alors au chômage depuis dix ans, l'expérience a visiblement donné lieu à un processus d'assurance individuelle et de gain de confiance en soi. Il a, à plusieurs reprises, exprimé une satisfaction voire une fierté de voir ses idées confirmées par les intervenants ou par l'ensemble des participants pour enfin se retrouver dans l'avis final. C'est notamment le cas lorsque, après avoir mis en avant l'importance de l'information et de la sensibilisation de tous vis-à-vis des économies d'eau potable, une intervention est venue confirmer cette idée par le biais d'un exemple concret. Paul n'a alors pas manqué de rappeler à ses voisins de table et aux animateurs qu'ils avaient eu cette idée auparavant. Ce besoin d'assurance s'est trouvé conforté, comme le montre cet extrait des fiches d'évaluation du premier et du deuxième week-end :

Dans quel état d'esprit êtes-vous à la fin de ce week-end ?

WE 1 : « Perplexe devant l'immensité du programme et de toutes les questions qui se posent ou s'y rapportent »

¹ Entretien avec Corinne, membre d'un collectif local, 18-04-2013.

² Entretien collectif avec Sarah, Marie-Pierre et Gabrielle, membre d'un collectif local, 19-06-2013.

WE 2 : « Un peu rassuré, réconforté sur notre façon d'évaluer le problème. Nous avons fait hier des propositions qui ont été faites avec la ville de Lorient. »¹

Notons qu'il utilise ici le « nous » pour en réalité désigner des propositions amenées par lui-même dans le débat. La satisfaction d'avoir pu contribuer personnellement à l'élaboration de l'avis est vecteur d'une valorisation personnelle manifeste. Le fait qu'il se soit retrouvé souvent en compagnie de Marie, qui a été particulièrement attentive à ce qu'il ne soit pas mis à l'écart de la discussion et à ce que ses idées soient prises en compte, a contribué à créer un sentiment de confiance en lui. Encore une fois, c'est l'autorégulation du groupe qui a réussi le défi de l'inclusion dans le dispositif des personnes les plus vulnérables socialement, celles que l'on retrouve le moins dans les dispositifs de participation, ou qui ont tendance à abandonner en cours de processus. Paul s'est véritablement investi, et son engagement s'est renforcé au cours du processus. Même s'il ne faisait pas partie de ceux prenant le plus la parole (mais pas non plus des plus réservés), sa participation est loin d'avoir été négligeable : il a activement joué son rôle de participant en apportant à plusieurs reprises des documents, articles de journaux ou tirés d'internet, sur les questions développées par le groupe.

La conférence de citoyens a également eu un impact en terme de reconnaissance sociale non négligeable pour Fabrice, informaticien tentant alors de relancer une activité professionnelle après avoir quitté Paris pour rejoindre sa conjointe à Saintes. Lors de l'entretien effectué avec lui avant le début de la démarche, il m'avait confié être « anxieux et timide », mais aussi le fait qu'il connaissait alors « une petite déprime » à cause des difficultés rencontrées pour relancer son activité. Lors de l'entretien effectué avec lui après la conférence de citoyens, son état d'esprit est tout autre puisqu'il a trouvé du travail dans un centre social. Il évoque lui-même les effets positifs que cette expérience a eu sur lui alors qu'il connaissait un moment de vulnérabilité sociale :

- Après c'est vrai que j'étais dans une certaine période un peu de... [...] Mais justement ça fait une bonne évolution par rapport à ça de s'être senti utile un peu, et de se dire que quelque part c'est grâce à moi aussi, mais pas que grâce à moi pour m'auto-nombriliser ou pour mon égo... Mais justement avec cette rencontre, avec toutes les personnes qui faisaient partie du panel ainsi que toi et les animateurs. J'ai trouvé ça dans un respect de chacun avec... Je ne trouve pas le mot là mais, très positif. Et je trouve que ça m'a même aidé moi qui était dans une période me trouvant inutile quelque part, et là justement j'avais mon utilité dans ce... Moi des fois je suis un peu... je pars sur des trucs... enfin, je sais pas si on croit au hasard, à la fatalité, au destin, et c'est vrai que peut-être le hasard des choses est bien tombé parce que c'est vrai que c'était un moment

¹ Extrait des fiches d'évaluation du WE1 et du WE2.

où mon activité était assez réduite et j'avais le temps justement [...] Le problème que j'ai eu quand ça n'allait pas bien c'est que j'ai perdu confiance et je demandais un peu d'aide, donc à un moment on lâche un peu...

- *Et par rapport à cette perte de confiance en soi, tu trouves que l'expérience du panel t'as aidé ?*

- Ah oui, complètement, et c'est ma première activité sur Saintes depuis que je suis arrivé. J'avais des amis comme ça mais à part manger ensemble le soir, parler des enfants, du temps... Alors que là il y avait un vrai sujet, et j'ai senti des gens honnêtes et investis, sans arrière-pensées. »¹

Joëlle Zask (2011), dans son analyse de ce que participer veut dire, montre que la participation à toute sorte d'expérience est une articulation entre prendre part, apporter une part (contribuer), et recevoir une part (bénéficier). Pour elle, le « bénéfice de la reconnaissance » constitue un élément majeur de ce que l'individu peut recevoir d'une expérience participative. Bien avant la reconnaissance de sa contribution après coup, l'invitation à prendre part est déjà un acte de reconnaissance de l'individualité « non comme identité, mais comme processus » (p. 289), c'est-à-dire comme une chose capable de se développer, en lui procurant « les conditions concrètes grâce auxquelles elle se développera effectivement » (p. 289) : « reconnaître quelqu'un est lui procurer des conditions de développement de soi, de "créativité" » (p. 290). Comme le théorise le sociologue et philosophe Axel Honneth (2000 [1992]) à propos de la reconnaissance, le rapport positif à soi se constitue dans un rapport positif à autrui. Selon cette théorie, les individus seraient mus par un désir de reconnaissance, dont l'assouvissement se recherche souvent dans le travail, sphère dans laquelle ceux-ci sont reconnus comme contributeur au façonnement de la société, mais aussi dans la sphère familiale et dans la sphère civique.

Une vigilance environnementale accrue

Lorsqu'il ne se traduit pas par une adhésion à une organisation politique, la poursuite de l'engagement peut également se manifester dans des actes moins visibles, voire un changement d'attitude vis-à-vis des questions environnementales. Les effets de l'expérience participative peuvent effectivement se traduire par une vigilance accrue vis-à-vis des questions environnementales et de l'actualité politique locale ou nationale.

Lors de la séance de restitution de l'avis issu de la conférence de citoyens auprès de la Commission locale de l'eau, les prises de parole des participants conviés sont annonciatrices

¹ Entretien T2, Fabrice, participant à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

d'une certaine forme de vigilance vis-à-vis de la politique de l'eau qui sera construite au sein de cette commission. Lors des échanges avec les membres de la CLE, les participants ont en effet l'occasion d'exprimer une parole de « citoyens vigilants » (Rosanvallon, 2006, p. 64) et juges de la politique que ces derniers sont amenés à construire. En témoignent ces extraits d'échanges :

- « - Président de la CLE : Vous dressez un bilan favorable de cette expérience ?
- Marie : Je crois qu'on pourra en juger si effectivement il y a un aspect positif, un résultat à l'issue du SAGE, si vraiment on arrive à retrouver un bon état de l'eau à long terme ».
- Paul : « Je crois qu'on s'est tous investis à fond dans ce qu'on a fait [...] Mais j'espère surtout que vous serez responsables, parce que la santé n'a pas de prix, que vous prendrez des décisions en pensant à vos enfants et à vos petits-enfants, et non pas à vos intérêts financiers, c'est d'abord la santé qui compte. »¹

Les citoyens se sont ainsi exprimés dans le registre de l'avertissement ou du jugement, s'érigeant en citoyens vigilants, voire défiants à l'égard du travail des élus², notamment en leur adressant des attentes de résultats et une injonction à la responsabilité.

Cette vigilance se poursuit-elle au-delà de l'expérience participative ? La participation à la conférence de citoyens a fait prendre conscience de la nature particulièrement conflictuelle de l'enjeu de l'eau sur le territoire picto-charentais. Cette prise de conscience a été facilitée par un contexte de forte sécheresse en ce printemps 2011. L'enjeu de l'irrigation étant dans le même temps au cœur de l'actualité, les participants montrent les signes d'une plus grande attention portée à celui-ci qu'auparavant, se manifestant par une lecture plus fréquente et plus ciblée de la presse locale qu'auparavant. Cette vigilance se manifeste dans le cours de l'expérience, soit au cours des temps institués de débat, soit lors de discussions informelles entre participants. Ainsi, alors que les premiers participants se retrouvent autour d'un café au début du troisième week-end, Paul engage la discussion : « Ce matin j'ai vu dans le journal que le préfet a remonté le niveau à trois pour la sécheresse, donc il va y avoir des restrictions plus importantes »¹. Durant le cours de l'expérience, plusieurs actes manifestent un intérêt plus important porté aux questions de gestion de l'eau. Entre le premier et le deuxième week-end, Paul s'est rendu à une exposition suivie d'une conférence sur le fleuve Charente à Cognac. Interrogé en entretien en amont du dispositif, il m'avait pourtant confié ne jamais se rendre dans ce type d'espace de débat public ou d'exposition. Loïc, quant à lui, s'est rendu à

¹ Compte-rendu de la réunion de la CLE du SAGE Charente, 13-03-2012.

² Dans le sens de « défiance démocratique », notion également reprise à Pierre Rosanvallon (2006, p. 15).

¹ Compte-rendu d'observation, WE3, 07-05-2011.

la projection d'un film suivi d'un débat sur le thème de l'eau. Il semble bien que l'expérience de participation ait suscité chez certains une envie de s'informer et de s'impliquer davantage sur cette thématique.

De manière générale, plusieurs exemples de transformation du rapport à l'information sont repérables dans les deux terrains étudiés. Tout d'abord, le développement d'une certaine curiosité, d'une envie de poursuivre l'enquête au-delà du seul sujet de l'eau dans un cas, et du gaz de schiste dans l'autre. Dans les entretiens effectués avec des citoyens *a priori* « profanes », certains évoquent en effet le fait de désormais « chercher à comprendre » de manière plus approfondie qu'auparavant ce qui se joue derrière les actualités liées à l'environnement.

« Avant je ne cherchais pas forcément à comprendre... Je voyais un truc sur l'eau : "bon ben oui, il y a des inondations dans le Var quoi". Là "il y a des inondations dans le Var et en plus il y a des choses qui sont prévues d'être faites, des bassines de rétention, mais le pouvoir public ne fait rien..." Là ça me parle parce qu'on en a parlé. Avant c'est pas que je ne comprenais pas, c'est que je ne cherchais pas à comprendre, c'est plus ça. »¹

L'intérêt plus important porté aux questions de l'eau s'expliquerait donc par le fait qu'ils disposent désormais des outils nécessaires à leur compréhension, ce qui facilite par la même occasion la formation de leur opinion sur les enjeux d'actualité. Ensuite au-delà de l'intérêt suscité, ce sont les méthodes d'information qui se trouvent transformées : les participants expriment souvent le fait qu'ils prennent désormais plus de temps pour diversifier et croiser leurs sources d'information. Lorsque je reviens les interroger près de deux ans après la conférence de citoyens, certains participants m'accueillent chez eux avec leur dossier sur l'eau ouvert sur la table, démarré lors de l'expérience mais complété avec des articles de journaux récoltés depuis. Denise par exemple, est très fière de me montrer son dossier richement fourni, et surtout un article du journal *Sud Ouest* intitulé « Procès Monsanto : pour les familles et amis de victimes, "c'est un basculement historique" »¹.

Chez les mobilisés ardéchois, la recherche d'informations s'est faite par tâtonnements et avancées progressives, car la connaissance sur le gaz de schiste était beaucoup moins formalisée que la connaissance sur les enjeux de l'eau et de l'agriculture intensive. Au-delà de l'acquisition de connaissances, c'est donc avant tout une acquisition de méthodes de recherche d'informations qui peut permettre de parler d'une véritable « encapacitation » vis-à-

¹ Entretien T2, Marie, participante à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

¹ Daté du 15 février 2012, l'article fait part des réactions suite à la première décision de justice reconnaissant la firme agrochimique Monsanto comme responsable de l'intoxication d'un agriculteur charentais.

vis de l'information. L'*empowerment* d'un individu ne commencerait-il pas en effet par une acquisition des moyens de renforcer sa capacité d'information et de réflexion, avant même une acquisition des « moyens de renforcer sa capacité d'action » (Biewener, Bacqué, 2011) ? Un des effets les plus importants relevé dans les entretiens avec les citoyens engagés dans ces processus est sans doute celui de l'assurance en la capacité à s'approprier un enjeu *a priori* complexe. Leurs propos témoignent effectivement d'une prise de confiance qui se conjugue à une plus grande vigilance. Dans le cas de la mobilisation ardéchoise, cette vigilance est aujourd'hui toujours d'actualité, malgré un mouvement général de démobilisation depuis l'abrogation des permis et la loi sur la fracturation hydraulique. Tous sont bien conscients de cette démobilisation, mais font confiance en une vigilance toujours latente, et au fait qu'à tout moment, si nécessaire, la mobilisation de masse puisse être réactivée aux côtés de ceux qui sont restés les plus actifs :

« - Manon : Après sur le long terme, aller aux réunions tous les mois, ça c'est difficile. Mais on sent qu'en Ardèche les gens restent présents même s'ils ne sont pas là tous les mois, on sent qu'on peut compter sur eux s'il y a quelque chose.

- Jean : Oui il y a deux niveaux de militantisme : ceux qui sont là tous les jours, et ceux qui sont en attente au cas où il y ait des événements plus graves, ou une manif, des choses un peu... à ce moment là ils se déplacent. »¹

À propos de la mobilisation anti-nucléaire, Philippe Brunet qualifie cette attitude de « concernement » (et non d'engagement) : une posture qui s'exprime par des engagements visibles publiquement comme par des engagements « en attente » (2008 , p. 320). Ce dernier est un engagement latent, dans lequel « l'individu demeure dans une posture de passivité vigilante » (p. 320) :

« Rester sensible, connectée, informée, investie, prête à, sans pour autant être active, telles peuvent être des modalités revendiquées d'une posture qui, si elle n'est pas mobilisée *hic et nunc*, reste intentionnellement mobilisable pour et par tout événement qui serait évalué comme moment critique de vérité au sens où il "contraint à inventer une nouvelle manière d'être et d'agir dans la situation" » (Brunet, 2008, citant Badiou, 1993, p. 319).

Notons que la mobilisation contre le gaz de schiste connaît en ce début 2016 un regain de vigueur suite à la décision du Tribunal administratif de Cergy Pontoise rendu le 28 janvier 2016 annulant la décision d'abrogation du permis de Montélimar détenu par Total. Un mois après, le 28 février 2016, la manifestation nationale à Barjac dans le Gard a rassemblé près de

¹ Entretien collectif avec Manon, membre d'un collectif local, et Jean, membre de Solidaires Finances publiques et du Collectif 07, 18-06-2013.

15 000 personnes selon les organisateurs. L'engagement resté pour la plupart « en attente », même depuis plus de trois ans, est donc bien susceptible d'être réactivé lorsque la situation est jugée critique.

Enfin, chez certains, l'expérience de la mobilisation contre le gaz de schiste a été l'occasion d'une radicalisation de la conscience environnementale, à tel point qu'elle a été source d'une certaine forme d'intolérance vis-à-vis des individus les moins sensibilisés aux enjeux écologiques, comme l'exprime par exemple Manon :

« Moi ça m'a rendu agressive, moins tolérante, parce que je trouve que quand tu milites... quand j'ai des copains qui me disent "oh ben, on prend l'avion" ou "on va au ski", on s'est pris la tête tout de suite parce que le ski c'est la déforestation, c'est les vacances chères, du coup c'est pas facile parce que tu deviens vite... J'en suis au stade où je peux plus dire "non c'est pas grave", et c'est vraiment lié à cette mobilisation, ça m'est insupportable maintenant, de dire "on s'en sortira, on trouvera d'autres méthodes" [...] Les gaz de schiste ça a occupé toute l'énergie de l'Ardèche, ça a été comme un viol, c'est des industries américaines qui viennent, des pétroliers... ça a touché quelque chose d'archaïque au niveau de la terre, je le sens comme ça, et c'est ça qui m'a rendue plus radicale. »¹

On observe le même type d'effet chez Nathan, qui, bien que conscient en amont de la conférence de citoyens des conséquences environnementales de l'agriculture intensive sur son territoire, reconnaît lui-même que l'expérience l'a fait passer d'une conscience modérée à une conscience plus affirmée, sinon une opinion plus radicale. Ce qu'il a appris au cours de la démarche est donc venu étayer et renforcer une opinion préalable défavorable à l'agriculture intensive :

« Je pensais que ça fonctionnait, même si à la marge, au printemps, je savais qu'il y avait des difficultés, mais je pensais que ça fonctionnait. Mais je me suis rendu compte que ça ne fonctionnait pas, voilà, c'est ça qui m'a fait drôle dans cette histoire, c'est que ça fonctionne pas. Et voilà ce que j'ai appris le plus, c'est que le système "j'arrose, je mets en place une agriculture très intensive, très phytosanitaires, arrosage, maïs, gros rendements, etc.", ben ça fonctionne pas, ça fonctionne pas pour l'environnement, ça ne fonctionne même pas pour eux-mêmes d'après ce que j'ai compris [...] On va avoir de plus en plus de difficultés à trouver de l'eau, de plus en plus de difficultés à la traiter, l'assainir... C'est ça que ça m'a appris, oui, et j'avais pas ça au départ, pour moi c'était pas ça dans ma tête. Je savais qu'il y avait des difficultés à la marge, mais pas... Donc j'ai pas modéré les choses, au contraire, au départ j'étais modéré, et c'est à la fin que peut-être j'étais un peu plus... j'étais surpris, je pensais pas. »¹

¹ *Ibid.*

¹ Entretien T2, Nathan, participant à la conférence de citoyens, 15-11-2011.

Alors que les dispositifs « mini-public » sont parfois dénoncés pour leurs effets en terme de « modération » de la parole, on voit ici au contraire que l'expérience peut mener certains individus à radicaliser leurs opinions concernant un enjeu d'action publique.

Les effets sur les représentations de la participation politique

Les entretiens menés avec les citoyens révèlent qu'ils tirent des leçons différentes des expériences vécues, qui varient notamment selon la manière de « prendre part ». Alors que les entretiens avec les mobilisés ardéchois témoignent d'une plus grande confiance accordée en l'action collective et les contre-pouvoir, les participants à la conférence de citoyens reconnaissent au contraire les vertus de la démocratie participative et de ses dispositifs. Cependant, on observe dans les deux cas une forte demande de démocratie participative. L'idée d'une participation active des citoyens à la gestion des affaires publiques, notamment par le recours au tirage au sort, est en effet relevé dans deux situations de débat collectifs.

Une confiance accrue dans les contre-pouvoirs

Pour les individus dont la mobilisation contre le gaz de schiste constitue une première expérience de mobilisation (voire une première expérience politique en dehors du vote), celle-ci est l'occasion de mieux identifier la diversité des « visions du monde », les antagonismes traversant les enjeux environnementaux et énergétiques. Cet apprentissage contribue à renforcer du même coup une « sensibilité » environnementale initiale par un positionnement politique plus radical. C'est par exemple le cas d'Adrien et Florence. Juristes retraités depuis peu, ils commencent à prendre activement part au mouvement quelques mois après son démarrage. Malgré une bonne connaissance de la vie politique, ils reconnaissent ne pas avoir immédiatement identifié les enjeux politiques de cette controverse, et s'être mobilisés au départ principalement par réaction *nimbyste*. Comme le montrent Sophie Duchesne et Florence Haegel (2001), la possession de titres scolaires peut certes garantir des compétences politiques de types cognitives (connaissance du champ politique), mais ne présagent en rien la propension à se politiser propre à chaque individu. Repérés pour leur compétences juridiques, ils ont au fil du temps joué un rôle de plus en plus important au sein du collectif. Au cours de ce qui constituait pour eux une première expérience d'engagement dans une action collective, le couple a progressivement été amené à s'interroger sur des enjeux dépassant la simple question des gaz de schiste en Ardèche :

« - Adrien : C'est un peu une sorte d'engrenage. Initialement on n'avait ni l'un ni l'autre une vocation militante. Pas du tout, on l'avait jamais fait... Je pense qu'on avait des convictions l'un et l'autre, mais plus ça va, plus elles sont fortes, plus elles sont marquées, profondes voire extrêmes.

- Florence : ça a changé, surtout pour toi, ton regard sur le monde. Parce qu'il y a eu ça mais on a glissé sur plein d'autres choses qui entraînent une autre puis une autre, et on découvre le monde sous un autre aspect [...] On est parti des gaz de schiste et ça a fait boule de neige, on s'est rendu compte de ce qu'était l'environnement avec plus de précision, ça nous a interpellé sur l'alimentation, le climat... parce que c'est un tout. »¹

Ce premier engagement mène effectivement à d'autres : Alain prend part à l'organisation du forum citoyen, initiant et animant l'atelier « Changement d'alimentation et transition énergétique ». Plus récemment, il est l'un des initiateurs de la mobilisation anti TAFTA au niveau local. La mobilisation contre le gaz de schiste, qui constitue une première expérience d'engagement, l'a effectivement mené à développer des « compétences d'enquête sociale » (Damay, 2009) ensuite remobilisées à d'autres occasions et sur des enjeux différents. Ces « savoirs décalés » (Roqueplo, 1990), utiles socialement sont ensuite réinvestis dans d'autres sphères. Cette poursuite de l'engagement correspond par ailleurs à une prise de distance avec les outils traditionnels de l'action politique, notamment les partis et représentants, comme l'exprime Alain : « La société est en train de changer et c'est pas avec les partis politiques [...] Plus ça va, plus la politique je la trouve répugnante, ils me dégoutent. C'est pas que j'avais plus confiance avant ça, mais j'avais pas fourré mon nez là-dedans à ce point là... »². Si le rapport agonistique aux représentants et institutions politiques est loin de concerner d'emblée l'ensemble des participants à cette mobilisation, l'expérience peut donc en revanche y conduire certains. La socialisation politique peut ainsi se traduire soit par un engagement au sein de partis, comme je l'ai précédemment indiqué, soit au contraire par une distanciation radicale par rapport à ces derniers. De même, les propos de Corinne, ancienne cadre de santé n'ayant pas eu d'autres expériences d'engagement auparavant, témoignent d'une reconnaissance des limites du vote et de la représentation politique, et d'une prise de conscience de l'importance d'exercer une vigilance vis-à-vis des professionnels de la politique :

« On ne peut pas tout attendre des politiques, des élus. Ce sont des hommes qui agissent sous influence des mouvements qui sortent de la société, de la réaction des gens, donc ça ne sert à rien de ne faire que râler dans son coin. Mais c'est pas facile, ça demande des efforts ! [...] J'étais quelqu'un qui avait tendance à faire confiance aux gens pour

¹ Entretien avec Adrien et Florence, juristes et membres de collectif local, 25-06-2013.

² *Ibid.*

lesquels je votais et qui représentaient mes opinions. Et ça m'a rendu nettement plus méfiante... Je dirais que ça m'ouvre peut-être les yeux, j'ai moins confiance qu'il y a trois-quatre ans. Ça a changé mon rapport à la politique en général, à l' élu... Tu te rends compte que tu votes pour un tel mais si tu ne montres pas qu'en tant que citoyen t'es là derrière à regarder ce qu'il fait et à dire "là ça va pas", ça risque de ne pas aller forcément dans le sens que tu souhaitais. Mais en tant qu'individu t'as pas de moyen d'action, donc ce groupe, et c'est ça que je trouve intéressant, c'est un moyen de pression. »¹

Même si une telle expérience ne mène pas nécessairement à adopter une radicalité politique allant jusqu'à l'abstention électorale volontaire, elle peut en revanche mener à reconsidérer les modes d'action politique alternatifs au vote, et notamment la manifestation et l'organisation en contre-pouvoir, même chez ceux pour qui ces pratiques étaient jusqu'alors négligées. Par exemple, l'expérience a pu conduire à une confiance plus grande en l'efficacité et le pouvoir de l'action collective, de la manifestation, comme l'exprime Alain :

« Des manifs j'avais du en faire quatre ou cinq avant, j'en ai fait plusieurs pour la photo, pour la presse, mais en tant que militant pas trop... et d'ailleurs souvent je trouvais le prétexte d'aller faire des photos pour voir la manif. Mais manifester c'est quelque chose, fondamentalement auquel je ne croyais pas trop, sur l'impact... Mais ça commence à changer aujourd'hui, de plus en plus, j'y crois. »²

Alain, qui a eu une fonction capitale dans la communication du collectif et dans l'interface de dialogue avec les acteurs publics en tant que salarié coordinateur, est par ailleurs un bon exemple d'individu initialement non militant (bien que citoyen « engagé ») ayant pris conscience de sa capacité d'interpellation des élus :

« Aujourd'hui je sais que je pourrais aller rencontrer ou interpellier les politiques, mais il n'y a pas si longtemps que ça je pensais que c'était tellement lointain et inutile que ça servait à rien [...] Je travaillais sur les municipales à Marseille quand j'étais photographe et je travaillais pour la presse, alors du coup je fréquentais ces élus directement, mais ça ne me serait pas venu à l'idée d'aller démarcher, ou de les interpellier sur telle ou telle chose Aujourd'hui même aller voir tel élu du Conseil régional, Conseil général, aujourd'hui ça me paraît assez logique, même le ministère, on l'a fait à l'automne... »¹

Corinne, pour qui la manifestation était une pratique jusqu'alors inconnue, affirme que bien qu'ayant conscience des risques encourus, elle serait prête à participer à une action de blocage des camions en cas de démarrage des travaux :

« Si on allait au clash avec les camions pour bloquer, ça ça me fait un peu peur... Il y a des risques, aujourd'hui si tu manifestes tu peux te retrouver en tôle ! Donc il y a des risques réels, mais faut savoir ce qu'on veut. C'est pas confortable forcément de lutter

¹ Entretien avec Corinne, membre de collectif local, 18-04-2013.

² Entretien avec Alain, coordinateur du collectif 07, 11-06-2013.

¹ *Ibid.*

contre, mais si t'as le sentiment que ton combat est juste... Tout en étant pas tête brûlée, parce que dans le cadre du collectif les choses sont structurées, on est informé, etc. Mais oui, il y a le risque de se retrouver arrêté, malmené... Je dis pas que ça me plairait, j'irais pas faire ça, prendre des coups de bâtons... Mais si on arrive à cette extrémité là, j'essaierais de ne pas avoir la trouille et d'y aller ! [rires] »¹

On voit dans ses propos toute l'importance du protocole d'action non-violente que les militants activistes du Collectif 07 ont œuvré à construire (cf. chapitre 5, partie 5.2.2), et qui semble être un ressort de son assurance dans l'action collective. Prenant ensuite l'exemple de la lutte du Larzac, elle poursuit en comparant les apprentissages effectués par les habitants confrontés à l'extension du camp militaire avec les apprentissages effectués dans cette lutte contre le gaz de schiste :

« Sur le Larzac la bataille était loin d'être gagnée, mais ils ont réussi à faire entendre leur voix, c'est un bon exemple. Un film qui m'a beaucoup plu c'est *Tous au Larzac*², il fait beaucoup de bien ce film, ça regonfle, parce qu'il montre vraiment que les gens ont beaucoup appris. Ils ne savaient rien, ils ne savaient pas ce que c'était qu'une manif, que de lutter, et ils ont tout appris à travers ce mouvement. Je trouve ça beau, les témoignages sont magnifiques. Et je me dis "on est là-dedans nous aussi !" »³

Cette mobilisation constitue bien une « école de démocratie » pour certains mobilisés, non uniquement parce qu'elle forme de « bons citoyens » - selon l'expression de Julien Talpin (2006) - acquérant les compétences civiques généralement attendus des acteurs publics, mais surtout pour ses effets en terme de politisation, qu'on peut également identifier comme des effets d'« empowerment » ou de « capacitation ». Il existe effectivement chez certains une plus grande confiance dans les formes de contre-pouvoir, mais aussi dans sa propre capacité à s'ériger en contre-pouvoir. Cela tient sans doute à la spécificité de cette expérience de mobilisation qui place les individus dans une méfiance permanente vis-à-vis des institutions politiques. C'est ce que relève également Agnès Deboulet (2009, p. 111) à propos des mobilisés contre les démolitions urbaines qui réinvestissent principalement les compétences politiques acquises dans des formes de contre-pouvoir plutôt que dans des carrières politiques *via* les élections :

« Si certains membres, isolés, sont tentés par le recyclage de leur expérience dans le politique, la plupart expérimentent à travers cet engagement un autre rapport au monde : l'identité individuelle des membres se joue dans le rassemblement autour d'une cause commune et d'un idéal de justice, et s'accompagne d'une certaine distance vis-à-vis des formes politiques classiques. »

¹ Entretien avec Corinne, membre de collectif local, 18-04-2013.

² Documentaire de Christian Rouaud, 2011 (Elzévir Films et Arte France Cinéma)

³ Entretien avec Corinne, membre de collectif local, 18-04-2013.

Elle relève sur ce point un effet de contrôle du collectif vis-à-vis des « velléités de conversion électorale » de certains. Au sein du collectif ardéchois cependant, la tendance est un peu différente, puisque certains individus ayant acquis des compétences politiques ont plutôt été encouragés à s'inscrire sur les listes électorales lors des élections municipales de mars 2014, notamment afin de faire valoir des projets d'alternatives énergétiques au niveau local.

Une demande de démocratie participative

Il est frappant de constater que lorsque les citoyens engagés dans ces deux processus prennent le temps d'adopter une position réflexive vis-à-vis de leur expérience, ils aboutissent à des propositions similaires pour améliorer l'implication des citoyens dans les décisions : l'instauration dans la loi de quelques journées par an de « travail participatif » obligatoires pour tous (sur le modèle des jurys de tribunaux) et concernant tous les champs d'action publique.

J'ai tout d'abord relevé cette proposition lors de la séance de restitution de mon film de recherche auprès des participants à la conférence de citoyens (Cf. chapitre 4, partie 4.2.2.). Après la visualisation du film, il y a eu un temps d'échanges, de relecture commune des passages du film. Ce moment a été l'occasion d'interprétations (et donc de requalifications) collectives de cette expérience, qu'aucun espace n'avait jusque-là permises. À travers l'échange avec ceux qui l'ont aussi vécu, le récit de l'expérience s'est transformé et enrichi de nouvelles dimensions. Par exemple, les propos de Nathan rapprochant cette expérience de l'idéal de démocratie grecque ont fait réagir Fabienne : « Après réflexion, c'est vrai que c'était le même principe. Quand on est juré au tribunal par exemple, c'est ça aussi ». Le *feedback* a ainsi ouvert une mise en débat de cette démarche, avec en toile de fond une réflexion sur les limites du système représentatif et une critique de la délégation de pouvoir à l'élu, « professionnel » de la politique, suspecté de servir aussi ses propres intérêts :

« - Fabienne : Moi je dis que la CLE, elle devrait être constituée plus de panels d'habitants que de politiques, ça ferait peut-être bouger un peu plus. J'ai l'impression que ces gens-là, comme dit [Georges], c'est trop politique et pas assez... »

- Marie : Mais c'est quoi la différence entre un politique et un panel d'habitants pour toi ?

- Fabienne : Nous, on est plus proches de la réalité.

- Marie : Oui, mais les politiques c'est leur boulot. Nous sur douze on est quatre à être venus à la CLE, parce qu'on a autre chose dans notre vie, on a notre boulot. Et la personne qui finalement n'a pas de boulot à côté, mais est payée pour le faire, c'est un politique. La seule différence c'est que le politique, il fait ça à plein temps.

- Fabienne : Oui, mais le politique il cumule les fonctions politiques, et moi je trouve qu'au bout d'un moment c'est l'étiquette qui compte et pas le reste. Donc ils ne sont pas aussi concernés que ça. »¹

Alors que ces arènes sont parfois pensées comme des espaces de production du consensus, de neutralisation du conflit (Blondiaux, 2008b, p. 138), les extraits précédents sont révélateurs d'une critique de la division du travail politique, potentiellement conflictuelle face aux tenants de la démocratie représentative. Sans aller nécessairement jusqu'à la formation d'un « contre-pouvoir » (Carrel, 2006), susciter la réflexivité sur une telle expérience peut donc conduire à une mise en question du fonctionnement démocratique. Finalement, les participants en sont donc venus à formuler la proposition suivante :

« - Marie : En Belgique, le vote est obligatoire, et pour ça il y a des journées de travail en moins, donc effectivement ça pourrait être instauré, le fait que deux ou trois jours par an, on n'ait pas de travail, mais un travail participatif.

- Fabienne : Ah oui, des journées citoyennes pour tous ! Voilà, on a trouvé la solution ! »²

Au fil des échanges, les dimensions se sont élargies, passant de l'idée de panels d'habitants au sein de la CLE à des « journées citoyennes pour tous » concernant tous les domaines de la vie de la cité. Il s'agit bien là d'une montée en généralité qui nécessite de « s'extraire de la situation immédiate » (Boltanski, 1990, p. 74) pour se référer à l'intérêt général, au bien commun. Dans ces échanges, c'est l'organisation politique de la société dans son ensemble qui est visée. En effet, lors de tels processus de participation, les citoyens ne deviennent pas seulement experts d'une thématique ou d'un enjeu, mais peuvent également apporter une « expertise d'usage » sur la question de la participation. Ayant vécu l'expérience de l'intérieur, connaissant les contraintes et obstacles qu'ils ont rencontrés (notamment la conciliation avec les autres sphères sociales), ils deviennent à même de produire des propositions qui pourraient y remédier. Certes, cette proposition relève sans doute d'une plaisanterie à laquelle ils ne croient pas réellement, ou du moins sur laquelle ils sont conscients de n'avoir aucune prise. Mais, comme l'écrit Danilo Martuccelli (2004, p. 473), « les fantaisies, les rêveries, les rumeurs, les blagues, le renversement imaginaire des situations ("le monde-à-l'envers") » sont autant de manifestations d'une forme de « résistance » à la domination, qui peut prendre des formes beaucoup plus subtiles que l'expression d'une contestation directe.

¹ Compte rendu d'observation de la réunion de *feedback* de mon film de recherche avec les participants à la conférence de citoyens, Saintes, 29 août 2012.

² *Ibid.*

On voit ici que, à l'issue des deux expériences, les acteurs de la mobilisation en viennent à valoriser les vertus de l'action collective, alors que les participants à la conférence de citoyens sont davantage demandeurs de dispositifs institutionnalisés de participation. Cependant, lorsque les mobilisés ardéchois se sont trouvés engagés au sein d'un dispositif cadré de discussion, leurs propositions se sont également orientées dans le sens du développement institutionnel de la participation du public. J'ai effectivement relevé une proposition similaire lors de ma participation au forum ouvert organisé par le Collectif 07. Au sein de l'atelier intitulé « Les formes participatives de débat et de décision », les discussions se sont à la fois centrées sur la démocratie interne au collectif, mais également à la participation des citoyens dans l'ensemble des affaires publiques. Les participants se sont questionnés de manière similaire : quelles sont les contraintes faisant obstacles à la participation des individus et comment pourrait-on y remédier ? Le compte-rendu de cet atelier témoigne du fait qu'ils y répondent de manière similaire aux participants à la conférence de citoyens :

« Les contraintes du travail rendent difficile la participation de chacun à la vie politique. Il serait intéressant de prévoir un quota de jours dans une période pour un travail participatif. Au besoin, il faudrait imposer cette idée par la loi ».

Pour résumer, les effets sur les représentations de la participation politique varient d'une confiance accrue dans les formes de contre-pouvoir à la formulation collective d'une demande de démocratie participative instituée dans la loi, à l'image des jurys d'assises.

Inégalités d'apprentissage

Le chapitre précédent a montré que les connaissances et compétences exigées pour prendre légitimement part aux débats sur ces enjeux environnementaux sont considérables, et il semble légitime de poser la question des inégalités d'apprentissage entre individus dont les ressources initiales diffèrent. Les connaissances, compétences, savoirs et savoir-faire peuvent certes être appris le temps de l'expérience, mais les plus valorisés proviennent néanmoins des études (supérieures) et des expériences professionnelles (intellectuelles) propres à chacun.

Selon le niveau de diplôme et le degré initial de politisation

Il existe de fortes inégalités d'apprentissage selon les parcours antérieurs des individus. Pour certains participants à la conférence de citoyens, la masse d'information apportée par les témoignages d'acteurs et les exposés didactiques a parfois été vécue comme une situation d'apprentissage négative. Denise exprime par exemple lors du second week-end une

impression de se retrouver à l'école, et renvoie à une situation classique d'apprentissage didactique : « Il y a une masse d'information à assimiler [...], on ne va plus à l'école depuis longtemps ! ». De même, Etienne exprime à l'issue de l'expérience les mêmes impressions : « Se retaper des journées comme ça assis, avec plus ou moins des cours... enfin discuter, entendre les intervenants c'est fatiguant. Je ne suis pas dans un métier où je suis habitué à être en permanence assis donc... ». C'est également le rythme intense de travail et la saturation face à un trop plein d'informations en si peu de temps qui a pu être vécu comme contraignant pour la majorité des participants, peu habitués à cet exercice :

« - *Comment tu ressortais d'un week-end de la conférence de citoyens ?*

- Un peu envie de calme et de silence, de ne plus penser à rien. On avait la tête pleine à la fin d'une journée de travail, enfin à la fin du week-end, [...] On a quand même réfléchi, intégré toute la journée, maintenant stop »¹.

Les participants sont surtout éprouvés par le nombre et la complexité des informations à assimiler concernant l'action publique dans le domaine de l'eau, et c'est justement concernant l'organisation des politiques publiques de gestion de l'eau que les inégalités d'apprentissage entre participants sont les plus importantes. Il est en effet difficilement envisageable de pallier en si peu de temps la méconnaissance initiale du fonctionnement administratif et le manque de compétences politiques spécialisées. En seulement trois week-ends, les participants ne peuvent que partiellement toucher du doigt la complexité de l'action et des institutions publiques, et y apercevoir finalement un univers désordonné et rempli de contradictions, ce qui peut parfois décourager leur participation, notamment en mettant en doute l'utilité future de leur travail. C'est principalement lors du premier week-end qu'ils découvrent la complexité des politiques de gestion de l'eau. Les premières interventions exposent en effet les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du dialogue entre les différents acteurs et usagers de l'eau, ainsi que celles liées aux différentes échelles de décision. C'est Loïc qui exprime le mieux cette idée :

« En passant par l'Europe jusqu'au consommateur lambda, on passe par une infinité d'administrations, associations, décideurs de tout poil [...] j'ai l'impression que même eux ils ne s'en sortent pas. Même entre eux ils n'ont pas forcément de relations directes, chacun travaille un peu dans son coin. »¹

Ce constat le mène à une interrogation pessimiste quant à la suite qui pourra être donnée à l'avis de la conférence de citoyens. Au vu du manque de dialogue existant entre les usagers et

¹ Entretien T2, Marie participante à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

¹ Compte-rendu d'observation, WE1, 26-03-2011.

gestionnaires de l'eau, il paraît impossible qu'une voix de plus, celle des habitants, soit prise en compte :

« - Quelque soit les bonnes idées qu'on peut avoir, comment on peut interagir sur tous ces gens ? Ça me paraît difficile de pouvoir placer quelque chose là-dedans [...] Voilà j'ai une espèce d'inquiétude par rapport à ça, ça me paraît un peu insoluble.

- Animateur : Qu'est-ce qui vous paraît insoluble ?

- Et bien que quelque soit l'idée qu'on puisse émettre, elle soit entendue. S'il faut en passer par tous ceux là pour aboutir à quelque chose... »¹

La plupart des participants expriment des interrogations similaires, dues à leur manque de repères au sein du champ politique. Ces compétences spécialisées qu'ils ne possèdent pas les empêchent d'envisager avec optimisme l'utilité de leur participation, comme l'exprime par exemple Fabienne :

« Moi je suis encore sur plein de réflexions, à savoir ce que je peux apporter à ce panel environnement, parce que pour l'instant j'ai encore des inquiétudes... à savoir qu'on fait trop d'institutions et qu'il en sort pas grand-chose à la fin, donc j'attends de voir l'évolution de la réunion. »²

Elle doute de l'avenir de leur travail parmi ce qu'elle identifie comme une nébuleuse d'institutions : « Il y a tellement d'institutions qui existent et qui ont assez de références et d'études scientifiques sérieuses pour chercher des solutions que je ne suis pas sûre que ce qui va sortir servira à quelque chose ». À cela s'ajoute donc un sentiment d'incompétence dans un univers qu'elle a très justement repéré comme scientifique et technique, de quoi effectivement décourager lorsqu'on ne possède pas de telles connaissances. Ainsi, pour ceux ne disposant pas initialement des codes permettant de décrypter l'action publique, celle-ci apparaît extrêmement complexe, et cette représentation peut mener à un découragement. En revanche, pour les individus les plus politisés, les coûts d'entrée dans cet univers complexe se trouvent plus réduits, car ils disposent initialement de ressources mobilisables pour rendre lisible cette complexité. Cette différence est visible dans le positionnement de Nathan, pour qui l'existence d'une multitude d'acteurs est la garantie d'une réflexion et d'un débat ouvert sur la gestion de l'eau. Ainsi les inquiétudes qu'exprimaient Loïc quant aux suites qui seront ou non données à leur travail ne sont pas partagées par Nathan, qui pense que la conférence de citoyens se situe justement « dans ce débat là », entre de multiples acteurs. Pour lui, le fait qu'il existe une multiplicité d'acteurs rend le débat plus ouvert :

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

« Moi je suis assez content qu'il y ait des associations, qu'il y ait des syndicats, parce que les gens prennent la gestion en main, et en fin de compte débattent. Aujourd'hui je pense qu'on est dans ce débat là, parce qu'on est un acteur de plus, d'après ce que j'ai compris... Plus il y a de débat et plus on va près du citoyen à mon avis. »¹

Nathan est celui qui, au cours des week-ends, saisit le mieux la complexité de l'organisation des politiques de gestion de l'eau. Sa connaissance initiale du fonctionnement administratif et de la concertation dans le monde du travail lui permettent effectivement d'assimiler plus aisément que les autres ces nouvelles informations puisqu'il dispose préalablement des codes pour les déchiffrer.

Les mêmes inégalités s'observent parmi les mobilisés ardéchois. Ceux initialement les moins bien armés à l'action collective reconnaissent par exemple ne pas toujours avoir saisi les subtilités des négociations avec les élus, même après plus de trois ans d'engagement au sein du Collectif 07 :

« - C'est vrai que se sont inscrits là dedans des gens comme moi dont la capacité... Je veux dire, il y a des juristes, des techniciens... Et c'est vrai que des fois quand on parle d'un certain nombre de choses... Et c'est là où me gêne ce militantisme nouveau pour moi parce que des fois on demande notre avis, alors que je n'en ai pas. Je n'en ai pas tout simplement parce que je n'ai pas l'habitude de donner mon avis quand je ne comprends pas bien la question.

- *Vous pouvez me donner un exemple ?*

- Oui, par exemple l'autre jour sur "est-ce qu'on doit intervenir parce que Mme Batho a dit telle chose alors que c'est faux parce que le gaz de schiste c'est ça...". Il y a des choses qui se passerait au gouvernement qui signifieraient qu'ils sont pour [le gaz de schiste], mais moi je ne vois pas où c'est pour... Mais certainement qu'il y a des choses que je ne comprends pas, ou je n'ai pas la technique, je ne sais pas. Mais des fois "est-ce qu'on doit aller interpellier Mme Batho quand elle est en visite chez un maire parce que sa décision dernière..." moi je ne vois pas ce qu'il y a d'extraordinaire. Si plein de personnes compétentes voient qu'il y a quelque part un recul, je veux bien le croire mais... »¹

Les entretiens effectués avec la diversité des acteurs mobilisés montrent que l'activité de communication et l'entretien des relations avec les élus demeurent des affaires de professionnels. Au sein de la mobilisation semble effectivement s'opérer une distribution des tâches réservant aux moins expérimentés les activités les plus « pratiques », comme en témoigne cet extrait d'entretien avec le directeur de la FRAPNA Ardèche :

« Les gens s'y sont retrouvés quand même... il y avait l'organisation des réunions publiques, ils avaient un travail à faire dans leurs collectifs locaux. Donc il n'y a pas eu

¹ *Ibid.*

¹ Entretien avec Nicole, membre d'un collectif local, 24-06-2013.

de rupture, on n'a pas dit "nous on est des organisations, on sait, et on n'a pas besoin de vous", non au contraire "on a besoin de vous, il faut que vous fassiez des choses", donc ils avaient des marchés à faire, des autocollants, des tracts à distribuer, des actions à faire, ils pouvaient s'inscrire sur la *newsletter* du site, et puis ils avaient cette vigilance sur le territoire. »¹

Les fonctions que ce dernier attribue aux membres des collectifs locaux - principalement constitués des habitants initialement les moins politisés - sont effectivement des tâches concrètes. En tant que militant « professionnel », lui a au contraire assuré la fonction de « *debater* » dans l'interface avec les pouvoirs publics. On voit ici que les compétences initiales déterminent une certaine distribution des rôles, contraignant par là-même les effets d'apprentissage chez les individus initialement les moins dotés en ressources politiques.

Pour finir, notons que cette distribution des tâches a tendance à se recouper avec les différences de genre au sein de la mobilisation ardéchoise. Les entretiens effectués avec les mobilisé(e)s, ainsi que la participation aux activités du collectif, m'ont effectivement permis d'appréhender la réalité de la distribution genrée des tâches au sein d'une mobilisation collective. Les trois entretiens effectués avec des couples engagés au sein du Collectif 07 illustrent un schéma relativement classique dans lequel les hommes se chargent des activités les plus « nobles », notamment le travail intellectuel (l'expertise scientifique et technique), le travail de communication et de négociation avec les élus, et les femmes se chargent des activités les plus « concrètes » ou pratiques : les permanences téléphoniques du collectif, la fonction de secrétaire des réunions mensuelles, mais aussi l'organisation de manifestation, événements festifs, etc. Comment expliquer cette division sexuée des tâches ? Par une culture locale particulièrement résistante à l'entrée des femmes en politique ? Cela m'a effectivement été indiqué comme explication possible par un militant des Alternatifs engagé dans le collectif. Notons en effet que le Conseil général de l'Ardèche a accueilli sa première élue femme en 2008, et la première députée femme du département a été élue seulement en 2002. La distribution des rôles est particulièrement visible dans cet extrait d'échange issu d'un entretien collectif avec Jules, président de la FRAPNA ayant été porte-parole du Collectif 07 et Gisèle, sa femme :

« - Jules : On aurait voulu qu'il y ait des femmes quand même porte-parole. Mais ça bloque, pas de volontaires... C'est cette histoire de blocage de prise de parole, quand on est interviewé ou à la télé, faut pas être coincé, il y en a qui ont peur. C'est dans la nature je crois aussi. Nous on est plutôt grande gueule donc on se laisse aller... Quand

¹ Entretien avec Yohan, directeur de la FRAPNA Ardèche et membre du Collectif 07, 12-06-2013.

certaines sont surprises et sont obligées d'y passer parce qu'on demande spécialement elles, ça passe quoi, mais sinon aucune volontaire, c'est général je crois...

- Gisèle : Moi j'écoute toujours, j'écris beaucoup, mais je me tais.

- *Vous ne prenez jamais la parole ?*

- Gisèle : Rarement.

- Jules : C'est qu'elle a besoin de préparer beaucoup...

- Gisèle : Ah oui, si j'ai préparé mon truc oui, mais comme ça... j'ai du mal.

- *Donc vous préférez plutôt écouter et écrire ?*

- Gisèle : Oui, c'est ma manière de participer...

- Jules : Mais là ce qu'il y a, c'est que c'est vivant, et il faut savoir prendre du recul, je crois que c'est ça la mécanique du débat, prendre du recul pour se laisser le temps de penser, répondre, etc. De pas être surpris, de pouvoir dire "tu me demandes ça, je peux pas te répondre maintenant, par contre je peux te dire que..." Ce que savent faire les orateurs ».¹

Un autre exemple nous est donné par Catherine, aide-soignante, qui avoue ne pas s'être sentie suffisamment compétente pour prendre la parole lors des réunions du collectif. Ainsi, elle a préféré prendre en main des tâches « concrètes » faisant appel à des compétences en terme d'organisation, contrairement à son compagnon Jean-Paul, qui a lui effectué des tâches généralement qualifiées de plus « intellectuelles » :

« Je ne me sentais pas suffisamment compétente dans une réunion de travail. Moi je me sentais plus compétente pour préparer une manif, faire des choses concrètes, des choses comme ça, organiser des réunions publiques, essayer de faire un tract pour distribuer sur le marché. Je suis plus là-dedans parce que j'ai pas de compétences particulières, par exemple il y en a au niveau des finances, ou au niveau scientifique, informatique, communication, ils ont des compétences, moi non donc c'est plutôt à des petits niveaux [...] Toi [elle s'adresse à Jean-Paul], ton parcours scientifique t'a servi quand même, pour rédiger des choses... Par rapport à moi pour rédiger j'ai des difficultés parce que je n'ai pas fait d'études, toi t'as une facilité quand même à synthétiser, à expliquer, moi je pars dans tous les sens. C'est pour ça que je préfère être dans le concret parce que ça je sais faire ! »¹

Le parcours scolaire et professionnel de Jean-Paul lui a effectivement permis d'assurer des tâches davantage intellectuelles : il s'agit d'un ancien enseignant en lycée technologique après des études d'ingénieur, puis dirigeant d'une entreprise de développement de logiciel. C'est par exemple lui qui a pris en main la rédaction de fiches concernant les avantages et inconvénients de différents types de production d'énergie, qui ont été utilisées pour animer le débat local sur l'énergie. Il a également été très impliqué dans la préparation du forum « Oui à la transition énergétique et écologique », notamment en tant que responsable financier.

¹ Entretien collectif avec Jules, président de la FRAPNA Ardèche, et sa femme Gisèle, membre de la FRAPNA Ardèche et du Collectif 07, 12-06-2013.

¹ Entretien collectif avec Jean-Paul et Christine, membres de collectifs locaux, 20-06-2013.

On voit ici que les compétences initiales sont déterminantes dans les apprentissages ensuite effectués au cours de l'expérience participative. Comme nous le verrons dans la partie suivante (cf. chapitre 7, partie 7.2.1.), les théories socioconstructivistes du processus d'apprentissage fondent ce dernier sur les savoirs initiaux des individus. En ce sens là, les inégalités initiales de ressources chez les individus impliquent ensuite des inégalités d'apprentissages. On rejoint ici les analyses de Michel Crozier et Erhardt Friedberg (1977) qui montrent que l'apprentissage est un processus d'amplification des ressources déjà présentes chez les acteurs : il est donc plus conséquent chez ceux disposant initialement d'importantes ressources. Par exemple, la connaissance préalable d'une politique publique quelconque permet par exemple de se familiariser plus rapidement avec le fonctionnement des politiques de gestion de l'eau, tout comme l'aisance initiale à synthétiser des informations permet d'acquérir plus rapidement des compétences sur l'enjeu du gaz de schiste. Enfin, certaines inerties comme celles dues aux inégalités d'accès au politique entre hommes et femmes sont également déterminantes dans les inégalités d'apprentissage au cours de ces expériences.

Des « coûts » d'accès élevés au débat public ?

L'accent mis sur l'expertise, le débat régulé, la délibération, la construction de la parole, ne contribue-t-il pas à augmenter les « coûts » d'accès aux arènes de débat, aussi bien dans le cas d'un dispositif participatif que dans celui d'une mobilisation collective ? Au sein de ces deux arènes participatives, les citoyens se rendent compte de l'importance de posséder des compétences professionnelles - celles se rapprochant le plus des compétences des experts scientifiques et techniques associés aux arènes de décisions - afin de faire entendre leur voix auprès des professionnels de la politique. Le soupçon d'incompétence des citoyens apparaît pourtant comme un élément récurrent chez les professionnels de la politique :

« Au regard des élus et des techniciens, la participation des habitants se heurte d'emblée à un obstacle : celui de l'incompétence redoutée, présumée ou avérée de ces habitants en matière technique ou politique. L'intervention de ces derniers met en jeu leur conception de la rationalité, de l'efficacité, de l'expertise » (Blondiaux, 2005, p. 133).

Pour les artisans de participation accompagnant ces processus participatifs, cet obstacle apparaît comme un défi à relever. C'est pourquoi l'information préalable des citoyens est par ailleurs une étape indispensable. Pourtant, cette volonté de montrer des citoyens compétents n'aurait-elle pas dans le même temps et paradoxalement des effets indirects en terme d'augmentation des « coûts » d'accès à la participation ? J'ai précédemment montré que le souci d'adopter le langage propre aux acteurs publics peut conduire à une dissociation de plus

en plus grande entre la production d'une parole à destination des acteurs publics et son appropriation réelle par l'ensemble des citoyens engagés dans ces processus. C'est notamment ce que révèle la séquence observée lors du tournage du film de présentation de la conférence de citoyens. Lorsque les citoyens sont invités à lire l'avis qu'ils ont co-rédigé avec les animateurs de la procédure, il est frappant de constater les difficultés rencontrés dans cet exercice de lecture. Les participants sont par ailleurs bien conscients que s'ils sont devenus compétents collectivement et avec l'aide des animateurs et du cadre de participation, cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont devenus compétent de manière individuelle. Les entretiens sont effectivement révélateurs d'une mise en confiance dans leurs compétences politiques sur des enjeux qu'ils jugeaient *a priori* complexes, à condition que de telles conditions soient mises en œuvre :

« Le travail des encadrants nous a permis de développer un truc super. Cet avis, on n'aurait sûrement pas pu le pondre s'il n'y avait pas eu ce travail de préparation : tel week-end on vous propose ça, tel week-end on vous propose les personnes que vous avez demandé entre guillemets et puis le dernier week-end tout ce travail par étape pour fournir les idées, les mettre en place... Si on n'avait pas eu ça, on n'aurait jamais pu faire l'avis. »¹

« On ne sort pas des idées comme ça [il claque des doigts], je veux dire faut donner des axes de travail, faut confronter, sortir ce qui est le meilleur, proposer aux autres, il y a tout un cheminement pour que l'idée arrive au final à une phrase ou une idée, enfin un texte, ça ne se fait pas comme ça. On s'aperçoit que parler de choses comme ça importante, ça ne se fait pas à toute vitesse, ça s'organise, ça se prépare, ça se réfléchit, ça s'échange, il y a tout un tas de choses pour arriver finalement à écrire ce qu'on a écrit, l'avis. »¹

L'animation et l'encadrement des débats ont été particulièrement appréciés par les participants, et notamment par ceux ne se sentant pas tout à fait à l'aise pour prendre la parole en séance plénière. Ainsi, lors du tour de table final visant à recueillir les réactions « à chaud » des participants, les réactions sont révélatrices de l'importance du dispositif structurant et guidant l'enquête du groupe :

« Le fait de travailler en groupes ou tous ensemble ça nous a bien guidé pour construire notre avis, on serait parti comme ça dans le vide ça aurait été difficile, il fallait qu'on soit guidé et c'était très bien comme ça. »² (Loïc)

¹ Entretien avec Marie, participante à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

¹ Entretien avec Loïc, participant à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

² Extraits du compte-rendu du bilan oral final, WE3

« Moi je trouve qu'on a été très efficace, effectivement grâce au travail d'animation, au travail en groupe, en sous-groupes, un temps pour chaque chose, on se rassemble, on se mélange... c'est vrai que ça nous a vraiment structuré dans notre démarche. » (Marie)¹.

Observe-t-on les mêmes processus au sein de la mobilisation ardéchoise ? Pour un citoyen « ordinaire » qui s'investirait aujourd'hui dans le mouvement, les documents d'expertise produits par la commission scientifique du Collectif 07 seraient sans doute difficilement lisibles. Certains membres du Collectif 07 expriment aussi le fait que leur volonté de lire ces documents est parfois découragée par l'imperméabilité du registre scientifique et technique employé. On a effectivement vu dans le chapitre précédent que les acteurs associatifs engagés dans les processus observés, alors mêmes qu'ils fondent leur action sur une critique de l'expertise technique et scientifique, rencontrent des difficultés à contourner l'injonction à recourir à ce registre, et contribuent eux-mêmes à cette normalisation de l'expression démocratique, pour un souci de légitimité, de visibilité et d'efficacité de l'action. Le contenu des assemblées mensuelles s'en ressent, celles auxquelles j'ai participé ont principalement porté sur des enjeux scientifiques et surtout juridiques. Certains militants au profil davantage politique que scientifique en viennent parfois à regretter cette évolution, comme par exemple Justine, engagé dans une association culturelle locale et membre du Collectif 07 :

« Il y a quelques mois je me suis fait la réflexion à une assemblée mensuelle qui était extrêmement technique et pointue, il y avait des experts entre guillemets - j'aime pas le terme - à la fois des personnes qui mettent à disposition leurs compétences liées à leurs activités antérieures, avocat, géologues... mais c'était aussi le fait de militants... Je me suis fait la réflexion pendant la réunion, j'imaginai des personnes qui seraient restées deux ans sans participer à une assemblée, et qui auraient été complètement perdues dans le débat. Effectivement c'est un débat qui atteignait un niveau de technicité élevé, et c'était le fait des experts mais aussi de ceux qui sont devenus des experts. Il y a certaines personnes qui ne militaient pas il y a trois ans et qui ont commencé à travailler sérieusement la question, ça c'est intéressant, cette évolution [...] Dans ce collectif il y a les deux : les experts de part leurs activités antérieures, et ceux qui sont devenus experts. »¹

Pourtant, l'intention première est bien de sortir d'un débat scientifique, technique ou juridique, pour aller vers un débat politique, engageant des choix de société, de dépasser le débat sur « comment cette agriculture ? » ou « comment cette industrie ? », pour aller vers un débat sur « pourquoi telle agriculture/industrie, et pourquoi pas d'autres alternatives ? ». Ils sont bien conscients qu'il s'agit par ailleurs d'une manière d'ouvrir les débats à l'ensemble des citoyens, y compris ceux ne disposant pas de compétences techniques ou scientifiques.

¹ *Ibid.*

¹ Entretien avec Justine, membre d'un collectif local, 24-06-2013.

Car au lieu de se prononcer sur des possibilités techniques loin d'être maîtrisées par tous, le débat sur le « pourquoi » fait plus simplement appel aux aspirations individuelles et collectives des habitants, aux choix socio-économiques à privilégier pour le territoire. Toutefois, le jeu institutionnel joue contre cette volonté, évinçant le débat sur des choix alternatifs pour le faire porter sur les (im)possibilités techniques d'un choix déjà effectué par les pouvoirs publics. Cette tendance détermine ainsi le type de débat soumis aux citoyens, et le type de savoirs et compétences dont ils ont besoin pour y prendre part. Il n'est donc pas étonnant de constater que certains profils de participants trouvent plus facilement leur place que d'autres, alors mêmes que ces arènes sont envisagées comme des espaces d'inclusion de tous. Les individus disposant de compétences professionnelles mobilisables dans la construction d'un discours expert, maîtrisant particulièrement bien l'écrit, deviennent rapidement les figures principales et les « leaders » des groupes, jouant un rôle prépondérant dans les débats et dans la construction de la parole collective.

Parmi les mobilisés ardéchois, certains reconnaissent s'être senti plus utiles dans les premiers moments de la mobilisation, lorsqu'il s'agissait avant tout de sensibiliser, organiser des manifestations, préparer une action « sur le terrain » en cas de démarrage des travaux. C'est par exemple le cas de Nicole, qui relate ses difficultés à suivre les actualités juridiques du mouvement, et notamment le travail récent effectué sur le Code minier :

« Moi je voudrais bien en savoir plus sur le Code minier, mais vous vous rendez compte, tout ce qu'il faudrait savoir ! Parce qu'effectivement le code minier compte beaucoup dans les possibilités qu'ont les exploitants du gaz de schiste de le faire ou de ne pas le faire par rapport aux propriétaires des sols, etc. Mais ça doit être quelque chose de complexe, je pense que quelqu'un qui est super au point sur le code minier, quand il sait ça il en sait déjà beaucoup. »

Elle ajoute ensuite : « Finalement je me sentais plus à l'aise au début, par exemple quand il fallait faire la pyramide d'alerte, dans le sens où il n'y avait rien à savoir, on ne se pose pas autant de questions ». Au moment de l'entretien, Nicole se demande par ailleurs si elle va poursuivre son engagement en tant que référente de son collectif local, ainsi ajoute-t-elle : « On sent qu'on n'est pas très compétent... moi c'est pas pour rencontrer des gens, je ne manque pas de contact donc... Moi je n'ai pas vraiment l'impression d'apporter quelque chose là, donc je vais voir ». Revenant vers elle quelques mois plus tard, elle me confirme qu'elle a quitté son mandat de référente, et qu'elle ne suit désormais que de loin les actualités du Collectif 07. La professionnalisation du mouvement et l'accent porté sur l'expertise scientifique et juridique contribue donc à augmenter les coûts de la participation au mouvement pour les individus initialement les moins dotés de compétences professionnelles

et pour qui les actions « de terrain » étaient initialement les éléments moteurs de leur engagement. L'engagement par l'action concrète était effectivement la porte d'entrée vers d'autres types d'activités comme l'information et le débat, sources d'apprentissages conduisant les citoyens « ordinaires » à devenir plus compétents en matière d'environnement et de politique. Cependant, dès lors que les activités militantes se tournent vers les arènes de décision, celles-ci deviennent davantage professionnelles, et sollicitent principalement des savoirs professionnels, notamment l'expertise technique, c'est-à-dire les savoirs les plus inégalement répartis, comme le signale Héloïse Nez (2011, p.396) : « Si le savoir d'usage appartient à tous ceux qui partagent une simple position d'habitant, les savoirs professionnels et militants supposent l'acquisition de compétences, de ressources et de réseaux spécifiques ». L'apprentissage, lorsqu'il concerne l'acquisition de compétences expertes, juridiques et administrative, peut en effet s'avérer « fastidieux et épuisant » (Mathieu, 2004, p. 149).

Le réinvestissement des compétences politiques

Le huis-clos de la conférence de citoyens et son encadrement par des animateurs compétents permet certes de mettre en confiance les participants et de construire une situation délibérative permettant des échanges de qualité. Qu'en est-il cependant en dehors de ce cadre ? Faisant écho à cette question, Rémi Barbier, Clémence Bedu et Nicolas Buclet (2009) parlent d'« épreuve du réel » (p. 197), pour décrire la manière dont les participants à un jury citoyen ont été « éprouvés » (ils évoquent un « trouble de légitimité » et une importante « charge morale ») lors de la phase de restitution de leur travail devant les acteurs publics, hors du huis clos de la procédure. Dans le cas de la conférence de citoyens étudiée, la restitution de l'avis auprès de la Commission locale de l'eau a néanmoins été médiée par le biais d'un film commandité par l'EPTB Charente et l'Ifrée, qui répond aussi de manière indirecte à une inquiétude des citoyens. Cette étape, rompant avec le huis clos de la procédure, confronte effectivement les participants aux « experts » du sujet sur lequel ils ont débattu pendant quelques jours, et les rappelle inévitablement à leur statut de « profanes »¹. En ce sens, le choix du support audiovisuel permet de ne pas mettre en difficulté les citoyens, en leur évitant d'être directement interpellés par les membres de la CLE sur le contenu de leur avis. En

¹ Les participants au jury de citoyens sur la gestion des déchets à Saint-Brieuc ont été mis en difficulté lors de la restitution, confrontés au déni de légitimité de la part des acteurs associatifs (Barbier, Bedu, Buclet, 2009).

entretien avant la séance de restitution, les participants expriment effectivement cette inquiétude, doutant de leur capacité à entrer dans un débat avec les membres de la CLE :

« Ça va être compliqué je pense, parce que moi je ne maîtrise pas le sujet. Je n'ai pas assez de recul, pas assez de données, je ne connais pas le métier donc on pourra me coincer dans tous les coins, on pourra me dire "t'y connais rien" [...]. Je n'ai pas envie de passer pour un imbécile. Et puis ce n'est pas mon métier de parler, c'est les politiques qui font ça, ils apprennent à parler, ils préparent leur truc, ils ont les arguments... Donc moi ça me fait un peu peur oui. »¹

La prise de parole sur le contenu de l'avis est donc anticipée comme une prise de risque. Les participants redoutent l'expérience de la dissymétrie des savoirs et des rapports de pouvoir. D'un côté des savoirs experts, techniques, scientifiques, portés par des acteurs de la gestion de l'eau rompus à l'exercice de l'argumentation et maîtrisant également les enjeux sociaux, économiques et politiques du territoire. De l'autre, des « savoirs d'usage », « ordinaires » ou encore « citoyens » (Sintomer, 2008 ; Topçu, Cuny, Serrano Velarde, 2008 ; Nez, 2011), acquis dans les différentes sphères de la vie sociale des individus. Ces savoirs ont certes été enrichis durant la procédure, mais celle-ci n'a évidemment pas transformé les citoyens en experts de la question. Indirectement, le recours au film permet d'éviter la confrontation entre ces différents types de registres et de savoirs : en lui déléguant la parole, on dépasse l'obstacle de la compétence à argumenter.

Mais au-delà de la restitution auprès de la CLE, les citoyens ont-ils eu d'autres occasions de réinvestir, dans d'autres lieux, ce qu'ils ont appris le temps de la procédure ? C'est certainement dans les inégalités de « réinvestissement » des compétences acquises lors de ces expériences que se marquent le plus les différences entre individus. Ceux connaissant déjà des formes de débat dans leurs activités associatives, syndicales ou professionnelles, peuvent effectivement y réinvestir ce qu'ils ont appris dans le cours du processus participatif. Et cette hypothèse semble pouvoir se vérifier au vu des exemples de réinvestissement de certaines pratiques expérimentés au cours du processus de participation dans d'autres domaines d'engagement ou d'autres sphères de la vie de certains individus, et l'absence de tout réinvestissement ultérieurs pour d'autres (les moins politisés). Par exemple, certains participants à la conférence de citoyens, particulièrement attentifs à la forme des débats et des séances de travail collectif, ont trouvé dans leur milieu professionnel l'occasion de transférer des méthodes découvertes pendant la procédure. C'est le cas de Marie, formatrice auprès

¹ Entretien T2, Loïc, participant à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

d'utilisateurs de produits phytosanitaires, qui témoigne, plus de deux ans après l'expérience, de l'écho qu'a eu cette expérience dans ses pratiques de formation :

« J'avais beaucoup aimé quand on avait travaillé chacun dans notre coin puis qu'on avait fait une synthèse de synthèse de synthèse, pour obtenir ce qui était le plus important. Et ça je l'applique un petit peu, le fait de l'avoir expérimenté... Surtout la toute dernière après-midi où il a fallu synthétiser à fond. Ça a un peu fait écho dans mon boulot, c'est un truc que j'avais vu en formation, mais que j'adoptais pas forcément, et maintenant je travaille pour le faire. Je trouve ça intéressant parce que tu... C'est le fait qu'on ait produit ça nous même qui était super, et c'est vrai que dire à nos stagiaires "je vous laisse bosser là-dessus, je vous donne juste le fil conducteur", derrière ils sont super contents de pouvoir dire "c'est nous qui avons obtenu ces résultats"... Ce n'est pas le même niveau mais c'est la même démarche. Et ils en sont contents parce qu'ils ne restent pas assis pendant huit heures, ils bougent, ils font des trucs, ils font des travaux à deux, à trois... »¹

Pour Marie, les apprentissages effectués dans le temps de la participation trouvent donc un terrain favorable pour être réinvestis dans son activité professionnelle. Cependant, la plupart des autres participants ne trouvent pas, à la suite de l'expérience, des occasions de réinvestir ce qu'ils y ont appris. L'analyse montre que d'une manière générale et à de rares exceptions près, les compétences acquises collectivement le temps de la participation ne deviennent effectivement pas des compétences individuelles. En créant un espace artificiel et « hors contexte » d'appropriation d'information, de débat, et de production d'un avis accompagné par des professionnels de la participation, le risque peut même être de voir les citoyens se considérer comme « incompetents » dès lors qu'ils se trouvent hors de tels cadres. Cela interroge effectivement les potentiels de politisation des individus initialement les moins armés au débat :

« - *Et donc maintenant, tu aimerais bien aller dans un café-philo ?*

- Oui, enfin je ne sais pas comment c'est... parce que dans les bars ça picole aussi, donc ça va crescendo jusqu'à des embrouilles quand on n'est pas d'accord... Et moi j'aime pas ça. Là dans le panel il n'y a jamais eu d'attaques, on était un groupe et on était uni sur le sujet. Alors que le café-philo, j'ai l'impression qu'on ne construit pas un groupe donc je ne sais pas. Si c'est un sujet qui est un peu conflictuel, parce que l'eau par exemple ça peut... entre l'agriculture et le côté écolo... Justement ce que j'ai apprécié là, à part avec [Georges] sur ce point bien précis sur les agriculteurs, c'est que j'ai ressenti aucune agression, c'est très ouvert au contraire, et toujours une aide, même quand j'étais porte-parole, parce que j'ai des petits blocages, mais je n'ai pas senti tout le monde en train de me regarder, au contraire, on essayait de me faire repartir. »¹

¹ Entretien T3, Marie, participante à la conférence de citoyens, 10-02-2014.

¹ Entretien T2, Fabrice, participant à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

Ce participant à la personnalité discrète et réservée a en effet particulièrement apprécié l'accompagnement des animateurs et le cadre de discussion réglée qu'ils se sont efforcés de maintenir tout au long du processus, et surtout lorsque les débats s'avéraient conflictuels. Dans cet entretien il évoque sa volonté de se rendre dans un café-philos, mais il redoute le caractère potentiellement violent des discussions, l'absence d'un cadrage et d'une aide pour l'expression de ses idées. En ce sens là, l'expérience peut amener les individus à développer un certain type de compétences politiques (« conversationnelles » : coopératives, participatives) mais qui ne seraient d'aucune utilité dans une situation de débat conflictuel, ou de « négociation », pour reprendre les termes de Philippe Urfalino (2005). Les procédures délibératives se faisant tout de même rares, la plupart des participants n'ont pas rencontré d'autres occasions pour réinvestir les compétences « participatives » acquises lors de cette première expérience, à l'exception de Marie dans ses activités professionnelles, et de Nathan dans ses activités syndicales, comme je le montre dans la partie suivante.

Qu'en est-il maintenant des compétences acquises au sein de la mobilisation contre le gaz de schiste ? Des processus assez similaires y sont observables : ce sont ceux qui disposent initialement de compétences en animation de groupe qui mettent à profit ce qu'ils apprennent au cours de la mobilisation dans d'autres situations, notamment dans le cadre de leurs activités professionnelles, mais aussi civiques. C'est par exemple le cas de François, enseignant au collège, formateur de jeunes enseignants au sein de l'académie de Montpellier et par ailleurs membre pendant plusieurs années du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN). Disposant préalablement de compétences en animation et en travail de groupe, il saisit très rapidement les principes et l'intérêt du débat mouvant qu'il découvre à l'occasion de la mobilisation, et propose d'en être co-animateur au côté d'André, qui a amené cette technique au mouvement. Il raconte ainsi : « J'avais déjà des compétences en animation de groupe, et quand j'ai vu le débat mouvant je me suis dit "demain je le fais !", ça m'a pas fait peur, je savais que j'allais réussir à l'animer et que l'outil était super pertinent »¹. Après plusieurs expérimentations à l'occasion de débats sur la transition énergétique, il décide ensuite de réinvestir cet outils d'animation de débats au sein du collège dans lequel il travaille, afin de faire débattre ensemble les autres enseignants de son établissement. Il en organise un dans le but de construire collectivement un bilan de l'année scolaire, et un autre sur les conceptions de la pédagogie. Devant le succès de cet outil, il poursuit son

¹ Entretien avec François, membre de Vigi-Nature et du Collectif 07, 02-07-2013.

expérimentation au sein de Vigi-Nature, association environnementale locale dont il est le vice-président. Lorsqu'il organise par exemple un débat-mouvant sur la thématique de l'eau dans sa commune, une quarantaine de participants sont présents, dont le maire et son premier adjoint :

« J'ai trouvé ça super parce que des élus étaient là, et eux aussi ont joué le jeu. Parfois ils étaient en face, chacun dans un camp, donc on voyait les deux élus, le maire et son adjoint, qui n'étaient pas d'accord sur ce que ça signifiait le fait de passer en régie publique, parce qu'ils venaient justement de passer en régie. Je me souviens que l'affirmation c'était "le passage en régie à Lagorce est une petite révolution", ils n'étaient pas d'accord, ils devaient argumenter pourquoi pour l'un c'était juste important et pour l'autre juste un détail, donc ça avait bien marché. Ils se sont pris au jeu. »¹

La mobilisation contre le gaz de schiste puis l'engagement dans le débat sur la transition énergétique a eu des effets d'apprentissage non négligeables sur François, puisque le débat-mouvant n'est pas le seul acquis de l'expérience qu'il a transposé ailleurs. Par la suite, il a été sollicité pour être le président de l'association environnementale dont il était l'un des référents auprès du Collectif 07. L'expérience semble donc avoir eu un important effet d'*empowerment* chez lui, et les compétences politiques nouvellement acquises lui ont justement été profitables pour proposer de modifier les pratiques au sein de son association. En effet, lors du renouvellement du bureau, il a proposé de modifier l'organisation verticale de la structure pour aller vers une organisation davantage horizontale, avec plusieurs co-présidents. Ayant particulièrement apprécié cette organisation au sein du Collectif 07 pour ses vertus inclusives et mobilisatrices, il l'a donc transféré au sein de son association.

« L'avancée horizontale c'est difficile, mais quand on y arrive, il y a une force qui est colossale, c'est clair. Donc ça peut paraître plus difficile que de faire un truc pyramidale ou très vertical, avec un président qui dirait "faut faire ci, faut faire ça", mais c'est parce que c'est plus difficile qu'on arrive à faire des choses qui ont beaucoup plus de forces et qui vont permettre aux gens de révéler leurs forces. »¹

On voit donc ici que ce qui est appris au sein de la mobilisation est susceptible d'être transféré dans d'autres espaces par certains acteurs contribuant à dynamiser les manières de débattre aussi bien au travail que dans la vie politique locale.

¹ *Ibid.*

¹ *Ibid.*

7.1.2. Effets sur les acteurs associatifs et militants politiques

Quels types d'apprentissages sont maintenant effectués par les acteurs associatifs ou militants politiques (membres de partis ou de syndicats), davantage habitués à des modalités agonistiques de participation ?

Apprendre à être animateur de débat

Les animateurs des débats observés sont des acteurs associatifs dont les points de vue sur les enjeux débattus ne sont évidemment pas neutres. Pourtant, dans les deux cas étudiés, ils ont paradoxalement du adopter une posture neutre d'animation de débat. En effet, loin de vouloir ou même de pouvoir complètement cacher leur « concernement » ou leur positionnement par rapport à certaines questions conflictuelles, leur légitimité semblait néanmoins conditionnée à l'exigence d'une neutralisation temporaire de leur point de vue.

Le rôle des animateurs : l'exigence de neutralité

Comme l'écrit Clémence Bedu, « il existe des styles d'animation très divers, sûrement autant que la diversité des experts de la participation » (2010, p. 261). Ceux-ci ont une grande importance sur la dynamique et les issues des débats, même si cette question reste encore un « point obscur » dans les recherches sur les démarches participatives. Un des principaux critères distinguant les styles d'animation est celui concernant le degré de « guidance » du groupe, allant d'une simple modération des échanges au « forçage », c'est-à-dire au « passage en force » d'une idée dans un débat (Bedu, 2010, p. 261). L'animation du jury citoyen de Saint-Brieuc sur la question des déchets se caractérisait par une guidance forte et assumée des animateurs, défavorables à l'incinération (Clémence Bedu parle d'une « main visible » de l'animation). Ce qu'elle nomme, avec Rémi Barbier et Nicolas Buclet (2009), le « concernement spécifique »¹ des animateurs a ainsi nécessairement eu une influence sur l'issue des débats. Les animateurs de la conférence de citoyens ont, quant à eux, attaché une grande importance à tenir la posture neutre de modérateurs dans leurs pratiques d'animation² :

¹ La notion de « concernement » regroupe aussi bien des engagements visibles publiquement que des engagements « en attente », non exprimés (Brunet, 2008).

² C'est d'ailleurs principalement pour la capacité à tenir cette posture que l'Ifrée a finalement fait partie du partenariat avec l'EPTB Charente, alors que les autres acteurs associatifs, considérés comme trop engagés sur les questions de gestion de l'eau, en ont été écartés.

« La neutralité, c'est déjà ne pas donner ton avis, c'est-à-dire ne faire aucune intervention où tu apportes un jugement de valeur sur ce qui est dit par les uns ou par les autres. On n'intervient pas en tant que contributeur dans la discussion, ni pour apporter notre point de vue, ni pour dire ce qu'on pense de ce que vient de dire l'intervenant, ni pour dire ce qu'on pense de ce que vient de dire l'un des panélistes. On est sur le registre de l'animation, donc on régule, on reformule, on donne la parole aux gens, on fait préciser des choses, on interrompt quand quelqu'un prend trop la parole, on évite que l'intervention soit un long monologue, etc. Mais la neutralité c'est à aucun moment, on ne dit ce qu'on pense de ce qui est en train de s'échanger. »¹

Cependant, les animateurs sont également bien conscients que leur « concernement » par rapport à l'enjeu (ils sont largement défavorables à une agriculture privilégiant l'irrigation intensive et l'utilisation considérable de pesticides), peut difficilement passer inaperçu :

« Après il y a l'attitude, et ça on ne le maîtrise pas toujours, on peut aussi envoyer des messages non verbaux dans la manière dont on se comporte vis-à-vis d'un intervenant ou par rapport à une expression d'un des panélistes. On peut très bien véhiculer un jugement de valeur sans le dire explicitement. Donc il faut être très attentif à ça [...] Pendant l'intervention du président du syndicat des irrigants, j'étais assis parmi les panélistes, et je pense que ça a pu se voir que je ne partageais absolument pas ce qu'il disait, même sans rien dire. »²

Les attitudes et le langage non verbal peuvent effectivement véhiculer des signes de concernement qu'il paraît difficile de dissimuler. On peut d'ailleurs s'interroger sur la nécessité de dissimuler ces signes : les animateurs peuvent-ils et doivent-ils changer leur personnalité jusqu'à ne plus montrer aucun signe d'accord ou de désaccord avec les propos des intervenants ? Lorsqu'ils apportent des informations supplémentaires que les différents intervenants n'ont pas mentionnées, s'éloignent-ils de leur posture de neutralité ?

Ces questions ont en tout cas fortement interrogé les animateurs, qui ont fait preuve d'une importante réflexivité vis-à-vis de leur pratique. Par exemple, à l'issue du dernier week-end, l'animateur revient sur l'une de ses interventions alors que les participants rédigeaient leurs propositions : « Je suis intervenu sur l'agroforesterie, pour préciser que l'ONU travaille sur cette piste. Ça me semblait une information, c'était pour les consolider, pour leur dire que ce n'est pas complètement farfelu. Peut-être que je n'aurais pas dû... »¹. Le groupe s'interrogeait en effet sur cette pratique qui avait été évoquée par l'un des intervenants lors du second week-end. Aucun des participants n'en avait connaissance auparavant :

¹ Entretien T2, animateur Ifrée de la conférence de citoyens, 10-11-2011.

² *Ibid.*

¹ Entretien T2, animateur Ifrée de la conférence de citoyens, 11-05-2011.

« - Loïc : Il y a l'agroforesterie comme solution : mélanger les choses, les céréales, les arbres, l'élevage... ça fonctionnait comme ça avant, il y avait un équilibre entre l'agriculture, l'élevage, le bois... C'est Benoit Biteau qui a parlé de ça.

- Guillaume : ça avait quand même l'air un peu bizarre non ? un truc d'écologiste...

- Animateur : l'agroforesterie, c'est recommandé par l'ONU, c'est un système agricole qui peut faire face aux besoins alimentaires, qui contribue à lutter contre la dégradation des sols et qui fait attention à la ressource en eau... Je ne veux pas vous influencer mais bon... »¹

Ce type d'intervention n'est pas une imposition d'idées ou un « passage en force », mais relève toutefois d'un apport d'informations supplémentaires orienté par le concernement spécifique de l'animateur. Toutefois, les participants ne restent généralement pas passifs devant ces signes qu'ils sont en capacité de déceler sans pour autant influencer leur jugement.

La question de la neutralité de celui qui anime les débats est également une question soulevée au sein de la mobilisation ardéchoise. Pour un mouvement qui se revendique comme « apolitique » (mais qui est en réalité « apartisan »²), regroupant une diversité de sensibilités et d'organisations politiques loin d'être en accord sur tout, mais également des citoyens hostiles à toutes formes d'organisations politiques, le choix de l'animateur des réunions mensuelles s'avère être en effet un enjeu crucial. Après le départ du directeur de la FRAPNA, qui a animé la plupart des premières réunions, c'est Clément qui en est l'un des animateurs principaux. Ses expériences associatives dans le domaine de la protection de la nature lui sont particulièrement bénéfiques pour assurer ce rôle :

« - Tu as donc mis tes compétences au service du collectif ?

- Oui, la capacité qui s'est traduite dans le rôle de l'animation en réunion, cette capacité à vivre en groupe, à échanger, à pratiquer la communication non violente [...] Très vite je me suis senti à l'aise au milieu d'une association aussi hétérogène par ses composantes puisqu'on a à la fois des partis politiques, des collectifs citoyens qui sont politicophobes, il y a des gens qui ne supportent pas la politique... Donc ces gens là il faut bien qu'ils apprennent à communiquer ensemble à partir du moment où on veut développer une mobilisation citoyenne. On considère que la légitimité de la lutte passe par une adhésion la plus large possible des citoyens, on ne peut pas commencer à refuser l'un parce qu'il est politique, l'autre parce que... C'est important la cohésion de groupe. »¹

¹ Compte-rendu d'observation, WE3, 07-05-2011.

² La confusion entre apolitique et apartisan est courante : beaucoup de mouvements se définissent « apolitiques » alors qu'ils sont en réalité apartisans. Un mouvement apolitique signifierait qu'il n'aurait aucun lien avec des questions relatives aux affaires publiques ou à la vie politique- si tant est que cela soit possible - tandis qu'un mouvement apartisan suggère l'absence de positionnement pour un parti politique.

¹ Entretien avec Clément, membre d'un collectif local et à plusieurs reprises animateur des assemblées plénières du Collectif 07, 24-06-2013.

Clément reste aujourd'hui le principal animateur des assemblées du collectif, même s'il affirme pourtant avoir cherché à passer la main. Dans nombre d'entretiens effectués avec les participants aux assemblées, beaucoup se disent très satisfaits de la manière dont il anime les débats, et c'est notamment sa posture de « neutralité/fermeté » qui est pointée. La recherche de neutralité est également manifeste dans le choix de faire appel à une intervenante extérieure pour l'animation du forum ouvert (cf. chapitre 6, partie 6.1.2.) : les membres du Collectif 07 considéraient effectivement que quelqu'un d'extérieur pouvait « amener une neutralité facilitant la discussion »¹. Enfin, l'exigence de neutralité de celui qui anime le débat voire qui assure de manière plus large la coopération à l'intérieur même du mouvement a une influence certaine sur la posture des militants et contribue parfois à modifier l'image de ces derniers. Comme l'exprime le directeur de la FRAPNA Ardèche, alors que la structure avait auparavant une image très militante auprès du grand public, elle semble avoir construit une image davantage coopérative à travers cette mobilisation :

« Le grand public a une image de nous très radicale, qui refuse la concertation, qui est toujours dans le dur, et du coup - le seul bénéfice qu'on aura eu pour la FRAPNA d'ailleurs - ça nous a donné une notoriété, en montrant qu'on était capable de travailler avec l'ensemble des citoyens, de la population, et qu'on était capable d'organiser quelque chose de très fort, qui perdure toujours. Mais la gouvernance qu'on a mis en place, la structuration, elle est vraiment très positive, elle a donné une autre image de la FRAPNA, ça nous a permis une reconnaissance un peu plus citoyenne. »²

Une « neutralité » sous surveillance

D'une manière générale, les citoyens rencontrés dans les deux cas font preuve d'une grande vigilance quant aux potentielles manipulations ou instrumentalisation de la part des animateurs ou des acteurs publics. Dans le cas de la conférence de citoyens, ce rôle de citoyens vigilants est notamment assuré par Nathan, qui a fait plusieurs fois preuve de méfiance quant à de potentielles « orientations » des débats. Habitué à être vigilant quant aux règles dans lesquelles se déroulent les débats par son expérience syndicale, il s'est montré à plusieurs reprises soucieux de l'indépendance de pensée du groupe. Par exemple, après l'intervention d'un technicien de l'EPTB Charente présentant les enjeux prioritaires pour le bassin de la Charente, Nathan a vivement réagi en se disant « déçu » de cette présentation :

« J'ai eu l'impression qu'on nous forçait à rentrer dans un moule. [...] Je pensais qu'on allait décider de nos choix d'axes de travail [...] Moi je me pose des questions sur la

¹ Compte-rendu de réunion du Collectif 07, 30-04-2013.

² Entretien avec Yohan, directeur de la FRAPNA Ardèche et membre du Collectif 07, 12-06-2013.

continuité du groupe, est-ce que c'est pas pour qu'on approuve nous des décisions qui ont déjà été approuvées ? ».

Ainsi interpellée, l'équipe d'animation a été poussée à préciser qu'il s'agissait bien des enjeux principaux sur le bassin de la Charente identifiés par les acteurs publics, tout en assurant les participants qu'il n'existait aucune volonté d'orienter les débats du groupe :

« Rien ne vous oblige à rentrer dans ces grands enjeux là. [...] Ces éléments là, on vous les apporte en pensant qu'ils peuvent enrichir votre connaissance et votre point de vue, et après à vous de vous les approprier, de dire que vous vous en servez, que vous mettez en doute des choses, la marge de liberté là-dessus elle est grande »¹

L'intervention de Nathan, même si elle repose sur une mauvaise interprétation de la conclusion de l'intervenant, est intéressante en ce qu'elle montre comment un participant peut s'investir dans un tel processus tout en gardant un regard extérieur, une vigilance sur cette pratique. Disposer du choix de ce qui est soumis à débat et de la manière d'en débattre constitue un élément crucial d'engagement des participants. Cette vigilance quant à une potentielle manipulation des participants au sein de dispositifs participatifs avait aussi été observée pour le cas du jury briochin sur la gestion des déchets (Barbier, Bedu, Buclet, 2009) : constatant que l'incinération n'était pas traitée à égalité avec les autres techniques de traitement des déchets, certains membres du jury briochin ont pris l'initiative d'aller visiter une usine d'incinération. Les auteurs précisent que les consultants sollicités pour animer ce dispositif, Médiation & Environnement, étaient plutôt défavorables à l'incinération.

Ces exemples montrent que les citoyens exercent souvent une grande réflexivité face aux informations reçues, et notamment leur impartialité, sans rester passifs devant les signes de concernement des acteurs comme des animateurs des procédures dans lesquelles ils sont engagés. Ainsi, les animateurs de procédures participatives comme ceux des débats internes aux mouvements sociaux sont invités à adopter des postures similaires dans leurs pratiques d'animation : approcher une certaine « neutralité ». Cette exigence contribue par ailleurs à encourager certains militants à devenir davantage des « tiers médiateurs », « passeurs » ou encore « facilitateurs » de débat. Ils apprennent ainsi à adopter une posture d'animateurs de débat, ce qui contribue à l'adoption d'attitudes coopératives plutôt qu'agonistiques.

¹ Compte-rendu d'observation, WE3, 26-03-2011.

Acquérir des compétences coopératives

Je m'attache ici à montrer que ces deux expériences de participation sont l'occasion pour les groupes observés de développer des compétences politiques de type coopérative, mettant davantage en avant des attitudes d'écoute, d'entente mutuelle et de compréhension, plutôt que des attitudes agonistiques. J'interroge donc les éventuels « effets pacificateurs » (Gissing, 2012) que ces expériences peuvent avoir sur les individus, notamment les plus politisés.

L'adoption d'attitudes coopératives

Concernant la mobilisation contre le gaz de schiste, j'ai montré à plusieurs reprises que des militants qui se rencontrent par ailleurs au sein d'autres espaces politiques font, au sein du Collectif 07, l'expérience de postures différentes, plus coopératives, moins orientées vers la victoire d'un intérêt particulier. C'est par exemple ce qu'évoque Henri, représentant syndical à Sud-Solidaires : « ces fortes personnalités, ces fortes têtes que j'avais pu croiser aussi par ailleurs, je les ai vu jouer le jeu, alors que dans d'autres circonstances il fallait manipuler, sinon piloter »¹. C'est effectivement auprès des militants ardéchois initialement les plus politisés que j'ai repéré de manière particulièrement sensible un effet en terme d'acquisition d'aptitudes coopératives. Bien qu'ils soient initialement les plus politisés des participants, l'expérience a été source d'apprentissages politiques puisqu'il leur a fallu s'adapter à des règles du jeu plaçant l'horizontalité, la délibération et la coopération au cœur des échanges. C'est par exemple le cas d'Aurélien, militant anti-nucléaire qui était davantage habitué à mobiliser des compétences agonistiques lors d'expériences antérieures de mobilisation :

« Je suis quelqu'un de chaud, c'est-à-dire que je réagis facilement au quart de tour, et ça m'a vraiment appris à poser, prendre du recul dans l'instant, en disant "attends parce que ça va peut-être froisser des gens, c'est peut-être que ton point de vue"... J'étais très réactif avant, mais c'est vrai que souvent, quand tu es très réactif, dans un premier temps c'est pas cohérent, tu n'as pas tous les arguments parce que tu réagis par rapport à un argument. Donc voilà, prendre du recul... »¹

Aurélien témoigne ici d'un apprentissage particulièrement fort puisqu'il évoque un changement d'attitude profond, qui va même à l'encontre de sa personnalité avant cette expérience : il était « quelqu'un de chaud », il a acquis des attitudes davantage « froides », moins réactives, plus réfléchies. Cette distinction entre des attitudes « chaudes » ou

¹ Entretien avec Henri, membre de Solidaires Finances publiques et du Collectif 07, 17-06-2013.

¹ Entretien avec Aurélien, membre de Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et du Collectif 07, 09-04-2014.

« froides » a par ailleurs déjà été relevée pour le cas de la conférence de citoyens, lorsque l'animateur encourage à reprendre les discussions « à tête froide » alors que le groupe est au bord de la rupture du dialogue à la suite de l'altercation entre Georges et Nathan (Cf. chapitre 5, partie 5.1.2.). Pour le cas d'Aurélien relaté ci-dessus, on pourrait même parler d'« apprentissage authentique » dans le sens que donne Carl Rogers (1998 [1966], p. 189) à cette notion :

« C'est un apprentissage qui provoque un changement dans la conduite de l'individu, dans la série des actions qu'il choisit pour le futur, dans ses attitudes et dans sa personnalité, par une connaissance pénétrante ne se limitant pas à une simple accumulation de savoirs mais qui s'infiltré dans chaque part de son existence. »

Loin peut-être d'infiltrer toutes les parts de leur existence, ces nouvelles attitudes sont néanmoins susceptibles d'être réactualisées par les acteurs dans d'autres situations de débat extérieures à la mobilisation. Les entretiens avec les mobilisés ardéchois témoignent d'une profonde acculturation aux pratiques participatives et inclusives expérimentées au sein du Collectif 07. Ainsi, Clément avoue qu'il ne supporterait plus une action collective qui ne répondrait pas à certains principes, dont l'horizontalité :

« Quand on a acquis quelque chose on ne supporte plus ce qu'il y avait avant... Par exemple aujourd'hui on ne supporterait plus d'être dans une salle enfumée par les fumeurs alors qu'on l'a été pendant trente ans. Ben moi aujourd'hui je ne supporterai plus une organisation pyramidale, ou des débats où se sont toujours les mêmes qui prennent la parole. »¹

Clément exprime ici le fait que les rapports de pouvoir généralement présents au sein de situations classiques de débats publics ou d'organisations lui seraient devenus insupportables. En effet, au sein de ces espaces, les inégalités devant la prise de parole et les rapports de pouvoir ne font généralement pas l'objet d'une « gestion » similaire à celle expérimentée au sein du Collectif 07. C'est également ce dont témoigne Henri, militant syndical à Solidaires :

« - Peut-être que j'ai acquis ce que je vais appeler un niveau de tolérance un peu plus important. D'avoir assisté à ces débats, ces dialogues véritables, respectueux de l'écoute de l'autre... c'est possible que je me sois moi-même, sinon inspiré tout au moins que je me sois laissé guidé dans mon exercice professionnel ou syndical, à de meilleurs réflexes, une écoute beaucoup plus active, et plus respectueuse. [...] Forcément, d'assister à quelque chose d'aussi riche, il y a un impact humain individuel, même pour des personnes aguerries au militantisme.
- *Donc pour toi c'est un apport positif ?*

¹ Entretien avec Clément, membre d'un collectif local et à plusieurs reprises animateur des assemblées plénières du Collectif 07, 24-06-2013.

- Oui, la modération... essayer de concilier les choses, ou de les faire concilier par les autres, je trouve que c'est positif. »¹

Dans cet extrait d'entretien, le but de ma question était effectivement de comprendre si pour Henri, cet apprentissage était vécu de manière positive ou négative, car j'avais préalablement relevé que chez d'autres militants, cette acquisition de nouvelles aptitudes était parfois relatée avec distance. En effet, apprendre nécessite aussi de désapprendre, et parfois les nouvelles attitudes acquises peuvent ne pas être considérées comme des apports bénéfiques². Ici, c'est parce qu'ils encouragent, *in fine*, l'adoption de comportements qui sont justement la cible de leurs critiques envers les professionnels de la politique. Ainsi, Aurélien poursuit-il :

« Mais des fois c'est pas bon, parce que des fois tu as besoin de réagir dans l'instant par rapport à une réaction qui est une réaction individuelle et non collective, à laquelle il faut tout de suite dire "oh là !" »³

De même Clément, engagé dans plusieurs associations locales et ayant joué un rôle important dans l'animation des assemblées du Collectif 07, témoigne d'une « méfiance » vis-à-vis des attitudes que l'expérience l'a conduit à adopter :

« Je me trouvais un peu emporté, nerveux [...] c'est vrai qu'il a fallu faire des efforts parfois pour prendre sur soi, et donc forcément on acquiert plus de maturité, de diplomatie... Mais la diplomatie parfois c'est de l'hypocrisie donc je me méfie un peu. Être diplomate, apprendre à calmer, être tolérant, mettre de l'huile dans les rouages, faut le faire, c'est bien, mais faut faire attention de ne pas tomber dans le piège des politiciens, qui font toujours des sourires, qui te passent la main dans le dos, et puis par derrière... il faut arriver à trouver le bon équilibre, faut pas que ça devienne une technique. »⁴

Il semble effectivement que l'on soit ici bien loin de débats publics « autonomes, spontanés, ingérables » (Mermet, 2007), et la discipline collective construite au sein du collectif a contribué à éloigner d'autres types de compétences politiques, dont pourtant les militants reconnaissent l'importance dans certaines situations de débat.

À une échelle bien plus réduite que l'expérience de mobilisation, la conférence de citoyens a pu amener certaines personnes à revoir leurs pratiques du débat. Le groupe ne se composant que de trois personnes engagées au sein d'associations ou de syndicats, les effets sont

¹ Entretien avec Henri, membre de Solidaires Finances publiques et du Collectif 07, 17-06-2013.

² Louis Simard et Jean-Michel Fourniau (2007) écrivent que les acteurs engagés dans un processus de concertation ont de « bonnes raisons » d'apprendre, mais on peut aussi considérer que parfois l'apprentissage peut être vécu de manière négative, et que les acteurs d'un débat public ont aussi de « bonnes raisons » de ne pas apprendre, par exemple lorsque certains savoirs vont à l'encontre de leurs intérêts propres.

³ Entretien avec Aurélien, membre de Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et du Collectif 07, 09-04-2014.

⁴ Entretien avec Clément, membre d'un collectif local et à plusieurs reprises animateur des assemblées plénières du Collectif 07, 24-06-2013.

difficilement comparables entre les deux terrains. Cependant, l'entretien effectué avec Nathan à l'issue de l'expérience permet de parler d'une acquisition de nouveaux « réflexes » dans ses activités syndicales. Il exprime le fait d'adopter désormais une attitude plus réflexive vis-à-vis des méthodes de discussion :

- *Vous en avez parlé autour de vous de cette expérience là ?*

- Oui j'en ai parlé dans les instances syndicales, à savoir une comparaison entre... Surtout sur la méthode... Bon c'est vrai que ça m'a apporté aussi, c'est vrai que quand j'anime des réunions, c'était bien aussi de reprendre par rapport à ça, essayer d'être un peu à l'extérieur, d'amener l'information pour qu'on ait tous la même information pour parler, oui c'était sympa pour ça. »¹

Enfin, l'analyse rejoint celle de Julien Talpin dans le cadre des budgets participatifs étudiés dans sa thèse (2007). Il en montre effectivement les effets formateurs ou éducatifs : l'expérience conduit les participants à se conformer aux règles de la « grammaire publique » que sont notamment la montée en généralité et la capacité à délibérer de manière constructive.

Des compétences plébiscitées par les participants...

Si les compétences coopératives ont été particulièrement sollicitées voire développées au cours de ces processus, c'est donc bien souvent parce qu'elles sont encouragées par les animateurs des espaces de débat. Mais elles se trouvent également légitimées par la majorité des acteurs en présence, à commencer par les participants eux-mêmes.

Parmi les participants à la conférence de citoyens deux types de compétences ont été particulièrement appréciées par l'ensemble du groupe : les compétences « professionnelles » de type scientifiques et techniques et les compétences politiques de type coopératives. Ainsi, Marie, qui dispose de ces deux types de compétence, joue un rôle crucial au sein du groupe. Formatrice auprès d'utilisateurs de produits phytosanitaires (et notamment d'agriculteurs), elle a réinvesti dans cette expérience des savoir-faire pédagogiques acquis dans son parcours professionnel. À ses compétences scientifiques et techniques acquises au cours de ses études supérieures s'ajoutent donc sa capacité à accompagner l'appropriation d'information, à s'exprimer de manière compréhensible et accessible à tous, à animer des groupes, et surtout à trouver le ton juste pour dialoguer avec les agriculteurs qu'elle rencontre lors de ses formations. Ses compétences de formatrice correspondent aux compétences politiques participatives ou coopératives attendues dans ce type de démarche : l'écoute, le dialogue, la

¹ Entretien T2, Nathan, participant à la conférence de citoyens, 15-11-2011.

co-construction, l'entraide... Elles font d'elle la « bonne élève » du groupe, sur qui les participants finissent par compter dans plusieurs situations : celle vers qui on se tourne pour avancer lorsqu'on se trouve dans une impasse ou dans des situations de conflit (notamment parce que celles-ci impliquent souvent Georges, l'agriculteur du groupe), celle à qui on confie la rédaction lorsque cela est nécessaire, ou bien la restitution orale des travaux en petits groupes. Nathan dispose également d'importantes ressources mobilisables sur la question de l'eau et de l'agriculture par sa formation initiale (en agriculture, puis en gestion de l'eau dans l'agriculture) et par ses expériences professionnelles (encadrement de travaux de nettoyage de rivières dans le cadre de chantiers d'insertion sociale). Son activité syndicale lui confère également des compétences politiques non négligeables, mais qui apparaissent en revanche trop « militantes » aux yeux du groupe. En effet, à la différence de Marie, au lieu de tenter de sortir du conflit, il en est souvent l'initiateur (notamment avec Georges), le ton de ses prises de parole n'est pas toujours apprécié du groupe (jugé trop provocateur), et enfin sa prise en main de l'écriture est vécue comme autoritaire par certains membres du groupe. Pour résumer, les compétences professionnelles et coopératives confèrent aux individus qui en sont détenteurs un statut et un rôle privilégié (Marie), alors que les compétences de type agonistiques sont rejetées pour leur caractère « non constructives » (Nathan). L'entretien avec Marie est même révélateur du fait que la délibération l'incite à adopter une posture bien particulière de « diplomate », finalement assez différente de celle adoptée lors de ses formations car mettant davantage l'accent sur la conciliation :

« J'étais dans le groupe avec l'agriculteur, je me souviens que c'était une vraie épreuve de... je ne sais pas comment dire... de diplomatie pour qu'on puisse rédiger un truc commun à tout le monde. En formation je n'ai pas besoin d'être diplomate avec les agriculteurs parce que j'ai un message à faire passer et je sais que mon message c'est le bon, et je sais que même si ça ne leur plaît pas, c'est le message que je dois leur donner, alors en plus il me va donc ça va. Alors que là non, chacun devait faire part de ses idées, j'avais bien en tête que lui, son idée, même si je n'étais pas d'accord, devait transparaître [...] L'exercice difficile c'était d'arriver à ce que quelque chose qui était contraire à mes convictions soit dit et validé, mais j'avais vraiment conscience que c'était le but du truc, que tout le monde puisse donner son opinion. »¹

Marie choisi donc de jouer le jeu de la construction d'accord collectifs à partir d'avis contradictoires au sien, bien qu'elle aurait pu choisir, comme l'a fait Nathan, de faire valoir avant tout son point de vue sur les enjeux débattus. Elle exprime elle-même avoir tenté de jouer un rôle de médiatrice entre Georges et le reste du groupe :

¹ Entretien T3, Marie, participante à la conférence de citoyens, 10-02-2014.

« J'ai un peu joué un rôle tampon entre l'agriculteur et les non-agriculteurs, j'étais celle qui faisait un peu le tampon entre les deux [...] J'ai envie de croire que les opinions de [Georges] qui parfois étaient... il les sortait un peu comme ça, voilà il sortait ses trucs, et comme personne ne comprenait rien, j'essayais de leur redire la même chose mais dans une version "non agricole", ils comprenaient un peu plus son avis quoi. C'est un rôle qui est venu au fur et à mesure c'est pas un rôle que je me suis donnée dès le début. Mais je me suis rendue compte que parfois il disait des trucs, les gens ne comprenaient pas forcément donc si j'arrivais à tamponner un peu ce qu'il disait pour qu'ils comprennent, ça passerait mieux. Je crois que ça a été plusieurs fois le cas. »¹

L'évolution du mouvement contre le gaz de schiste précédemment analysé offre un autre exemple de valorisation des compétences professionnelles et participatives. Au fil du temps, le collectif s'est engagé dans un travail de construction de son discours, notamment pris en main par des militants d'un nouveau genre, professionnels associatifs, enseignants dans le secondaire, ou encore géologues, hydrogéologues ou juristes à la retraite. Ils se distinguent des militants « de carrière » les plus anciens, acteurs associatifs ou syndicaux de longue date ayant multiplié les « luttes », sur le modèle du militantisme ouvrier. On rejoint ici les recherches analysant les évolutions des mouvements sociaux, dans lesquels aujourd'hui sont valorisés l'expertise et le professionnalisme plutôt que la dévotion à une cause et l'affirmation d'une ligne idéologique forte. En somme, le pragmatisme prend le pas sur l'idéologie, pour reprendre une des conclusions de Jacques Ion (1997). Le recrutement des nouveaux membres du Collectif valorise ainsi les diplômes plutôt que les multiples expériences d'engagement, la spécialisation plutôt qu'une vision globale du changement social et politique, le cadrage du débat, de l'échange, plutôt que la logorrhée militante.

Dans les deux cas étudiés, on est donc bien loin de débats publics « ingérables », il faudrait alors plutôt parler d'une « domestication » du débat (Neveu, 2011) mettant en avant des compétences professionnelles.

... et légitimes aux yeux des acteurs publics

Tout comme les participants, les acteurs institutionnels qui ont pris part, de près ou de loin, à ces arènes de débat, ont également tendance à valoriser les compétences favorisant la délibération réglée que celles invitant au débat conflictuel. Les compétences politiques sont généralement encouragées par les élus et acteurs institutionnels, au titre d'un idéal participatif habermassien (inclusion de tous, délibération, débat apaisé, raisonnable et cadré), mais

¹ Entretien T2, Marie, participante à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

suspectées lorsqu'elles sont jugées trop « agonistiques » ou « militantes », invitant à la critique, à l'inscription idéologique du débat, voire au conflit et au rapport de force. Pour les « professionnels » de la politique engagés dans ces processus, la politisation n'est pas entendue comme montée en conflictualité (Duchesne, Haegel, 2001 ; Hamidi, 2006). Ceux-ci reconnaissent en effet plutôt les vertus de l'engagement lorsque celui-ci est un ressort à un futur investissement civique (dans des associations « fréquentables », des commissions extra-municipales, ou sur des listes électorales). En revanche, il existe un certain déni de reconnaissance si les compétences politiques acquises au cours de la mobilisation sont réinvesties en dehors des cadres institutionnels de participation. Ce fût le cas pour la mobilisation ardéchoise, qui a donné naissance au forum « Oui à la transition énergétique et écologique », volontairement en marge du débat national sur la transition énergétique, et qui se déroulait au même moment. Interrogée sur cette question, une conseillère régionale (membre du comité de pilotage pour l'organisation du débat à l'échelle régionale) regrette justement que les cadres de débat proposés par la région n'aient pas été utilisés pour l'organisation de ce forum :

« Il y a eu cette volonté d'être en marge du débat national sur la transition énergétique, ce que je regrette. Avec cet argument qui consistait à dire "oui mais quand on rentre dans un débat national ça veut dire qu'on est cadré, ça veut dire qu'on va être utilisé, ça veut dire qu'on ne va pas reprendre nos propos, nos points de vue", toujours cette méfiance [...] Mais nous on donnait juste un cadre d'organisation - qu'est-ce qui est un vrai débat ? qu'est-ce qui permet de confronter des points de vue ? - et de communication, c'est-à-dire "tel jour à tel endroit un débat aura lieu" »¹.

Malgré les compétences politiques acquises depuis le début de la mobilisation, celles-ci ne semblent pas suffisantes à ses yeux pour considérer les citoyens comme capables de définir eux-mêmes leurs cadres et conditions de débat ou encore pour communiquer, mobiliser et constituer un public. Notons l'expression « vrai débat » qui semble réserver aux institutions la juste définition de ce qu'il doit être, et que l'on vient justement de relever chez Nathan, pour qui un « vrai débat » n'est pas un débat de type délibératif. Ainsi, chacun des acteurs, selon sa culture politique, dispose d'une définition de ce qu'est un débat. La définition qu'en donnent les pouvoirs publics place la participation entendue comme coopération au cœur, au point que cet impératif participatif a dépassé la seule sphère des politiques publiques, et modèle également les mouvements sociaux. Aujourd'hui, il est mal vu de mener une action collective sans se réclamer de la participation des citoyens et de la coopération avec les pouvoirs

¹ Entretien avec une conseillère régionale de la région Rhône-Alpes, députée de l'Ardèche, 26-06-2013.

publics. Un mouvement est par ailleurs rapidement jugé illégitime s'il ne s'avère pas coopératif, s'il refuse l'injonction à débattre. Cécile Blatrix a montré à quel point ce « contexte participationniste » peut avoir un impact modérateur sur l'action collective (2002). Nous venons également d'en identifier les effets modérateurs sur les individus.

Une reconfiguration de leur rôle social ?

Ayant l'habitude d'être des partenaires privilégiés du débat public « à la française », les acteurs associatifs se retrouvent, au sein de dispositifs participatifs, à faire l'objet d'un traitement similaire aux autres experts ou parties prenantes, et sont appelés à « "témoigner", au même titre que d'autres, des positions qui sont les leurs » (Boy, 2007). C'est particulièrement le cas pour la conférence de citoyens, où par exemple un représentant d'association de protection de la nature a été sollicité en tant qu'acteurs du débat local sur l'eau pour venir répondre aux questions des citoyens au même titre qu'un représentant du syndicat des agriculteurs irrigants. Dans le cas de la mobilisation, les acteurs associatifs ne disposent plus du monopole de la contestation, de la critique, mais doivent composer avec l'inclusion de citoyens « ordinaires ». Cette expérience les incite à être moins des militants dévoués à une cause que des animateurs de débats participatifs élargis incluant le plus grand nombre. Certains jouent le jeu en y voyant une redéfinition de leur statut et de leur rôle social. Il est ainsi frappant de trouver de fortes similarités entre des discours d'élus et d'acteurs associatifs quant à la difficulté de mener à bien la participation. C'est par exemple le cas du directeur de la FRAPNA Ardèche, dont les propos font davantage penser à ceux d'un élu en manque de « proximité » tentant de mettre en œuvre la participation des citoyens :

« Effectivement c'était une expérience nouvelle et intéressante pour moi, et difficile parce que tu te rends compte qu'il y a des gens qui n'ont pas les mêmes niveaux de compétences, il y a des gens qui ont des propositions très intéressantes, d'autres farfelues, des gens qui ont leur caractère... [...] Mais du coup voilà, vivre au concret la démocratie participative, vivre avec le citoyen, tu t'aperçois que ce n'est pas si facile que ça, travailler avec du citoyen, avec du lambda [...] c'est pas évident, c'est dur. »¹

Précisons qu'il s'agit là d'un militant au profil « professionnel », dont les *habitus* politiques sont proches de celui d'un élu. Mais ses propos n'en demeurent pas moins étonnant du fait qu'il s'agit avant tout d'un acteur associatif.

¹ Entretien avec Yohan, directeur de la FRAPNA Ardèche et membre du Collectif 07, 12-06-2013.

Pour d'autres en revanche, dont les profils sont davantage politiques, l'inclusion de citoyens « ordinaires » dans la mobilisation a été vécue d'une manière tout à fait différente. Ils la relatent comme une expérience enrichissante car moins « codifiée » que leurs expériences d'action collective précédentes :

« C'est marrant parce que je n'y ai pas réfléchi mais maintenant que j'y réfléchis... Avant on était beaucoup avec un cartel d'organisations, quand on faisait les choses c'était des syndicats, des partis pour faire court. Là on est au delà : des associations, des gens basiques, des collectifs locaux qui ne sont même pas des associations, et à mon sens - je le vois dans les AG mensuelles - c'est plus vivant, moins sclérosé, moins dans des codes [...] Je trouve que c'est plus facile parce que les gens y vont comme ils pensent être, ils sont plus nature quoi, ils n'ont pas ces codes là, d'organisations [...] Ça a un côté... j'irais pas jusqu'à dire fraîcheur mais... vivant, moins codifié. »¹

Cette reconfiguration des modalités d'action collective peut en revanche parfois être difficilement acceptée par les acteurs associatifs, surtout lorsqu'elle est vue comme une perte de temps. Certains avouent préférer les relations discrètes construites en coulisses avec les représentants politiques. C'est notamment du point de vue de l'« efficacité » politique de l'action que certains regrettent que la lutte contre le gaz de schiste ait pris cette dimension participative, comme l'exprime Gilles, militant au sein d'Europe-Ecologie-les-Verts et principal lanceur d'alerte au niveau local (cf. chapitre 3, partie 3.2.1.) :

« Cette adhésion massive de militants lambda, ça freine énormément le combat, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui n'ont jamais milité, certes quelques uns ont milité syndicalement donc du coup sont déjà aguerris [...], mais globalement on s'aperçoit qu'ils n'ont aucune vision tactique ou stratégique, ils ne comprennent pas que le rapport de force il s'installe, que la communication c'est ce qu'il y a de plus important, etc. »²

Cet activiste politique par ailleurs membre de Greenpeace a effectivement toujours privilégié la carte de la communication, sachant jouer des médias comme un véritable professionnel de la politique. Il reconnaît dans la suite de l'entretien que son discours n'est pas « politiquement correct » mais avoue parfois regretter la teneur participative et inclusive de ce combat, vue davantage comme un frein que comme un atout. En revanche, il considère comme un atout la « masse » populaire réunie lors des manifestations, alors que les militants écologistes sont souvent trop peu nombreux.

Pour résumer, les acteurs associatifs et militants politiques engagés dans ces arènes expérimentent le rôle d'animation de débat, ce qui les conduit à adopter des attitudes

¹ Entretien avec David, membre des Alternatifs et du Collectif 07, 14-04-2014.

² Entretien avec Gilles, membre d'Europe Écologie Les Verts et du Collectif 07, 16-04-2014.

coopératives ou délibératives, assez éloignées des compétences agonistiques qui constituent bien souvent un élément de leur culture politique initiale.

7.1.3. Effets sur les élus et professionnels

La conférence de citoyens : l'apprentissage de la participation

La conférence de citoyens est une démarche issue d'un processus de co-construction entre des acteurs aux cultures politiques diverses, qui a donné lieu à des apprentissages importants pour les acteurs de l'eau.

Apprendre à mettre en œuvre la participation

Les réunions du comité de pilotage ont rassemblé des acteurs pour qui la participation était principalement un outil d'aide à la définition de l'acceptabilité sociale des décisions, et dont la mise en œuvre se limitait à une consultation individuelle (par questionnaires) ; tandis que l'Ifrée se référait plutôt à l'idéal d'une participation des citoyens aux « affaires de la cité » sur le modèle de la démocratie grecque. Le vocabulaire employé ainsi que les pratiques de références associées à la participation étaient ainsi révélateurs de représentations divergentes, voire d'imaginaires politiques contradictoires. Pourtant, alors que les registres de vocabulaire étaient à l'origine éloignés pour parler de la participation des citoyens, ils se sont progressivement homogénéisés au fil des discussions, passant d'une logique gestionnaire initialement portée par les acteurs de l'eau, à la prédominance de la dimension démocratique avancée par les acteurs de l'Ifrée :

« J'avais été marqué par un discours que j'avais peut-être mal compris, ou de manière incomplète, [du président de l'Ifrée], qui nous avait parlé des origines de la société grecque, avec le citoyen qui s'impliquait dans la vie de la cité, de la société. J'avais retenu que les premières formes de démocratie, elles partaient de là, des personnes qui gèrent la cité. Ce n'était pas forcément le maire, ou le président de ci. C'était aussi, à la base, le citoyen qui n'est pas un spécialiste de la gestion de l'eau, mais qui va dire ce qu'il en pense, ou qui va intervenir par ses actions en tant qu'habitant. »¹

Au-delà d'une certaine prise de conscience de l'enjeu démocratique sous-jacent à cette démarche, les échanges avec l'Ifrée ont également contribué à questionner les méthodes plus classiques de participation, et à mieux définir les notions d'information, de consultation, de concertation, voire de co-décision, dont les frontières demeuraient floues pour la plupart des

¹ Entretien T2, technicien et animateur SAGE à l'EPTB Charente, 05-12-2011.

acteurs. À l'issue des discussions avec l'Ifrée, nombreux sont ceux à avoir identifié les limites de la consultation par questionnaires individuels :

« Avec une consultation par questionnaire on n'a rien. Soit on fait un questionnaire très fermé et on oriente les réponses des gens, et on sait s'ils sont plutôt pour ou contre quelque chose mais sans en avoir discuté avec eux, donc c'est toujours un peu délicat. Soit on fait un questionnaire très ouvert et on a tout et n'importe quoi comme réponse. Et puis, de toute façon, si on fait des questionnaires c'est sur des choses très pratiques qui concernent directement les gens, on va leur demander combien d'eau ils consomment au robinet, s'ils ferment le robinet quand ils sortent de la cuisine, ça ils vont pouvoir répondre. Mais après si vous leur demandez des choses sur les conflits d'usage, ce n'est absolument pas possible. »¹

Les échanges permettent donc de situer la démarche par rapport à d'autres expériences de participation du public, enrichissant ainsi les connaissances de la participation chez les acteurs de l'eau. Ils contribuent aussi à rassurer ceux qui considèrent cette conférence de citoyens comme une démarche « ovni », trop originale, dont ils craignent d'« essayer les plâtres ». Les démarches de participation type « mini-public » sont en effet peu ou mal connues par les membres du comité de pilotage, c'est pourquoi l'Ifrée s'attache à détailler leurs principes de fonctionnement. Au contact de ces « artisans » de participation, les acteurs institutionnels voient ainsi vu leurs représentations et pratiques habituelles de la participation quelque peu bousculées.

Au-delà du comité de pilotage et en cercle plus restreint, la directrice de l'EPTB et deux techniciens sont associés aux réunions de préparation technique de la démarche, où ils se trouvent confrontés aux principaux « dilemmes » de la démocratie participative, notamment celui de la représentativité et de l'égalité (Blondiaux, 2005) lorsque se pose par exemple la question du tirage au sort. Ces réunions de travail portent également sur des éléments plus triviaux mais néanmoins nécessaires pour faciliter l'implication des citoyens, comme la recherche d'un lieu et d'une salle adéquate pour une configuration de débat collectif, le choix du vendredi soir et du samedi pour réunir les citoyens, le matériel nécessaire, la programmation des repas et des pauses cafés, le remboursement des frais de déplacement et des frais de garde d'enfants pour les participants. Les acteurs sont ainsi amenés à prendre conscience de l'importance du cadre à proposer aux citoyens, aux conditions du débat.

¹ Entretien T2, directrice de l'EPTB Charente, 09-11-2011.

Une difficile recomposition des rôles politiques

Peut-on pour autant conclure que cette expérience a eu des effets en terme de reconfiguration des rôles politiques et de remise en question de la délégation de savoir et de pouvoir propre aux politiques de gestion de l'eau ? La simple observation de la séance de restitution de l'avis final auprès de la Commission locale de l'eau (CLE) donne quelques éléments de réponse à cette question.

Dans cette étape, le recours au film répond à une préoccupation de l'EPTB : anticipant l'absence de certains participants à la réunion de la CLE, les initiateurs de la démarche se demandent de quelle manière quelques participants seulement pourraient restituer la parole du groupe. Après huit mois écoulés depuis la fin de la conférence de citoyens, chacun a eu l'occasion de poursuivre la réflexion sur le sujet, de nuancer certaines positions prises dans le cours de la démarche, parfois jusqu'à ne plus se reconnaître dans l'avis final. Le caractère collectif de cette parole se révèle donc fragile et éphémère et le film a pu apparaître comme un moyen de le restituer tout en le figeant. De cette façon, le commanditaire se protège de l'incertitude et d'éventuels « débordements » de la part de participants qui ne se reconnaîtraient pas dans tout ou partie de l'avis, et qui viendraient perturber le déroulement de la réunion. Interrogé sur cette question, le technicien de l'EPTB fait référence à Georges, qui avait scandé sur un ton provocateur : « Ah oui, je vais venir à la CLE, je veux les voir tous ces gens-là ! »¹ Dès lors, l'ensemble de la réunion est pensée comme un moment d'information visant à éviter le débat, la controverse, voire le conflit. Il était clair que les participants au panel « assistaient » aux débats de la CLE mais n'y « participaient » pas. En témoignent le courrier d'invitation envoyé aux participants (cf. annexe 4), ainsi que ces propos d'un technicien de l'EPTB :

« Il faudra qu'on soit clair, et bien préciser les règles : les gens qui sont membres de la CLE participent au débat, les gens qui assistent à la CLE y assistent en tant que spectateurs et ne participent pas [...] C'est à nous de préciser les règles de fonctionnement, en disant attention, ça reste quand même les travaux de la CLE, ce n'est pas la foire quoi ! »¹

Les participants y assistent donc en tant que spectateurs et sont autorisés à prendre la parole seulement lorsque les membres de la CLE leur posent des questions. Leur parole sur le fond du débat n'apparaît dès lors que figée dans le film. Peut-on conclure à une réelle expérience

¹ Compte-rendu d'observation de la journée de tournage du film de l'EPTB Charente, 18-02-2012.

¹ Entretien téléphonique avec un technicien et animateur SAGE à l'EPTB Charente, 01-03-2012.

de participation, lorsque la restitution à l'instance décisionnelle ne positionne les citoyens qu'en simples spectateurs, devant rester extérieurs au débat ? Ici, l'instrument de traduction n'est pas mis au service de la « mise en relation des acteurs » et de la « production de significations communes » (Lascoumes, 2010, p. 636) entre citoyens et élus, profanes et experts. Cette expérience de restitution révèle ainsi la claire séparation des espaces de débat : le premier, celui des panélistes, qui prend le temps de l'apprentissage et de la réflexion, mais qui n'a pas de pouvoir décisionnaire ; le second, l'arène de la CLE, à qui l'on souhaite faire connaître l'expérience et l'avis, sans pour autant perturber son fonctionnement :

« Tout dispositif participatif instaure par ailleurs un cadrage relativement strict des places occupées par les acteurs, qui maintient le "citoyen ordinaire" ou "profane" dans un rôle et des limites fixées à l'avance, souvent matérialisées dans les lieux mêmes de la discussion » (Blondiaux, 2008b, p. 139).

Le film apparaît ici comme un instrument répondant de façon plus ou moins détournée aux préoccupations et aux craintes des citoyens (la crainte d'incompétence) comme des acteurs politiques. En ce sens, il semble jouer un rôle dans la reproduction de la dissymétrie des relations de pouvoir à l'œuvre dans les procédures dites participatives.

Apprendre à mieux communiquer

L'on peut regretter que seulement un seul des différents acteurs de l'eau engagés dans cette démarche se soit véritablement « frotté » au dispositif, ait littéralement « éprouvé » la confrontation aux citoyens et à leurs questionnements. Car en effet, à l'issue du dispositif, force est de constater qu'il s'agit de la personne qui en a été la plus marquée et qui en a le plus appris, à la fois sur la manière dont on peut recueillir l'avis du grand public, et à la fois sur sa pratique professionnelle. Remarquons par ailleurs que plus on s'approche de la mise en œuvre concrète de la démarche et moins les acteurs institutionnels sont présents physiquement. Cela apparaît comme une nécessité pour que les citoyens ne restreignent pas leurs paroles et leurs éventuelles critiques des politiques publiques débattues, mais dommageable pour un véritable processus d'acculturation mutuelle. En effet, ce n'est pas tellement son intervention inscrite dans le programme qui constitue pour le technicien de l'EPTB l'expérience la plus enrichissante, mais davantage les moments informels de discussion avec les participants, ainsi que l'observation de moments de débats où il n'était pas « prévu » qu'il soit présent. C'est ainsi qu'il relate le débat sur la question de la désalinisation de l'eau de mer :

« J'ai entendu un petit peu certaines réactions et j'étais surpris que ça parte là-dessus. Franchement, je me suis dit que j'aimerais bien, même si je savais que je n'avais pas le

droit, d'un point de vue technique, suivre tous les débats. Même sans intervenir, juste en tant que spectateur, parce que rien qu'avec ces échanges là, je me suis dit : "on est mauvais, on ne parle pas de ça, alors que visiblement c'est quelque chose qui est présent dans la tête des gens". Moi ça m'a aidé aussi dans ma vie privée, à mieux écouter les gens de mon entourage, la manière dont ils voient les choses. »¹

La dernière phrase témoigne du fait qu'il s'agit là d'un « apprentissage authentique », selon le sens donné par Carl Rogers (1998 [1966], p. 189), et que nous avons précédemment relevé concernant l'acquisition d'attitudes coopératives chez les militants associatifs (cf. chapitre 7, partie 7.1.2.). Concernant la séquence évoquée dans cet entretien, il s'agit d'une « séquence d'intégration » lors de laquelle le groupe était invité à exprimer ce qu'il avait retenu des interventions de la veille. Nous étions alors le samedi matin du premier week-end, et il n'y avait eu qu'une seule séquence d'information le vendredi soir. Désaliniser l'eau de mer est une proposition qui est, à ce moment là, apparue comme assez séduisante pour une minorité de participants, dans le but de « produire de l'eau »². Les personnes ayant évoqué cette technique en avait principalement entendu parler à la télévision et concernant des régions du monde pourvues de sources d'eau douce limitées, néanmoins elles envisageaient également cette solution pour leur territoire. Si cette proposition a particulièrement surpris ce technicien de l'eau, c'est parce qu'elle n'est pas du tout une solution envisagée à ce jour par les responsables de la gestion de l'eau sur le territoire français en raison de son coût économique, énergétique et environnemental (rejets des saumures concentrées et chaudes dans le milieu marin environnant, emploi de produits chimiques, traces de métaux lourds...). Cependant, avoir assisté à cet échange a permis au technicien de prendre conscience que cette solution peut être présente dans l'esprit du grand public, et qu'elle n'est donc pas à évacuer d'un revers de main, mais plutôt à traiter comme toute autre solution :

« La désalinisation de l'eau de mer, ce n'est pas une chose qu'on a envie d'aborder, pour des raisons techniques et économiques. Mais en même temps, si les questions des citoyens sont là-dessus, et que nous, on communique sur autre chose, on est mauvais. Justement il faut qu'on explique pourquoi on pense d'un point de vue technique que ce n'est pas la panacée. »¹

Ce moment informel pendant lequel il a assisté aux échanges entre participants n'aurait normalement pas dû se produire, l'Ifrée n'ayant pas souhaité que les membres de l'EPTB ou toute autre personne n'assiste aux séances de travail du groupe, pour ne pas gêner leur prise de parole. Pourtant, il est le seul à tirer une leçon différente de la présence de cette solution

¹ Entretien T2, technicien et animateur SAGE à l'EPTB Charente, 05-12-2011.

² Expression recueillie lors de cette séquence, extrait du compte-rendu d'observation, 26-03-2011.

¹ Entretien T2, technicien et animateur SAGE à l'EPTB Charente, 05-12-2011.

technique dans les esprits de certains citoyens : pour lui, elle questionne en profondeur les habitudes de communication et d'information auprès des citoyens, inadaptées aux questions qu'ils se posent réellement. Les autres membres du comité de pilotage, qui ne s'y sont confrontés qu'à travers la lecture de l'avis final, en tirent en revanche une leçon beaucoup plus simpliste en terme de méconnaissance et d'incompétence des citoyens « ordinaires » :

« C'est dû à une méconnaissance, à la fois du régime hydraulique du bassin de la Charente, parce qu'on n'est pas toujours en déficit, et du coût économique de l'eau désalinisée - ça ils ne doivent pas en avoir conscience non plus - et de la nuisance écologique [...]. Mais je pense que c'est une méconnaissance, il y a des serpents de mer comme ça... »¹

Du côté de la mobilisation ardéchoise, les experts sollicités pour leur compétences spécialisées tirent les mêmes conclusions de leur séances de travail avec des citoyens qui ne disposaient préalablement pas des mêmes savoirs qu'eux. Lorsqu'ils relèvent des indices d'incompréhension, notamment en travaillant à leur côté au sein de la commission scientifique ou juridique, ils l'attribuent non pas à l'incompétence des profanes mais à des défauts de traduction de leur part. Cet extrait d'entretien avec Adrien et Florence, juristes retraités engagés dans la commission juridique du collectif, en est révélateur :

« - Adrien : Dans la commission juridique, on est les seuls à être juristes, les autres ne sont pas juristes professionnels [...] Il y a des gens qui ne sont pas du tout juristes mais que ça intéresse et qui se sont inscrits dans la commission.

- Florence : Et c'est l'intérêt de ce côté candide, parce que s'il y a quelque chose qu'ils ne comprennent pas, ça veut dire qu'on communique mal.

- Adrien : Donc il faut leur expliquer, c'est pour ça que j'ai fait des documents de vulgarisation pour des réunions, ça permet de bien se caler. Pareil pour la commission scientifique : il y a des gens que ça intéressent mais qui ne sont pas géologues [...] Les gens s'intéressent, sont plein de bonnes volontés et comprennent si tu expliques bien. »¹

Ces expériences contribuent donc à une meilleure appréhension des erreurs de communication chez les professionnels et experts qui s'y engageant. Elles les invitent notamment à voir que les incompréhensions des affaires publiques de la part des « profanes » n'ont pas tant pour source leur indifférence vis-à-vis de celles-ci, mais plutôt les difficultés que rencontrent ces acteurs à « bien communiquer ».

¹ Entretien T2, président de l'EPTB Charente, 09-11-2011.

¹ Entretien avec Adrien et Florence, juristes et membres de collectif local, 25-06-2013.

Effets sur les représentations de la technique

La conférence de citoyens a eu pour effet, chez certains acteurs, de mettre en question leur culture de travail. Les entretiens de bilan effectués avec les deux techniciens de l'EPTB Charente en sont particulièrement révélateurs. Chez eux, apparaît clairement à l'issue de la démarche une remise en question du paradigme technique dans leur recherche de solutions pour améliorer l'état de l'eau sur le bassin de la Charente :

« Il y a quelques points forts, par exemple sur les pratiques agricoles il est écrit [dans l'avis final] : "les agriculteurs ne sont pas les seuls responsables du développement de ces pratiques, c'est bien sur l'ensemble de la filière qu'il faut agir", ça c'est un point politique fort qu'on n'a pas forcément nous, techniciens, la légitimité de dire, ou pas forcément l'idée [...]. Dans la partie 4 : "Les changements nécessaires sont profonds et exigent une forte volonté politique", on revient bien à ça, et pour les membres de la Commission Locale de l'Eau, c'est un rappel de dire : "ce n'est pas seulement technique mais c'est avant tout une volonté politique". »¹

Un des techniciens de l'EPTB Charente exprime particulièrement bien cette prise de recul par rapport à sa pratique professionnelle. Il évoque un « carcan technique » dans lequel lui et les autres gestionnaires de l'eau seraient prisonniers, les empêchant de se poser les « bonnes questions ». Il semble voir les limites de la rationalité technique qu'il met en œuvre quotidiennement et qui consiste à se demander *comment* faire pour améliorer l'état de l'eau sur la Charente. Car plutôt que de poser la question du *comment*, donc des moyens à mettre en œuvre (épuration des eaux, mesures agro-environnementales), l'expérience lui a permis de reposer la question du *pourquoi*, de la *justification* de cette situation de mauvais état des eaux : « *pourquoi* les eaux sont polluées au départ ? Qui est-ce qui les pollue et est-ce que c'est *justifié* qu'on les pollue ? ». Dans ses propos apparaissent donc très clairement un déplacement du regard, du technique au politique. La mise en débat peut être effectivement l'occasion d'ouvrir et de « rendre discutable » (Barthe, 2002) des choix possibles sur des enjeux dont les décisions techniques sont pourtant depuis longtemps considérées comme irréversibles, même chez des techniciens habitués à répondre de manière technique à des problèmes socio-politiques. Yannick Barthe prend notamment l'exemple du débat sur le stockage des déchets nucléaires organisé sous forme d'auditions publiques en 1990 par le Parlement français et au cours duquel des solutions techniques abandonnées par le passé sont « recyclés » et envisagées de nouveau comme possibles. L'une des principales recommandations issue de ce débat est par ailleurs celle de l'ouverture des recherches sur la

¹ Extrait T2, ingénieur et animateur SAGE à l'EPTB Charente, 09-11-2011.

question des déchets nucléaires : « Cette ouverture suffit [...] à "aménager" le caractère irréversible du stockage géologique, qui passe du statut de solution acquise à celui d'une simple option de recherche, par définition discutable et devant faire l'objet de patientes investigations scientifiques » (p. 77).

Effets sur les représentations de la participation et des citoyens

Enfin, l'expérience participative peut être l'occasion pour les élus et professionnels politiques de revoir leurs représentations de la participation du public aux prises de décisions.

Se confronter à la parole des citoyens : une sensibilisation des acteurs publics ?

Comme je l'ai précisé dans le quatrième chapitre (cf. partie 4.2.2.), j'ai réalisé à l'issue de la conférence de citoyens un film de recherche à partir des entretiens effectués avec les participants à la conférence de citoyens donnant à voir leur évaluation de la démarche. Après avoir donné un aperçu de la manière dont le *feedback* du film auprès des citoyens a été l'occasion d'une politisation de la démarche (cf. partie 7.1.1.), abordons maintenant comment son effet de sensibilisation des acteurs publics aux enjeux de la participation.

À l'issue du *feedback* de mon film auprès des participants, ceux-ci me donnèrent leur accord pour le diffuser auprès des commanditaires de la démarche. C'est à ce moment là qu'une remarque me fut faite à propos de la restitution de ce film auprès de l'EPTB Charente : « C'est bien, ça pourrait les faire réagir, ils pourraient se dire "ah oui quand même, ils sont très pessimistes, il faudrait peut-être faire quelque chose ! " »¹. Le film de recherche a-t-il eu cet effet sur les commanditaires de la démarche ? Comme aucun espace n'avait été prévu par les initiateurs de la démarche afin qu'ils se confrontent à l'évaluation des citoyens, la visualisation du film de recherche constituait un substitut à cet espace. En octobre 2012, la directrice de l'EPTB Charente a organisé une séance de restitution de l'expérience auprès de l'ensemble de son équipe, dont seuls deux techniciens avaient travaillé à la mise en place. Les deux animateurs de l'Ifrée ont également participé à cette réunion, qui s'est déroulée en deux temps : la présentation de la démarche avec la visualisation du film institutionnel restituant l'avis, puis celle de mon film de recherche, à visée plus évaluative et réflexive. Je pouvais raisonnablement m'attendre à une réaction face au scepticisme exprimé par les citoyens vis-à-

¹ Compte rendu d'observation de la réunion de *feedback* de mon film de recherche avec les participants à la conférence de citoyens, Saintes, 29-08-2012.

vis des suites de leur travail. Mais c'est tout un ensemble de prises de conscience qui a finalement mené à cette conclusion. En effet, il semble que le film ait permis une compréhension beaucoup plus fine de l'expérience, en particulier de la façon dont elle a été vécue par les participants. L'investissement et l'engagement exprimés de façon très sensible dans le film a retenu l'attention des membres de l'EPTB et de l'Ifrée :

« - Animateur Ifrée s'adressant à l'animatrice Ifrée : Tu avais senti ça toi, de l'extérieur ? On ne perçoit pas forcément à quel point ça peut les mobiliser. Je suis étonné de l'impact que ça a pu avoir sur eux, je les avais senti impliqués, intéressés, mais peut-être pas dans la mesure de leur témoignage dans ce film.

- Technicien EPTB : On a vraiment la sensation d'une expérience personnelle.

- Animateur Ifrée : Oui, qu'il s'est passé quelque chose pour eux... »¹

En entrant « à l'intérieur », c'est-à-dire en allant au plus près du discours des participants, l'animateur a « senti » à son tour l'engagement vécu par ces derniers. À l'écoute de leurs témoignages, les commanditaires ont eu la « sensation » d'une expérience personnelle à part entière, formatrice, et pour laquelle les participants retirent une large satisfaction. Contrairement à un rapport écrit, le film dispose d'un atout, celui de permettre une compréhension par le sensible d'éléments difficilement saisissables par le recours à l'argumentaire. La prise en compte de l'affectif dans ce film, comme paramètre contribuant à mieux comprendre la façon dont cette expérience a été vécue, est source de prise de conscience chez les commanditaires. De plus, c'est la capacité du groupe à s'ériger en collectif, voire à parler au nom de l'intérêt général, qui a attiré leur attention. Face aux difficultés qu'eux-mêmes peuvent rencontrer dans la mobilisation des acteurs du bassin pour la construction du SAGE, l'engagement collectif exprimé ici revêt un caractère d'exemplarité, comme le montre ces propos de la directrice de l'EPTB Charente :

« Ce que j'ai trouvé intéressant, [...] c'est l'apparition du "nous", qu'on trouve finalement dans plusieurs expressions. On n'est plus dans le "je", on est dans le "nous", dans la construction d'un collectif. Ça devrait nous interpeller sur la capacité de construire un "nous", et c'est un petit peu ce qu'il va falloir faire au niveau de la CLE. »

Frappés par l'implication et l'engagement, mais aussi le scepticisme exprimé à la fin du film, les échanges se sont ensuite portés sur ce qui a été fait de l'avis depuis la fin de la démarche :

« - [Directrice EPTB] : Ça nous place devant nos responsabilités [...], la responsabilité qu'on a de quand même donner une suite.

¹ Cette citation et les deux suivantes sont issues du compte-rendu de la restitution du film de recherche auprès des commanditaires, Saintes, 16-10-2012.

- [Animateur Ifrée] : Oui, et à la manière dont ils en parlent, ce n'est pas anodin pour eux. Ça paraît important, ça serait une forme de reconnaissance du travail fait. »

Devant le constat que la CLE, qui travaille actuellement à élaborer l'état initial du SAGE, n'a pour l'instant pas rediscuté de l'avis citoyen, la directrice de l'EPTB a affirmé la nécessité de rester vigilant face au risque qu'il soit progressivement oublié. Ainsi EPTB et Ifrée décidèrent à la fin de cette réunion de proposer au bureau de la CLE la formation d'un groupe de travail chargé de réfléchir spécifiquement à cette prise en compte, et plus largement à la façon dont on pourrait prolonger la participation des citoyens. Dans le but de mobiliser les membres de la CLE sur cette question, l'animateur de l'Ifrée proposa même que le film leur soit montré, considérant qu'ils ne réagiront pas de la même manière devant la parole des citoyens, que si ces propos leurs sont rapportés : « Il y a des choses qui sont dites par les panélistes, si c'est nous qui les disons, ça n'aura pas le même impact. » Le film est donc envisagé comme un outil de sensibilisation à même de faire réagir les membres de la CLE face à l'oubli provisoire de l'avis du panel de citoyens. En ce sens, il apparaît comme un instrument de traduction d'une implication et d'une attente à laquelle il serait irresponsable de ne pas répondre, au risque de renforcer le cynisme vis-à-vis du politique et des responsables politiques, et de produire ainsi l'effet inverse à celui initialement recherché.

Revoir les manières de « faire participer » ?

Pour le cas de la conférence de citoyens, l'expérience a donc contribué à faire revenir certains acteurs sur la présomption de désintérêt de la part du public pour la gestion de l'eau. La plupart tirent des conclusions positives de la réussite de l'expérience, et notamment du fait qu'il n'y ait eu aucune défection de participants en cours de déroulement, ce qui est plutôt rare dans ces procédures demandant une participation réitérée dans le temps. Un des techniciens de l'EPTB met ainsi en vis-à-vis l'intérêt et l'engagement dont ont fait preuve les participants avec le peu d'engagement dont font parfois preuve les représentants, pour qui le politique est pourtant leur métier :

« Il faut prendre conscience que sur les douze, ils sont tous venus, ça veut dire que les gens sont intéressés, ça veut dire que même si à d'autres échelons on a du mal à solliciter tel représentant... ça aussi c'est impressionnant : certains représentants élus, on n'arrive pas à les solliciter, ça ne les intéresse pas, alors que peut-être leurs administrés seraient intéressés. Je trouve que ça pose vraiment beaucoup de questions. Alors je ne veux pas dire qu'il faut casser le système des élus et qu'on n'a pas besoin de

représentation, bien sûr que si, mais ça veut dire qu'il faut certainement lui adjoindre cette partie là, plus directe. »¹

Ces propos font écho à un témoignage d'un élu local engagé au sein du Collectif 07 en tant que référent du Collectif des élus contre le gaz de schiste. Celui-ci s'est beaucoup impliqué dans la mobilisation, et avoue être étonné de l'engagement des citoyens et de la qualité du débat public qu'ils ont réussi à construire :

« Ce qui m'a surpris, c'est tout de suite le lien qu'ils ont fait avec la transition énergétique. Je suis allé à une seule réunion pour l'organisation du forum parce qu'elle se passait ici à la mairie, je pouvais difficilement ne pas y aller... Et j'ai été étonné, honnêtement, de l'engagement encore des citoyens, qui, passée la dynamique, auraient pu... Et là j'ai été étonné du travail fourni, de son intensité, de la détermination. Donc ça a quand même modifié des esprits. »²

Dans la suite de l'entretien, il remarque que les motivations à participer sont d'ailleurs plus importantes lorsqu'il s'agit de préparer le forum sur la transition énergétique que lorsqu'il s'agit de réunir les adhérents à son parti politique : « On a du mal des fois à se réunir à Europe-Écologie, mais il suffit de venir à une réunion de préparation du forum pour tous les voir ! ». De même, il pointe la forte implication d'habitants de sa commune qui pourtant ne sont pas habituellement engagés dans la vie politique locale :

« L'idée que ça m'a donné c'est que des personnes de ma commune participent alors qu'elles n'ont pas la volonté de s'impliquer dans la vie de la commune politiquement. C'est là que je me dis qu'il y a peut-être des choses à faire... Sur une commune il y a beaucoup de choses à faire pour la transition, sur le développement durable, tout est possible aujourd'hui, et je trouve dommage que cette réflexion, certains ne la mettent pas au bénéfice de l'action, en disant "tiens, moi je défends ces idées, il y a des élections qui arrivent, je passe du laboratoire à la réalité". Peut-être que je peux les faire bouger, mais je sens bien chez eux qu'autant ils s'investissent dans l'associatif, la réflexion, porter des idées, faire des actions quand même aussi, mais je trouve qu'il y a un petit... recul par rapport au politique ensuite. Je trouve ça dommage. »³

L'expérience au sein de la mobilisation le mène ainsi à réfléchir sur la participation des citoyens, et à revoir la manière dont il avait tenté, auparavant, de mettre en œuvre la participation dans sa commune, notamment en amont d'un projet de construction d'éco-quartier. L'échec rencontré alors qu'il souhaitait faire participer les habitants à ce projet l'avait mené à conclure à un désintérêt des citoyens pour les affaires communes. Mais

¹ Entretien T2, technicien et animateur SAGE à l'EPTB Charente, 05-12-2012.

² Entretien avec un élu local référent du Collectif des élus contre le gaz de schiste auprès du Collectif 07, 21-06-2013.

³ *Ibid.*

l'expérience de la mobilisation l'invite aujourd'hui à réinterpréter cet échec, en adoptant un point de vue réflexif par rapport aux méthodes de participation qu'il avait alors proposé :

« Pour l'écoquartier on avait mis en place des groupes de travail. Mais je me suis aperçu justement avec cette mobilisation, que les techniques d'animation sont très importantes, qu'il faut bien les maîtriser pour faire participer, et qu'un élu ne les maîtrise pas. »¹

Ainsi, l'expérience a été l'occasion d'une prise de conscience de l'importance des cadres, des méthodes et techniques d'animation facilitant l'implication du public. Du côté de la conférence de citoyens, il est également possible de relever des questionnements similaires suscités chez certains élus découvrant à cette occasion les vertus d'outils spécifiques de délibération. Notons par exemple cette réaction d'une élue locale lors de la réunion de restitution auprès de la Commission locale de l'eau :

« Je me demande si on ne pourrait pas essayer d'en prendre un peu de la graine en terme d'organisation de la réunion. Nous sommes dans un amphithéâtre aujourd'hui qui n'est pas du tout propice à notre propre concertation entre nous, à notre propre travail concerté. On a au sein de ce parlement de l'eau, des intérêts parfois très divergents, très différents qui s'expriment. Pour arriver à un document intéressant et pour arriver à ce que chacun parvienne à bouger de ses positions et comprendre mieux les enjeux des autres, il faut peut-être des outils spécifiques, et je crois qu'on pourrait vraiment s'inspirer de cette expérience. »²

Il existe cependant chez certains élus des inerties qui ne permettent pas de parler réellement de transformation des représentations de la participation ou des citoyens. Il peut par exemple apparaître étonnant de constater que les mêmes acteurs qui reconnaissent la qualité et l'importance de l'expertise citoyenne produite par les membres du Collectif 07, en viennent ensuite et paradoxalement à mettre en doute la légitimité de cette parole justement parce qu'elle n'est plus celle de citoyens « ordinaires » tant recherchés. Ainsi, une député avec qui le collectif a établi une interface de dialogue solide, notamment par le biais de l'expertise scientifique, s'interroge :

« Des fois je ne savais pas, j'étais obligé de leur demander parce que je suis tellement... je voudrais tellement que ça marche que des fois je leur disais "mais vous parlez au nom de citoyens ou au nom d'une association qui fait que vous vous retrouvez dans ce comité citoyen ?" Voilà, la parole citoyenne, je veux dire revendiquer la légitimité de la parole citoyenne c'est difficile quoi, comment est-ce qu'on sait que cette parole là est légitime ou pas, au nom des citoyens ? »¹

¹ *Ibid.*

² Compte-rendu d'observation de la réunion de la CLE, 12-03-2012.

¹ Entretien avec une conseillère régionale de la région Rhône-Alpes, députée de l'Ardèche, 26-06-2013.

Devenus plus engagés et faisant un usage politisé de l'expertise, les citoyens perdent à ses yeux le statut d'« ordinaires » qui constituait *a priori* la base de leur légitimité pour participer au débat. Cela crée une situation paradoxale dans laquelle on demande aux citoyens de prendre part au débat, et lorsqu'effectivement ils le font, on met en doute leur légitimité parce qu'ils ne sont plus tout à fait « ordinaires » ou « neutres ». Cette tendance est un reflet des représentations dominantes de la citoyenneté et de la participation aujourd'hui : on recherche à tout prix un regard de citoyens « neutres », détachés de tout intérêt, non engagés. Les qualificatifs vont par ailleurs assez loin dans les entretiens effectués : « simples citoyens », « citoyens lambda », « citoyens qu'on rencontre dans la rue », « citoyens non identifiés », etc. Lorsque ce citoyen idéalisé comme « ordinaire » se politise par son engagement dans une telle expérience, il se peut que ce ne soit pas pour adopter un regard raisonnable menant à des solutions de compromis, comme on pourrait l'attendre. Sa légitimité est alors mise en doute au motif de n'être justement plus si « ordinaire » ou « lambda », si tant est qu'il l'est déjà été.

Pour résumer, les effets d'apprentissage relevés chez les différents acteurs engagés dans ces expériences témoignent d'une forme d'acculturation au débat public. Les citoyens connaissent des effets - certes inégaux - en terme de politisation, les acteurs associatifs sont amenés à adopter des attitudes coopératives en se faisant davantage animateurs de débat, et enfin les acteurs publics apprennent de nouvelles manières de mettre en œuvre la participation et interrogent leurs habitudes de communication, ce qui peut avoir des conséquences non négligeables sur leurs représentations de la technique (pour le cas des professionnels) et de la participation des citoyens (pour les élus).

7.2. Les modalités d'apprentissage

Après avoir exploré les effets d'apprentissage, c'est-à-dire les « produits » des processus observés, intéressons nous maintenant spécifiquement aux modalités d'apprentissage, au « comment apprend-on ». Un détour par les sciences de l'éducation s'avère particulièrement heuristique pour comprendre comment les différents acteurs apprennent lors de ces expériences. Dans cette dernière partie seront donc explorés les principes et pratiques pédagogiques mis en œuvre, correspondant à une certaine conception de l'éducation¹ présente

¹ L'éducation désigne la formation de l'homme, la pédagogie désigne les techniques et pratiques mises en œuvre pour répondre à une certaine conception de l'éducation.

chez les artisans de participation rencontrés. À la fin du second chapitre, l'analyse de la littérature nous avait permis d'établir une typologie des tensions principales traversant les modalités d'apprentissage au sein de processus participatifs. Rappelons tout d'abord cette typologie :

- première tension : apprentissage individuel ou apprentissage collectif
- deuxième tension : apprentissage par la formation didactique/théorique ou apprentissage par la pratique, l'expérience, voire le sensible
- troisième tension : apprentissage unidirectionnel ou apprentissage pluridirectionnel, ou apprentissage au sein d'une relation pédagogique hiérarchisée, verticale, ou horizontale.
- quatrième tension : apprentissage formalisé par un cadre pédagogique réglé et préparé ou apprentissage informel, privilégiant la convivialité et la spontanéité.

Cette grille d'analyse est ici revisitée à la lumière des chapitres précédents, dans l'objectif d'identifier finement les modalités d'apprentissage au sein des deux processus de participation étudiés. L'analyse conduit finalement à identifier trois éléments principaux qualifiant les modalités d'apprentissage au sein de ces arènes participatives :

1. L'apprentissage par socioconstructivisme : il s'agit d'un processus avant tout collectif et reposant sur une pédagogie inductive (basée sur les savoirs préalables des apprenants pour la construction collective de nouveaux savoirs).
2. L'apprentissage par l'expérience, c'est-à-dire par « essais-erreurs » ou « essais-succès » dans la confrontation à un problème ; l'expérience comprend aussi celle de la simple « co-présence » entre acteurs divers. Il s'agit d'« apprendre en faisant », au cours d'une enquête collective, pour reprendre les termes de John Dewey.
3. L'apprentissage par l'autonomie, qui est dans le même temps un apprentissage de l'autonomie, dans laquelle prévaut une relation pédagogique horizontale.

Il s'agit bien ici de caractériser un modèle général des manières d'apprendre au sein des espaces participatifs observés. Toutefois, j'identifierais également d'autres modalités d'apprentissage observables à la marge et pour des types de savoir particuliers. Ainsi, nous verrons qu'il existe également des apprentissages individuels et par formation théorique plutôt que par constructivisme. De même, certaines situations d'apprentissage interrogent l'horizontalité de la relation pédagogique et suggèrent davantage une hiérarchie et des rapports de domination.

7.2.1. L'apprentissage par socioconstructivisme

Qu'en est-il tout d'abord des apprentissages relatifs aux savoirs sur les thématiques débattues ? Les animateurs jouent-ils là un rôle de « facilitateurs » d'apprentissages en invitant les participants à construire eux-mêmes leurs savoirs sur les enjeux, ou bien s'instituent-ils en « éducateurs » dans une relation verticale leur conférant la détention d'un savoir à « transmettre » aux citoyens ? Si ces questions se posent, c'est bien parce que les artisans de participation rencontrés ont des objectifs de « formation » des individus sur les thématiques débattues. La procédure de conférence de citoyens est basée sur une acculturation des participants à la thématique de la gestion de l'eau, afin que leurs débats - et l'avis final qui en résulte - soient les plus « informés » possible. Au sein de la mobilisation contre le gaz de schiste, la nécessité de construire du savoir sur cette controverse et d'informer les citoyens apparaît également comme l'une des préoccupations principales des initiateurs du mouvement. Dans les deux cas, il s'agit finalement de transformer une multitude d'opinions informées, floues, approximatives, en une parole collective cohérente et légitime aux yeux des acteurs publics (cf. chapitre 6, partie 6.2.). Les artisans de participation rencontrés au sein de ces deux terrains se sont ainsi également faits « artisans d'éducation », envisageant ces espaces participatifs comme des espaces d'apprentissages d'enjeux environnementaux complexes. Mais si ces espaces sont bien des lieux d'apprentissages, quels sont les processus par lesquels les acteurs apprennent ?

Les sciences de l'éducation distinguent traditionnellement les pédagogies de type inductive ou constructive, et les pédagogies de type déductive. La première consiste à s'appuyer sur les savoirs initiaux des individus pour construire de nouveaux savoirs, notamment via un raisonnement à partir de la pratique, de l'expérience, du cas particulier. La seconde consiste au contraire à partir de savoirs préalablement constitués (des lois, concepts, règles, etc.) pour ensuite l'appliquer à l'expérience, aux cas concrets. L'analyse montre que les pratiques relèvent d'une approche socioconstructiviste de l'apprentissage, qui consiste à mobiliser et s'appuyer sur les savoirs et compétences préalables des individus pour construire collectivement de nouveaux savoirs.

Mobiliser les savoirs, susciter l'intérêt : les supports de l'apprentissage

Quels sont les savoirs citoyens mobilisés dans ces processus ? Nous verrons que la mobilisation des savoirs ainsi que l'éveil des intérêts individuels des participants apparaissent

comme des moteurs d'engagement dans l'expérience participative ainsi que des supports d'apprentissages collectifs.

Les savoirs citoyens comme supports d'apprentissage

Dans les deux arènes participatives observées, les « savoirs » citoyens ont été sollicités par les artisans d'éducation. De quel type de savoir s'agit-il et dans quelle perspective sont-ils sollicités ? Pour commencer notre analyse, je pars ici d'une observation tirée du premier week-end de la conférence de citoyens, lorsque les participants sont invités à faire connaissance autour d'un « bric-à-brac » de l'eau¹ :

Animateur Ifrée : « On a disposé sur la table des objets ou photos en rapport avec l'eau, les plus diversifiés possibles. La consigne est simple : vous allez choisir parmi ces objets celui qui représente le mieux votre rapport à l'eau. Ensuite, à tour de rôle vous allez vous présenter, donner votre nom et prénom, et concernant la démarche de panel, dire "ce qui m'intéresse", et "ce qui m'interroge". Pour finir vous expliquerez pourquoi vous avez choisi cet objet sur l'eau ».

Voilà un quart d'heure que les participants se sont rencontrés pour la première fois, et déjà des va-et-vient et discussions s'engagent autour du « bric-à-brac » de l'eau. Denise, la doyenne du groupe, répond à Fabrice, interrogateur devant la vieille lessiveuse posée sur la table. Paul, qui a choisi la photo d'un lit de rivière à sec, se remémore avec Marie la dernière fois qu'il a vu la Tardoire, un sous-affluent de la Charente, dans cet état. Fabrice, qui a choisi un épi de maïs, explique son choix par l'incompréhension que suscite chez lui le fait d'utiliser tant d'eau pour cette culture. Georges, quant à lui, a choisi la photo d'un puits, parce qu'elle lui évoque « les efforts qu'[il a] dû faire pour aller chercher de l'eau en profondeur pour irriguer son maïs ». « Ce qui interroge » les participants, ce sont principalement leurs capacités à produire un avis sur une telle question qui leur apparaît a priori très complexe. L'animateur conclut cette séquence de présentation ainsi : « Ce que je viens d'entendre me fait dire au contraire que vous savez beaucoup de choses sur l'eau, et c'est justement sur ça qu'on va s'appuyer pour répondre ensemble à la question qu'on vous pose. »²

La conclusion de l'animateur est assez révélatrice de l'ensemble du travail mené en ce début de procédure : il ne s'agit pas d'emblée d'apporter des informations aux participants mais plutôt de les inciter à puiser dans leurs connaissances pour exprimer ce qu'ils savent déjà sur la thématique de l'eau. Avant l'entrée en scène des « experts » qui interviennent lors du deuxième week-end, les participants sont invités à construire les premières fondations de leur savoirs collectifs sur la question de la gestion de l'eau. Les animateurs de l'Ifrée considèrent effectivement que cette phase de formation doit avant tout contribuer à exprimer les savoirs

¹ Atelier proche du photolangage qui vise à utiliser les photos pour favoriser l'expression.

² Compte-rendu d'observation, WE1, 25-03-2011.

initialement présents chez les participants, afin que ceux-ci ne soient pas placés dans une situation de « consommation » d'informations, mais qu'ils en soient les producteurs :

« Une information, on peut la consommer mais on peut aussi la produire. Avant de se poser la question de l'expert, il y a à se poser la question : est-ce que les informations que possèdent les gens avec qui je travaille ne nous apportent pas déjà un certain nombre d'éléments ? Mais j'ai rien contre les experts, et à un moment on en a besoin, parce que les gens ne savent pas tout, parce qu'il y a besoin de se confronter à des données. »¹

Ici s'avère nécessaire de clarifier un premier flou sémantique entourant les notions d'information, de savoir et de connaissance. Les travaux de Jacques Legroux (2008 [1981]) permettent de distinguer ces trois notions et de les replacer dans un processus éducatif : l'information est « une donnée extérieure au sujet » (p. 117), c'est un objet qui ne devient connaissance personnelle que lorsque celui-ci se l'est approprié, l'a fait sienne. La connaissance, intérieure à la personne, est non stockable ailleurs que dans la mémoire du sujet (contrairement à l'information). En demandant aux participants d'exprimer un rapport à l'eau à partir du choix d'un objet, l'animateur les incite à extérioriser des connaissances personnelles qui, une fois publicisées, prennent alors le statut de savoirs. En effet, alors que les connaissances sont profondément personnelles, les savoirs sont ce que l'individu exprime à partir de celles-ci. Pour Jacques Legroux, le savoir correspond à une mise à distance du sujet, une rupture par rapport à ses connaissances personnelles au moment de leurs expressions. Ainsi, si les participants doutent de leurs savoirs sur la question avant le début de la procédure, ce n'est donc pas qu'ils ne disposent d'aucune connaissances personnelles sur le sujet, mais certainement qu'ils n'ont eu jusqu'à maintenant que peu d'occasions de les extérioriser et donc de les actualiser en tant que savoirs. Tout le travail des animateurs consiste ainsi à révéler leurs savoirs, ce qui permet en outre de mettre les participants en confiance en ce début de démarche.

Mais de quels types de savoir s'agit-il ? Je m'appuie ici sur la typologie des savoirs citoyens établie par Héloïse Nez (2011) qui distingue savoirs d'usage, savoirs professionnels, et savoirs militants, et que l'on retrouve dans les choix des objets et photos effectués par les participants lors de ce premier atelier. Les objets choisis par les participants représentent en effet soit un rapport affectif et sensible à un paysage ou un lieu pratiqué (un tableau impressionniste, une photo du marais, des coquillages) ; soit un lien avec l'activité

¹ Entretien T1, animateur Ifrée de la conférence de citoyens, 09-07-2010.

professionnelle des participants (un pommeau de douche à débit réglable choisi par Étienne, ancien gérant d'une station de lavage automatique, un pulvérisateur de désherbant *Roundup* pour Marie, formatrice auprès d'utilisateurs de produits phytosanitaires). Quant au choix d'un épi de maïs, d'une photo de champ irrigué ou d'un lit de rivière à sec, il peut certes représenter un savoir d'usage, mais peut également être le support d'expression d'un savoir de type politique concernant l'un des enjeux principaux du territoire : la maïsiculture irriguée. Cet atelier a eu le mérite de chercher à représenter la grande diversité des perceptions de l'eau, qui sont propres à chaque individu, comme l'écrit Agathe Euzen (2010, p. 471) :

« Chaque individu a une façon singulière de percevoir l'eau en fonction du contexte dans lequel il se trouve, de sa mémoire sensorielle, de ses expériences personnelles, de ses croyances, de ses connaissances ou encore du rôle et du statut qu'il endosse à un moment donné ».

Notons que cette entrée en matière permet d'exprimer des savoirs politiques par rapport à la thématique. Même si aucun objet ou photo ne représente une institution liée à la gestion de l'eau (associations, agences de l'eau, factures de service d'eau public ou privé, etc.), certains objets représentant un problème public concernant la ressource sont choisis pour exprimer un positionnement : l'épi de maïs, la photo d'un champ irrigué et celle d'une rivière à sec. D'emblée, le « rapport à l'eau » des citoyens ordinaires n'est pas uniquement envisagé comme un rapport avant tout sensible ou lié à l'activité professionnelle, mais inclue la dimension politique. Notons d'ailleurs que l'objet ou la photo n'est qu'un support d'expression des participants, et que ceux-ci peuvent choisir d'exprimer un rapport politique à la thématique à partir de n'importe quel objet.

La mobilisation ardéchoise s'est également construite sur les multiples savoirs des citoyens qui y ont pris part. Les savoirs d'usage sont la plupart du temps revendiqués en opposition à l'ignorance de « celui qui n'est pas d'ici », ce que j'ai souvent pu éprouver lors des entretiens :

« Je ne sais pas si vous avez remarqué, vous n'êtes pas d'ici, mais tout est fracturé ici, ça bouge tout le temps, c'est vertigineux ! On monte à 1 000 mètres en peu de temps. Donc si on fracture la roche, l'endroit où elle va se déchirer c'est là où elle est le plus faible, donc ici ça sera partout, tout le monde sait que des failles, il y en a partout ici. »¹

Dans une dynamique de mobilisation, il n'est pas étonnant de recueillir l'expression de savoirs locaux que l'on souhaite partagés par l'ensemble des habitants. Rassemblés dans une

¹ Entretien avec Jean-Charles, hydrogéologue à la retraite, membre d'un collectif local, 20-06-2013.

mémoire collective des lieux et même parfois inscrits dans la toponymie locale, ils participent à l'affirmation d'une identité de territoire :

« Quand j'étais enfant les pétroliers sont venus, je me souviens, mon père était maire du village, et ils venaient prospecter pour savoir s'il y avait du pétrole. Quand j'avais 20 ans ils sont venus une deuxième fois. Tous les gens qui sont originaires d'ici savent que nous avons des ressources. Il n'y a pas un paysan ici qui ne sait pas que sous terre il y a du pétrole, on a même des champs qui s'appellent "le pétrole" ! »¹

À côté de ces savoirs d'usage construits à partir d'une expérience du territoire, les savoirs professionnels, se caractérisant par un degré de technicité, voire de scientificité beaucoup plus important, sont également largement mobilisés pour faire entendre le « non » à l'exploitation du gaz de schiste.

Tout comme l'analyse précédente concernant le premier atelier de la conférence de citoyens, la plupart des moments de débat observés au sein de la mobilisation contre le gaz de schiste puis en faveur de la transition énergétique sont basés sur la mobilisation des multiples savoirs des participants. Les ateliers-débats du forum « Oui à la transition énergétique et écologique » démarrent pour la plupart par un temps d'expression des « représentations initiales » des participants invités à répondre à une question. Par exemple, lors de l'atelier « Et les forêts ? Piste d'utilisation locale du bois-énergie », chacun des participants est tout d'abord invité à répondre à la question suivante : « Pour quelle(s) raison(s) le sujet de la forêt en Ardèche est important pour vous ? ». De la même manière qu'au sein de la conférence de citoyens, c'est la diversité des perceptions de la forêt qui est mise en exergue lors de cet exercice, en voici quelques unes :

- Un militant à la FRAPNA Ardèche exprime la nécessité de protéger la forêt en tant que réservoir de biodiversité (il évoque notamment les refuges pour oiseaux, insectes et chauve-souris que constituent les cavités des bois mort). Il insiste également sur le rôle de la forêt dans le stockage du CO².

- Un participant parle de son usage du bois pour le chauffage de sa maison. Il utilise du bois de la forêt communale dans laquelle les habitants disposent d'un droit d'affouage (vieille pratique qui réserve une partie du bois aux habitants de la commune, qui le payent peu cher). Il insiste sur l'avantage de cette énergie peu chère, accessible à tous et renouvelable si elle est bien gérée (il précise que les arbres à coupés sont choisis par des agents de l'ONF), et sur cette pratique qui devrait selon lui être généralisée.

- Une participante se présente « tout simplement en tant qu'habitante », et évoque la forêt pour les promenades le week-end, la cueillette des champignons ou des châtaignes.

¹ Entretien avec Isabelle, membre d'un collectif local, 09-04-2014.

Elle insiste également sur la forêt comme image et symbole du département (à travers la châtaigne notamment), et sur la nécessité de la préserver.

- Un bûcheron-élagueur a monté son entreprise : « pour moi le bois et la forêt c'est la matière première de mon métier ». Il évoque la mauvaise image dont sont victimes les professionnels de la filière bois auprès du grand public : « dès qu'on coupe un arbre, on nous voit comme des gros méchants qui veulent tout raser... », et le caractère très réglementé de son métier ainsi que la nécessité de parfois couper quelques arbres pour que l'ensemble de la forêt reste en bonne santé.

- Un propriétaire forestier exprime ses difficultés à laisser des arbres morts dans sa forêt. Il s'adresse principalement au militant de la FRAPNA qui a évoqué leur rôle dans la préservation de la biodiversité, en arguant du fait que l'assurance ne le couvrirait pas en cas d'accident (chute de branches sur un promeneur ou une voiture) s'il néglige l'abattage des vieux arbres ou arbres morts.

Je n'ai relevé ici qu'un panel révélateur de la diversité des rapports à la forêt exprimés par les participants à cet atelier. Une fois le tour de table terminé, l'animateur poursuit ainsi :

« Ce qui est très intéressant dans ce que vous venez d'exprimer, c'est qu'à vous tous, toutes les fonctions de la forêt sont là : environnementale, sociale - on dit parfois aussi "récréative" mais je préfère sociale - et la fonction économique. Et on va justement parler de ces trois fonctions ensemble dans cet atelier. »¹

D'autres formats de débat précédemment présentés se caractérisent également par la mobilisation des savoirs des participants avant d'entrer dans la phase de débat. L'atelier « Lutte contre la précarité énergétique : habiter un logement économe doit cesser d'être un luxe ! » (cf. chapitre 6, partie 6.1.1.) est par exemple conçu comme un jeu de rôle dans lequel les participants formulent des propositions à partir de leurs seules connaissances des enjeux du logement et de l'énergie (seule une courte introduction sous forme de questions-réponses leur fournit préalablement quelques données, notamment chiffrées). Le débat mouvant ne fait quant à lui intervenir aucune information extérieure et repose uniquement sur les connaissances des individus qu'ils transforment en arguments pour convaincre. De même, le forum ouvert ne fait appel qu'aux seuls savoirs des participants.

L'intérêt comme support d'apprentissage

S'appuyer sur ce que savent déjà les citoyens et sur leurs « intérêts » personnels pour leur permettre d'entrer dans un débat sur un enjeu traditionnellement réservé aux « initiés » et experts, est un principe qui sous-tend aujourd'hui nombre de démarches participatives. Cette

¹ Compte-rendu d'observation de l'atelier « Et les forêts ? Piste d'utilisation locale du bois-énergie », Forum citoyen « Oui à la transition énergétique et écologique », Villeneuve-de-Berg, 13-04-2013.

approche va cependant à l'encontre de la conception habermassienne du débat public dans laquelle les intérêts particuliers devraient être laissés à la porte des arènes de délibération. Le citoyen devrait ainsi y être uniquement mû par la recherche de l'intérêt général. Or ces pratiques ont justement l'avantage de susciter l'intérêt des participants, qui est un important ressort de l'engagement dans le débat. En permettant à un propriétaire forestier d'exprimer ses préoccupations, à un agriculteur de faire part de l'histoire de son exploitation agricole, ou encore à un habitant d'exprimer un rapport affectif à une rivière ou une forêt, elles légitiment des motivations ou des intérêts qui ne sont pas forcément d'ordre civique, mais qui sont pourtant les moteurs de l'engagement initial des participants au sein de ces espaces. Ainsi, la notion d'intérêt est fondamentale dans la théorie de John Dewey. Pour lui, les intérêts des individus sont les moteurs de leur engagement dans l'apprentissage :

« Le véritable pédagogue est celui qui, grâce à sa science et à son expérience, est capable de voir dans ces intérêts non seulement des points de départ pour l'éducation, mais des fonctions qui renferment des possibilités et qui mènent à un but idéal. » (2004 [1913]).

De même pour Yvan Illich (1971), apprentissage et intérêt sont des éléments fortement imbriqués : l'intérêt est vu comme un ressort de l'engagement dans l'acte d'apprendre.

Mobiliser les savoirs citoyens a donc ici une fonction paradoxale puisque cela permet d'engager les participants dans un processus collectif par l'éveil de leurs intérêts individuels. En effet, susciter l'intérêt des participants s'opère dans les deux cas par l'inscription du débat dans un territoire et dans un rapport sensible voire affectif à celui-ci. Comme l'écrit Sophie Duchesne (1994), être citoyen, c'est le fait d'« être quelqu'un, quelque part ». Être quelqu'un renvoie au versant individualiste de la citoyenneté, et être quelque part renvoie à la nécessité de s'inscrire dans une collectivité vivant dans un territoire délimité, défini géographiquement, historiquement, politiquement, mais aussi de façon affective et sensible. Pour Catherine Neveu également, la citoyenneté se pratique quelque part, et se nourrit de ce « partage du topos » (1997). Elle n'est pas un statut abstrait, et sa pratique peut d'ailleurs être encouragée lorsqu'elle est territorialisée dans un lieu de vie quotidien. Les pratiques observées ont ainsi le mérite de permettre l'expression de savoirs liés à la pratique d'un même lieu de vie, ou territoire. Les professionnels de l'éducation à l'environnement portent par ailleurs généralement une attention forte au territoire comme support de mobilisation citoyenne et support de leurs pratiques d'éducation. Cette question a par exemple été l'objet d'un colloque

organisé par l'Ifrée en 2010, en partenariat avec l'IUFM Poitou-Charentes, intitulé « Habiter : l'ancrage territorial comme support pour l'éducation à l'environnement »¹. Pour de nombreux intervenants lors de ce colloque, le concept d'« habiter » était conçu dans la lignée de la phénoménologie d'Heidegger (« habiter » comme « être-au-monde »), désignant le rapport ontologique de l'homme à l'environnement dans sa globalité. L'éducation à l'environnement se nourrit ainsi des lieux comme porteurs de valeurs, de sens, de mémoire collective, et d'émotions. Les émotions jouent effectivement un rôle primordial dans l'acte d'apprendre, voire, pour de nombreux pédagogues, dans toute construction collective, comme l'écrit par exemple Etienne Vellas :

« L'expérience personnelle et collective de la création, implique de prendre en compte le rôle des émotions dans l'apprentissage [...] parce que ce sont elles qui nous motivent et nous aident à produire nos créations les plus admirables : l'art, les sciences, la technologie, les comportements éthiques, le droit, l'organisation de la société. La démocratie » (2006, p. 191).

Les savoirs citoyens, porteurs d'intérêts personnels, de rapports affectifs au territoire et d'émotions, sont donc au cœur des espaces de débat observés. Sollicités par les artisans de participation, ils jouent ensuite un rôle dans la construction collective de nouveaux savoirs.

Construire collectivement de nouveaux savoirs

Dans les deux cas étudiés sont donc en présence des individus aux savoirs et savoir-faire divers (d'usage, professionnels, militants), inégalement distribués et plus ou moins formalisés, qui constituent le « terreau », les ressources pour la participation aux arènes de débat. Les savoirs initiaux des citoyens sont ainsi tout d'abord sollicités, en partie dans l'objectif de les rassurer sur leurs connaissances préalables de la thématique et de faciliter l'adhésion aux arènes participatives et l'entrée dans l'enquête sociale. Mais leur sollicitation intervient également dans un objectif pédagogique, puisque c'est à partir de ces savoirs initiaux que peut se former ensuite d'autres types de savoirs. Ainsi, les stratégies pédagogiques adoptées par les acteurs de l'éducation à l'environnement et de l'éducation populaire rencontrés au cours de mes enquêtes lient de manière étroite savoirs initiaux et savoirs à construire : les savoirs préalables constituent pour eux la « matière première » des apprentissages. Les méthodes éducatives observées dans les deux cas reposent en effet sur des fondements

¹ Organisé les 24 et 25 juin 2010 à La Rochelle, il a regroupé des chercheurs et praticiens de l'éducation à l'environnement.

socioconstructivistes, et consistent à s'appuyer sur les savoirs préalables des individus, pour l'apprentissage et l'appropriation collective de nouveaux savoirs.

L'apprentissage par processus d'adaptation

Le socioconstructivisme n'est ni une méthode d'enseignement, ni une pratique pédagogique. Il s'agit plutôt d'une réponse à la question « comment apprend-t-on ? » que j'ai choisi de mobiliser pour comprendre comment se font les apprentissages collectifs à l'intérieur de ces arènes. Il ne s'agit donc pas d'une théorie et d'une méthode que ces acteurs revendiquent explicitement, mais plutôt d'un cadre d'analyse de ma recherche. Cependant le socioconstructivisme est devenu depuis quelques décennies une théorie de l'apprentissage de référence et il constitue une toile de fond des pratiques éducatives des acteurs rencontrés. Cette théorie met l'accent sur le caractère construit des connaissances : tout apprentissage passe par une réorganisation des connaissances déjà existantes et insiste sur le rôle majeur des dimensions sociales dans cette activité de construction. Elle a notamment été développée par Jean Piaget pour qui l'apprentissage est un processus d'adaptation (assimilation puis accommodation). L'information, réalité extérieure au sujet, ne devient connaissance (intérieure au sujet) que par l'intermédiaire de savoirs et de savoir-faire personnels préalables, qui sont les cadres d'assimilation de cet objet extérieur. Cette théorisation de l'apprentissage met donc l'accent sur la participation active du sujet dans l'acte d'apprendre, via la mobilisation de ce qu'il connaît déjà. Elle est source d'une conception de la pédagogie faisant appel à l'expérience, à la quotidienneté, qui sert de matière première à l'apprentissage, comme le souligne le directeur de l'Ifrée en se référant aux pédagogues Freinet et Montessori¹, tout deux issus de ce courant pédagogique :

« Freinet [...] s'appuyait en permanence sur des exemples très concrets avec les enfants, sur leur pratique, sur la découverte, sur leur expression de ce que eux vivaient pour pouvoir apporter des savoirs et s'appuyer dessus pour qu'ils apprennent à lire, à compter, à structurer quelque chose, et donc c'est vraiment ce qu'on appelle une pédagogie active. »²

Ainsi, le sujet « assimile » de nouvelles informations en s'appuyant sur ce qu'il sait déjà, et « s'accommode » à cette dernière en modifiant plus ou moins profondément ses « schèmes » antérieurement construits. C'est la raison par laquelle les participants interrogés à l'issue de la conférence de citoyens relatent à la fois des processus de mobilisation de leurs savoirs

¹ Pédagogues du mouvement de l'Éducation nouvelle (cf. chapitre 2, partie 2.2.2).

² Entretien T1, directeur de l'Ifrée, 01-04-2010.

initiaux, des moments d'appropriation de nouvelles connaissances, mais aussi des moments d'entre-deux où ils se « remettent à jour », comme en témoigne Etienne :

« Il y avait une demande de travail où on nous demandait ce qu'on en pensait ou savait, et en même temps on nous apportait de l'information, donc il y a des choses qu'on sait déjà, des choses qu'on apprend ou qu'on découvre, ou alors sur certaines choses on se remet à jour »¹.

Sans entrer dans une véritable analyse neuroscientifique de l'apprentissage par assimilation et accommodation, l'observation m'a néanmoins amenée à saisir ce processus d'apprentissage concernant des questions environnementales ou techniques parfois complexe. En effet, leur appropriation s'effectue le plus souvent par l'effet d'un processus de comparaison entre de nouvelles informations et des connaissances déjà présentes chez les individus. La comparaison est soit directement amenée par les intervenants lors des réunions ou des débats, soit effectuée de manière individuelle au moment de l'écoute d'une intervention. Je prends l'exemple de questions de géologie au sein du mouvement anti gaz de schiste. Lors d'un débat qui a suivi la projection du film *Promised Land*, un hydrogéologue à la retraite, membre de la commission scientifique du Collectif 07, intervient pour répondre aux questions des participants :

« - Un participant : Est-ce qu'on est dans le même cas que les Etats-Unis ici pour la fracturation hydraulique ? Est-ce qu'on a les mêmes risques, parce que j'imagine que le sous-sol n'est pas le même ?

- Hydrogéologue : Non le sous-sol n'est pas le même, et je dirais qu'ici les risques de séismes seraient plus importants. Quand on fracture la roche, c'est comme quand on tire sur... [il prend son carnet de note] regardez, si je tire sur cette feuille, elle va se déchirer ici [il indique une partie de la feuille froissée et déjà légèrement déchirée]. Le sous-sol, c'est pareil, il va se déchirer là où il y a une faille existante, et les failles, vous les voyez apparaître partout en surface ici, donc des risques de séismes sur tout le territoire. »²

La comparaison s'effectue parfois directement par les individus, et est alors directement liée à un domaine spécifique de connaissance. C'est ainsi que Corinne, ancienne cadre de santé, relate le moment où elle a pris conscience des conséquences de la fracturation hydraulique :

« Quand un scientifique a expliqué que dès qu'on creuse un trou, on pollue obligatoirement, son exposé a fait *tilt* pour moi avec mes connaissances médicales : effectivement dès que tu ouvres la peau, potentiellement il y a de fortes chances que tu apportes des germes à la personne. Donc là c'est comme un corps humain qu'on ouvrirait, pareil ! »¹

¹ Entretien T2, Etienne, participant à la conférence de citoyens, 06-03-2012.

² Compte-rendu d'observation, débat après la projection du film *Promised Land*, 12-04-2013.

¹ Entretien avec Corinne, membre d'un collectif local, 18-04-2013.

Alors que les conceptions traditionnelles de l'apprentissage ne tiennent pas compte d'une participation active et consciente du sujet à la construction de sa connaissance, le constructivisme donne au contraire toute sa place au sujet et à ce qu'il connaît déjà. Il reconnaît donc l'importance des schèmes initialement construits par les individus apprenant, et éclaire les raisons pour lesquelles certains individus éprouvent moins de difficultés que d'autres à acquérir de nouveaux savoirs sur des questions parfois complexes. Il est effectivement manifeste que ceux qui ont acquis des compétences d'enquête sociale lors d'expériences scolaires ou professionnelles antérieures peuvent les réinvestir dans une nouvelle enquête, même si celle-ci ne porte pas sur les mêmes enjeux. C'est par exemple le cas de Jean-Paul, mobilisé ardéchois qui reconnaît que son « habitude de recherche » a été ici profitable pour mener l'enquête sur la géothermie profonde, dont il n'avait auparavant jamais entendu parler :

« Ils sont là-dessus en ce moment [la géothermie profonde], donc il faut faire des recherches pour voir le pourquoi du comment... Ça fait faire de la recherche, ça fait des nouvelles compétences.

- *C'est pas des questions que vous connaissiez un peu avant ?*

- Pas du tout ! Moi j'ai une formation d'ingénieur généraliste mécanique on va dire, après j'ai fait de l'informatique, mais j'ai jamais travaillé dans la géologie. Mais enfin on a une habitude de recherche, de s'intéresser toujours à des nouvelles technologies, alors celle-là plutôt qu'une autre... On l'applique à un autre domaine, c'est tout. »¹

Apprendre en cheminant ensemble

L'apprentissage par processus d'adaptation sollicitant les savoirs préalables des participants s'articule souvent, dans les propos des animateurs, avec l'image du cheminement. En effet, si la plupart des artisans de participation rencontrés au cours de mes deux terrains voient dans ces expériences des possibilités de transformation des individus, dans le sens d'une sensibilisation aux questions environnementales et politiques, leurs pratiques relèvent en revanche d'une pédagogie « douce » et non directive, invitant davantage au questionnement qu'à l'inculcation de certitudes. Pour eux, il s'agit moins de donner des réponses que de proposer des espaces de questionnement collectif, comme en témoigne André, animateur de nombreux débats mouvants sur la transition énergétique en Ardèche :

« On a recherché des méthodes, type le débat mouvant, qui impliquent, mais sans donner de réponses, l'idée ce n'était pas de donner des réponses : "il faut faire ci, il faut de la sobriété, de l'efficacité"... Le but c'était de faire se poser des questions, et à partir

¹ Entretien collectif avec Jean-Paul et Christine, membres de collectifs locaux, 20-06-2013.

de là, faire cheminer les gens ensemble sur la question : "pour ce territoire qu'est-ce qu'il nous faut" ? »¹

L'image du cheminement est par ailleurs récurrente dans les entretiens avec les animateurs, et leurs pratiques manifestent bien un souci de « prendre les gens là où ils en sont », avec leurs interrogations, leurs idées préconçues, leurs convictions et leurs représentations. L'Ifrée insiste par exemple auprès des intervenants du second week-end de la conférence de citoyens sur l'importance de répondre d'abord aux questions des participants avant de susciter chez eux d'autres questionnements. L'équipe d'animation est très vigilante à ce que les « intermédiaires »², c'est-à-dire les formats de présentation proposés par les différents intervenants ne revêtent pas un caractère trop didactique. Les animateurs œuvrent à accompagner les individus dans le cheminement de leur pensée, en veillant à ne pas brûler les étapes, même si parfois ils reconnaissent que l'exercice n'est pas facile, comme en témoigne l'animatrice de la conférence de citoyens :

« - *Dans quel exercice, en tant qu'animatrice, tu as rencontré le plus de difficultés ?*

- C'est une difficulté que je ne retrouve pas que ici, mais c'est aider les gens à dérouler le cheminement de leur pensée. Donc ça va être les aider à reformuler leur propos pour leur permettre d'avancer, leur poser des questions... je le fais mais je n'ai pas l'impression de le faire très bien. Des fois j'ai l'impression que j'interprète trop vite ce que les gens veulent dire, du coup j'ai l'impression d'avoir compris alors qu'ils sont encore en train de construire leur pensée, donc je ne vais pas les relancer, les amener à dérouler leur propos et je vais passer à autre chose, alors que ça peut valoir le coup. »³

Les conceptions constructivistes de l'apprentissage demandent effectivement de prendre en compte les questionnements initiaux des individus apprenants comme points de départ de la construction de nouveaux savoirs. Dans cette perspective éducative, bien identifier les différentes étapes de conscientisation des enjeux apparaît ainsi comme un travail essentiel, d'autant que les questions débattues dans ces arènes ne sont pas forcément des questions que les citoyens se sont préalablement posées (du moins de cette manière là) :

« Ce qu'on a constaté depuis longtemps, c'est que quand on apporte des éclairages avant de savoir si les gens se sont posés ou pas des questions, ça ne marche pas. C'est plus facile pour les gens d'intégrer des éclairages s'ils arrivent à les relier à une question qu'ils se sont posée, à un problème qu'ils rencontrent. »¹

¹ Entretien avec André, membre de Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et du Collectif 07,14-06-2013.

² Notion utilisée en sociologie de la traduction pour désigner les éléments assurant « la mise en relation des acteurs et la construction de significations communes » (Lascoumes, 2010, p. 636).

³ Entretien T2, animatrice de la conférence de citoyens, 10-11-2011.

¹ Entretien T1, animateur de la conférence de citoyens, 09-07-2010.

C'est pourquoi les stratégies éducatives consistent avant tout à partir de l'expression des participants sur ce qu'ils ont à dire (savent, pensent, croient, se représentent) de tel enjeu. Les entretiens effectués à l'issue de la conférence de citoyens montrent que les séquences sollicitant préalablement les savoirs des participants - comme par exemple le jeu de rôle autour du bassin versant (cf. chapitre 5, partie 5.3.1.) - sont celles dont ils apprennent le plus. Ces séquences sont par ailleurs souvent mises en vis-à-vis d'une intervention très didactique d'une universitaire géographe sollicitée pour initier les participants aux aspects politiques de la conciliation des usages de l'eau. Jugée trop académique, trop « déconnectée », trop complexe, cette intervention n'a pas été appropriée par le groupe, et son contenu peu réinvesti par la suite. Si les informations qu'elle souhaitait transmettre aux participants n'ont pas été assimilées, c'est principalement parce qu'à aucun moment celle-ci n'a fait appel à leurs éventuelles connaissances préalables qui auraient pu y faire écho. Elle n'a pas non plus encouragé l'interaction entre participants, il s'agissait plutôt d'une présentation universitaire classique, difficile d'accès pour des « non initiés ». Il apparaît donc nécessaire, dans ce type de procédure, de bien penser les modalités pédagogiques, au risque sinon de voir certaines informations demeurer « lettres mortes » pour les participants, alors même qu'il s'agit d'éléments essentiels dans la menée de leur enquête.

Enfin, l'importance de la dimension interactive des apprentissages est au cœur de l'approche socioconstructiviste. Celle-ci a été particulièrement développée par Lev Vygotski à la suite de Piaget, considérant que ce dernier adoptait une vision trop individualiste du processus d'apprentissage sans mettre en évidence sa dimension éminemment sociale. Contrairement à une vision traditionnelle de l'apprentissage basée sur la transmission (par l'éducateur considéré comme seule source du savoir), c'est au contraire la dimension interactive, et collective de la construction du savoir qui est revendiquée. Le socioconstructivisme constitue une toile de fond des pratiques des artisans de participation rencontrés dans les deux cas. En témoigne par exemple le directeur de l'Ifrée :

« Plutôt que d'avoir un face à face entre l'enseignant qui sait et l'élève qui écoute, on lui met un entonnoir et puis on y verse du savoir... Là on est dans une relation de travail entre l'enseignant et les élèves, les élèves entre eux, c'est en plus des pédagogies qui s'appuient beaucoup sur le groupe, sur la dynamique de groupe, les personnes évidemment ont leur individualité et leur propre dynamique, mais cette dynamique là

est très fortement en interférence avec les autres, et moi je crois beaucoup aux actions collectives. »¹

Le socioconstructivisme apparaît comme éminemment heuristique pour l'analyse de la manière dont les acteurs apprennent au sein des expériences observées, puisque les multiples formats d'information, de débat, de délibération et de rédaction collective témoignent de cette conception de l'apprentissage, qui se veut avant tout collectif et coopératif. Dans les temps de débat observés au sein du mouvement anti gaz de schiste, les mêmes tendances qu'au sein de la conférence de citoyens s'observent : les informations sont davantage appropriées lorsqu'elles sont amenées dans des moments actifs, proches du ludique, sollicitant les savoirs des participants et invitant à l'interaction, à l'exemple des débats-mouvants, du théâtre-forum ou des atelier-débats expérimentés sur les enjeux de la transition énergétique. Dans le cas du théâtre-forum par exemple, les participants sont invités à mener une enquête collective en cheminant ensemble pour, d'une part, identifier la nature du conflit, et d'autre part, rechercher des solutions possibles de sortie du conflit (cf. chapitre 6, partie 6.1.1.). De même le débat-mouvant est une mise en scène de l'enquête collective dont la dimension ludique et interactive s'avère particulièrement inclusive (cf. chapitre 5, partie 5.3.2.). Les arguments sont avancés par les participants eux-mêmes, parfois des personnes sollicitées au titre de « conseillers scientifiques » apportent des éléments d'information complémentaires lorsque l'animateur ou le groupe le juge nécessaire. Ainsi, le savoir se construit collectivement, ce qui peut conduire à nuancer les opinions des participants :

« Suivant l'argumentation, ceux qui sont d'un côté peuvent changer de place. Je trouvais ça intéressant, de se dire que finalement je croyais avoir compris, défini ma position, et je vois qu'elle peut bouger et changer, que je ne suis pas déterminé dans une position *a priori* dès le départ. Parce qu'en fait il me manque des informations, il me faut des choses complémentaires. »²

De nombreux extraits d'entretiens témoignent effectivement de ce processus de déconstruction-construction collective du savoir. Car pour qu'il y ait construction et apprentissage, la logique pédagogique veut qu'il y ait tout d'abord déconstruction de quelque chose déjà là, processus parfois relaté comme expérience déstabilisante :

« À entendre quatre ou cinq personnes qui parlent sur un même sujet et de manière différente, ça t'ouvres d'autres horizons. Toi souvent tu as des œillères : tu as lu ça, donc tu connais ça, et tu penses que ça c'est la vérité. Et en fait il y a d'autres trucs qui ont été lus par quelqu'un d'autre et qui ont leur intérêt aussi, c'est une autre version...

¹ Entretien T1, directeur de l'Ifrée, 01-04-2010.

² Entretien avec André, membre de Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et du Collectif 07,14-06-2013.

Souvent ça te mets dans un brouillard [rires], tu ne sais plus quoi penser ! Mais ça aide à réfléchir et à avancer, et à aller voir plus loin, lire d'autres articles, aller chercher de l'information... »¹

Dans l'exemple ardéchois, certains formats de débat ne sont par ailleurs pas spécialement pensés et mis en œuvre pour un quelconque objectif de production (d'accords collectifs, de décisions, de textes), mais avant tout pour le cheminement individuel et collectif auxquels ils invitent pendant l'expérience, et qui peut se poursuivre après. Il n'existe par exemple pas de compte-rendu des débats mouvants, comme l'explique un de leur principaux animateurs : « On n'en a pas tiré de conclusions, on ne notait pas les résultats. Nous ce qui est important, c'est que les gens se mettent en marche à partir de là où ils sont »². Certaines pratiques de débat ne sont donc pas orientées vers un objectif bien identifié, mais sont avant tout pensées en tant qu'expérience éducative, dans laquelle le cours de l'expérience apparaît comme primordial, pas son résultat. Cette conception du débat comme expérience éducative est propre à certains acteurs de l'éducation populaire, qui se sont parfois heurtés aux conceptions plus pragmatiques d'autres individus pour qui il apparaissait nécessaire de définir, en amont d'un débat, des objectifs clairs. J'ai précédemment évoqué les difficultés rencontrés par Jonathan et Louis, respectivement directeur de Polénergie Ardèche et géographe au Cermosem, tout deux engagés dans la préparation du forum citoyen « Oui à la transition énergétique et écologique » (cf. chapitre 6, partie 6.3.3). Leur récit de cette expérience de travail en commun avec des acteurs associatifs s'avère particulièrement instructive du point de vue d'un refus de la professionnalisation du débat. Dans l'extrait suivant, Louis revient sur cet épisode :

« Moi j'avais jamais été confronté à des militants et donc pour moi il n'y avait qu'une manière de penser c'était la mienne et c'était de faire des cases [rires] , parce que moi j'ai besoin de ça surtout pour organiser un truc comme ça. Au départ il n'y avait même pas d'objectif, moi j'ai milité pendant très longtemps sur le fait qu'on vise 5 000 participants. Mais la logique de projet, qui est : on a un objectif, on a des moyens et on écrit un chemin... L'horizon ils ne l'ont pas. Ils font un truc, ce qui est important c'est presque le chemin, c'est ce qui va se vivre avant, pendant... mais après où ça va... »³

¹ Entretien avec Aurélien, membre de Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et du Collectif 07, 09-04-2014.

² Entretien avec André, membre de Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et du Collectif 07,14-06-2013.

³ Entretien avec Louis, géographe au Cermosem et engagé dans l'organisation du forum citoyen « Oui à la transition énergétique et écologique », 07-04-2014.

Retracer la construction du savoir

Du côté des experts et professionnels présents dans ces arènes participatives, le contact avec des « profanes » est l'occasion d'expérimenter un autre rapport aux savoirs, notamment en retraçant la construction. On peut ainsi rapprocher les expériences étudiées dans ce travail des « forums hybrides » étudiés par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthes (2001). Sollicités pour apporter des savoirs spécialisés lors des débats, les professionnels et experts interviennent généralement dans un second temps, après une phase d'expression des savoirs citoyens. Ils expérimentent cependant dans ces arènes des postures assez différentes de celles habituellement connues dans leurs pratiques professionnelles. Les animateurs les incitent à adapter leur registre de discours pour rendre leurs savoirs accessibles au plus grand nombre, mais également à replacer leurs savoirs au cœur de questionnements politiques. Ils sont ainsi invités à penser les dimensions sociales et politiques de leurs savoirs et de leur rôle d'expert, notamment en retraçant, au contact des profanes, la construction des savoirs scientifiques.

Dans le cas de la conférence de citoyens, un des techniciens de l'EPTB est tout particulièrement confronté à la mise en question des savoirs scientifiques. Celui-ci intervient lors du premier week-end afin de présenter l'état de l'eau sur le bassin de la Charente. Les animateurs de l'Ifrée insistent auprès de lui sur l'enjeu de la vulgarisation des questions scientifiques et techniques, en l'invitant à adapter son registre de discours, sans pour autant simplifier les enjeux ni risquer de manquer d'objectivité. Son intervention répond finalement bien à ce défi. Les entretiens menés auprès des participants à l'issue de la démarche montrent qu'elle a été particulièrement instructrice, et que beaucoup d'éléments assez complexes ont été retenus par les participants. Il s'agit donc d'une expérience de vulgarisation du savoir expert vécue de façon plutôt positive, or l'exercice de traduction d'un langage technique n'est pas dénué de difficulté. Cette intervention auprès des citoyens lui a demandé un travail supplémentaire pour lequel il reconnaît s'être particulièrement investi :

« Il y a parfois des choses qu'on fait contraint, on n'a pas envie, on a du mal à s'y mettre. Là c'est quelque chose qui me motivait, moi j'étais content d'avoir à présenter ça. Mais je ne dis pas que l'exercice était facile. J'y ai mis beaucoup d'application et beaucoup de préparation. »¹

Au-delà de la qualité pédagogique de cette séquence, c'est davantage l'effet de déconstruction du savoir qu'elle opère qui en fait tout l'intérêt. En effet, ce technicien, porteur de savoirs

¹ Entretien T2, technicien et animateur SAGE à l'EPTB Charente, 05-12-2011.

scientifiques et techniques reconnus dans ce champ d'action publique, expérimente ici leur mise en question. C'est notamment lorsque les participants s'interrogent sur les données publiques concernant l'état de l'eau, que celui-ci est amené à déconstruire la « fabrication » des chiffres et des données publiques. Les échanges sont l'occasion de révéler leur caractère construit, contingent, et d'interroger leur fiabilité. Par exemple, lorsque celui-ci présente aux participants les données sur l'état de l'eau du bassin versant de la Charente, il est très rapidement interrogé sur la manière dont sont choisis les points de contrôle de l'état de l'eau sur le fleuve (en amont ou en aval de telle activité potentiellement polluante ?). Plus tard, lorsque les participants apprennent que l'État risque de payer des amendes à l'Europe si l'objectif de bon état de l'eau n'était pas atteint, ils mettent fortement en doute l'objectivité et la transparence des Agences de l'eau et donc de l'État dans cet exercice. Enfin, lorsque ce dernier est interrogé sur la manière dont a été découverte la présence de PCB dans la Charente, c'est l'ensemble de la fabrique de la science qui est interrogée, apparaissant davantage comme un ensemble d'aléas et d'anecdotes (qui font qu'on ne trouve que ce qu'on veut bien chercher, ou bien qu'on trouve parfois ce qu'on ne cherche pas) que comme un processus de recherche linéaire et contrôlé¹. Les échanges sont donc l'occasion d'éprouver d'autres types de rapports aux savoirs et à l'expertise pour ce technicien habituellement contraint à user de chiffres et de données sans toujours remettre en question leur construction. Retracer la construction du savoir permet ainsi de ne pas le comprendre comme un produit mais davantage comme un processus historique loin d'être linéaire. Il s'agit donc de ne pas considérer les savoirs scientifiques comme des « allant de soi », de simples normes dont on n'interroge pas les fondements, contrairement à certaines conceptions de l'apprentissage qui incitent à « incorporer sans comprendre les recherches, les astuces, les stratégies, les inventions, bref l'aventure humaine [...] que représente la construction sociale de ces objets mêmes » (Vellas, 2006, p. 179).

L'appropriation de nouveaux savoirs s'effectue ainsi en sollicitant les savoirs citoyens, qui ont à la fois pour effet de susciter l'intérêt à apprendre des participants, et pour rôle de constituer le socle d'assimilation de nouvelles informations sur les enjeux débattus. Les pratiques observées semblent en outre participer d'un renouvellement de nos rapports à la science et au savoir, mettant l'accent sur leurs dimensions sociales et politiques, et sur le fait que les

¹ Pour une conception renouvelée de la science comme « construction sociale », voir les travaux de Bruno Latour (Latour, Woolgar, 2006 [1979] ; Latour, 2005 [1987]).

savoirs sont avant tout des construits sociaux. Tout l'enjeu, pour une véritable démocratisation des savoirs scientifiques, consisterait donc à les transmettre tout en recréant le processus de construction sociale qui les a fait naître. C'est-à-dire faire part des conditions de leur élaboration (leurs origines, leurs évolutions au sein d'une histoire commune), mais aussi de leur signification sociale et politique : à qui et à quoi servent-ils ? Quels pouvoirs confèrent-ils ? Cette philosophie de l'éducation éclaire d'un regard nouveau les expériences démocratiques conduites dans une perspective d'éducation populaire.

L'autoformation : une pratique pas si solitaire

Le socioconstructivisme met donc l'accent sur la dimension collective des apprentissages, c'est pourquoi il apparaît comme particulièrement pertinent pour l'analyse des situations d'apprentissage dans les deux cas étudiés. Pourtant, il existe également des apprentissages s'effectuant selon une modalité davantage individuelle. Il s'agit de ce que Gilles Simon (2010) identifie par l'« autoformation solitaire » pour les militants antinucléaires de Plogoff, c'est-à-dire l'activité individuelle de recherche. Pour ce dernier, cela concerne les individus aux capitaux culturels élevés et ayant du temps libre, et des types de savoirs particuliers : scientifiques et techniques. Du côté des mobilisés contre le gaz de schiste, cette modalité d'apprentissage concerne les mêmes types d'individus identifiés par Gilles Simon : des militants au profil scientifique, découvrant une industrie nouvelle mais ayant des compétences et aptitudes dans la recherche documentaire, sachant où rechercher l'information et disposant des codes pour la lire et l'adapter à ce nouvel objet. Cependant, ces profils de militants ne sont pas les seuls à se former de manière individuelle sur l'enjeu des gaz de schiste. Lors des entretiens avec l'ensemble des mobilisés, tous font le récit de recherches personnelles sur internet, surtout dans les premiers moments de la mobilisation. Malgré les nombreuses informations et documents de vulgarisation scientifique fournis par le Collectif 07, il apparaît nécessaire pour certains de mener en parallèle une enquête individuelle, de varier et croiser les sources d'information. C'est par exemple ce dont témoigne Laure, aide-soignante, pour qui cette mobilisation est une première expérience d'action collective :

« J'ai toujours suivi les deux en parallèle : le collectif et internet, et pas seulement sur les sites anti gaz de schiste, j'ai cherché des informations d'ordre général, j'ai fouillé partout, en croisant les sources. Je n'attendais pas des premiers mobilisés ou des asso

qu'ils nous pondent des trucs, ça serait même pas prudent, si on ne se donne pas la peine de chercher des infos, on peut très bien se faire balader. »¹

Elle explique donc ce travail d'autoformation par un souci d'objectivité de l'information sur l'enjeu, cherchant à recouper les informations fournies par les membres du Collectif 07 avec d'autres informations. On retrouve l'activité de recherche sur internet pour la plupart les mobilisés partageant cette attitude méfiante envers les organisations politiques.

L'autoformation ne s'arrête pas à l'enjeu des gaz de schiste mais se poursuit ensuite sur les thématiques énergétiques à mesure que le débat local sur l'énergie prend de l'ampleur. Les individus investis dans l'animation de ce débat local ne sont pas tous, à l'origine, des experts sur les questions énergétiques, l'enjeu est donc bien de construire de la connaissance afin de pouvoir informer le grand public de manière crédible. Jean-Paul, « néo-militant » retraité de l'enseignement technique et ancien chef d'entreprise, œuvre tout particulièrement à ce travail, effectuant d'importantes recherches sur internet et synthétisant les informations sur les différentes sources d'énergie :

« Donc là j'ai fait de la recherche, écrit des fiches... ça c'était pas mal de boulot personnel : des fiches pour chacune des énergies, dire les avantages, les inconvénients [...] C'était des fiches qui servaient comme argumentaire pour tous les gens qui sont sur les marchés, à tenir des stands pour informer les gens, ça leur permettait d'avoir une petite base scientifique entre guillemets, plutôt que de sortir des trucs farfelus [...] Il y avait un besoin, ça ressortait pas mal. Je me souviens que beaucoup de gens qui allaient sur les marchés disaient : "c'est bien joli mais nous, il y a beaucoup de gens qui nous disent : vous voulez pas des GDS mais on fait comment ?" C'était parti de là. »²

S'il s'agit tout d'abord d'un apprentissage par autoformation solitaire, cet extrait d'entretien montre bien que sa portée n'est pas seulement individuelle, puisque l'objectif est bien de diffuser la connaissance ainsi synthétisée. Ces fiches synthétisant les avantages et inconvénients de différentes sources d'énergie (charbon, éolien, gaz, nucléaire, pétrole, etc.) sont effectivement issues d'une demande des membres de collectifs locaux qui, sur les stands d'information, rencontrent parfois des difficultés à répondre aux questions du public concernant les autres types de production d'énergie. Apprentissages individuels et collectifs sont ainsi étroitement liés puisque les savoirs formalisés individuellement sont destinés à être partagés et appropriés par l'ensemble des membres du collectif. Il en est de même pour des pratiques en apparence très solitaires comme la lecture d'ouvrages sur des thématiques énergétiques ou écologiques. Ces lectures sont bien souvent partagées avec l'ensemble des

¹ Entretien avec Laure, membre d'un collectif local, 17-04-2013.

² Entretien avec Jean-Paul et Christine, membres d'un collectif local, 20-06-2013.

mobilisés, lors de discussion informelles mais aussi grâce aux prêts interpersonnels d'ouvrages. Les livres font effectivement l'objet d'une intense circulation au sein du collectif.

Pour la majorité des participants à la conférence de citoyens, l'enquête sur l'enjeu de l'eau ne se circonscrit pas aux week-ends de la procédure mais se poursuit entre chaque week-end. Contrairement aux mobilisés ardéchois, un seul participant a un profil scientifique. Il s'agit de Marie, qui a fait des études supérieures en biologie. Cependant, principalement par manque de temps du à son travail, elle n'a pas effectué de recherches entre les week-ends. Ce sont d'autres profils de participants qui ont poursuivi leur formation sur l'eau, le plus souvent par la recherche d'information sur internet afin d'approfondir des questions soulevées lors des week-ends. L'objet de leurs recherches sont le plus souvent des connaissances d'ordre scientifique ou technique : ils cherchent à en savoir plus sur une question abordée de manière rapide lors des week-ends. C'est par exemple le cas de Paul qui avait noté l'existence d'éoliennes captant l'eau présente dans l'air et qui effectue des recherches sur internet chez lui. Ou encore de Denise qui, entre le second et le troisième week-end, retrouve et lit avec attention plusieurs lettres d'information sur l'eau envoyées dans les boîtes aux lettres par son syndicat de rivière. Les démarches individuelles d'information ne sont pas toujours des lectures solitaires, Paul s'est par exemple rendu entre le premier et le second week-end à une exposition dans sa commune sur le fleuve Charente. Enfin, la plupart des participants visionnent le documentaire *Water makes money*¹, qui par un hasard de calendrier est diffusé sur Arte le 22 mars 2011, quelques jours avant le troisième week-end de la conférence de citoyens. L'ensemble de ces démarches individuelles sont par ailleurs l'occasion de partager l'expérience participative avec des membres de la famille et témoignent donc du fait qu'elles ne sont pas si « solitaires » qu'elles n'y paraissent de prime abord. Le caractère individuel de ce type d'apprentissage est effectivement à nuancer, d'autant que ce qu'on apprend en dehors de la procédure est en général partagé avec l'ensemble du groupe lors des week-ends. Au début du troisième week-end par exemple, Paul et Denise font circuler au reste du groupe les fruits de leur recherche : deux articles traitant des éoliennes récupératrices d'eau ainsi que les lettres d'information sur l'eau retrouvées par Denise. Pour Paul, qui rencontre des difficultés à être réactif dans les échanges au sein du groupe, c'est un moyen de faire falloir sa

¹ Film documentaire franco-allemand de Leslie Franke et Herdolor Lorenz (2010). Le documentaire traite de l'enjeu de la privatisation de la gestion de l'eau potable en France et en Europe (via le « partenariat public-privé »). Il montre également l'exemple de collectivités qui choisissent un retour en régie publique de la distribution de l'eau potable (notamment la mairie de Paris en 2008).

participation d'une autre manière. Lorsqu'il apporte des articles traitant des éoliennes récupératrices d'eau, c'est afin d'étayer son idée insuffisamment défendue lors du week-end précédent suivant laquelle il est possible de « fabriquer » de l'eau potable grâce à des technologies innovantes. Son investissement en dehors des week-ends est d'ailleurs reconnu par d'autres participants, même lorsqu'ils ne partagent pas les mêmes idées que lui, comme Marie par exemple :

« Il avait un peu des idées dans le sens "il faut fabriquer de l'eau plutôt que la préserver", ce qui n'était pas du tout mon idée. Mais il faisait des recherches, il arrivait tout le temps en disant "j'ai fait des recherches pendant la semaine, regardez..." Donc c'était intéressant de discuter avec lui. »¹

Les connaissances nouvellement acquises entre les week-ends constituent donc pour certains des occasions de faire valoir leurs points de vue alors qu'ils n'avaient pas trouvés, lors du week-end précédent, assez de ressources argumentatives pour le faire. Dans tous les cas, les recherches individuelles effectuées en dehors des séances sont destinées à être partagées à l'ensemble du groupe, et deviennent donc des sources de savoirs collectifs. Les frontières sont donc floues entre apprentissages individuels et apprentissages collectifs.

Notons enfin que ces pratiques individuelles de formation sur les enjeux débattus nous informent sur le fait qu'il s'agit bien ici d'apprentissages de type sélectif plutôt qu'instructif, comme l'a également relevé Gilles Simon - se référant à cette distinction établie par Jean-Claude Tabary (1988) - dans le cas des militants antinucléaire de Plogoff. En effet, dans les deux cas étudiés, les individus s'investissent librement dans l'effort d'apprendre, ce qui est un puissant ressort pour l'apprentissage, contrairement à un cadre scolaire classique dans lequel l'apprenant est placé dans une position passive face à des informations qu'il n'a pas choisies d'apprendre (apprentissage de type instructif). Sur ce point, la conférence de citoyens peut apparaître de prime abord comme relevant davantage d'un modèle instructif, puisque lors du premier week-end, les participants sont placés devant des informations sur l'eau choisies par l'équipe organisatrice, et non par eux-mêmes². Toutefois, les participants ont librement choisi de participer à ce dispositif dont ils avaient compris la dimension formatrice bien en amont, c'est même celle-ci qui les avait encouragée à y prendre part. L'envie d'apprendre sur l'enjeu de l'eau s'est donc prolongée au-delà du dispositif, et les savoirs acquis entre les week-ends

¹ Entretien avec Marie, participante à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

² En revanche ensuite, la liberté leur est partiellement laissée dans le choix du contenu à aborder lors du second week-end, puisque les intervenants sont sélectionnés suivant les questions qu'ils se posent à l'issue de cette première phase de formation (Cf. chapitre 5, partie 5.1.2).

l'ont été de manière sélective, ce qui en a facilité l'apprentissage. Interrogés plus de deux ans après l'expérience, les participants se souviennent en effet très bien des démarches individuelles d'information effectuées en dehors du dispositif.

7.2.2. « Apprendre en faisant » : l'apprentissage par l'expérience

Dans la lignée du philosophe et pédagogue John Dewey, cette conception de l'apprentissage place donc l'activité de l'apprenant au cœur de l'acte d'apprendre : c'est le célèbre « learning by doing » (apprendre en faisant). Les acteurs engagés dans les processus participatifs apprennent de l'expérience d'enquête sociale car ils se trouvent confrontés à un problème et à la nécessité de le penser et d'agir collectivement pour y trouver des solutions. Ainsi, nous verrons tout d'abord qu'au sein des espaces de débat précédemment analysés, les apprentissages se font par l'expérience, c'est-à-dire selon une logique d'essais-erreurs ou essais-succès. Nous envisagerons ensuite les vertus pédagogiques de la confrontation à un problème. Enfin, cette analyse apparaîtra d'autant plus vraie pour le cas de la mobilisation collective, dans laquelle les mobilisés se trouvent confrontés à l'urgence d'apprendre.

L'apprentissage par « essais-erreurs »

Pour le pédagogue Célestin Freinet, le « tâtonnement expérimental » (1968) est la modalité par laquelle se font les apprentissages depuis le plus jeune âge. Cette modalité d'apprentissage relève bien du constructivisme et s'oppose aux conceptions déductives de la pédagogie qui consistent à concevoir l'apprentissage comme l'intégration - de normes, de règles ou de lois générales - préalable à toute forme d'expérience, et que l'on appliquerait ensuite à la pratique, au réel. Cette dernière conception ne convient évidemment pas aux situations d'apprentissage observées : les acteurs apprennent à participer (à un dispositif participatif, à un mouvement contestataire) par la pratique, et non après avoir suivi une formation théorique sur la question.

L'apprentissage par essais-erreurs a été relevé à plusieurs reprises dans les chapitres précédents. Il s'agit par exemple de la modalité par laquelle les citoyens sont amenés à apprendre le conflit, par exemple lorsqu'ils endossent le rôle de protagonistes au sein d'un jeu de rôle ou dans le théâtre-forum. Les participants au théâtre-forum apprennent en effet à construire des solutions possibles à la sortie du conflit par l'essai de propositions devant changer le cours de l'action. Les propositions sont testées et leurs effets sur les antagonismes internes au groupe évalués. Cette évaluation permet ensuite au groupe d'ajuster les propositions suivantes dans l'objectif de rétablir le dialogue rompu, voire de trouver un

consensus collectif permettant de sortir du conflit (cf. chapitre 6, partie 6.1.1.). Au sein du débat-mouvant, on apprend aussi à argumenter en faisant l'expérience des succès ou échecs des arguments proposés, mais surtout des modalités par lesquelles ils sont proposés. Ceux-ci ont effectivement davantage de succès lorsqu'ils sont amenés de manière apaisée : on a vu que les sanctions symboliques s'exerçaient sur les comportements ou prises de parole jugés trop violents (cf. chapitre 5, partie 5.2.2.).

Les participants à la conférence de citoyens apprennent également par une modalité similaire d'essais-erreurs, visible notamment entre le premier week-end et le second. Le premier constitue effectivement une phase d'ouverture des possibles et des solutions au problème qui leur est posé. À l'issue de cette phase, ils formulent des hypothèses à tester ensuite lors du second week-end qui les confrontent à des acteurs. Les hypothèses sont testées puis validées ou rejetées à la lumière des nouvelles connaissances apportées par les intervenants du second week-end. Cette dynamique est par exemple visible pour la question de la désalinisation de l'eau de mer : alors qu'elle est envisagée par cinq participants comme une bonne solution pour « produire » de l'eau lors du premier week-end, ceux-ci revoient leur jugement à l'issue de la rencontre avec un militant écologiste présentant les raisons pour lesquelles il est défavorable à cette solution technique inadaptée au contexte local. Sur les cinq, trois abandonnent finalement cette piste, reconnaissant ainsi la validité des arguments de l'intervenant. Cette piste initiale a donc été explorée en tant que solution technique aux problèmes quantitatifs de gestion de l'eau, puis revue à l'aune du contexte local ainsi que de son coût financier élevé. Cependant, deux participants ne modifient pas leur avis suite à la mise à l'épreuve de cette hypothèse, c'est pourquoi celle-ci apparaît dans l'avis final en tant que proposition portée par « quelques uns ».

Les citoyens ne sont pas les seuls à apprendre par le biais d'une logique d'essais-erreurs. C'est également le cas des animateurs, qui apprennent au cours de l'expérience et ajustent leurs manières de faire selon les succès ou échecs de leurs pratiques. Les artisans de la mobilisation ardéchoise apprennent par exemple progressivement à identifier les écueils d'une organisation et d'une animation trop hiérarchique, et modifient leurs pratiques suivant le constat des effets en terme d'échec d'engagement des participants. C'est par exemple le cas des réunions plaçant les participants dans une situation d'« élèves » devant se conformer aux règles et aux contenus fixés par l'animateur, comme le relate François, lui-même animateur de débats sur la transition énergétique :

« J'ai appris sur qu'est-ce qui fait qu'un groupe fonctionne, lors d'une réunion par exemple. L'une des réunions à Lagorce, il y avait quatre-vingt personnes, j'étais co-animateur et c'était super dur parce que justement il y a un truc qui avait été mal préparé : c'était [André] qui avait pondu l'ordre du jour en amont, il arrivait avec son truc, et du coup on était un peu obligé de coller à ce machin. Mais ce n'était pas adapté, et du coup la réunion était tendue... Alors que si on avait ensemble posé l'ordre du jour au départ, ça change complètement l'atmosphère de la réunion. Donc il y a des erreurs qui ont été faites que je ne refais plus maintenant, si c'est moi qui anime. »¹

Cet extrait d'entretien témoigne bien d'un apprentissage par l'expérience, selon une logique d'essais-erreurs. On la retrouve également lorsque les mobilisés ardéchois font le constat de l'inefficacité de la distribution de tracts pour sensibiliser le public, et modifient alors leurs modalités d'interpellation par des pratiques plus festives (cf. chapitre 5, partie 5.2.2).

La pédagogie du problème

L'apprentissage par l'expérience fait écho à ce que certains pédagogues ont appelé « la pédagogie du problème », largement utilisée aujourd'hui dans le cadre scolaire, et qui semble tout aussi adaptée aux situations étudiées. Il est assez frappant de voir que le recours au champ lexical du travail est récurrent dans les entretiens effectués avec les animateurs des débats, pour qui il s'agit la plupart du temps de « mettre les gens au travail » dans des situations d'enquête collective face à un « problème » qui leur est posé. Il n'est pas anodin de le constater compte tenu du fait que les recherches en sciences de l'éducation relèvent que l'apprentissage à partir de situations problèmes est devenu depuis quelques décennies une constante des pédagogies scolaires et de formation (Fabre, Vellas, 2006). Cette conception de l'apprentissage tire par ailleurs ses racines de la théorie de l'enquête de John Dewey, pour lequel l'apprentissage est effectivement conçu comme un processus de confrontation à des problèmes : « Pour Dewey, un savoir n'a de sens qu'en référence à des problèmes résolus ou à résoudre », écrit Michel Fabre (2006, p. 29), chercheur en science de l'éducation et également penseur d'une « pédagogie du problème » (2009). Ce dernier ouvre par ailleurs un de ses ouvrages récents par une citation de Paul Ricoeur : « Préparer les gens à entrer dans cet univers problématique me paraît la tâche de l'éducateur moderne » (Ricoeur, 1996, cité par Fabre, 2011). Repris au sein du courant de l'Éducation nouvelle, cette pédagogie du problème est par ailleurs appliquée à une perspective d'apprentissage de la démocratie, comme le montre Etienne Vellas (2006). Cette dernière la nomme « démarche pédagogique par auto-

¹ Entretien avec François, membre de Vigi-Nature et du Collectif 07, 02-07-2013.

socio-construction du savoir », car contrairement au modèle de l'inculcation de savoirs transmis comme des normes à incorporer, la pédagogie du problème invite au contraire les apprenants à être les sujets de la construction de leurs savoirs. L'apprentissage par situation-problème est socioconstructiviste car elle est coopérative, et relève dans le même temps d'une expérience citoyenne faite de multiples processus :

« Rencontrer des problèmes ensemble, prendre conscience de l'importance de savoir les reconnaître, les poser, les construire collectivement avant de tenter de les résoudre ; exercer la prise de parole en public, le débat d'idée, l'argumentation fondée, la prise en compte des suggestions de chacun, l'analyse critique des propositions ; partager des responsabilités, devoir choisir, décider, donc accepter ou refuser des compromis ; affronter des dilemmes, des paradoxes, des conflits de pouvoir, des questions éthiques, la complexité des relations intersubjectives ; etc. » (Vellas, 2006, p. 192-193).

Et même lorsque les activités ne revêtent pas les attributs du travail mais davantage ceux du jeu, on peut également y voir des mises en œuvre de pédagogies du problème : « la volonté de permettre aux personnes en formation de se confronter à des problèmes se cache aussi sous des invitations ludiques : "jeu de rôle" [...], "jeux de simulation", "jeux théâtraux". » (Fabre, Vellas, 2006, p. 8).

Cette pédagogie du problème est au cœur des expériences participatives étudiées. D'une manière générale, il s'agit effectivement de faire en sorte que les citoyens construisent ensemble leurs savoirs tout en évitant de les placer dans une relation didactique avec l'expert et le savoir, et ainsi éveiller pour certains les souvenirs d'expériences scolaires négatives. La pédagogie du problème consiste justement à ne pas placer les individus devant des savoirs pré-construits, mais de les amener à mobiliser leurs savoirs initiaux ainsi que de nouveaux savoirs pour trouver une solution au problème rencontré. Dans les deux cas, les animateurs souhaitent éviter les conséquences dommageables de séances d'information trop scolaires ou trop solennelles. Fabrice témoigne par exemple de son expérience au sein de la conférence de citoyens qu'il met en vis-à-vis de son expérience scolaire :

« - Moi j'avais des problèmes à l'école et j'avais peut-être pas aussi des gens qui m'ont aidé [...] on me disait que j'étais souvent dans la lune, mais c'est plutôt mon imagination. Dans le panel par exemple, si on nous avait donné un truc à lire qui nous dise « c'est ça, c'est ça », ben ça n'aurait pas eu le même impact. Alors que là justement – et c'est là où moi seul je ne suis pas capable – c'est d'arriver à créer vraiment la chose, de revenir sur tout ce qu'on a pu aborder, toutes les personnes, et là de refaire en disant "oui, là ce n'est pas exactement ce que j'aurais dit", ou alors "oui ce qu'il a dit c'est vrai, il n'a pas tort, mais il n'a pas vraiment raison non plus". Donc c'est ce travail derrière de ré-approfondir mais avec cette base de création, c'est là que je me suis senti bien. Et c'était une création collective, parce que seul je sais très bien que... il y a des

gens qui savent écrire, et moi ça me manque un peu. Et puis c'est le partage aussi... Enfin pour moi c'est une expérience vraiment positive, enrichissante.

- *Donc tu n'as jamais eu l'impression de te retrouver à l'école ?*

- Non jamais, aussi parce qu'il n'y a pas de sanctions, pas de notes derrière. »¹

Il n'existe en effet pas d'évaluation de la capacité de chacun des individus à assimiler de nouveaux savoirs. On assiste au contraire dans ces processus à un renversement de situation, où ce sont les apprenants qui se trouvent en droit de juger « bon » ou « mauvais » les intervenants et experts sollicités certes pour leurs compétences et connaissances scientifiques, mais surtout pour leurs capacités à intéresser et à transmettre leurs savoirs. Cet extrait d'entretien fait également ressortir l'importance ou « l'impact » - pour reprendre les termes de l'interviewé - de l'expérience de « création » collective, qui est ici mise en vis-à-vis d'un « truc à lire » qu'il imagine trop affirmatif. On peut effectivement supposer qu'un exposé didactique, écrit ou oral, n'aurait certainement pas initié cette dynamique collective qu'il évoque ensuite, et l'expérience en aurait été moins « enrichissante » car elle n'aurait pas invité à « faire » par soi-même. Ces observations rejoignent les théories de l'apprentissage dans lesquelles l'expérience est considérée comme davantage formatrice que la lecture d'un exposé. Pour Carl Rogers notamment, l'expérience est « l'autorité suprême » :

« Si je lis un exposé théorique de psychothérapie, si d'autre part je formule une théorie psychothérapique fondée sur le travail que je fais avec mes clients, si enfin j'ai une expérience directe de psychothérapie avec un client, le degré d'autorité de ces expériences s'accroît dans l'ordre où je viens de les énumérer ». (1998 [1966], p. 21).

La validité des savoirs et donc leur appropriation par les individus semble d'autant plus forte qu'ils éprouvent la construction de ces savoirs dans l'expérience d'un « problème » à résoudre. Les participants à la conférence de citoyens ont été mis en situation d'enquête et de débat qui ne les a pas placés dans une situation didactique face à un savoir déjà construit mais qui les a amenés à déconstruire et reconstruire les informations reçues, à les collectiviser pour en faire quelque chose d'autre : leur savoir sur la question. Si la conférence de citoyens a été vécue comme une expérience inédite pour la plupart des participants, qui en gardent un souvenir positif, c'est justement parce qu'elle les a invités à un processus de « création collective », comme l'exprime Fabrice dans l'extrait d'entretien précédent, et Loïc ci-dessous :

« - *Vous ressortiez comment d'un week-end ?*

- J'étais plus entier, bien quoi [...]. Plus entier parce qu'on construit quelque chose, et quand on construit quelque chose, on en ressort un peu plus entier je pense, moi ça me fait ça. On a besoin de créer, alors chacun sa méthode, mais le fait de mettre au monde

¹ Entretien T2, Fabrice, participant à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

quelque chose - les hommes peuvent le faire d'une autre manière - ça remplit, on se sent mieux, ça fait du bien. Ca donne du sens à la vie en fait ce genre de chose, de parler ensemble d'une chose commune et d'essayer de construire quelque chose autour de ça, ça donne du sens à sa vie. »¹

De manière paradoxale, « mettre les gens au travail » et les confronter à un « problème » sociopolitique semble fortement rattaché à la notion de « plaisir », qui est principalement celui d'avoir appris. Le caractère « agréable » de l'expérience, la « curiosité » qu'elle suscite et le plaisir pris à participer et apprendre, sont par exemple lisibles dans les fiches d'évaluation des week-end distribuées aux participants à la conférence de citoyens :

- *Dans quel état d'esprit êtes-vous à la fin du week-end ?*
- Agréablement surprise, satisfaite du week-end : ambiance, dynamisme de groupe. Curieuse de voir ce que va donner la suite et d'apprendre encore beaucoup de choses (Marie).
- Beaucoup de plaisir d'avoir pu apprendre et échanger autour d'une question aussi essentielle que l'eau (Loïc).

Les vertus pédagogiques de la confrontation à un problème sont d'autant plus visibles dans le cas de la mobilisation ardéchoise où il existe une « urgence d'apprendre » forte face à une menace imminente et plus directement visible que celle des pollutions diffuses dues à l'industrie agricole en Charente. En effet, si nombreux sont ceux qui découvrent le fonctionnement géologique ou hydrogéologique des sols de leur région, ou encore l'existence du Code minier à l'occasion de la mobilisation contre le gaz de schiste, c'est notamment parce que ces connaissances sont directement utiles à l'action, dans la confrontation à une « situation-problème ». Les propos de Corinne illustrent notamment cette idée :

« Le code minier et tout ça, c'est forcément des trucs qu'on apprend à ce moment là. C'est sûr que je n'allais pas me lever un matin en me disant "mais au fait, on en est où du code minier ?", c'était pas mes préoccupations avant. Là, le problème est là, c'est pas pareil. »²

Les apprentissages effectués dans le temps de l'action collective sont donc à distinguer d'apprentissages effectués dans un cadre scolaire, principalement parce qu'ils revêtent une dimension de nécessité. Pour illustrer cette analyse, dans l'extrait d'entretien suivant, André relate les difficultés rencontrées lorsque, à 40 ans, il a souhaité reprendre des études de sciences à l'université, et les mets en vis-à-vis des apprentissages effectués au cours de la mobilisation :

¹ Entretien T2, Loïc, participant à la conférence de citoyens, 14-11-2011.

² Entretien avec Corinne, membre d'un collectif local, 18-04-2013.

« - Je n'étais pas bon parce que j'ai fait ça à 40 ans, donc je n'avais plus les mêmes habitudes qu'à 20 ans, et je trouvais que mes camarades de classe étaient beaucoup plus rapides que moi. Moi je me posais trop de questions sur le but de ce que j'apprenais, d'ailleurs j'étais le seul à aller voir le prof pour lui poser des questions à la fin, alors que les autres prenaient le cours et partaient aussitôt. Et je n'avais pas la mémoire aussi rapide pour apprendre tout ça et réussir. Je ne réussissais pas dans les examens parce que je ne pouvais pas retransmettre aussi rapidement les connaissances pour répondre aux questions, et je n'avais pas envie.

- *Tandis que là, ce que tu as appris au cours de la mobilisation, en géologie ou dans d'autres domaines, tu le retiens mieux ?*

- Oui mais c'est parce que c'est un peu différent : ce n'est pas au hasard, je n'apprends pas la chimie comme ça ou la géologie simplement pour... c'est parce que là c'est utile pour notre territoire. J'aime bien apprendre, mais là il y a une nécessité vitale presque. Les études, c'est les études, ça reste quand même déconnecté. »¹

Les savoirs acquis au cours de la mobilisation sont directement liés à l'urgence de l'action : connaître la composition chimique du fluide de fracturation hydraulique permet de convaincre, par des arguments scientifiques solides, de la dangerosité de l'exploitation du gaz de schiste. La mobilisation se démarque de la conférence de citoyens en partie par la conscience de la finalité de tels apprentissages : alors que les participants à la conférence de citoyens sont sceptiques quant à leur possibilité de peser dans les débats, les mobilisés ardéchois savent que la construction d'une expertise solide joue un rôle crucial dans le débat public. Il existe une urgence d'apprendre dans la mobilisation qui n'existe pas dans la conférence de citoyens :

« Le danger se précisant, arrivant plus proche, ça nous oblige à apprendre beaucoup de choses dans tout ça. C'est vrai qu'au contact des scientifiques, des géologues, d'écologistes bien engagés, j'ai beaucoup appris. »²

La perception d'un « problème sérieux et lourd de sens » à résoudre apparaît donc comme une condition de l'apprentissage, tout comme la conscience de pouvoir jouer un rôle dans la résolution de ce problème. L'expression est empruntée à Carl Rogers (1998 [1966], p. 190), qui, dans sa pratique de la psychothérapie remarque que la perception d'un problème à résoudre est une condition essentielle de l'apprentissage pour un patient.

Les vertus pédagogiques de la co-présence

Enfin, faire l'expérience de la participation, qu'elle soit instituée dans un dispositif ou vécue au sein d'un mouvement contestataire, a des vertus pédagogiques dans le simple fait

¹ Entretien avec André, membre de Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et du Collectif 07,14-06-2013.

² *Ibid.*

d'éprouver la « co-présence » avec des acteurs divers, sans même qu'il n'y ait de situations pédagogiques pensées en tant que telles. Les acteurs de l'éducation populaire et de l'éducation à l'environnement instituent certes des moments d'information ou de débat pensés comme des lieux d'apprentissage, mais ce qu'on apprend au cours de telles expériences se situe également dans des moments informels, à la marge de ces lieux.

Dans la partie précédente, nous avons vu que les élus et techniciens sont amenés - du moins temporairement - à nuancer leurs représentations du savoir, de la technique, du débat, et du politique plus généralement. Cet effet semble être en partie issu d'interactions informelles et de la simple « co-présence » entre professionnels de la politique, experts et profanes. En effet, au-delà des espaces d'échanges prévus, les moments informels de discussion entre profanes et experts sont également des temps où ces derniers peuvent être amenés à revoir leur représentations d'eux-mêmes et de leur pratiques professionnelles. L'entretien avec le technicien de l'EPTB Charente qui a été le plus impliqué dans la conférence de citoyens révèle par exemple que celui-ci ne retire pas uniquement des apprentissages de son intervention auprès des citoyens, mais aussi et surtout de moments informels passés avec eux. Il a notamment vécu une journée de travail supplémentaire avec eux à l'issue de l'expérience, ce qui a été l'occasion d'autres apprentissages. Il s'agit de la journée consacrée au tournage du film destiné à la Commission locale de l'eau. Cet espace à la marge de la procédure en elle-même a été une occasion supplémentaire d'interactions beaucoup plus informelles avec les participants, lors des pauses café ou du repas, où ont été évoqués des souvenirs de l'arrivée de l'adduction d'eau avec la doyenne du groupe, ou encore le souvenir du remembrement agricole avec Georges, l'agriculteur du groupe. Lors de cette journée, c'est justement la possibilité de dialogue avec ce dernier qui a particulièrement marqué le technicien de l'EPTB, contrastant avec les difficultés de dialogue qu'il rencontre habituellement lors des réunions avec des représentants de la profession agricole (et particulièrement des irrigants) :

« S'il est représentatif, et je pense qu'il peut l'être, d'une partie de la profession agricole, ça veut dire que c'est quand même quelqu'un qui ne va pas être dans le *boycott*, c'est quelqu'un avec qui on va pouvoir travailler. La difficulté c'est d'arriver à entendre ce qu'il a à nous dire, mais je pense que c'est quelqu'un qui, si on l'écoute, est capable d'écouter. Moi c'est comme ça que je l'ai interprété. Voilà, c'est quelqu'un qui a pu être... il a eu quelques éclats de rire, il a pu être dans la connivence, la convivialité avec les autres, même s'il voyait qu'il y avait des gens qui étaient peut-être là pour

représenter des enjeux politiques, ou des gros écolos si je puis dire, et malgré ça il est resté avec nous, donc je l'ai plutôt vu comme quelque chose de positif. »¹

Les moments de convivialité peuvent contribuer à rendre toute leur densité « humaine » aux relations entre acteurs, souvent déshumanisées lorsqu'elles sont institutionnalisées dans des réunions formelles de négociation. Contribuant à nuancer les représentations des uns et des autres, ces moments informels de « co-présence » ne constitueraient-ils pas les éléments les plus importants de ces arènes participatives ? Ces observations rejoignent celles d'Audrey Richard-Ferroudji (2011, p. 175-176), qui remarque que les formats informels de rencontre entre acteurs de l'eau sont souvent plus riches que les rencontres institutionnalisées au sein de réunions de concertation :

« La rencontre informelle est certes un moment de négociation mais elle donne la place à des ajustements plus riches. Elle accueille des gestes de familiarité, l'expression d'attentes plus personnelles, des propos moins construits ou moins affirmatifs. »

Dans la philosophie arendtienne, la notion de co-présence est par ailleurs capitale : elle incite à centrer l'attention sur les sociabilités ordinaires plutôt que les interactions institutionnelles régulées dans l'analyse des espaces publics. La simple « présence » suscite souvent émotion et empathie, et peut être parfois plus riche que l'échange rationnel d'arguments. C'est un phénomène que relève également Julien Talpin chez les participants au budget participatif de Séville lorsqu'ils visitent un des quartiers les plus pauvres de la ville : « La présence peut effectivement favoriser l'empathie, et finalement des réclamations de justice, plus facilement que la discussion détachée entre parties désintéressés » (2007, p. 254, traduction de l'auteure). La présence semble effectivement permettre d'aller au-delà des seuls savoirs exprimables, d'accéder aux émotions, d'interpréter des attitudes non verbales, et de créer de l'empathie. Cette analyse incite à situer les moments d'apprentissage dans une diversité de lieux et selon une diversité de modalités, au-delà des lieux et modalités justement pensés pour leurs vertus éducatives. J'ai par exemple précédemment montré que le technicien de l'EPTB prend conscience des défaillances propres aux acteurs de l'eau lorsqu'il assiste à une séquence de la conférence de citoyens alors qu'il n'était pas prévu qu'il soit présent (cf. chapitre 7, partie 7.1.3). Cet apprentissage, qui constitue un élément particulièrement important de ce qu'il retiendra ensuite de cette expérience, est donc issu d'une simple situation de co-présence à la marge de la procédure, et initialement non prévue par celle-ci.

¹ Entretien téléphonique avec un technicien et animateur SAGE à l'EPTB Charente, 01-03-2012.

Il reste cependant dommageable que la procédure n'ait pas facilité la co-présence entre citoyens et élus. Les citoyens étaient en effet « mandatés » par les élus pour produire un avis, mais à aucun moment il n'a été question d'un travail collectif. La restitution de leur avis final auprès de la Commission locale de l'eau aurait par contre pu être un moment de travail en commun autour de l'enjeu débattu. Cependant, ce moment a plutôt contribué à accentuer la claire séparation des espaces de débat : le premier, celui des citoyens, qui prennent le temps de l'apprentissage et de la réflexion, mais qui n'ont pas de pouvoir décisionnaire ; le second, l'arène de la Commission locale de l'eau, à qui l'on souhaite faire connaître l'expérience et l'avis, sans pour autant perturber son fonctionnement. Notons néanmoins que ce cadrage n'interdit pas que les citoyens en retirent des apprentissages politiques non négligeables, notamment parce qu'ils y font l'expérience des coulisses de la construction d'une politique commune, avec toutes les difficultés qu'elle comporte. Ainsi, le seul moment où ceux-ci apprennent également de la « co-présence » avec les élus est justement ce moment de restitution de leur avis auprès des membres de la Commission locale de l'eau. Cette demi-journée est particulièrement instructrice pour eux puisqu'ils assistent à l'ensemble de la réunion de la commission, ce qui leur permet de se placer en position d'observateurs et d'en tirer des leçons, à la fois sur les rapports de pouvoirs locaux, et à la fois sur le fonctionnement du champ politique en général. Interrogés par le président de la CLE pendant la réunion, les participants n'ont par exemple pas hésité à exprimer leur surprise face aux vifs désaccords internes à la CLE dont ils avaient été témoins tout au long de la matinée. Je restitue ici une partie des échanges relevés lors de cette réunion :

« - Président de la CLE : Il est rappelé dans la vidéo qu'il y a eu des désaccords au sein du groupe, ça ne doit pas être de tout repos non plus ces discussions ?

- Marie : Moi je crois que c'est les mêmes désaccords que j'ai vu ce matin ici [rires de la salle].

- Denise : Absolument.

- Fabrice [en aparté à Marie]: Et encore, nous, on n'était que douze...

- Marie : Oui, nous on n'était que douze donc c'était plus facile d'arriver à s'entendre, mais effectivement les désaccords, je ne m'y attendais pas, mais je les retrouve ici ! »¹

Interrogée à l'issue de cette séance, Marie me confirme qu'elle a effectivement été marquée par le « battage » effectué par les représentants des chambres d'agriculture. Elle les a trouvés peu courtois (notamment lorsqu'ils émettaient des critiques volontairement audibles pendant la diffusion du film présentant l'avis citoyen) et particulièrement agressifs lorsqu'ils ont pris

¹ Compte-rendu d'observation de la réunion de la Commission locale de l'eau, 13-03-2012.

la parole. Elle retient enfin de cette séance le fait que les représentants de la chambre d'agriculture de la Charente lui sont apparus comme beaucoup plus « coopératifs » et moins « virulents » que ceux de la chambre d'agriculture de la Charente-Maritime. Il est vrai que ces derniers sont les principaux protagonistes du conflit les opposants aux associations environnementales, de pêcheurs, de consommateurs, et aux professionnels de la conchyliculture¹. De même, Denise me confie après la réunion qu'elle a été très surprise que certaines règles de fonctionnement fixées *a priori* puissent être modifiées sous la pression de certains acteurs. En effet, lors de cette réunion avait lieu l'élection des membres du bureau de la CLE. Alors que le collège des usagers ne devaient initialement se composer que de six membres, le nombre a été porté à sept après un vote de la CLE majoritairement favorable à cette modification. Celle-ci fût soumise au vote sur la demande des organisations agricoles qui, ne parvenant pas à se mettre d'accord sur leurs représentants, demandèrent l'ajout d'un siège. Cette observation a conduit Denise à être sceptique quant à de réels changements politiques, notamment concernant les pratiques agricoles :

« Je doute que nous soyons écoutés, c'est là où je suis pessimiste... Ou alors on prendra quelques mesures, par exemple sur le lavage des voitures, la diffusion de manuels à l'école, les économies par les collectivités, des petites choses comme ça, mais au niveau des gros consommateurs, agriculteurs irrigants et industries, rien ne changera. Ils ont trop de pouvoir dans le collège donc ça ne m'a pas rassuré. Je crois qu'ils accepteront des petites choses, des choses qui ne vont pas les déranger eux, c'est ce que je crains. [...] On n'est pas du même monde, eux ils sont dans leur monde à eux, et il n'y en a que pour eux, c'est ça qui me fait peur. Voilà ce que j'ai retenu, mes conclusions à moi ! »²

Assister à cette séance de la CLE habituellement fermée au grand public a ainsi permis aux participants de faire l'expérience des coulisses de la construction d'une politique locale de l'eau particulièrement conflictuelle. Cette expérience prolonge leur enquête sociale par une observation *in situ* des rapports de pouvoir, des jeux d'acteurs et des « petits arrangements » négociés dans le huis-clos des espaces de concertation où est sensé se construire l'intérêt général. Et même au-delà du seul enjeu de l'eau, l'observation s'avère très instructrice sur le fonctionnement habituellement invisible du champ politique en général. Paul en a par exemple retenu la « mauvaise volonté » des acteurs à construire quelque chose de commun par la simple observation du fait que les membres de la CLE se soient placés à bonne distance les uns des autres dans l'hémicycle justement censé les rapprocher :

¹ Ce qui s'explique notamment par le fait que les surfaces agricoles irriguées se concentrent principalement dans le département de la Charente-Maritime.

² Entretien téléphonique avec Denise, participante à la conférence de citoyens, à l'issue de la réunion de la Commission locale de l'eau, 15-03-2012.

« Il me semble que si j'étais un membre de la CLE, je me sentirais concerné et je serais au premier rang de la salle, pas tout au fond ! Je trouve étrange que les membres soient autant éparpillés dans la salle, ça doit pas aider pour se parler ça ! »

Cette observation fait enfin écho à une remarque de Denise au début de la réunion de la CLE alors que les participants venaient tout juste de s'installer : elle me confia être « sidérée » par la très faible proportion de femmes et la très forte proportion d'hommes de plus de 50 ans parmi tous ces « représentants ». On voit donc ici que la simple co-présence, sans qu'il n'y ait de situation pédagogique pensée en tant que telle, est source d'apprentissages politiques forts pour des citoyens habituellement tenus éloignés de tels cercles de décision.

La mobilisation contre le gaz de schiste est beaucoup plus riche d'interactions et de sociabilités « ordinaires », informelles, que la conférence de citoyens. La dimension conviviale voire festive des manifestations, actions de sensibilisation ou débats apparaît effectivement comme majeure pour leurs organisateurs, non seulement parce qu'elle facilite l'inclusion du plus grand nombre, mais aussi parce qu'elle permet l'expression d'une émotion collective fédératrice :

« On ne peut pas correctement réfléchir, avancer ensemble s'il n'y a que la tête. La dimension festive amène quelque chose plus lié aux émotions, le fait de partager quelque chose d'émotionnel... Et c'est aussi très important pour fonder une identité commune, pas seulement se mettre d'accord sur des idées ou des combats, ça suffit pas. Les gens ont besoin de convivialité, de partager des choses pour être ensemble. »¹

Les espaces de débat observés offrent en effet de nombreux exemples de « co-présence » d'acteurs diversifiés : citoyens, élus, acteurs associatifs, experts et techniciens. Le Collectif 07 réunit une grande diversité d'acteurs qui travaillent ensemble à l'élaboration d'une action collective de résistance. Une coalition d'intérêt qui se concrétise par des séances communes de travail (sur des textes, des argumentaires, des stratégies d'action), de débats, ou de moments de convivialité. Ces espaces de débat revêtent un caractère inédit notamment du fait que les acteurs publics, élus ou professionnels, n'en tiennent pas les rênes. Les dispositifs d'échange font qu'ils sont placés dans la même position que n'importe quels autres participants. De telles configurations peuvent-elles inciter les représentants politiques à sortir de leur rôle de représentation, qui est justement vivement mis en question dans ce type de mobilisation ? Sur cette question, les propos de Corinne sont éclairants, puisqu'ils témoignent d'un changement de vision sur les élus à travers l'expérience de ces rencontres au sein de dispositifs de débat les plaçant dans une situation tout autre que celle de représentation :

¹ Entretien avec François, membre de Vigi-Nature et du Collectif 07, 02-07-2013.

« Des gens que j'avais vu dans un certain contexte, là je les ai découverts dans un tout autre contexte, ça permet de faire des connexions intéressantes, de comprendre certaines réactions... Au niveau politique locale c'est assez rigolo. Voir les élus locaux s'exprimer comme ça dans des réunions, qui ne sont pas des réunions où ils étaient en gros en position de force : quand t'avais un maire ou autre, il était pris dans la réunion comme toi, en citoyen lambda... Alors peut-être quand même plus avec un poids parce qu'il a l'étiquette de maire de machin, mais n'empêche que... On les voit dans une autre situation et on voit comment ils sont capables de se débrouiller dans un contexte qui n'est pas forcément totalement acquis ou favorable. Parce que sinon en général, ils sont en représentation, quand on les voit couper le cordon ou autre... Là on peut discuter, pour voir au-delà du discours politique quelle est sa véritable position, qu'est-ce qu'il en pense vraiment... Essayer de percevoir au-delà du discours politique quoi, parce que t'as le discours de façade et après tu as ce que l'homme ou la femme pense. »¹

Au cours de cette mobilisation, les citoyens se sont retrouvés, l'espace d'un instant, dans la même posture que celle d'élus s'informant, écoutant les différents points de vue sur une question dans le but de hiérarchiser, de faire des choix et de proposer des solutions. Cette expérience a pu également contribuer à changer les représentations du rôle et des activités de ces derniers. On se rend finalement compte qu'un élu n'est pas un expert de toutes les questions et que lorsqu'il se trouve confronté à un choix engageant des connaissances scientifiques et techniques, lui aussi doit s'y acculturer. Dans les entretiens effectués, les propos témoignent parfois d'une sorte de démythification de l'élu et de son travail :

« Au début pour eux c'était pas forcément évident d'assimiler tout ça, un élu de bonne foi peut bien se dire que ça sera bénéfique, il y en a qui croient beaucoup à l'industrialisation de leur commune. Ils ont pu croire que c'était une bonne chose, après ils ont rapidement vu que non, ils ont eu les mêmes infos que nous. D'ailleurs ils l'ont reconnu : [un conseiller général] a dit que sur le coup, ils avaient pas tellement réagi et quand ils ont vu bouger les gens, ça leur a donné l'élan nécessaire pour chercher de l'info et réagir. Les élus sont comme tout le monde. »²

Du côté de certains élus locaux justement, prendre part de manière concrète à ces espaces de débat encadrés par d'autres règles que celles habituellement connues peut s'avérer tout aussi instructeur. J'ai précédemment présenté l'exemple d'un élu local exprimant sa prise de conscience de l'importance des outils lorsqu'on tente de « faire participer » les citoyens (cf. chapitre 7, partie 7.1.3.).

On voit ici se profiler une différence essentielle entre les deux processus : la mobilisation semble offrir des situations inédites de co-présence entre citoyens, acteurs associatifs et élus, experts et profanes, qui peuvent avoir pour effet une meilleure interconnaissance de chacun,

¹ Entretien avec Corinne, membre d'un collectif local, 18-04-2013.

² Entretien avec Jean-Paul, membre d'un collectif local, 20-06-2013.

un certain brouillage des rôles et des statuts. Les relations interpersonnelles que l'action collective occasionne entre les différents acteurs, et notamment entre citoyens et élus, contribuent à modifier l'image de l' élu local, à mieux connaître son travail au quotidien, à le « désacraliser » en quelque sorte. La procédure participative institutionnalisée, quant à elle, n'offre pas une telle reconfiguration des places et des rôles, et semble au contraire totalement intégrée dans les routines d'une culture politique avant tout représentative. Les comités de pilotage de la conférence de citoyens constituent l'un des espaces d'apprentissage les plus importants pour les acteurs institutionnels, qui ont ensuite été peu présents dans le déroulement de la procédure. Le choix d'une procédure dans laquelle les citoyens sont invités à débattre sans la présence des élus et des professionnels de la gestion de l'eau apparaît dommageable pour que le processus d'apprentissage s'enrichisse d'une « mise en pratique » concrète ou même d'une observation *in situ* de l'expérience participative. Fait significatif : les acteurs qui ont le plus appris lors de cette expérience sont les deux techniciens de l'EPTB qui ont travaillé de manière plus précise à la mise en œuvre concrète de la démarche avec l'Ifrée, et qui ont été physiquement présents au cœur de l'expérience auprès des citoyens. Ainsi, la « co-présence » apparaît comme un ressort particulièrement fort de l'apprentissage.

7.2.3. L'apprentissage par (et de) l'autonomie

La détermination des cadres de « l'enquête sociale » est un enjeu crucial dans ces processus : sont-ils déterminés par quelques uns s'instituant en animateurs, médiateurs ou encore « facilitateurs », ou bien les citoyens sont-ils invités à les construire eux-mêmes ? Dans les processus étudiés, il existe une forte tension entre cadrage et autogestion des « communautés débattantes » (Fourniau, 2007b ; Bouvier, 2007). L'entrée par cette tension nous a précédemment permis d'explorer les différentes manières dont les acteurs sont invités à apprendre à délibérer (cf. chapitre 6, partie 6.1). Cette tension oppose d'un côté une volonté de réguler les espaces de délibération par une animation fortement interventionniste, et de l'autre celle de laisser au contraire les participants prendre eux-mêmes en main la définition des règles d'échange, la régulation des prises de parole, et parfois même la rédaction des issues des débats. Si ces deux types de pratiques apparaissent de prime abord comme contradictoires, elles sont pourtant portées par les mêmes acteurs, qui y voient dans les deux cas des vertus et des limites. Dans le premier cas, il s'agit principalement de favoriser l'inclusion de tous grâce à un cadrage et une animation stricts permettant de palier les inégalités de compétences rhétoriques et argumentatives entre participants. Dans l'autre,

l'animation privilégie l'autogestion des groupes et favorise leur autonomisation, avec une animation très peu interventionniste, à l'image de celle du forum ouvert.

Dans cette partie, nous allons voir que ce choix peut avoir des conséquences non négligeables en terme d'apprentissages politiques. Le courant de l'Éducation nouvelle valorise le principe d'autonomie dans l'apprentissage, à la fois en tant que principe pédagogique guidant les pratiques, mais aussi comme objectif de l'éducation : apprendre doit mener à l'autonomisation et l'émancipation des individus et des groupes. L'analyse s'articulera en deux temps : tout d'abord, nous verrons que l'objectif d'autonomisation des individus et des groupes ne signifie pas absence de règles de cadrage, et que les contraintes instaurées par les animateurs ont au contraire des vertus « libératrices ». Ceux-ci apparaissent alors comme des guides ou des facilitateurs d'apprentissages, et non des « maîtres », comme dans une situation pédagogique classique. Ensuite, nous analyserons ces moments où les animateurs s'effacent davantage pour laisser toutes leurs places aux groupes dans l'autogestion de leur enquête sociale.

Les animateurs : la fonction de guide ou de « facilitateur »

En règle générale, les pratiques d'information et de débats font certes l'objet d'un cadrage de la part d'un tiers, mais sont assez ouvertes pour permettre aux participants de contribuer à la définition des cadres de leur enquête sociale, voire les incitent à le faire. Les animateurs des débats s'attachent ainsi à donner toute leur place aux participants dans les débats, tout en assurant une fonction de « guide » ou de « facilitateur ».

Dans les deux terrains observés, les participants ont été invités à s'autonomiser dans la menée de leur enquête collective. Pour les artisans de participation, l'autonomie ne signifie pas l'absence de règles, mais repose au contraire sur le principe d'auto-détermination de ses propres règles. Cela fait directement écho à certains principaux fondamentaux issus des sciences de l'éducation. Pour Jean Piaget notamment, qui a étudié l'acceptation des règles chez l'enfant, la règle est d'autant mieux acquise et acceptée lorsqu'elle est construite, et non pas donnée de l'extérieure (c'est le principe d'autonomie, opposé à celui d'hétéronomie). Paolo Freire plaide également pour une « pédagogie de l'autonomie » (2006 [1991]), autonomie « des éducateurs comme des apprenants » (p. 153). On retrouve ce principe dans la posture de « facilitateurs » que tiennent parfois à adopter les animateurs des débats (c'est le terme utilisé par exemple pour désigner l'animateur du forum ouvert), et qui correspond à la manière dont le « maître » est conçu dans le courant de l'Éducation Nouvelle :

« Le maître est le facilitateur dans le sens qu'il facilite l'effort d'élucidation du groupe, non point à titre d'informateur mais plutôt d'agent provocateur ; il est celui qui relance la discussion quand elle faiblit, qui renvoie à l'objet-détenteur de la vérité - et provoque de nouvelles observations, indique une documentation à consulter, et surtout place le groupe face à ses contradictions » (Gloton, 1974, cité par Vellas, 2006, p. 181)

De même, l'objectif d'autonomisation des individus et des groupes articulée à la dimension éducative est fortement présente chez les membres de l'Ifrée, comme en témoigne le directeur de la structure : « notre souci est vraiment dans une logique éducative, au sens fort du terme, de rendre autonome celui avec lequel on travaille »¹. Mais ici aussi, « rendre autonome » implique une médiation, assurée par les deux animateurs qui, dans les propos des participants recueillis à l'issue de la procédure, sont associés à l'image du « guide ». J'ai précédemment montré que lorsque les participants sont amenés à délibérer en petits groupes lors du dernier week-end, ils organisent eux-mêmes leur cadre d'échange. J'ai ainsi pu observer à plusieurs reprises des participants prenant le relais des animateurs, distribuant les tâches dans la modération et la prise de note des débats, régulant la parole, ou encore venant en aide à d'autres participants pour formuler ou préciser leurs arguments. Une analyse fine des micro-interactions permet donc de repérer des apprentissages collectifs en ce qui concerne la construction d'une dynamique propice à la participation de chacun, initiée par des animateurs mais progressivement prise en main de façon informelle par les citoyens. Dans les deux terrains, l'idéal d'autogestion des groupes débattants a guidé les pratiques des animateurs, même si cela contribue par ailleurs à rendre leur rôle de régulation et de médiation de moins en moins nécessaire. Les petits groupes de discussion permettent par ailleurs aux groupes de gagner en autonomie dans la menée des débats. Cette pratique a été notamment théorisée par Carl Rogers dans son ouvrage *Les groupes de rencontre* (1973). Sans se référer à ce dernier, Julien Talpin (2007, p. 262) constate également que la qualité de la discussion augmente à mesure que les groupes de discussions diminuent : « La taille du groupe [petite] autorise une forme de confiance qui permet aux contre-arguments d'être exprimés sans être formés ou perçus comme des attaques personnelles ou des batailles verbales » (traduction de l'auteure). Il étaye cette idée en se référant à des travaux de science politique traitant de la question de la taille des groupes de discussion en démocratie (Dahl, Tufte, 1973 ; Gastil, 1993).

L'autonomie ou l'autogestion est un idéal d'action collective issu des mobilisations sociales des années 1960-1970 que j'ai fortement retrouvé au sein du mouvement anti gaz de schiste.

¹ Entretien T1, directeur de l'Ifrée, 01-04-2010.

Des acteurs associatifs locaux qui en sont porteurs ont tenté de la mettre en pratique, notamment lors de la création des collectifs dans les villages. C'est le cas par exemple du collectif d'Alba-la-Romaine dont je n'ai pas pu rencontrer les initiateurs, puisqu'ils se sont rapidement et volontairement effacés du processus qu'ils avaient initié, afin de laisser toutes leurs places aux habitants de la commune, comme en témoigne l'un de ses membres :

« Il y avait une tendance spontanée à l'origine du collectif, qui a été initié par une asso qui s'appelle "Alba citoyens actifs" qui sert à monter quelques trucs comme ça et qui après laisse faire... ils sèment puis ils disparaissent. Les premières personnes actives se sont en fait effacées volontairement quand elles ont vu que ça tournait bien, parce que cette association a pour objectif que les citoyens prennent en charge les trucs qu'elle lance, et c'est ce qui s'est passé. »¹

L'idéal d'autogestion est donc un des éléments d'une culture politique locale qui a traversé le mouvement ardéchois depuis son émergence. Les acteurs de l'éducation populaire ne conçoivent généralement pas leur rôle comme celui d'une « élite éclairée » guidant la population mais plutôt comme les initiateurs d'espaces démocratiques qui doivent ensuite être pris en main par les citoyens. Ceux-ci attribuent à ce mode de fonctionnement des vertus éducatives, puisqu'il crée des situations d'apprentissages politiques. Enfin, les pratiques d'animation précédemment explorées témoignent de la volonté de ne pas laisser les groupes débattre en dehors de toutes règles. Les animateurs attribuent au contraire beaucoup d'importance aux règles, aux dispositifs et à l'animation, qui sont justement les supports de l'autonomisation et les ressorts de la prise de responsabilité et de l'engagement :

« On sent bien que pour que les gens s'impliquent, se permettent, s'autorisent à penser, à décider, à s'engager, il faut bien qu'il y ait des outils qui leur permettent de se l'autoriser. C'est un truc classique en animation : la façon dont tu animes, le dispositif que tu mets en place, va favoriser ou pas le fait que les gens s'autorisent à faire quelque chose. »²

Les propos ci-dessous font écho à ceux récoltés lors des entretiens menés avec les participants à l'issue de la conférence de citoyens. Ceux-ci reconnaissent également l'importance de l'accompagnement des animateurs dans la construction de leur enquête et de leur avis final.

Des visées d'empowerment et de responsabilisation

Pour les artisans de participation, les outils de débat invitant à l'autonomisation des participants sont censés permettre dans le même temps leur responsabilisation et leur

¹ Entretien avec Nicolas, membre d'une association environnementale locale et du Collectif 07, 13-06-2013.

² Entretien avec François, référent pour une association environnementale locale, 02-07-2013.

engagement. Acteurs de l'éducation populaire, ceux-ci attribuent effectivement à leurs pratiques des objectifs autres que les seuls effets attendus sur l'action publique et la décision, même si ces derniers sont également recherchés. S'ils mettent en œuvre des espaces de débat dans lesquels les participants sont amenés à apprendre (acquérir des savoirs sur l'enjeu en question, mais aussi des savoirs et savoir-faire politiques), ce n'est pas uniquement dans l'objectif de construire une parole ou une action plus légitime aux yeux des acteurs publics, mais dans un objectif davantage pensé en terme d'*empowerment* des individus. Marion Carrel relève par ailleurs également que pour les « artisans » de la participation dans les quartiers populaires, « la production d'une expertise n'est chez eux qu'un objectif second » (2013, p. 207), l'objectif premier étant celui d'*empowerment* des populations.

Prenons l'exemple du forum ouvert qui encourage l'autogestion. Cette technique vise à susciter chez les participants des prises d'initiative, des engagements à l'action. La dernière partie de la procédure consiste effectivement à formuler des propositions d'actions concrètes à mener à l'issue du forum, et à s'engager à en porter la « responsabilité » :

Une fois les débats en sous-groupes terminés, la facilitatrice invite l'ensemble des participants à se réunir et énonce la consigne de la dernière étape du forum : « L'idée maintenant c'est d'essayer de voir si parmi vous, il y a des gens qui ont envie de porter des actions suite à toutes les discussions qui ont eu lieu [...] Vous avez entendu beaucoup de chose aujourd'hui, peut-être qu'il y a des choses qui vous semblent utile de faire, et peut-être que vous avez l'énergie pour le faire. Si c'est le cas, je vous invite à proposer cette action là sur un papier ici et à aller l'afficher sur les vitres là-bas. L'idée c'est que celui qui propose une action, c'est celui qui a vraiment envie de le faire, c'est qu'après il suive cette action, en tout cas il ait vraiment envie de la mener. Une fois que les propositions seront faites, vous serez tous invités à vous lever pour aller consulter toutes ces actions proposées, et si certains d'entre vous souhaitent aider la personne qui a proposé l'action à mener cette action là, il suffira d'écrire votre nom et votre prénom sur la feuille ». Au total, huit actions sont proposées :

- « Aider à la communication pour l'écriture des tracts »
- « Remobiliser les jeunes à l'aide des réseaux sociaux »
- « Participer à la mise à jour du site internet »
- « Conception et organisation d'une remorque "publicitaire" communication »
- « Débattre de la transition énergétique lors des prochaines municipales. Organiser des soirées débats dans les villages sur la transition et la gestion municipale »
- « Lancer la création d'une initiative locale de transition énergétique »
- « Renforcer le lien entre les collectifs locaux pour mettre en commun les interventions et informations auprès de la population »
- « Renforcer l'action vers les professionnels du tourisme et de l'agriculture »

Une fois les propositions affichées par les volontaires, une trentaine d'autres participants viennent inscrire leur nom sur la feuille pour signaler leur volonté de

soutenir les actions proposées. Ainsi, initiateurs d'action et personnes volontaires pour les aider se rencontrent et échangent numéros de téléphone et adresses e-mail.¹

L'entretien avec la facilitatrice du forum ouvert m'a permis de mieux comprendre le lien fait entre l'autogestion encouragée dans la menée des débats et ce qu'elle nomme « des actions individuelles rendues publiques »² qui doivent clôturer la procédure. Celle-ci avait tout d'abord expérimenté le forum ouvert dans le monde de l'entreprise, notamment pour Orange, et en avait apprécié les vertus en terme de responsabilisation collective : « l'objectif c'est que les objectifs et la façon de travailler de la communauté soient définis par les membres de la communauté eux-mêmes ». Elle relate que pour le cas des salariés d'Orange, « le format leur a donné une impression de liberté extrêmement forte, du coup ils se sont vraiment responsabilisés ». L'autogestion, au fondement du forum ouvert, est envisagée comme un élément d'encouragement à l'engagement : plaçant les participants « dans une relation d'équivalence », il bouscule leurs habitudes et leur permet de prendre des responsabilités :

« On n'est pas formé pour l'équivalence. Aujourd'hui on est formé, formaté même, pour une relation dominant-dominé, on connaît ça depuis qu'on est tout petit. Donc être dans une relation d'équivalence c'est accepter de prendre ses propres responsabilités, et aussi accepter de ne pas toujours rejeter la faute sur l'autre. C'est vraiment prendre ses propres responsabilités, et ça met parfois les gens en panique parce qu'ils n'ont pas l'habitude d'être connectés à ce qu'ils portent eux. »³

On est cependant amené à se demander si le dispositif seul permet réellement d'établir une relation d'équivalence au sein d'un groupe où il existe préalablement des rapports hiérarchiques (au sein d'une entreprise par exemple) et des inégalités de compétences ou d'aisance à la prise de parole (les défauts d'inclusion de l'autogestion seront abordés dans la partie suivante). L'autogestion est donc ici privilégiée pour ses vertus émancipatrices. Le forum ouvert incite les participants à prendre en charge certaines fonctions dans la communauté débattante, ce qui a pour effet de faciliter ensuite la prise d'initiative et la responsabilisation individuelle et collective. La facilitatrice attribue ainsi à sa pratique des vertus en terme de capacitation des individus, l'ayant elle-même vécu lors de sa première expérience de forum ouvert :

« Quand j'ai vécu le forum ouvert pour moi ça a été une révélation. Avant j'étais incapable de prendre un micro sans trembler, de prendre part à des discussions techniques. Le jour du forum ouvert j'ai pris part à des discussions [...] avec des techniciens, des gens qui avaient écrit des bouquins, ce que j'aurais jamais été capable

¹ Compte-rendu d'observation du forum ouvert organisé par le Collectif 07, Laurac, 30-06-2013.

² Entretien avec Camille, « facilitatrice » du forum ouvert, 17-10-2013.

³ *Ibid.*

de faire dans un autre cadre sur un sujet que je ne connaissais pas [...] Quand j'interviens, je le fais avec cet espoir là, qu'il va y avoir un déclic qui va se provoquer chez quelqu'un. »¹

J'ai précédemment précisé que le forum ouvert, technique issue du monde de l'entreprise, apparaît pour répondre à des objectifs managériaux : il s'agit principalement de susciter la prise de responsabilité et l'engagement des salariés. Dans un mouvement qui se professionnalise comme celui contre le gaz de schiste, il n'est dès lors pas anodin de faire un parallèle avec l'usage qui peut être fait d'une telle technique dans le monde de l'entreprise. D'une manière générale, la question de la responsabilisation des participants au travers de pratiques participatives doit faire l'objet d'une analyse fine qui permette de distinguer l'outil de ses usages. On trouve aujourd'hui de nombreuses techniques de débats participatifs facilitant l'inclusion des participants et la discussion collective : forum ouvert, débat mouvant, théâtre-forum, etc. Il s'agit là toutefois d'outils dont les usages diffèrent grandement selon les acteurs et leurs fins. Ainsi, le théâtre-forum, à l'origine mis au point dans une perspective d'émancipation, a connu des appropriations diverses, notamment à des fins managériales. Voici ce qu'en dit Julian Boal à propos de son développement en France :

« Quelques groupes professent l'apolitisme le plus complet, d'autres sont très proches des mouvements d'extrême gauche ou altermondialistes, d'autres encore vont jusqu'à travailler pour des entreprises à des fins de *managing*, régler des conflits dans les lieux de travail dans le but plus ou moins avoué de faire croître la productivité » (Chatelain, Boal, 2010, p. 182).

Ainsi, si le forum ouvert ou le théâtre forum sont ici mis en œuvre selon des objectifs propres à ceux de l'éducation populaire, ils pourraient tout aussi bien répondre à d'autres fins que celles de l'émancipation et de l'*empowerment* des participants, c'est-à-dire d'augmentation de leur capacité de choix et d'action. Dans les cas étudiés, l'« éducation » des citoyens ne vise pas la responsabilisation individuelle selon le sens associé à cette notion par les campagnes de sensibilisation aux « éco-gestes » et aux changements individuels de comportements. Cette dimension performative serait alors dommageable à un réel processus d'*empowerment*, puisqu'elle réduit la capacité d'agir à la seule question des choix de consommation, et en fait perdre son sens politique. Il s'agit donc de rester vigilant quant aux possibles dérives de l'action d'« éducation » des citoyens.

¹ *Ibid.*

Limites de l'autogestion : les défauts d'inclusion

Cependant, encourager l'autogestion des groupes peut parfois se heurter à un autre objectif sous-jacent à ce type d'expériences participatives : l'inclusion de tous les participants, quels que soient leurs ressources initiales. En effet, l'autogestion ne peut-elle pas également avoir des conséquences négatives sur ce point là ? Si le choix se porte majoritairement sur un cadrage des débats au sein de la conférence de citoyens (malgré les moments d'autonomie, notamment en petits groupes), c'est parce que la structuration et l'animation des échanges sont généralement pensées comme des conditions nécessaires à l'inclusion de tous dans l'activité délibérative. Pour Julien Talpin, c'est le gage d'une « bonne » délibération :

« Laisser faire la discussion est le meilleur moyen de laisser les acteurs les plus politisés, ceux disposant des compétences discursives et du capital culturel les plus importants, monopoliser la parole. Le rôle des facilitateurs dans l'organisation de la discussion apparaît, dans cette perspective, crucial pour mettre en place les règles d'une bonne délibération. » (2007, p. 260, traduction de l'auteure)

Il rejoint les observations de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001) à propos d'une nécessaire organisation, voire « disciplinarisation », des forums hybrides :

« Laisser les forums hybrides se développer sans aucune règle du jeu pour organiser le débat, c'est laisser le champ libre à la logique des rapports de force, c'est laisser se reproduire sans qu'elle soit discutée l'exclusion des plus faibles, de tous ceux qui précisément cherchent à se faire entendre et à être écoutés » (p. 210-211).

L'autogestion peut effectivement avoir des conséquences dommageables sur l'inclusion de certains participants dans les débats. C'est notamment le cas au sein de la conférence de citoyens, à l'occasion de la rédaction des propositions. Celle-ci débute tout d'abord au sein de petits groupes, que les animateurs choisissent de ne pas constituer eux-mêmes, bien que conscients des potentielles difficultés des participants les plus réservés à faire entendre leur voix vis-à-vis d'autres plus à l'aise pour prendre la parole. Le travail en autonomie est par exemple une épreuve pour Guillaume, amené à travailler avec deux fortes personnalités qui, très rapidement, monopolisent la parole et imposent leurs formulations de propositions. Cet extrait d'échange restitue un moment de discussion sur la thématique « Développer la concertation » au sein du groupe constitué par Nathan, Guillaume, Loïc et Fabrice :

« - Nathan : Pour moi dans la concertation, il faut respecter l'équilibre des acteurs, je veux que le mot équilibre apparaisse. Il ne faut pas oublier les autres acteurs auxquels on ne pense pas, les insectes et les oiseaux, personne ne les représentent.
- Guillaume : Mais c'est utopique, la réalité c'est que les agriculteurs ont plus de poids...
- Loïc : Oh, mais si on vit sans utopie, mieux vaut aller se coucher !

- Guillaume : Je me demande juste si c'est une bonne chose que chaque acteur ait sa place, tu vois, que quelqu'un qui aime la nature, un ornithologue, ait la même place que quelqu'un qui dépend directement de l'eau...

- Nathan : Oui mais l'oiseau, il n'a pas de place alors ?

- Loïc : Il faut une voix pour la nature à égalité avec les autres.

- Nathan : Bon, je vous propose quelque chose et vous me dites si ça vous va, c'est peut-être comme ça qu'on avancera. »

Nathan écrit seul tandis que les autres abordent le thème suivant. Lorsqu'il a fini, il propose aux autres cette formulation : « La concertation doit être équilibrée, le poids de chaque acteur doit être égal. ». Loïc et Fabrice valident la proposition, mais Guillaume n'ose en revanche pas exprimer son désaccord qui amènerait à ré-ouvrir le débat. Dans la suite de l'atelier, Guillaume ne prend plus beaucoup la parole, alors que sans se trouver en désaccord complet avec Nathan et Loïc, son positionnement plus nuancé sur les questions agricoles l'aurait sans doute amené à revoir les formulations du groupe.¹

Guillaume est le seul participant ayant ensuite indiqué ne pas avoir contribué comme il le souhaitait à l'avis final, comme le révèle le questionnaire d'évaluation du dernier week-end :

Avez-vous pu contribuer comme vous le souhaitez à l'élaboration de l'avis ?

- Non

Ce qui a gêné votre participation

- Certains participants.²

De même, dans le cas de la mobilisation, la volonté d'autonomiser les participants dans la construction de leurs cadres de débat a parfois des conséquences négatives sur l'inclusion de certains. Lors du forum ouvert, nous avons vu que ce sont les participants les plus réactifs qui placent les ateliers qu'ils proposent aux horaires les plus favorables, laissant aux autres les horaires envisagés comme les moins mobilisateurs (cf. chapitre 6, partie 6.1.2.). Ainsi, ceux qui auraient besoin d'un temps de réflexion individuel plus long que les autres ne peuvent pas choisir les plages horaires favorables, et les sujets qu'ils proposent ne sont parfois pas traités. Pourtant, parmi les initiateurs du forum ouvert, cette question du « laisser faire » n'apparaît pas comme tranchée, puisque certains regrettent finalement que l'animation ait justement manqué de cadrage. C'est par exemple ce que révèle cet extrait d'échanges lors d'une réunion de la commission « Réflexion » du Collectif 07, consacrée au bilan du forum ouvert :

« - Aurélien : Il y a eu plusieurs remarques sur le fait qu'on n'ait pas canalisé, et pour moi c'était justifié. Il y a certaines personnes qui ont dit : "c'est de votre faute si certains sujets n'ont pas été traités, parce que si au moment de distribuer les horaires et les lieux, vous aviez vous mêmes pris les choses en main, tous les sujets auraient été traités".

- Christine : Je ne suis pas d'accord, car tout aurait été faussé, parce que là, les gens l'ont réglé eux-mêmes.

¹ Compte-rendu d'observation, WE3, 07-05-2011.

² Extrait de la fiche d'évaluation du WE3. Tous sauf lui ont répondu positivement à cette question dans le questionnaire d'évaluation du dernier week-end du panel.

- Aurélien : On aurait peut-être pu aider à regrouper les sujets...
- Christine : Non, moi j'aurais pas canalisé les choses.
- Aurélien : Mais j'ai bien vu, quand les gens proposaient un sujet, il y en a qui sont vifs et qui y sont tout de suite allés, ils ont tous mis 11h. Et il y a celui qui est plus lent, qui a réfléchi et tout... et qui arrive en dernier : il n'y avait même plus 15h30, il était obligé de le mettre à 16h30 ! Mais son sujet il était aussi intéressant que les autres, il aurait peut-être mérité d'être à 11h !
- Patrick : Mais qui aurait décidé qu'il devait être à 11h ? De quel droit on aurait pu hiérarchiser les sujets ?
- Aurélien : Alors uniquement parce qu'il y a quelqu'un qui est lent, le sujet n'est pas traité ?
- Christine : Je suis pas d'accord, les sujets qui n'ont pas été pris, c'est parce que pour les gens, c'étaient moins important. »¹

Cet extrait témoigne bien des tensions entre la volonté d'autonomiser les individus et les groupes dans les débats, et la nécessité de recourir parfois à une animation plus forte pour permettre l'inclusion de tous. Par la suite, le Collectif 07 ne réexpérimentera pas le forum ouvert, privilégiant des formats de débat dont les cadres d'échange sont davantage réglés, comme le théâtre-forum ou le débat mouvant. On rejoint donc l'idée que les apprentissages de l'expérience, selon la logique d'essais-erreurs, sont également valables en ce qui concerne ce qu'apprennent les animateurs de ces espaces participatifs. Ici, ils repèrent les limites des manières de faire et choisissent de modifier leurs pratiques, ou plutôt de ne pas réitérer tel dispositif de débat. Cela témoigne d'apprentissages de l'expérience puisque les pratiques sont ajustées suivant les défauts d'inclusion des formats d'animation précédents.

Une relation pédagogique pas toujours horizontale

Cette volonté d'encourager les groupes à s'autonomiser dans la menée de leur enquête sociale implique un type de relation pédagogique particulière. Nous avons vu que celle-ci est, d'une manière générale, davantage horizontale que hiérarchisée, plaçant animateurs, individus politisés et citoyens « ordinaires » dans un rapport égalitaire. Quelques observations viennent cependant nuancer cette analyse générale, puisque j'ai montré dans les chapitres précédents que certains apprentissages peuvent être issus de processus davantage verticaux, relevant de rapports de domination. Ce sont les apprentissages par l'effet des sanctions et récompenses symboliques qui correspondent à une logique didactique plutôt qu'horizontale car ce sont les animateurs des débats ou une partie des participants initialement les plus politisés qui sont porteurs des règles grammaticales qu'ils imposent au groupe et aux individus. Comme l'écrit

¹ Compte-rendu d'observation de la réunion de la commission « Réflexion » du Collectif 07, 05-07-2013.

Julien Talpin qui a mis en évidence le fait que ces processus éducatifs ne sont pas exemptes de tout autoritarisme et de rapports de domination, ceux-ci concernent les apprentissages de ce qui peut ou ne peut pas être dit. En effet, la participation des citoyens profanes à ces arènes de discussion ne les affecte pas dans ce qu'ils sont mais dans ce qu'ils disent - et surtout dans la manière de le dire - notamment par l'influence d'individus davantage politisés qui définissent les règles discursives du groupe (2007, p. 281-282). Cette analyse a été mobilisée dans les deux cas concernant la manière dont les participants adoptent des attitudes coopératives et non violentes. Il s'agit par exemple des sanctions d'attitudes agonistiques octroyées par les animateurs de la conférence de citoyens (cf. chapitre 5, partie 5.1.2), et des sanctions voire des exclusions « douces » d'individus dont les attitudes ne sont pas assez coopératives au sein du collectif ardéchois (cf. chapitre 5, partie 5.2.2). Les règles à la base de ces sanctions et récompenses sont fixées au préalable par les individus les plus politisés, et sont acquises par l'ensemble des participants par l'effet d'un rapport de domination :

« Le processus d'acquisition de compétences civiques a été décrit comme éducatif, mais il peut aussi être vu comme manipulateur, certains acteurs jouant un rôle plus important que d'autres dans ce processus. Comme nous le verrons, l'éducation requiert des maîtres, et parfois, ceux-ci ont une influence, de l'autorité et même du pouvoir sur leurs élèves. » (2011, p. 162, traduction de l'auteur).

Ainsi, les personnes reconnues comme les plus légitimes pour définir les normes d'expression et d'action dans ces arènes peuvent parfois apparaître comme des « instructeurs » plutôt que comme des guides ou des facilitateurs œuvrant à l'autonomie des individus et des groupes. Cependant, a-t-on véritablement affaire, dans nos deux terrains, à un processus de « domestication » comme le nomme Julien Talpin (2011, p. 162) ? Remarquons tout d'abord que dans les cas étudiés, il serait faux de dire que ce sont toujours les individus les plus politisés qui fixent ces règles, puisqu'il s'agit en réalité des individus disposant préalablement de compétences participatives, et qui ne sont pas nécessairement les plus politisés. Parmi les participants à la conférence de citoyens, c'est par exemple Marie qui contribue le plus à légitimer les normes de coopération et de non-violence fixées par les animateurs. En revanche Nathan, justement l'individu le plus politisé du groupe, est celui qui fait le plus souvent, avec Georges, l'objet des sanctions des animateurs. De même, on voit que parmi les militants anti gaz de schiste, ce sont les militants au profil « professionnel » ainsi que des citoyens non initialement politisés mais disposant de compétences participatives acquises dans leurs activités professionnelles qui fixent les normes de communication internes et externes. Ceux qui, au contraire, disposent initialement de compétences agonistiques et adoptent des attitudes

coopératives (cf. chapitre 7, partie 7.1.2), sont à compter parmi les individus initialement les plus politisés. Ici la distinction entre compétences participatives et compétences agonistiques (Urfalino, 2005) s'avère essentielle. S'il existe un rapport de domination, celui-ci s'exercerait donc par l'effet d'une légitimation de modes de dire et de faire « acceptables » (coopératifs), associé à celui d'une délégitimation de modes non acceptables : agonistiques, violents. Ces derniers ne relèvent pas de l'ordre du « dicible » (Rancière) : ils ne correspondent pas aux modalités discursives à adopter dans les échanges avec les acteurs publics. Peut-on alors parler d'asymétrie dans cette relation éducative ? Il est à noter que les individus initialement peu ou non politisés mais disposant initialement de compétences coopératives apprennent aussi des militants au profil politique, jusqu'à susciter des formes de politisation, voire le développement d'un rapport agonistique aux représentants et aux institutions politiques (cf. partie 7.1.1). On serait alors davantage tenté de parler d'hybridation ou d'acculturation plutôt que de domestication, et d'apprentissages effectués dans une relation pédagogique pluridirectionnelle plutôt qu'unidirectionnelle : chacun apprenant des autres, les savoirs et savoir-faire se diversifient chez un même individu, qui choisit ensuite de les mobiliser différemment suivant les situations.

Conclusion du chapitre 7

L'impératif participatif est aujourd'hui présent dans toutes les sphères de la vie sociale, à l'école, au travail, en politique, nous sommes tous invités à « prendre part ». Lorsqu'il s'agit de participation à la vie démocratique, celle-ci a des effets d'apprentissages politiques pour les différents protagonistes. Ce chapitre a proposé un cadre d'analyse de ces apprentissages, s'attachant tout d'abord à caractériser les types d'effets produits, puis les trois principaux éléments spécifiant les modalités d'apprentissage. J'ai tout d'abord mis en évidence aussi bien les effets d'apprentissage politique chez les citoyens ayant pris part à ces expériences, notamment en terme de politisation, tout en n'oubliant pas de signaler les inégalités d'apprentissage, particulièrement visibles dans la capacité à réinvestir, dans d'autres sphères, les compétences nouvellement acquises. Les effets sur les acteurs associatifs ou militants politiques, bien que ceux-ci soient initialement davantage politisés, sont également significatifs de la portée éducative de telles expériences : ceux-ci acquièrent surtout des compétences coopératives. Du côté des élus et des professionnels, ceux-ci font l'apprentissage de la participation, que ce soit lors de la mise en œuvre d'une conférence de citoyens, ou lorsqu'ils sont embarqués au cœur d'une telle mobilisation. L'expérience leur apprend à mieux communiquer, et peut également modifier leurs représentations de la participation, des citoyens, mais aussi de la technique au service des décisions. Enfin, la deuxième partie de ce chapitre a répondu à la question des modalités d'apprentissage, explorant à la fois les vertus de processus pédagogiques basés sur une approche socioconstructiviste de l'apprentissage, sur l'expérience et sur l'autonomisation des apprenants, autant que leurs limites et les phénomènes de formation plus directifs, lorsque la relation pédagogique se fait davantage verticale.

Conclusion de la partie 3

Cette partie a donc proposé un regard renouvelé sur les apprentissages de la participation, aussi bien au sein d'une mobilisation contestataire qu'au sein d'un dispositif délibératif. Nous avons tout d'abord montré que des expériences *a priori* très différentes de participation sont en réalité sources d'apprentissages similaires : on y apprend aussi bien le conflit que la construction d'accords collectifs, la conflictualisation des enjeux aussi bien que la délibération menant à la recherche de compromis. Le dernier chapitre spécifie les effets d'apprentissages que connaissent les différents acteurs engagés dans ces expériences, et propose pour finir une synthèse des modalités d'apprentissages, répondant ainsi à l'une des questions centrales de cette thèse et encore peu explorée dans les recherches sur la participation : comment apprend-on au sein d'expériences participatives ?

Conclusion générale

L'approche par la notion d'apprentissage éclaire-t-elle d'un jour nouveau les recherches sur la participation ? Ce travail de thèse s'est efforcé d'ouvrir la boîte noire des apprentissages effectués par les différents acteurs engagés dans une expérience participative, avec la particularité de ne pas limiter l'analyse aux « produits » d'apprentissage, mais de l'ouvrir aux « processus » d'apprentissage. Au regard des recherches existantes sur la participation, cette approche contribue à éclairer un angle mort encore peu exploré : celui des modalités par lesquelles les acteurs apprennent au sein d'expériences participatives. J'ai donc pris au sérieux l'idée selon laquelle prendre part à une procédure délibérative comme à une mobilisation collective pouvait constituer une « école de démocratie », avancée dans la plupart des recherches, mais encore peu explorée à l'aide des outils apportés par les sciences de l'éducation, ou encore de ceux issus du mouvement de l'éducation populaire, pourtant très souvent au cœur de ces expériences. À travers ce travail, j'ai tenté d'apporter de manière originale des éléments de réponse à cette question, notamment grâce à un regard croisé sur un dispositif délibératif commandité par les pouvoirs publics et une mobilisation contestataire initiant une dynamique participative « par le bas », invitant par la même occasion à revoir l'opposition traditionnellement admise entre participation et conflit.

Ce qu'apprend l'enquête sur les apprentissages

Au terme de cette recherche, nous sommes en mesure d'identifier trois principaux résultats. J'ai tout d'abord montré que des processus aussi différents qu'un dispositif délibératif type « mini-public » et une mobilisation contestataire sont tous deux facteurs d'apprentissages du conflit par le biais de modalités participatives ou coopératives. Alors que les conférences de citoyens fondées sur l'idéal délibératif peuvent parfois apparaître comme des tentatives de réduction voire d'épuisement du conflit, nous avons vu qu'elles peuvent aussi mener au contraire à construire le conflit, aussi bien auprès des élus et professionnels des politiques concernées, qu'auprès des citoyens invités à participer. De même, alors que les mobilisations collectives apparaissent comme l'expression directe des conflits traversant la société, l'enquête montre qu'il existe plutôt un processus de construction du conflit au fil d'une mobilisation, par le recours à des modalités participatives contribuant à évacuer la violence

que contient toute situation agonistique. Ce processus, que j'ai appelé « instruction du conflit » en m'inspirant du travail sur l'éducation populaire d'Alexia Morvan (2011), consiste d'une part à apprendre à identifier les antagonismes, les « camps » en opposition, tout en se conformant aux règles de la « grammaire publique », que Julien Talpin identifie comme l'impératif de montée en généralité (2006) et auquel l'analyse conduite dans ce travail mène à adjoindre l'impératif de la non-violence. En effet, dans les deux cas étudiés, ce n'est pas le conflit qui est exclu des arènes de discussion - celui-ci fait au contraire l'objet d'une construction, d'un apprentissage - mais ses modalités d'expression violentes.

J'ai ensuite centré l'attention sur ces moments où les apprentissages politiques sont davantage identifiables en tant qu'apprentissages de la délibération, c'est-à-dire de la construction d'accords collectifs. Bien que consciente que ces derniers sont, en réalité, souvent entremêlés avec les espaces et les moments d'apprentissage du conflit, je les ai néanmoins distingués pour les besoins de l'analyse. Ce choix se justifie également par le fait que la tendance générale est bien, au sein des espaces observés, à une identification préalable des désaccords ou des termes du conflit, qui précède un processus de construction d'accords collectifs, via la délibération. L'analyse montre ainsi que par le recours à des outils de débat inspirés d'un idéal délibératif, les mêmes « artisans de participation » qui œuvraient tout d'abord à l'instruction du conflit accompagnent ensuite les acteurs dans la construction d'accords collectifs. Le sixième chapitre met tout d'abord en évidence le fait que l'apprentissage de la délibération fait l'objet d'une important cadrage, non seulement - comme l'on pouvait s'y attendre - au sein de la conférence de citoyens, procédure paradigmatique des débats publics « d'élevage », mais aussi, de manière peut-être plus inattendue et parfois même plus importante, au sein d'un mouvement contestataire, c'est-à-dire un débat public *a priori* « sauvage ». À l'issue de l'analyse, on relève que les modalités de cet apprentissage collectif s'inscrivent en tension entre des stratégies éducatives fortement interventionnistes dans lesquelles les animateurs et leurs règles jouent un rôle contraignant mais paradoxalement envisagé comme « libérateur » ; et des stratégies encourageant au contraire l'autonomisation des groupes délibérants, où les règles de la délibération collective sont définies par les participants eux-mêmes, sollicitant voire développant chez eux des compétences participatives. L'analyse s'est poursuivie en centrant l'attention sur la parole produite au sein de ces espaces et à destination des acteurs publics. Elle a mis en évidence les processus par lesquels, pour être « entendables » et légitimes, les acteurs sont amenés à apprendre le langage des pouvoirs publics, dont l'expertise constitue l'une des grammaires privilégiées. Dans ce

processus, les artisans de participation jouent un rôle de médiateurs voire de « traducteurs », en contribuant à faire entrer la parole des citoyens dans l'ordre du « dicible », pour reprendre les mots de Jacques Rancière. J'ai enfin montré, concernant l'apprentissage de la construction d'accords collectifs, que celui-ci consiste aussi à apprendre à identifier les limites au-delà desquelles la poursuite de la coopération deviendrait risquée. Les participants à ces arènes expérimentent effectivement la construction d'accords collectifs tout en apprenant à repérer les moments où celle-ci porte trop atteinte à leurs intérêts ou devient incompatible avec leur positionnement. L'expérience leur apprend ainsi à faire parfois le choix de ne pas ou ne plus participer, dont nous avons vu qu'il peut également s'expliquer par un effet de résistance à l'idéal délibératif et à des formes de professionnalisation du débat public.

L'identification des effets d'apprentissage et des modalités d'apprentissage constituent le troisième et dernier résultat de cette recherche. Au-delà de l'exploration des apprentissages collectifs, il est apparu pertinent de spécifier les effets d'apprentissage politique chez les différents types d'acteurs engagés dans ces expériences. Du côté des citoyens « ordinaires » ou initialement peu politisés, nous avons relevé un effet en terme de politisation, mais aussi une portée de ces expériences sur les représentations de la participation politique, à la fois en terme de confiance accrue dans les formes de contre-pouvoir, mais aussi dans le sens d'une plus grande demande de démocratie participative. L'analyse n'a cependant pas manqué de souligner les inégalités d'apprentissage parmi les individus, qui s'expliquent notamment par les différences initiales de ressources de chacun. Du côté des acteurs associatifs, les principaux effets relevés sont ceux de l'apprentissage d'une posture d'animateurs de débat, et l'acquisition de compétences coopératives, alors que ceux-ci sont plus habituellement amenés à user de stratégies agonistiques dans leurs pratiques de militantisme. En effet, l'appel aux citoyens « ordinaires », élément devenu incontournable de l'action publique, semble contribuer à reconfigurer leur rôle social et politique. Enfin, les expériences étudiées ont également des effets sur les élus et professionnels des politiques publiques y prenant part. Ils en retirent des apprentissages en matière de mise en œuvre de la participation, de communication, qui sont susceptibles de faire évoluer leurs pratiques. Pour les professionnels, nous avons vu que ce sont davantage les représentations associées à la technique qui ont pu se trouver questionnées. Quand aux modalités par lesquelles les acteurs apprennent, celles-ci ont été évoquées tout au long de ce travail, mais le dernier chapitre a proposé de les remettre à l'ouvrage afin de faire ressortir leurs principales caractéristiques. J'ai ainsi mis en évidence qu'au sein de ces expériences participatives, les apprentissages se font par pédagogie

socioconstructiviste, par l'expérience, et par l'autonomie (qui est aussi un apprentissage de l'autonomie). Finalement, les apprentissages politiques identifiés dans ce travail sont le fruit de l'entrée en « enquête sociale » - au sens deweyzien - des acteurs, ceux-ci ayant été fortement accompagnés, dans les expériences étudiées, par des artisans d'éducation populaire.

Apprentissages et action publique

Les enseignements de cette recherche sont également ceux relatifs à l'action publique d'aménagement. Ce parcours de recherche nous a conforté dans le choix d'une approche pluridisciplinaire conjuguant analyse socio-anthropologique des processus de participation et analyse des transformations de l'action publique.

Confrontés à l'impératif participatif, les acteurs des politiques environnementales et d'aménagement se retrouvent la plupart du temps impuissants ou peu enclins à prendre en compte la parole des citoyens sur les choix à effectuer. L'analyse montre cependant que par l'expérimentation de la participation au sein d'un dispositif institué comme au sein d'une mobilisation collective, ces derniers connaissent des processus d'apprentissages les amenant à modifier leurs représentations voire leurs pratiques. C'est en cela que ces espaces peuvent être considérés comme des « écoles de démocratie » - selon l'expression de Julien Talpin - non seulement pour les citoyens « ordinaires » mais également pour les élus et professionnels qui y sont engagés. J'ai notamment montré que les acteurs publics sont invités à renouer, du moins temporairement, avec une conception du débat public faisant la part belle à la dimension conflictuelle des enjeux. La confrontation avec les citoyens mais aussi avec les acteurs d'éducation populaire et d'éducation à l'environnement les amènent également à revoir leurs représentations de la participation politique et des processus de prise de décision, notamment lorsque celle-ci est traditionnellement fondée sur l'expertise technique qui imprègne de manière profonde les politiques d'aménagement.

Ce travail a aussi été l'occasion d'explorer des outils diversifiés permettant de faciliter la mise en débat des choix publics territoriaux. La conférence de citoyens, le théâtre-forum, le débat mouvant, le forum ouvert ou encore la diversité des jeux de rôles et autres « ateliers-débats » sont autant d'éléments pouvant constituer la boîte à outil des élus et professionnels des politiques environnementales et d'aménagement. Ils contribuent à susciter l'engagement, dynamiser les débats par l'originalité des formats d'échange proposés, à faciliter l'identification des antagonismes mais également la construction d'accords collectifs. Dans un

objectif de meilleur partage de la décision dans ce champs d'action publique, ils constituent sans doute des éléments incontournables.

Apprentissages de « l'enquête sur l'enquête »

Il me paraît difficile de conclure cette thèse sans évoquer enfin les apprentissages personnels que cette « enquête sur l'enquête » a occasionné. Je les distingue ici en deux éléments. Celle-ci a tout d'abord fortement influencé mon apprentissage de l'enseignement que j'effectuais simultanément à ce travail de recherche à travers les cours dispensés à l'université et les formations à l'enseignement supérieur suivies dans le même temps. En tant qu'apprentie enseignante, ce que m'enseignait mon enquête sur les manières d'apprendre au cours d'expériences politiques faisait inévitablement écho dans mon apprentissage de la pédagogie en milieu universitaire. Les outils théoriques et conceptuels apportés par les lectures en sciences de l'éducation, les nombreuses discussions avec les acteurs de l'éducation populaire rencontrés dans mes deux terrains et surtout l'observation de leurs pratiques, ont contribué à forger chez moi une attirance particulière pour les conceptions socioconstructivistes de la pédagogie. J'ai ainsi choisi de mettre en œuvre quelques principes pédagogiques puisés dans les acquis de mon travail de recherche, œuvrant par exemple le plus possible à mobiliser les savoirs préalables des étudiants lorsqu'une nouvelle thématique était abordée en cours, en encourageant les travaux collectifs effectués en petits groupes, en diversifiant le plus possible les modalités et supports d'apprentissage, mais aussi en sachant m'effacer afin qu'ils expérimentent de manière collective et autonome la construction de leurs savoirs. J'ai également réutilisé en cours, tout en les traduisant pour les besoins de l'enseignement, quelques outils de l'éducation populaire comme les débats mouvants, encourageant ainsi les étudiants à devenir acteurs de certains débats sociologiques, plutôt que de les positionner dans un rôle de spectateur ou d'apprenants passifs. Je retire de ces expérimentations un goût certain pour l'enseignement, qui n'aurait pas été aussi fort sans les apports de cette thèse.

Le deuxième élément à pointer est sans doute la prise de conscience, au contact des artisans d'éducation populaire rencontrés au cours de ma thèse, de l'importance de la participation de l'apprenant à la construction de ses propres savoirs, qui a eu des incidences notables sur la manière de conduire les deux enquêtes de terrain. C'est la raison pour laquelle j'ai porté une grande importance au fait que l'observation, et plus généralement l'enquête, soit « participante ». Cette volonté est davantage visible dans mon implication dans la mise en œuvre de la conférence de citoyens, et plus précisément dans le processus d'évaluation de

celle-ci, que j'ai choisi de construire avec les participants, notamment à travers la réalisation d'un film de recherche. Cette expérience m'a conduite à penser l'utilité sociale de la recherche, mais également à constater que l'engagement dans l'action étudiée pouvait être facteur d'une meilleure compréhension des processus à l'œuvre, notamment parce qu'elle place les acteurs dans une posture de réflexivité par rapport à l'action en cours. Il s'agira d'effectuer un travail similaire de restitution de ma recherche auprès des mobilisés ardéchois tout en les engageant, à leur tour, dans un processus de réflexivité individuelle et collective. Les moyens d'y parvenir sont encore à déterminer, mais ils feront certainement appel à des modalités de restitution toutes autres que le récit académique.

Bibliographie

- Abélès M., 1992, « Anthropologie politique de la modernité », *L'Homme*, vol.°32, n°121, p.°15-30.
- Adam M., Laffont G.-H., Seguin L., 2015, « Participation et mobilisations habitantes dans l'urbanisme durable : héritage des mouvements sociaux urbains ou évacuation du politique ? », *Développement durable et territoires*, vol. 6, n°2, en ligne : <https://developpementdurable.revues.org/10989>.
- Agrawal A., 2002, « Classification des savoirs autochtones : la dimension politique », *Revue internationale des sciences sociales*, vol.°3, n°173, p.°325-336.
- Aguiton C., Cardon D., 2007, « De la cooptation à l'agglutination. Culture participative et formes organisationnelles des forums sociaux », in C.°Neveu (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, p. 55-74.
- Anselme M., 2000, *Du bruit à la parole. La scène politique des cités*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Arendt H., 1995, *Qu'est-ce que la politique ?* Paris, Seuil.
- Arnaud L., Guionnet C., 2005, *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Arnstein S., 1969, « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 4, n°35, p.°216-224.
- Artières P., Zancarini-Fournel M. (dir.), 2008, *68. Une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte.
- Austin J. L., 1962, *How to do Things with Words. The William James Lectures delivered at Harvard University in 1955*, Oxford, Oxford University Press.
- Avritzer L., 2003, « O Orçamento Participativo e a teoria democrática : um balanço crítico », in L. Avritzer, Z. Navarro (dir.), *A inovação democrática no Brasil*, São Paulo, Cortez Editora, p. 13-60.
- Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y. (dir.), 2005a, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte.
- Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., 2005b, « La démocratie participative urbaine face au néolibéralisme », *Mouvements*, vol. 3 n°39-40, p. 121-131.
- Bacqué M.-H., Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.
- Badiou A., 1993, *L'éthique - Essai sur la conscience du Mal*, Paris, Hatier.
- Balibar E., 2001, « Vers la citoyenneté imparfaite », *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'État, le peuple*, Paris, La Découverte.
- Barbier R., Bedu C., 2008, « Vers une gouvernance démocratique des services urbains ? », in P. Hamman, C. Blanc, F. Henninger (dir.), *Penser le développement durable urbain : regards croisés*, Paris, L'Harmattan, p. 137-160.

- Barbier R., Bedu C., Buclet N., 2009, « Portée et limites du dispositif "jury citoyen". Réflexions à partir du cas de Saint-Brieuc », *Politix*, n°22, p. 189-207.
- Barbier R., Larrue C., 2011, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, n°1, p. 68-104.
- Barbier R., Pineau G., 2001, *Les eaux écoformatrices*, Paris, L'Harmattan.
- Barnett C. K., 2001, « Rethinking Organizational Learning Theories: A Review and Synthesis of the Primary Literature », *Academy of Management review*, non publié.
- Barthe Y., 2013, « Épidémiologie populaire », in I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, D. Salles (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, en ligne : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/epidemiologie-populaire>.
- Barthe Y., 2002, « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix*, n°57, p. 57-78.
- Bayart J.-F., Mbembe A., Toulabor C., 1992, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala.
- Beaud S., Pialoux M., 1999, *Retours sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard.
- Beck U., 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, trad. de l'allemand par L. Bernardi, Paris, Aubier.
- Bécot R., Pessis C., 2014, « Improbables mais fécondes : les rencontres entre scientifiques critiques et syndicalistes dans les "années 1968" », *Mouvements*, n°80, p. 52-66.
- Bedu C., 2009, « Les citoyens et l'eau potable, une fenêtre de pertinence pour la démocratie participative et délibérative ? Analyse des propriétés inclusives et délibératives d'une expérience de jury citoyen », Communication aux premières journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative, ENS de Lyon, en ligne : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/472>.
- Bedu C., 2010, *Quand une citadelle technique se (sou)met à l'« impératif délibératif »*. Récit et analyse pragmatique d'une procédure de type « mini-public » dans le domaine de l'eau potable, thèse de doctorat en sociologie, Université de Strasbourg.
- Bedu C., 2013, « Procédure "mini-public" et eau potable, un couple imbuvable ? La délibération entre spontanéité, concession, glissement et discussion », *Participations*, vol. 3, n°7, p. 175-198.
- Berger M., Gayet-Viaud C., 2011, « Du politique comme chose au politique comme activité. Enquêter sur le devenir politique de l'expérience ordinaire », in M. Berger, D. Céfaï, C. Gayet-Viaud (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.
- Berke P. R., 2002. « Does sustainable development offer a new direction for planning? Challenges for the Twentieth-First Century », *Journal of Planning Literature*, vol. 17, n°1, p. 21-36.
- Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., 2002, « Les compétences de citoyens : enjeux et illustrations à partir du monde arabe », *L'Homme et la société*, vol. 1, n°143-144, p. 65-85.
- Bertheleu H., 2012, « La démocratie participative au prisme des rapports majoritaires / minoritaires » in I. Lehu, L. Pietrantonio (dir.), *Dialogues entre*

- épistémologie féministe et différenciation sociale*, Laval, Editions Remue-Ménage, à paraître, en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00440952>.
- Bertheleu H., 2008, « Démocratie participative : entre gestion urbaine et citoyenneté » in H. Bertheleu, F. Bourdarias (dir.), *Les constructions locales du politique*, Tours, Presses de l'Université François Rabelais, p. 43-54.
- Bertheleu H., Neveu C., 2005, « De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de "débat public" à Tours », *Espaces et Sociétés*, vol. 4, n°123, p. 37-51.
- Bertrand E., 2012, « Pétrole, OGM, nanotechnologies : quels enjeux démocratiques ? », *Participations*, vol. 3, n°4, p. 233-246.
- Biau V., Fenker M., Macaire E. (dir.), 2013, « L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question », *Cahiers Rameau n°6*, Paris, Éditions de la Villette.
- Birnbaum P., 1975, *La fin du politique*, Paris, Seuil.
- Blanc M., 1998, « La transaction, un processus de production et d'apprentissage du vivre ensemble », in M. Blanc, G. Pineau et M.-F Frenet. (dir.), *Les transactions aux frontières du social. Formation, travail social, développement local*, Paris, Chronique Sociale, p. 219-239.
- Blatrix C., 1994, *Des enquêtes publiques sans public ?*, Mémoire de DEA « Organisations et Politiques Publiques », Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Blatrix C. 2000, *La "démocratie participative", de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, thèse de doctorat en science politique, Université Panthéon-Sorbonne, Paris.
- Blatrix C., 2002, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, n°57, p. 79-102.
- Blondiaux L., 2004, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif : un programme de recherche », *Revue suisse de science politique*, vol. 10, n°4, p. 158-169.
- Blondiaux L., 2005, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » in M.-H Bacqué, H. Rey, Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, p. 119-137.
- Blondiaux L., 2008a, *Le nouvel esprit de la démocratie, actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil.
- Blondiaux L., 2008b, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, vol. 2, n°30, p. 131-147.
- Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, n°57, p. 17-35.
- Boltanski L., 1990, *L'amour et la justice comme compétence*, Paris, Métailié.
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bonaccorsi J., Nonjon M., 2012, « "La participation en kit" : l'horizon funèbre de l'idéal participatif », *Quaderni*, vol. 3, n°79 , p. 29-44.
- Bouba-Olga O., Boutry O., Rivaud A., 2010, « Conflits d'usage autour de la ressource en eau : une analyse en termes de proximité. Etude de cas sur le littoral Poitou-Charentes

- (France) », in G. Schneier-Madanes (dir.), *L'eau mondialisée. La gouvernance en question*, La Découverte, p. 337-352.
- Boullier D., 2009, « Choses du public et choses du politique. Pour une anthropologie des inouïs » in M. Carrel, C. Neveu, J. Ion (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyenne dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 21-37.
- Bourdieu P., 1966, « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, vol. 7, n°3, p. 325-342.
- Bourdieu P., 1977, « Questions politiques », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°16, p. 55-89.
- Bourdieu P., 1981, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, p. 3-24.
- Bourdieu P., 1984, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, p. 49-55
- Bourdieu P., 2000, « Le champs politique », Grandes conférences de Lyon, Université Lumière-Lyon 2, jeudi 11 février 1999, in *Propos sur le champ politique*, Presses universitaires de Lyon.
- Bourdieu P., Passeron J-C., 1964 , *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit.
- Bourez J., Durand L., Mao P., Senil N., 2013, « Penser le futur énergétique des territoires ruraux. l'exemple d'un projet de prospective collaborative en Ardèche », *Mouvements*, vol. 3, n°75, p. 118-124.
- Bourg D., Whiteside K., 2009, « Pour une démocratie écologique », *La vie des idées*, en ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-democratie-ecologique.html>.
- Bourg D., Whiteside K., 2010, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Paris, Seuil.
- Bouvier A., 2007, « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XLV, n°136, p. 5-34.
- Boy D., 2007, « Les conférences de consensus françaises : la difficile adaptation d'un modèle "venu d'ailleurs" », in C. Neveu (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, p. 295-311.
- Boy D., Donnet Kamel D., Roqueplo P., 2000, « Un exemple de démocratie participative : la "conférence de citoyens" sur les organismes génétiquement modifiés », *Revue française de science politique*, vol. 50, n°4-5, p. 779-810.
- Brion, D., 1991, *Essential industry and the NIMBY phenomenon*, New York, Quorum Books.
- Brougère G., 1995, *Jeu et éducation*, Paris, L'Harmattan.
- Brougère G., 2005, *Jouer, apprendre*, Paris, Economica.
- Brunet, P., 2008, « De l'usage raisonné de la notion de "concernement" : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire », *Natures, sciences, sociétés*, vol. 16, p. 317-325
- Burawoy M., 2002 [1998], « L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique et comparée de l'enquête de terrain », in D. Cefaï (dir.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, p. 425-464.

- Burawoy M., 2005, « For Public Sociology », *American Sociological Review*, vol. 1, n°70, p. 4-28.
- Callon M., 1998, « Des différentes formes de démocratie technique », *Annales des Mines*, n°9, p. 63-73.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai de démocratie technique*, Paris, Seuil.
- Carrel M., 2004, *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 5.
- Carrel M., 2006, « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *Politix*, vol. 3, n°75, p. 33-51.
- Carrel M., 2013, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS Éditions.
- Carrel M., Neveu C., 2014, *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala.
- Carrel M., Neveu C., Ion J., 2009, *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilités citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan.
- Carson R., 1963, *Printemps silencieux*, Paris, Plon.
- Castells M., 1975, *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris, Maspero.
- Cefaï D., 2001, *Cultures politiques* (dir.), Paris, Presse Universitaire de France.
- Cefaï D., 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte.
- Chabanet D., Giugni M., 2010, « 7. Les conséquences des mouvements sociaux », in O. Fillieule, É. Agrikoliansky, I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, p. 145-161.
- Chailleux S., 2013, « L'impossible accommodement entre délibération publique et expertise dans la controverse sociotechnique sur les gaz de schiste », communication à la troisième journée doctorale sur la participation du public et la démocratie participative, Université Victor Segalen, Bordeaux, 22 novembre 2013, en ligne : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/1592>.
- Chailleux S., 2015, « Non au gaz de schiste ! » *Cadrages et débordements de la controverse sur les hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec*, thèse de doctorat en science politique et sociologie, Science Po Bordeaux, Université Laval de Québec.
- Champagne P., 1984, « La manifestation. La production de l'évènement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, p. 19-41.
- Charvolin F., 1993, *L'invention de l'Environnement. Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement*, thèse pour les doctorats de science politique de l'IEP de Grenoble, et de socioéconomie de l'innovation de l'école des Mines de Paris.
- Chateauraynaud F., 2011, « Des disputes ordinaires à la violence politique, l'analyse des controverses et la sociologie des conflits », in L. Bourquin et P. Hamon (dir.), *La*

- politisation. Conflits et construction du politique depuis le Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Chateauraynaud F., Debaz J., avec la collaboration de P. Cézanne-Bert, 2011, « L'affaire des gaz de schiste. Anatomie d'une mobilisation fulgurante », *Socio-Informatique et argumentation*, en ligne : <http://socioargu.hypotheses.org/3262>.
- Chateauraynaud F., Torny D., 1999, *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Chatelain M., avec la participation de J. Boal, 2010, *Dans les coulisses du social*, Toulouse, ERES, « Trames ».
- Chevalier J., 2005, « Politique publique et changement social », *Revue française d'administration publique*, vol. 3, n°115, p. 383-390.
- Claeys-Mekdade C., 2006, « La participation environnementale à la française : le citoyen, l'Etat... et le sociologue », *VertigO*, vol. 7, n°3, p. 217-223.
- Clavairolle F., 2011, *La Borie sauvée des eaux. Ethnologie d'une émotion patrimoniale*, Paris, Les Carnets du Lahic 7 / DPRPS-Direction générale des patrimoines.
- Collins H., Evans R., 2002, « The Third Wave of Science Studies: Studies of Expertise and Experience », *Social Studies of Science*, vol. 32, n°2, p. 235-296.
- Connell R. W., 1987, *Gender and Power: Society, the Person, and Sexual Politics*, Sidney, Allen and Unwin.
- Constant B., 2010 [1819], *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes*, Paris, Mille et une Nuits.
- Cosseron S., 2007, *Dictionnaire de l'extrême gauche*, Larousse.
- Cottin-Marx S., Flipo F., 2014, « Solidaires, syndicat de transformation sociale et écologique. Entretien avec Annick Coupé », *Mouvements*, n° 80, p. 87-99.
- Crozier M., Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- Dagnino E., 2002, *Sociedad Civil e Espaços no Brasil*, São Paulo, Paz e Terra.
- Dagnino E., Tatagiba, 2010, « Mouvements sociaux et participation institutionnelle : répertoires d'action collective et dynamiques culturelles dans la difficile construction de la démocratie brésilienne. », *Revue internationale de politique comparée* vol. 17, p. 167-185.
- Dahl R., Tufte E., 1973, *Size and Democracy*, Stanford, Stanford University Press.
- Daniau S., 2005, *Jeu de Rôle Formatif et maturation des adultes - Co-recherche-action-formation et approche ecobiopsychosociale*, Thèse pour le doctorat de science de l'éducation, Université Paul Valéry, Montpellier III.
- Deboulet A., 2009, « De l'épreuve à l'enjeu urbain : mobilisations collectives autour de la démolition et du délogement », in M. Carrel, C. Neveu, J. Ion (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyenne dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 101-120.
- Deboulet A., Nez H., 2013, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Deléage J.-P., 1993, « Les étapes de la prise de conscience », in M. Beaud, C. Beaud et M. L. Bouguerra (dir.), *L'état de l'environnement dans le monde*, Paris, La Découverte, p. 35-44.

- Demerath N. J., Marwell G., Aiken M. T., 1971, *Dynamics of Idealism*, San Francisco, Jossey-Bass.
- Dewey J., 1966 [1916], *Democracy and education*, New York, Free Press.
- Dewey J., 1967 [1938], *Logique : la théorie de l'enquête*, trad. G. Deledalle, Paris, PUF.
- Dewey, 1975 [1895], « Plan of Organization of the University Primary School », in *The Early Works of John Dewey, 1882-1898, Volume 5 : 1895-1898, Early Essays*, Carbondale, Southern Illinois University Press, p. 223-243.
- Dewey J., 1995 [1940], « La démocratie créatrice : la tâche qui nous attend / Creative Democracy—The Task Before Us », *Horizons philosophiques*, vol. 5, n°2, p. 41-48.
- Dewey J., 2003 [1927], *Le public et ses problèmes*, trad. J. Zask, Pau, Farrago / Léo Scheer.
- Dewey J., 2003 [1920], *Reconstruction en philosophie*, trad. P. Di Mascio, Pau, Farrago / Léo Scheer.
- Dewey J., 2004 [1913], *L'École et l'enfant*, trad. L.-S. Pidoux, Paris, Editions Fabert.
- Dionnet M., 2008, « Les Jeux de Rôles : Concepts clés et perspectives pour la gestion de l'eau », LISODE, en ligne : <http://www.lisode.com/nos-publications/>.
- Dryzek J., 2002, « The Deliberative Turn in Democratic Theory », in *Deliberative Democracy and Beyond*, Oxford, Oxford University Press, p. 1-8.
- Dubet F., 1994, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.
- Duchesne, 1994, *Citoyenneté à la française. Tensions entre particularismes et universalisme. Analyse d'entretiens « non directifs »*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- Duchesne S., Haegel F., 2001, « Entretiens dans la cité, ou comment la parole se politise », *EspacesTemps. Les Cahiers*, 76-77, p. 95-109.
- Duchesne S., Haegel F., 2004, « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation » *Revue française de science politique*, vol.54, p. 877-909.
- Eliasoph N., 2010 [1998], *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, trad. C. Hamidi, Economica, Paris.
- Ellul J., 2008 [1954], *La Technique ou l'Enjeu du siècle*, 2^{ème} édition, Paris, Economica.
- Ellul J., 2003 [1973], *Les Nouveaux possédés*, 2^{ème} édition, Paris, Les milles et une Nuits.
- Ellul J., 1977, *Le système technicien*, Paris, Calmann-Lévy.
- Elster J., 1986, « The Market and the Forum », in J. Elster, A. Hylland (dir.), *Foundations of social Choice Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Euzen A., 2010, « Voir, goûter, sentir... perceptions de la qualité de l'eau par les Parisiens », in G. Schneier-Madanes (dir.), *L'eau Mondialisée. La gouvernance en question*, Paris, La Découverte.
- Estades J., Rémy, E., 2003, *Expertise en pratique : les risques liés à la vache folle et aux rayonnements ionisants*, Paris, L'Harmattan.
- Fabre M., 2006, « Chapitre 1. Qu'est-ce que problématiser ? L'apport de John Dewey », in M. Fabre, E. Vellas (dir.), *Situations de formation et problématisation*, Paris, De Boeck Supérieur, p. 15-30.

- Fabre M., 2011, *Éduquer pour un monde problématique. La carte et la boussole*, Paris, PUF.
- Fabre M., Vellas E. (dir.), 2006, *Situations de formation et problématisation*, Paris, De Boeck Supérieur.
- Faure A., 1997, « Les apprentissages du métier d' élu local : la tribu, le système et les arènes », *Pôle Sud*, n° 7, p. 72-79.
- Fendrich J. M., 1993, *Ideal Citizens. The Legacy of the Civil Rights Movement*, Albany, State University of New York.
- Filali R., Couptry B., Neveu J, 2007, « La gestion du cycle de l'eau à l'échelle du bassin fluvial de la Charente », *Géologues*, n°154, p. 9-14.
- Fillieule O., 2009a, « Conséquences biographiques de l'engagement », in O. Fillieule, L. Mathieu, C. Péch (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 131-139.
- Fillieule O., 2009b, « Chapitre 1. Travail militant, action collective et rapports de genre » in O. Fillieule, P. Roux, 2009, *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 23-72.
- Fillieule O., 2001, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, 51 (1-2), p. 199-215.
- Fillieule O., 2010, « 4. Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances et stratégies d'action », in O. Fillieule, I. Sommier et É. Agrikoliansky (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, p. 77-99.
- Fillieule O., Roux P., 2009, *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Flipo F., 2015, « Y a-t-il des "antisciences" ? », *Sciences critiques*, en ligne : <http://sciences-critiques.fr/y-a-t-il-des-antiscience/> (accès le 7 décembre 2015).
- Fourniau J.-M. , 2007a, « Introduction. L'évaluation du débat, une composition entre utilité sociale et portée démocratique » , in M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. Hériard-Dubreuil, R. Lefebvre (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, p. 297-304.
- Fourniau J.-M., 2007b, « "Citoyen en tant que riverain" : une subjectivation politique dans le processus de mise en discussion publique des projets d'aménagement », in M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. Hériard-Dubreuil, R. Lefebvre (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, p.67-77.
- Fourniau J.-M., 2007c, « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 45, n°136, p. 149-179.
- Fourniau J.-M, Blondiaux L., 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? » *Participations*, 1 (1), p. 8-35.
- Fourniau J.-M., 2012, « Introduction. Des effets à la portée de la participation », in J.-M. Fourniau (dir.), *La portée de la concertation. Modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus décisionnels*, rapport de recherche pour le programme CDE, IFSTTAR et MEDDE, <http://www.concertation-environnement.fr/index.php/13-apr/apr-en-cours/85-2008-03>.

- Fraser N., 2005, *Qu'est-ce que la justice sociale ? reconnaissance et redistribution*, trad. E. Ferrarese, Paris, La Découverte.
- Freinet C., 1968, *Essai de psychologie sensible appliquée à l'éducation*, Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
- Fréour N., 2004, « Le positionnement distancié de Greenpeace », *Revue française de science politique*, vol. 54, n°3, p. 421-442.
- Fromentin T., Wojcik S., 2008, *Le profane en politique. Compétences et engagement du citoyen*, Paris, L'Harmattan.
- Fung A., 2004, *Empowered Participation. Reinventing urban democracy*, Princeton, Princeton University Press.
- Fung A., Wright E. O., 2005, « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in M. H. Bacqué, H. Rey, Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, p. 49-80.
- Gallet G., 2002, « L'expertise, outil de l'activisme environnemental chez Greenpeace France », in P. Hamman, J.-M. Méon, B. Verrier (dir.), *Discours savants, discours militants : mélanges des genres*, Paris, L'Harmattan.
- Gardesse C., 2011, « L'évaluation de dispositifs participatifs par l'analyse de leurs effets : le cas de la "concertation" pour le projet de réaménagement des Halles de Paris, 2002-2010 », communication à la deuxième journée doctorale sur la participation du public et la démocratie participative, École des hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 18 octobre 2011, en ligne : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/967>.
- Gariépy M., Gauthier M., 2009, « Le débat public en urbanisme à Montréal. Un instrument de développement urbain durable ? », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 1, n°18, p. 48-73.
- Gastil J., 1993, *Democracy in Small Groups: Participation, Decision Making and Communication*, Philadelphia, New Society Publishers.
- Gauthier M., 2006, « Débat public et gestion de l'environnement. L'expérience québécoise de médiation environnementale », in L. Simard, L. Lepage, J.-M. Fourniau, M. Gariépy, M. Gauthier (dir.), *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement*, Paris, L'Harmattan.
- Gaxie D., 1978, *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris Seuil.
- Ghiotti S., 2006, « Les Territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence », *Développement durable et territoires*, dossier 6, en ligne : <http://developpementdurable.revues.org/1742>.
- Girard C., Le Goff A., 2010, *La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, Paris, Hermann.
- Girel M., 2014, « L'expérience comme verbe ? », *Éducation permanente*, n°198, p. 23-34.
- Gissinger C., 2012, *Vers une conversion démocratique : analyse du dispositif de parole de la cour d'assises*, thèse de doctorat en science de l'information et de la communication, Université de Strasbourg.
- Glevarec H., Saez G., 2002, *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, La Documentation française.

- Gloton R., 1974, *L'autorité à la dérive*, Paris, Casterman.
- Godbout J., 1983, *La participation contre la démocratie*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint- Martin.
- Gorz A., 1978, *Écologie et politique*, Paris, Seuil.
- Gourgues G., 2012, « Avant-propos : penser la participation publique comme une politique de l'offre, une hypothèse heuristique », *Quaderni*, n°79, p. 5-12.
- Gourgues G., 2013, « Critique de la participation », in I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, D. Salles (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, en ligne : <http://www.dicopart.fr/es/dico/critique-de-la-participation>.
- Gourgues G., Rui S., Topçu S., 2013, « Gouvernementalité et participation. Lectures critiques », *Participations*, vol. 2, n°6, p. 5-33.
- Graefe O., 2014, « Le fétichisme du bassin versant », *Aqueduc.info*, en ligne : <http://www.aqueduc.info/Le-fetichisme-du-bassin-versant>.
- Graefe O., 2011, « River Basins as new Environmental Regions ? The depoliticization of water management », *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, n 14, p. 24-27.
- Granjou C., Barbier M., 2010, *Métamorphoses de l'expertise. Précaution et maladies à prions*, Versailles, Éditions Quæ.
- Granjou C., Garin P., 2006, « Organiser la proximité entre usagers de l'eau : le cas de la gestion volumétrique dans le bassin de la Charente », *Développement durable et territoire*, dossier 7, en ligne : <https://developpementdurable.revues.org/2694>.
- Gret M., Sintomer Y., 2002, *Porto Alegre : l'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte et Syros.
- Groueff L., Brice J., Revol C., 2012, « La révolte contre l'extraction des gaz de schiste en Ardèche : L'attachement au territoire comme enjeu politique », *Mouvements*, 10 octobre 2012, en ligne : <http://mouvements.info/la-revolte-contre-lextraction-des-gaz-de-schiste-en-ardeche-lattachement-au-territoire-comme-enjeu-politique/>.
- Guigni M., 2001, « L'impact des mouvements écologistes, antinucléaire et pacifistes sur les politiques publiques. Le cas des États-Unis, de l'Italie et de la Suisse », *Revue française de sociologie*, vol. 4, n°42, p. 641-668.
- Guihéneuf P.-Y., 2008, *Chronique d'une conférence de citoyens. L'avenir des espaces ruraux européens en question*, Editions Charles Léopold Mayer.
- Guiol P., Muñoz J., 2007, « L'effet participation : pratiques managériales solidaires et gouvernances participatives, effets induits sur les salariés (Opinions - comportement - santé) », Communication aux 7^{èmes} rencontres du RIUESS, Rennes, 24-25 mai 2007, en ligne : http://base.socioeco.org/docs/guiol_et_munoz_rennes_2007.pdf.
- Gundelach P., Suine K., 1994, *From Voters to Participants, Essays in honour of Ole Borre*, Aarhus, Politica.
- Habermas J., 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.
- Haghe J.-P., 2010, « Penser l'eau : contribution à une généalogie des idées à travers l'exemple français », in G. Schneier-Madanes (dir.), *L'eau mondialisée. La gouvernance en question*, La Découverte, Paris.

- Hamidi C., 2006, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue Française de Science Politique*, vol. 1, n°56, p. 5-25.
- Hatzfeld H., 2005, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, ADELS - Presses Universitaire de Rennes.
- Hatzfeld H., 2011, « De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », in M.-H. Bacqué, Y. Sintomer, *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte.
- Hirschman A., 1983, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard.
- Honneth A., 2000 [1992], *La lutte pour la reconnaissance*, trad. P. Rusch, Paris, Cerf.
- Hyman H., 1959, *Political Socialisation. A study in the psychology of political behaviour*, Glencoe, the Free press.
- Ihl O., 2002, « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, vol.2, n° 52, , p. 125-144.
- Illich I., 1971, *Une société sans école*, Paris, Seuil.
- Ion J., 1997, *La fin des militants ?* Paris, Éditions de l'Atelier.
- Ion J., Franguiadakis S., Viot P., 2005, *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement.
- Irwin A., 1995, *Citizen Science: A study of people, expertise and sustainable development*, Londres, Routledge.
- Jeanneret J., 1994, « Territorialisation des savoirs, savoirs territorialisés ? », *Politiques et management public*, vol. 12, n°2, p. 53-74.
- Joly P.-B., Marris C., 2003, « La participation contre la mobilisation ? » Une analyse comparée du débat sur les OGM en France et au Royaume-Uni, *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, p. 195-206.
- Joly P.-B., Marris C., Hermitte M.-A., 2003, « À la recherche d'une "démocratie technique". Enseignements de la conférence citoyenne sur les OGM en France », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 11, p. 3-15.
- Joseph I., 1996, « Les compétences de rassemblement. Une ethnographie des lieux publics », *Enquête*, n°4, p. 107-122, en ligne : <http://enquete.revues.org/document773.html>.
- Joule R.-V., Beauvois J.-L., 1987, *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Joveniaux A., 2012, *Le conflit autour des gaz et huiles de schiste en France : dynamiques et enjeux. Analyse géopolitique et étude comparée des cas de l'Ardèche et de l'Ain*, mémoire de master en géopolitique, Université Paris 8, Institut français de géopolitique.
- Kergoat D., Imbert F., Le Doaré H., Senotier D., 1992, *Les infirmières et leur coordination. 1988-1989*, Paris, Lamarre.
- Kuhn T., 1983 [1962], *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.
- Lacroix B., 1994, « Existe-t-il une crise de la démocratie représentative en France aujourd'hui ? Éléments pour une discussion sociologique du problème », in D. Rousseau (dir.), *La démocratie continue*, Paris, LDJD, p. 40-59.
- Lascoumes P., 1994, *L'Eco-pouvoir*, Paris, La Découverte.

- Lascoumes P., 2002, « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », *Revue française d'administration publique*, vol. 2, n°103, p. 369-377.
- Lascoumes P., 2010, « Traduction » in L. Boussaguet, S. Jacquot S., P. Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3ème édition actualisée et augmentée, Paris, Presses de Sciences Po, p. 632-640.
- Lascoumes P., Le Gales P., 2009, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- Latour, 2005 [1987], *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte.
- Latour B., Woolgar S., 2006 [1979], *Laboratory life: the social construction of scientific facts*, Beverly Hills, Sage Publications.
- Laurent B., 2010, *Les politiques des nanotechnologies : pour un traitement démocratique d'une science émergente*, Paris, Charles Léopold Mayer.
- Laurent É., 2007, *La face cachée du pétrole*, Paris, Pocket.
- Le Boterf G., 1994, *De la compétence, essai sur un attracteur étrange*, Paris, Les Éditions d'organisation.
- Le Bourhis J.-P., 1970, « Le renouvellement des outils de la politique de l'eau (CLE et SAGE). Résultats et pistes de recherche sur la gestion territoriale de l'eau », in *L'eau en représentation : gestion des milieux aquatiques et représentations sociales*, Cemagref - GIP Hydrosystèmes, p. 59-72.
- Lefebvre H., 1968, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos,
- Lefebvre R., 2001, « Rhétorique de la proximité et "crise de la représentation" », *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, n° 35, p. 111-132.
- Lefebvre R., 2005, « Rapprocher l'élus et le citoyen. La "proximité" dans le débat sur la limitation du cumul des mandats (1998-2000) », *Mots. Les langages du politique*, n° 77, p. 41-57.
- Lefebvre M.-P., Melé P., 2006, *Les règles du jeu urbain. Entre droit et confiance*, Paris, Descartes et Cie.
- Le Mazier J., 2014, « Assemblées générales étudiantes et démocratie participative : un air de famille ? », *Participations*, vol. 3, n°10, p. 61-83.
- Lenoir Y., 1977, *Technocratie française*, Paris, Jean-Jacques Pauvert.
- Lévi-Strauss C., 1955, *Tristes tropiques*, Paris, Plon.
- Mamou K., 2013, « Photographie et film dans les projets urbains participatifs : montrer l'image d'un habitant actif ? », *Participations*, vol. 3, n°7, p. 151-172.
- Manin B., 1985, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n°33, p. 72-93.
- Marcepoil E., Boudières V., 2006, « Gouvernance touristique des grandes stations et durabilité. Une lecture en termes de proximité », *Développement durable et territoires*, dossier 7, en ligne : <http://developpementdurable.revues.org/2648>.
- Massardier G., Sabourin É., Lécuyer L., Lucio de Avila M., 2012, « La démocratie participative comme structure d'opportunité et de renforcement de la notabilité sectorielle », *Participations*, vol. 1, n°2, p. 78-102.

- Mathieu L., 2004, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel.
- Matonti F., Poupeau F., 2004, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n°155, p. 4-11.
- Maurel C., 2010, *Éducation populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation*, Paris, L'Harmattan.
- Mazeaud A., 2011, « Quel est le bon débit de l'eau ? Les régulations territoriales sur les usages de l'eau à l'épreuve de la DCE », *Pôle Sud*, vol. 2, n° 35, p. 59-75.
- Mazeaud A., 2012, « L'instrumentation participative de l'action publique : logiques et effets. Une approche comparée des dispositifs participatifs conduits par la région Poitou-Charentes », *Participations*, vol. 1, n°2, p. 53-77.
- Mazeaud A., Sa Vilas Boas M.-H., Berthomé G.-E.-K., 2012, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations*, n°2, vol.1, p. 5-29.
- McAdam D., 1988, *Freedom Summer. The Idealists Revisited*, Oxford, Oxford University Press.
- McAdam D., 1999 [1982], *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press.
- McAdam D., 1999, « The Biographical Impact of Activism », in M. Giugni, D. McAdam, C. Tilly (dir.), *How Social Movements Matter*, Minneapolis, University of Minnesota Press, p. 119-146.
- McCarthy J. D., Zald M. N., 1979, *The Dynamics of Social Movements*, Cambridge, Winthrop.
- McCarthy J. D., Zald M. N., 1987, *Social Movements in an Organizational Society*, New York, Transaction Books.
- Meier O., 2008, « Quand l'eau réconcilie l'homme et la nature », in H. Aubry (dir.), *Les jeux de l'eau, de l'homme et de la nature*, Paris, La dispute.
- Melé P. (dir), 2013, *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Mermet L., 2007, « Épilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. Hériard-Dubreuil, R. Lefebvre (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, la Découverte, p. 368-380.
- Michels R., 1914, *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion.
- Mouffe C., 1992, « Penser la démocratie moderne avec, et contre, Carl Schmitt », *Revue française de science politique*, vol. 42, p. 83-96.
- Mouffe C., 2000, « For an Agonistic Model of Democracy », *The Democratic Paradox*, Londres, Verso Books, p. 80-107.
- Morvan A., 2011, *Pour une éducation populaire politique. À partir d'une recherche action en Bretagne*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université Paris 8.
- Neveu C., 1997, « Anthropologie de la citoyenneté », in M. Abélès, H.-P. Jeudy (dir.), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, p. 69-90.

- Neveu C. (dir.), 2007, *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan.
- Neveu C., 2011, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, n°1, p. 186-209.
- Neveu É., 1990, « La dynamique des médias dans la construction de la "crise de la représentation" », *L'Aquarium*, n° 10, p. 5-23.
- Neveu É., 2002, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte (3^e édition).
- Neveu É., 2009, « Répertoires d'action des mobilisations », in A. Cohen, B. Lacroix, P. Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte.
- Neveu É., 2011 [1996], *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.
- Nez H., 2013, « La professionnalisation et la politisation par la participation. Trajectoires d'individus et de collectifs à Paris et Cordoue », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, p. 29-53.
- Nez H., 2010, *Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8.
- Nez H., 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, vol. 2, n°4, p. 387-404.
- Nez H., 2012, « Délibérer au sein d'un mouvement social. Ethnographie des assemblées des Indignés à Madrid », *Participations*, vol. 3, n° 4, p. 79-102.
- Nicourd S., 2007, « Les engagements ont-ils vraiment changé ? », *Sociologies pratiques*, vol. 2, n°15, p. 1-15.
- Nonjon M., 2006, *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation*, thèse de doctorat de science politique, université Lille 2.
- Norris P., 1999, *Critical Citizen, Global Support for Democratic Governance*, Oxford, Oxford university Press.
- Notte O., 2012, *L'institutionnalisation du public-témoin comme forme de gouvernementalité : la consultation du public de la directive cadre européenne sur l'eau*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Toulouse II.
- Notte O., Salles D., 2011, « La prise à témoin du public dans la politique de l'eau. La consultation directive-cadre européenne sur l'eau en Adour-Garonne », *Politique européenne*, n°33, p. 37-62.
- Offerlé M., 1994, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien
- Offerlé M., 2008, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIII^e - XXI^e siècles) », *Politix*, n°81, p. 181-202.
- Ogien A., Laugier S., 2011, *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, Paris, La Découverte.
- Ogien A., Laugier S., 2014, *Le principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte.
- Ollitrault S., 2001, « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, vol. 51, p. 105-130.
- Ollitrault S., 2008, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

- Ollitrault S., Villalba B., 2014, « 67. Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises », in M. Pigenet, D. Tartakowsky (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France*, Paris, La Découverte.
- Overney L., 2011, *Par delà « la participation des habitants » : pour une sociologie des épreuves de vigilance à la Duchère*, thèse pour le doctorat d'anthropologie et de sociologie, Université Lumière Lyon 2.
- Palier B., 2005, « Les instruments, traceurs de changement. La politique des retraites en France », in P. Lascoumes, P. Le Gales (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 273-300.
- Péchu C., 1996, « Quand les "exclus" passent à l'action. La mobilisation des mal-logés, *Politix*, vol. 9, n°34, p. 114-133.
- Péchu C., 2006, *Droit au logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Dalloz.
- Péchu C., 2009, « Répertoire d'action », in O. Fillieule, L. Mathieu, C. Péch (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 454-462.
- Perlas N., 2003, *La société civile : le troisième pouvoir. Changer la face de la mondialisation*, Paris, Yves Michel.
- Perrenoud M., 2008, « Les artisans de la "gentrification rurale" : trois manières d'être maçon dans les Hautes-Corbières », *Sociétés contemporaines*, n°71, p. 95-115.
- Perrineau P. (dir.), 1994, *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?* Paris, Presses de Sciences Po.
- Perrot M., 1998, « La cause du peuple », *Vingtième siècle*, n°60, p. 4-13.
- Pestre D., 2003, *Science, argent et politique. Un essai d'interprétation*, Paris, Éditions INRA
- Polletta F., 2002, *Freedom is an Endless Meeting. Democracy in American Social Movements*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Porcher T., 2013, *Le mirage du gaz de schiste*, Paris, Max Milo Éditions.
- Poujade R., 1975, *Le Ministère de l'impossible*, Paris, Calmann-Lévy.
- Pudal B., 2004, « La "proximité" avec "la France d'en bas" », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°2, en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-02-0005-001>.
- Rancière, 1987, *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, Fayard.
- Rancière J., 1998, *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique.
- Rawls J., 1993, *Political Liberalism*, New York, Columbia University Press.
- Revel M., Blatrix C., Blondiaux L., Fourniau J.-M., Hériard-Dubreuil B., Lefebvre R. (dir.), 2007, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte.
- Richard-Ferroudji A., 2008, *L'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau. Composer avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et d'attachements*, thèse de doctorat en sociologie, EHESS.
- Richard-Ferroudji A., 2011, « Limites du modèle délibératif : composer avec différents formats de participation », *Politix*, n°96, p. 161-181.

- Ricœur P., 1983-1985, *Temps et récits*, Paris, Le Seuil
- Ricœur P., 1991, Postface au *Temps de la responsabilité*, Lectures 1 : « Autour du politique », Paris, Seuil.
- Ricœur P., 1996, « Entretien », in A. Hocquard, *Éduquer, à quoi bon ? Ce qu'en disent philosophes, anthropologues et pédagogues*, Paris, PUF, p. 95-108.
- Rochon T. R., 1998, *Culture Moves*, Princeton, Princeton University Press.
- Roesch A., 2003, *L'écocitoyenneté et son pilier éducatif : le cas français*, Paris, L'Harmattan.
- Rogers Carl, 1973, *Les groupes de rencontre*, Paris, Dunod.
- Rogers C., 1998 [1966], *Le développement de la personne*, Paris, Dunod.
- Rojzman C., 2008, *Sortir de la violence par le conflit*, Paris, La Découverte.
- Rojzman C., 2009, *Bien vivre avec les autres, une nouvelle approche : la thérapie sociale*, Paris, Larousse.
- Rosanvallon P., 1976, *L'âge de l'autogestion*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon P., 2004, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon P., 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Éditions du Seuil.
- Rosenberg S., 2009, « Participation des habitants : des luttes urbaines à l'institutionnalisation ? », in M. Carrel, C. Neveu, J. Ion (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyenne dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 217-229.
- Roqueplo, 1990, « Le savoir décalé », in L. Sfez, G. Coutlé (dir.), *Technologies et symboliques de la communication*, Grenoble, PUG.
- Roux P., Perrin C., Pannatier G., Cossy V., 2005, « Le militantisme n'échappe pas au patriarcat », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 24, p. 4-17.
- Rui S., 2004, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- Rui S., 2009, « Quand l'individu se débat avec le citoyen. Langages de l'engagement et effets de la participation institutionnalisée », in M. Carrel, C. Neveu, J. Ion (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyenne dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 77-87.
- Rui S., Villechaise-dupont A., 2005, « Les associations face à la participation institutionnalisée. Les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et Sociétés*, n°123, p. 21-36.
- Salles D., 2006, *Les défis de l'environnement*, Paris, Syllepse.
- Sanders L.-M., 1997, « Against Deliberation », *Political Theory*, vol. 25, n°3, p. 347-376.
- Seguin L., 2013, « Faire entendre la parole des citoyens par le recours au film. Analyse d'un panel de citoyens dans la gestion de l'eau », *Participations*, vol. 3, n°7, p. 127-149.
- Seguin L., 2015, « Entre conflit et participation. Double apprentissage dans un mini-public et un mouvement de contestation », *Participations*, vol. 3, n°13, p. 63-88.

- Seguin L., 2016 (à paraître), « La recherche entre effet d'engagement des acteurs et support de réflexivité. L'exemple d'une conférence de citoyens sur l'eau », *Éducation relative à l'environnement. Regards, recherches, réflexions*, vol. 13.
- Simard L. et Fourniau J.-M., 2007, « Ce que débattre nous apprend. Éléments pour une évaluation des apprentissages liés au débat public », in M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. Hériard-Dubreuil, R. Lefebvre (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, p. 318-331.
- Simmel G., 1999 [1908], *Sociologie. Étude sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF.
- Simon G., 2010, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Simonet M., 2010, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?* Paris, La Dispute.
- Sintomer Y., 2003, « Cinq défis de la démocratie participative », *Territoires*, n°434, janvier, p.6-9.
- Sintomer Y., 2007, *Le pouvoir au peuple : jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte.
- Sintomer Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, 31, p. 115-134.
- Sintomer Y., Ben Hammo M., 2006, *Le ségolisme en Poitou-Charentes : une dynamique et ses défis*, Telos, 22 novembre 2006, en ligne : <http://www.telos-eu.com/fr/le-segolisme-en-poitou-charentes-une-dynamique-et-.html>.
- Subra P., 2006, « Ce que le débat public nous dit du territoire et de son aménagement », *Géocarrefour*, vol. 81, en ligne : <http://geocarrefour.revues.org/1659>.
- Tabary J.-C., 1988, « Les stratégies individuelles dans l'apprentissage », in R. Bureau, D. de Saivre (dir.), *Apprentissage et culture, les manières d'apprendre*, Actes du colloque de Cerisy, 1986, Karthala, Paris, p. 48-49.
- Talpin J., 2006, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix*, vol.3, n°75, p. 13-31.
- Talpin J., 2007, *Schools of Democracy: how ordinary citizens become competent in participatory budgeting institutions*, thèse pour le doctorat de science politique et sociale. European University Institute.
- Talpin J., 2010, « Ces moments qui façonnent les hommes. Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique*, vol. 60, p. 91-115.
- Talpin J., 2011, *Schools of democracy. How ordinary citizens (sometimes) become competent in participatory budgeting institutions*, Colchester, ECPR Press
- Talpin J., 2013, « Former ou politiser les participants ? Comment se fabriquent les savoirs citoyens dans un quartier populaire de Séville ? », in A. Deboulet, H. Nez, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 117-124.
- Tapie-Grime M., Blatrix C., Moquay P. (dir.), 2007, *Développement durable et démocratie participative. La dynamique performative locale*, Paris, Éditions du PUCA.

- Tardif M., 2006, *L'évaluation des compétences. Documenter le parcours de développement*, Chenelière Éducation, Montréal.
- Terral P.-M., 2012, « La fronde contre le gaz de schiste : essai d'histoire immédiate d'une mobilisation éclair (2010-2011) », *Ecologie et politique*, n°45, p. 185-194.
- Theys J., 2002, « La Gouvernance, entre innovation et impuissance. Le cas de l'environnement », *Développement durable et territoires*, dossier 2, en ligne : <http://developpementdurable.revues.org/1523>.
- Theys J., Kalaora B., 1992, *La Terre outragée. Les experts sont formels !*, Paris, Autrement.
- Tilly C., 1995, « Contentious Repertoires in Great Britain, 1758-1834 », in M. Traugott (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham (N. C.), Duke University Press, p. 15-42.
- Tilly C., 2008, *Contentious Performances*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Topçu S., 2008a, « Le nucléaire à l'épreuve de l'expertise citoyenne. Quels savoirs ? Quels enjeux ? », in S. Topçu, C. Cuny, K. Serrano-Velarde (dir.), *Savoir en débat. Perspectives franco-allemandes*, Paris, L'Harmattan, p. 146-169.
- Topçu S., 2008b, « Tensions liées aux rhétoriques du "profane" : le cas du nucléaire », in T. Fromentin, S. Wojcik (dir.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, Paris, L'Harmattan, p. 185-209.
- Topçu S., Cuny C., Serrano-Velarde K. (dir.), 2008, *Savoirs en débat. Perspectives franco-allemandes* Paris, L'Harmattan.
- Touraine A., 1978, *La voix et le regard*, Paris, Seuil.
- Touraine A., Hegedus Z., Dubet F., Wieviorka M., 1980, *La Prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil.
- Traïni C., Siméant J., 2009, *Émotions... mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Tsanga-Tabi M., Verdon D., 2006, « "L' élu, le manager et l'usager", nouveau triptyque de l'évaluation de l'action publique locale. L'expérience d'une régie communautaire à l'eau », in H. Jacot, A. Fouquet (dir.), *Le citoyen, l' élu, l'expert. Pour une démarche pluraliste d'évaluation des politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, p. 43-52.
- Urfalino P., 2005, « La délibération n'est pas une conversation. Délibération, décision collective et négociation », *Négociations*, vol. 2, n°4, p. 99-144.
- Vareilles S., 2006, *Les dispositifs de concertation des espaces publics lyonnais : éléments pour une analyse du rôle de la concertation des publics urbains dans la fabrication de la ville*, thèse de doctorat, Institut National des Sciences Appliquées de Lyon.
- Vellas E., 2006, « Chapitre 11. La problématisation des objets culturels est le chaudron de la démocratie », in M. Fabre, E. Vellas (dir.), *Situations de formation et problématisation*, Paris, De Boeck Supérieur, p. 175-194.
- Vermeersch S., 2004, « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, vol. 4, n°45, p. 681-710.
- Vrignon A., 2012, « Écologie et politique dans les années 1970. les Amis de la Terre en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°113, p. 179-190.
- Wahnich S., 2009, *Les émotions, la Révolution française et le présent*, Paris, CNRS Éditions.

- Webler T., Kastenholz H., Renn O., 1995, « Public Participation in Impact Assessment: A Social Learning Perspective », *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 15, n°5, p. 443-463.
- Whalen J., Flacks R., 1989, *Beyond the Barricades. The Sixties Generation Grows Up*, Philadelphie, Temple University Press.
- Young I. M., 2000, *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press.
- Zask J., 1999, *L'opinion publique et son double. Livre II : John Dewey, philosophe du public*, Paris, L'Harmattan.
- Zask J., 2008, « Le public chez Dewey : une union sociale plurielle », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°15, en ligne : <http://traces.revues.org/753>.
- Zask J., 2011, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le Bord de l'eau.

Sites internet

Agence de l'eau Adour-Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr>

Atelier du Déclic : <http://www.atelierdudeclic.org>

Atelier technique des espaces naturels : <http://www.espaces-naturels.fr>

Boncaillou : <http://www.boncaillou.org>

Colibris : <https://www.colibris-lemouvement.org>

Collectif 07 Stop au gaz de schiste : <http://www.stopaugazdeschiste07.org/>

ComMod : <http://www.commod.org/>

DialTer : <http://www.dialter.fr>

Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement : <http://ifree.asso.fr>

Lisode : <http://www.lisode.com/accueil/>

Médiation & Environnement : <http://www.mediation-environnement.coop>

Mission d'animation des Agrobiosciences : <http://www.agrobiosciences.org>

Réseau École et Nature : <http://reseauecoleetnature.org>

Réseau partenarial des données sur l'eau : <http://www.eau-poitou-charentes.org/>

Réseau Territoires environnement emploi : <http://www.reseau-tee.net/espace-site-qui.html>

Revue Education relative à l'environnement : Regards - Recherches - Réflexions :
<http://www.revue-ere.uqam.ca/index.html>

SCOP Le Pavé : <http://www.scoplepave.org/>

Terre et humanisme : <http://terre-humanisme.org>

CERMOSEM : <https://iga.ujf-grenoble.fr/presentation/cerموsem>.

Annexes

1. Annexes relatives à la conférence de citoyens

Annexe 1 : Déroulement de la conférence de citoyens	530
Annexe 2 : Avis final de la conférence de citoyens	533
Annexe 3 : Communication sur la conférence de citoyens	547
Annexe 4 : Courrier d'invitation à la CLE	548

2. Annexes relatives à la mobilisation contre le gaz de schiste

Annexe 5 : Forum « Oui à la transition énergétique et écologique ».....	550
Annexe 6 : Gazette n°2 (février 2012) du Collectif 07	552
Annexe 7 : Affiches de vigilance du Collectif 07	553
Annexe 8 : Compte-rendu de discussion du forum-ouvert	554
Annexe 9 : Document d'expertise de la commission scientifique du Collectif 07	557

Annexe 1 : Déroulement de la conférence de citoyens

Premier week-end : 25 et 26 mars 2011

Vendredi 25 mars 2011 – 18h-21h		
Horaires	Séquences	Intervenants
18h30 - 18h45	Mot d'accueil et présentation du mandat	Animateurs Ifrée
18h45 - 19h15	Présentation des participants et de l'équipe d'animation <i>« Bric-à-brac de l'eau »</i>	Animateurs Ifrée
19h15 - 20h15	Appropriation des notions de cycle de l'eau, bassin versant, usages et usagers de l'eau <i>Jeu de rôle autour de la maquette du bassin versant</i>	Thomas Lebreuvald <i>Animateur, Centre de découverte d'Aubeterre</i>
20h15 - 21h	Usages de l'eau et acteurs sur le bassin de la Charente	Laurence Marcillaud <i>Enseignante, lycée agricole de Saintes</i>
<i>Buffet dinatoire</i>		
Samedi 26 mars 2011 – 9h-17h		
9h - 9h15	Mot d'accueil de l'EPTB Charente	Technicien et animateur SAGE EPTB Charente
9h15 - 9h45	Séquence d'intégration 1 <i>Réflexion collective sur le mandat et les notions abordées</i>	Ifrée
9h45 - 10h45	L'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Charente	Technicien et animateur SAGE EPTB Charente
11h - 12h	Séquence d'intégration 2 <i>Travail en sous-groupes et mise en commun</i>	Animateurs Ifrée
12h - 12h30	Retour sur la question du mandat	Animateurs Ifrée
<i>Pause repas</i>		
14h - 15h30	Concilier usages et bon état des eaux : comment s'instruisent et se prennent les décisions ?	Sandrine Vaucelle <i>Géographe, Université Bordeaux 3</i>
15h30-15h45	Séquence d'intégration 3 <i>Travail en sous-groupes et mise en commun</i>	Ifrée
16h - 16h40	Choix des questions à approfondir lors des auditions du deuxième week-end	Ifrée
16h40 - 17h	Bilan du week-end	Ifrée

Deuxième week-end : 8 et 9 avril 2011

Vendredi 8 avril 2011 – 18h-21h		
<i>Horaires</i>	<i>Séquences</i>	<i>Intervenants</i>
18h30 - 18h45	Présentation du week-end, des auditions	Ifrée
18h45 - 19h30	Séquence d'intégration 4 : Travail sur la question du mandat <i>Travail en sous-groupes et mise en commun</i>	Ifrée
19h45 - 21h	Audition 1 : Hydrogéologie <i>Clarification de questions sur les eaux souterraines, les liens entre eaux de surface et eaux souterraines, la gestion du pompage des nappes souterraines</i>	Jacques Lepine <i>Hydrogéologue Syndicat des eaux Charente-Maritime</i>
<i>Buffet dinatoire</i>		
Samedi 9 avril 2011 – 9h-17h		
9h - 9h15	Rappel du déroulement de la journée	Ifrée
9h15 - 10h15	Audition 2 : Peut-on augmenter la ressource en eau à disposition ? <i>Quels dispositifs techniques existent-ils pour « produire » de l'eau ou aller en chercher ailleurs ? Y a-t-il des solutions pour diminuer nos besoins en eau ?</i>	Jacques Brie <i>Vice-Président de Charente Nature Environnement</i>
10h15 - 11h15	Audition 3 <i>Existe-t-il des pratiques agricoles qui permettent de préserver la ressource en eau, en quantité comme en qualité ?</i>	Adrien Louradour <i>Maïsculteur irrigant Daniel Seguin Président d'un syndicat d'irrigants, FNSEA</i>
11h15 - 12h15	Audition 4 <i>Existe-t-il des pratiques agricoles qui permettent de préserver la ressource en eau, en quantité comme en qualité ?</i>	Benoît Biteau <i>Agriculteur biologique, Confédération paysanne</i>
12h15 - 12h30	Mot d'accueil du Président de l'EPTB Charente	Président de l'EPTB Charente
<i>Pause repas</i>		
14h - 14h20	Séquence d'intégration 5 : Est-ce que ces interventions vous font avancer ? Avez-vous de nouvelles questions ? <i>Travail en sous-groupes</i>	Ifrée
14h20 - 15h20	Audition 5 <i>Quelles sont les différentes sortes de politiques de gestion de l'eau qui existent ailleurs ?</i>	Angélique Quéraud <i>Animatrice gestion concertée du bassin du Né</i>
15h20 - 16h20	Audition 6 <i>Quelles sont les différentes sortes de politiques de gestion de l'eau qui existent ailleurs ?</i>	Guy Pustelnik <i>Directeur EPTB Dordogne</i>
16h20 – 16h40	Séquence d'intégration 6 : Est-ce que ces interventions vous font avancer ? Avez-vous de nouvelles questions ?	Ifrée
16h40 - 17h	Bilan du week-end	Ifrée

Troisième week-end : 6 et 7 mai 2011

Vendredi 6 mai 2011 – 18h-21h		
Horaires	Séquences	Intervenants
18h30 - 18h45	Présentation du week-end	Ifrée
18h45 - 19h45	Audition 7 <i>Peut-on économiser la ressource en eau potable dont on dispose ?</i>	Joëlle Vigier <i>Agence Régionale de Santé</i>
20h – 20h15	Point sur les documents communiqués suite au 2 ^{ème} WE	Ifrée
20h15 – 21h	Préparation de la délibération : objectifs, déroulement	Ifrée
<i>Buffet dinatoire</i>		
Samedi 7 mai 2011 – 9h-18h		
9h00 - 10h30	« Métaplan » : « Quelles sont toutes les idées, propositions, observations qui vous viennent à l'esprit à partir de la question du mandat ? » <i>Travail individuel de réflexion et de rédaction, puis mise en commun</i>	Ifrée
10h30 - 10h45	« Métaplan » : Identification de thématiques par les animateurs Pause des panélistes	Ifrée
10h45 - 11h15	Validation collective des thématiques	Ifrée
11h15 - 12h30	Production de l'avis 1 Consigne : « Nos constats, nos propositions » pour chaque thématique <i>Travail en sous-groupes (3 groupes de 4)</i>	Ifrée
<i>Pause repas</i>		
14h – 15h30	Production de l'avis 2 Consigne : « Nos constats, nos propositions » pour chaque thématique <i>Travail en sous-groupes (3 groupes de 4)</i>	Ifrée
15h30 – 17h00	Mise en commun, validation des propositions	Ifrée
17h15 – 18h	Bilan du week-end <i>Tour de table des participants</i> Clôture - Remerciements <i>Mot du président de l'Ifrée</i> <i>Mot du président de l'EPTB Charente</i>	EPTB Charente Ifrée

Annexe 2 : Avis final de la conférence de citoyens

AVIS

Concilier les usages avec le bon état des eaux sur le fleuve Charente : ce que nous en disons...



Nous affirmons que **l'eau est un bien universel** et doit le rester, même si aujourd'hui l'eau est au centre d'intérêts nombreux et contradictoires (environnementaux, économiques, politiques, financiers, individuels, collectifs, publics, privés ...).

Nous avons tous, usagers, acteurs économiques et sociaux, pouvoirs publics... un impact sur la situation de la ressource en eau, les décisions

et les initiatives visant à maintenir la qualité et la quantité de la ressource en eau nous concernent tous sans qu'une catégorie d'acteurs doive être exemptée, ou au contraire ciblée exclusivement.

La situation du bassin de la Charente nous apparaît comme très préoccupante avec une majorité des masses d'eau qui serait fortement dégradée. Nous allons continuer à subir ces pollutions pendant encore de nombreuses années. C'est pourquoi **Nous** devons **Tous** réagir dès maintenant à ce grave problème. Nous avons identifié de multiples obstacles qui entravent la recherche et la mise en place d'actions visant à répondre à cette situation :

- Dans les conditions actuelles, il apparaît difficile de concilier les différents usages entre eux. Les contraintes économiques – qui aujourd'hui guident prioritairement les décisions – entrent souvent en contradiction avec les mesures de gestion de l'eau nécessaires au rétablissement de son bon état¹. Il est important de les prendre en compte mais elles ne peuvent pas être les seules à fonder les décisions. Dans une perspective de développement durable, c'est l'ensemble des préoccupations – économiques, environnementales, sociales – qui doit amener à prendre des décisions.
- **La concertation** entre les activités en amont et en aval, et entre l'ensemble des acteurs qui interviennent à différents niveaux de territoire et de compétence, semble particulièrement **insuffisante**, ce qui empêche une approche cohérente à l'échelle du bassin.
- Nous observons aujourd'hui que des solutions adoptées par le passé ne sont plus valables (ex. la suppression des haies, le recalibrage des cours d'eau...). Les mesures de gestion de l'eau doivent être définies différemment en pensant à l'avenir : avant toute mise en application, les conséquences à long terme de chaque mesure doivent être étudiées tant sur le plan économique (ce qui guide aujourd'hui les décisions) qu'environnemental ou social.

Dès lors la volonté politique, l'initiative des pouvoirs publics nous apparaît prépondérante pour faire évoluer la manière de gérer l'eau sur le bassin de la Charente, pour mettre en place une véritable concertation entre les différents usagers, et pour aboutir à l'adoption d'une politique de gestion de l'eau qui ne soit pas guidée uniquement par les intérêts économiques.

¹ Nous utilisons le terme « état » de l'eau au sens du « bon état » décrit dans la Directive Cadre Européenne.

Nos réflexions et propositions s'articulent autour de 6 axes :

1. **Développer la connaissance**
2. **Agir sur la quantité disponible et utilisée et sur la qualité de la ressource en eau**
3. **Adapter les pratiques agricoles aux disponibilités de la ressource (quantité et qualité)**
4. **Informier, sensibiliser et former l'ensemble des usagers de l'eau**
5. **Instaurer et faire appliquer un cadre**
6. **Développer la concertation entre les acteurs**

Avant de développer nos propositions, nous souhaitons faire deux remarques qui pourront éclairer la lecture.

☞ Tout d'abord, nous n'avons pas approfondi notre connaissance de certains usages qui auraient pourtant mérité de l'être. C'est notamment le cas de la conchyliculture, du tourisme, de la mer et des usages industriels.

Nous avons notamment pris conscience des liens entre l'eau douce qui se déverse dans les pertuis charentais et l'activité conchylicole sans pour autant comprendre précisément les impacts pour les conchyliculteurs des variations de qualité et de quantité d'eau déversée en mer.

Le temps imparti ne nous a pas permis d'aborder l'ensemble de ce vaste sujet. A l'issue du 1^{er} week-end, nous avons défini des thèmes que nous souhaitons approfondir par la rencontre d'intervenants lors du 2nd week-end. Ce sont certaines de ces interventions qui ont mis en lumière de nouvelles problématiques que nous n'avons pas pu aborder lors du 3^{ème} week-end qui était consacré à la construction de notre avis.

Nous le regrettons, mais ces manques nous semblent inévitables dans le dispositif qui nous a été proposé.

☞ Ensuite, vous trouverez dans les pages suivantes différentes propositions : certaines sont sur le mode de l'« **incitation** », d'autres s'appuient sur la contrainte à travers la notion d'« **obligation** ». Nous sommes revenus plusieurs fois sur cette distinction dans nos discussions, et nous n'avons pas tranché véritablement entre nous sur les propositions qui relèveraient plus de l'incitation et celles qui nécessiteraient une obligation.

En tant que personnes, nous n'apprécions pas d'être « obligés à »... mais en même temps, nous constatons bien que l'incitation est parfois insuffisante pour faire changer les choses ... Le tout étant également affaire de mesure et d'équilibre entre des incitations suffisamment fortes pour faire évoluer des pratiques et des obligations comprises et acceptées.

Nous oscillons donc entre ces deux points de vue dans la plupart de nos propositions.

1. Développer la connaissance



Les intervenants que nous avons rencontrés nous ont proposé différentes données qui caractérisent « l'état » de l'eau sur le bassin de la Charente. Les données sur l'eau existent tant sur la qualité que sur la quantité des eaux brutes de surface et des nappes, de l'eau potable... Cependant, de nombreuses données sont partielles voire inexistantes. Ainsi, l'état chimique de près de la moitié des masses d'eau de surface du Bassin de la

Charente n'est pas suivi. Comment alors identifier finement les zones où apparaissent les pollutions chimiques et rechercher les causes de ces pollutions ?

Nous nous interrogeons également sur la « réalité » des données, la « neutralité » des chiffres : on sait que leur interprétation est parfois difficile et dépend fortement des intérêts de celui qui la fait.

Certains phénomènes semblent également mal connus comme la dégradation des molécules de synthèse dans les sols et la dangerosité des nouvelles molécules issues de cette dégradation.

Or, la connaissance du fonctionnement des systèmes incluant l'eau (de surface et de profondeur), les sols et leurs types d'occupation ainsi que les usages de l'eau est déterminante pour définir les mesures à prendre en matière de gestion de l'eau.

☞ Aussi, il nous semble indispensable de :

- **poursuivre le suivi qui est fait actuellement** sur les prélèvements et sur la qualité des eaux que ce soit dans les eaux de surface ou dans les nappes ;
- approfondir la connaissance existante et **acquérir de nouvelles données** sur la quantité et la qualité des eaux du bassin de la Charente ;
- mieux **cerner les sources des pollutions** afin de les **éliminer** ;
- **développer la recherche et la connaissance des nouveaux polluants** : molécules pharmaceutiques, nouveaux produits phytosanitaires...
- et plus particulièrement **d'étudier l'impact des polluants et de leurs produits de dégradation à long terme** sur l'environnement et la santé. Nous savons que des produits utilisés il y a bien longtemps se retrouvent encore aujourd'hui dans l'eau. Essayons de ne pas refaire les mêmes erreurs que par le passé !
- **s'appuyer sur des données fiables et publiques** établies par des personnes compétentes et surtout **indépendantes** pour établir les propositions d'actions, en particulier pour ce qui concerne l'évaluation de la nocivité des nouvelles molécules.

2. Agir sur la quantité disponible et utilisée et sur la qualité de la ressource en eau

1. Augmenter la ressource en eau



Le constat du manque d'eau généralisé sur le bassin de la Charente et d'une dégradation régulière des quantités disponibles, nous a conduits à envisager la possibilité de « produire » de l'eau.

A l'issue de nos réflexions, deux points de vue s'expriment dans le groupe.

Pour quelques-uns, la désalinisation de l'eau de mer doit être envisagée pour répondre à des usages industriels ou agricoles qui ont besoin de quantités importantes (en particulier l'été pour répondre aux besoins d'une population qui augmente considérablement) ou pour anticiper de futurs besoins en eau. Pour eux, les économies seront insuffisantes ; la désalinisation éviterait des prélèvements dans les nappes et dans les rivières, et ainsi limiterait les impacts écologiques du manque d'eau.

Pour le reste du groupe, sur le bassin de la Charente, il n'est pas utile et il n'est pas souhaitable de désaliniser l'eau de mer. Il semble préférable de porter les efforts plutôt sur **l'économie de la ressource en eau** que sur sa production. La désalinisation augmente la part disponible pour les usages de l'Homme, mais la ressource reste, elle, constante dans le cycle de l'eau. Vouloir augmenter la ressource par des procédés techniques comme la désalinisation est techniquement possible mais à un coût exorbitant. Il n'est pas souhaitable de s'engager dans des investissements colossaux qui entraîneront une augmentation des besoins en eau. On peut par contre économiser la ressource en adaptant les « types » d'eau utilisés (eau brute, eau recyclée ou retraitée, eau potable) selon les usages. Par ailleurs, les impacts de la désalinisation sur la qualité de l'eau produite et sur la gestion des déchets semblent encore trop mal connus aujourd'hui.

2. Agir pour moins consommer



Le bassin de la Charente souffre d'un régime d'étiage très sévère avec des assèchs réguliers. La totalité des rivières est déficitaire, et la plupart des masses d'eau souterraines sont en mauvais état quantitatif.

Ce constat nous alerte sur la nécessité de réduire de manière importante les prélèvements de la ressource, même si depuis une dizaine d'années, la consommation d'eau annuelle moyenne des ménages diminue. Cette baisse peut s'interpréter comme la conséquence d'une prise de conscience par les habitants des problèmes récurrents de manque d'eau médiatisés lors des années de sécheresse importante (2003, 2006). Elle peut également être liée à une nécessité économique pour les ménages qui cherchent à réduire leur facture. Pour autant, dans un département comme la Charente-Maritime, la consommation globale d'eau potable continue d'augmenter du fait de l'arrivée de nouveaux habitants.

Par ailleurs, la prise de conscience de la nécessité de réduire les prélèvements en eau dans le milieu est à consolider pour les autres usagers, et notamment les collectivités (bâtiments publics, espaces

verts...), le monde agricole et industriel. Les marges de progression semblent encore plus importantes pour ces usages que pour l'usage domestique.

☞ Nous proposons donc de :

- **Inciter au suivi régulier des consommations**
 - par l'installation de compteurs permettant aux ménages de visualiser facilement chez eux leur consommation d'eau (par télé-report des index de consommation) afin de permettre le suivi régulier de leur consommation et d'intervenir rapidement pour limiter les surconsommations à perte, dues aux fuites notamment ;
 - par la réalisation de diagnostics des consommations d'eau dans les bâtiments publics et collectifs et par un contrôle régulier ;
- **Faciliter l'installation d'équipements économes en eau** (douche, robinetterie, mousseurs...) par des mesures incitatives comme les achats groupés au niveau des collectivités (à l'exemple des composteurs mis en prêt ou en vente par les collectivités gestionnaires des déchets) ou des crédits d'impôts :
 - pour les particuliers, les collectivités, les industriels et les agriculteurs,
 - et plus particulièrement pour toutes les structures **d'accueil collectif** (centres d'accueil et d'hébergements collectifs, établissements scolaires, campings...) gérées par des structures publiques ou privées. Les utilisateurs de ces structures ne se sentent le plus souvent pas responsables des consommations, puisque chacun ne prend qu'une part limitée à la consommation d'ensemble et qu'aucun n'est directement impacté financièrement. Il nous semble par ailleurs que ces structures peuvent jouer un rôle d'exemple auprès de l'ensemble des personnes qui les fréquentent.
- **Généraliser la récupération d'eau de pluie** pour les collectivités (notamment les communes) pour arroser les espaces verts et pour des usages de nettoyage de voirie par exemple la mise en place d'un second réseau alimenté par de l'eau de pluie et réservé à ces usages pourrait être étudiée.
- **Limiter les pertes sur les réseaux d'adduction en eau potable** en accentuant l'entretien des réseaux de distribution et en regroupant les nouvelles constructions grâce à des règles d'urbanisme limitant la dispersion de l'habitat en campagne (jusqu'à 30% de perte dans le réseau de distribution)
- Obliger les industries à **retraiter leurs eaux usées**, et leur permettre, tout comme aux collectivités, de les **réutiliser** en vue d'usages ne nécessitant pas d'eau potable, y compris pour l'agriculture (voir l'exemple de la ville de Clermont-Ferrand dont les eaux usées servent à l'irrigation avec l'autorisation de l'Etat²).

² http://info.france2.fr/economie/secheresse-les-eleveurs-vont-etre-aides-69005796.html?onglet=videos&id-video=MAM_350000000017805_201106010911_F2

3. Agir pour améliorer la qualité



Nous comprenons que la qualité de l'eau recouvre à la fois l'état chimique et l'état écologique qui sont liés mais qu'elle dépend également de la quantité des masses d'eaux superficielles. Les causes de dégradation de la qualité de l'eau sont donc multiples. Même si aujourd'hui, au vu des données présentées, les nitrates et les pesticides sont les molécules les plus préoccupantes pour la qualité de l'eau (le point 3 détaille nos réflexions sur les pratiques agricoles), il nous semble important d'inciter

l'ensemble des acteurs dont les effluents ont des impacts sur la qualité de l'eau à réduire les rejets dans le milieu naturel.

Certaines mesures déjà existantes comme la mise en place de zones sans pesticides autour des zones de captage et aux abords des cours d'eau, l'implantation de zones herbeuses ou de boisement pour filtrer les polluants et consolider les berges, ou encore l'interdiction applicable par tous du traitement des fossés, puits, bouches d'égouts, caniveaux... nous paraissent aller dans le bon sens. Cependant, nous nous sommes questionnés sur la possibilité et la pertinence d'étendre ces mesures (identification de nouvelles zones à préserver), et sur la possibilité de les renforcer par une information et des contrôles accrus auprès des collectivités locales (désherbage de voirie) et des particuliers.

∞ Ainsi, afin d'améliorer la qualité des eaux, nous proposons de :

- **réglementer** plus sévèrement **les normes de pollutions** acceptables dans les rejets et **améliorer le traitement de tous les effluents** : rejets industriels, effluents des pratiques agricoles, rejets des ménages, qu'ils soient traités de manière individuelle ou collective ;
- **sensibiliser** la population à **l'impact de l'activité** quotidienne sur la qualité de l'eau et informer sur les bonnes pratiques, notamment en termes d'utilisation de produits dangereux et toxiques ;
- renforcer le pouvoir épurateur des milieux naturels en restaurant et en entretenant les zones humides et les cours d'eau (voir point suivant).

4. S'appuyer sur le milieu naturel pour maintenir la ressource



Nous constatons que, depuis une cinquantaine d'années, de plus en plus de marais et de zones humides sont asséchés. Les abords naturels des cours d'eau ont été modifiés par des aménagements (mise en culture des marais, arrachage des haies, modifications du lit du cours d'eau...) qui s'avèrent néfastes pour la qualité et la quantité d'eau sur le long terme. Par ailleurs, sur les zones humides encore en place et sur les rivières, les périodes d'assecs sont de plus en plus longues et se produisent de plus en plus tôt dans la saison, du fait des régimes de

précipitations déficitaires mais aussi de la diminution du rôle « d'éponge » joué par les zones humides.

Les zones humides, et plus généralement les milieux naturels, sont donc essentielles de par leurs multiples fonctions (rétention, épuration naturelle, épandage des crues...) pour le maintien d'une ressource en eau en qualité et en quantité.

☞ Aussi, nous proposons de :

- **restaurer les milieux naturels originels** (haies, marais et zones humides, fossés) qui ont un effet bénéfique sur la ressource en eau et maintenir ceux qui existent encore par un entretien adapté ;
- **mettre l'accent sur la protection de la faune et la flore ;**
- **adapter les activités humaines au type de sol** présent afin de protéger certains milieux naturels des conséquences d'activités menaçant directement la qualité de la ressource en eau.

Il semble notamment indispensable :

- de stopper le remblai de zones humides à des fins d'installation d'activités industrielles ou commerciales ;
- de favoriser des activités appropriées au milieu naturel et à l'écosystème propres au marais, comme par exemple l'élevage.



3. Adapter les pratiques agricoles aux capacités de la ressource (qualité & quantité)



Nous constatons que les prélèvements d'eau par l'irrigation représentent 56 % des prélèvements d'eau sur le bassin de la Charente et, en période d'étiage, ils en représentent 80%³. Nitrates et pesticides constituent la majeure partie des molécules qui jouent sur la mauvaise qualité des eaux. Même s'il n'est pas le seul, le monde agricole utilise fortement ces produits, plus de 90% des pesticides utilisés en France sont utilisés par l'activité agricole⁴.

Ces deux constats, ainsi que des points de vue parfois divergents dans le groupe, nous ont amenés à réfléchir de manière spécifique aux pratiques agricoles et à leurs impacts sur la ressource en eau.

Nous nous sommes notamment beaucoup interrogés sur la culture du maïs qui consomme beaucoup d'eau. C'est une plante tropicale : sa culture est-elle justifiée dans notre bassin ? Pourquoi ne pas changer de culture ? Pourquoi subventionner sa culture ?

Plus généralement, au vu du manque d'eau et du changement climatique, pourquoi essaie-t-on de rentabiliser des cultures gourmandes en eau ?

Nous pensons que des lobbies, commerciaux et industriels, très puissants, interviennent à différents niveaux (de l'Europe au local) pour favoriser cette culture au regard d'intérêts financiers. Ces intérêts sont contradictoires avec les enjeux de la ressource en eau sur le bassin de la Charente.

Par ailleurs, nous pensons que les pratiques agricoles sont tributaires d'une demande des industriels et des consommateurs. Les agriculteurs ne sont donc pas les seuls responsables du développement de ces pratiques. C'est bien sur l'ensemble de la filière qu'il faut agir. Les agriculteurs produisent du maïs pour que nous achetions des blancs de poulet pas cher, il y a un lien entre leurs manières de produire et nos habitudes de consommation.

Nous avons compris que les forages agricoles qui ne sont pas aux normes peuvent entraîner une pollution des nappes.

Par ailleurs, nous avons pu constater une prise de conscience par les agriculteurs de l'impact de leurs pratiques sur la ressource en eau. Ainsi, de nouvelles pratiques apparaissent, comme les autolimitations sur la quantité d'eau prélevée, l'amélioration des pratiques d'épandage des engrais et des pesticides pour limiter la pollution, l'installation d'hydromètres en champs ou l'investissement dans du matériel de régulation de la quantité d'eau utilisée.

Cependant, tous les irrigants ne sont pas équipés de ce type de matériel. L'acquisition et l'utilisation de matériel sophistiqué engendre des coûts de production plus élevés qu'il sera nécessaire d'amortir. Pourquoi investir dans du matériel agricole onéreux difficile à rentabiliser pour une culture inadaptée ?

³ Source : redevance prélèvements Agence de l'eau / moyennes calculées sur les prélèvements annuels des années 2002 à 2007

⁴ <http://www.pesticides-poitou-charentes.fr/Les-pesticides-en-chiffres.html>

Concernant les pratiques agricoles sur le bassin de La Charente :

☞ Pour réduire les pollutions, notamment concernant les nitrates et les pesticides, nous proposons de :

- mettre en conformité les forages agricoles pour éviter les transferts de pollution du sol à la nappe et renforcer les contrôles sur la qualité des forages ;
- Envisager une approche collective de ces équipements : il est préférable d'avoir un forage collectif de bonne qualité plutôt que X forages particuliers qui ne soient pas conformes ;
- développer la recherche pour diminuer la nocivité à court et à long terme de ces molécules (produits naturels, nouvelles molécules...);
- généraliser les pratiques agricoles peu consommatrices en nitrates et en pesticides tout en conservant la rentabilité économique de l'entreprise et en assurant l'accessibilité des produits pour le consommateur ;
- et d'une manière plus globale, via le conseil et la formation, favoriser le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (en s'assurant d'un « fonctionnement optimal » du sol de manière naturelle, on peut envisager de moins recourir aux nitrates et aux pesticides).

Plutôt que d'inciter les agriculteurs et futurs agriculteurs à utiliser des produits phytosanitaires et aux engrais, il vaut mieux leur apporter les connaissances agronomiques nécessaires pour utiliser au mieux le rôle et le fonctionnement des sols.

☞ Pour réduire les prélèvements en eau, nous proposons :

- concernant la diffusion des technologies permettant de mieux gérer les pratiques d'irrigation (régulation automatique, volucompteurs, hydromètres, etc.) et de traitements (GPS, pulvérisateurs basse pression, etc.), nous reconnaissons tous l'intérêt de ces technologies pour réduire les impacts sur la ressource en eau. Cependant, certains d'entre nous proposent que les pouvoirs publics incitent, notamment financièrement, les agriculteurs à s'équiper, alors que d'autres pensent que l'équipement des agriculteurs avec ces dispositifs ne ferait qu'entretenir un système basé sur des investissements conséquents, qu'il faudra rentabiliser en augmentant les performances et donc la consommation des ressources ;
- de **favoriser la mise en place de cultures et de pratiques culturales moins gourmandes en eau** et mieux adaptées aux caractéristiques de la ressource en eau disponible sur le bassin. Ces cultures pourraient remplacer le maïs dans les usages qu'on en fait actuellement, mais sans les inconvénients (environnementaux, économiques), tout en respectant la viabilité économique des exploitations ;
- de **développer l'agroforesterie** qui réduit à la fois les pollutions (engrais et pesticides) et les prélèvements d'eau :
 - association de plantes complémentaires qui se protègent les unes les autres contre les parasites et les maladies ;
 - implantation sur une même parcelle d'une culture qui varie d'une année à l'autre (par exemple une céréale) et d'une autre qui est mise en place à long terme (ex : arbres fruitiers). La présence des arbres entraîne une meilleure activité de la vie du sol (feuilles mortes...) et une meilleure structure du sol (système racinaire) ;

- **et lorsqu'aucune autre solution ne semble envisageable, de mieux répartir les prélèvements d'eau dans le temps** par l'utilisation de bassines de stockage.

La mise en place de ces retenues devra concilier les exigences des différents acteurs (agriculture, environnement, etc.) et devra tenir compte des caractéristiques des secteurs géographiques et des types de culture. En effet, les bassines ne sont pas des solutions pertinentes dans tous les secteurs géographiques en fonction du type de culture qu'elles sont destinées à irriguer. De plus, elles peuvent avoir des conséquences néfastes sur les milieux naturels et la biodiversité, c'est pour cela que les décisions concernant les bassines de stockage doivent être prises en concertation avec les acteurs de l'environnement.

Cependant, ces changements ne seront possibles et pérennes que si le contexte dans lequel se développe l'activité agricole évolue lui aussi et que ces changements ne sont pas demandés aux seuls agriculteurs.

∞ **En particulier, il nous semble indispensable :**

- de faire évoluer l'ensemble des politiques agricoles prises aux différentes échelles de territoire – et notamment la politique agricole européenne - pour qu'elles ne favorisent pas les cultures gourmandes en eau, mais plutôt des cultures moins consommatrices d'eau. Les changements nécessaires sont profonds et exigent une forte volonté politique. Il semble notamment important d'éviter les mesures de « saupoudrage » d'aides ponctuelles qui ne permettent pas d'envisager l'évolution des modèles économiques des exploitations agricoles sur le long terme ;
- **d'agir sur l'aval de la filière agricole** pour amener des modifications de pratiques :
 - les consommateurs doivent être sensibilisés à l'impact de leurs achats sur les producteurs. Ainsi, pour qu'une agriculture plus respectueuse de l'environnement se développe, ils doivent aussi modifier leurs habitudes d'achat et accepter des produits dont l'aspect ne soit pas « parfait » ;
 - les industriels et la grande distribution doivent contribuer à rendre possibles ces évolutions des pratiques agricoles en améliorant les débouchés commerciaux possibles pour les produits issus d'une agriculture plus respectueuse des ressources en eau. Ceci passe par la mise en place de relations commerciales plus équitables pour les producteurs ; par la mise à disposition de différentes gammes de produits rendant possible un véritable choix pour les consommateurs ; par la promotion des produits issus d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

4. Développer la prise de conscience et les moyens d'action auprès de tous

1. Sensibilisation – information des habitants

Notre participation à ce panel nous a amenés à prendre conscience du mauvais état de l'eau sur le bassin de la Charente : nous avons été marqués par l'annonce des chiffres mauvais, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. Ainsi nous avons nous-mêmes fait l'expérience du manque d'information des citoyens sur les problèmes de l'eau.

Les médias au sens large, du bulletin municipal à la télévision, ne diffusent pas assez d'informations sur ces problématiques.

Par ailleurs, nous avons découvert, à travers l'expérience de la ville de Lorient, que des actions de sensibilisation construites sur le long terme et réfléchies pour toucher tous types de publics (scolaires, professionnels...) peuvent avoir un effet bénéfique sur la ressource en eau. Ces expériences sont peu connues du grand public alors qu'elles nous semblent incitatives.

Ainsi il nous semble indispensable de développer des actions d'information et de sensibilisation s'appuyant sur

- les **données** décrivant l'état actuel de l'eau qui peuvent marquer la population, notamment en ce qu'elles reflètent la rareté et la valeur de l'eau
- les **risques** des différentes pratiques sur la ressource en eau (par exemple : risques liés à l'utilisation des produits chimiques ou impacts sur la consommation et sur les rejets des lavages de voiture à domicile plutôt qu'en centre spécialisé) ;
- les **alternatives** permettant de réduire les consommations d'eau et les rejets, qu'elles soient de l'ordre de pratiques de bons sens (les « recettes de grands-mères ») ou de l'ordre des technologies (systèmes techniques...);
- le **résultat** des démarches mises en œuvre qui ont eu un résultat positif (exemple de la ville de Lorient).

☞ Nous proposons de **multiplier les actions d'éducation destinées aux enfants** en milieu scolaire - comme la distribution d'affiches, de manuels dans les écoles ou l'organisation de plantations de haies avec les enfants - mais également **les actions visant les adultes** comme des campagnes d'information audio-visuelle, la diffusion de plaquettes, de manuels ou d'affiches dans les foyers ou encore la valorisation de la Journée Mondiale de l'Eau.



2. Formation des professionnels

Nous constatons que les actions d'un ensemble de secteurs professionnels peuvent avoir des conséquences sur l'eau. Nous l'avons évoqué de manière spécifique pour le secteur agricole - auquel on peut adjoindre l'horticulture - mais c'est également vrai pour les professionnels qui entretiennent les réseaux de transports (routes, voies ferrées...), les collectivités territoriales qui entretiennent de vastes espaces publics, les professionnels du bâtiment en particulier les plombiers, le secteur industriel... Nous pensons que ces professionnels ne sont pas toujours conscients des conséquences de leurs activités sur la ressource en eau.

✎ C'est pourquoi, nous proposons de développer la formation professionnelle des différents corps de métiers ayant un lien avec l'eau, et ce afin de limiter les prélèvements, d'éviter les rejets polluants, de faire évoluer les pratiques de consommation d'eau dans les processus de production, d'intégrer de nouvelles technologies permettant l'économie d'eau.

5. Instaurer un cadre

A l'issue des auditions, nous avons le sentiment d'un cadre réglementaire qui ne s'applique pas partout ni pour tous de la même manière. Comment fonctionner collectivement sans un cadre accepté et appliqué par tous ?

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) fixent un cadre à travers l'objectif d'« un bon état pérenne de l'ensemble des masses d'eau en 2015 ». Cependant, ce cadre nécessite d'être précisé, notamment quant à sa mise en œuvre.

Nous constatons un déficit de l'application des réglementations et des principes (notamment le principe pollueurs-payeurs) dans la gestion de l'eau. Pour être effective, l'application des règles doit être soumise à contrôle (sur les autorisations, concessions, interdictions, normalisations, restrictions...).

☞ Aussi, nous demandons à ce que la réglementation en vigueur soit d'ores et déjà appliquée. Au vu des problèmes de qualité et de quantité identifiés, nous proposons également d'améliorer l'application de la réglementation pour la rendre plus efficace.

Par ailleurs, nous constatons que concernant la Charente, il n'y a pas de politique de gestion cohérente à l'échelle du bassin. Ainsi, certaines décisions sont prises sans réflexion sur leurs conséquences sur le reste du bassin.

☞ Nous insistons – même si nous savons que c'est en projet à travers le SAGE – sur la nécessité d'instaurer à l'échelle du bassin de La Charente une politique de gestion de l'eau cohérente pour que les usages des uns n'aient pas de conséquences néfastes sur d'autres usages et sur le bon état des eaux.



6. Développer la concertation

Nous avons parfois eu des difficultés à nous repérer dans la multitude des différents acteurs intervenant dans le domaine de l'eau : qui agit sur quoi ? Qui décide de quoi ? Quelles relations existent entre les uns et les autres ?

Le paysage des acteurs de l'eau nous apparaît comme complexe et semble révéler un manque de concertation entre les usagers entre eux, les pouvoirs publics entre eux et entre usagers et pouvoirs publics.

☞ Il manque un Parlement de l'eau, un endroit où les acteurs et les intérêts se causent avec pour seul but la bonne gestion qualitative, économique et la répartition égalitaire de notre ressource en eau.

Par ailleurs, les enjeux économiques et financiers de court terme mis en avant par certains acteurs empêchent une réflexion sur l'eau qui vise le long terme

Enfin, il nous semble que **la concertation** n'est pas toujours aussi équilibrée qu'elle devrait l'être, certains acteurs ayant un poids plus importants dans les discussions.

☞ Aussi, à l'exemple du bassin de la Dordogne (EPIDOR), il est souhaitable d'établir une grande **concertation de tous les acteurs et usagers pour une gestion réellement collective de l'eau.**

La CLE doit être le lieu de cette concertation puisqu'elle permet de mettre tout le monde autour de la table pour trouver des solutions communes.

Les acteurs ainsi réunis, à égalité de parole, doivent chacun faire l'effort de discuter ensemble et de s'entendre pour le bien de tous.

L'ensemble des acteurs doit trouver un accord par la concertation afin que les mesures décidées collectivement soient acceptées par tous et mises en œuvre.

A Saintes, le 23 juin 2011

Annexe 3 : Communication sur la conférence de citoyens



communiqué

Changeons de **point de vue** sur l'eau !

ASSOCIATION DU PUBLIC SUR LA CHARENTE

Le Sage Charente est l'affaire de tous : concilier usages et bon état des eaux, ce qu'en disent les citoyens

L'EPTB Charente porte, en partenariat avec l'Institut de formation et de recherche en éducation de l'environnement (Ifre) et en lien avec l'laboration du Sage Charente, une démarche expérimentale de participation des citoyens aux politiques de gestion de l'eau du bassin de la Charente. Didier Louis, **Président de l'EPTB Charente**, et Patrick Moquay, **Président de la commission locale de l'eau (CLE) Charente** témoignent...

« L'OUVERTURE D'UN ESPACE DE DISCUSSION »

« La participation des citoyens aux politiques publiques ayant des incidences sur l'environnement est un principe clairement affirmé au niveau international, européen et français. C'est pourquoi l'EPTB Charente, structure porteuse du Sage Charente, a fait le choix de proposer à la CLE d'aller au-delà de la concertation avec les acteurs de l'eau en associant un panel



d'habitants à l'laboration du Sage. Entre mars et juin 2011, trois week-end constitués de temps de formation et de débats ont abouti à la formulation par le panel d'un avis collectif : « Concilier les différents usages avec le bon état des eaux sur le bassin de la Charente : ce qu'en disent les citoyens ».

Le thème de réflexion est volontairement ancré dans un champ politique plutôt que technique. La participation du centre interdisciplinaire « Cités, territoires, environnement et sociétés » de l'Université de Tours permet un retour sur le dispositif. Il met en évidence la très grande qualité des débats et l'intérêt de la démarche.

« ECLAIRER LES CHOIX DE LA CLE PAR UN REGARD CITOYEN »

Lorsque l'EPTB Charente a engagé ce travail la CLE n'était pas constituée. Ses membres n'ont donc pas pu être demandeurs de cette démarche ni y être impliqués. Rien ne permettait donc de



Didier LOUIS,
Président de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) de la Charente

Patrick MOQUAY
Président de la commission locale de l'eau (CLE) du Sage Charente

garantir l'accueil qui serait réservé à cette initiative. Or la CLE s'est montrée très intéressée et a décidé de se saisir de l'avis produit. Le Sage est un projet politique, un projet de territoire. L'avis du panel va éclairer les choix qui seront faits par un regard citoyen. L'engagement des partenaires est fort, l'intérêt de la CLE et les attentes du panel importantes. C'est le début d'une nouvelle manière de penser les choix en matière de gestion de l'eau. »

Sage Charente : 9 250 km², 6 départements, 3 régions, 670 000 habitants, objectif 39 % des eaux en bon état en 2015

Commission locale de l'eau : 82 membres

Panel de citoyens associés : 12 habitants (700 personnes contactées)

Partenaires : EPTB Charente, Ifre, Europe (FEDER), Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil régional Poitou-Charentes

Dans leurs collectivités, les élus le savent bien, l'implication des habitants est une clef de la réussite des politiques de l'eau. Ils prennent des initiatives innovantes pour associer le public à la gestion de l'eau et des territoires.

Dans les grands bassins hydrographiques, le public est associé à l'élaboration des plans de gestion pour l'eau : les Sdage. Aujourd'hui, les comités de bassin et les agences de l'eau poursuivent l'action en engageant 13 milliards d'euros sur six ans pour l'eau et les milieux aquatiques. Et ils consultent les habitants et les élus sur les questions à résoudre pour parvenir à un bon état des eaux dans les 10 prochaines années.





www.lesagencesdeleau.fr

Source : Agences de l'eau, ONEMA, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, « Changeons de point de vue sur l'eau : la campagne d'information nationale à destination des élus locaux », 4ème volet : « Les élus et leur engagement en faveur de l'association du public aux actions de préservation de l'eau », octobre 2012.

Annexe 4 : Courrier d'invitation à la CLE

Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente



Madame ...

.....
.....

Saintes, le 21 février 2012

N/Réf : PM/JSL/KC/S12005

Objet : Invitation à la 2^{ème} réunion de la CLE du SAGE Charente – 13 mars 2012

Pièces jointes :

- *ordre du jour détaillé*
- *plan accès à la salle*
- *coupon de participation*
- *lettre d'information N°1 du SAGE Charente*

Madame,

En 2011, vous avez participé à l'élaboration de l'avis du panel d'habitants sur la question « Concilier les différents usages de l'eau avec le bon état des eaux sur le bassin de la Charente : ce qu'en disent les citoyens ».

Cette opération, initiée en partenariat entre l'EPTB Charente et l'IFREE, doit faire l'objet d'une présentation à la CLE (Commission Locale de l'Eau) en charge de l'élaboration du SAGE Charente (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine réunion de la CLE qui se tiendra :

Mardi 13 mars 2012 de 9 h à 16 h,
Salle des Fêtes – Auditorium Maurice Ravel de Jarnac
42 Route de Luchac 16200 JARNAC

L'ordre du jour proposé est le suivant (détail ci-joint) :

- 1- Présentation de l'état initial du SAGE Charente
- 2- Lancement du diagnostic
- 3- Présentation de la démarche et de l'avis du panel citoyen
- 4- Bilan annuel de la CLE
- 5- Election du Bureau de la CLE

La présentation de la démarche et de l'avis du panel citoyen interviendra en 2^{ème} partie de matinée (à partir de 10h45) avec la projection d'une vidéo à laquelle certains d'entre vous ont participé.

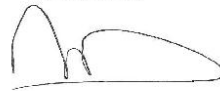
.../...

Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente
2 Place Saint Pierre - 17 100 Saintes
Tel : 05 46 74 05 00 / Fax : 05 46 74 00 20
Site Internet : www.fleuve-charente.net / Adresse courriel : cle-sage-charente@fleuve-charente.net

A l'issue de ce visionnage, vous pourrez le cas échéant et si vous le souhaitez répondre aux questions éventuelles des membres de la CLE quant à votre ressenti, vos réactions et la façon dont vous avez vécu cette démarche visant à associer les habitants à la gestion de l'eau et à l'élaboration du SAGE Charente.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Moquay', with a horizontal line underneath.

Patrick MOQUAY

Annexe 5 : Forum « Oui à la transition énergétique et écologique »

samedi
13
dimanche
14
AVRIL
2013

Réchauffement climatique, déclin des énergies fossiles, gaz de schiste, Fukushima : c'est l'heure du premier Forum citoyen pour la Transition énergétique et écologique organisée par le Collectif Oui à la Transition Ardèche (43 organisations). Ce mouvement prolonge la lutte contre les gaz de schiste et devient force de proposition. En nous opposant à l'exploitation inconsidérée des énergies fossiles, notre responsabilité est aussi de proposer comment sortir de cette dépendance. En Ardèche et ailleurs, des citoyens, des collectivités agissent déjà dans le sens de cette transition. Ce premier forum leur donne la parole, vous invite au dialogue et à l'engagement. Ainsi, en partageant ces initiatives, en les rendant visibles, ce forum préparera l'Ardèche de demain.

Un autre avenir est possible et nécessaire !
Venez vous faire votre propre idée !

INFOS PRATIQUES
Un beau site vous accueille :
• Ateliers/animations pour les enfants
• Hébergements aux alentours
• Troquets et restauration
• Parking, pensez au co-voiturage : www.ecovoiturage0726.fr

Merci de laisser le site propre.

Ardèche
VILLENEUVE-DE-BERG

A proximité du village,
SUIVEZ LES FLÈCHES !

CONTACT
forumtre07@orange.fr
Programme et infos sur :
www.oui-transition07.org

oui
à la
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE & ÉCOLOGIQUE
COLLECTIF ARDÈCHE

COLLECTIF 07
STOP
AU GAZ DE SCHISTE

1er Forum Citoyen

Ateliers / Débats
Village des Possibles
Marché Bio

Entrée libre

oui
à la
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE & ÉCOLOGIQUE
COLLECTIF ARDÈCHE

Concerts / Bal festif
Théâtre
Expo photos
Espace jeunes
+
...

avec le soutien du COLLECTIF 07
STOP
AU GAZ DE SCHISTE

samedi & dimanche
à partir de 10h
13 — 14
AVRIL
2013

Ardèche
VILLENEUVE-DE-BERG
www.oui-transition07.org

SAMEDI 13 AVRIL

10H — 12H

GRAND **Ouverture du Forum**
CHAPITEAU *De la Lutte contre les Gaz et Huiles de Schiste à la Transition*

14H — 16H

GRAND **Débat mouvant participatif**
CHAPITEAU *Pourquoi et comment la transition ?*

MAISON **Ateliers/débats en simultané**
FAMILIALE • *Lutte contre la précarité énergétique*
RURALE • *L'eau essentielle pour la vie - Un bien commun public à sauvegarder, protéger ;*
• *De l'accaparement des terres à la maîtrise citoyenne du foncier ;*
• *Vers une agriculture nourricière, économe et respectueuse de l'environnement ;*
• *Décision citoyenne et gestion socialisée.*

SALLE **Débat**
PLATANE *Quelles luttes contre l'étalement urbain ?*

SALLE **Ciné/Débat**
LUMIÈRE *Le changement climatique et ses (mairie) conséquences sur nos territoires.*

FERME **Visite**
CAPRINE *Unité de méthanisation*
DU PRADEL *Inscription sur le stand AGNR : atelier gaz naturel renouvelable.*

Des espaces pour débattre, échanger, découvrir... et se détendre

L'Agora du changement

Elle prendra la forme d'ateliers-débats, de tables rondes, de projections, et permettra de décliner différents thèmes pour réfléchir à la manière de se loger, se déplacer, se nourrir..., ils mêleront témoignages et dialogues.

Le Village des possibles

Sa rue des Initiatives, sa place des Entrepreneurs, son marché bio, accueilleront des acteurs de la transition venus d'ici et d'ailleurs. Éco-hameau, biométhane, recyclage, éco-invention, jardins partagés, ressourceries, ...

L'Archipel artistique

Espace jeune public, expression artistique, fables, théâtre, scène musicale en continu, bal festif...

L'Espace détente

Le local et le bio seront au menu, dans les troquets, les restaurants et sur le marché.

16H30 — 18H30

MAISON **Ateliers/débats en simultané**
FAMILIALE • *Diminuer l'empreinte énergétique et écologique de notre habitat, la démarche négaWatt ;*
RURALE • *Quelles épargnes citoyennes et quels mécanismes de financement pour la transition ?*
• *Vers une autre pratique de santé, autonome et relocalisée ;*
• *Changement d'alimentation et transition énergétique ;*
• *Éco-hameau ou éco-habitat groupé : un "vivre ensemble" solidaire.*

SALLE **Débat**
PLATANE *Quel avenir pour l'énergie nucléaire ?*

SALLE **Ciné/Débat**
LUMIÈRE *Et les forêts ? Piste d'utilisation locale (mairie) du bois-énergie*

20H — 22H

GRAND **Théâtre multimédia**
CHAPITEAU *"Prometheus" par la Cie Zarina Khan*

SALLE **Théâtre forum**
PLATANE *Une pièce à transformer par les spect'acteurs*

SALLE **Film**
LUMIÈRE *"Peak Oil of Cuba"*
(mairie) *Un pays en autonomie énergétique*

22H

GRAND **GRAND BAL FESTIF**
CHAPITEAU *Concerts avec les groupes : Duodenum Tribal & Raki Balkans Sound System*

DIMANCHE 14 AVRIL

10H30 — 12H30

MAISON **Ateliers/débats en simultané**
FAMILIALE • *Produire de l'énergie propre en*
RURALE *Ardèche. Les énergies renouvelables sur nos territoires ;*
• *2042 : Quelle Ardèche pour après-demain ? Jeu de rôles ;*
• *Se nourrir : du champ à l'assiette.*
• *Décision citoyenne et gestion socialisée.*

SALLE **Débat**
PLATANE *Comment aménager et gérer les territoires pour s'engager dans la TE ?*

SALLE **Ciné/Débat**
LUMIÈRE *Exemples d'autonomie énergétique : (mairie) Gussing, Le Mené, Montdidier, Songhai, ...*

GRAND **Rencontre**
CHAPITEAU *Noël se fête au printemps. Le Père Noël en transition accueille petits et grands pour son atelier d'écriture "lettres d'engagement"...*

UN AUTRE AVENIR
EST POSSIBLE ET NÉCESSAIRE!
VENEZ VOUS FAIRE VOTRE
PROPRE IDÉE !

TOUT LE SAMEDI
ET TOUT LE
DIMANCHE, À
PARTIR DE 10H

Entrée libre.
Restauration & troquets,
produits bio et locaux,
des espaces permanents,
pédagogiques, culturels
et festifs.

Marché bio / La rue des initiatives /
Éco-artisans et éco-entrepreneurs /
Inventeurs / Stands des collectifs, des
associations, des partenaires / Zone
de troc. ...Jeux, ateliers, carrefour
et spectacles pour les enfants, ...
Les fables de Pistil, éco-fabuliste
ardéchois / Photo-langage : humaine
nature / Exposition de photos
participative et professionnelle /
Atelier de création photo / Ateliers
d'écriture / L'espace Bridget Kyoto /
Ciné-débats, ...

Scène ouverte aux musiques vivantes
et festives : les Batucadas : Tinunda
& Patoukalé, qui calérons nos pas.
Chorale P. Partouche, 30 chanteurs
/ Jo Figaro / BaZaltiK, Quartet de
musique Klezmer / Demaria trio, Trio
Jazz / Octet Jazz de Schiste / Tonton
Jules, Trio Blues / Les souliers à
Bascule / École de Viviers musique
et Danse / Hélène Deschamps /
Manbous, Acoustik roots / Liber' trad
...

plus d'infos sur
www.oui-transition07.org

14H — 16H

MAISON **Ateliers/débats en simultané**
FAMILIALE • *Des villages ou territoires en*
RURALE *transition ; comment ? Quel plan de*
descente énergétique ?
• *2042 : Quelle Ardèche pour après-*
demain ? Jeu de rôles.
• *Relocaliser les échanges par un*
nouvel outil : la monnaie locale
complémentaire ;
• *Se nourrir : du champ à l'assiette.*

SALLE **Débat**
PLATANE *Comment réduire nos déplacements ?
La mobilité en question ?*

SALLE **Ciné/Débat**
LUMIÈRE *Exemples d'autonomie énergétique : (mairie) Gussing, Le Mené, Montdidier, Songhai, ...*

GRAND **Théâtre multimédia**
CHAPITEAU *"Prometheus" par la Cie Zarina Khan*

16H30 — 18H30

clôture collective
Un autre avenir est possible !

Annexe 6 : Gazette n°2 (février 2012) du Collectif 07

COLLECTIF 07

STOP AU GAZ DE SCHISTE

la lettre d'info des Collectifs 07 30 février 2012

la GAZette

STOP ! AUX GAZ & HUILES DE SCHISTE

n°2

La fracturation hydraulique interdite ?
Attention : La loi l'autorise sous conditions. Voir site du Collectif 07

Forum Alternatif Mondial de l'Eau
14-17 mars Marseille
L'objet du FAME est de construire une alternative à l'organisation en place. Grand rassemblement le 17 mars à Marseille.
www.fame2012.org

Véhicules, camions ou travaux suspects ?
Restons vigilants. Contactez le numéro d'alerte. Il faut être nombreux pour un blocage efficace.
Alerte : 06 23 66 15 51

Rejoignez-nous
Informations, contacts, renseignements :
04 75 36 72 83

contact@stopaugazdeschiste07.org - collectifgardechois@gmail.com **rhônealpes**

ÉDITO

La main sur le cœur, nos financiers-pétroliers nous assurent que la fracturation en grande profondeur ne laissera aucune trace dans les nappes d'eau souterraines. Cette vision simpliste de la géologie nous laisse perplexes sur leurs connaissances ou leur bonne foi. Le cloisonnement entre les différentes couches contenant ces nappes d'eau n'existe pas car les failles naturelles les mettent en contact. Environ 70% des solutions injectées pour fracturer restent dans le sous-sol. Comment vont-elles se comporter ? Et où vont-elles émerger ? Dans combien de temps ? En quelle quantité ? ... C'est imprévisible, et non maîtrisable. Nous ne pouvons pas accepter de telles atteintes au patrimoine des bassins hydrogéologiques de notre région. Nous manquons déjà d'eau et sa qualité est déjà fragilisée. Ne les laissons pas jouer aux apprentis sorciers !

Joël Jolivet Commission scientifique

PLUS D'EAU POTABLE ?
Un puits de forage demande un volume d'eau équivalent à un jour de consommation en eau potable des villes de Valence et Montélimar réunies.

Qu'elle sorte du robinet ou du tuyau d'une pompe, l'eau provient des cours d'eau, des sources et des eaux souterraines. Sa quantité est fonction des pluies. Elles alimentent les rivières et s'infiltrent vers les nappes phréatiques et les eaux profondes. Dans les terrains très fracturés des permis de prospection de gaz et de pétrole du sud de la France, les eaux circulent dans les fissures des roches.

EAU SECOURS !... la SANTÉ en DANGER !

- Outre la dangerosité des produits utilisés, le risque majeur provient des boues de forages stockées dans des bassins de surface (arsenic, plomb, mercure, radium, uranium, tous présents naturellement dans le sol) et du méthane (étourdissements, dangers d'explosions...).
- 56 % des arbres d'une forêt expérimentale sont morts au bout de 2 ans, au contact de 300 000 litres de liquide de fracturation (Ministère Agriculture USA 2008).
- Étude en Pennsylvanie : sur 41 produits, 70% ont des effets nocifs sur : les yeux, la peau, le foie, les systèmes digestif, respiratoire et nerveux (xylène, aluminium, hexane...), cancers (benzène, oxyde d'éthylène...), effets sur la reproduction (acide borique, toluène).

ON NE PEUT PAS LEUR FAIRE CONFIANCE !

- Selon l'Institut Français du Pétrole : **entre 30% et 80% de Peau n'est pas récupérée après un forage et reste dans le sous-sol.**
- Selon K. Nordstrom (US Geological Survey) : **La forte concentration de sels minéraux remontés stérilise les sols et y détruit toute forme de vie.**
- Selon Martine Ouellet, députée (Québec) : **Les usines d'épuration municipales ne sont tout simplement pas conçues pour traiter les eaux usées de la fracturation hydraulique.**
- Selon l'Institut National de Santé Publique québécois : **Le potentiel de radioactivité des débris de forage, des eaux usées, ainsi que des eaux sursalées, est réel.**

POLLUER EN TOUTE IMPUNITÉ.

La loi de finances de janvier 2012 exonère TOTAL du paiement de la Taxe sur les Activités Polluantes (TGAP), de 4,43 millions d'euros, auquel l'avait pourtant condamné le Tribunal de Paris en avril 2011, pour la pollution du site gazier de Lacq.

ALORS QUE FAIRE ???

Définir l'utilisation de l'eau, la préserver et la répartir : c'est le rôle du SAGE (Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux). Les différents Collectifs se sont exprimés dans l'enquête publique clôturée le 30 janvier 2012. www.ardeche-eau.fr

Informez-vous et informez vos proches, participez aux actions des Collectifs, interpellez vos élus, organisez des événements, soutenez financièrement, exprimez votre créativité... Agriculteurs, Professionnels du Tourisme, des Loisirs, de l'Immobilier, du Bâtiment, Fédération de Pêche, de Chasse, de Protection de la Nature, du Patrimoine...

Tous concernés : PARTICIPEZ À LA LUTTE DES COLLECTIFS.

Les Collectifs 07 & 30 "Stop au Gaz et Huile de Schiste"
réaffirment leur refus de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère
(les huiles lourdes, le gaz de charbon, le gaz de schiste...)

39 rue Jean-Louis Soulvie - 07110 Largentière - www.stopaugazdeschiste07.org

A photocopier et faire circuler sans modération
Conception LIMAGE

BOIERE OU FORER : IL FAUT CHOISIR !

La fracturation hydraulique, seule technique connue actuellement pour fracturer une roche, demande :

- 20 millions de litres d'eau par forage soit 1 000 camions-citernes représentant la consommation quotidienne en eau de 100 000 habitants : un tiers de l'Ardeche.
- l'adjonction à l'eau de fracturation d'un véritable cocktail chimique contenant des produits cancérogènes et mutagènes.

La majeure partie de ce fluide ne peut être récupérée et **contamine irrémédiablement le sol et les eaux.** Le reste est stocké dans des bassins rudimentaires. Il pollue l'air par évaporation et la terre par les fuites et les débordements des bassins de rétention. Les énormes pressions mises en œuvre élargissent les failles existantes, zone de fragilité naturelle, pouvant ainsi déclencher des micro-séismes.

Le cocktail chimique de fracturation

peut s'infiltrer et atteindre les nappes d'eau souterraines et parfois remonter vers la surface avec fuites de méthane et rejets de produits toxiques voire radioactifs.

Aux USA, il y a plus de 500 000 forages et il faut en moyenne **3 forages par km2** avec :

- pistes d'accès,
- unités de séparation eau/gaz-pétrole,
- bassins de rétention rudimentaires des eaux de retour de fracturation,
- réservoirs de stockage (gaz ou pétrole),
- stations de pompage et compresseurs,
- pipe-lines, camions pour livrer gaz ou pétrole,
- camions d'eau et de produits chimiques.

Hypothèse : si seulement la moitié de la zone des permis Bassin, Plaine d'Alès et Navacelles était exploitée, cela ferait 1500 forages sur 950 km2.

Le traitement du liquide de retour de fracturation n'est aujourd'hui pas maîtrisé, l'aspersion, parfois utilisée, ne fait que transférer la **contamination de Peau à l'air**. Aucune des stations de traitement des eaux industrielles ne peut traiter de tels effluents.

Et que faire des éléments radioactifs (radium, uranium...) métaux lourds et autres saumures (sels) remontés avec le fluide de fracturation et ceux restés sous terre qui ressortiront de façon permanente par les sources et les nappes phréatiques qui nous alimentent en eau potable ?

On ne peut occulter la question de l'après-production, lorsque des milliers de puits seront fermés, à l'abandon, et que le gaz ou le pétrole libéré continueront de cheminer vers la surface dans des formations géologiques chahutées et fracturées.

C'est notre santé et celle de nos enfants qui sont menacées.

LES RISQUES DE LA FRACTURATION HYDRAULIQUE

Un sous-sol très fragilisé ...

Une épaisse couche de calcaire sculptée par l'eau, les failles, le temps, c'est le "karst" du sud de l'Ardeche que les mouvements "tectoniques" fissurent depuis plus de 120 millions d'années. L'eau qui circule dans ces fissures dissout le calcaire en creusant des grottes, des avens et des gorges. Pour les spéléologues qui étudient scientifiquement ces massifs, il est très risqué de faire des forages qui peuvent mettre en connexion des couches profondes contenant des hydrocarbures avec les couches supérieures de calcaire. La moindre fuite, même profonde, risquerait de polluer durablement l'eau de surface (nappes phréatiques et rivières).

Comité Spéléologique de l'Ardeche

Annexe 7 : Affiches de vigilance du Collectif 07

SOYONS VIGILANTS

Si vous voyez ces camions sur nos routes, contactez le collectif



Ni ici
Ni ailleurs
Ni aujourd'hui
Ni demain



Mouvements sur le terrain? Travaux suspects? Contact?
Renseignez-vous auprès de votre mairie.
Avant tout signalement, précisez: lieu, direction, description (photo).
Mail Collectif :
Contact local d'urgence :
Tel collectif local :
Mail collectif local :

COLLECTIF 07

STOP
AU GAZ DE
SCHISTE



SOYONS VIGILANTS!

SI VOUS VOYEZ CES CAMIONS SUR NOS ROUTES
ARDÉCHOISES, CONTACTEZ LE COLLECTIF 07 AU **06 23 66 15 51**

Annexe 8 : Compte-rendu de discussion du forum-ouvert

RAPPORT DE DISCUSSION N°5 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- * Initiatrice - Initiateur : ...
- * Sujet : Transition énergétique
- * Qui a participé : ...

Discussions – Éléments importants :

- Economie : qui bénéficie des retombées des installations de production d'énergie renouvelable ? Importance pour l'acceptabilité locale que ce soit mutualisé financièrement et en terme de consommation.
- Problème de savoir-faire local : nécessité de formation des artisans.
- Problème de l'intermittence de production de certaines énergies renouvelables.
- Coupler énergies renouvelables, sobriété (consommation adaptée aux besoins « vitaux » avant tout) et efficacité énergétique.
- Types d'énergies renouvelables moins connus : concentration solaire (production électrique avec stockage éventuel d'eau chaude pour utilisation nocturne aussi), méthanisation...
- Mieux exploiter l'hydroélectricité et le transport fluvial (...) en utilisant les infrastructures existantes – projets concernant plus les professionnels.
- Limites au développement des ENR : réglementation contraignante vis à vis du patrimoine, du débat public... non imposée aux secteurs traditionnels (nucléaire, pétrole...) : évolution de la réglementation.

Pistes d'action proposées :

- Descriptif	Qui ?	Quand ?
Niveau individuel :		
1 sobriété (chauffage, eau chaude, électricité...), installation individuelle (eau chaude et chauffage : rentabilité à court terme, électricité...)	Chacun (membres des collectifs, ...)	Court terme
Impulser des idées et des dynamiques à l'échelle de la commune par le biais du conseil municipal (sensibilisation, démarche participative...?) :		
2 économies d'énergie (coopérative de quartier, projet d'éco quartier...), production locale : centrale photovoltaïque, éoliennes... avec retombées locales : fourniture d'énergie aux habitants, bénéfices financiers pour la collectivité (régies communales ?).	(Collectif local, ou membres à titre individuel)	Selon projets (inter)communaux, ou à impulser dès que possible
3 Valoriser les expériences connues des membres des collectifs en interne et en externe (stands sur les marchés, manifestations).	Collectif local	Court terme

RAPPORT DE DISCUSSION N°8 LES FORMES PARTICIPATIVES DE DÉBATS ET DE DÉCISIONS

* Initiatrice – Initiateur : ...

* Sujet : Les formes participatives de débats et de décisions

* Qui a participé : >20 personnes

Discussions – Éléments importants :

- Pourquoi des outils participatifs ? Système de vote insatisfaisant, désengagements des élus et déficit de démocratie.
- Comment intéresser les citoyens aux décisions, par exemple aux enquêtes publiques ?

Formes de débats participatifs dans le collectif

- Les formes de débat au sein du collectif : grande écoute des uns et des autres. De nombreuses personnes avaient une expérience et des compétences préalables profitables au collectif.
- Débat mouvant expérimenté dans le collectif dans le cadre des débats sur la transition énergétique. Il faut un animateur compétent et des postulats de départ bien cadrés (valable pour d'autres formes de débat).
- Forum de Villeneuve de Berg : Ecart possible entre ce qu'une personne peut dire et le compte rendu. Comment rendre compte efficacement ? Que faire des idées capitalisées pendant un débat ?
- Selon les tranches d'âges des acteurs du collectif (retraités ou actifs), il est plus ou moins facile de passer d'une participation non démocratique au sein du travail à une participation démocratique au sein du collectif.
- Constat : l'arrivée dans le collectif est une expérience difficile (manque d'information au début) mais la forme participative donne envie. Grande qualité d'écoute au sein du collectif, animateurs de discussions, distribution de paroles. Rien n'empêche de présenter des contributions écrites. Le collectif est exemplaire. Participation par langage gestuel.
- Les personnes à l'initiative du collectif étaient des militants d'horizons divers mais ils ont laissé la libre possibilité de s'organiser sans imposer une structure forte. L'intégration de nouvelles personnes est passée par différentes phases : éducation, information accompagnée par un noyau. Ces différentes phases demandent du temps.

Démocratie participative dans la société

- Word café peut être mis en place lorsque les groupes sont importants pour permettre à chacun de s'exprimer au sein de petits groupes. Peut permettre de passer par l'écrit plutôt que par l'oral. Il faut s'interroger sur d'autres formes d'expression que l'écrit et l'oral. Exemple : pourrait être expérimenté lors des réunions plénières du collectif.

Expérimentations diverses :

- Budgets participatifs expérimentés dans des communes (Porto Alegre, Brou sur Chantereine (77)).
- Commission extra municipales pour impliquer les habitants d'une commune.
- Les débats participatifs peuvent conduire à des remises en question jusqu'à redéfinir la constitution (Islande).
- Exemple de Lagorce : ce sont souvent les mêmes personnes qui participent (sauf pour le PLU où tout le monde s'implique). La forme participative n'est donc pas évidente au sein d'une municipalité.

Constats et suggestions des participants

- Les personnes ayant acquis des compétences politiques et de débats pourraient s'investir utilement dans la politique locale.
- Les contraintes du travail rendent difficile la participation de chacun à la vie politique. Il serait intéressant de prévoir un quota de jours dans une période pour un travail participatif. Au besoin, il faudrait imposer cette idée par la loi.
- L'impulsion des nouvelles formes de participation doit se faire par l'exemplarité pour être efficace et faire boule de neige.
- Une éducation populaire est nécessaire pour que chacun puisse prendre la parole et s'exprimer.
- La démocratie doit être revendiquée notamment au sein du travail. Chacun est responsable et acteur de la démocratie.
- Pour peser sur les décisions, le rapport de force est souvent la seule solution. Le collectif y est-il prêt ? Si la QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) passe, ce sera le cas !

Pistes d'action proposées :

-	Descriptif	Qui ?	Quand ?
1	Organiser des débats publics avant les municipales de 2014 (Position des élus sur les questions de transition énergétique, gaz de schiste). S'adapter aux particularités des communes.	Collectif	Avant printemps 2014

Annexe 9 : Document d'expertise de la commission scientifique du Collectif 07

ANALYSE DES PROPOSITIONS DE MOUVOIL REPLACÉE DANS LE CONTEXTE GÉOLOGIQUE LOCAL

Rapport de la commission scientifique Stop au Gaz de Schiste 07
Réunion sur l'Expertise du Permis de Recherche dit du Bassin d'Alès attribué à la
Société Mouvoil

1 HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS EN ZONE TECTONISÉE ACCROÎT LE NOMBRE DE FORAGES ET LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

1.1 CONTEXTE RÉGIONAL DE LA ZONE DU PERMIS « BASSIN D'ALÈS »

Mer ouverte il y a quelques millions d'années, le sillon rhodanien sous l'effet de la surrection des Pyrénées puis des Alpes s'est fermé et les terrains sédimentaires ont été remontés en surface et exondés. Ces mouvements orogéniques se sont accompagnés de fracturations intenses des formations géologiques avec des failles majeures de plusieurs dizaines de kilomètres de profondeur. Ces cassures en touches de piano font que des terrains vieux de 200 à 300 millions d'années apparaissent à l'affleurement sur les contreforts des Cévennes mais se situent entre 4 et 5 mille mètres de profondeur voire plus, au droit du Rhône. L'ouverture du fossé d'Alès, morpho-structure d'affaissement en éventail, il y a environ 30 millions d'années finalise en grande partie l'image de cet horizon géologique. Ce bassin, séparé par deux grands faisceaux de failles (Cévennes et Barjac) dont la phase de subsidence a eu lieu à l'Oligocène, pourrait se rattacher à une formation de type « pull apart », d'après les géologues pétroliers. Ces formations géologiques chahutées au cours des centaines de millions d'années passées et naturellement intensément fracturées que se proposent de reconnaître et d'exploiter La Société Mouvoil dans le cadre du permis dit du Bassin d'Alès.

Géologie structurale :

-Tectonique compressive hercynienne anté Stéphanien marque le socle Cambrien inférieur puis une phase de serrage tardi-hercynienne d'orientation NO-SE au Stéphanien

Tectonique alpine :

A la fin du crétacé inférieur : phase de compression ; fractures N0- N120 ; pli de l'axe N60 à N20

Crétacé terminal à l'Eocène : phase de compression pyrénéenne S-N dont le paroxysme est atteint à l'Eocène : axe de fracture N135-N175 et N20-N60 failles sub-verticales, N90-N120 failles sub-horizontales : pli de l'axe N110

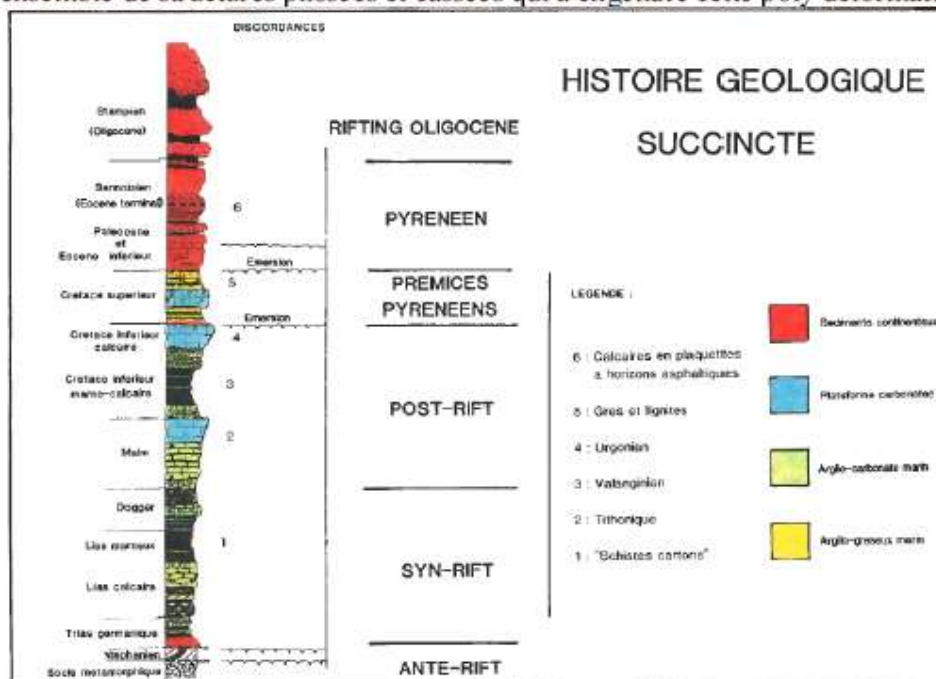
Oligocène : phase de distension : fracture N0-N30 ; extension : N110. Création de grabens asymétriques comme celui du fossé d'Alès.

Miocène inférieur : phase de compression N110 : axe de fracture N0-N130, N60-N90, N70-N90 et N110-130 : failles sub-verticales, axe de fracture N130-N160 failles sub-horizontales,

Pli de l'axe : N20

Miocène moyen- supérieur (maximum au Tortonien) : phase de compression N60 : axe de fracture (rejeu) N70-N90 et N110-N130 : failles sub-verticales, axe de fracture N130-N160 : failles sub-horizontales.

L'histoire géologique de cette région présente une géométrie complexe née d'un ensemble de structures plissées et cassées qui a engendré cette poly déformation.



1.2 FAILLES NATURELLES, PERMEABILITE ARTIFICIELLE ET FRACTURATION HYDRAULIQUE

Les failles sont des zones de faiblesse de la croûte terrestre et présentent à la foration des risques d'éboulement des terrains qui peuvent entraîner le blocage du train de sonde et outre la perte d'un matériel très coûteux mais aussi celle du forage même. C'est pourquoi fréquemment, en zone faillée, les forages sont arrêtés dans les failles au cœur de la zone la plus faible des formations traversées. L'exploitation en zone tectonisée impose la réalisation d'un plus grand nombre de forages qu'en terrains sédimentaires horizontaux, cette multiplication des puits accroît l'impact visuel.

Comme le souligne fort justement le rapport de la DRIRE du Languedoc-Roussillon en date du 30 avril 2009 « *le permis du Bassin d'Alès déposé par la Société Mouvoil SA ... a pour objet de confirmer l'existence, la qualité et la continuité de la thématique principale « gas shale » ... (de) la zone* ». Cette thématique « hydrocarbure de roche mère » repose donc sur la mise en œuvre de la fracturation hydraulique car « *en l'absence de pièges conventionnels, la recherche se tournera vers le gaz non conventionnel¹* ». Or l'exploitation non conventionnelle importe de détruire de la façon la plus complète possible l'imperméabilité naturelle de la roche-mère pour libérer les gaz ou les huiles de leur matrice. La seule technique connue étant la fracturation hydraulique, celle-ci donne à la roche une perméabilité artificielle en grand (ou perméabilité de fissures) qui permet aux hydrocarbures, sous la pression du poids des terrains, de cheminer vers les zones de plus faible pression soit, en priorité, vers le forage mais aussi à travers les failles naturelles ayant rejouées par la mise en œuvre de cette technique. En l'absence de couche imperméable au dessus de la roche-mère, dans la phase post-exploitation, gaz et huiles ne pouvant plus « s'échapper » par les forages désormais bouchés² et emprunteront donc les fractures et les failles mais aussi les défauts d'étanchéité dans les cimentations des anciens puits d'exploitation pour cheminer vers la surface du sol et atteindre l'air libre.

1.3 ROCHES-MERES ET MULTIPLICATION DES FORAGES

Dans un réservoir conventionnel, le forage est d'abord l'ouvrage de captage de la ressource. Le gaz ou le pétrole s'écoule naturellement vers lui grâce à la perméabilité

¹ Rapport DRIRE Languedoc-Roussillon du 19 février 2009

² Un forage pétrolier sur deux, cimentés en fin d'exploitation, n'est pas étanche et fuit. N'oublions pas que le méthane a un effet de serre 23 fois supérieur au gaz carbonique.

naturelle de la roche réservoir coiffée par une couche ou une structure imperméable. La surface du réservoir est généralement modeste et le nombre de puits de captage réduit.

Dans le non-conventionnel, le forage est d'abord l'outil d'acquisition de la perméabilité artificielle de la roche-mère par la fracturation hydraulique. N'ayant pas profité d'une concentration naturelle préalable liée au piégeage dans un réservoir, toute l'étendue de la couche de roche-mère doit être exploitée, le captage de ressources non-conventionnelles est extensif, couvre de très grandes surfaces et oblige à la réalisation de très nombreux forages. Aujourd'hui aux USA, l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère demande plus de 3 forages par km². Outre les pollutions liées au liquide de fracturation et aux cuttings (déblais) de forage, la destruction de l'imperméabilité de la roche-mère ouvre la voie aux hydrocarbures pour circuler dans les formations transformées par la fracturation hydraulique, en véritables « passoirs » via des failles largement ré-ouvertes et cheminer vers les eaux souterraines voire vers la surface³.

2. CONTEXTE GEOLOGIQUE LOCAL

2.1 HISTORIQUE

L'histoire commence en 1844 avec les extractions industrielles d'hydrocarbures : bitumes et lignite.

Le lignite et les schistes bitumineux du Santonien ont été extraits de la région de Vagnas en deux périodes, 1859 à 1869 puis de 1940 à 1967.

Pour les calcaires bitumineux, la Société Française des Asphaltes (SFA) et la Société Minière des Asphaltes du Centre (SMAC) les extraient depuis 1859 et continueront de les exploiter en mine jusqu'en 2008.

Le gisement est fortement faillé par des accidents perpendiculaires à la faille de Barjac qui gênent l'exploitation provoquant des venues d'eau considérables ainsi que des émanations de méthane, d'hydrogène sulfuré et de gaz carbonique.

De 1947 à 1955, la Société Nationale des Pétroles Méditerranées fore 9 puits à proximité du village de Saint Jean de Maruéjols, Plusieurs indices d'huile lourdes avec des débits médiocres fournissent une huile asphaltique très lourdes avec 28% de paraffine et 5% d'asphalte, très riche en soufre (de 4 à 10%) peu propice au raffinage.

³ A la vitesse de 1 mm/h (millimètre par heure), la distance parcourue en 100 ans est proche de 1000 mètres.

L'exploitation de ces puits est considérée comme très difficile. Un seul puits s'avère productif (1951-1952) et fournit seulement 80 000 litre d'huile lourde (environ 1.5 baril⁴/jour) car la viscosité de cet hydrocarbure est trop grande. L'exploitation s'arrête alors car le champ n'est pas rentable.

Les puits MAR 3, 5, 7, 8 et 9 ne fournissent aucune production car ils sont secs.

Un essai par injection de vapeur a été réalisé dans les années 1980 mais devant la médiocrité des résultats, toute perspective d'exploitation a été abandonnée.

2.1 ANALYSE DES DOCUMENTS DE MOUVOIL

La société Mouvoil se base principalement sur deux forages, Mar-4 et Lussan-2, (figure 1 et 2) pour montrer l'intérêt de l'exploitation dans le permis dit du Bassin d'Alès.

Elle suppose l'existence de « *pièges profonds dans lesquels les calcaires asphaltiques du Sannoisien auraient atteint la fenêtre à huile...* ».

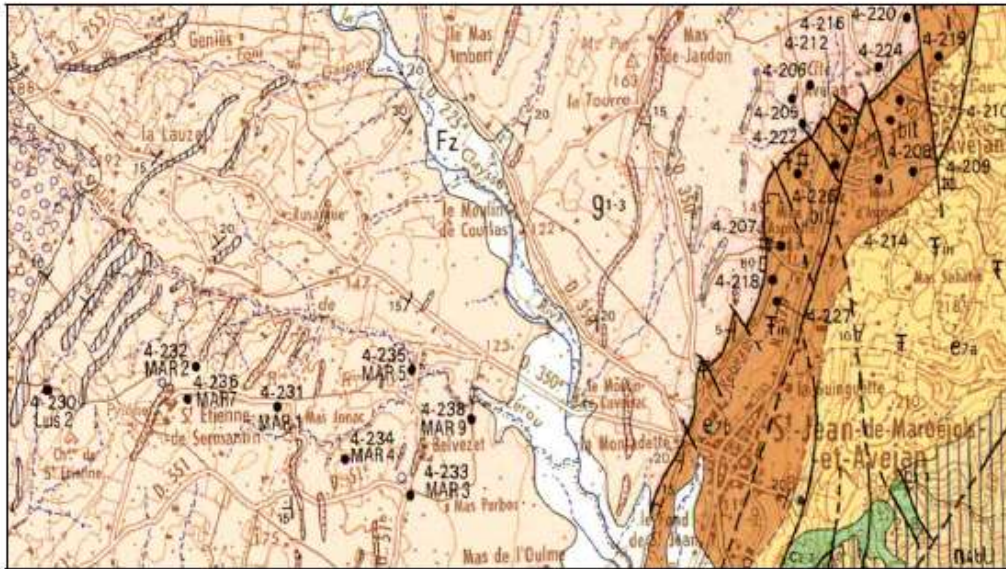
Elle veut faire un premier puits d'exploration de 1400 mètres dans « *des niveaux fracturés de calcaire asphaltique d'âge sannoisien et des brèches d'âge éocène....ces deux réservoirs contiennent des huiles lourdes (15-12° API).* ».

Les sondages déjà réalisés rencontrent ces calcaires priaboniens à une profondeur entre 450 et 850 mètres sauf au forage de Lussan-2 où ils se situent à une profondeur légèrement plus grande (entre 750 et 1100mètres) (figure 3). Ces huiles lourdes imprègnent les calcaires du Priabonien mais y sont confinées et n'ont nullement pu migrer vers des réservoirs dits conventionnels. Elles ne pourront être extraites par pompage contrairement à ce qu'a affirmé la société Mouvoil lors de la réunion du 17 octobre à la préfecture du Gard. Or les échantillons des puits de Maruéjols montrent que la matière organique contenue dans les calcaires de l'Eocène terminal, même à plus grandes profondeurs, ne présente ni de baisse de viscosité liée à l'augmentation de température, ni d'hydrocarbures légers.

Cette formation est une roche mère de porosité et perméabilité faible et peut être classée dans la famille des proto-kérogènes.

Si les campagnes sismiques des années 1960 et 1985, qui atteignaient une profondeur d'environ 3000 mètres, avaient démontré l'existence de gisements dit conventionnels, il est difficilement compréhensible que

⁴ 1 baril = 158,98 litres



**Figure 2 : Localisation des forages réalisés
d'après la carte géologique ALES XXVII-40 1/50 000**

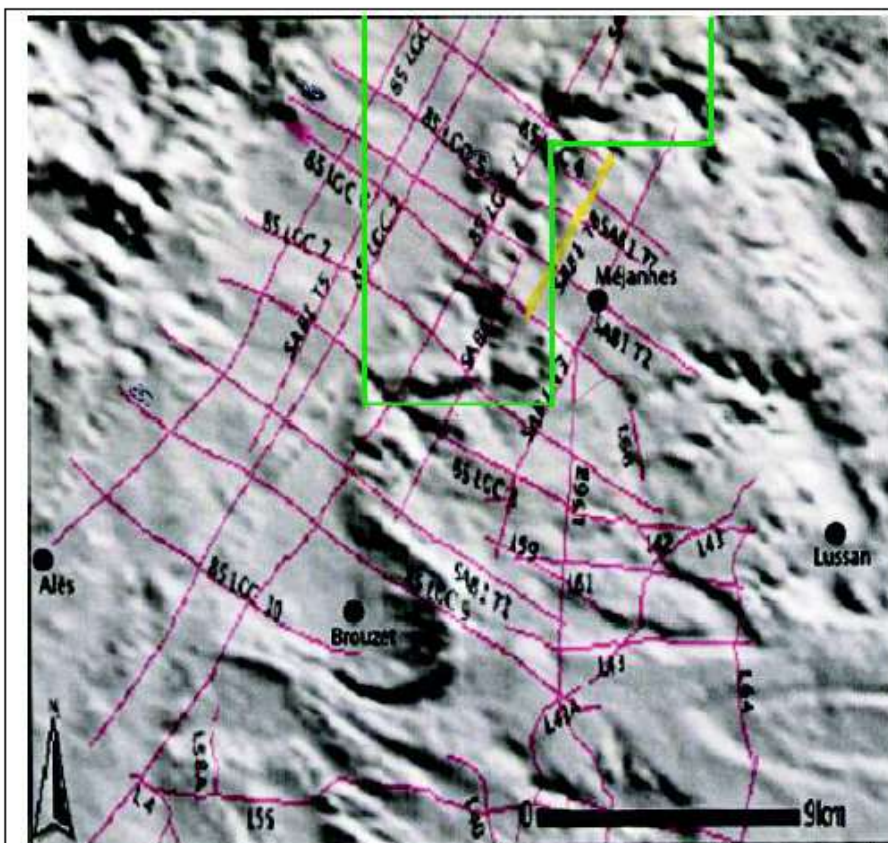


Figure 1 : profils sismiques réalisés par ESSO et la Société Nationale Elf-Aquitaine entre 1960 et 1985 (13 profils O-E et 8 profils N-S)

— Limites du permis du Bassin d'Alès

les sociétés pétrolières n'aient pas entrepris des prospections pour évaluer les potentialités de ce ou ces réservoirs.

Au-delà de l'assertion de Mouvoil sur l'existence de réservoirs, celle-ci ne semble pas être étayée par la réinterprétation des données sismiques existantes.

La corrélation des puits (figure 3) (1495 mètres de profondeur en moyenne) a été réalisée d'après les 7 forages du champ de Maruéjols. Elle montre que les

hydrocarbures présents se situent dans une tranche de profondeur moyenne de 835 mètres.

Dans le chapitre « discussion sur les objectifs et développement » de sa demande de permis, la société Mouvoil écrit : « *Le problème de l'exploration du bassin semble être avant tout un problème de réservoir...* ». C'est bien là la question, car en l'état actuel des connaissances, rien ne permet de supposer l'existence d'un réservoir conventionnel. La structuration importante liée aux nombreuses phases plicatives et cassantes du fossé d'Alès ne peuvent qu'engendrer de petites accumulations d'huile lourde et paraffinée ne représentant que peu d'intérêt pour une exploitation. Ici le réservoir de roche mère est probant.

C'est sans doute pour cela que Mouvoil ne dit pas quel procédé il compte mettre en œuvre pour extraire ces huiles en année 4.

Laura SEGUIN

Les apprentissages de la participation

Regards croisés sur un dispositif institué et une
mobilisation contestataire

Résumé

La citoyenneté opère un retour en force dans le domaine environnemental, visible tant dans les dispositifs de participation destinés à inclure l'ensemble des citoyens dans les prises de décision, que dans des mouvements de contestation voire des résistances à des projets d'aménagement ou certains usages de l'espace. Ces deux types d'expériences participatives constituent pour ceux qui y prennent part - citoyens, acteurs associatifs, élus, professionnels des politiques publiques - de véritables lieux d'apprentissages politiques. Par l'exploration d'une procédure institutionnalisée de participation (une conférence de citoyens sur la gestion de l'eau) et d'une mobilisation contestataire (contre le gaz de schiste), ce travail identifie d'une part ce que les acteurs apprennent, et d'autre part les modalités par lesquelles ils apprennent. L'enquête ethnographique et le recours aux sciences de l'éducation font l'originalité de cette recherche qui propose de décrire et d'analyser finement des expériences d'apprentissages politiques, d'éducation au conflit comme à la participation.

Mots clés : démocratie participative, mobilisation collective, conflit, apprentissage, effets, politisation, politiques de l'eau, gaz de schiste

Learning from participation

A cross-analysis between an institutionalised
procedure and a protest movement

Summary

Citizenship has been making a strong resurgence in the environmental field, visible both in institutionalised procedures intended to include all citizens in decision-making, and in protest movements or resistance to some planning projects or land uses. For those who take part - citizens, members of associations, policy makers and public policy professionals -, these two kinds of participatory experiences represent significant spaces for political learning. Through the exploration of an institutionalised procedure for public participation (a citizens' conference on water management) and a protest movement (against shale gas), this work identifies what actors learn on the one hand, and the learning methods on the other. The ethnographic survey and the use of educational sciences constitute the originality of this research which describes and analyses experiments in political learning, education to conflict as well as participation.

Key words : participatory democracy, collective mobilization, conflict, learning process, effects, politicization, water policy, shale gas.